

DA
Bulletin

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE.

2e. Série, Tome 3e.—13e. Vol. de la Collection.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

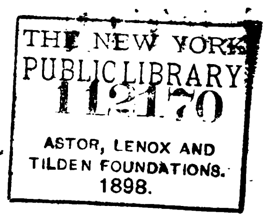
PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1847.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
112170
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

AVERTISSEMENT.

La Société française, comme elle l'a constamment proclamé depuis son origine, comme elle le répétait encore il y a quelques mois en ouvrant des séances générales dans plusieurs grandes villes du royaume, a suivi depuis 14 ans, avec un louable dévouement, la marche qu'elle s'était tracée : elle ne cesse de porter secours aux hommes qui comprennent combien il importe à la France de conserver ses richesses monumentales. La Société française est, par son dévouement, son désintéressement, nous ajouterons par *sa vie nomade*, devenue le lien qui unit entr'elles les Sociétés archéologiques du royaume. Aujourd'hui à Metz, demain à Châlons et à Autun, plus tard à Marseille, partout elle va sympathiser avec les hommes de bonne volonté, avec les amis de l'art et de l'histoire, qui se grouppent et se serrent pour résister aux efforts destructeurs du temps et des hommes.

La Société française continuera de tenir des séances générales, des Congrès archéologiques, dans les différentes villes du royaume, ces assemblées deviendront de plus en plus importantes ; elle continuera, dans sa sphère d'activité, de stimuler, de régulariser, d'harmonier les travaux des Sociétés archéologiques. Elle obtiendra de leur bienveillant concours cette unité de plan et de vues que, dans une sphère plus large, le Congrès scientifique de France s'efforce de faire adopter à toutes les académies et Sociétés savantes du royaume. Ainsi se réaliserait une grande pensée souvent émise au sein de la Société française et des Congrès scientifiques de la France et de l'étranger.

Les membres du bureau de la Société française.

NOTICE

SUR L'EGLISE St.-JEAN-BAPTISTE DE CHAUMONT

(DIOCÈSE DE LANGRES),

Par M. l'abbé GODARD SAINT-JEAN,

Professeur d'archéologie et de géologie au grand séminaire de Langres, membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Les documents historiques les plus anciens que nous ayons pu recueillir sur la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Chaumont, ne remontent pas au-delà du XIII[e]. siècle. Un titre, daté de 1212, témoigne d'une transaction passée entre le curé de Chaumont et le prieur de Buxereuilles, au sujet du partage des oblations. Un autre titre, faisant partie des archives de l'abbaye de Longuay et qui fut présenté dans une instance au baillage, vers l'an 1765, mentionnait un curé-doyen de Chaumont du nom de Renaud; il portait le millésime 1242. Il est probable que le portail occidental et les nefs que nous voyons aujourd'hui existaient dès-lors; car la porte, quoiqu'amortie en arc brisé, est encore romane, et l'ogive primitive paraît dans les arcades et les fenêtres. Jusqu'en 1474, l'église fut desservie par un curé et ses vicaires, ensuite par douze chapelains; mais à cette époque,

elle prit une importance beaucoup plus grande par son érection en collégiale.

Cette insigne faveur fut obtenue par Jean de Montmirel, natif de Chaumont, évêque de Vaison, référendaire secret de Sixte quatre (1).

Le chapitre s'établit enrichi de privilèges dus à l'ascendant de notre célèbre compatriote à la cour romaine. Il était exempt de la juridiction de l'ordinaire qui toutefois parvint à l'y soumettre, non sans discussions et procès. Pour en devenir membre, il fallait, aux termes de la bulle, être natif ou originaire de Chaumont, *natus vel oriundus*. En 1475, un nouveau bienfait fut accordé par le souverain pontife, qui scella la bulle des indulgences connues sous le nom de Grand Pardon-Général. Quand la St.-Jean-Baptiste coïncide avec le dimanche, peine et coulpe sont remises à quiconque remplit les conditions ordinaires et visite l'église durant la fête du patron. Un simple prêtre peut absoudre de tous les crimes et cas réservés même au pape, commuer les vœux pour des œuvres pies, excepté ceux de pélerinage à Rome, outre-mer, à St.-Jacques-de-Compostelle, et ceux de religion.

Lorsque le 24 juin tombait le dimanche, ce qui arrive à des intervalles divers par suite des années bissextiles, une

(1) L'église de Chaumont conserve deux portraits de son bienfaiteur. Il mourut à Rome, en 1479, âgé de 70 ans, et fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait bâtir à l'honneur de saint Jean-Baptiste, en l'église de Ste.-Marie *del Popolo*. Voici son épitaphe :

Joannem de Montemirabili hic sepultum,
Intelligentia apostolicum abbreviatorem,
Fides referendarium secretum,
Probitas Sixto 4°. pontif. max. familiarem,
Religio episcopum Vasionem fecit.
Quibus perfunctus septuagenarius obiit,
3 junii anno 1479 : hæc si consideres admonent.

foule immense accourait des provinces de France et des pays lointains, pour mériter l'indulgence du Pardon-Général. Bientôt, suivant les mœurs du siècle, les mystères ou représentations à personnages se mêlèrent à la solennité religieuse. Les actes de la vie de M. Saint-Jehan-Baptiste étaient joués sur des échafauds dressés dans les rues, par des acteurs prêtres et laïques. Peu à peu ces drames se transformèrent en farces grotesques, immorales, et donnèrent lieu à de véritables désordres. Depuis le dimanche des Rameaux, les diables et diablesses du théâtre d'Enfer annonçaient la fête en parcourant la banlieue, cachés sous leurs déguisements infernaux; entre autres peccadilles, ils rançonnaient sans pitié les villageois; c'est de là que vient le dicton chaumontais: « Si plaît ai Dieu, ai l'ai sainte bonne Vierge, ai l'ai Saint-Jean not homme serai diable et j'paierons nos dettes. »

Le progrès des lumières arrêta mieux ces abus que les louables, mais vains efforts des chanoines. Nous ne savons pas pourquoi l'auteur d'une petite brochure sur la diablerie de Chaumont (car on appela ainsi la fête dégénérée,) prétend que, depuis la révolution, les rues de la ville sont désertes aux jours de ce jubilé. En 1838, témoin oculaire, nous avons vu avec joie une affluence considérable de peuple et de communiants. La procession, présidée par Mg^r. Parisis, était magnifique comme les reposoirs où le St.-Sacrement s'arrêtait. Nous l'espérons, en 1849, le peuple de notre cité se souviendra de sa foi, et il honorera son protecteur par une fête splendide.

Ces différentes institutions devaient amener un changement dans le matériel de l'église; effectivement, nous la voyons s'agrandir par la construction, en style flamboyant, du chœur, du déambulatoire, du transept et des dix-huit cha-

pelles dont elle rayonne. Une seule, placée sous le vocable de saint Pierre, appartient à la primitive construction. On le voit, le commencement et la fin du moyen-âge se touchent dans ce monument remarquable.

La nef sévère, aux grêles colonnettes engagées dans le pilier, aux arcades aiguës, sous lesquelles l'œil pénètre dans les bas côtés de même caractère, annonce l'œuvre du XIII[e]. siècle. Sept fenêtres ogivales, simples lancettes sans meneaux, ont été percées au-dessus de baies plus anciennes. Deux arceaux en diagonales recroisés d'une nervure en arc doubleau, partagent la voûte de chaque travée en six compartiments; les clefs sont sculptées en fleurons, et les chapiteaux carrés ou hexagones se décorent de moulures, de crochets et de feuillages divers. Un cordon dissimule le retrait des murailles.

Quelle distance de la nef au chœur! Ce ne sont plus ici les lignes ascensionnelles et austères; les nervures prismatiques se promènent en riches et lourds faisceaux sous les voûtes qu'elles semblent entraîner plutôt que soutenir. Elles naissent du corps même des piliers ronds où les colonnes sont remplacées par des flexions sinueuses. Les arceaux se mêlent à l'intrados de la voûte dans un dédale inextricable, et à chaque point d'intersection du réseau, retombent en longs culs-de-lampe. Si l'on ajoute à ces pendentifs, à ces stalactites ciselés, les galeries ornées de dentelles de pierre, les corniches chargées de rinceaux, de rubans, de clous, de coquillages qui se développent dans le chœur et les bras de la croix; cet escalier en spirale du croisillon gauche, qui monte aux combles avec tant de vitesse et d'originalité; on comprendra qu'un art pareil ait été pris pour une aurore, quoiqu'il ne fût qu'un crépuscule. Le déambulatoire a des voûtes compliquées de tiercerets, de formerets et de liernes,

avec des clefs superbes. Les fenêtres des chapelles qui l'éclairent, sont d'un flamboyant bâtard, qui ne flamboie pas ou qui s'éteint.

Au rond-point, l'autel de la Vierge possède un rétable corinthien d'un bon travail; il voile en partie une verrière peinte de M. L....., posée depuis deux ans. Nous ne savons s'il y a grand mal. Certaines personnes trouvent du dessin dans les médaillons qui la composent et qui représentent des mystères de la vie de la sainte Vierge; mais on ne peut se dissimuler que sous d'autres rapports cette composition est faible : les couleurs sont pâles et d'un ton de lavis; les règles iconographiques sont oubliées spécialement dans l'institution du rosaire. Enfin la belle et riche fenêtre où M. Maréchal de Metz vient de placer deux des évangélistes éclipse suffisamment celle-ci pour qu'on ne trouve pas notre manière de voir trop sévère.

Le vitrail de M. Maréchal, comme toutes les œuvres de cet artiste, se distingue par la noblesse et la grandeur du dessin, par la beauté des couleurs. Mais il y a peut-être quelque chose de plus digne d'éloges que le talent des peintres-verriers, c'est le zèle des vénérables prêtres et des pieux fidèles de la paroisse qui, par leurs aumônes, ont ainsi décoré la maison du Seigneur, et la chapelle bien-aimée de sa divine mère. Ainsi proteste une foi vive contre l'indifférence inqualifiable de cette municipalité pour laquelle nos monuments religieux semblent être moins que rien.

On remarque dans la chapelle St.-Nicolas un arbre généalogique. Dix personnages en pierre, assis sur ses branches, représentent les ancêtres de Marie, suivant l'évangile de saint Mathieu. Jessé est assis au pied et endormi. A sa droite, on voit la tête monstrueuse de Goliath, et à sa gauche Isaïe tenant un cartel. Un saint François-d'Assise en bois, d'un certain mérite, orne la chapelle dédiée à saint Michel

Archange. Le martyr de saint Hippolyte, écartelé par des chevaux, est peint à l'huile sur le mur, en la chapelle Sainte-Anne. Le lait de chaux cachait cet ouvrage assez pauvre d'ailleurs. Un religieux et une religieuse s'agenouillent et prient dans un coin de la scène. Voici la double inscription :

COMME JADIS PLAIN DE GRACE ET VERTU
SAINCT IPPOLYTE A LA FOY ADONNE
DE JESUS-CHRIST APRES ESTRE BATTU
NA PEU JAMAIS EN ESTRE DESTOURNÉ.
CE QUE VOYANT LE TYRANT EMPEREUR
TOUT ENRAIGE PLAIN DIRE ET DE FUREUR
PAR DES CHEVAULX INDOMITES TYRE
LUY FILT SON CORPS ET MEMBRES DESCHIRER.

1549.

Nous te prions o glorieulx martyr
Par le loyer (?) que tu as mer te
Prier pour nous Dieu q̃ soit sõ playsir
Après la mort le voir en trinite
Amen.

Parmi les nombreuses toiles appendues dans l'église aux membres d'architecture, plusieurs, si elles n'ont pas le mérite d'être à leur place, ont du moins une valeur propre incontestable. On attribue à Raphaël celle qui représente l'orgie d'Hérode pendant laquelle est apporté sur un plat le chef décollé de saint Jean-Baptiste. Il y a peu de convenance à étaler cette scène au fond de l'abside et sur la galerie à jour dont l'effet est perdu. Un autre tableau plus authentique s'accroche à l'un des gros piliers du chœur; il représente saint Alexis. Le chevalier romain vêtu d'un manteau vert doublé de jaune et d'une courte tunique rouge tient le bâton de pélerin et marche récitant son chapelet. La tête d'une expression noble mélancolique et douce, est admirable et digne de son auteur André del Sarte.

Un troisième représente saint Luce, pape, refusant d'adorer l'idole que lui montre un flamine, il porte le costume pontifical moderne. Ce tableau dont les figures sont de grandeur naturelle est très-estimé des artistes qui n'hésitent point à y reconnaître le pinceau de Pierre de Cortone ou de quelque peintre héritier du génie du Carrache. Enfin je mentionnerai la mort de saint Joseph signée d'Edme Bouchardon. Cet ouvrage est un souvenir de sa jeunesse et fait d'après Carle Maratte. Il sert de rétable à l'autel de Sainte-Marguerite. Mais les bornes et le caractère de cette notice archéologique ne nous permettent pas de nous arrêter sur toutes ces peintures.

Dans la nef, on admire la chaire à prêcher et le banc d'œuvre sculptés en bois par un habile ouvrier nommé Landsmann, suivant les dessins du père de Bouchardon. Nous n'aimons pas le classicisme dans les églises; toutefois on ne peut se dissimuler que de pareils ouvrages révèlent un magnifique talent.

La sacristie est fort belle et voûtée comme le déambulatoire. En visitant le mobilier, nous avons trouvé beaucoup de reliquaires, les uns en bustes, les autres en tombeaux; mais aucun ne nous a paru ancien ni curieux. Un calice bien ciselé en vermeil, coupe évasée, galbe bien profilé, est décoré de scènes de la passion. Plusieurs armoires sont remplies de graduels et d'antiphonaires manuscrits sur vélin. Parmi ces in-folio du XVIe. siècle, il en est qui sont illustrés de miniatures, d'initiales coloriées sur fond d'or, de marges où brillent les fleurs et les arabesques. La plupart ont souffert et nul n'est de premier ordre pour la perfection du travail. Il y a cependant un antiphonier qui surpasse les autres en richesse. La liturgie qu'ils renferment est langroise ou plutôt romaine modifiée par les coutumes du diocèse. On peut y voir les anciennes séquences qu'on ne chante plus, et des

offices intéressants comme celui de la sainte larme du Christ, la célèbre relique de Vendôme que le docte P. Mabillon osa défendre contre les hardiesses de Thiers, lesquelles n'étaient pas toujours déplacées.

O lacryma gloriosa Christi precharissima
Gemma cœli preciosa lymphaq. purissima
A Christoq. nata angelo collecta
Magdalene data Maximino vecta
Imperatori græcorum unde presentata
Gaufredo Vandamorum ad locum translata
Interna et externa conserva lumina
Gratia sempiterna corda illumina
O fulgida o lucida o lympida
Quæ semper inviolata permansisti.

Si maintenant nous sortons pour examiner l'extérieur de l'église, les mêmes caractères de deux siècles éloignés se manifestent. J'attribue à la même époque, aux premières années du XIII[e]. siècle, les tours et les flèches, toute la façade occidentale. Il est vrai, des architectes croient le portail d'un siècle plus ancien dans sa partie inférieure. Leur opinion se fonde sur ce que la porte est encore romane. Plusieurs colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de têtes, de nudités indécentes, soutiennent des tores cintrés et en retraite l'un sous l'autre. Mais indépendamment de la pointe ogivale qui se révèle au sommet de la courbure, on voit qu'il n'existe aucune trace d'un travail interrompu. D'ailleurs, dans nos pays, pendant le XIII[e]. et même au XIV[e]. siècle, les traditions romanes apparaissent encore dans les églises, surtout au portail du couchant. Ce phénomène est évident pour quiconque étudie les monuments du pays Langrois placés à la frontière de la zône que l'art gothique comprenait dans sa marche. Il est certain qu'elle embrassa le nord de la France jusqu'à Chaumont; déjà elle expire ici; à Langres elle

est morte ; on entre dans l'architecture Burgundo-Lyonnaise (1).

Les contreforts, arcs et piliers buttants qui appartiennent à la nef et aux bas-côtés se distinguent par la masse et la simplicité. Autour du chœur ce sont des arcs boutants à double rang d'arcades, des pinacles, des aiguilles, des galeries, des corniches avec moulures et denticules, des gargouilles effrayantes, vrais diables qui fuient sous l'aspersion de l'eau bénite ; ils s'arrachent de la muraille grisâtre où ils hurlent depuis 300 ans.

Mais pour comprendre la profusion de la sculpture en cette période si prodigue d'ornements, il faut considérer le petit portail St.-Jean et les deux portes qui s'ouvrent dans les bras du transept. La pierre a obéi à tous les caprices de l'imagination et s'est transformée, par une sorte de magie, en dentelles, en roses, en crosses de feuillages, en choux frisés, en ceps de vigne, en salamandres, coquillages et animaux fantastiques. Des tambours disgracieux de bois et de pierre, ont fort endommagé ces merveilles. C'est justice à rendre à MM. Bouchard et Ragot, de louer le goût et le soin avec lesquels ils ont sagement réparé ces dégradations. On a restitué au petit portail, exécuté dans le style du XVe. siècle, son bas-relief de la vie de saint Jean qui tapissait le tympan de la porte. Le trumeau symbolique qui la divise attend sa statue. Les niches sont vides et attestent le passage d'un vandalisme brutal.

En 93, l'église devenue magasin à fourrages fut violée et mutilée. On enleva les plombs, qui, à l'extérieur, conduisaient les eaux des toits ; on brisa des meneaux de fenêtres, des statues et des aiguilles dont les morceaux gisent encore.

(1) V. pour la délimitation des écoles d'architecture l'essai de M. de Caumont sur le synchronisme de l'architecture, tome 7e. du Bulletin monumental.

Les barbares se faisaient hisser jusqu'aux voûtes pour détruire, au péril de leur vie, les fleurs de lys placées sur un cercle qui tient encore aux pendentifs du chœur. Dans la maison n°. 2, rue du Corgebin, j'ai vu incrustés dans un mur et cachés par des lambris, des bas-reliefs de la passion et de la vie de la Sainte-Vierge, que sans doute on a sauvés du marteau en ces jours désastreux; on se souvient qu'ils étaient dans les chapelles comme beaucoup d'autres dont il ne reste aucun vestige. Il y a peu d'années de grandes tapisseries à personnages étaient encore suspendues autour du chœur : on les a vendues à des fripiers. J'ignore ce qu'elles représentaient, mais ma mémoire me rappelle les lances, les casques, les chevaux et les grands soldats qui frappaient alors mon imagination.

Le sépulcre est dû à une fondation faite en 1471 par Marguerite de Baudricourt, restée veuve de Geoffroy de Saint-Blin, conseiller et chambellan de Louis XI, seigneur de Saixefontaine. La noble dame accomplissait ainsi les vœux de son mari qui désirait faire bâtir de plus une chapelle en l'église St.-Jean-Baptiste. « Il était en intention, voulenté et propos de faire tailer et asseoir au fons d'icelle tour du clocher en ymaiges de pierre grandes et eslevées la représentation du Saint Sépulcre Notre-Seigneur Jésus-Christ et en icelle chapelle hors de la dicte tour les autres mystères de la Passion. »

La chapelle fut construite, mais elle n'existe plus; seulement on reconnaît une fenêtre plus ancienne que les autres, et qui l'éclaira certainement. Du moins les ymaiges de pierre grandes et eslevées sont dans leur intégrité. Si le sépulcre de Saint-Mihiel est plus savant, il n'est, certes, pas aussi pieusement inspiré (1).

(1) On compare souvent le sépulcre de Saint-Mihiel et celui de

On entre dans la chapelle par deux portes ; l'une fut ornée au XVIIe. siècle de colonnes et de statues. Celle de J.-C. appuyé sur sa croix et de la Vierge au calvaire sont de Jean-Baptiste Bouchardon. Le reste est pitoyable sur un pareil monument. L'autre, amortie en arcade à contre-courbure, était chargé de feuillages que l'on a impitoyablement dégradés en effaçant sans doute quelques armoiries.

Les personnages, au nombre de dix, ont été décrits par M. Fériel dans une petite notice, mieux que nous ne saurions le faire. On nous pardonnera de simples observations.

La polychromie splendide dont se revêtent les costumes orientaux richement damassés n'est pas, à notre avis, chose regrettable ; elle ne nuit point à l'effet de la statuaire, et rien ne prouve qu'elle ait été appliquée plus tard.

Le Christ et la Madeleine nous semblent les plus parfaits du groupe. Comme le Christ est mort !.. Comme la douleur de Madeleine est profonde, pleine de résignation, d'espérance et d'amour ! Je ne sais, mais cette expression sublime qui illumine son visage, me rappelait la conception de la Madeleine de Solesmes. La pose est différente ; l'idée est la même.

A l'époque où M. Fériel décrivait ce monument, la fenêtre qui l'éclaire aujourd'hui était bouchée, on conçoit qu'il n'ait pas vu ce que représentent les deux clefs de la voûte sculptées si parfaitement ; ce ne sont point le Sauveur et sa sainte Mère, mais la justice et la charité, toutes deux en reines, assises sur un trône ; la première tient une balance : celle-ci est environnée de petits enfants et du texte évangélique ; *estote misericordes sicut pater vester misericors est.*

Chaumont. Les deux scènes n'ont presque pas de rapport. Ici tout est en repos ; l'âme seule est agitée dans un océan de douleur ; là tout est mouvement, étude et distraction. Ici, c'est le Christ dans le tombeau ; là, c'est la sépulture du Christ.

Depuis ce temps aussi une importante découverte a été faite dans le caveau de la chapelle primitive. Le crâne de M. de Magalotti, commandant pour le Roi, et tué au siége de Lamothe, s'est trouvé parmi des ossements. On l'a reconnu au trou de la balle qui l'avait percé (1). M. Laloy, ancien député à la Convention, qui avait tenu ce crâne lorsque la balle était encore dedans, a déclaré que c'était celui-là même. Il est replacé dans le caveau sous une cloche de verre.

APPENDICE.

Nous n'avons qu'effleuré l'église St.-Jean-Baptiste. On peut consulter sur le sépulcre une brochure de M. Fériel, sur la diablerie, une notice de M. Jolibois, sur l'histoire du chapitre et du monument, d'anciens cahiers et des notes tirées des archives, entre les mains de M. Rausch qui m'a permis d'en prendre copie pour la bibliothèque du grand séminaire. Je dois à l'obligeance d'un ami, M. Bouchard, architecte, qui a sauvé de précieux débris, les plan et coupes de l'édifice. M. Picard, archéologue savant et zélé, s'est beaucoup occupé du sépulcre ; il y a dépensé du temps et de l'argent pour le débarrasser des planches, des papiers peints qui l'obstruaient, et pour l'étudier dans ses plus minutieux détails.

NOTES SUR DE MAGALOTTI.

Le mardi 27 juin 1645, fut amené à Chaumont le corps de M. de Magalotti, vivant baron romain, chevalier de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, maréchal-de-camp, commandant l'armée de sa Majesté au blocus et siége de Lamothe, lequel, après avoir fait les lignes de circonvallation, parachevé les

(1) Suivant que le portent les documents historiques.

tranchées, fait brèche aux murs, donné plusieurs assauts, à la veille de triompher, fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, en visitant les tranchées et travaux des ennemis, le mardi 20 juin, audit an, de laquelle blessure il mourut le jeudi suivant, après avoir déclaré qu'il voulait être inhumé à Chaumont.

Il fut amené dans son carosse accompagné de son aumônier, de ses gentilshommes et autres de sa suite, et escorté d'infanterie et de cavalerie, le chapitre alla recevoir le corps à l'entrée du faubourg Notre-Dame. Il fut conduit en notre église, porté par les pères capucins et déposé au milieu du chœur, où, après avoir chanté en musique le *De profundis* et le ℟. *Libera*, on le laissa à la garde de Dieu jusqu'au lendemain, que MM. de Ville et autre corps d'icelle, se rendirent avec MM. l'Aumônier et autres de la suite dudit Seigneur, à 7 heures du matin, pour faire le service solennel. Rien ne manqua à la pompe et à la magnificence des obsèques. Le discours funèbre fut fait en la nef, par M. Etienne Fagotin, chanoine de ladite église, qui réussit à l'honneur du défunt et à la satisfaction des auditeurs.

Le corps fut ensuite porté, couvert d'un drap de velour noir, croisé de satin blanc, dans l'église des Capucins, où resta le corps en dépôt, jusqu'à ce qu'il plût à sa Majesté de donner ses ordres pour le lieu de la sépulture.

Le jeudi 3 août, en vertu des ordres du Roi, envoyés aux Capucins et obtenu par les soins de M. Fleury, procureur du chapitre, le corps de M. de Magalotti fut rapporté de l'église des Capucins en la nôtre, par MM. du chapitre, en observant les mêmes cérémonies que lorsqu'il y avait été conduit, et ensuite il fut déposé dans le caveau près du sépulcre.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AU CHAPITRE PAR L'ÉMINENTISSIME CARDINAL MAZARIN.

« Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite sur « le désir qu'avez d'avoir dans votre église le corps de feu « M. de Magalotti, avec beaucoup de satisfaction des témoi- « gnages que vous y donnez de la tendresse et de l'affec- « tion que vous conservez pour lui et combien vous honorez « sa mémoire ; et véritablement, outre que la gratitude vous « oblige à ces sentiments pour une personne qui a rencontré sa « ruine dans votre conservation et en vous restituant une pre- « mière liberté, tous les bons français ne peuvent que regretter « la perte d'un sujet dont le zèle, le courage et l'habileté, « faisaient concevoir avec justice des espérances qu'il conti- « nuerait à rendre toujours de plus en plus des services très- « considérables à cette couronne ; mais parce que Dieu l'a « ainsi demandé, nous ne pouvons nous conformer qu'à sa « volonté. J'écris aux Capucins de votre ville, que celle de « la Reine est, qu'ils vous remettent le corps du défunt, qui « a demeuré jusqu'ici en dépôt dans leur église, pour être « inhumé dans la vôtre. Si en quelque autre occasion, de votre « intérêt ou de votre satisfaction, vous me faites savoir que « je vous puisse être utile, je l'embrasserai avec joie, pour « vous montrer que je suis, autant que vous puissiez le « désirer, en général et en particulier,

Messieurs,

Votre très-affectionné à vous servir,

LE CARDINAL DE MAZARIN.

(Extrait des archives de Chaumont).

NOTICE

SUR LA CHAPELLE DE CELSOY,

Tombe de Guibert,

MÉDECIN DES ROIS JEAN, CHARLES V ET CHARLES VI;

PAR M. L'ABBÉ GODARD SAINT-JEAN,

Membre de la Société française.

Nous ne croyons pas qu'il existe dans le diocèse de Langres de pierre tombale aussi curieuse que celle de Guibert, dit de Celsoy, médecin des rois Jean, Charles V et Charles VI. Avant de la décrire, jetons un coup-d'œil rapide sur la gracieuse chapelle qui la renferme.

Guibert lui-même en fut le fondateur. Elle a souffert du vandalisme qui la badigeonna, mura la fenêtre absidale de style rayonnant et colla, comme une verrue à son flanc, une laide sacristie. Une partie de la voûte, écroulée par suite de la négligence que l'on mit à la soutenir, est remplacée par un ignoble plancher. Malgré tant d'outrages, disons-le, elle est belle encore avec ses colonnettes légères qui, d'un seul jet, s'élancent depuis le sol, pour recevoir les arcs doubleaux et les arceaux des voûtes, avec ses chapiteaux en feuillages nettement ciselés et ses baies ogivales où s'encadrent des lancettes trilobées et des roses tréflées. Chose singulière! l'ogive

dans la zône Langroise ne détrône pas encore complètement le plein-cintre au XIVe. siècle ; si l'on veut y prendre garde, la porte couronnée d'une archivolte pesante arrêtée sur des têtes bizarres, amortie de manière à trahir à peine l'arc brisé, est une trace visible de l'architecture romane. On admire l'appareil des murailles en pierres de grès, la tourelle élégante agraffée à l'un des angles du couchant et où nous vîmes une cloche ancienne sans autre inscription qu'une espèce de trisagion latin.

Mais il nous tarde d'arriver au monument principal. A gauche du sanctuaire s'ouvre, dans le mur, l'arcade où se plaçait horizontalement la dalle funéraire. Pour établir un lutrin bleu, le plus affreux des lutrins, on l'arracha, on la mit dans le pavé, sous l'appui de communion qui la perça de ses pieds de fer, sous les souliers des fidèles qui la limèrent à loisir. M. l'abbé Michaut, curé de Montlandon et de Celsoy, mit fin à cette barbarie et la releva comme nous la voyons aujourd'hui.

Cette tombe est large de 1 mètre 45 c. et elle a le double en longueur ; on aperçoit dans la pierre quelques empreintes de fossiles que je crois être des turritelles (1). Maître Guibert, assis dans une chaire gothique, s'enveloppe d'une longue robe dont le capuchon est ramené sur sa tête. Il appuie la main sur un pupitre dressé devant lui. Les feuilles métalliques où se dessinaient sa figure et celles des autres personnages, ayant été enlevées, on ne peut pas juger de sa physionomie ; la forme du vide indique assez qu'une barbe vénérable ensevelissait son menton. Un cartel également formé d'une plaque incrustée et perdue semble sortir d'un nuage.

(1) Comme ce genre de coquilles caractérise les terrains tertiaires, on peut croire que la dalle vient du bassin de Paris et qu'elle a été gravée par un artiste étranger au pays Langrois.

A la gauche de Guibert, un clerc tient une longue baguette. En face on reconnaît ses élèves, qu'il surpasse de beaucoup en stature ; le profil de leur silhouette en creux les montre lisant ou attentifs à sa parole. La scène s'encadre dans une arcade ogivale subtrilobée.

L'ensemble des ornements représente une façade en style gothique. La plume ne saurait décrire, l'imagination concevoir une si exubérante richesse. Galeries, pinacles, guirlandes, clochetons, rosaces épanouies sous mille formes, trèfles, rinceaux, nervures, archivoltes étoilées, mosaïques dans la toiture, effrayantes gargouilles, toute la profusion du XVe. siècle s'y répand à flots, toute sa magnificence se condense et rayonne sur cette tombe merveilleuse.

Cependant au sein de cet éblouissant nuage, sous les dais en dentelles qu'un habile ciseau a finement découpés, ressortent plusieurs personnages intéressants. Au sommet, le Père éternel trône dans la région des astres, et reçoit l'âme du défunt, sous le symbole d'un petit corps d'enfant. La nudité des pieds, la barbe, les cheveux flottants et le nimbe caractérisent la personne divine. Plus bas, six anges aussi nimbés, nus pieds, en longues tuniques, se rangent symétriquement dans une galerie. Deux encensent en alternative ; deux portent des flambeaux, les autres jouent l'un du violon, l'autre d'une espèce de guitare ou de mandoline. — On remarque de plus les officiants d'un service funèbre, des acolytes avec la croix et l'eau bénite, le prêtre revêtu des ornements sacerdotaux, en particulier de la primitive châsuble, ample manteau à une seule ouverture. Enfin, la dalle est cantonée par les attributs emblématiques des évangélistes, tous quatre ailés et circonscrits par une auréole en quatre-feuilles dont les lobes sont séparés par un triangle.

L'inscription naïve et enthousiaste a été relevée infidèlement dans l'annuaire de 1811. M. Fériel l'a lue avec une scrupuleuse exactitude, laissant en italique les mots incertains.

CY GIST LA FLEUR A ODEUR FINE .
DE SCIENCE DE MÉDECINE
MAISTRE GUIBERT DIE DE CELSOY
LEQUEL VO DIEU *PENSER A SOY*,
A FAIT CESTE CHAPELLE FAIRE
ET FUNDÉE DE GRANT DOAIRE
MAISTRE FU ÈS ARS EXCELLENT
ET EN MÉDECINE ENSEMENT
DE LA PRATIQUE SOUVERAIN
PAREIL N'AVAIT EU CORPS HUMAIN ;
MEDECIN FU DES ROIS DE FRANCE
JEHAN ET DEUX CHARLES *SANS* DOUBTANCE
DE BÉNÉFICES HABONDANCE
OT ET DU SURPLUS SOUFISANCE
TROIS PREBENDES ET CATHÉDRAULX
LAON , CHALONS ET AUSSI MEAULX
A PARIS EN SON BEL MANOIR
FINI SES JOURS POR DIRE VOIR
L'AN DE GRACE M CCC ET X
ET IIII CE M'EST ADVIS ,
AU MOIS D'AOUST PRÈS DE LA FIN
JOUR DE SAINT-AUGUSTIN.
PRIEZ DIEU DE CUERTZ LOIAL
QUE LUI DOINT SON PALAIS ROIAL

On voit aisément qu'un c fut omis dans la date. Le règne du roi Jean commence en 1350 ; en 1378 Charles V fit une donation en faveur de son *amé phisicien Guibert de Celsoy, pour les bons et raisonnables services par lui rendus.* D'ailleurs le monument lui-même corrigerait cette erreur par son caractère architectonique.

Telle est la pierre tombale de Celsoy ; j'ai l'honneur d'en offrir l'empreinte à la Société française, au nom de M. l'abbé Michaut, curé de la paroisse.

NOTICE

SUR LA DÉESSE SANDRAVDIGA,

ET

SUR UN AUTEL DE CETTE DIVINITÉ,

Par M. le B^on. DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire de la Société française.

Il y a plusieurs années que, sur la route d'Anvers à Bréda, et entre les villages de *Rysberg* et de *Zander*, on découvrit un autel antique sur lequel est gravée l'inscription suivante :

DEAE
SANDRAVDIGAE
CVLTORES
TEMPLI.

Cet autel appartenant à la classe de ceux nommés ARAE par les Antiquaires, et formé d'une pierre calcaire très-tendre de 1 mètre 35 centimètres de largeur, sur 81 centimètres de hauteur ; chacune des faces latérales de ce petit monument que nous visitâmes peu de temps après sa découverte, est orné d'une corne d'abondance remplie de fruits, sculptée en relief et semblable à celle que porte souvent le Dieu Priape, et au-dessus de l'autel est un *phallus* également figuré en relief, autre analogie avec les attributs ordinaires de cette divinité des jardins. Le travail de ce marbre est romain ; auprès

de lui, lors de la fouille qui le remit en lumière, on a trouvé des anneaux en fer et des fers de lance corrodés par la rouille, et qui se sont en quelque sorte réduits en poussière dès qu'on les a touchés.

Ce monument nous a paru d'autant plus précieux et plus digne de fixer l'attention des explorateurs et des amis de l'antiquité, qu'il paraît être encore unique.

L'on ne connaissait pas la déesse *Sandraudiga*, lorsqu'un heureux hasard le rendit au jour, et appela sur lui l'intérêt des archéologues, d'après la description qu'en donnèrent les journaux.

La nouvelle divinité auquel cet autel est consacré doit être ajoutée à la nombreuse série de celles nommées DII MUNICIPES par Minutius Félix, DII LOCALES par Ammien-Marcellin, DII TOPICI par Servius, et que nous voyons figurer en si grand nombre dans nos recueils épigraphiques; elle devait donc, selon toutes les probabilités, appartenir à la localité, ou du moins à la contrée dans laquelle on a déterré son monument. Il ne serait pas aussi facile de dire quels étaient sa nature, ses attributions, son domaine. Il ne nous semble pas qu'on puisse rien préjuger avec quelque fondement et quelque certitude à cet égard, des armes ou instruments en fer, assez peu déterminés auprès de son autel, et qu'on soit suffisamment autorisé à l'inspection de leurs formes, lors même qu'on y reconnaîtrait des fers de lances, des anneaux (ou fragments de chaînes), etc., à lui donner le département de la guerre, chez les peuples qui la vénéraient; ces débris de ferrures pouvaient aussi bien avoir été destinés ou employés à d'autres usages qu'à ceux de l'attaque ou de la défense dans les combats. Ils pouvaient être relatifs aux sacrifices offerts à *Sandraudiga*, et avoir été même des instruments de supplice.

Les attributs emblématiques du phallus et de la corne

d'abondance sculptés sur le monument, ont une toute autre importance à nos yeux ; ils nous paraissent caractéristiques, et nous nous occuperons tout-à-l'heure de leur interprétation et de leur appréciation.

On voit par l'inscription que nous venons de rapporter plus haut que cette dédicace, cet *ex-voto* à *Sandraudiga*, lui a été offert par ses *cultores*, c'est-à-dire, par ses dévots, par les habitants, les familiers de son temple.

Gruter, dans son trésor, a recueilli un certain nombre d'inscriptions où figurent les *cultores* de plusieurs divinités et même des empereurs romains et de leur famille (DOMVS DIVINA) ; trois de ces inscriptions attestent des concessions de terrains faites par des particuliers pour servir de sépulture à des *cultores* d'Hercule.

Nous avons déjà dit que notre *Sandraudiga*, sur laquelle (1) les mythologies, les théogonies de l'antiquité payenne sont demeurées muettes, avait probablement sa place parmi les divinités topiques ou locales qui forment une classe si nombreuse. A ce titre, elle devait être une des déesses tutélaires ou *tutèles* des anciens peuples du Brabant, et particulièrement de ceux du district, dont faisait partie le lieu de *Zander* où notre cippe votif a été découvert et dont le nom nous semble offrir la plus grande analogie avec le nom de sa protectrice, de sa patronne présumée, sous l'influence des croyances du paganisme.

La déesse que nous signalons ici nous paraît avoir certains rapports assez frappants de ressemblance avec *Nehalennia* appartenant aux habitants de l'ancienne Zélande.

On a longuement écrit, disserté, établi des conjectures sur cette dernière divinité, beaucoup plus connue que l'autre ; on croit qu'elle présidait au commerce, aux marchés publics,

(1) Gruter. CCCXV—6, 7, 8.

etc., ce qui lui donnait quelques affinités avec le Mercure des Grecs et des Romains, et qu'elle était une des déesses ou nymphes protectrices des eaux et des fleuves, adorées des peuples septentrionaux.

Nehalennia est souvent représentée avec les mêmes emblêmes (sauf le phallus), que *Sandraudiga*, « elle est environnée, écrit feu M. Pougens, dans ses *doutes et conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux*, etc., *de fruits de toute espèce, quelquefois de cornes d'abondance* ». Les cornes d'abondance furent de tout temps l'emblême du commerce, et par suite de la marine, *de la marine marchande* s'entend ; témoin, cette inscription tumulaire grecque du jeune Théophile, trouvée à Marseille, dans les fondements de l'abbaye de Saint-Victor et publiée par MM. de St.-Vincens fils (1), et Millin (2).

Au-dessus de l'inscription sont sculptées deux cornes d'abondance, unies par des bandelettes; aux faces latérales on voit des guirlandes de fruits d'où pendent également des bandelettes, et enfin, on remarque une barque en relief sur le côté du monument opposé à l'inscription du jeune naute ou trafiquant Massaliote.

Mais la représentation du Phallus, emblême de la fécondité, de la génération de tous les êtres, du principe actif de la nature, est beaucoup plus remarquable parmi les attributs symboliques et nautiques qui décorent le monument votif élevé à une déesse, que les autres ornements qui décorent l'autel élevé à *Sandraudiga* par ses *cultores*, ce n'est pas cependant un motif suffisant, à nos yeux, pour qu'on doive la classer au rang des *divinités génératrices* proprement dites,

(1) Notice sur Jules-François, Paul-Fauris de St.-Vincens père, et sur son cabinet, ses collections, etc.

(2) Voyage dans les départements du midi de la France, etc.

et qu'elle soit parmi les déesses, ce qu'était Priape parmi les dieux. Mais peut-être comme Junon présidait-elle aux enfantements et était-elle invoquée pour la délivrance des femmes en couche. Souvent comme nous venons de le dire, le symbole phallique n'est que celui de l'abondance, de la fécondité, de la reproduction générale, etc., et nous l'avons vu reproduit même sur des tombeaux, des lampes sépulcrales, etc.

Réduit à cette signification et à cette valeur, le symbole sur lequel les anciens attachaient de toutes autres idées que les nôtres, pouvait figurer au nombre des attributs allégoriques d'une divinité qui aurait présidé au commerce, à la reproduction des biens de la terre, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, si le monument de Sandraudiga, assez peu connu pour qu'il nous ait été permis d'en occuper ici les lecteurs du Bulletin monumental, avait été découvert seulement un siècle plutôt, de simples et bonnes gens auraient bien pu prendre le change, et faire, sur-le-champ, de notre déïté payenne *une sainte*, sous le nom de *sancta Sandraudiga.* Tout le monde connaît l'anecdote de *saint Viar*, et la plaisante méprise du bon curé de village, en lisant ce reste d'inscription fruste, sur un tronçon de colonne milliaire.

......S. VIA....R... (1).

Inscription commémorative d'une restauration de voie romaine, et dont un antiquaire rétablit ainsi la dernière ligne : ....S (dernière lettre du nom d'un Empereur), VIA R.. *Restituit.*

(1) Après avoir rapporté ce conte frivole, est-il besoin de dire que, de nos jours, grâce au progrès des études archéologiques, aucun ecclésiastique, même le plus modeste desservant de la plus petite succursale de campagne ne tomberait pas dans une telle méprise, le mouvement archéologique s'est principalement fait sentir et a eu son foyer dans les séminaires.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

Sous ce titre nous donnerons de temps à autre, dans le Bulletin, des notes et des articles courts sur divers sujets que nous pourrons parfois extraire d'ouvrages inédits et souvent aussi d'ouvrages imprimés. A ce moyen, nous ferons connaître des faits intéressants, et nous éviterons des recherches longues et difficiles aux membres de la Société française et aux lecteurs du Bulletin monumental.

RECHERCHE DES AQUEDUCS DE LA VILLE D'AUTUN.

Grand aqueduc amenant les eaux de Montjeu (Mons Jovis) *à Augustodunum.* — La connaissance exacte des aqueducs antiques présentait de grandes difficultés dans l'état actuel de la ville, mais la Commission des antiquités attachait une trop grande importance aux notions positives que l'on pouvait acquérir sur ce sujet, pour ne pas diriger ses travaux vers ce but.

Le grand aqueduc amenant les eaux des sources de Montjeu à Augustodunum était le plus important à explorer. Ce travail de plusieurs années a été conduit avec une rare persévérance et a obtenu un succès complet, puisque aujourd'hui on peut suivre la trace de ce monument remarquable depuis l'intérieur de la ville jusqu'à sa prise d'eau dans le parc de Montjeu.

M. Desplaces de Martigny, ayant reçu de M. le pré-

sident de la Commission des antiquités mission de diriger les recherches, rend ainsi compte de leur résultat.

« Dans ma jeunesse, le cours du grand aqueduc avait été le but constant de mes promenades; souvent il m'échappait par sa marche tortueuse en apparence bizarre; en effet, tantôt il suit côte à côte le cours naturel et sinueux du ruisseau, tantôt il s'en éloigne brusquement afin de gagner, par un trajet périlleux sur le flanc de rochers escarpés, le sommet de la montagne, de laquelle il se précipite par une pente rapide pour rejoindre encore le ruisseau dont il était séparé; arrivé à l'entrée de la vallée de Brisecou, l'eau entre dans un conduit dont la pente insensible la dirige tranquillement jusque dans les murs de la ville, qu'elle vivifiait et embellissait en s'y répandant par mille canaux divers.

« Thomas, Courtépée, Rosny, dans leur Histoire d'Autun, disent : *l'aqueduc de Brisecou, à présent couvert d'arbres, conduisait les eaux de Montjeu à la Naumachie.*

« Cette assertion est erronée, car il serait absurde de conduire, par un travail immense, l'eau dans un lieu où elle allait naturellement. Cette réflexion piquait vivement ma curiosité; je me mis à l'œuvre, et je fus assez heureux pour suivre les vestiges pas à pas. C'est donc après un examen sérieux que je rends compte de mes observations.

« L'aqueduc, depuis sa naissance à Montjeu jusqu'à la Maladrerie, sous le théâtre, a 4,150^{m}. de longueur.

« Le génie de l'architecte qui dirigea ce prodigieux travail se révèle dans les moindres détails.

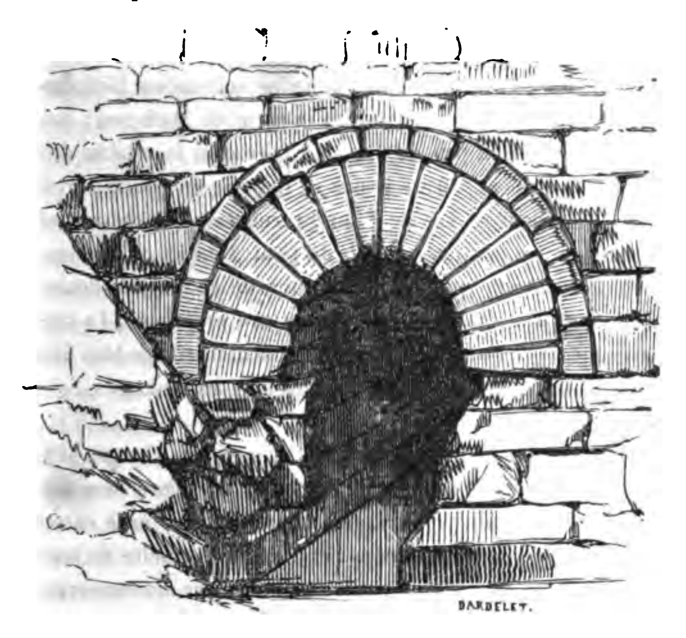
« Son but fut de conduire la plus grande quantité d'eau possible par un canal, dont la construction solide devait résister à l'effort combiné de l'eau et des ans. La direction de l'aqueduc fut donc soumise à la nécessité de recueillir les eaux des différentes sources qu'il devait recevoir dans son

parcours; ensuite il ne pouvait suivre la pente rapide de la montagne de Montjeu à Autun, puisque l'eau enfermée dedans aurait acquis une vitesse telle que la maçonnerie la plus solide n'aurait pu résister à sa furie. C'est pour obvier à cet inconvénient que l'ingénieur imagina de donner très-peu de pente à son aqueduc, et de le rompre de distance en distance par des chutes. L'eau tombait sur des plans inclinés revêtus de pierres de taille; ces espèces de cascades avaient de 2m30 à 26m00 de hauteur; l'eau, ainsi battue et imprégnée d'air, acquérait une qualité supérieure.

« Les sources principales qui fournissaient l'eau à Autun sont situées entre les deux grands étangs de Montjeu, en tirant du côté du château. Ladone en parle : elles étaient rassemblées par des tranchées dont on voit les vestiges ; elles aboutissaient à l'entrée de l'aqueduc qui se trouve près de la chaussée du grand étang du bas; de là il passe sous l'étang neuf des Cloix; il coupe plusieurs fois la route de Montcenis, entre le pont de Montmin et celui de Saint-Georges ; plus bas, il entre dans la vallée, la côtoie, adossé aux rochers à l'aide de contreforts, jusqu'à la montagne de Brisecou.

« A deux cents pas de la maison d'agrément bâtie en ce lieu, au nord-ouest, l'aqueduc aboutit au sommet de la montagne et se précipite par une pente très-rapide à l'entrée de la vallée : arrivé là, il suit le ruisseau artificiel des moulins jusque au-dessous du petit Montjeu, pour entrer dans les jardins des maisons de St.-Blaise et l'ancien cimetière de ce faubourg : il s'introduit dans la ville au-dessous de la porte Matheron par l'établissement des écoles chrétiennes, suit la rue Chaffaud, la rue Ste.-Barbe, les caves du chapitre, le Terreau, et arrive entre les prisons et l'évêché. Dans cette partie, il est construit en fort belles pierres de taille ; après avoir fait une cascade dans cet endroit, il se dirige vers l'ancien théâtre en passant sous le grand et le petit séminaire.

Les eaux, après avoir servi ce monument important, tombaient dans le grand égout dont l'entrée se voit dans le mur de la ville près de la Maladrerie.



« L'exécution de ce beau travail a dû trouver de grands obstacles par l'inégalité du terrain, les rochers sans nombre en granit qu'il a fallu trancher pour enterrer un aqueduc qui a 4,150 mètres ou plus d'une lieue de longueur, des sources de Montjeu au théâtre. Sa construction est faite en petits moellons de granit. Il a environ 0m90 de large. Dans la ville, où il est bâti en pierres de taille, il a 1m73 de large sur 1m93 de hauteur sous clef.

« Indépendamment des eaux du moulin, les sources de St.-Blaise, de la Mine, de Couhard, de Montmin, de Brisecou et autres lieux, étaient rassemblées avec soin et con-

3

duites dans l'aqueduc par des tuyaux en terre cuite ou en plomb, et encore par de petits aqueducs comme celui qui conduisait les eaux de la Mine, dont on a trouvé les restes sous la chaussée nord de l'écluse du premier moulin de St.-Blaise.

« Il est fort possible que l'aqueduc soit encore bien conservé depuis les prisons jusqu'à la porte de Matheron; dans ce cas il y aurait peu de travail à faire pour le rétablir dans les jardins de St.-Blaise; par ce moyen, on pourrait avoir dans l'intérieur de la ville l'eau du ruisseau de Couhard, en la prenant au premier moulin du petit Montjeu. Cette considération mérite que la ville d'Autun dirige un jour des recherches pour s'assurer si ma conjecture est fondée. La connaissance complète d'un si beau monument mérite de bien fixer l'attention des magistrats et d'occuper les archéologues. »

La Société Eduenne appréciant cette idée, chargea MM. de Charmasse, d'Esterno et de Fontenay, d'explorer non seulement le trajet du grand aqueduc dans la ville, mais encore les restes des autres aqueducs et égouts. Il résulte de leurs investigations que la ville entière est minée par des souterrains se ramifiant en tout sens; mais leur application aux nouvelles conduites d'eau en projet n'est guère possible, attendu qu'ils sont presque partout coupés par des constructions ou infectés par les immondices. Il est bon d'ajouter qu'une partie des beaux conduits voûtés ne datent que du moyen-âge. Ainsi, un des plus beaux et des mieux conservés, qui, après avoir traversé le Terreau et la Cathédrale, va aboutir derrière les Tours par une ouverture dite le *Trou du diable*, est évidemment postérieur à l'époque romaine, car il est facile de remarquer que la muraille antique a été percée après coup pour fournir cette ouverture. On peut donc le considérer comme un chemin militaire du château.

Grand aqueduc entre le pont d'Arroux et le pont de Saint-Andoche. — Vers la fin de l'année 1833, la Commission des antiquités désirant vérifier le passage d'Edme Thomas, où il est dit que l'embranchement de la grande cloaque était entre le pont d'Arroux et celui de St.-Andoche, ordonna des fouilles qui offraient de grandes difficultés, parce que le mur antique qui longe l'Arroux entre les deux portes est, depuis des siècles, renversé, et avec lui la masse énorme des terres qu'il soutenait. Il a donc fallu, avant d'entreprendre le déblaiement de ces terres dans toute leur largeur, s'assurer, autant qu'il était possible, de la direction des aqueducs supérieurs. En conséquence, on a commencé par faire des sondages nombreux qui ont amené la découverte d'un petit aqueduc d'embranchement se dirigeant du sud-ouest au nord-ouest. Il était recouvert de 2m33 de terre végétale, et offrait un débouché de 0m83 de largeur sur 1m50 de hauteur sous clef. Sa construction, qui est antique, offre un radier en béton et dallé avec de grands carreaux de terre cuite, deux pieds-droits en maçonnerie de moellons entremêlés de pierres de taille, et une voûte en plein-cintre d'un travail soigné. Toute sa masse est assemblée avec de bon mortier de ciment et présente une très-grande solidité.

« Après avoir suivi cet aqueduc sur une longueur de 46m00, on est arrivé à un point où il avait été anciennement détruit; mais il est probable que son prolongement se dirigeait sur le point où l'on avait supposé devoir trouver le grand égout. Plusieurs fragments de poterie romaine, une grande quantité de morceaux de marbre, corniches, frises, etc., et quelques médailles d'Antonin, de Constant et de Constantin, ont été trouvés dans le cours de ces travaux.

Autres aqueducs. — En 1841, M. d'Espiard s'attacha de nouveau à la recherche des aqueducs. Plusieurs tranchées

furent ouvertes dans une partie de l'ancienne ville. On rencontra au milieu du jardin du sieur Lorrain, situé au faubourg d'Arroux, une longue muraille large de $1^{m}00$ qui se dirigeait sur la grande voie impériale. Auprès étaient entassés des marbres, des débris de fresques et de mosaïques. De l'autre côté de la grande rue de Rome, au jardin du sieur Jeanny, existent des constructions d'une singularité remarquable. Plus loin, près du chemin qui conduit de St.-Jean-le-Grand à la porte d'Arroux en longeant les murs du parc, on découvrit un aqueduc principal se dirigeant du sud au nord. Il traverse le chemin et coupe l'angle du parc avant de se jeter dans la rivière.

Pendant le cours des premiers travaux, on a recueilli les objets suivants :

2 statuettes en bronze;
2 têtes id.;
1 petit bouc id.;
1 chèvre couchée id.;
8 fibules en bronze;
10 fragments de fibules;
4 cuillers à parfum en bronze;
1 id. en os;
12 marques de jeu;
36 épingles en os;
11 id. en bronze;
1 dent de sanglier montée en bronze;
1 tête en pierre;
2 lampes;
1 pierre gravée d'une belle conservation;
1 pâte antique;
1 clef en fer;
2 dés à coudre en bronze;
1 style en argent;
1 petit bas-relief en os;
1 anneau en bronze;
1 vase id.;
1 clef-anneau id.;
1 petit vase en terre:
Une grande quantité d'objets en bronze et en fer, sans usage déterminé.

Enfin, onze cents médailles en argent, grand, moyen et petit bronze.

Dans la fouille de l'aqueduc qui se termine au parc de St.-Jean-le-Grand, on a trouvé un grand nombre de sta-

tuettes en terre blanche, plus ou moins bien conservées, ainsi que leurs moules; presque toutes portent le mot PISTILLUS; 3 statuettes en bronze mutilées; 1 coq en bronze; 4 anneaux; 16 médailles en grand bronze; 5 médailles en moyen bronze; 120 médailles en petit bronze; 3 médailles en billon; 3 épingles, dont une en bronze; 1 petit tintinnabulum; 1 vase en terre.

A la même époque, on découvrait près de la rue Creuse, allant du faubourg d'Arroux à celui de St.-Andoche, une autre partie de l'aqueduc exploré en 1833, et l'administration des ponts et chaussées en signalait un nouveau au centre de la ville. Celui-ci a 1^{m}40 de hauteur sur 0^{m}50 de largeur, et se dirige de la maison Michaud-Bauchetet sur l'angle sud-ouest de la salle de spectacle.

Un aqueduc de dimension assez faible, mais parfaitement conservé, et ressemblant à celui qui débouche en face de la Maladière, existe près des murs de l'hospice. Il a 0^{m}75 de hauteur et 0^{m}50 de largeur.

Pont antique. Par suite d'une fausse interprétation du passage d'Eumène, on a voulu chercher la fameuse source d'eau chaude dans la partie basse en-dehors des murs, où passait la grande voie de Rome, et non loin de la porte par laquelle Constantin fit son entrée à Autun.

Les recherches, d'abord infructueuses, finirent par amener la découverte d'une maçonnerie que l'on prit pour un aqueduc double, car la construction était la même que celle de l'aqueduc dont on a donné la figure. Sa position dans un lieu bas rendait sa destination inexplicable, mais la voie de Rome venait tomber au même point sur un ruisseau qui la traversait perpendiculairement. Ne serait-ce pas un pont dont la largeur pourrait être portée à 29^{m}00? Cet ouvrage,

d'une solidité admirable, donne une idée des monuments antiques d'Autun.



Chaque arche ou conduit a $1^{m}00$ d'ouverture sur $1^{m}52$ de hauteur à partir du radier. La grande pile du milieu a $1^{m}00$ d'épaisseur et la culée $2^{m}00$, ce qui donne pour la largeur

totale 7m00. Les pieds-droits sont formés d'une seule assise en pierre de taille de 0m33 de hauteur, et la voûte est formée de moellons de choix offrant 1m33 d'épaisseur, y compris le massif qui recouvre l'aqueduc. Quant au pavé, il était détruit dans la partie explorée.

(Notes additionnelles de la Société Eduenne à l'histoire du chanoine Edme Thomas.)

TOMBEAU DE CAILUS A AUTUN.

Parmi les pierres tumulaires gallo-romaines infiniment curieuses que renferme aujourd'hui le musée Jovet, à Autun, il en est une qui mérite une attention particulière. Outre que le mort est figuré dans sa niche tenant d'une main, à l'aide de pinces, un objet qui probablement fait allusion à sa profession, on voit suspendues du côté droit de la niche la



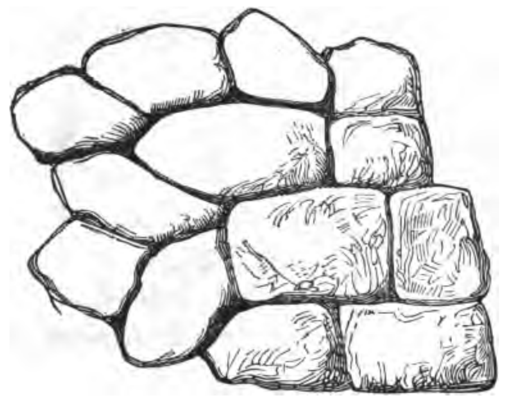
hache *ascia* et une scie à peu près semblables aux nôtres. La Société Eduenne ayant bien voulu nous autoriser à nous servir

de la gravure qu'elle a fait faire de ce curieux tombeau, nous en donnons ici l'exacte représentation. Plusieurs autres tombeaux avec l'*ascia* se voient au musée Jovet.

PAVÉS ANTIQUES A AUTUN.

La rue qui traversait la ville d'Autun et qui accédait à la porte dite de Rome, parce qu'on arrivait par là de la capitale de l'empire, est aujourd'hui interrompue non loin de la promenade qui avoisine le séminaire : c'est peut-être à cette interruption de la circulation que l'on doit la conservation d'un fragment de pavé antique très-ressemblant à celui que l'on voit encore à Rome dans la voie sacrée, notamment près de l'arc de Titus : des restes de pavés à peu près semblables ont été trouvés à Autun sur différents points de la ville. Ce sont des morceaux irréguliers et assez gros de granite bien ajustés les uns aux autres. Ce système de pavage était commun à toutes les villes romaines.

M. de Caumont dessina, il y a quelques années, un fragment très-bien conservé du pavé antique de la rue qui accédait à la porte de Rome : nous allons reproduire ce



fragment qui n'est pas aussi complet aujourd'hui qu'il l'était

alors et qui très-probablement disparaîtra complètement tôt ou tard. X. Z.

RECHERCHES SUR LES LITRES.

« Le voyageur qui parcourt nos campagnes remarque souvent, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des églises, de larges bandes noires peintes sur la muraille. Ces ceintures de deuil rappellent un usage ancien sur lequel nous avons cru devoir faire quelques recherches.

« Autrefois tout seigneur ou patron d'une église possédait le droit honorifique de faire peindre, après son décès, sur les murs de l'édifice, de ces bandes funèbres appelées *litres*, sur lesquelles on blasonnait ses armes. Ce droit s'étendait à toutes les églises de sa fondation, non-seulement paroissiales, mais encore collégiales et conventuelles. Le seigneur haut-justicier avait le même droit dans les églises de sa seigneurie.

« La *litre* ne paraît pas remonter à une époque fort éloignée. Il est très-probable que l'usage ne s'en est établi que depuis que les armoiries sont héréditaires dans les familles ; car lorsqu'elles étaient personnelles et qu'elles ne servaient qu'à distinguer les chevaliers dans les tournois, les familles ne pouvaient pas les employer pour faire connaître leurs droits.

Le mot de *litre*, selon Maréchal, vient de *litura*, peinture. D'autres avec d'Hauteserre (liv. 3, ch. 3 des comtes et ducs), et Ciron (observations sur le droit canon, liv. 1, ch. 19), le font dériver de ληθρα, mot grec qui est employé par Constantin dans sa lettre à Sylvestre pour désigner une couronne ; d'autres enfin le font venir de *lista* ou *listra* qui, dans la moyenne latinité comme dans l'italien, est employé pour désigner une bordure ou une bande d'étoffe.

« La forme de la *litre*, représentant un lé de velours,

semble justifier cette dernière étymologie. Quelquefois même on faisait usage d'une espèce de *litre* en velours, damas, drap, serge, futaine ou autres étoffes, mais seulement au-dedans des églises. Ces sortes de *litres* ne demeuraient suspendues aux murs que pendant un an et un jour. Après le service anniversaire du défunt, l'étoffe appartenait à la fabrique qui pouvait en disposer à son profit.

« Les ceintures funèbres peintes sur la muraille dont nous parlons ici, pouvaient être conduites, non-seulement au-dedans, mais encore au-dehors de l'église, et cela sur tout le pourtour de l'édifice, quand même il se fût trouvé au-dehors un bâtiment adossé au mur. Dans l'intérieur, la *litre* du fondateur ou patron était placée au-dessus de celle du seigneur haut-justicier ; mais au-dehors, la *litre* du seigneur haut-justicier était placée au-dessus de celle du patron. Quelques jurisconsultes ont même prétendu que les patrons n'avaient pas le droit de mettre leur *litre* à l'extérieur. Les *litres* placées à la clef de voûte du chœur ou au frontispice du portail indiquaient droit de patronage. Le fondateur d'une chapelle faisant partie d'une église, pouvait aussi faire poser des *litres* dans l'intérieur de sa chapelle ; mais il ne devait pas les étendre au-dedans du chœur, ni dans la nef, ni au-dehors de l'église. Cependant le patron de l'église faisant apposer des *litres* sur tout l'édifice, pouvait comprendre le dedans et le dehors d'une telle chapelle. Il avait même la préséance sur celui qui en était propriétaire, c'est-à-dire que sa *litre* et ses armes étaient placées au-dessus de la *litre* de ce dernier.

« La largeur des *litres* variait suivant les dignités. La *litre* patronale et seigneuriale ne devait pas être plus large que de deux pieds. Il n'y avait communément que celle des princes qui excédât cette largeur : leurs écussons étaient aussi plus rapprochés ; ils devaient être peints à la distance de deux

toises les uns des autres ; les convenances exigeaient qu'ils fussent plus éloignés sur les *litres* des autres seigneurs.

« On doublait les *litres* tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour les seigneurs *titrés*, ou qui avaient quelque grande dignité, comme les ducs, les maréchaux de France, les princes, les connétables. L'une était pour le fief, l'autre pour la dignité. On les triplait pour les souverains, et la troisième marquait leur souveraineté.

« Nous ferons observer avant de terminer, que pour avoir droit de *litre*, comme seigneur haut-justicier, il fallait être propriétaire de la seigneurie. Les usufruitiers, les douairières et les engagistes des domaines du Roi n'avaient pas ce droit. Les seigneurs moyens et bas-justiciers n'avaient pas non plus le droit de *litre*, à moins qu'ils ne fussent fondés en titre ou en possession contraire. Il est aussi à remarquer que le droit de mettre des armoiries en une église était personnel et inhérent à la famille du fondateur, en sorte qu'il ne passait point, *cum universitate fundi*, en la personne de l'acquéreur. Mais un gentilhomme qui avait un fief à rente d'un ecclésiastique, avec le droit de patronage, pouvait faire mettre sa *litre* avec ses armes au-dedans ou au-dehors de l'église. Il en était de même des patrons ecclésiastiques qui représentaient les fondateurs d'une église ; ils jouissaient du droit de *litre*, comme les patrons laïcs, avec cette différence cependant qu'ils ne devaient pas faire peindre les armes de leur famille, mais celles de leur bénéfice. »

(*Extrait du Bulletin de la Commission archéologique du diocèse de Beauvais.*)

SÉANCES ADMINISTRATIVES.

SÉANCE TENUE A CAEN,

Le 21 *octobre* 1846,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Présidence de M. E. LAMBERT.

Le 21 octobre 1846, la Société française pour la description des monuments a tenu à Caen une de ses séances.

Sur l'invitation de M. de Caumont, directeur de la compagnie, M. Lambert occupe le fauteuil de la présidence; M. Villers remplit les fonctions de secrétaire.

Sont présents MM. de CAUMONT; baron de LA FRENAYE; LAMBERT; de LA CHOUQUAIS; GAUGAIN; de CAIX; RICHELET; de BONNECHOSE; GUY; DAN DE LA VAUTERIE; LE FLAGUAIS; HARDEL; BOUET; DOUIN; PELFRESNE et GEORGES VILLERS.

M. de Caumont prend la parole et consulte l'assemblée relativement à l'impression des procès-verbaux des séances tenues à Autun, après le Congrès de Metz, et qui doivent figurer à la suite des mémoires recueillis dans la réunion scientifique

dont cette dernière ville a été le centre. Ces procès-verbaux s'imprimeront à Caen, mais comme la partie relative au Congrès de Metz n'est pas encore éditée dans cette localité, ce retard paralyse l'impression des mémoires d'Autun, vu qu'il faudrait connaître la pagination avant de commencer, à Caen, le même travail. Cependant cette difficulté pourrait disparaître si l'on affectait aux séances d'Autun une pagination spéciale; mais alors le volume serait divisé en deux parties, ce qui ne laisserait pas que d'être regrettable dans un ouvrage consacré dans son ensemble au même objet. Aussi ce motif engage-t-il à reporter l'impression des séances d'Autun après celle du compte-rendu de Metz, dont, au reste, on s'efforcera d'accélérer l'achèvement, autant que possible.

Dans le courant de l'année 1845, la Société avait voté diverses sommes pour l'érection de bornes monumentales et la pose d'inscriptions sur plusieurs points des départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes, notamment à Attigny. M. de Caumont donne communication du procès-verbal de la pose de l'inscription qui a été placée à Attigny. Cette cérémonie a eu lieu avec beaucoup de solennité et en présence du clergé et des autorités de la contrée.

En témoignage de satisfaction de l'empressement apporté dans l'accomplissement de cette œuvre, la Société vote des remerciements à la commission qui y a présidé et notamment à M. Beglot, un de ses membres.

M. Digot, de Nancy, annonce à la Société qu'il s'occupe de préparer un rapport sur la statistique monumentale de la Meurthe.

La Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg demande à échanger ses publications avec la Société française pour la conservation des monuments.

Le Conseil accepte avec empressement cette offre flatteuse.

M. Des Moulins annonce qu'il s'occupe de sa publication sur le Périgord, dont l'intérêt grandit tous les jours ; il a découvert, ignorées dans les campagnes, de curieuses églises à coupoles ; dans quelques mois il espère offrir à la Société les premières livraisons de son ouvrage.

M. Gustave Levavasseur, récemment élu membre de la Société, à Argentan, écrit pour offrir ses remerciements.

M. de Blois, de Quimper, envoie des renseignements sur les vases découverts dans les tumulus de la Bretagne.

On sait que plusieurs antiquaires Anglais ont parlé de vases émaillés comme ayant été trouvés en Bretagne et à Carnac. La constatation de ce fait, ignoré en France, a éveillé la curiosité de M. de Caumont, qui pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point important de l'art céramique, s'était enquis près de plusieurs archéologues bretons, de la véracité de l'assertion émise par les savants anglais ; jusqu'ici aucuns renseignements adressés à la Société, ne sont venus confirmer les assertions faites, et c'est également dans un sens négatif qu'écrit M. de Blois qui fait parvenir sur ce sujet des notes de M. de Freminville et de plusieurs antiquaires bretons.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. de Caix donne des renseignements sur les travaux qu'on se propose d'exécuter à l'église de Mathieu ; M. de Caix, qui a fait construire d'après ses plans, sur sa propriété de Bernay (Orne), une charmante chapelle gothique, dans le goût du XIIIe. siècle, a bien voulu rédiger des projets pour l'église de Mathieu, notamment le plan d'un clocher, d'architecture romane, qu'il soumet à la Société. La Société signale quelques modifications à introduire, et en félicitant M. de Caix de son zèle, elle le prie de surveiller les travaux que l'on doit faire à Mathieu.

M. Gaugain met sous les yeux de l'assemblée un projet de chœur, conçu pour l'église de Boulon par l'agent-voyer

du canton ; ce plan n'est satisfaisant ni sous le rapport du goût, ni sous celui du style qui convient au monument. A cette occasion, un grand nombre de membres présents font entendre des réclamations au sujet de la plupart des plans exécutés par les agents-voyers, et dont la réalisation ne produirait ordinairement que de grossiers anachronismes, de hideux disparates. Il serait fort à désirer que M. le Préfet du Calvados, aussi bien que tous les préfets, se montrât difficile dans l'adoption des plans qui lui sont soumis.

M. Gaugain communique un autre plan destiné à l'église de St.-Georges-en-Auge, puis il entretient l'assemblée des travaux qu'il est question d'exécuter à l'église de Mézières. Il s'agit de remplacer le lambris tombé en vétusté. La fabrique qui doit subvenir aux frais de ce travail, s'est prononcée pour une voûte simulée en plâtre ; mais jusqu'à ce moment aucun des projets présentés par l'agent-voyer du canton, n'a répondu à cette idée, et elle refuse de les adopter.

M. Guy et tous les membres présents insistent sur les avantages de ce mode de voûte simulée qui, jusqu'ici, à quelques exceptions près, n'a pu encore être mis en faveur dans notre pays, et substitué aux hideux planchers de bois dont on persiste à vouloir éterniser l'emploi dans nos églises. Ce système de voûte est pourtant très-avantageux. On peut se servir de tuiles, de plâtre ou de torchis; matières qui acquièrent une grande solidité ; un recrépissement leur donne la physionomie de la pierre ; et les nervures même peuvent être faites en bois, et une fois peintes convenablement, elles se confondent avec le ton général de l'édifice (1) ; outre la modicité de son prix de revient, et sa

(1) La plus grande partie des voûtes de l'Abbaye-aux-Dames de Caen sont simulées ; elles trompent cependant par leur aspect l'œil le plus exercé.

facilité d'exécution dans tous les pays, ce système présente encore l'extrême avantage de la légèreté et de ne point pousser ainsi les murailles au vide.

En présence de ces avantages signalés la Société nomme MM. de Caumont et Richelet, pour aider de leurs conseils la fabrique de Mézières, et la mettre à même de faire établir une voûte convenable et en rapport avec le monument auquel elle est destinée.

M. Gaugain soumet à la Société le plan d'un autel en pierre composé par M. Vérolles pour l'église de Cagny.

M. G. Villers prend la parole au sujet de cet autel, et signale plusieurs modifications importantes qu'il désirerait lui voir subir, et qui, une fois adoptées, le mettraient à même de figurer convenablement dans l'église de Cagny. Après ces observations, M. Villers se plaît à reconnaître que, malgré ces imperfections, ce projet atteste chez son auteur de notables progrès dans l'étude de l'architecture du moyen-âge, et il croit devoir signaler à la Société la fidélité irréprochable avec laquelle M. Vérolles a restauré le portail méridional de la cathédrale de Bayeux, restauration qui lui fait le plus grand honneur. La Société s'associe aux éloges de M. Villers et vote des félicitations à M. Vérolles pour le zèle qu'il déploie dans les travaux de restauration ou de consolidation dont il est chargé.

Grâce aux efforts de la Société française, un sage retour commence à se manifester vers l'architecture ogivale. L'arrondissement de Bayeux en peut déjà offrir plus d'un exemple; et dans ce moment où il s'agit de construire un clocher à l'église d'Ecrammeville, près Bayeux, deux projets gothiques ont été dressés par MM. Vérolles et Delaunay; un troisième plan, dit M. Gaugain, avait aussi été présenté par M. Pelfresne; il est fâcheux qu'on ait refusé de l'admettre à concourir.

M. Pelfresne met sous les yeux de l'assemblée ce projet de clocher pour l'église d'Ecrammeville. L'élévation de cette tour placée en avant de l'église est de 36^{m}. 60^{c}. Le style pur et correct est celui du XIVe. siècle, époque de laquelle datent les autres parties du monument, et l'aspect général est on ne peut plus satisfaisant ; l'exécution de ce projet aurait entraîné une dépense de 35,000 fr.

Le même architecte soumet encore à la Société le plan d'un clocher en style du XIIIe. siècle, qui est actuellement en voie d'exécution à Esquay-sur-Seulles. Cette jolie flèche, dont la hauteur doit être de 25 mètres, ne coûtera que 6,400 fr., preuve évidente et incontestable que le style ogival, doué d'un caractère éminemment plus religieux que les autres genres d'architecture, n'entraîne pas de frais d'exécution plus considérables.

La Société engage M. Pelfresne à persister dans la voie où il est entré et où il promet de marcher brillamment.

M. Bouet, à son tour, donne communication de plusieurs dessins dans lesquels il reproduit, avec un talent et une fidélité remarquables, plusieurs monuments du pays.

M. Lambert présente aussi le dessin qu'il a relevé d'une pierre tumulaire dans le chœur de l'église d'Engranville.

Ce dessin offre d'autant plus d'intérêt que l'église d'Engranville va être très-prochainement démolie, cette paroisse ayant été pour le culte réunie à celle de Formigny.

L'église d'Engranville offre des parties curieuses. MM. Lambert et Villers signalent entr'autres son chœur, qui est du XIIIe. siècle, et dont la voûte est élégante et hardie ; à un des côtés de la nef, on voit aussi une porte romane d'une grande beauté et dont l'architecture présente une particularité unique dans le pays et probablement fort rare en Normandie, les *claveaux en sont évidés*. La destruction de ce monument est donc fort regrettable, et il serait fort à désirer que la

Société pût arrêter la ruine imminente qui plane en ce moment sur lui.

M. de Caumont confirme ce témoignage sur l'importance monumentale de l'église d'Engranville qu'il connaît, et il engage la Société à voter une somme de 400 fr. qui, dit-on, sera suffisante pour en faire l'acquisition.

La Société accueille avec empressement cette proposition et nomme MM. Lambert, Gaugain, Villers et de Bonnechose, propriétaires dans le canton, pour négocier l'achat.

M. Gaugain rappelle à la Société que précédemment elle avait alloué une somme de 150 fr. pour la restauration du prieuré de St.-Arnould. De leur côté, les habitants se sont cotisés. M. le colonel Langlois a donné 400 fr., et une somme de 1,000 fr. a été réunie; les travaux ont donc été entrepris et conduits à fin. — Au dire de l'architecte, cette restauration aurait rempli le but que l'on se proposait, mais la fabrique de Tourgeville serait loin de partager cette satisfaction; de là, divergence d'opinions et rapports d'architectes experts contradictoires; aussi paraîtrait-il prudent que la Société ne versât son allocation que quand elle sera éclairée par le rapport d'un troisième architecte.

M. Bouet, qui a été témoin des travaux, affirme que la direction n'en a pas été convenable, en ce sens qu'elle n'aurait pas mis l'édifice en état de le rendre au culte, condition expresse imposée par la Société, dans le but d'en assurer désormais la conservation par la consécration religieuse.

La Société décide qu'avant de verser l'allocation promise, elle s'assurera préalablement de leur parfaite exécution et qu'il en sera écrit à M. Le Métayer-Desplanches, commissaire de la Société à Pont-l'Evêque.

Sur la demande de M. Gaugain, 50 fr. sont mis à la disposition de M. le curé de Vaucelles, près Bayeux, pour contribuer à la restauration du chœur de son église; il s'agit

de restituer des parties de colonnettes mutilées dans le XVIIe. ou le XVIIIe. siècle.

La parole a été ensuite donnée à M. Le Flaguais.

Le vote récent, par le conseil municipal de Paris, de la construction de l'église Ste-Clothilde, et l'adoption de ce projet par le conseil des bâtiments civils, a, comme on sait, soulevé les colères de l'académie des beaux-arts. Indignée que l'on osât tenter de faire revivre ces types merveilleux créés par le génie de nos pères au milieu de la plus grande ferveur du catholicisme, la docte assemblée, par la bouche éloquente de M. Raoul-Rochette, a fulminé un terrible anathème contre la témérité de ces hommes qui ne craignent point de mettre en doute la convenance d'un temple payen tel que la Madelaine, pour le culte catholique. L'architecture ogivale n'est plus qu'un cadavre, dont on peut admirer la puissance passée, mais qu'il faut bien se garder de chercher à ranimer.

Devant cet acte d'intolérance, l'auteur des Neustriennes s'est indigné à son tour ; et prenant la défense de l'art chrétien, dont l'esprit anima Piel, de même que tous les jours il suscite tant d'efforts généreux, dont l'Académie aurait dû au moins respecter le désintéressement, sa muse a noblement répondu à l'étrange manifeste, et glorieusement vengé la renaissance de l'architecture ogivale des attaques de ses détracteurs.

La pièce de vers de M. Le Flaguais, aussi remarquable par le charme de la poésie que par l'élévation et la recherche des idées, est intitulée : *Aux Antiquaires.* La Société française a accueilli avec enthousiasme cette apologie de ses labeurs, et en a voté l'impression par acclamation.

Lors de son apparition, la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette avait aussi inspiré, à M. Georges Villers, l'idée d'en entreprendre la réfutation. Son travail a paru

réunir les suffrages de l'assemblée, elle en a voté l'impression (1).

Le Secrétaire,

Georges VILLERS.

SÉANCES TENUES A AMIENS.

Séance du 6 *novembre* 1846.

Etaient présents MM. de CAUMONT, directeur de la Société française; LEMERCHIER, docteur en médecine; RIGOLLOT, docteur en médecine, inspecteur des monuments de la Somme; l'abbé BOURGEOIS, curé de Grandvilliers (Oise); de CAYEUX, membre de l'Académie d'Amiens; Amable DUBOIS, id.; MATHIEU, id.; BARBIER, docteur en médecine; GUÉRARD, président de la Société des antiquaires de Picardie; LE BOULLENGER, chanoine de la cathédrale d'Amiens; marquis de CLERMONT-TONNERRE; de GESTAS, Ch. DUFOUR, DUVAL, JOURDAIN, membres de la Société française.

La séance est ouverte à 6 h. 1/2 du soir.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le docteur Lemerchier occupe le fauteuil de la présidence, et M. l'abbé Jourdain remplit les fonctions de secrétaire.

La parole est à M. de Caumont, qui rend un compte sommaire de l'état actuel des travaux de la Société et expose le but de la présente réunion. Il dépose sur le bureau diverses

(1) V. dans le XII[e]. volume du Bulletin le mémoire de M. Villers et les vers de M. Le Flaguais.

brochures qui témoignent du zèle, de la persévérance et du succès avec lesquels sont poursuivies les études archéologiques.

On y remarque 1°. *le Coup-d'œil sur le Congrès archéologique tenu à Metz et à Trèves* dont M. de Caumont fait hommage à la Société des antiquaires de Picardie et aux membres présents de la Société française.

2°. Un ouvrage ayant pour titre : *Définition Elémentaire de quelques termes d'architecture.* 180 dessins sur bois d'une très-belle exécution accompagnent la plupart des définitions, et rendent ce livre infiniment utile aux hommes qui veulent s'initier à l'étude de l'archéologie monumentale. L'auteur en confie un certain nombre d'exemplaires à la Société pour être distribués gratuitement aux écoles ou aux instituteurs primaires.

3°. La *Table générale analytique et raisonnée des matières contenues dans les dix volumes formant la première série du Bulletin monumental, par M. l'abbé Auber.* Cette espèce de dictionnaire encyclopédique de la science archéologique, telle qu'elle a été formulée et rendue classique depuis quinze ans, a dû coûter beaucoup de travail et de patience à M. l'abbé Auber. M. le directeur de la Société française en offre un exemplaire à la Société de Picardie en rendant hommage au zèle et au savoir qui la distinguent et qui donnent une impulsion efficace au goût et à l'étude des antiquités dans cette province. Il se plaît à encourager en particulier les travaux de MM. Duval et Jourdain qui ont communiqué quelques articles au Bulletin monumental, et il remet à ces messieurs un second exemplaire de l'ouvrage de M. Auber.

M. de Caumont développe ensuite le but de la présente réunion qui est 1°. de recevoir les communications des membres de la Société française résidant à Amiens ; 2°. de mettre à leur disposition une somme de 500 francs pour porter se-

cours aux monuments du pays qui en auraient un plus pressant besoin ; 3°. de voter la pose d'inscriptions monumentales aux lieux rendus célèbres par quelque fait historique peu connu ou exposé à l'oubli par l'absence d'aucun signe qui le rappelle.

M. de Caumont témoigne, en finissant, du désir qu'a la Société française d'entretenir avec les Sociétés locales et avec celle de Picardie en particulier un lien de fraternité et de mutuel appui qui ne peut que profiter à la science, comme l'expérience l'a déjà prouvé.

M. Lemerchier répond, au nom de l'assemblée, à l'allocution qu'elle vient d'entendre, et assure que les membres de la Société française résidant à Amiens, ne retireront jamais leur sympathie ni leur concours à la compagnie dont ils ont l'honneur de faire partie.

Il donne ensuite la parole à M. le docteur Rigollot qui entretient l'assemblée des sculptures remarquables qui se voient en Saxe, à Freiberg et à Weschselbourg, dans lesquelles les archéologues allemands ont cru trouver les œuvres d'une école toute germanique qui, établie dans l'Erzgebirge saxonne au XIIe. siècle, aurait servi de modèle à Nicolas de Pise ; tandis que d'autres n'y ont vu que l'ouvrage d'un artiste florentin du XVe. siècle. L'auteur du mémoire demande en terminant ce qu'il faut penser de ces deux assertions si différentes.

La réunion pense que la question mérite d'être sérieusement étudiée et que M. Rigollot est plus à même que qui que ce soit de la résoudre à l'aide de sa grande et judicieuse érudition.

M. l'abbé Bourgeois lit ensuite un mémoire sur l'église de St.-Germer-en-Bray, département de l'Oise. Après avoir fait l'histoire et la description de ce monument, un des plus remarquables de l'époque du XIe. siècle que nous pos-

sédions en France, M. le curé de Grandvilliers expose l'état d'abandon où il se trouve et qui pourrait devenir pour lui une cause de ruine ou du moins de grave détérioration, et conclut à demander que la Société française émette auprès de l'administration supérieure le vœu de la conservation de ce monument, et qu'elle prenne pour en assurer la réalisation toutes autres mesures qu'elle jugera convenables.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE ST.-GERMER;

PAR M L'ABBÉ BOURGEOIS.

MESSIEURS,

A la limite occidentale du département de l'Oise, il existe un bourg célèbre par son site, ses souvenirs et les monuments qu'il possède encore, je veux parler de St.-Germer-en-Bray, situé dans la vallée de Bray, si remarquable par la richesse et la variété de son paysage, dominée par des hauteurs d'où se déploie un magnifique panorama. St.-Germer, réduit maintenant à de bien modestes proportions, a eu, dans le moyen-âge, une importance historique, grâce à l'abbaye dont il fut doté; les murs d'enceinte avec leurs tourelles, dont plusieurs existent encore, l'ancienne porte ogivale, l'ancienne maison abbatiale avec sa corniche du XIe. siècle, les débris des bâtiments claustraux transformés aujourd'hui en habitations particulières, l'étang et les jardins qui ont conservé leur beauté sous les auspices d'un riche propriétaire, tels sont les restes d'une antique splendeur, tel est l'entourage d'une église et d'une chapelle qu'on peut signaler comme des chefs-d'œuvre. L'église dont la longueur totale, dans œuvre, est de 67m., la largeur de 18, et la hauteur sous voûte de 19, est construite en craie dure de moyen appareil. Bâtie en 1036, sous la direction de Druen, qui

occupait le siége épiscopal de Beauvais, et qui était autorisé en vertu d'une bulle accordée à l'un de ses prédécesseurs, à toucher les revenus de l'abbaye, l'église de St.-Germer a la forme d'une croix latine dont les bras sont peu étendus, et la tête se termine en hémicycle ; le chœur est extrêmement court comparativement à la nef, qui encore n'est pas complète aujourd'hui ; car les tours et le portail ont été détruits par la garnison de Gournay, du temps de la guerre des Bourguignons ; le chœur n'a qu'une travée avec l'abside, tandis que la nef a neuf travées, en comptant celles des transepts : son plan se rapproche, à cet égard, de celui de plusieurs basiliques anciennes, telles que l'église de St.-Pierre-ès-Liens, dont le plan est dans le savant ouvrage de M. de Caumont.

On ne remarque pas de décroissement dans l'élévation des parties ; le chœur, la nef et l'abside sont de même niveau ; les collatéraux ne s'arrêtent pas aux transepts suivant la règle ordinaire des églises de cette époque, mais ils font complètement le tour du chœur ; contre l'usage encore, cinq chapelles rayonnaient originairement autour de l'hémicycle, aujourd'hui il n'en reste plus que trois, parce que l'une d'elles, celle de *retro*, fut supprimée dans le XIIIe. siècle pour ouvrir un magnifique *atrium* qui conduit à la Ste.-Chapelle ; l'autre a pu être détruite pour faire place aux bâtiments claustraux, dont une partie était adossée au côté septentrional de l'église. Ces chapelles resserrées entre deux contreforts ont, comme le chœur, une forme semi-circulaire ; les tours et les portails détruits n'ont pas été remplacés, seulement la façade de la grande nef a été bouchée par une maçonnerie de briques, dans laquelle on a pratiqué une grande fenêtre à meneaux, ornée à sa base de l'écusson de Guy-de-Villiers de l'Isle Adam, frère de l'évêque de Beauvais et du grand maître de Rhodes, qui fut le dernier abbé régulier, car après lui l'abbaye passa en commande : cette

maçonnerie est soutenue par un portique moderne qui sert aujourd'hui d'entrée unique, car la baie d'un portail latéral pratiquée au transept sud est bouchée, et il n'y a plus d'ouverture au côté nord depuis la destruction du monastère. L'aspect de l'église, à l'entrée de la nef, a quelque chose de saisissant; la longueur, l'élévation, la majesté et l'harmonie de l'ensemble, la beauté de l'abside, la Ste-Chapelle dont l'axe un peu incliné ne permet pas de découvrir toute l'étendue, et qui ne se révèle aux yeux de l'observateur que d'une manière mystérieuse; enfin, certaines particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs, telles sont les causes de l'impression dont personne ne peut se défendre à la vue de ce magnifique monument. La nef a huit travées jusqu'aux transepts, chacune d'elles est déterminée par quatre piliers de front, dont deux sont engagés dans les murs des collatéraux, et deux s'élèvent à la hauteur des voûtes, complètement dégagés dans le bas jusqu'à la retombée des arceaux des voûtes collatérales, puis, à demi perdus dans la maçonnerie jusqu'à la retombée des arceaux de la voûte principale. Les deux piliers engagés dans le mur de la façade et les deux suivants, qui probablement devaient servir de support aux anciennes tours, sont plus volumineux que les autres; cependant leur volume est dissimulé par leur constitution; ils sont flanqués de dix-sept colonnes plus ou moins grosses suivant leur destination, avec quatorze angles qui les séparent; la base élevée d'un mètre environ au-dessus du sol, a un dé octogone surmonté de vingt-quatre angles saillants; les piliers du reste de la nef, jusqu'aux transepts, ne présentent que de légères modifications entr'eux, et ne diffèrent des précédents que parce qu'ils sont d'une moindre dimension, d'ailleurs c'est le même système; en voici la constitution : quatre grosses colonnes destinées à soutenir les arceaux parallèles des voûtes et les arcades de l'entre-colonnement : huit petites,

dont deux entre chaque grosse colonne ; l'une, plus volumineuse, supporte les nervures transversales des voûtes ; l'autre plus petite supporte, du côté de la grande nef, une tablette saillante dont je parlerai, et aux collatéraux de petites arcades ; douze formes anguleuses séparent les colonnes, le soubassement est prismatiquement découpé et la base des fûts est ornée de pattes aux angles du socle et des moulures rondes, soit en saillie, soit en creux, tels que quarts de rond, tores, etc., etc. Les quatre piliers du transept se composent de quatre grosses colonnes à demi cantonnées et de quatorze colonnes inférieures de grosseur différente ; les six piliers de l'hémicycle du chœur forment un groupe de huit colonnes ; trois d'entr'elles sont réunies et s'élèvent avec grâce jusqu'à la tablette saillante qui règne autour de l'église. Les grandes arcades qui mettent la nef en communication avec les collatéraux, sont à tiers-point avec les moulures qui caractérisent l'ogive romane ; à l'abside, elles sont ornées de zig-zags. Dans le plein du mur, au-dessus des arcades ressort une saillie composée de plusieurs moulures rondes qui se profilent sans interruption, si ce n'est aux plus gros piliers de la nef et à ceux du transept ; ce cordon sert de bordure à la tablette du mur d'appui d'un triforium maintenant bouché dans la nef, mais ouvert encore dans le transept et le chœur. Partout les arcades de ce triforium sont à plein-cintre surbaissé dans la nef, mais exhaussé à l'abside à cause de l'espacement plus étroit de l'entre-colonnement ; les deux extrêmes latérales qui sont tripartites présentent une arcade intermédiaire en fer à cheval double en hauteur des autres ; au chevet seulement un second cordon se profile sur les colonnes groupées au niveau des tailloirs des petites colonnettes du triforium, de sorte que les piliers du chœur sont annelés à deux endroits, tandis que ceux de la nef ne le sont qu'à la hauteur de la tablette de la galerie. Quelques-uns des tym-

pans qui surmontent les arcades géminées sont ornés de roses et de quatre-feuilles ; aux transepts quelques colonnettes sont liées l'une à l'autre par des violettes ou des zig-zags d'une grande élégance. Au-dessus de ce triforium règnent autour de l'édifice des fenêtres carrées oblongues dont la disposition est fort singulière; la baie de ces fenêtres est maintenant bouchée par une maçonnerie : plus haut on remarque une autre particularité qu'il est important de signaler, c'est une tablette fort saillante soutenue par des consoles et formant corniche autour de l'édifice. Cette corniche pose immédiatement sur les tailloirs des chapiteaux et sert de support aux arceaux des voûtes; comme le mur éprouve une retraite sensible à cette hauteur, des ouvertures ont été pratiquées dans l'épaisseur de ces arceaux , de sorte qu'on peut entreprendre une promenade aérienne dans le pourtour intérieur de l'église, quand on n'est pas sujet au vertige. Dans chaque travée au-dessus de la corniche et au-dessous de la carène renversée que dessine l'intrados , des fenêtres romanes simples sont inscrites dans une archivolte ogivale.

La voûte principale est divisée par des travées qui sont déterminées par des axes parallèles dont la retombée repose sur la principale colonne du pilier ; ces arcs sont au nombre de dix jusqu'au rond-point, les cinq premiers du côté de l'entrée sont en bois ainsi que le reste de la voûte qui leur correspond, par suite d'un accident qu'entraîna la démolition des tours du temps des Bourguignons ; les autres sont en pierre , la nervure a pour profil une plate-bande ornée de deux tores ; des arcs transversaux coupent chaque travée en diagonale, et leur arête a pour moulure deux boudins et un canal; au transept, ce canal est orné d'étoiles , de violettes , de têtes de clous , etc. Les clefs des voûtes représentent des couronnes fort ouvragées, les arêtes qui viennent butter contre les clefs de voûte de la travée centrale du transept sont ornées chacune

d'une tête grimaçante ; une tête grimaçante orne aussi la clef de voûte du chœur ; au collatéral septentrional, un dragon se replie sur lui-même pour mordre une de ses aîles. La clef de voûte de l'abside est un demi-cercle appuyé contre l'axe de la dernière travée, c'est là qu'aboutissent les quatre arceaux qui déterminent la voûte à pans coupés de l'abside : le sculpteur a déployé dans cette partie de l'édifice toute la magnificence de son art, dragons, lozanges avec une rose épanouie, guirlandes ornées de croix grecques, fleurons, bandelettes croisées sur un fond de feuillage, rien n'a été épargné pour saisir l'œil et l'imagination du spectateur ; quelques-uns des médaillons de la corniche intérieure, quelques-unes des retombées des arceaux offrent des têtes grimaçantes, des êtres fantastiques, des serfs accroupis qui semblent se venger du poids qui les accable par un rire moqueur et insultant. Les voûtes latérales sont du même style que les voûtes centrales, mais elles sont comparativement très-basses avec des ogives romanes bien prononcées ; le collatéral nord a conservé ses voûtes primitives, le collatéral sud a été refait dans presque toute sa longueur vers la fin du XIVe. siècle ; une seule fenêtre avec ses colonnettes romanes et son archivolte est restée. Dans les chapiteaux le système végétal règne partout ; un seul présente un animal fantastique, les autres sont comme une réminiscence du chapiteau corinthien : presque partout la corbeille est fortement accusée, souvent elle est séparée du tailloir par un creux assez profondément fouillé ; les campanes sont, en général, bien marquées. L'ornement le plus ordinaire est deux rangs de larges feuilles roulées vers le haut en volute, quelquefois simples, quelquefois découpées, mais simples ; elles sont souvent inachevées : l'un d'eux présente une complication d'arabesques et de rinceaux dont les formes sont tellement douteuses et indécises qu'il serait difficile de dire si ce sont des feuilles ou des serpents ; plusieurs ont des fruits qui poussent entre des

feuilles lancéolées et dont on aurait peine à déterminer l'espèce. (Ne serait-ce pas des plantes de la famille des aroïdes dont M. Eugène Woillez a montré dernièrement l'importance dans la sculpture romane.)

Quand on pense que l'église de St.-Germer a été bâtie dans la première moitié du XIe. siècle, sur un plan invariable et bien conçu, on est étonné de voir des chapelles rayonner autour du chœur ; ce fait exceptionnel semblerait démentir nos théories, si cette église n'offrait pas dans toutes ses parties de phénomènes archéologiques scientifiquement et chronologiquement inexplicables qui témoignent du génie de l'architecte auquel nous devons ce précieux monument.

Ces chapelles pratiquées entre les contreforts du chevet se divisent à l'intérieur en trois compartiments avec des voûtes à arêtes et trois fenêtres en plein-cintre surmontées d'une archivolte ; mais il y a une certaine timidité dans la conception et un peu de maladresse dans l'exécution. Les lignes semblent gauchir, tout indique que c'était un coup d'essai ; l'une de ces chapelles possède un vrai trésor archéologique : c'est un autel roman en pierre de l'époque même de la construction. Adossé contre le mur dans la première des chapelles méridionales, entre les deux piliers du centre, il forme un carré long et ne s'élève guère à plus de 1^m. 20 c. au-dessus du sol ; le noyau en moyen appareil est entouré d'une colonnade surmontée de petits arceaux assez élégants (1) : les feuilles et les arcs croisés qui servent de base à l'ornementation de cet autel ne sont qu'une reproduction fidèle de la sculpture adoptée dans les modillons et les corniches à l'extérieur. Cet autel endommagé par les hommes et par le temps est en voie de restauration et va être très-prochainement remis à neuf. Le chœur est entouré de grilles en fer battu qui rappelle la facture du XIIIe. siècle,

(1) V. le Cours d'antiquités de M. de Caumont, pl. XC, fig. 3.

et les chapelles conservent encore de nombreux vestiges d'un ancien pavage de petits carreaux en terre cuite vernissée, dont l'ensemble dessinait des compartiments curieux.

La façade, depuis la destruction des tours, n'offre rien de remarquable ; au lieu de portail elle n'a plus qu'une porte moderne qui présente toutes les parties et toutes les proportions du toscan à peu près, avec ses pilastres, ses pieds-droits, une archivolte ayant pour clef au milieu de ses voussoirs des anges bouffis ornés de guirlandes ; le côté méridional presque jusqu'au transept, avec ses fenêtres, ses cordons ornés de figures grotesques mutilées, ses arcs-boutants, a le caractère d'une réparation qui daterait de la fin du XIVe. siècle. Les fenêtres, destinées originairement à éclairer la galerie, étaient en plein-cintre, si l'on en juge d'après ce qui reste ; la base de l'abside, à cette hauteur, présente seule une ogive à deux meneaux, inscrite dans un plein-cintre ; mais cette disposition paraît être postérieure à la construction primitive : les fenêtres supérieures sont simples comme à l'intérieur ; les corniches de l'entablement supportées par des modillons sont en arcs croisés, dont l'ensemble, par l'intersection, forme comme un réseau d'ogives, quelquefois simples, quelquefois ornées de salamandres et de têtes d'hommes. A la face occidentale du transept, on remarque un petit portail roman qui, par les feuilles en application et les zig-zags dont sont enrichies ses voussures, offre un aspect intéressant ; sa baie est fermée depuis long-temps et les colonnes sont frustes. La façade méridionale du même transept est ornée de deux tourelles octogones, placées aux angles et engagées dans le mur ; six angles sont dégagés et ornés de colonnes en forme d'arêtes saillantes, qui aboutissent au toit pyramidal qui sert de couronnement ; la petite tour qui conduit dans la partie supérieure de l'église, se termine en dôme.

A l'origine de l'hémicycle, chacune des travées entre les

contreforts est remplie par une chapelle dont le toit s'adosse contre les murs des bas côtés autour du chœur ; elles ont une corniche en feuilles entablées dans le genre de la première voussure du petit portail ; des piliers qui les séparent partent des arcs qui vont contrebuter les piliers du chœur, sous la toiture des bas-côtés ; les contreforts de l'abside, au lieu de s'élever d'un seul jet avec des retraites, suivant l'usage, se terminent en colonnettes qui rampent le long des murs et sont couronnées par un chapiteau en volutes. Le côté nord de l'église a été moins maltraité que le côté opposé ; cependant, le pignon du transept a été refait depuis peu, le collatéral n'était pas percé de fenêtres parce qu'il servait autrefois d'appui aux bâtiments claustraux ; d'ailleurs, pour les ouvertures supérieures et les corniches, c'est toujours le même système d'ornementation. Les contreforts ayant subi moins de modifications que de l'autre côté, donnent, par leur retraite régulière, une idée bien précise de la construction primitive. Le clocher actuel, placé sur le point d'intersection du transept, est d'une époque assez rapprochée de nous. D'après une gravure renfermée dans un ouvrage intitulé : *Icones monasteriorum Sancti Mauri*, l'ancien clocher avait une forme quadrangulaire surmontée d'une toiture à quatre pans, et le pignon méridional, flanqué de deux tourelles à sa base, était orné d'une rose dans le tympan de son fronton.

Les pierres tumulaires sont assez nombreuses dans l'intérieur de cette église célèbre, je me plais à signaler celle de Almabert, fils de Saint-Germer, remarquable par sa dimension, la beauté du dessin et la richesse de l'ornementation ; la crosse, les mains, sont en marbre blanc (j'ai cru entendre dire que cette pierre avait été enlevée depuis peu pour orner un musée de la capitale). Dans la grande nef, la pierre tumulaire d'Eustache, qui fut secrétaire de Philippe, évêque de Beauvais, et choisi par Innocent III pour aller évangé-

liser l'Angleterre et l'Ecosse, occupe encore aujourd'hui la place que lui assigne le Gallia christiana. Bien qu'oblitérée par le frottement, on parvient cependant encore à lire l'inscription suivante sur sa tombe :

> Custos honestatis verus, jacet hic pietatis
> Arca, lator legis, formula facta gregis :
> Vermibus esca datus, cuncti quo tendimus ivit
> Abbas eustachius cui deus esto pius.

Au bas des marches du chœur actuel, qu'on a agrandi de plusieurs travées au détriment de la nef primitive, on voit la pierre tumulaire de Villiers de Lisle Adam, dernier abbé régulier du monastère, qui compromit par la cession qu'il fit au roi, les services signalés dont l'abbaye lui était redevable. Voici l'épitaphe qu'on lit sur son tombeau : « Hic « jacet reverendus in Christo pater dominus Guido de « Villiers L'Isle Adam monachus et abbas hujus cœnobii qui « obiit anno domini MDXXXVI, die XXIII junii, Requi- « escat in pace. » Autrefois on pouvait lire son éloge sur une plaque de bronze encastrée dans le mur.

Cette description bien imparfaite suffit, Messieurs, pour vous donner une idée du magnifique monument sur lequel j'appelle aujourd'hui votre attention ; mais il faut le voir pour être en mesure de l'apprécier à sa juste valeur. Vous seriez étonnés si je vous disais que cette église n'est pas classée parmi les monuments historiques, et cependant si l'on s'en rapporte à une délibération récente du conseil municipal, il en est ainsi : les voûtes du collatéral, au nord, menacent ruine ; plusieurs contreforts sont minés à leur base et se lézardent ; une chûte partielle peut, d'un moment à l'autre, occasionner un ébranlement général compromettant pour l'édifice entier ; la vie des paroissiens n'est pas en sûreté, aussi les conseillers municipaux, dont les faibles res-

sources ne permettent pas de faire face aux dépenses qu'entraînerait la réparation de l'église, poussent un cri d'alarme et viennent de s'adresser au prefet de l'Oise en le priant d'appuyer leurs réclamations près de M. le Ministre. S'ils ne peuvent pas obtenir une restauration complète, ils demandent qu'on entreprenne au moins les travaux de réparation urgente, de consolidation. M. le Préfet s'est empressé d'appuyer cette légitime requête de sa recommandation, et M. le Ministre a répondu que cette église est abandonnée et vouée à une ruine prochaine ; ainsi cet édifice qui est l'une des gloires de la France monumentale, dans vingt ans n'existera plus. C'est peut-être le plus beau spécimen de l'architecture du XI[e]. siècle par l'harmonie de l'ensemble, la richesse des détails et l'originalité de la construction ; cette église ogivale dans sa partie inférieure et en plein-cintre dans toutes les zones supérieures ; cette église, avec son magnifique triforium originairement voûté dans toutes ses parties, avec ses fenêtres carrées, les nervures si riches et si harmonieuses de son abside, ses chapelles autour du sanctuaire, la constitution si élégante et si majestueuse à la fois de ses colonnes, avec sa tablette saillante à la retombée des voûtes ; cette église aussi intéressante à l'intérieur qu'à l'extérieur par la finesse de sculpture de ses corniches, les essais timides encore des arcs-boutants et les colonnettes qui rampent le long de son chevet ; cette église est vouée à une ruine prochaine !!!.

Depuis bien des années le ministre a toujours témoigné un intérêt si vif et si efficace pour les monuments historiques et religieux, qu'on a lieu de s'étonner d'une telle réponse, d'autant plus qu'en 1844 le Ministre des cultes écrivait à Mgr. l'Evêque de Beauvais : « Il résulte des renseignements qui « viennent de m'être transmis par M. le Préfet de l'Oise, « que déjà, d'après les ordres de M. le Ministre de l'Intérieur « on a préparé le travail relatif à la restauration de l'église de

« Saint-Germer et que l'insuffisance du crédit destiné à la
« conservation des monuments historiques est le seul motif
« qui ait obligé mon collègue à ajourner toute allocation pour
« l'exécution des travaux.

« C'est à M. le Ministre de l'Intérieur qu'il appartient plus
« particulièrement de concourir à cette dépense ; d'après les
« mesures qu'il a déjà prescrites, je ne doute pas qu'il ne
« seconde l'intérêt que vous portez à cette église. »

Comment concilier le langage contradictoire du ministère en 1844 et en 1846 ? Cela tient à un rapport alarmant présenté à M. le Ministre de l'Intérieur par une commission spéciale nommée à l'effet de vérifier l'état des lieux. Le rapport de cette commission concluait à l'abandon de l'église et à la restauration complète de la chapelle et de son couloir, construits au XIIIe. siècle, à la suite de l'église, et c'est en s'appuyant sur cette conclusion que M. le Ministre refuse aujourd'hui toute espèce d'allocation.

Messieurs, permettez-moi quelques insinuations qui n'auront rien de désobligeant pour personne. M. Bœswilvald, rapporteur de la commission, qui devait être l'architecte chargé de la restauration de Saint-Germer, arrive en présence de deux monuments qui tous deux avaient besoin d'une réparation importante : à la seule inspection il peut présumer avec ses collègues que si on fait un devis exact des dépenses qu'entraînerait la restauration complète des deux monuments, on effraira le ministère par l'énormité du chiffre qui dépassera de beaucoup les ressources du budget, et l'on n'obtiendra que des sommes médiocres qui, éparpillées ça et là, pourraient consolider l'édifice, mais sans procurer de gloire à l'architecte ; on prit donc le parti d'opter pour la chapelle, sauf à s'occuper de l'église plus tard s'il y avait lieu, et je sais très-pertinemment que ce parti ne fut pas pris à l'unanimité. La minorité de la commission prit en main la défense de l'an-

tique basilique ; un architecte célèbre, consulté depuis, a déclaré que l'église pouvait être réparée sans absorber des sommes exorbitantes ; dans tous les cas, le conseil municipal de Saint-Germer, en appelant l'attention et la bienveillance du gouvernement sur cette église, n'a pas la prétention d'obtenir une restauration complète, il demande une simple consolidation : voici ce que je lis dans le procès-verbal de la séance du 9 août 1846.

« Le conseil municipal de la commune de St.-Germer, lé-
« galement convoqué et réuni selon la loi ;

« Le maire expose que l'église exige impérieusement des
« travaux de consodidation, tels que pans de murs à refaire,
« reprises de contreforts, carrelage, terrassement pour
« écouler les eaux, etc., que cet édifice est menacé d'une
« ruine prochaine, si les travaux ne sont promptement
« et utilement exécutés. »

Vous voyez, Messieurs, d'après cet extrait, que les conseillers municipaux ne s'occupent que des réparations d'urgence ; ils ne demandent pas que l'édifice recouvre sa fraîcheur et sa jeunesse primitive, mais ils demandent un appui pour soutenir sa vétusté. Il ne m'appartient pas de vous tracer le chemin que vous avez à tenir ; en me bornant à conclure à la demande d'un vœu en faveur de ce monument, j'ai la confiance que la Société française pour la conservation des monuments historiques suivra, dans cette circonstance, comme toujours, ses généreuses inspirations et adoptera toutes les mesures qu'elle jugera convenables pour conserver l'antique église de Saint-Germer à la religion, aux arts et à l'histoire.

Un membre dit qu'avant toutes choses ou simultanément avec l'émission du vœu proposé, il faudrait adresser au ministre de l'Intérieur une demande pour lui recommander l'église de St.-Germer.

Cette proposition est adoptée et la rédaction d'une lettre au ministre est confiée à M. l'abbé Bourgeois pour être signée à la séance du lendemain.

Un autre membre demande que la somme de 500 francs mise à la disposition de l'assemblée par le bureau central de la Société soit immédiatement appliquée en tout ou en partie à cette destination, à titre de secours et comme démonstration qui ne doit pas être sans influence sur la détermination du gouvernement.

Sur l'observation de M. le docteur Rigollot, on pense qu'à la vérité le monument en question semble à la fois le plus nécessiteux et le plus digne d'intérêt pour le moment, mais que d'autres besoins pouvant être signalés d'ici à la prochaine séance, il serait prudent de ne pas prendre une résolution immédiate. En conséquence le vote est renvoyé au lendemain.

Une troisième proposition est faite sur ce sujet, par M. Jourdain, tendante à ce que la Société provoque une contre-enquête, celle-ci officieuse, dans le but de ramener l'attention du gouvernement sur l'église de St.-Germer et d'examiner si vraiment elle est aussi peu susceptible de réparation que l'enquête officielle l'a affirmé d'abord, du moins dans l'opinion de la majorité des membres de la commission. M. Jourdain complète sa proposition en demandant que les frais de déplacement des membres de la nouvelle commission soient faits par la caisse de la Société, à moins que la commune de St.-Germer ne s'offre à les faire elle-même, ce qu'on a tout lieu d'espérer suivant M. Bourgeois.

M. Jourdain raconte que le rétable d'autel, représentant, en scuplture enluminée d'un beau travail, la légende de St.-Germer, avait été long-temps perdu et oublié lorsque, grâce à l'esprit investigateur de M. l'abbé Bourgeois, il fut retrouvé enfoui et mutilé parmi les remblais du cimetière voisin. A

cause de son mérite artistique et sous le prétexte de sa mutilation, ce précieux bas-relief fut d'abord destiné et bientôt transporté à je ne sais quel musée de Paris avec la promesse de le remplacer par un autre qui serait neuf et superbement fait. On comptait sur la complaisance du curé; mais on avait oublié de compter sur son zèle pour son église et pour les arts. Il réclama, et le remarquable rétable est rapporté, et sera bientôt réparé et rétabli. M. Jourdain propose de consigner au procès-verbal les félicitations que la Société adresse à M. le curé de St.-Germer pour le zèle éclairé dont il a fait preuve en cette circonstance.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour appelle ensuite la question des inscriptions historiques.

M. Dusével demande une de ces inscriptions pour le champ de bataille de Rertry, arrondissement de Péronne, célèbre par la victoire de Pépin d'Héristal, en 687.

M. Jourdain, au nom de MM. Duval et Dufour, propose de rétablir sur le lieu où saint Martin divisa son manteau pour en vêtir un pauvre, la légende rimée française et les deux vers latins, qui disparurent avec l'église même de Saint-Martin-aux-Jumeaux, démolie à l'époque de la révolution. Cette double inscription est ainsi conçue :

SAINCT MARTIN CHY DIVISA SEN MANTEL
EN LAN TROIS CENTS AJOUTEZ TRENTE SEPT

HAC ME VESTE MEUS MARTINUS TEXIT AMICUS.
PERFUSUS SACRI SED ADHUC NON FONTE LAVACRI.

M. Dufour demande une troisième inscription qui aurait pour but de rappeler 1°. L'emplacement de la collégiale Saint-

Nicolas qui existait bien avant la construction de la cathédrale ; 2°. le mariage de Philippe-Auguste avec Engelburge, princesse de Danemarck, célébré dans cette église en 1193.

La discussion de ces propositions et de celles qui pourraient être faites dans le même but est renvoyée à la prochaine séance.

La prochaine séance est fixée à demain 7 novembre. L'ordre du jour en est arrêté ainsi qu'il suit :

1°. Application et répartition des fonds pour les monuments et pour les inscriptions historiques.

2°. Discussion de cette question. *Quels sont, dans l'état actuel de la science archéologique, les sujets d'étude qu'il est le plus à propos de proposer.*

La séance est levée à huit heures et demie.

E. JOURDAIN,

Secrétaire.

Séance du 7 novembre 1846.

Sont au bureau : MM. DE CAUMONT ; GUÉRARD ; MATHIEU ; l'abbé BOURGEOIS ; DUFOUR ; l'abbé LE BOULLENGER ; BARBIER ; BOUTHORS ; l'abbé DUVAL ; DERMIGNY ; l'abbé JOURDAIN.

M. Guérard est invité, par M. de Caumont, à présider la séance ; M. Jourdain, à remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle l'application de la somme de 500 fr. mise, dans la séance précédente, à la disposition des membres de la réunion, pour secourir les monuments historiques de la province qui sont en plus mauvais état.

Les conclusions du mémoire de M. Bourgeois, en faveur de l'ancienne église abbatiale de St.-Germer, étant appuyées

par une lettre de M. Barraud, inspecteur des monuments de l'Oise dont M. de Caumont donne communication, et aucun autre monument n'étant recommandé d'une manière aussi pressante à la sollicitude de la Société française, la somme de 500 fr. est affectée tout entière aux réparations les plus urgentes de l'église St.-Germer.

Une commission est nommée pour diriger et surveiller l'emploi de ces fonds. Elle se compose de MM. Barraud, président, Bourgeois, Duval, Jourdain, Danjou.

Cette commission est chargée en outre de faire choix de trois ou quatre architectes et autres personnes compétentes pour composer une sous-commission, à l'effet de faire une contre-enquête sur l'état du monument. Le procès-verbal de cette contre-enquête sera adressé au Ministre de l'Intérieur.

On délibère ensuite sur le choix à faire entre les localités du pays célèbres dans l'histoire, pour lesquelles la Société française fait les frais de deux inscriptions monumentales.

Il est arrêté que, parmi les lieux qui sont signalés par plusieurs membres, la préférence sera donnée 1e. à St.-Valery où s'embarqua Guillaume-le-Conquérant pour aller soumettre l'Angleterre; 2°. à l'emplacement de l'ancienne porte des Jumeaux où saint Martin divisa son manteau pour vêtir un pauvre au commencement du IVe. siècle.

Ces inscriptions consisteront en plaques de fonte couvertes de lettres en relief.

Une somme de 100 fr. est allouée pour l'exécution des deux plaques en fonte et les frais de pose.

La commission chargée d'en diriger et surveiller l'exécution se compose de MM. Jourdain, Bouthors, Dufour et Guérard.

L'ordre du jour appelle l'examen de cette question : *Dans l'état actuel de la science archéologique, quels sujets d'étude sont le plus à recommander?*

M. Bouthors pense que l'étude et la publication des anciens *Pouillés* pourraient être d'un grand intérêt et d'une grande importance pour le progrès de la science archéologique. Ces documents seraient certainement d'un secours efficace pour retrouver les anciennes divisions territoriales, leurs rapports mutuels de commerce, d'industrie et de jurisprudence, les droits et juridiction des évêques, des abbés, des paroisses et des seigneurs en même temps que certains faits d'histoire locale oubliés ou dénaturés par les traditions populaires.

M. Bouthors signale, pour le diocèse d'Amiens, un pouillé de 1302 dont la Société des Antiquaires de Picardie s'est déjà occupée et qu'elle a intention de publier dans ses mémoires.

M. de Caumont en cite plusieurs autres et donne des détails sur celui de Bayeux, de la fin du XIIIe. siècle, et celui de Coutances, sous l'évêque Jean d'Essey.

Il en existe assurément encore beaucoup d'autres sur lesquels il ne s'agit que d'attirer l'attention des hommes de recherches et d'étude.

MM. Dermigny, pour l'arrondissement de Péronne et Guérard, pour Amiens, donnent des détails de topographie ancienne et citent des faits qui témoignent de l'utilité des *Pouillés* pour les éclaircir.

M. Bouthors voudrait qu'on fît des recherches simultanées dans toutes les municipalités sur leur origine et leur organisation, à des époques plus ou moins reculées.

Une étude dont on ne s'est pas encore assez sérieusement occupé, selon M. de Caumont, est celle des industries locales, de leur origine relativement à l'art, de leurs progrès et de leurs phases diverses, de l'importation et de l'exportation des procédés, inventions et perfectionnements. Le directeur de la Société française recommande en particulier les re-

cherches sur les tissus, soit étrangers, soit nationaux, et surtout sur les tissus historiés.

La discussion est amenée ensuite sur le mérite relatif des vitraux peints anciens et des vitraux modernes.

M. Jourdain pense que cette question doit être considérée sous deux points de vue : au point de vue iconographique et au point de vue artistique.

Personne, dit M. Jourdain, ne révoque en doute la supériorité des vitraux anciens sur les essais modernes, au premier rapport. En vitrerie, comme en sculpture et en peinture, la science de l'historiation n'a fait que décheoir à mesure que l'imprimerie lui a laissé moins d'importance comme moyen d'enseignement populaire, à mesure aussi que, peuple et artistes ont perdu de cette connaissance à la fois doctrinale et précise, simple et naïve des choses de la foi qui caractérisèrent le moyen-âge. Ajoutons cependant que cette déchéance n'est pas sans remède, pas du moins sans compensation.

L'historiation religieuse des vitraux ne sera jamais celle d'il y a quatre ou cinq cents ans ; elle pourra être belle et savante encore. Nous ne citerons pour exemple, en attendant mieux, que celle de la nouvelle église de St.-Vincent-de-Paul, de Paris, où nous avons aimé à voir la grande image des saints posés en pied au centre de la vitre, et, autour d'eux, leurs actes se détacher sur le reste du champ lumineux et les enfermer dans une grande et étincelante couronne.

Considérant les vitres enluminées au point de vue artistique, M. Jourdain ne se déclare pas, non plus qu'au point de vue iconographique, l'admirateur exclusif du passé. Ce qu'il a vu à Eu et à Paris et dans quelques ateliers de vitrerie l'oblige à dire qu'on fait déjà de belles choses, qu'on fait bien et qu'avec de la patience à étudier, et de

la docilité à recevoir les inspirations de l'opinion, on fera peut-être un jour aussi bien que les anciens ; c'est-à-dire qu'on a fait du chemin, mais que le but n'est pas encore atteint. Le but qu'on cherche, dont on approche, c'est une bonne et vigoureuse coloration ; le but, celui qu'on cherche aussi, mais dont on s'éloigne au lieu d'en approcher, c'est la disposition des teintes, surtout pour les figures. On veut les animer comme sur la toile et on en détruit tout l'effet. Le peintre verrier et le peintre sur toile ne peuvent pas être le même homme, ou bien, ce même homme doit avoir deux talents bien distincts. Les demi teintes et les dégradations de couleurs n'étaient pas connues des verriers du XIIIe siècle ; si ceux d'à présent veulent tenir cas de ce progrès artistique, il faut qu'ils distinguent, plus qu'ils ne font, entre les nappes transparentes de nos vitres et les toiles opaques des galeries de tableaux ; car tandis que nos vieux saints scintillent comme une lumière d'étoiles aux verrières de Chartres et de Bourges, saint Philippe et sainte Adelaïde sont comme de vraies nébuleuses dans la vitre royale de l'église d'Eu. Ces défauts tiennent aussi, je ne dis pas à l'imperfection du dessin, mais au contraire à trop de recherche dans les détails. Les anciens s'appliquaient à saisir et à rendre le caractère général de leurs personnages et l'ensemble de la physionomie des faits. La simplicité des traits, la vivacité des couleurs, le tranché de leurs nuances produisaient des effets plus nets, plus sommaires, plus solennels et plus sentis.

La plus difficile à remplir de ces conditions des anciens vitraux n'est pas la composition des couleurs. On a certainement retrouvé les éléments qui doivent faire de belles pâtes. Ce qu'on n'a pas encore retrouvé, le vrai secret, c'est le sens chrétien, c'est l'inspiration en vertu desquels Dieu, la Vierge, les Saints, un sujet religieux, sont compris, dessinés,

peints comme ils le sont dans la bible et dans la légende et non comme nous les voyons dans les romans et au théâtre. Cette condition essentielle, fondamentale, tient aux mœurs publiques, à l'éducation artistique de notre époque; l'éducation artistique ne se rattachant à la religion que par l'étude imparfaite et superficielle des formes et non par la méditation profonde et l'amour sincère des sentiments et des pensées de nos pères croyants, ne peut produire que de vaines imitations et des efforts inefficaces. En attendant toutefois que ces efforts obtiennent quelque succès en devenant plus sérieux, et qu'ils nous ramènent le vrai, il est bon et louable de les encourager. Rien n'empêche que l'on ne continue à s'essayer, que l'on ne fasse quelques vitres là où il n'y en a pas dans les édifices du second ordre; mais nous ne saurions trop nous élever contre la pensée de restaurer les anciennes. Vouloir toucher à des monuments aussi fragiles, c'est aggraver leur état de caducité. Le seul et le meilleur service qu'on doive leur rendre est de les soutenir pour les empêcher de tomber et pour leur donner le temps d'attendre le retour de la science et du goût.

A propos de restauration de vitraux, M. Jourdain s'engage dans des réflexions de même nature sur les restaurations de maçonnerie et de sculptures qui s'exécutent depuis plusieurs années dans les grandes églises gothiques. Il a visité presque toutes les belles cathédrales de France, il revient de Bourges, il habite Amiens, il a suivi et étudié longuement, avec attention et avec sang-froid la question sur laquelle il demande la permission de dire son avis, mais son avis tout personnel et très-réfragable.

Parlant d'abord de la maçonnerie, l'honorable membre pense qu'il est du devoir de tous les siècles héritiers des siècles antérieurs, de lutter par un sage et continuel entretien contre l'action infatigable du temps qui s'attache aux

plus puissantes œuvres des hommes pour les ruiner incessamment. Mais, ajoute-t-il, à la suite de commotions politiques et religieuses qui ont ébranlé tout ce qu'elles n'ont pas ruiné de fond-en-comble et après cinquante ans d'abandon et d'incurie qui n'ont fait que mettre de plus en plus en péril l'existence des édifices anciens, ce n'est plus seulement d'entretien, mais encore de véritables réparations qu'il s'agit de s'occuper si l'on ne veut pas voir disparaître les derniers débris de la gloire monumentale de la France.

Et par réparations, il ne faut pas seulement entendre ici les travaux de pure consolidation.

Quand il est question de remettre une pierre, mille pierres aux flancs d'une tour, aux reins d'un contrefort, aux nervures et aux tiercerons d'une voûte, il ne faut pas beaucoup plus de temps, d'argent ni d'étude, pour donner à ces matériaux les formes architecturales de l'édifice dans lequel ils doivent entrer.

Pas beaucoup plus de temps ni d'argent, cela va sans dire, et, dans tous les cas, cela se trouve toujours sous un gouvernement qui a aussi bonne volonté que le nôtre. Mais, pas beaucoup plus d'étude, ce n'est pas l'avis de tout le monde : c'est celui de M. Jourdain. Il ne voit pas que l'architecte le plus ordinaire ne puisse raccorder une corniche ou un parement de muraille, voire même les grandes frises à simples feuilles entablées et les clochetons hérissés de crochets et de choux. Copier, pour les parties à reproduire, les parties anciennes et demeurées intactes, tout se réduit là dans l'étude et le travail de l'architecte.

Un simple maçon d'Amiens a fait tout cela et très-bien. Il a fait plus que tout cela, il a reconstruit en entier des contreforts déjà reconstruits il y a trente ans, mais rétablis alors dans le style le plus bizarre et le plus monstrueux qu'il soit possible d'imaginer. Pour réparer ces hideuses restaurations,

M. Vast Le Furme a démoli les piliers jusqu'à la racine, et c'est sur les assises inférieures et primitives qu'il a eu l'idée d'aller chercher et qu'il a reconnu, aux empreintes d'ancien ciment, la forme vraie et originale de la construction avec ses moulures et tous ses éléments d'ornementation qui vont courant de la base au sommet.

Donc on peut reproduire, en fait de maçonnerie, le style général des monuments en réparation. Il est vrai que pour cela il faut un peu d'intelligence et d'étude, il est vrai que M. Vast a de l'intelligence et qu'il s'applique, il est vrai que M. Vast, ce maçon ignoré de Picardie, mérite le titre d'architecte; mais M. Jourdain pense que les architectes doivent être au moins..... des architectes. Du reste, continue M. Jourdain, il est bien entendu qu'aux architectes qui ne sont que des maçons, si ce n'est moins encore, qu'aux architectes qui ne daignent ou ne savent pas étudier et saisir le tempérament, la physionomie et la forme des édifices gothiques, à ces maçons il faut donner à bâtir *des maisons bourgeoises, des celliers et des granges pour qu'ils vivent, et nos églises gothiques aussi.*

Ce n'est pas tout cependant de reconnaître que les réparations partielles ne sont pas impossibles et qu'on peut refaire des membres en harmonie avec le corps. La forme ne suffit pas sans le fond, l'apparence sans la réalité, le style sans la solidité. Or, si, dans certains cas, dans celui du moins que je viens de citer, on a heureusement et habilement reproduit le vrai style, il faut avouer que dans beaucoup d'autres les réparations sont attaquables sous le rapport de la solidité. Voici ce qui arrive ; il y aurait conscience à ne pas le dénoncer.

Les lésions plus ou moins graves, plus ou moins profondes qu'ont subies les vieux édifices dans le cours de leur longue et orageuse existence, demanderaient aussi une réparation sé-

rieuse, radicale et qui, participât par sa nature des conditions de longévité qu'il importe tant de conserver à l'édifice. Le bon sens suffit pour juger s'il en est ainsi. Un pan de mur, un pilier buttant, une corniche sont-ils malades ? s'ils s'écroulent en entier entre les mains du maçon, il les refera en entier; rien de mieux pourvu qu'il les refasse bien, c'est-à-dire avec une pierre du même grain, du même calibre, de la même coupe que par tout le reste de l'édifice. Mais si le mal n'est qu'à la surface, comme la chose arrive le plus souvent, parce que c'est la surface qui reçoit plus directement les coups des hommes et l'action de l'atmosphère, que fait-on alors ? On enlève cette surface, mais seulement cette surface, on creuse, mais le moins possible, à savoir, à vingt, trente ou quarante centimètres, ce qui constitue à peine l'épiderme d'une muraille qui porte 2^{m}. et 2^{m}. et demi d'épaisseur, d'un pilier buttant dont la masse est plus énorme encore, d'une corniche et d'une frise dont la racine profonde ou les queues ne sont rien moins que les supports des galeries de plomb et des tombées des charpentes sous lesquelles elles plongent jusque dans l'intérieur du vaisseau. Ces vides tout-à-fait superficiels sont remplis à peu de frais. Comme ils ont en étendue ce qu'ils devraient avoir en profondeur, le monument n'en paraît ni plus ni moins réparé et consolidé. De fait il n'en est que plus affaibli, parce que la pierre ne traversant plus de part en part le massif de la maçonnerie, parce que le ciment neuf et frais ne se reliant qu'imparfaitement, sur un plan vertical, à un ciment ancien et desséché, la force de cohésion est rompue sans être remplacée, la maçonnerie neuve est disposée à se souffler bientôt, et des travaux auxquels on doit garantir mille ans d'existence, tomberont peut-être dans cinquante, dans vingt-cinq. L'expérience, au reste, est déjà là pour justifier cette prévision. Je connais telle cathédrale où l'on refait maintenant des réparations exécutées il y a seulement

vingt et trente ans ; et je suis sûr qu'à y regarder de près et à consulter les archives et les anciens livres aux comptes, c'est presque toujours à l'œuvre des réparateurs de ces derniers temps plutôt qu'à l'œuvre primitive qu'il faut retoucher. Il en sera toujours ainsi tant que les retouches et les réparations ne seront pas radicales. Et pour qu'elles le soient, qu'y a-t-il à faire ? nous le dirons peut-être tout-à-l'heure ; mais avant, ajoutons un mot sur les travaux préliminaires aux réparations elles-mêmes, les échafaudages.

J'ai admiré ceux que l'on construit quelquefois pour les grands édifices civils, j'ai admiré comment ces ingénieuses charpentes forment une sorte de cage posée à terre et montant indéfiniment pour enfermer, sans le toucher en aucun endroit, le vieux bâtiment auquel on veut porter secours, ou bien, laissant entre ses ais assemblés une juste enceinte dans laquelle doit s'élever isolé et intact un bâtiment nouveau. C'est ainsi que la chose se pratique même pour les cheminées à vapeur, ainsi qu'on la pratiquait jadis pour construire et réparer les cathédrales, et nous trouvons dans nos manuscrits et registres aux comptes les noms des chapelles absidales d'Amiens dont les voûtes endommagées ont été rétablies sans que les poutres d'échafauds aient été aucunement appuyées sur les parois, colonnes ou contreforts.

On n'y regarde plus de si près aujourd'hui. Les échafaudages volants sont plus économiques. Au jour fixé pour commencer les travaux, une escouade de manœuvres est là, portant quelques perches, quelques soliveaux, quelques planches. Les voici qui, pour accrocher et suspendre en l'air ce frêle et parcimonieux appareil, se prennent à entailler à grands coups de maillets et à grands efforts d'instruments de fer les flancs de l'édifice, à le cribler d'autant de trous qu'il y a de pièces de bois à y engager pour établir un plancher. Nous avons vu attaquer de la sorte et briser les plus belles mou-

lures, lacérer les parements de murailles les plus apparents, déshonorer par de hideuses et inutiles trouées des pierres de plus d'un mètre cube et jusques-là inviolées; des contreforts vierges aussi ont été traversés de part en part et par conséquent affaiblis et défigurés pour recevoir les énormes poutres destinées elles-mêmes à porter, pour quelques semaines seulement, les échafaudages. Le travail terminé et cette partie du monument recrépie tellement qu'ellement, on passe à une autre, et puis à une autre, et puis partout, prenant soin de reboucher les trous avec de petits morceaux de pierre qui ne prennent jamais la nuance de la pierre principale et dont le joint se creuse et se dessine bientôt à la pluie, de manière que le passage des maçons est marqué sur le monument par ces sortes de piqûres tout-à-fait comme celui des vers sur un beau meuble.

Cette inconcevable manière de procéder ne date pas, il est vrai, d'aujourd'hui, mais elle ne remonte pas bien haut non plus dans le passé. Il faut, je crois, lui assigner pour origine, à Amiens, la faute qui fut commise entre beaucoup d'autres au siècle dernier, de supprimer l'échafaudage en assemblage, qui demeurait constamment remisé, pour être monté à volonté, selon les besoins du monument.

Ce tort indique de lui-même la manière dont on aurait dû, dont on doit le réparer. Quand un édifice doit coûter un million ou un million et demi de travaux de consolidation, quand, par sa nature et par son âge, il doit exiger des travaux d'entretien continuel, quoique de moindre importance, les premiers frais à faire sont ceux d'un appareil d'échafaudage permanent et d'un lieu pour en serrer les différentes pièces, lorsqu'on ne s'en sert pas. Cette dépense, si elle avait été faite il y a quinze ans, lorsqu'on commença les travaux de la cathédrale, n'aurait pas certainement approché de celles qu'ont occasionnées tous les échafaudages

volants qu'on a faits, défaits, refaits, brisés, usés depuis cette époque. Cette dépense, si on la faisait maintenant, économiserait encore, sur l'avenir des travaux à exécuter, et épargnerait les déshonorantes mutilations que je viens de signaler.

Passons aux restaurations de sculpture.

Si les fautes ont des conséquences graves lorsqu'elles portent sur la partie architecturale des monuments, elles en entraînent de plus irréparables encore en ce qui concerne l'historiation. L'architecture est le corps du monument, l'historiation en est la vie et la parole.

L'historiation dans nos édifices sacrés se produit en peinture sur murs et sur vitres et en sculpture sur pierre, sur bois et sur métaux. Cette dernière manière a été souvent réhaussée elle-même par l'éclat de l'or et de vives enluminures. Tout parlait, tout enseignait jadis dans la maison sainte; pas une de ses parties, au dehors comme au dedans, qui ne fût l'écho de la voix des prêtres, des docteurs, des apôtres, de Jésus-Christ, de Dieu.

Plus tard le pinceau a fait parler aussi la toile. La peinture sur toile eût été un moyen d'historiation aussi bon, meilleur peut-être que d'autres, s'il eût été bien employé. Il arrivait en même-temps que le perfectionnement d'un art qui pouvait ajouter à la vie de nos églises. Malheureusement la décadence du goût religieux arrivait avec lui. Les tableaux introduits au XVIe. siècle furent en désaccord de conception, de composition et de style avec tout ce qui les entourait; et toute restauration de monument gothique devrait commencer aujourd'hui par la suppression de la plupart des peintures sur toile. Celles qu'on y conserverait aussi bien que celles qu'on essaie d'y inaugurer encore en considération de leur mérite intrinsèque y jureront toujours avec le reste, à moins que l'on ne se décide à chercher, pour les anciennes, des cadres et des

emplacements qui les harmonisent un peu avec le sanctuaire des âges de foi et leur y donne droit de cité ; et qu'on ne détermine les artistes modernes, si ce n'est à devenir chrétiens, au moins à consulter le caractère particulier des monuments pour lesquels ils ont des commandes.

En attendant, nous n'avons pas à nous occuper de la restauration des toiles peintes ; notre devoir se borne à voter leur bannissement à presque toutes.

Nous n'ajouterons rien non plus à ce que nous avons dit plus haut des vitraux peints. Qu'on s'essaie à en faire de neufs, c'est bien, *fit fabricando faber* ; mais qu'on n'entreprenne pas dès maintenant sur une très-grande échelle ni pour les monuments de première classe ; ce serait trop d'argent perdu, qu'encore moins on s'avise de restaurer les anciens ; ce serait plus que de l'argent perdu. Il paraît que décidément les verrières de Chartres l'ont échappé belle. Nous félicitons les réclamants et ceux qui ont exaucé les réclamations. Les uns et les autres ont eu du bon sens ; car, sans eux, nous allions tout-à-l'heure trouver semés sur je ne sais quelles grandes routes, les débris de ces belles nappes émaillées que nous avons passé huit jours à admirer sur place il y a deux ans. Dieu veuille sauver du même péril celles de la S^{te}.-Chapelle qui n'ont déjà que trop souffert de la nécessité où l'on a été de les démonter pour réparer les fenêtres !

Nous avons également dit notre avis sur la restauration des peintures sur mur plat et sur sculptures dans un rapport fait sur la demande de M. le Préfet de la Somme à la Société des antiquaires de Picardie, à l'occasion des bas-reliefs du pourtour du chœur de la cathédrale. Ces sortes de restaurations sont quelquefois réclamées par la nature même de la destination et de l'usage auxquels sont appliqués certains monuments. Il ne convient pas qu'une église, un hôtel-de-ville, un palais princier aient indéfiniment l'aspect du délabrement et

de la ruine. Il importe d'un autre côté que, dans ces restaurations, les parties anciennes et monumentales ne soient pas perdues pour l'histoire de l'art et comme richesse nationale; et cette perte est assurée, soit matériellement, soit moralement, lorsque, pour raccorder le neuf avec le vieux, on retouche celui-ci, ou qu'on réussit à l'imiter si parfaitement dans le travail nouveau qu'il y ait similitude et presqu'assimilation complète. Dans ce cas le talent de l'artiste est un mal, ou du moins il a cet inconvénient d'empêcher qu'on puisse dire désormais avec certitude en montrant une peinture murale ou un bas-relief enluminé : cette portion est l'œuvre antique, celle-ci est la contemporaine. En présence de cette difficulté, que faut-il faire ? Renoncer à la restauration et laisser les peintures lacérées comme des guenilles ? non. Nous avons reconnu que la réparation est convenable à plusieurs titres et qu'elle doit consister dans un habile raccord du neuf au ton de l'ancien sans toucher le moins du monde à celui-ci; mais il nous semble qu'avant de commencer les travaux, le moyen de concilier tous les intérêts, des intérêts de l'art et ceux du service auquel sont affectés les monuments, serait de faire tirer un dessin exact représentant le monument dans son état littéral de mutilation; à défaut de ce dessin ou *fac-simile*, il faudrait exiger au moins une description qui soit comme un minutieux inventaire des parties conservées, des parties altérées et des parties totalement détruites. Bien entendu qu'employer simultanément ces deux moyens vaudrait mieux encore puisqu'à l'aide de cette sorte de carte topographique accompagnée de sa légende explicative, on aurait le double avantage de pouvoir conserver le monument de l'art à l'admiration et à l'étude de l'antiquaire et de l'historien, et de sauver les convenances à l'égard du culte chrétien qui se sert des églises, et des administrations et assemblées politiques qui se servent des hôtels-de-ville et des palais.

Cette manière de procéder en fait de restauration de peintures, nous demandons qu'elle soit appliquée à toute restauration en général, soit d'historiation, soit même de décoration ancienne; c'est le seul moyen d'empêcher que ceux qui viendront après nous ne fassent fausse route en écrivant l'histoire monumentale. C'est ce qui a été fait à Bourges pour la sculpture elle-même à l'époque des grands travaux entrepris sur toute la façade de cette magnifique cathédrale, c'est ce qu'a fait, nous devons l'avouer au détriment de l'honneur qui revient, du reste, à des titres assez nombreux encore à l'administration supérieure dans ces travaux, c'est ce qu'a fait spontanément un jeune artiste du pays qu'on a peut-être eu le tort de trop laisser de côté dans cette circonstance solennelle. La belle et intéressante graphie des cinq portails occidentaux, exécutée par M. Dumontel, avant qu'on ne dressât les échafaudages, est une œuvre vraiment historique que l'avenir sera heureux de posséder pour distinguer ce qu'a refait le sculpteur Caudron d'avec ce qui restait du passé dans ces sculptures.

Nous supposons, poliment, et nous aimons à croire, sans nous en faire juge pour le moment, que le mérite des parties restaurées égalera le mérite des parties conservées.

Ce n'est pas toutefois à cette précaution préliminaire, qu'un autre a prise pour lui, que doit se borner la sollicitude du gouvernement dans la tâche qu'il s'est imposée de remettre en honneur nos monuments du moyen-âge. Les artistes qu'il s'est choisi pour réparer les sculptures de Bourges et d'Amiens, et qu'il choisira sans doute encore pour celles de Paris, sont habiles à manier leur ciseau, je le veux; ils commencent à saisir la manière de faire poser et draper leurs personnages, je l'accorde encore, quoiqu'en faisant largement mes réserves; mais ont-ils également l'intelligence et la science des textes sacrés de doctrine et de morale mises en action

sur toutes ces murailles? Je connais et je pourrais nommer de ces artistes qui ne savent pas un mot d'histoire sainte, pas un mot de catéchisme, qui savent à peine faire le signe de la croix, à peine lire; et c'est à eux qu'il est dit: mon ami, voici une cathédrale, voici deux cathédrales, voici les plus belles cathédrales de France et du monde, voici leurs porches, leurs façades, leurs parois du dehors et du dedans, voici des légions de mystérieuses figures que rendent plus mystérieuses encore les blessures qu'elles ont reçues et les vides que le temps et les hommes ont faits dans leurs rangs. Allez, reconstruisez tout cela. Ce sont peut-être bien des évêques ou des personnages civils, des prophètes ou des moines, des rois de France ou des rois de Juda, des saints ou des réprouvés. Ils retracent des faits bibliques et des légendes locales, ou ne sont que des mythes; allez et refaites des bras, des jambes, des têtes, des hommes, des femmes, Dieu et les diables. Il ne convient pas de laisser aux églises cet air de misère. Nous protégeons la religion, il faut qu'on le voie aux pierres blanches incrustées dans les pierres noires de nos vénérables basiliques. Là dessus et pleins d'ardeur à gagner leur argent, le sculpteur et ses aides sont venus armés du fer et du marteau; et voulez-vous savoir ce qu'ils ont fait, un peu seulement de ce qu'ils ont fait? je vais vous le dire.

A Amiens, heureusement qu'à Amiens quelques amis de l'archéologie religieuse ont pris sur eux de relever la monographie des portails avant l'invasion des restaurateurs; car, à Amiens, on a bouleversé, à ne plus la reconnaître dans certains endroits, l'histoire de saint Salve formant une série de jolis médaillons au pourtour méridional du chœur. A Amiens, on a commis d'autres bévues au portail St.-Honoré et aux portails principaux, et on en aurait commis un bien plus grand nombre encore, si M. le Préfet et M. l'architecte n'avaient invité officieusement deux ecclésiastiques à inter-

venir par des conseils qu'on a été toutefois libre encore d'accueillir ou de négliger.

A Bourges, je ne sache pas que personne ait été consulté; et c'est pour cela, sans doute, qu'on a été mettre un saint Etienne sur la pointe du pinacle principal, le mêlant ainsi à l'épisode du jugement dernier qui est le thême de toute cette partie centrale depuis la base jusqu'au sommet; c'est la moindre faute, le Sauveur bénissant manquait au trumeau du grand porche. Que devait-on faire? Le rapporter du portail méridional, où, à parier cent contre un, il a été transporté, je ne sais quand, où il contraste par son style du XIIIe. siècle avec le style roman de tout ce qui l'environne. En supposant qu'on eût quelque raison pour ne pas faire cette restitution, il fallait en faire un autre, soit pareil, soit de création nouvelle et dans le style du porche qui le réclamait. L'un et l'autre de ces partis semblent naturels. On en a pris un terne qui est plus naturel encore, on a fait un plagiat et un plagiat maladroit. C'est le sauveur de la cathédrale d'Amiens qui a été copié, modelé et installé à Bourges. Malheureusement le symbolisme de l'historiation qui le complète n'ayant pas été soupçonné par le sculpteur qui n'est pas fort en exégèse, il n'en a repris qu'un lambeau, le lion et le dragon qui tiennent aux pieds même de la statue, selon le sens du *conculcabis*, et il a laissé l'aspic et le basilic placés un peu plus bas comme le prescrit le *super..... ambulabis.*

Ces faits suffisent pour exemple. Vouloir citer tous ceux qui sont à notre connaissance, ce serait entreprendre un inventaire aussi long que désolant. Il nous reste d'ailleurs une autre dénonciation à faire. Elle a pour objet le procédé même dont on a usé dans la restauration de la sculpture et dont nous doutons qu'on soit déjà entièrement corrigé.

En même temps que la pensée de restaurer les sculptures religieuses monumentales prenait naissance parmi tous les

autres moyens d'occuper les loisirs de la paix et les esprits; en même temps s'inventait ou se renouvelait des Grecs le secret d'un ciment qualifié de toutes manières, excepté de celle qui lui convenait seule. Ce mortier, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fut appliqué au raccommodage des figures en pierre. Or, il n'a pas tenu à Bourges. Toute la série de tableaux en miniature qui se déroule en courant comme un ruban le long de la grande façade et dans l'intérieur des baies des cinq porches, a été restaurée au ciment rouge, ou vert ou brun, il n'y a pas dix ans. Déjà tout se détache et tombe. Cette ruine si précoce ne serait néanmoins qu'un petit inconvénient, même un bien, si elle n'amenait d'autre résultat que le rétablissement de la sculpture dans l'état où l'a prise l'ouvrier restaurateur. Mais le dernier état de cette sublime porte de la maison de Dieu est vraiment pire que le premier.

Pour remettre des nez, des oreilles, des morceaux de tête, de vêtements ou d'attributs façon-ciment, il a bien fallu chercher des points d'appui plus solides que n'en présentaient les parties frustes et vermoulues, il a fallu creuser des cavités pour encaisser et retenir ce limon destiné à devenir une figure d'homme, de poisson, d'oiseau ou de quadrupède, il a fallu perforer plus avant encore pour sceller des tenons aux endroits qui manquaient d'un bras, d'un doigt ou d'une autre partie de forme allongée et rendue plus casuelle par son isolement. Eh bien! il est arrivé, qu'en se détachant, ce ciment, mastic ou mortier, a laissé à découvert toutes ces déchirures et ces plaies élargies et approfondies pour les recevoir; il a trahi et accru la misère de ces rois et de ces saints auxquels on voit maintenant au lieu de sceptre, de crosse et de membres, les longs fers galvanisés ou les fils de laiton qu'on leur avait donnés pour ossature et qui sortent en haut et au bas de leurs corps comme des broches de cuisine.

Les fers galvanisés! oh! c'était encore une bien belle invention! Oui. Ils se sont cependant oxidés, parce que sans

doute ils n'étaient pas galvanisés suffisamment. L'expérience profitera. C'est justice. Mais n'aurait-il pas été sage de s'essayer sur un autre monument que la cathédrale de Bourges qui n'est pas, j'espère, *animal vile* ?

Je ne nomme que Bourges; et Bourges n'est pas la seule victime du fer galvanisé. D'autres restaurations du même genre se commettaient en même temps ailleurs. Amiens aussi commençait à être atteint par le fléau lorsqu'on a reconnu ses ravages. Le cuivre l'a remplacé; mais soit que sa surface trop polie n'ait pas toujours été bien appréhendée par le ciment, soit par une cause encore inconnue, il s'est encore quelquefois dégagé, et nous avons à Amiens aussi des cas de fractures nouvelles analogues à celles de Bourges.

Le mieux était d'abandonner définitivement le ciment pour ne se servir que de la pierre. Ce système est facile pour les pièces de grande réparation. Il a été appliqué à Amiens, et nous devons en grande partie à notre architecte de n'avoir pas chez nous comme à Bourges des statues et des groupes hauts de plus d'un mètre, refaits tout entiers en terre fragile et de teinte disparate.

Dans les restaurations de menus détails et bas-reliefs où la pierre ne saurait entrer, parce qu'on ne peut la débiter ni la fixer en assez petites portions, le ciment a continué d'être employé, en concurrence toutefois avec la pierre.

Or, nous pensons qu'il serait plus sage encore de ne toucher nullement aux menus détails. Les dégradations qu'ils ont subies sont toujours légères, en raison même de leur peu d'importance matérielle, et ne nuisent pas à l'effet général, tandis qu'au contraire la nécessité de sonder les plaies et de les mettre au vif pour les panser et les guérir achève trop souvent de faire tomber en poussière des restes extrêmement précieux. L'expérience nous a déjà appris que la révélation de plus d'un mystère iconographique peut dépendre de faits très-insignifiants, en apparence, et très-minutieux.

Dans tous les cas, que vous vous serviez de ciment ou de pierre pour ces bas-reliefs et ces parties déliées de la sculpture, vous n'obtiendrez jamais de solidité ; et puis quel air auront ces petits morceaux de pierre de 3 ou 4^{c}. cubes ou ces emplâtres de ciment tels que nous les avons vu ajuster souvent pour un doigt de pied ou une ébréchure de robe ? C'est le ridicule joint aux inconvénients qui sont exposés ici.

Je résume et je conclus. La restauration des anciens édifices religieux est désirable en principe ; on doit se garder de la blâmer absolument et toujours. Cependant, telle qu'on la pratique maintenant à l'égard de plusieurs monuments du premier ordre, elle est souvent imparfaite et désastreuse.

Imparfaite pour la maçonnerie, désastreuse pour l'historiation.

Imparfaite pour ce qui regarde la maçonnerie, parce qu'elle se fait sur les surfaces et en étendue, au lieu de pénétrer la profondeur des masses et de les relier radicalement et fortement ; parce que les échafaudages volants que l'on emploie par économie altèrent et déparent l'architecture en même temps qu'ils servent à la restaurer.

La raison de cette imperfection de travail et de cette insuffisance de moyens n'est pas toujours dans l'inhabileté des architectes et des entrepreneurs, mais dans l'exiguité des sommes dont ils peuvent disposer et dans le désir qui leur est naturel de se faire bien venir les uns des autres et du gouvernement, en montrant plus de travaux apparents qu'il n'y en a au fond.

Si les architectes et les entrepreneurs n'ont pas assez d'argent pour leurs travaux, ils feraient mieux d'en demander et de demander en même temps le contrôle d'une commission désintéressée dont le rapport mettrait leur responsabilité à sauf, en constatant que les travaux sont quelquefois d'autant meilleurs qu'ils paraissent moins, parce qu'ils vont en travers des murailles et du corps de l'édifice au lieu de n'en effleurer que le parement extérieur et pour ainsi dire l'épiderme.

Restaurations désastreuses pour ce qui concerne l'historiation en sculpture, peinture et vitrerie, parce que pour restaurer un livre lacéré et mangé par les vers, il faut savoir la langue de ce livre, et qu'on n'a pas encore réappris la langue parlée par les artistes chrétiens du moyen-âge; parce que, lorsqu'on touche à leurs œuvres, on diminue les moyens de les étudier en les altérant encore davantage; parce que, matériellement parlant, on n'emploie que des procédés défectueux; parce que, en un mot, on ne fait rien selon la science, rien dans des conditions de solidité.

Si l'on veut un avis pratique, le voici : se contenter, pour le moment, de consolider ce qui périt incessamment; ne faire de restaurations d'historiation que celles dont le succès est assuré, et par la connaissance certaine que l'on a du sujet et par la simplicité et facilité du travail à exécuter. Ces travaux, ne les laisser faire que sous les yeux et la surveillance officielle et obligée d'hommes experts en iconographie; pour le reste, pour tout ce qui est matériellement de menu détail, ou, légendairement, non expliqué, ou, artistement étranger aux connaissances de notre temps, pour la majeure partie, la presque totalité des réparations d'historiation, ce qu'il y a à faire, c'est de ne rien faire, c'est d'attendre que des sculpteurs sur pierre et sur bois, que des peintres sur mur et sur verre aient fait leurs preuves.

A ces conditions seulement, à condition d'être essentiellement et avant tout conservatrice, la sollicitude des archéologues et de la nation pour les monuments religieux pourra leur être utile. En soutenant leur vieillesse, sans porter atteinte au caractère général de leur architecture, moins encore au sens mystérieux et sacré de leur historiation, elle gardera pour le pays une richesse véritable, parce qu'elle lui gardera une richesse authentique.

La séance est levée à 9 heures et demie.

JOURDAIN, *secrétaire.*

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XVe. session. — La Société française vient d'adresser plusieurs questions archéologiques pour le programme de la session du Congrès scientifique qui s'ouvrira à Tours le 1er. septembre 1847. Les deux questions suivantes, dont on comprendra l'intérêt, seront traitées par M. de Caumont et probablement par plusieurs autres antiquaires.

« Quelle influence Foulques Nerra, comte d'Anjou, « grand constructeur de châteaux, a-t-il exercée sur l'archi- « tecture militaire du moyen-âge dans l'ouest de la France, « particulièrement dans le voisinage de la Loire ?

« Quels sont les caractères qui différencient au XIIe. siècle « l'architecture religieuse de l'Anjou de celle du Poitou ? « Quelles limites géographiques doit-on reconnaître entre les « deux régions monumentales que nous venons d'indiquer ?

La Société française a délégué pour la représenter au Congrès scientifique MM. Cte. de BEAUREPAIRE, de Falaise, membre de son conseil-général administratif ; B^{on}. de SALLEN, de Pierrepont ; Raymond BORDEAUX, d'Evreux.

L'Association Normande a choisi pour délégués MM. RENAULT, inspecteur divisionnaire à Coutances ; MORIÈRE, professeur au collége royal de Caen, membres du conseil administratif de la Société ; A. CAMPION, secrétaire de la Société d'émulation de Lisieux. — La Société académique de Falaise vient de déléguer M. le B^{on}. de LA FRENAYE, son président, savant naturaliste, qui se propose de lire plusieurs mémoires au Congrès.

La Société linnéenne de Normandie a chargé MM. les docteurs Le Sauvage et Périer, de la représenter à Tours, le 1er. septembre.

Eclaircissements sur les publications de M. Jacquemin à Arles. —Dans le dernier N°. du Bulletin, un article très-court avait été inséré sur la nouvelle publication de M. Jacquemin. L'auteur de l'article avait fait à ce sujet quelques observations auxquelles l'auteur a jugé à propos de répondre ; nous nous empressons de reproduire une partie de la lettre qu'il vient d'écrire au Directeur du Bulletin et d'annoncer ainsi à nos lecteurs une bonne nouvelle, l'édition prochaine de plusieurs autres volumes faisant suite au premier. L'érudition et le talent de M. Jacquemin sont trop bien appréciés des membres de la Société française pour qu'ils n'accueillent pas avec joie cette importante nouvelle archéologique ; nous allons laisser parler M. Jacquemin.

« Dans ce premier volume, que je n'ai jamais regardé « que comme une introduction, il a été parlé, ainsi que « vous avez peut-être pu le voir, des amphithéâtres en « général, des combats de gladiateurs, et d'une foule de « détails particuliers, auxquels j'ai eu peut-être le tort de « donner une valeur qu'ils n'ont pas réellement, mais que « j'ai cru devoir jeter quelque intérêt sur un récit natu- « rellement un peu aride. —Quant au second, dont on tire « en ce moment la dix-huitième feuille et que je vous de- « mande la permission de vous offrir bientôt, il est tout « entier consacré à notre amphithéâtre, à sa description, à « son histoire, à des comparaisons tirées de ceux de Rome, « de Nîmes, de Capoue, de Pouzzoles, à l'examen et à la « discussion de tout ce qui a été dit ou écrit jusqu'à présent « sur lui, à des explications que je me suis efforcé de rendre « neuves, et autant que la chose m'a été possible, inté-

« ressantes et décisives. Vous voyez donc bien, mon cher « M. de Caumont, que je n'ai rien promis que je n'aye « tenu et au-delà ; que mon titre au lieu d'être étranger à « mon œuvre, ne saurait au contraire lui convenir davan- « tage ; que j'ai touché à tout, à la partie historique, comme « à la partie archéologique et descriptive ; que je n'ai laissé « perdre aucune des occasions qui se sont offertes en chemin, « de compléter tout ce qu'il y avait à dire sur ces antiques « édifices, soit en les expliquant les uns par les autres, en « les comparant entr'eux et faisant ressortir leurs principales « différences ; soit, en les considérant sous le rapport de « leur grandeur, du nombre des personnes qu'ils pouvaient « contenir, des fêtes qui s'y donnaient, de leur importance « comme œuvre d'art, des particularités qui es distinguent, « enfin tout ce qui de près ou de loin peut se lier à eux. « —Et ne croyez pas que cette multitude de faits empruntés « aux autres amphithéâtres, nuise à rien de ce qu'il y avait « à dire sur le nôtre. C'est pour lui que ce livre a été fait, « c'était donc à lui à y tenir la première et la plus belle place. « Voilà, Monsieur, comment j'ai compris que devait être « faite une monographie. Voilà comment je l'ai conçue, et « ce que je me propose de faire pour 'e théâtre, pour « St. Trophime, pour Montmajor et tout le reste. »

Exhibition de tableaux, à Caen. — Une exibition de tableaux vient d'avoir lieu à Caen, à l'hôtel de la Préfecture. La plupart des tableaux dignes d'être exposés, ont été envoyés avec empressement par les amateurs du Calvados, et l'on n'en comptait pas moins de 750 dans les salons, qui avaient été disposés à cet effet.

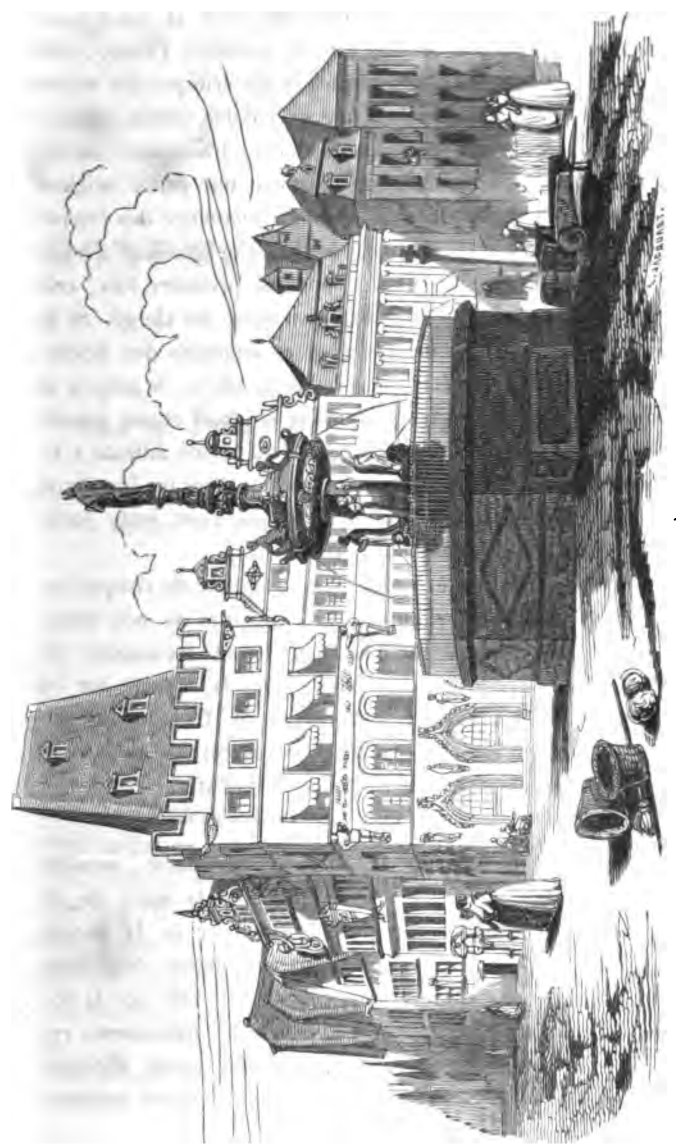
Comme à Angers, au Mans et ailleurs, le public a mis de l'empressement à visiter l'exposition, et la recette, qui avait lieu au profit des Salles d'Asile de Caen, a dû être satisfaisante.

Nous ne dirons rien des tableaux de différentes écoles, placés dans les salles de la Préfecture, d'autres s'en sont occupés et s'en occupent encore dans des recueils spéciaux; mais nous ne pouvons passer sous silence les peintures *monumentales* de M. Bouet; son tableau représentant l'intérieur de l'église de Dives et le château de Beaumesnil (Eure), ont été remarqués et méritaient de l'être à Caen, comme ils l'ont été à l'exposition de Paris.

Un tableau de notre confrère, qui vient d'être terminé et qui n'avait pas encore paru en public, demande une mention particulière; c'est une toile représentant la grande place de Trèves. Au premier plan est la fontaine qui occupe le milieu de la place; au second plan, la Maison Rouge, ancien Hôtel-de-Ville de Trèves, avec son toit pyramidal, ses créneaux, ses ogives et ses statues; plus loin, quelques maisons du XVIe. et du XVIIe. siècles, remarquables par leur architecture. Ce tableau, dont le croquis avait été fait au mois de juin dernier, pendant la session de la Société française à Trèves, est très-riche de couleur et a mérité à M. Bouet les compliments les plus sincères et les plus empressés.

D. C.

Histoire des Évêques d'Evreux, avec leurs armoiries. (Evreux, Tavernier et Ce. 1846, in-16). L'opuscule dont nous rendons compte n'est pas une histoire complète et nourrie des évêques d'Evreux, c'est seulement un *Abrégé chronologique*, un recueil de fastes du diocèse. L'éditeur a voulu avoir un livre qui fût par son format et par son prix à la portée de chacun. Deux auteurs l'ont rédigé dans ce but: l'un, M. G. Sauvage, professeur au collége d'Evreux, a traduit une bonne partie du texte de la *Gallia Christiana* relatif au diocèse; l'autre, M. A. Chassant, membre de la Société française, a complété ou rectifié ce texte par des notes succinctes. Ils y ont mis chacun ce qui distingue leur talent; l'un, cette fidélité exagérée qui



VUE DE LA GRANDE PLACE DE TRÈVES, PAR M. BOUET.

s'attache à chaque mot, et qui bannissant la paraphrase, donne la traduction la plus littérale possible; l'autre, cette scrupuleuse exactitude historique, cette critique des sources qui assurent à ses assertions une irrécusable valeur. Mais ce volume ne contient pas seulement une traduction annotée de la *Gallia Christiana;* on y trouve une partie originale et neuve, la continuation de l'histoire *sommaire* des évêques d'Evreux, jusqu'au pontificat actuel. Une curieuse époque déjà fort obscure est retracée pour la première fois, celle des deux évêques de la constitution civile du clergé. Si les actions du premier de ces évêques repoussés des fidèles, *Robert Lindet*, est écrit dans les biographies, le mépris où tomba cette église schismatique fut si grand et son autorité si petite, que le nom du second était même difficile à retrouver. M. Chassant a indiqué dans des notes les brochures souvent rares auxquelles on doit recourir pour cette partie de l'histoire ecclésiastique d'Evreux.

Les armoiries des évêques, placées en tête de chaque notice, s'adressent surtout aux investigateurs de nos monuments: ces gravures sur bois leur feront reconnaître les écussons épiscopaux qu'on trouve dans la contrée sur les édifices, les verrières et les boiseries. M. Chassant est parvenu à rendre complète la série de ces blasons qu'il a lui-même dessinés.

Raymond BORDEAUX,
Docteur en droit.

NÉCROLOGIE. *Mort de M. Mahieu, architecte, membre de la Société française.* Nous apprenons la mort de M. Mahieu, architecte à Cuffy (Aisne), membre de la Société française. M. Mahieu avait pris part au Congrès scientifique de Reims et aux séances tenues dans cette ville par la Société française. Il avait étudié avec zèle les monuments religieux du moyen-âge; jeune encore il était appelé à rendre de longs services, si la mort n'était venue l'enlever inopinément à ses travaux.

ÉTUDES

SUR LES

MONUMENTS RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE LANGRES,

Par M. l'abbé GODARD SAINT-JEAN,

Professeur d'archéologie et de géologie au grand séminaire de Langres, membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

BASILIQUE DE SAINT-GEOSMES.

Le premier monument religieux que nous rencontrons au sortir de Langres sur la route de Dijon, c'est l'illustre et vieille basilique de St.-Geôsmes.

La consécration des souvenirs et du sang de trois frères martyrisés, dans le premier âge du christianisme, le mystère d'une crypte dont la nuit des temps voile l'origine, la majesté de l'art gothique, à sa période primitive, environnent d'une auréole glorieuse cette église bien chère à l'artiste chrétien.

Elle se rattache à Autun par les liens d'une antique et sainte

parenté. Faustus, préteur de cette ville célèbre, ayant reçu la foi, ainsi que Symphorien son fils, des apôtres saint Bénigne et saint Andoche, se souvint de sa sœur Léonille et leur dit : « J'ai ma sœur Léonille, illustre dame qui habite la ville de Langres : son fils lui a laissé trois enfants jumeaux, instruits dans les sciences et les belles-lettres, mais par suite de l'éducation paternelle, vivant encore dans les ténèbres du paganisme; leur aïeule qui leur tient lieu de mère désire les voir enrôlés sous l'étendard de Jésus-Christ. O saints prêtres, allez donc au secours de sa piété, ajoutez cette gloire nouvelle à la gloire que déjà vous avez donnée à notre noble famille » (1).

Bénigne partit seul et accomplit sa mission, aidé de sainte Léonille; ensuite il alla recueillir, à Dijon, la palme du martyre. Speusippe, Mélasippe, Eléosippe, ses disciples fidèles, confessèrent bientôt le nom de Jésus-Christ en face des bourreaux payens; ils souffrirent la dislocation et furent jetés dans une fournaise dont Dieu éteignit les ardeurs. Au milieu des flammes, on les entendit chanter ses louanges. Quand le brâsier fut éteint, ils s'agenouillèrent et leurs âmes s'envolèrent au paradis, abandonnant leurs corps entièrement préservés de l'atteinte du feu.

« Leurs corps, dit Warnahaire, furent transportés et ensevelis par les chrétiens à deux milles de la ville de Langres, dans un village appelé Urbatus, à la jonction de deux grandes voies auxquelles en aboutissent d'autres de différents côtés : de telle sorte que la facilité de s'y transporter et de satisfaire sa dévotion y amène une affluence considérable de peuples... Leur basilique devient de jour en jour plus ornée, et la dévotion des fidèles l'enrichit chaque jour de nouveaux dons.

(1) Chronique de Warnahaire. Trad. de M. Favrel, curé de Saint-Geôsmes.

Jusqu'en 1731, on fit, dans le diocèse, l'office anniversaire de la dédicace de cette basilique qui eut lieu vers l'an 400. Elle n'a laissé aucune trace autre que son souvenir et celui des miracles qui s'opéraient au tombeau qu'elle posséda. Au commencement du VIIIe. siècle, il s'y passa un événement mémorable. Saint Céolfride, abbé de Vermutheuse, se rendant à Rome avec une troupe de moines, mourut près de Langres et fut enterré à Saint-Geôsmes. C'est le vénérable Bede lui-même qui rapporte ce fait; il était du nombre des pélerins : « Obiit 7°. calendarum octobrium, die.. anno ab « inc. Dom. 716, feriâ sextâ post horam nonam in pratis « memoratæ civitatis (Langres) sepultus in crastinum ad « austrum ejusdem civitatis milliario secundo (aujourd'hui « ce serait tertio) in monasterio Geminorum adstante et psal- « mas resonante non parvo exercitu tàm Anglorum qui cum « eo advenerant quàm monasterii ejusdem vel civitatis inco- « larum. »

Il y avait donc déjà des religieux qui veillaient sur le dépôt des précieuses reliques. Il fut confié successivement à des chanoines réguliers, à des Bénédictins, à des Augustins.

En 830, Albéric, 35e. évêque de Langres, fit rebâtir les anciens édifices qui tombaient en ruines. Mais bien que nul document historique ne parle de construction postérieure, il est évident que l'église actuelle fut élevée vers le commencement du XIIIe. siècle. Je l'esquisse à grands traits.

C'est une vaste nef avec deux petits croisillons. L'abside décrit un hémicycle à sept pans coupés. Les fenêtres se forment de longues lancettes géminées et encadrées dans une ogive; à l'extérieur elles ont un tore en archivolte cintrée. Les piliers sont dissimulés par des colonnettes légères dont les chapiteaux se décorent de crochets terminés en fleurons ou en têtes qui tirent la langue, ricanent et grincent des dents. Les clefs de voûte sont sculptées, spécialement celles de la travée

du transept qui montrent une branche de vigne et une tête d'homme. Les arceaux sont faits d'une simple nervure prismatique. Plusieurs ont fléchi ; on les a rétablis en bois ; le mur du midi perd son aplomb par la poussée des voûtes dont on a difficilement conjuré la chute.

La nef spacieuse, grandiôse même, a perdu, dit-on, le tiers de sa longueur qui n'est plus que de 39^{m}., elle en a plus de 10 en largeur. L'ancien portail a donc été détruit. Le sieur du Molinet, seigneur du Rosoy, à la fin du XVIIe. siècle, n'hésite pas à proclamer que sa tour et son aiguille était d'une maçonnerie incomparable et la plus belle de toute la France ; nous croyons du moins qu'il ne faut pas leur préférer le portail froid et lourd du XVIIIe. siècle.

Descendons maintenant dans la crypte ténébreuse qui saisit l'âme d'un saint respect et d'une émotion qu'on ne peut ni vaincre ni définir. 16 colonnes monocylindriques en calcaire grossier portent les voûtes d'arêtes de trois nefs, y compris base et chapiteau : elles sont hautes de 2^{m}. 7^{c}. ; la hauteur sous clef du caveau est de 2^{m}. 53, et la largeur totale de 6^{m}. 27^{c}. — Mais il s'en faut qu'on le voie dans sa longueur. Des remblais en cachent une partie et même, en les écartant, on aperçoit la ligne des colonnes qui se poursuit dans la direction du chœur. Peut-être s'étend-elle jusqu'à lui ; elle comprendrait alors la moitié de l'église. On se souvient dans le village que pendant la révolution, alors que suivant le langage brutal des impies, la ci-devant église était devenue l'hôpital Geôsmes, il y avait là des latrines !

Quant à l'âge de la crypte, nous n'osons pas avoir une opinion, toutefois en considérant le travail incorrect des chapiteaux dont la corbeille presque cubique se garnit de mauvaises moulures en volute, de feuilles ébauchées à peine, de têtes d'animaux mal sculptées, nous sommes persuadés qu'elle remonte à un temps plus reculé que la basilique. Elle est

exactement dans le lieu assigné par Warnahaire comme celui de la sépulture des saints Jumeaux, à la bifurcation de la voie romaine de Langres, vers Lyon et vers Autun.

Si l'on voulait entrer dans quelques détails sur l'intérieur de l'église, on noterait une belle piscine à gauche du maître-autel. Les deux cuvettes sont abritées par trois ogives aiguës délicatement travaillées. Le fond est tapissé de sculptures en relief où les lignes d'un dessin capricieux se mêlent, se croisent et égarent les yeux qui veulent les suivre.

Dans le pavé de la sacristie sont deux pierres tombales du XIVe. siècle où l'on voit gravés deux religieux, la tête rasée, en habit monacal, au milieu de l'encadrement bien connu de cette époque; voici les inscriptions :

CI ⁝ GIT ⁝ AMIATE ⁝ DE ⁝ CHASOY ⁝ Q ⁝ TRÉPAS ⁝ A ⁝ LA·. DE ⁝ GCE ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XX ⁝ X ⁝ II... JOUR ⁝ DE ⁝ HOST ⁝ PRIEZ ⁝ POUR ⁝ LI.

(Ci gît Amiate de Chasoy qui trépassa en l'an de grâce 1332... jour d'août priez pour lui).

HIC : JACET : DNS : HUGO : DE FONTEROMANO : POR : SANT : TERGEMINOR : QI : OBIIT : II YDUS : FEBRUARII : ANNO DNI : M : CCC : LX : XI : REQUIESCAT : IN : PACE : AME·.

(Hic Jacet dominus Hugo de Fonteromano, prior sanctorum Tergeminorum qui obiit secundo idus, etc.. 1371).

Le cloître dont on voit l'empreinte au côté méridional de l'église a été détruit vers l'an 1233, Guillaume étant prieur du monastère de Saint-Symphorien à Autun, et Renaud de celui de Saint-Geôsmes, il s'établit entre les deux maisons une union vraiment remarquable et fondée sur les relations primitives des deux pays. Saint Geôsmes éleva un autel à saint Symphorien et l'on fit de part et d'autre les conventions suivantes :

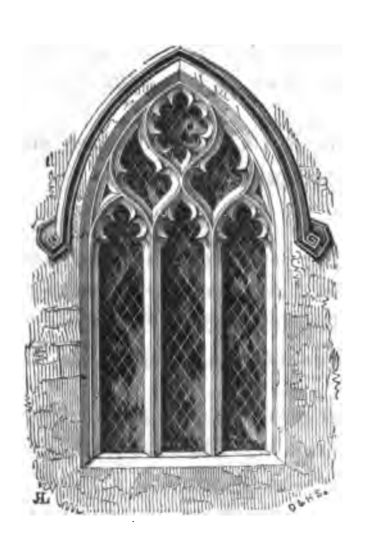
Les deux monastères pourront échanger leurs profès;

Ils feront réciproquement pour leurs morts les services et suffrages ;

On écrira le nom des défunts sur les deux martyrologes :

Enfin les religieux en voyage seront reçus dans l'autre monastère comme enfants de la maison (1).

(1) Du reste, il y avait probablement auparavant des communications entre les deux pays; car le Gallia Christiana (Instrumenta ecclesiæ Eduensis) renferme une charte de Jonas, évêque d'Autun, datée de Saint-Geôsmes : actum in territorio Lingonensi, in abbatia SS. Geminorum Speusippi, Eleusippi, Meleusippi. — Il était venu à un synode.



NOTE

SUR LA POMPE FUNÈBRE

Et le Service Solennel

CÉLÉBRÉ DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DE CHELLES, EN L'HONNEUR DE LOUISE-ADÉLAÏDE D'ORLÉANS ;

Par Emmanuel PATY ,

Inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne.

Le 23 juillet 1743, des carrosses armoriés encombraient la route de Paris à Chelles. La royale abbaye, fondée en ce lieu par la reine Ste.-Clothilde, était à cette époque gouvernée par Madame de Clermont, qui, ce jour-là, faisait célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Louise-Adelaïde d'Orléans.

Depuis la sainte fondatrice de ce monastère fameux, aucune abbesse, plus que cette princesse, n'avait mérité les regrets de la communauté. Les bienfaits dont elle avait comblé cette maison, moins encore que sa piété tendre, sa douceur et son immense affabilité, lui avaient gagné le cœur de toutes les religieuses.

Au tout premier bruit de sa mort, elles avaient fait les démarches convenables pour obtenir la translation de son corps du prieuré de la Madeleine de Traisnel à Chelles ; mais privées de cet honneur, elles voulurent du moins lui faire une pompe funèbre, digne de sa naissance.

Six cents invitations avaient été distribuées aux personnes de la première distinction, et l'on s'y était rendu de toute part avec un empressement qu'expliquait et justifiait d'ailleurs la haute naissance de cette abbesse, fille du Régent et de Marie de Bourbon.

Mais, disons d'abord ce qu'était l'église abbatiale de Chelles.

On s'est trop souvent mépris sur la valeur esthétique de ce monument, que quelques écrivains des deux derniers siècles s'osbtinaient encore à faire remonter au IXe. siècle. Que dire, par exemple, de l'abbé Chastelain, qui avait vu sur un cintre roman, en *anse de panier, des hiérogliphes Egyptiaques* ?

Sans doute, une somptueuse basilique qu'avait fait édifier la princesse Eghisla (XIe. siècle), avait remplacé celle de S^{te}.-Croix, élevée au VIIe. siècle par la reine S^{te}.-Bathilde, mais son existence n'avait pas dépassé le XIIIe. siècle.

Car on sait qu'en 1225, cet antique monument étant devenu la proie des flammes, il fallut, pour le relever de ses ruines, avoir recours aux quêtes. C'était l'usage alors de promener les châsses par tout le royaume : celles de Chelles partirent et revinrent riches d'aumônes.

La forme de la nouvelle église, restée la même à quelques changements près, jusqu'à l'époque de la révolution, était celle d'une croix latine. Trois nefs la divisaient intérieurement ; les deux latérales tournaient autour du chœur, comme dans la plupart des églises construites au XIIIe. siècle ; la nudité des murs du grand comble était dissimulée à l'intérieur par des galeries ouvertes, surmontées de grandes fenêtres ogivales garnies de verrières de couleur.

La nef principale servait de chœur aux religieuses, selon la coutume dans les grands monastères. L'extrémité méridionale du transept, était occupée, en partie, par une tri-

bune de plain-pied au dortoir, et où les religieuses se rendaient à minuit pour chanter les matines.

Du côté opposé, près l'autel de St.-Eloi, existait une grande pierre tombale, élevée de 0m. 34c. environ, et sur laquelle était représenté au trait, Chlother III, revêtu de ses habits royaux et à ses pieds un lion. Une inscription en lettres gothiques de la fin du XVIe. siècle, portait :

Cy dessouls en cette voulte gist le corps de Chlotaire roy de France sixiesme roi chrestien et troisiesme de ce nom fils du Roy Clovis II et de Sainte-Beaudour (1) *laquelle fonda ceste église en l'honneur de Notre-Dame et y mist vierges religieuses pour Dieu seruir et y donna grandes terres et privilèges qui furent confirmez par les saincts Peres de Rome et par Charlemagne et aultres roys de France et regna ledict Chlotaire quatre ans et trespassa lan de grace* 666.

Mais cette date est fautive; on sait que Chloter III, d'abord roi par indivis, avec ses frères Hilderik II et Théoderik III, mourut sans enfants en 670, et que le majeur, Ebrowin, homme d'une rare énergie, disposa alors, sans l'aveu des grands, de la Neustrie et de la Burgundie, en faveur de Théoderik III. Cette inscription française n'était d'ailleurs que l'explication d'une autre, gravée sur la tombe même, en lettres gothiques capitales, de la fin du XIIIe siècle.

Une magnifique grille de fer et d'ordre corinthien, fermait le chœur. Cette grille, chef-d'œuvre de serrurerie, avait été exécutée par *Pierre Denys*, sous l'abbatiat de Louise d'Orléans. Cinq supports où étaient posées autant de châsses d'argent et de bois doré, en surmontaient l'entablement.

(1) Sainte Beaupteur, Bauteur, Baudour ou Bathilde.

Le sanctuaire, élevé de quelques marches au-dessus de l'aire de la nef et séparé par une balustrade de marbre noir, était orné d'incrustations de marbres variés. L'autel était d'ordre composite, enrichi d'ornements de cuivre doré; l'abbesse, Madelaine de La Porte de-La-Meilleraye, l'avait fait construire au XVII[e]. siècle, ainsi que le tabernacle d'argent massif et plusieurs reliquaires de même métal.

Les stalles, données au XVI[e]. siècle par Marie de Reilhac, attiraient surtout l'attention. Les voûtes du chœur, reconstruites sur un plan plus vaste au temps de Jehanne de La Rivière (1500-1507), portaient la date de 1540; c'était l'ouvrage de Madeleine de Chelles. Voici d'ailleurs qui le prouve :

Par seur Magdeleine de Chelles abbesse de Chelles
Fut mise ceste pierre pesante
De bien bon cœur et de grand zelles
En l'an cinq cens avec quarante (1540)
Qui soustient leur église et Cloistre
Leurs voultes aussy furent faictes
De leur église et parfaictes
Le seiziesme de juing a vespres (1).

Au dehors, on remarquait la flèche, haute de 204 pieds, tombée le 7 août 1797.

Il paraît que cette église resta inachevée jusqu'au commencement du XVI[e]. siècle (1512), puisqu'à la demande de l'abbesse Marie II Cornu, une seconde dédicace en fut faite alors par l'évêque Etienne Poncher, de Paris, à cause des *travaux importants* qui y avaient été exécutés. Cependant,

(1) Cette inscription *inédite*, est remarquable par la beauté des caractères et surtout des majuscules qui commencent chaque ligne; elle se trouve dans une grande salle des bâtiments conventuels, où je l'ai découverte tout récemment.

neuf autels nouveaux furent encore érigés dans le cours de ce même siècle, et bénits, en 1546, par le cardinal-évêque Jehan du Bellay.

Dans le trésor de l'église, qui long-temps rivalisa avec celui de l'abbaye de Saint-Denys, se trouvaient, entre autres richesses :

1°. Les châsses d'argent ornées de pierreries, de Ste.-Bathilde et de Ste.-Bertille (XVe. et XVIe. siècles).

2°. Deux bustes aussi d'argent, dans lesquels étaient enchassés le chef de St.-Genès, archevêque de Lyon et celui de St.-Eloy, évêque de Noyon.

3°. Un calice d'or émaillé dont la coupe avait 0m. 15c. de profondeur, sur un diamètre à peu près égal. Dom Martene pense que ce précieux calice avait été donné à l'abbaye de Chelles par Ste.-Bathilde, et qu'il servait les jours de communion sous les deux espèces, ce qui explique la cause de sa grande profondeur. La patène, également d'or émaillé, fut fondue au XVe. siècle, pour faire la châsse de sainte Bathilde.

II.

Un mois avait suffi à peine à la transformation de cette église, en une vaste chapelle mortuaire.

Dans l'espace libre de chaque croisillon, on avait élevé à 13 pieds de haut, deux grandes tribunes qui joignaient immédiatement les piliers du chœur et ceux du sanctuaire.

La tenture, de drap noir, tombait, de la naissance de la voûte jusqu'à terre, et dissimulait exactement toutes les fenêtres. Les stalles, le pavé du chœur, du sanctuaire et de la nef, étaient couverts de tapis de drap noir.

Les quatre tribunes, tendues en plafond, étaient ornées de face, tant en haut qu'en bas, de grands rideaux retroussés par des cordons d'argent avec leurs glands. Pour faciliter l'en-

trée du chœur aux dames de distinction, on avait remplacé le devant de la grille, par un portique de huit pieds de face, surmonté de son entablement.

Le catafalque était posé à l'entrée du chœur sur une estrade de dix pieds de haut, couvert d'un poële de velours noir à croix de moire d'argent et bordé d'hermine. A la tête, la couronne de France, ouverte, était posée sur un carreau de velours noir galonné d'argent, et couverte, ainsi que la crosse, d'un crêpe noir. Quatre figures d'enfants tenaient les coins du poële. Les gradins de l'estrade portaient quatre-vingt-dix chandeliers d'argent, garnis de cierges armoriés.

A chaque extrémité de ces gradins étaient deux figures allégoriques, de grandeur naturelle, représentant la Charité et la religion, vertus principales de la princesse défunte. Le dais, élevé à une hauteur de 45 pieds était de velours noir, surmonté de plumes noires et blanches, le fond et les pentes couverts d'armoiries. Aux quatre coins, pendaient de grands rideaux de satin noir à bandes d'hermine, semés de larmes d'or et retroussés avec des cordons et glands d'argent.

Un autre dais de velours noir, à crépines d'argent avec sa queue et ses rideaux de satin herminé, le tout chargé d'armoiries, surmontait l'autel, à la hauteur de la tenture.

Les trois gradins de l'autel portaient 28 chandeliers d'argent, avec leurs bougies armoriées. Derrière était un rétable de velours noir, orné de quatre armoiries, et surmonté de douze chandeliers d'argent. Au-dessus, un tympan garni de bougies formait la continuation d'un immense filet de lumières, à fleurons dorés, qui occupait tout le pourtour du chœur des religieuses (130 pieds), à une hauteur de 13 pieds.

La première litre de velours semée de larmes d'argent et garnie de chiffres entourés de festons d'hermine, servait de pente à ce jet de lumière. La deuxième litre également de

velours, était placée immédiatement au-dessous de la naissance de la tenture. L'intervalle était orné de onze grandes armoiries soutenues d'une tête de mort ailée, surmontée d'une girandole à cinq bougies.

A la place des cinq châsses on avait mis des girandoles à treize bougies: le socle du milieu portait seul une grande croix d'argent.

Les quatre faces des gros piliers soutenant le chalcidique étaient ornées d'une grande armoirie chacune.

Sur la balustrade du sanctuaire étaient placées deux girandoles à huit bougies. Deux crédences, portant chacune deux chandeliers d'argent et une girandole à huit branches, accompagnaient l'autel.

A l'extérieur, du côté de la porte, on remarquait une tenture de 35 pieds de haut sur 150 de face, ornée de deux litres de velours noir, chargées, à 1 pied de distance, d'écussons aux armes de la princesse. L'espace entre ces deux litres était rempli par deux grands chiffres en cartouches et trois armoiries, ornés de branches de cyprès et surmontés de la couronne de France ouverte et d'une crosse.

La porte était gardée par 12 suisses de la garde du roi, commandés par un sergent, tous en habit de deuil, avec pleureuses aux manches.

L'éloge funèbre fut prononcé par M. Adam, prédicateur ordinaire du roi, et l'office célébré par le R. P. Laneau, supérieur général de la congrégation de St.-Maur.

Le chant de l'office avait été composé en trois parties sur le chant grégorien, par M. *Morin*, ancien maître de musique de l'abbesse défunte. Trois bassons et un serpent, donnaient le ton à quatre religieuses chantres, pour les intonations que suivait la communauté, soutenue de ces mêmes instruments et de deux basses chantantes.

La messe fut suivie de cinq absoutes. Les répons, le *De*

profundis et le *Libera*, furent chantés en faux-bourdons, par les religieuses, avec le même accompagnement qu'à la messe.

Cette pompe funèbre avait été exécutée par les deux intendants de l'abbaye.

L'office terminé, il était trois heures, l'abbesse tint une table de 40 couverts. Trois autres tables, deux de 30 couverts chacune et une de 40 furent servies avec une égale magnificence.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

POTERIES CELTIQUES.

Il est d'autant plus difficile d'étudier les poteries gauloises qu'excepté dans les *tumulus* elles se trouvent presque toujours mélangées avec des poteries gallo-romaines, les mêmes lieux ayant été habités avant et après la conquête romaine.

De peur de confondre ces deux espèces de poteries, je vais me borner à faire connaître quelques-unes de celles qui paraissent incontestablement antérieures à la domination romaine.

La poterie découverte dans le *tumulus* de Fontenay-le-Marmion (Calvados) est formée d'une terre noire mal préparée et remplie de petits cailloux, qui a produit une pâte courte et sans liaison. Tous les morceaux que j'ai examinés sont fragiles et très-peu cuits; leur cassure n'est jamais nette, mais toujours celluleuse. Leurs surfaces internes et externes ont une couleur approchant de celle de la rouille, et qui est due au commencement de cuisson qu'ils ont éprouvée ; à l'intérieur la terre est demeurée d'un noir intense. Soumise à l'action du feu, elle prend extérieurement une couleur *rouge-brique* ; l'intérieur reste noir; elle devient plus fragile après cette opération qu'auparavant.

Les vases découverts à Fontenay ne paraissent pas avoir été faits à l'aide du tour, ils ne portent aucunes moulures ; ils ont seulement été frottés à l'extérieur avec un outil qui

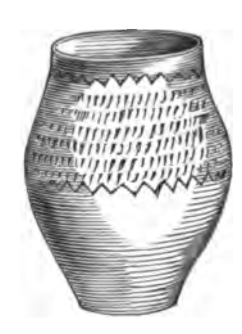
les a polis irrégulièrement, de manière qu'ils offrent des facettes plus ou moins lisses. Quant à la forme de ces vases, elle est exactement indiquée par le dessin ci-joint.



Les poteries celtiques qui ont été découvertes en Bretagne, dans le centre de la France, dans l'est et en Allemagne, offrent des caractères tout-à-fait ressemblants à ceux que je viens d'indiquer, et qui sont analogues aussi à celles des poteries anciennes trouvées près de Dieppe par M. Féret; la pâte de ces poteries n'est pas solidement liée; elle est pleine de parcelles de silex, et si mal préparée, qu'elle contient des portions de cailloux; la couleur en est noire et brun foncé. Cette pâte a peu de consistance; lorsqu'elle est sèche, on la casse avec la plus grande facilité, et on peut la broyer sous les doigts : si on l'humecte, elle représente assez bien des morceaux de vieille écorce qui auraient été longtemps exposés à la pluie. Si l'on soumet les fragments de cette poterie à l'action d'un feu violent, ils se colorent en rouge à leur surface interne et externe, tandis que l'intérieur reste noirâtre; on serait donc tenté de croire que cette poterie n'a pas été cuite. Quant aux formes, ajoute M. Féret, elles annoncent tout-à-fait l'enfance de l'art; excepté quelques fragments où l'on reconnaît l'usage du tour, les autres ont appartenu à des vases qui paraissent avoir été moulés sur une forme intérieure et polis avec la main, ou taillés à l'aide de quelque instrument. Sur plusieurs fragments on reconnaît à la surface extérieure, des coups d'une espèce de doloire. Les ornements consistent dans des filets mal conduits et dans de petites hoches sur le bord de l'orifice.

Les descriptions précédentes s'accordent assez bien avec celles que font les antiquaires anglais de la poterie découverte dans plusieurs *tumulus* de la Grande-Bretagne (1), et cette analogie est intéressante à noter ; les deux urnes que voici ont été figurées en Angleterre comme provenant





de fouilles faites dans des *tumulus* et comme ressemblant à beaucoup d'autres auxquelles on assigne une semblable origine ; mais il est probable que les Celtes avaient des poteries plus solides et moins grossières que celles dont je viens d'indiquer les caractères.

On a trouvé dans les nombreux tumulus de l'Allemagne et de l'Europe septentrionale, une très-grande quantité de poteries que l'on peut voir dans les collections de ce pays, et qui ont été décrites dans plusieurs ouvrages. M. Brongniard dans son traité des arts céramiques, publié en 1844, donne des détails très-intéressants sur ces poteries, auxquelles il a reconnu des analogies frappantes avec les poteries celtiques de France. On peut lire ce qu'il en dit dans son premier volume, depuis la page 465 jusqu'à la page 490 :

(1) Norris Brewer, introduction to the Beauties of England and Wales

leur composition a été trouvée à peu près la même par ce savant minéralogiste (1).

Il paraît à peu près impossible, et les objets manquent pour essayer une pareille comparaison, de distinguer les unes des autres les poteries des différentes peuplades de la Gaule, avant l'occupation romaine; il est probable qu'il y avait dans la forme des vases quelques différences qui seraient appréciables, si nous avions à notre disposition un assez grand nombre d'échantillons de différents pays.

La plupart des poteries présumées gauloises sont brunes et noires; M. Brongniard a acquis la certitude que la couleur noire est due à du charbon introduit dans la pâte.

Quoi qu'il en soit, nous sommes d'autant plus éloignés de connaître l'état de l'art du potier avant la domination romaine que les vases funèbres, les seuls que nous puissions, avec certitude, rapporter à une époque aussi reculée, ont des formes particulières qui étaient peut-être commandées par des motifs superstitieux.

DE CAUMONT.

(Leçons élémentaires d'archéologie nationale.)

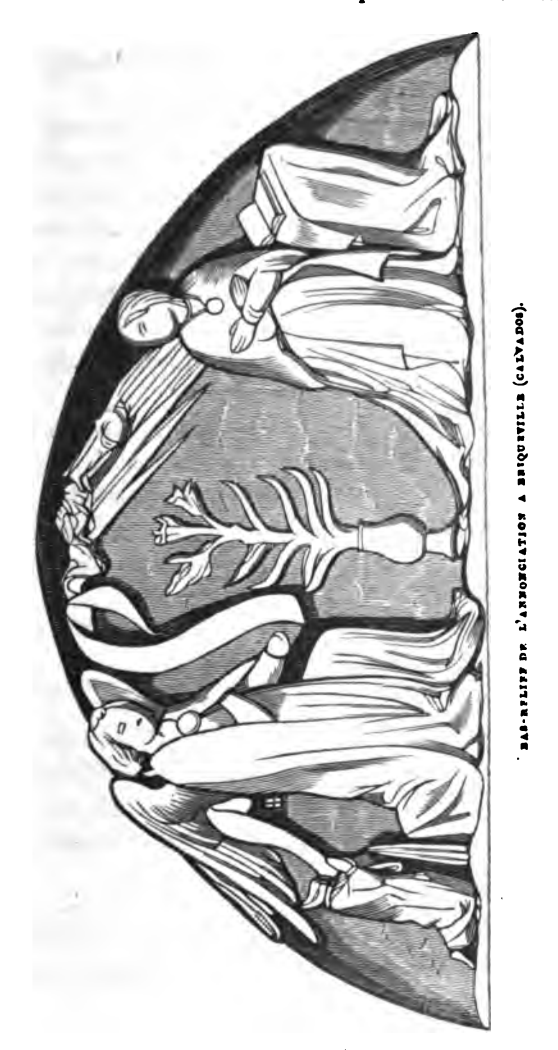
BAS-RELIEF DE L'ANNONCIATION A BRIQUEVILLE.

En parlant des réclamations faites près de la commission des monuments historiques au ministère de l'Intérieur, nous avons dit un mot de l'Annonciation sculptée sur le tympan de la porte de la tour de Briqueville : on nous a prié de figurer ce

(1) M. Brongniard donne le résumé suivant de ses analyses :

	Silice.	Alumine.	Fer.	Chaux	Eau.	Charbon.
Poteries germaines.	64	13	10	1	10	1
Id. gauloises.	63	19	6	7		5
Id. scandinaves.	64	11	11	25	10	1

bas-relief et nous nous rendons avec empressement à ce désir.



BAS-RELIEF DE L'ANNONCIATION A BRIQUEVILLE (CALVADOS).

Ce bas-relief, un peu fruste dans quelques parties, offre pourtant beaucoup d'intérêt.

L'ange, qui fait à Marie sa salutation, a posé un genou en terre; il tient un phylactère ou banderolle dirigé vers le sommet du tympan et sur lequel étaient probablement peints les mots *ave Maria gratiâ plena.*

Un lys sortant d'un vase et terminé par trois fleurs, sépare l'ange de Marie; celle-ci est à genoux devant un prie-dieu sur lequel on voit un livre de prières: elle se retourne vers l'ange comme pour lui répondre *fiat mihi secundùm verbum tuum.*

Dans la partie supérieure de l'arcade on distingue au milieu d'une gerbe de rayons, le Verbe sous la forme d'un fœtus. Cette partie a un peu souffert mais elle est pourtant reconnaissable, le donnateur figuré à genoux derrière l'ange a aussi été un peu mutilé; il tient un phylactère.

Nous avons recueilli déjà dans le Calvados un certain nombre de bas-reliefs intéressants pour l'iconographie chrétienne. Nous en publierons successivement quelques-uns dans le Bulletin de la Société française.

A. DE CAUMONT.

LE TYMPAN DU GRAND PORTAIL DE VEZELAY.

Dessin par M. VICTOR PETIT, membre de la Société française (1).

Nous devons à M. Flandin, membre du Conseil-Général de l'Yonne, et à quelques voyageurs, de bonnes descriptions de l'église de Vezelay, mais on n'avait point encore figuré le tympan du grand portail avec l'exactitude et la précision désirables.

M. Victor Petit, membre de la Société française, a bien voulu nous offrir un magnifique dessin de ce tympan que nous avons fait graver pour le Bulletin et que nous présentons avec quelques notes explicatives.

(1) Gravure par feu M. Ch. Limare.

LE TYMPAN DU GRAND PORTAIL DE VEZELAY.

Voici ce que dit M. Mérimée de ce morceau de sculpture dans la relation de son voyage dans le midi de la France :

« Le tympan est rempli par un bas-relief de très-grande « proportion, exécuté avec le plus grand soin ; c'est, à ce « qu'il paraît, le morceau capital.

« Au milieu du tympan, la figure de Jésus-Christ attire « d'abord l'attention ; elle est de proportion colossale, la tête « dépassant même le sommet du tympan. Il est assis au mi- « lieu d'une *vesica piscis*, la tête entourée d'un nimbe où « est figurée une croix. Ses cheveux séparés sur le front, « retombent sur ses épaules ; sa barbe est courte. Son ex- « pression ne manque pas de noblesse et de gravité. Ses deux « mains, étendues à droite et à gauche comme pour bénir, « sont énormément grandes et larges. Sans doute embarrassé « pour exprimer les raccourcis, l'artiste a pris le parti de « mettre les jambes et les cuisses de profil, tandis que le « buste est de face, ce qui donne à cette figure l'air d'une « personne placée dans une situation incommode. L'ajus- « tement, remarquable par sa ressemblance avec celui de « certaines statues antiques, se compose d'un *peplum* « plissé à très-petits plis, retombant jusqu'à la ceinture, « d'une robe fort ample, plissée de même, à grandes man- « ches, qui laissent voir une autre robe d'une étoffe différente. « Les pieds sont nus. — On observe, dans plusieurs parties « des vêtements, des plis concentriques ou plutôt en spirales. « Des étoffes en usage dans l'Orient offrent encore le même « aspect. Cela tient, je crois, aux procédés de blanchissage. « Au lieu de les repasser et de les aplatir, comme nous fai- « sons, les Orientaux les tordent sur elles-mêmes : de là les « plis en spirale, si souvent reproduits dans la sculpture by- « zantine.

« A droite et à gauche du Christ sont d'autres figures, di- « versement groupées, de proportions relativement si petites,

« que leur tête arrive aux hanches du personnage principal.
« Tous, tenant des livres ou des tablettes, paraissent écouter
« avec recueillement les paroles du Sauveur. Leur costume
« a la plus grande analogie avec celui du Christ, mais aucun
« n'a de *peplum.*

Nous ajouterons à ces détails que de l'extrémité des mains du Christ sortent des lignes ou rayons qui se dirigent sur la tête de chacun des personnages dont il vient d'être question et qui sont évidemment les apôtres.

Cette représentation mystique des grâces opérées par l'imposition des mains se voit dans quelques autres bas-reliefs, mais ici elle est plus curieuse peut-être qu'ailleurs, par l'expression des figures; elles paraissent frappées, saisies, par l'inspiration qu'elles reçoivent du rayon lumineux qui vient toucher leurs têtes.

Saint Pierre, reconnaissable à la clef qu'il porte, est le plus rapproché du Christ, sa tête et ses genoux touchent presque aux vêtements du Seigneur.

Nous avions figuré dans le tome IX du Bulletin monumental une esquisse des fresques de Montoire qu'il est bon de rappeler ici. Cette esquisse que nous devions à M. Launay, membre de la Société française, à Vendôme, et que nous avons donnée aussi dans le 6e. volume de notre Cours d'Antiquités (chap. des peintures murales) montre Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres les mains écartées comme à Vezelay, mais au lieu de rayons sortant de l'extrémité des doigts, le Christ à dans chaque main une plaie (celle des clous du crucifiement) d'où sort un ruisseau de sang. Ce jet de sang se ramifie et chacun des filets qui s'en détache va s'attacher au front d'un des apôtres.

On voit que ce sujet est le même, quant à l'idée, que celui que le sculpteur a rendu différemment sur le tympan de Vezelay. Nous remarquerons, relativement à ce dernier, que

le Christ d'Autun, décrit précédemment dans le Bulletin (tome 7e., p. 17), est vêtu d'une robe plissée, qu'il porte aussi le *peplum*, que les bras sont placés de même; qu'enfin il y a beaucoup de rapport entre les deux figures qui occupent une très-grande place dans l'un et l'autre tympan.

Nous décrirons plus tard d'autres parties de l'église de Vezelay en nous aidant de la notice de M. Flandin. Nous n'avons voulu occuper aujourd'hui les membres de la Société française que du dessin de M. Victor Petit.

A. DE CAUMONT.

L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS (CALVADOS).

L'église de Sainte-Marie est, sans contredit, une des mieux conservées et des plus curieuses de l'ancien diocèse de Lisieux. Le chœur et la nef appartenaient en entier au style roman et n'ont subi presque aucune altération depuis leur origine. Le plan conforme à celui d'un grand nombre d'églises rurales, présente deux corps allongés : l'un (le chœur) plus étroit que l'autre et moins long, tous deux terminés par un mur droit. La sacristie appuyée sur le chevet, est, en effet, une addition très-moderne et d'une construction fort différente du reste.

La façade occidentale de la nef présente une porte romane dont l'archivolte est ornée de zig-zags multiples. Au-dessus, trois fenêtres cintrées sans colonnes ni moulures, occupent le diamètre de la façade.

Des fenêtres de même forme et de petite dimension se voient dans les murs latéraux.

Dans le mur latéral du nord qui fait face à l'ancien manoir et se trouve du côté du chemin, il existait une porte très-élégante, dont l'archivolte porte des tores conduits en zig-zags et dessinant des losanges. Sur les pierres qui forment le tympan de cette entrée on lit en caractères majuscules gothiques les mots sui-

vants : + Pierres : Revel : le Le même prénom écrit en lettres absolument de même forme, + pierres : se trouve gravé sur le larmier qui surmonte le chapiteau d'une des colonnes de la porte occidentale ; cette écriture paraît au moins du XIVe. siècle.

Les modillons sont très-bien conservés et tout est intact du côté du nord ; du côté du sud on a refait deux fenêtres vers la fin du XVe. siècle, l'une dans la nef, l'autre dans le chœur. Ce dernier offre, du même côté (sud) une porte cintrée sans moulures, sauf pourtant la pierre formant la clef de la voûte sur laquelle on voit une espèce de palmette perlée.

L'intérieur de l'église présente plusieurs genres d'intérêt.

D'abord, les chapiteaux des colonnes, qui offrent tous une forme élégante et une décoration végétale, annonçant le XIIe. siècle, le tailloir qui les surmonte est, dans le chœur, orné d'une frète élégante en zig-zag. L'arcade entre chœur et nef est en arc brisé et dénote, comme les chapiteaux, l'époque de transition.

Les fresques qui décorent les murs attirent à juste titre l'attention de l'observateur, elles ont été, comme partout, couvertes d'une épaisse couche de chaux étendue par un barbouilleur de village dont le pinceau paraît avoir été un balai ; mais quelques parties de cet enduit sont détachées, d'autres ont été enlevées par les curieux, et l'on peut reconnaître que toute l'église était peinte à la détrempe et présentait une suite de sujets sans doute tirés de l'histoire de la Sainte-Vierge. Les couleurs dominantes de ces figures sont, d'abord le rouge d'ocre, puis le jaune ; le bleu se voit aussi dans quelques parties : ce qui m'a paru remarquable, c'est la simplicité du travail qui ne consiste guère pour quelques personnages, que dans une esquisse, et qui pourtant produit un certain effet : je suis fort embarrassé d'indiquer la date de ces fresques, et j'attendrai qu'elles soient dégagées, car on n'en voit encore que des fragments.

Deux statues tumulaires se voient du côté de l'évangile sous deux arcades cintrées, qui paraissent avoir été pratiquées après coup dans l'épaisseur du mur ; ces statues me paraissent du XIVe. siècle, et je n'ai aucuns renseignements sur les seigneurs qu'elles représentent. L'une offre l'image d'un guerrier vêtu de sa cotte de mailles et de sa cotte d'armes, les jambes également maillées, les pieds éperonnés. Il porte suspendu, à gauche, son écu de forme aiguë par le bas, et son glaive à deux tranchants. Les mains sont croisées sur la poitrine, des anges supportent le coussin sur lequel repose la tête, un lion est sous les pieds.

L'autre statue est celle d'une femme, probablement épouse du précédent guerrier; elle porte au-dessus de la cotte hardie un surcot sans manches et fendu par devant. La main gauche tombe le long de la taille et paraît tenir un mouchoir, l'autre bras est ployé et repose sur la poitrine. Cette statue est plus grossière que la précédente et dénote un ciseau moins exercé.

Deux autels existent à droite et à gauche de l'entrée du chœur, ils sont en pierre. L'un d'eux a son contre-rétable orné d'un tableau, donné en 1574 par un sieur Jacques Louvet.

La Société française a écrit au Ministre de l'Intérieur pour demander la conservation de Sainte-Marie-aux-Anglais ; il ne paraît pas que cette réclamation ait eu de résultat.

Manoir. — Au nord de l'église est un manoir dont le côté droit est très-élégant, offrant au centre une tourelle à pans servant d'escalier et des fenêtres à croisées de pierre. Ce manoir, auquel la rivière de Viette pouvait servir de défense d'un côté, a appartenu à plusieurs familles et en dernier lieu à Choron. C'est maintenant la propriété des héritiers de Mme. de Séligny. DE CAUMONT.

(*Statistique monumentale du Calvados*, t. 4.)

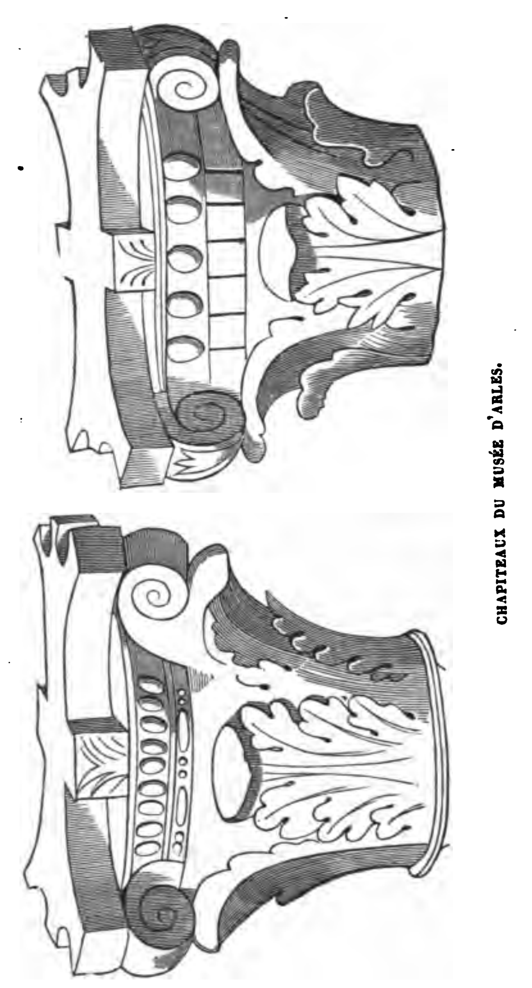
SUR QUELQUES CHAPITEAUX DU MUSÉE D'ARLES.

Je disais il y a bientôt deux ans, dans un rapport fait à la Société française sur les monuments de la ville d'Arles, qu'on voit dans le musée de cette ville un certain nombre de chapiteaux composites, probablement des derniers temps de l'ère gallo-romaine, et qu'il serait bon de mouler ; j'avais recommandé ces chapiteaux à l'obligeant conservateur du musée, M. Huard, qui pensait d'ailleurs comme moi, qu'il y aurait des déductions à tirer de la comparaison de tous ces objets. M. Huard a bien voulu, depuis mon voyage, dessiner deux de ces chapiteaux pour le Bulletin, et je me suis empressé de les faire graver.

Tous deux, comme on le voit, sont des chapiteaux d'un composite dont j'ai trouvé plusieurs fois des exemples. Ils ne présentent au-dessous des volutes qu'un rang de feuilles d'acanthe et l'intervalle compris entre les volutes est garni, dans l'un, de cinq oves, dans l'autre d'un rang d'oves au-dessous desquels est figuré un chapelet de perles.

J'ai dit ailleurs qu'il existait en Gaule, dans l'école de sculpture, une liberté qui se manifesta particulièrement dans les deux derniers siècles de la domination gallo-romaine, et qu'il était curieux d'observer. Nous ignorons si ces chapiteaux appartiennent au IV[e]. ou au V[e]. siècle, comme on l'a pensé ; mais, selon toute apparence, ils sont tout au plus de cette époque et pourraient être même un peu moins anciens. Le lieu où ils ont été trouvés pourrait sans doute donner quelques indices sur leur destination, et par suite sur le temps auquel on peut les rapporter : si, comme on croyait s'en rappeler quand j'ai fait, à ce sujet, quelques questions à Arles, ils ont été retirés du Rhône, près du palais de la Trouille, dont ils auraient surmonté les colonnes intérieures, on pourrait par induction les rapporter au IV[e]. siècle, mais il restait des doutes sur le fait

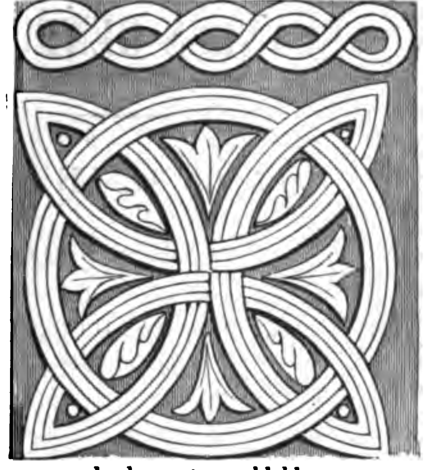
même de la trouvaille, et nous ne devons pas oublier qu'au



CHAPITEAUX DU MUSÉE D'ARLES.

Ve. et au VIe. siècle l'art n'était pas toujours très-différent de ce qu'il avait été au IVe.

Quoi qu'il en soit, nous donnons l'esquisse d'un ornement regardé à Arles comme provenant du même lieu que les chapiteaux et qu'on voit près d'eux au musée : c'est une espèce de rosace dont les principaux compartiments sont formés d'entrelacs. On a trouvé dans plusieurs édifices de la première période romane des rosaces absolument semblables, notamment dans les ruines de Saint-Samson-sur-Rille (Eure).



Nous ne terminerons pas cette note sans remercier M. Huard, et sans l'inviter à continuer d'envoyer des dessins à la Société française; il gémissait sur les destructions qu'avait opérées dans les aliscamps d'Arles le passage du chemin de fer ; il n'y a qu'un seul moyen de remédier au mal, c'est de décrire et de figurer tout ce qui sera mis au jour dans les fouilles, ou ce qui sera en danger de périr par suite des changements qui vont s'opérer dans cette partie du territoire de l'antique cité.

A. DE CAUMONT.

SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE TENUE A CAEN

Le 2 *décembre* 1846,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Etaient présents au bureau MM. DE CAUMONT ; LÉCHAUDÉ D'ANISY ; HARDEL ; GAUGAIN ; BOUET ; DAN-DE LA VAUTERIE ; VÉROLLES ; PELFRESNE, architecte ; BORDEAUX, secrétaire.

Le dépouillement de la correspondance est fait par M. de Caumont.

M. Hilaire de Néville, membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, écrit de nouveau relativement à la colonne commémorative de la bataille de Bouvines.

Des remerciements sont adressés par M. l'abbé Poquet, directeur de l'institution des sourds-muets de St.-Médard-les-Soissons, nouvellement nommé membre. Cet archéologue se propose de former à Soissons un comité local d'archéologie.

Une lettre de M. le C[te]. de Mérode sera analysée par M. de Caumont dans la chronique du Bulletin.

M. Félix Lajard, membre de l'Institut, adresse au directeur de la Société la lettre suivante :

« Le recueil des historiens de France, que publie l'Aca-
« démie royale des inscriptions et belles-lettres, a reproduit
« une partie seulement des écrits du temps qui contiennent
« des renseignements relatifs à l'histoire des arts durant le
« moyen-âge. Il est fort à regretter, Monsieur, que les
« éditeurs de ce recueil n'aient pas jugé à propos d'y insérer
« la totalité des écrits de ce genre que l'on trouve dans
« l'ouvrage du P. Labbe, intitulé : *Nova bibliotheca manus-*
« *criptorum librorum* (Parisiis, 1657, 2 vol. in-f°.), et
« devenu très-rare. Ils y occupent les pages 470 à 507 du
« tome 1er., et je pense bien que vous les connaissez. Mais
« j'ignore si quelqu'un s'est avisé de mettre en lumière les
« renseignements précieux qu'ils contiennent et de les
« accompagner d'un commentaire instructif. Un travail de
« ce genre, s'il n'a pas encore été fait, trouverait naturelle-
« ment sa place dans votre *Bulletin monumental* et serait
« d'un grand intérêt pour vos nombreux lecteurs.

« Je vous écris ces quelques lignes fort à la hâte, Monsieur,
« accablé que je suis d'occupations diverses. Mais elles
« suffiront du moins à vous prouver que je pense à vous et
« à ce qui peut contribuer au succès du recueil périodique
« dont vous êtes le fondateur, et que je lis avec beaucoup
« d'intérêt et de profit, surtout depuis que vous avez eu
« l'heureuse idée d'y ajouter des figures ou des dessins ar-
« chitectoniques. »

M. Victor Petit, qui voyage sur les bords du Rhône, annonce à la Société de nouveaux dessins.

Un membre étranger, M. Majendie, Esqre., adresse une vue de son château de Hedingham (Hedingham Castle, Essex).

Un mémoire sur le camp romain de Vic-Ferensac, près d'Auch, où se fit la découverte, déjà connue des numismates, de la caisse d'une légion romaine, coffre en fer rempli

de médailles, est adressé par M. le baron Chaudruc-de-Crazannes, correspondant de l'Institut.

La Société de Pont-l'Evêque demande, par l'organe de M. Lemétayer-Desplanches, à entrer en rapport avec la Société française.

M. Octave Leroy, substitut à Blaye, envoie un dessin de l'obélisque de cimetière ou fanal qu'on voit dans l'île d'Oleron ; ce fanal, peu connu, avait déjà été signalé, il y a sept à huit ans, par M. Moreau, qui l'avait aussi dessiné.

Au mois de mai 1845, dit M. Leroy, je traversais l'île d'Oleron ; arrivé au bourg de St.-Pierre, chef-lieu de canton de l'île, j'aperçus une espèce de flèche fort élevée au milieu des habitations et à quelque distance de l'église. La voiture où j'étais s'étant arrêtée, j'eus le temps d'aller voir le monument et même d'en esquisser à la hâte la forme élégante.

C'est un véritable petit trésor d'architecture ignoré au fond de ces marais ; il s'élève au milieu du cimetière et y sert de croix principale. Il devait avoir jadis une autre destination, car il ne ressemble en rien aux croix qui ornent les cimetières du Poitou, de la Bretagne et de la Saintonge. M. de Caumont pense que ces tours à lanternes ont été élevées pour servir de fanal près des sépultures.

Le monument complet a environ soixante pieds d'élévation depuis le sol jusqu'au sommet de la croix et son diamètre est de six pieds. Il se compose de trois parties distinctes ; la base est une sorte de colonne hexagone vraisemblablement creuse, mais n'offrant aucune ouverture extérieure, de 35 à 40 pieds de hauteur. Chaque pan est décoré d'une arcade ogivale simulée dont les minces colonnettes, ornées de chapiteaux de feuillages, se prolongent jusqu'au sol. Au-dessus de cette base, s'élève une gracieuse lanterne à jour à six arcades en forme de lancettes, séparées entre elles par de petites colonnes de 7 à 8 pieds de hauteur ; le tout est surmonté d'une flèche

pyramidale, à six pans pleins et sans ornement, et terminée par une simple croix.

A l'élancement des arcades, à la forme des colonnettes, aux ornements des chapiteaux, je pense que cette pyramide remonte au XIVe. siècle. Je ne saurais exprimer le charme de ce petit monument d'un galbe si pur, d'un style si simple au milieu d'un pays où l'art semble n'avoir jamais dû pénétrer. On se demande comment il a résisté aux orages religieux qui ont bouleversé cette contrée. Monument du catholicisme, comment a-t-il traversé intact les fureurs iconoclastes d'un pays tout huguenot. Son état de conservation est parfait. Après avoir échappé aux guerres de religion, sa position écartée l'a préservé du marteau aveugle de 93, et de la truelle inintelligente de l'empire et de la restauration.

Des remercîments seront adressés à M. O. Leroy pour cette intéressante communication.

M. le chevalier Joseph Bard, dans un feuillet imprimé sous le titre de « Treilles archéologiques » propose un moyen de tempérer l'éclat de la lumière dans les églises rurales, qui ne peuvent avoir de verrières peintes, afin d'y établir un demi-jour religieux.

M. Drouet, inspecteur divisionnaire au Mans, annonce que les membres de la subdivision du Mans, s'occupent sérieusement de travaux historiques et de dessins relatifs à sept maisons anciennes, dont, à sa prière, ils ont bien voulu entreprendre la description.

Enfin M. le docteur Matile, professeur de droit à l'Académie de Neufchâtel (Suisse), adresse à M. de Caumont quelques mots pour lui demander à quoi servait et comment s'appelait la partie de l'église placée au-dessus du porche, à l'opposé de l'abside de la nef principale, si cette galerie ou tribune a toujours été consacrée à recevoir les orgues, et pourquoi, si

les orgues y ont toujours été placées, cette localité était souvent si bien ornée, puisque les orgues masquent la grande rose et les sculptures qui l'avoisinent.

M. de Caumont soumet quelques lithographies qui représentent l'ensemble et les développements du curieux salon lambrissé en bois de chêne, que M. Félix Villebrun, de Marseille, possède à Toulouse et qu'il a sauvé de la destruction. Cette décoration, peut-être unique, qui doit dater de la 1re. moitié du XVIe. siècle, serait un accessoire indispensable pour le musée du Sommerard.

M. de Caumont fait aussi un rapport verbal sur l'église de Mézières (Calvados), dont la voûte en bois, peu ancienne, tombe cependant de vétusté.

M. Gaugain, trésorier, entretient le conseil de la reconstruction devenue indispensable du chœur de l'église de Boulon (diocèse de Bayeux). Le plan proposé par M. Bouet, devra être exécuté, ce qui élèvera la dépense. Le conseil vote 100 fr. conditionnellement, pour engager la commune à faire une reconstruction conforme au projet présenté par M. Bouet.

M. Vérolles soumet un projet de clocher et d'église pour la paroisse de Bavent (diocèse de Bayeux). M. Vérolles et son collaborateur, M. Pelfresne, reçoivent les félicitations des membres du conseil. Le clocher présenté est en style du XIIIe. siècle, et d'une forme très-pure et très-élégante. Le conseil des bâtiments devra être très-satisfait de ce projet.

MM. Vérolles et Pelfresne présentent aussi des projets de verrières pour la cathédrale de Bayeux, exécutés par le dernier d'une manière fort séduisante. L'une de ces verrières surtout paraît bien dans l'esprit du moyen-âge.

Le conseil vote 75 fr. pour l'acquisition de 100 exemplaires des *Définitions élémentaires de quelques termes d'architecture*, exemplaires qu'on distribuera à des curés ruraux, aux instituteurs intelligents, etc.

Plusieurs inspecteurs des monuments, nommés pour trois ans et plusieurs fois réélus, se trouvant à l'expiration de leurs fonctions, ou dans l'impossibilité de les continuer, on procède à leur remplacement.

M. DE GLANVILLE est nommé inspecteur pour la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Deville, correspondant de l'Institut. M. VICTOR PETIT, à Paris; M. l'abbé GODARD, à Langres, sont nommés membres du conseil administratif.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. LA POUYADE, président à la Réole.
L'abbé Charles-Marie LEFRANC, à Beauvais.
L'abbé Isidore HUGUES, id.
L'abbé Georges BALTHASAR, id.

Le Vice-secrétaire,
Raymond BORDEAUX.

SÉANCE TENUE A BAYEUX

Le 7 décembre 1846.

Présidence de M. DESPALLIÈRES, maire de Bayeux.

La séance est ouverte à 1 heure dans la salle de la bibliothèque publique.

Sur l'invitation de M. de Caumont, directeur de la Société, M. Despallières, maire de la ville de Bayeux, occupe le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés MM. l'abbé Rivière, vicaire-général du diocèse, et de Bonnechose, vice-président de la Société académique de Bayeux; Ed. Lambert, inspecteur des monuments historiques; et L. Gaugain, trésorier de la Société. M. Georges Villers remplit les fonctions de secrétaire.

Sont présents à cette réunion : MM. Victor VAUTIER, vice-président de la Société académique de Bayeux; CASTEL,

secrétaire-général de cette compagnie ; A. BERTOT, vice-secrétaire ; Ed. LE FORESTIER, architecte ; Ed. LAIR DE BEAUVAIS, id. ; OLIVE, docteur-médecin ; DELAUNAY, id. ; MALLET, membre du conseil municipal ; G. V. PEZET, avocat ; Ch. DESNOYERS, id. ; Ch. HUVET, docteur-médecin ; HUVET, père ; Ag. BESSIN ; YVORY, sculpteur.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. DU MANOIR DE JUAYE, vice-président de la Société académique de Bayeux.
POIGNANT, propriétaire, à Rouen.
Ch. DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
D'AUBREMER, capitaine d'artillerie, à Rennes.
L'abbé TAPIN, aumônier du collége de Bayeux.
YVORY, sculpteur, gardien de la cathédrale de Bayeux.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. du Manoir de Juaye, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et recommande à la sollicitude de la Société la belle église abbatiale de Mondaye, classée au nombre des monuments historiques.

M. de Caumont avait appelé l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur l'église de Bricqueville, remarquable par son clocher construit en style flamboyant, dont l'état de dégradation réclame des travaux de restauration. L'honorable directeur soumet à l'assemblée une lettre par laquelle M. Cavé, directeur des beaux-arts, fait savoir qu'il vient de demander à M. le Préfet du Calvados l'envoi de tous les documents nécessaires pour pouvoir être suffisamment éclairé au sujet de l'église de Bricqueville.

Communication est pareillement donnée d'une lettre de M. l'abbé Eudelin, curé de Formigny. Cet intelligent ecclésiastique annonce qu'il a entrepris la restauration de l'église

de cette commune. Une somme de 1,000 fr., accordée par le gouvernement, lui servira à rempater les murs de l'édifice, à la construction de quatre fenêtres romanes dans la partie méridionale de la nef et à la restauration des fenêtres qui existent du côté opposé. Mais cette allocation étant insuffisante pour réparer le chœur et le clocher, il serait à désirer que la Société, au moyen d'une subvention, voulût bien aussi contribuer à l'achèvement de ces travaux.

La Société, tout en reconnaissant l'intérêt qu'offre la belle église de Formigny, et en applaudissant au zèle fructueusement déployé par M. Eudelin, pour sa conservation, regrette vivement que le chiffre élevé des subventions accordées par elle, cette année, en faveur des monuments du Calvados, ne lui permette pas de pouvoir accueillir favorablement sa demande. Le même ajournement est prononcé avec regret, pour une demande de fonds faite en faveur de l'église de Guéron, à laquelle on a exécuté avec intelligence des travaux de restauration et de consolidation.

M. l'abbé Rivière met sous les yeux de l'assemblée la copie d'une inscription en lettres gothiques du XVe. siècle, qui se trouve dans l'église de Quetteville (arrondissement de Pont-l'Evêque), gravée sur une table de pierre placée sur le côté d'une fenêtre auprès du chœur.

En voici la teneur :

Mil IIII cens. IIII^{xx}. VIII.
le tresieme jour doctob^{e}.
fut cest oeure ainsy cōduyte
sans pēser en mal ne obprob^{e}
et adfin q̄ chacn̄ soit sopre
en lāgage. sās riē nōmer
hōme vesin moīs q̄ calobre
la fait tellemēt consūmer.

La Société remercie M. l'abbé Rivière de cette intéressante communication.

La parole est ensuite donnée à M. G. Villers, pour la lecture d'un mémoire sur l'heureuse influence exercée par les études archéologiques dans l'arrondissement de Bayeux ; travail dans lequel l'auteur passe successivement en revue tous les travaux qui, depuis 15 années, ont été exécutés aux monuments de la contrée.

Ce rapport sera publié dans le Bulletin.

M. Delaunay présente tant en son nom qu'en celui de M. Vérolles, architecte du département, deux projets de clocher pour l'église d'Ecrammeville, rédigés et signés collectivement par eux ; l'un de ces projets, remarquable par sa légèreté et l'élégance de son ornementation, toute découpée à jour, est un fort beau type de l'architecture ogivale de la région du Rhin ; l'harmonie des proportions y est parfaitement entendue ; l'autre, plus simple, est conçu d'après le style dominant au XIVe. siècle en Normandie, et a sous ce rapport un caractère plus local ; quelques modifications sont indiquées comme pouvant y être faites. Ces deux études sont accueillies par l'assemblée avec toute la faveur qu'elles méritent.

M. Delaunay expose encore un certain nombre de dessins et de coupes des principales églises du pays, collection curieuse qui est également examinée avec intérêt.

M. Lambert met sous les yeux de la Société sept haches celtiques en pierre, appartenant à M. Dumanoir, et trouvées dans la commune de Juaye ; la nature et le volume de ces armes sont différents ; la plupart sont en silex ; une est en diorite ; toutes sont parfaitement conservées.

La communication de ces objets appartenant à la plus haute antiquité excite l'attention de la Société.

A 4 heures la séance est levée.

Le Secrétaire,

Georges VILLERS.

SÉANCE TENUE A FALAISE

Le 29 *Janvier* 1847.

Présidence de M. le Cte. DE BEAUREPAIRE, membre du conseil de la Société française.

M. le maire de Falaise avait bien voulu mettre à la disposition de la Société la belle et vaste salle de l'Hôtel-de-Ville; une réunion nombreuse y a eu lieu. Beaucoup de membres du clergé comprenant l'utilité de leur présence, dans une réunion où l'archéologie chrétienne devait occuper la première place, ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Ce sont : MM. les curés de la Trinité, de Guibray, de S^t^.-Laurent, de La Hoguette, de Jort, de Perteville, de S^t^.-Martin-du-Bu, d'Aubigny, de Tournebu ; M. Duval, aumônier du collége, etc. Parmi les autres assistants on remarque MM. BELLIVET, GAUGAIN, AUBERT et BOUÉ, membres du conseil de la Société française ; HOUEL père et fils ; Léon DUMÉNIL ; GRAVELLE DES VALLÉES ; HUREL, professeur ; LE VAVASSEUR, architecte ; DES VEAUX ; MANOURY, docteur-médecin ; PARIS, professeur, DE MAGNY, FOSSEY, D'ANGLEVILLE, Cte. DE MAUSSION, BLOT, BALIÈRE, DAVOIS, Léon DE LABBEY, DELANGE, docteur-médecin, Raymond DE COSTARD, LORMELET, SEVIN, BOQUET, LE BAILLY, ALLIOT, le Cte. DE ROBILLARD, FORGET, professeur ; B^on^. DE CLOCK, LAINÉ DE NÉEL, etc., etc. ; plusieurs dames ont aussi voulu apporter leur gracieux concours à la solennité de cette réunion.

A une heure, M. le Cte. de Beaurepaire, président ; MM.

Lé Clerc, maire de Falaise; Périaux, curé de la Trinité; le B . de La Fresnaye, Charles Morel, de Brébisson, le C[te]. Alexis de Chasteignier, de Caumont, Gaugain, et de Glanville, remplissant les fonctions de secrétaire, prennent place au bureau.

M. le président ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

« La Société française pour la conservation des monuments et la ville de Falaise m'ayant accordé la noble fonction de leur faire ici les honneurs l'une de l'autre, je crois ne pouvoir mieux m'acquitter de ce précieux devoir, qu'en vous montrant combien le choix fait de notre cité pour siége de la présente session offre d'à-propos, et de motifs d'un favorable et fécond accueil.

« La Compagnie trouve dans ces murs le foyer d'inspirations, dignes, les unes de prendre place dans ses Annales, les autres d'être restées dans ses souvenirs. Le directeur et fondateur de la Société française, et de tant d'autres institutions chères aux sciences, aux lettres et aux arts utiles, a suivi ses premiers cours publics, s'est initié à la vie de l'étude, dans le collége de Falaise; il y a eu pour condisciples et pour futurs émules dans la voie du bien, des hommes répandus aujourd'hui sur toute la Normandie où ils forment, loin les uns des autres, mais rapprochés par le lien commun des souvenirs et des affections classiques, une sorte de confrérie qui se distingue et se révèle par un signe commun, par l'image qu'elle montre à nos yeux du maître vénérable (1) dont la renommée de talent, de savoir et de vertu, l'avait attirée en ces lieux. Nous voyons aujourd'hui ce pieux et émérite chef

(1) M. l'abbé Hervieu.

de nos docteurs, comblé d'années et de bénédictions publiques, nous rappelant le bien-aimé et le dernier survivant d'entre les disciples du Sauveur, qui n'avait conservé, dans sa retraite de Pathmos, que la force de répéter à ses élèves et enfants un dernier conseil de paix et d'amour.

« Notre voix suppléant à la sienne, doit reconnaître tout ce que, grâces au fruit de ses leçons, notre pays trouve aujourd'hui, par les travaux intellectuels, de sympathie et d'appui dans la génération parvenue à la virilité.

« L'objet le plus cher à nos Sociétés archéologiques, la remise en honneur de la vieille architecture religieuse et catholique, a fait naître plus d'un généreux élan, honorable pour les annales de la ville et du collége. Ainsi deux faits récents et à peine achevés, désignent à notre haute estime des noms appartenant à des classes de la Société, dont la vocation spéciale est d'entretenir le travail, véritable source des vertus chrétiennes, au commerce et à l'industrie. Celle-ci, par les généreuses mains de son plus éminent représentant (1), vient de donner à un temple voisin, consacré par un pélerinage cher à la piété publique, le développement, l'élévation et le type qui convenaient à la majesté d'un tel sanctuaire bénit solennellement, l'autre jour, par le premier pontife de notre diocèse.

« C'est dans le sein du commerce de cette ville, au milieu d'une famille vouée aujourd'hui parmi nous à la magnifique œuvre de la Propagation de la Foi, que s'est élevé le pieux lévite (2) qui, comme frère quêteur et bâtisseur de la grande église dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, jouit déjà, de son vivant, d'une antique renommée. Seul et inconnu, il va frapper à la porte des palais et des chaumières; il a le secret

(1) M. Lebaillif, filateur.

(2) M. l'abbé Godefroy.

de toucher les cœurs, et de justifier ses contemporains du reproche d'avare égoïsme, en obtenant partout des trésors en échange de quelques bénédictions et prières. Il n'a encore complété qu'en espérance son budget millionnaire d'oboles pieuses, et déjà il a presque achevé une entreprise réservée avant lui aux maisons ou nations souveraines; déjà il a hardiment élevé au-dessus de notre grande cité métropolitaine, un temple conçu dans ces proportions hautes et grandioses, et avec ce pur et catholique caractère, qui semblent nous révéler, surgissant tout-à-coup au-dessus de notre âge, une résurrection des siècles passés.

« Ces églises, nouvelles ou renouvelées, offrent le champ le plus favorable au travail d'ornementation par les arts du dessin, du coloris et de la pratique. Cette ornementation, lorsqu'elle est dirigée dans la voie que peut nous tracer la Société française, avec une source féconde à l'édification publique et au développement des talents, grâces au concours mutuel du labeur archéologique et du sentiment chrétien, la peinture religieuse a été appelée à délaisser la prééminence, et, on peut le dire, la divinisation de la forme jusqu'à nos jours consacrée dans l'école, par le prestige des grands maîtres de la renaissance. L'artiste appelé à décorer le sanctuaire, et à le compléter par une œuvre destinée à stimuler la prière publique, le fidèle qui vient y exhaler ses vœux, ont là une source commune d'inspiration, qui est la foi; cette source coule plus libre et plus pure, elle se dilate plus puissante à la vue des produits antérieurs d'une école comparativement mystique et immatérielle. Rome se prête ici encore à ramener notre âge dans la voie du progrès, par la route du passé. C'est dans la capitale du monde chrétien qu'ont été inspirés, qu'ont été composés, par un peintre éminemment catholique (1),

(1) M. Hauser.

des tableaux comprenant l'histoire de la *voie douloureuse*. Le zélé pasteur, qui a doté cette ville d'un si précieux sujet de prières et d'études, attend, pour lui donner dans le temple (1) une convenable et solennelle inauguration, la fin d'une saison où, par un concours d'épreuves rigoureuses, l'église doit tous ses soins et toutes ses ressources à l'accomplissement de ce devoir qu'elle a placé elle-même dans une sphère exceptionnelle, en l'appelant par une sublime expression, *le sacrement au pauvre.*

« Cette revue, nécessairement fugitive, des arts du sanctuaire, serait, à Falaise, par trop incomplète, sans un mot de tous sur celui qui s'associe et concoure le plus intimement, le plus indispensablement, à l'objet principal des monuments sacrés, qui est la célébration des fêtes et cérémonies pieuses.

« La musique religieuse a possédé, en France, au commencement de ce siècle, un promoteur, un rénovateur habile, dévoué, désintéressé; homme lui aussi, des anciens temps, par son abnégation et son entraînement d'artiste. Ce grand enseignement donné par Choron à la communauté catholique, se rattache aux nobles souvenirs qui, dans cette cité, ont initié son âme aux premiers devoirs de la vie publique commencée pour lui par la co-direction du collége de la ville. Aujourd'hui encore, son nom et sa famille nous sont chers à plus d'un titre. Sa voix s'est éteinte, mais le zèle pour l'œuvre n'est pas demeuré muet. Dans une de nos paroisses (2), les fidèles sont conviés à une large collecte pour l'œuvre importante et ardue de la restauration de leur orgue; dans l'autre (3), un de nos plus zélés concitoyens (4) dévoue

(1) N.-D.-de-Guibray.
(2) St.-Gervais.
(3) Ste.-Trinité.
(4) M. Sevin.

chaque année, de nouveaux efforts au précieux soin d'organiser les chœurs d'harmonie sacrée du beau mois où s'épanouit, avec la rose des champs, le culte de la *rose mystique* et de la reine des anges.

« Messieurs, cette nomenclature de quelques œuvres douces et utiles n'est pas destinée à nous faire illusion; la *Société française* serait trop heureuse si elle n'avait qu'à diriger et encourager le bien, si elle n'avait surtout à empêcher et arrêter le mal. Dans nos contrées, une forte et prédominante part de sa bénévole activité est réclamée par les édifices appartenant à l'église; comme celle-ci, elle doit se faire militante; elle le doit, pour rester fidèle aux devoirs qu'impose son titre: *conservation* et *description*, c'est-à dire qu'il faut *conserver* ce que la main de l'homme et du temps menace de détruire; décrire et garder à la mémoire, fût-ce par un rapide coup de crayon, tout ce qui, sans cela, n'aurait souvent pas laissé plus de trace de sa forme sur le papier que sur le sol. La vie est rude dans la compagnie; la lutte y est incessante, mais surtout pour les chefs; c'est à eux qu'il appartient d'aller, dans les capitales et hameaux de la France, examiner l'état de ses monuments; placer, à proximité, des sentinelles vigilantes; recueillir leurs cris d'alarme, et revendiquer pour eux-mêmes l'honneur de se mettre sur la brèche, courtois à partager les honneurs d'un succès dont ils s'étaient réservé la peine.

« Le mot de ralliement de cette généreuse milice, c'est *guerre au vandalisme.*

« *Vandalisme* — *Vandales:* ces noms reviennent fréquemment sous la plume de nos maîtres; ils nous sont devenus familiers; et cependant, ils m'inspirent quelques scrupules que je demande la permission de vous soumettre.

« Nous vivons en un temps de grands travaux historiques; ils ont amené plus d'une réhabilitation, précieuse toujours à

accueillir, puisqu'elle était réclamée au nom de la vérité, mieux signalée, et d'une justice consciencieuse et éclairée. L'archéologie, vengeresse, légitime sans doute, de déplorables dilapidations, ne pourrait-elle pas éprouver quelque crainte de voir un historien futur, et peut-être prochain, la mettre en cause et l'actionner en diffamation, au nom d'un grand peuple, les vrais et antiques Vandales ?

« Ces fiers ennemis de Rome qui écrivit leur histoire avec ses plumes du Bas-Empire, vainqueurs des conquérants et des continuateurs de sa puissance, commencèrent à la Baltique la course guerrière qu'ils n'arrêtèrent, aux extrémités de l'Europe, que le temps nécessaire pour donner leur nom à la plus belle partie de l'Espagne et du monde (1). Poursuivant, de là, le Grand-Empire jusqu'en Afrique, ils succombèrent enfin, mais noblement, comme le reconnut le César d'alors, en honorant de la pourpre consulaire Gélinier leur dernier roi. Ces intrépides antagonistes des maîtres du monde, marchant au poste périlleux de l'avant-garde, dans la grande et providentielle invasion du cinquième siècle, qu'eurent-ils de commun avec nos prétendus *Vandales*, avec ces enfants dégénérés de notre France, qui ont déchiré le sein de leur mère, non par le glaive des combats, mais avec la pioche du fossoyeur, en brisant ses tombeaux, abattant ses temples, et faisant, sans danger pour eux, mais non sans honte et sans douleur pour la patrie, une guerre de rapine et de lucre à des pierres glorieuses et à des marbres sacrés ?

« Les débris de ce grand cataclysme, légués aujourd'hui à notre commune sollicitude, sont exposés eux-mêmes à des agens de destruction et d'altération, si variés et si divers dans leur origine, dans leur nature et dans leur esprit, que

(1) Vandalousie — Andalousie.

le zèle appelé à les combattre, au nom de la religion, de la patrie et de l'art, ne peut trop multiplier ses moyens de défense. Le cours de la civilisation moderne a amené des habitudes nouvelles, partout, et jusque dans les antiques monuments consacrés à la prière publique, auxquels il demande, dans l'intérêt même de leur sainte destination, plus de clarté. Le premier régulateur de l'art chrétien, c'est la piété des fidèles, et cet art ne doit rien négliger de ce qu'elle lui demande, afin de s'élever plus spontanément jusqu'à Dieu. Je ne crains pas, à cette occasion, d'appeler de votre part, messieurs, un regard attentif sur une importante modification, apportée dans une belle et ancienne église de l'arrondissement, celle de Jort, où le grand autel a été déplacé, et refait sur un dessin approprié à sa nouvelle position ; le tout, avec un avantage pour la célébration des offices et l'édification de la paroisse.

« L'effet religieux, l'unité dans l'ensemble et dans les détails, telles sont les deux conditions principales pour tous les travaux à faire dans les monuments sacrés ; nous devons tous, selon le degré de notre intervention directe ou officieuse, concourir à l'accomplissement de ce devoir compris aujourd'hui par la conscience publique, facilité par la haute direction gouvernementale, et éclairé par l'enseignement que les plus éminents prélats de France ont eux-mêmes donné ou fondé. Dans cette vaste et délicate combinaison de l'ornementation des églises, il faut satisfaire à tant d'exigeances du culte, de la science et de l'art, que, pour tout homme de cœur et de sens engagé là par une part quelconque de responsabilité, la *Société française* doit être un précieux guide et un auxiliaire bien venu.

Toute cette question nous rattache et nous ramène, par une marche naturelle, à une sérieuse étude, et à une intelligente appréciation du moyen-âge, et je ne crains pas

d'ajouter, à une sympathie reconnaissante pour cette grande époque de notre histoire, sympathie qui s'accorde très-bien avec un sentiment de prédilection et de faveur pour notre moderne et bienfaisante civilisation. Le moyen-âge, comme toutes les époques historiques sillonnées par de fortes passions, a commis de grandes ou coupables fautes qu'il a expiées, non-seulement par des châtiments communs à la vie de l'humanité, mais, et c'est là ce qui le distingue, par de magnifiques fondations léguées à l'avenir. Quand il faisait du mal, il en souffrait, en souffrait seul, et offrait à nous, sa postérité, des biens, en compensation devant Dieu.

« Messieurs, les temples et les palais qui, dans notre capitale de la Basse-Normandie, forment autour du Collége royal et de l'Hôtel-Dieu, les plus belles fondations peut-être que la France entière ait pu consacrer à l'éducation publique et à la charité municipale: Eh bien ! ils proviennent d'œuvres d'expiation, fondées au moyen-âge par nos princes normands, et qui nous font profit et gloire.

« Quand un monument, plus noble et plus utile encore, fut élevé sous le dernier de leurs successeurs, et bien moins par lui que malgré lui, sous la dictée des Normands, guerriers et clercs, quand la grande charte fut donnée au pays qu'ils avaient conquis, il fut solennellement reconnu et déclaré que ce code de franchises et de libertés, était, comme l'avaient été les églises, les monastères, fondé et légué aux siècles futurs comme un moyen de pardon et de sanctification.

« Le caractère spécial qui dictait ces manifestations du moyen-âge, c'était le spiritualisme ; c'est ce caractère, fidèle inspiration du christianisme, qui forme le cachet spécial et distinctif imprimé à des monuments où nous ne devons pas aller l'effacer de nos propres mains; or, c'est précisément le méfait que nous, chrétiens du XIXe. siècle, nous voyons et

laissons commettre, depuis quelque temps, dans nos paroisses de Bayeux et de Séez, par la rénovation infligée aux clochers.

« Messieurs, si cette expression : l'*amour du clocher* est commune et répandue partout, elle peut révéler un sentiment plus naturel et plus intime là où les clochers sont par leur forme plus dignes d'admiration et d'amour ; et il est assez simple que celui d'entre vous qui a pu voir le plus d'autres constructions analogues, qui a pu examiner les tours massives du Nord, les campaniles bariolés de l'Italie, les pinacles tronqués de l'Espagne, et les grêles minarets de l'Orient, ait toujours tourné un regard d'orgueil et de prédilection vers les clochers, absents alors pour lui, des plaines de Falaise et de Caen, vers ces légères pyramides qui, d'un simple pied-droit ou du toit même de l'édifice, s'élancent vers le ciel, pures de dessin, nettes de coupe, droites de forme, et dont la tendance aérienne semble une émanation simultanée de l'art et de la foi. Quand ces flèches qui décorent si bien notre ciel, s'en détachent avec ce caractère grandiose et majestueux que nous admirons à Rouvres, ne semblent-elles pas s'élever pour porter à Dieu la prière des fidèles réunis à leurs pieds, ne semblent-elles pas, pour ainsi dire, avoir stéréotypé cette prière sur leurs caractères découpés à jour, ne semblent-elles pas nous convier tous à répéter ces paroles de notre sainte lithurgie : *Sursùm corda* ?

« Eh bien, Messieurs, plus d'une ancienne église de nos environs se trouve avoir été, dans ces derniers temps, flanquée d'une tour conçue dans un style tout-à-fait opposé, dans un style non plus pyramidal ou conique, et à tendance aérienne, mais dans un style horizontal, et à compartiments parallèlement superposés, en écrasant ainsi le temple de Dieu sous le poids de la forme matérielle et matérialiste du paganisme.

« Efforçons-nous de maintenir l'art catholique dans sa

direction sublime. Le service qu'ainsi nous lui rendrons, il saura nous en récompenser : notre fidélité à faire prévaloir son esprit nous assurera en lui un précieux auxiliaire pour fortifier la position sociale qui convient à des représentants et amis de la civilisation chrétienne ; ils doivent tenir à rester élevés au-dessus du niveau d'un siècle que les observateurs moralistes signalent comme s'affaissant, par une attraction égale, vers les soins matériels et les délassements frivoles.

« Pour régulariser l'action salutaire que cherche à nous imprimer la *Société française*, nous avons tous à mesurer la portée qu'elle doit avoir parmi nous, et à énumérer les monuments sur lesquels elle appelle plus particulièrement nos soins ; ici encore nous avons un avantage local d'un véritable prix ; nous possédons une *Statistique*, monument modeste et utile, malheureusement inachevé ; la plume habile et chaleureuse (1) à laquelle nous le devons s'est séchée avant le temps, mais non sans avoir fait naître, pour ses travaux d'archéologie et de nationalité normandes, ces honorables sympathies qu'il est doux de ressentir, et flatteur d'inspirer, aux époques de dissentiments civils.

Messieurs, l'autorité centrale donne à notre œuvre commune le meilleur exemple possible, par son active sollicitude pour le plus beau de nos monuments civils, pour celui qui domine notre cité grâces à la majesté réunie du site, des constructions et des souvenirs. Elle honore le berceau du Prince dont la mémoire rayonne sur Falaise et l'entoure d'une auréole brillante entre toutes les cités normandes et européennes. Guillaume résume son siècle, parce qu'il en était l'homme, et qu'il en avait le génie. Son mot familier : *par la splendeur de Dieu*, révèle à quelle hauteur se tenait son âme ; le monument que vous lui destinez, ne

(1) Feu M. Galeron.

sera point un anachronisme, ne sera point du moyen-âge paganisé. Il sera digne de personnifier en Guillaume l'époque à laquelle le nôtre vient demander aujourd'hui des modèles et des inspirations que les deux ou trois siècles précédents allaient emprunter aux Grecs ou aux Romains. »

Cet éloquent discours, rempli des plus belles pensées et de cette poésie chrétienne, dont M. de Beaurepaire sait parfumer tous ses écrits, excite au plus haut point l'intérêt et la sympathie de l'assemblée.

M. de Caumont, prenant ensuite la parole, trace rapidement l'histoire de la Société française. Il rappelle que ce fut en 1830, et sous ses auspices, qu'elle prit naissance et qu'elle s'accrut, avec le secours de quelques archéologues de Normandie, de la Saintonge et du Poitou. Bientôt les comités historiques vinrent seconder ses efforts; le clergé accourut à son aide, et aujourd'hui trente-deux cours d'archéologie se professent dans la France. Ce résultat obtenu en peu d'années et sous l'influence de la Société, mérite d'être enregistré dans ses Annales. Après avoir accordé un éloge bien mérité aux importants travaux de la Société académique, agricole et industrielle de la ville de Falaise, il rappelle, en terminant, que l'usage de la Société française est d'accorder, partout où elle tient ses séances, quelques fonds destinés à la réparation des monuments qui, par leur mérite architectonique et leur mauvais état de conservation, doivent plus particulièrement attirer sa sollicitude. Mais il observe en même temps que la modique somme dont peut disposer la Société étant insuffisante pour être employée avec fruit à la consolidation de vastes monuments, ne sera applicable qu'à ceux qui se trouveraient en-dehors de Falaise, proposant de présenter au ministère une pétition, signée par les membres présents, dans le but d'obtenir des secours plus

importants pour la tour du château et les autres monuments de la ville.

M. le maire prenant la parole fait savoir qu'une somme de 70,000 fr. avait été jugée nécessaire pour la réparation complète du château; 10,000 fr. seulement ont été accordés



CHATEAU DE FALAISE

par le Ministre; la ville, de son côté, a voté 3,000 fr., et

les travaux entrepris au moyen de ces deux sommes réunies ne pourront conduire à aucun résultat, si de nouveaux secours ne sont accordés. M. le maire signale encore les églises de Ste.-Trinité, de St.-Gervais et de Guibray, comme réclamant d'indispensables travaux. M. le curé de Guibray donne aussi des renseignements qui prouvent que, pour consolider son église, des travaux importants et de la plus grande urgence, demanderaient de prompts secours.

M. de Caumont rappelle que, pour obtenir des fonds du gouvernement, les villes doivent en voter d'abord elles-mêmes. L'expérience prouve qu'on n'en obtient jamais sans ce précédent. Les églises de Falaise sont, il est vrai, classées parmi les monuments historiques, mais eu égard à la quantité des monuments de cette nature et qui s'élèvent aujourd'hui à six mille, on ne peut guère compter sur ce motif pour obtenir des sommes un peu importantes.

M. Lormelet fait observer que l'église de St.-Laurent, une des plus anciennes de la ville, à son avis, et il en donne pour preuve les pierres en arête de poisson qui entrent dans sa construction et les ouvertures étroites qui l'éclairent, mérite d'avoir part aux subventions. Il désirerait que la Société voulût bien la visiter.

M. de Caumont répond qu'une commission s'est déjà transportée à Guibray, a relevé plusieurs inscriptions tumulaires et continuera ce travail avec plaisir dans l'église de St.-Laurent.

M. le Président parcourant ensuite l'arrondissement de Falaise, dans ses différents cantons, interpelle successivement MM. les Curés présents sur les besoins de leurs églises.

M. le curé de Perteville n'a rien à réclamer.

M. le curé de Jort, canton de Coulibœuf, fait observer que l'une des murailles de son église présente de profondes lézardes qui offrent du danger. Elle renferme plusieurs inscriptions tumulaires que M. de Caumont recommande de

relever avec soin. Il cite aussi l'église de Courci, décrite par M. Galeron et par M. de Vauquelin, et l'église de Norrey fort curieuse et en mauvais état.

M. Jandrain signale la tour de l'église de Beaumais comme une des plus anciennes et des plus curieuses de l'arrondissement; elle menace ruine et mérite être spécialement recommandée. M. de Caumont confirme l'importance de l'église de Beaumais qu'il a décrite dans sa Statistique monumentale du Calvados.

L'église de Perrières, dépendant autrefois de l'abbaye de Marmoutiers, est réclamée par la paroisse pour être conservée. Il serait à désirer que l'autorité voulût bien s'en occuper; elle est aujourd'hui réduite à l'état de grange, et appartient à M. l'abbé Gallot, qui s'en dessaisirait volontiers.

Il existe sur ce prieuré beaucoup de documents, dit M. de Caumont, et entr'autres un manuscrit précieux qui se trouve à Poitiers, entre les mains de M. Le Cointre-Dupont. La Société serait heureuse de s'associer à cette bonne œuvre, si l'église peut être rendue au culte.

M. de Caumont signale, à Sassy, un des chevets les plus élégants que l'on puisse rencontrer dans une église rurale.

M. le curé de Tournebu déclare que des réparations viennent d'être faites à l'intérieur de cette église. M. de Franqueville prend aussi la parole à ce sujet, et cite diverses inscriptions comme se trouvant dans l'église de Tournebu (1).

(1) Inscription placée sur la porte d'entrée du chœur à l'extérieur.

QUE LA PORTE DE LA VIE ÉTER-
NELLE EST ÉTROITE. QUE LE CHE-
MIN QUI Y MENE EST ETROIT ET
Q'UIL Y EN A PEU QUI LE TROU-
VENT. (*St. Mathieu, chap. VII.*)

M. de Clock réclame chaleureusement une allocation pour l'église de Rouvres. Des réparations urgentes seraient mi-

FAITES ÉFFORT POUR ENT-
RER PAR CETTE PORTE ETR-
OITE; CAR JE VOUS ASSURE
QUE PLUSIEURS CHERCHERONT
D'Y ENTRER ET NE LE POU-
RONT * D'AUTANT QUE LA
PORTE DE LA P..RDITION
EST LARGE, ET LE CHEMIN
QUI Y CONDUIT EST SPACIEUX,
ET BEAUCOUP Y ENTRENT.
St. MATHIEU CHAP. VII. St. LUC. CHAP. XIII.

Cette inscription a été évidemment appliquée très-postérieurement à la construction de l'église.

Inscription tumulaire.

HIC IACET
FR. DIONISI-
US FORTIN DE
SURUILLE PBR. CAN.
REG. ORD. S. AVGVSTINI
RECTOR HUIVS ECCL-
ESIÆ. OBIIT DIE IX
AUGUSTI AN MDCC
XXXV. REQ. IN PACE.

Autre inscription tumulaire.

HIC JACET
FELICIS. MEMORIÆ.
D. THOMAS. ROUXELIN.
PRESB. CANON. REGUL.
ABBA. IN. B. M. DE. UALLE.
QUI. REXIT. HOSPITALE.
DE. BOSCO. HALBOVT.
AB. AN. 1620. AD. AN.
1651. DEINDE. HAC. ECCIES.

nimes aujourd'hui, et plus tard deviendraient considérables. Sa flèche s'est écartée de la perpendiculaire, et son incli-

USQUE. AD. AN. 1675.
ET. OBIIT. 6. IUN. 1697.
ÆTAT. 94. PROFESS. 77.
REQ. IN. PACE.

Autre inscription tumulaire.

HIC JACET
THOMAS. ROUXELIN.
PBR. CAN. VALLENSIS.
HVIVS. ECCLESIÆ.
PRIOR. AC. RECTOR.
QUI. DIEM. EXTREMU.
CLAUSIT. IV. NON. AU.
AN. SAL. M.D.C.L.XXXXI.
ÆTATIS. SUÆ. LV.
PROFESSIONIS. XVII.
REQ. IN. PACE.

Inscription gravée sur une pierre trouvée sous le maître-autel.

ICY DEVANT GIT LE CORPS DE IAN
IACQE BENARD S^R^. DES HOVLLES QVI
DECEDA LE 18 AOVST AGE DE 23 ANS
LAN 1717 POVR LE QVEL A ÉTÉ FAIT VNE
FONDATION A PERPETVITE DVNE MESSE
TOVS LES PREMIERS LVNDY DV MOIES A LA
FIN DE LA QVELLE SERA DIT VN LIBERA
ET LE DEPROFVNDI ET VNE ORAISON
POVR LES DEFVNS ET CERA CHANTE
SOLANELLEMENT LA MESSE ET LES
SEGONDE VEPRE D LANG^E GARDIEN LE
SEGOND DIMANCHE DOCTOBRE ET LEX-
POSITION DV S^T SAQVREME^T SERA FAIT
VN SERMON ET MIS 4 CIERGES SVR LA
TOMBE DV D^T S^R DES HOVLLES. SERA A L^A
FIN DES CEREMONYEI FAIT LA PROCES-

naison augmente sensiblement chaque année. M. de Clock ne peut préciser la date de la construction de cette curieuse église, il ne peut la juger que d'après son tyle; des reconstructions y ont été faites à plusieurs époques.

La demande de secours pour l'église de Rouvres est appuyée par M. le maire de Falaise et par M. de Caumont, qui annonce que M. Pelfrêne, architecte, sera chargé d'examiner l'état de la flèche.

M. de Caumont demande s'il n'y aurait pas dans l'arrondissement quelqu'église curieuse et supprimée qui méritât être achetée pour devenir la propriété de la Société.

Cette faveur est réclamée par M. Lormelet pour l'église de Barou, qui présente en relief sur son portail un saint Martin à cheval (1), et qui doit être supprimée.

MM. de Caumont et Bellivet annoncent que des travaux de consolidation bien entendus ont été faits à l'église de Mezières, et que l'on va boucher des trous qui existent dans la tour. La fabrique a des fonds suffisants pour tous ces travaux.

M. le curé de Soumont recommande aussi son église très-curieuse; on y voit une suite de modillons variés. Sur l'un d'eux est sculpté un poulet prêt à mettre à la broche.

SIEON DV S SAQVRME' ET LES AVTRE'
SEREMONIE MENSIONNE DANS LE
CONTRAT. LA QVELLE FONDATION A
ETTE FETTE PAR PIERRE ET PHILLIPE
BENARD ET IVDY FOVCHER CES PERE
ET MERE ET ONCLE TOVT PASSE PAR
DEVANT Me. GRVCE NOTERE A TOVRNEB
LE MOES DE IVILLET 1729 PRYES DIEV POVR SO
AME ET POVR LES FONDATEVRS.

(1) V. la Statistique monumentale de M. de Caumont, tome 2 (sous presse).



TOUR DE MEZIÈRES.

La tour de Soumont est aussi assez belle : M. de Caumont en

présente un dessin, préparé pour le 2e. volume de sa Sta-



TOUR DE SOUMONT.

tistique monumentale du Calvados. M. le curé de Soumont parle ensuite de l'église d'Aisy, dessinée pour le même ouvrage par M. Bouet ; le portail est roman et le style de transition domine dans quelques parties de l'édifice. Le style ogival se montre dans le chœur.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE D'AISY.

Cette église, dédiée à saint Marc, est convenablement entretenue. M. Turgot et l'abbaye de Villers nommaient à la cure.

Exhortation est faite à M. le curé de conserver une aussi curieuse église.

M. Lormelet appelle la sollicitude de la Société sur l'église de Tassilly. Décrite déjà par M. Galeron, elle sera figurée dans la Statistique monumentale de M. de Caumont ; la Société pense que sous le point de vue archéologique, elle mériterait être conservée préférablement à celle de Saint-Quentin.

M. le curé d'Aubigny, après avoir réclamé un petit encouragement pour l'église de Méré, parle des statues qui décorent, dans son église, les tombeaux des anciens comtes d'Aubigny et qui viennent, tout récemment, d'être réparées par M. le comte d'Aubigny d'Assy. Ces statues, au nombre de six, sont accompagnées d'inscriptions ; l'une de ces inscriptions est ainsi conçue :

CY GIST NOBLE HOMME MESSIRE RAVEN
DE MOREL LUI VIUANT SIEUR ET PATRON
DAUBIGNY CANIVET SOULENGY PUTANGE THILLEUL
MORIERES ET LA COURBONNEL ET CHEVALLIER
DE L'ORDRE DU ROY CON^er ET CHABELLAN
DE MONSEIGNEUR LE DUC FRERE DU ROY
LEQUEL DECEDA EN L'ARMÉE DU ROY ESTAT
DEUAT ROUEN LE SIX^e. IO^r DE L'ANNÉE 1592.

LE SOLEIL DES ESPRITS, LA VAILLANCE D'ACHILLE
L'AUDACE D'UNG COESAR LA FORCE D'UN HERCILLE
BRIEF TOUT CE QUE NATURE AVOIT CRÉE DE BEAU
PAR LA CRUELLE ATROPOS IL GIST DANS CE TOBEAU
QUE DIRAY PLUS MARS LE FIST BO GUERRIER
BON A CHEVAL AU COMBAT LE PREMIER
MAIS NOS VERTUS NE RACHAPTENT LA VIE
QUANT UNE FOIS LA PARQUE LA RAVIE
ET QUELLE DORT DANS LE TOMBEAU
CEST FAIT LES SOEURS NE LA RESELLENT PLUS.

Voici la statue à laquelle se rapporte l'inscription, telle



STATUE DE MESSIRE HAVEN D'AUBIGNY.

qu'elle a été gravée pour le second volume de la Statistique monumentale du Calvados.

Dans le canton d'Harcourt, M. le curé de Tournebu ne connaît rien de bien intéressant, sinon les dalles tumulaires qui se trouvent dans son église et présentent la figure d'anciens seigneurs, ainsi que des inscriptions relatives à la sépulture des prieurs de Barberie et des seigneurs de Tournebu, qui ont été communiquées par M. de Franqueville.

M. de Franqueville donne quelques renseignements sur l'église de Fontaine-Halbout; il y existe des tombeaux et des



ÉGLISE DE FONTAINE-HALBOUT.

inscriptions. Il a été donné précédemment une description de cette église dans le Bulletin.

M. Léon de Labbey signale comme fort intéressante l'église de Noron, près Falaise. Bref, chacun réclame pour son clocher de prédilection le mérite de l'architecture et les droits les plus incontestables à l'allocation promise.

M. de Caumont cite successivement diverses églises de l'arrondissement, qu'il recommande à l'attention. L'intérieur fort remarquable du chœur de Quesnay va être dessiné pour sa Statistique monumentale ; il a depuis long-temps fait graver la nef de Grainville-la-Campagne, qui offre des



NEF DE GRAINVILLE.

fenêtres en lancettes et des dents de scie sous la corniche ;

il possède des fragments de l'église de Cintheaux, une des plus remarquables du département, le chevet de S^{t}.-Sylvain, etc., etc. La tour de la même église a aussi été figurée pour la Statistique monumentale.

Il en est de même du château de Quilly et de tous les



CHATEAU DE QUILLY

monuments religieux ou civils de l'arrondissement de Falaise, méritant l'attention.

Le château de Longpré figure parmi les derniers, ainsi que que plusieurs manoirs remontant à diverses époques, depuis le XVe. siècle jusqu'au XVIIe.

M. de Caumont demande s'il n'existe pas dans l'arrondissement quelques fonts baptismaux anciens. Il réclame contre cette manie de nos jours de les remplacer par des fonts modernes, et prie MM. les curés présents d'intercéder auprès de leurs confrères pour qu'ils soient conservés.

M. de Franqueville cite deux bénitiers dans l'église de Tournebu. On y voit aussi un devant d'autel en verre et soie; et sur l'autel d'une des chapelles latérales, se trouve un olivier portant sur chacune de ses branches un des membres de la sainte famille. Ce groupe en terre cuite est mutilé ; peut-être est-il sorti des ateliers d'une ancienne fabrique de poterie qui existait à Barberie.

Au moment où il est question de restituer dans l'église de Potigny un plafond pour remplacer celui qui vient d'être abattu, M. le curé de Perteville demande que la Société veuille bien décider la contestation qui s'est élevée entre MM. les agents voyers chargés de ce travail. M. Levavasseur, architecte à Falaise, donne des renseignements à ce sujet ; la voûte sera faite en bois et en plâtre, pour éviter la poussée d'une charge plus considérable.

M. le comte de Chasteigner met sous les yeux de la Société différents objets trouvés dans des grottes profondes appelées les *balmes* et situées dans les propriétés de M. le comte de Galbert à la Buisse, près Voiron, département de l'Isère. Ce sont des couteaux en silex, des fragments de poteries grossières ; une dent de sanglier percée, de manière à être portée en ornement, une clochette en bronze, des os et un morceau d'étoffe grossière calcinés, et enfin des vases en forme d'amphores, contenant encore de l'huile.

M. de Chasteigner rapporte aussi un fait extraordinaire de faculté germinative, signalé par M. Des Moulins. En juillet 1846, ce savant botaniste parvint à faire germer diverses graines qu'il avait trouvées dans des tombeaux, chez M. Guérault de Marcillon, département de la Dordogne, et qui devaient y avoir été déposées dans le IIIe. ou le IVe. siècle. M. de Chasteigner demande si l'on aurait des faits de même genre à signaler dans le département.

M. de Brébisson connaît très-bien cette propriété germi-

native des graines, symbole d'immortalité et de résurrection, dans les tombeaux, et cite un fait à peu près analogue. Des ognons de tulipe, oubliés pendant vingt ans, ont produit des tiges ; et des œufs de vers-à-soie ont éclos après sept ou huit années de réclusion.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. de Glanville passe en revue quelques-unes des richesses architectoniques les moins connues de la partie de l'arrondissement de Pont-l'Evêque qu'il habite. Il signale d'abord un fragment de fresque qu'il a trouvé en débouchant une arcade placée du côté de l'évangile, dans l'église de Vauville, et, formant dans l'épaisseur de la muraille une espèce de chapelle : il attribue cette peinture au XVe. siècle.

Le château de Vauville, quoique privé aujourd'hui des meneaux en pierre et des frontons pyramidaux qui décoraient ses fenêtres, n'est pas sans intérêt.

M. de Glanville, après quelques réflexions sur l'intérêt qui s'attache aux tombeaux, cite encore la statue en pierre, fort curieuse pour le costume qu'elle porte, qui se trouve dans l'église de S^t^.-Pierre-Azif. Cette statue sera publiée, avec la description de l'église, dans la Statistique monumentale du Calvados de M. de Caumont (tome IVe.). Elle paraît du XIIIe. siècle ; des recherches seront faites pour déterminer quelle figure elle représente.

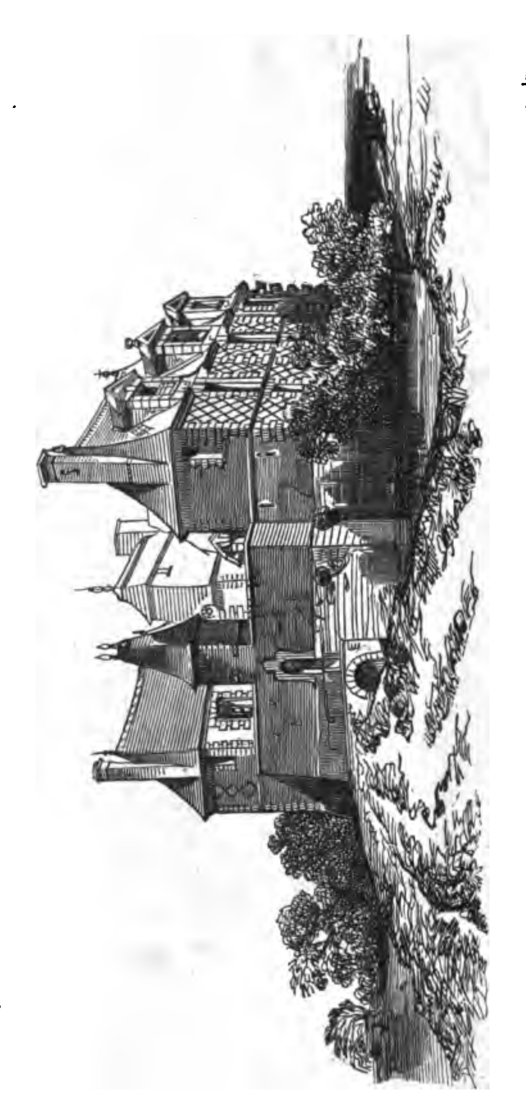
M. de Glanville cite ensuite la jolie tour romane de Drubec, décrite il y a long-temps par M. de Caumont, et le chevet de l'église de Branville, type remarquable du XIIIe. siècle.



BOUET, del SOUPÉ, sculpt

STATUE TUMULAIRE DANS L'ÉGLISE DE ST-PIERRE ASIF (Calvados)

Dans le même canton, on peut citer le château de Glatigny



CHATEAU DE GLATIGNY

dont la façade en bois enrichie de sculptures du XVe. siècle, l'armature en fer, arrondie en deux lobes saillants et qui protège chacun des vanteaux des fenêtres, puis les deux pavillons de construction plus récente, en briques et pierres ornées de bossages, composent un ensemble si pittoresque.

« Enfin, dit M. de Glanville, je ne terminerai pas cette « rapide revue, sans dire un mot du château de la commune « de Villers si connue des géologues pour ses nombreuses « coquilles fossiles. De cette habitation délicieuse, placée sur « le sommet d'une coline, dont la végétation luxuriante « descend jusqu'au sable du rivage, l'œil peut embrasser à « la fois la vaste étendue de la mer et les riants coteaux qui « l'encadrent.

« Je n'ai donné ces détails arides qu'avec la pensée de faire « passer sous vos yeux les dessins dus à l'habile crayon de M. « Bouet, peintre à Caen, et qui doivent orner la statistique « monumentale, que M. de Caumont publie en ce moment. « Notre infatigable directeur n'épargne ni son temps, ni sa « fortune, pour doter son pays de ses savantes productions. « Permettez-moi, messieurs, de lui en exprimer ici votre re- « connaissance et la mienne. »

M. Bouet, au sujet de la fresque citée par M. de Glanville, rapporte un passage qu'il a tiré de *l'ecclésiastical architecture*, publié en Angleterre par M. Pugin, et que nous croyons devoir transcrire ici.

« Dans le chœur se trouve assez souvent, du côté de « l'évangile, et presque en face du siége de l'officiant ; un en- « foncement orné de sculptures, surmontant un tombeau « d'autel. Ce lieu servait de sépulcre, pour conserver le saint- « sacrement, pendant les derniers jours de la semaine sainte. « C'est à cela que font de fréquentes allusions les testaments « de personnes pieuses, par lesquels elles demandent que « leur tombeau soit élevé de manière à pouvoir servir à cet

« usage ; afin de les rappeler au souvenir des fidèles qui, « dans ce saint temps, viennent prier près du corps de Notre-« Seigneur et d'obtenir pour leurs ames le secours de leurs « prières. »

M. de Maussion cite une peinture à fresque, représentant une procession du temps de la ligue qu'il a vue sur le manteau d'une cheminée de ferme, en la commune de S^t.-Denys-de-Méré. On y remarque des guerriers, portant la pique au poing.

Le Secrétaire,

Léonce DE GLANVILLE.

N^{ta}. La commission, chargée de fixer l'emploi des fonds dont peut disposer la Société française pour l'arrondissement de Falaise, a décidé que :

Deux cents francs seraient destinés à reparer l'église de Rouvres.

Le reste de la somme sera remis aux membres de la Société française, qui résident dans l'arrondissement de Falaise, chargés d'en disposer après en avoir délibéré et reféré au conseil pour celles des églises qu'ils jugeront offrir le plus d'intérêt.

Vingt cinq francs sont aussi accordés à M. Auber, de Caen, pour aider à déboucher une rose dans l'église de Clinchamps.

CHRONIQUE.

NOUVELLE SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE. *Une nouvelle société archéologique se fonde à Langres; nous donnons un extrait de la circulaire qui vient de paraître à ce sujet.* — Depuis plusieurs années on travaille à réhabiliter le moyen-âge. L'art chrétien commence à être compris, et les événements qui se sont passés au milieu des siècles de foi sont déjà mieux appréciés. Mais tout n'est pas fait. Le mouvement qui ne date que de quelques années n'est point arrivé à son complet développement. Il reste à l'archéologue bien des choses matérielles à explorer, et il a encore plus à faire pour entrer dans l'intelligence de ces monuments dont on a si long-temps négligé l'étude. L'historien n'est pas non plus au terme de sa carrière; ses regards ne se sont arrêtés jusqu'alors que sur les points généraux, et il n'est pas encore descendu dans le détail de tous les événements qui caractérisent chaque province et chaque contrée.

Et cependant l'histoire du moyen-âge est avant tout une histoire particulière. Sous le règne féodal, il n'y avait aucune espèce de centralisation. L'unité ne régnait véritablement que dans la croyance; quant à l'organisation des provinces ou des cités, chaque pays avait son régime administratif, ses lois, ou, comme on disait alors, ses coutumes. Les provinces formaient en quelque sorte autant de nations ayant leur génie particulier.

Il importe donc beaucoup à l'étude de l'histoire et de l'archéologie en général, qu'on s'attache tout spécialement à l'histoire de chaque localité en particulier. Cette idée est aujourd'hui universellement comprise et partout on fait des

efforts pour la réaliser, mais personne n'est plus capable d'y réussir que le clergé de chaque diocèse.

Les événements de cette époque s'étant tous accomplis sous l'influence des idées religieuses, l'histoire civile n'est pas autre alors que l'histoire même de l'église, et qui doit plus que le prêtre recueillir avec amour toutes ces traditions ignorées? Les monuments qui font la gloire de ces temps sont tous des œuvres de foi, et qui pourrait les mieux apprécier et les mieux comprendre que le pasteur qui vit au milieu de tous les souvenirs qui en expliquent le caractère et l'origine?

L'histoire du diocèse de Langres est peut-être plus importante que celle de beaucoup d'autres. Le pays Lingon a joué un rôle remarquable à l'époque la plus reculée de notre histoire. Chaque jour on y fait de précieuses découvertes qui révèlent son importance sous la domination romaine. Après la prédication de l'évangile, l'église de Langres se trouve une des plus anciennes et des plus florissantes de toutes les Gaules. Pendant le moyen-âge, le diocèse renfermait la plus grande partie de la Bourgogne, de la Champagne, et confinait à l'Ile-de-France. Ce fut le théâtre d'événements célèbres, le séjour de plusieurs familles illustres dont l'influence n'a presque pas encore été soupçonnée. En histoire, il y a donc une foule de recherches à faire, dont le résultat pourrait contribuer à éclairer sur plusieurs points toutes les grandes époques de notre histoire. Pour l'archéologie, il y a tout à étudier, depuis les monuments celtiques jusqu'aux travaux de la renaissance. Chaque genre y est représenté avec une variété remarquable.

Pour extraire de cette mine féconde toutes les richesses qu'elle renferme, il faut le concours de plusieurs hommes zélés qui se partagent les travaux divers que cette entreprise nécessite et qui se communiquent ensuite leurs résultats

pour en faire un ensemble. C'est dans ce but que nous avons résolu d'établir une Société pour les recherches historiques et archéologiques dans le diocèse de Langres, d'après le réglement ci-joint :

§ 1. Organisation de la Société.

1°. Les Supérieurs, Directeur et Professeurs du grand séminaire de Langres sont autorisés par Mgr. l'Evêque à former une Société ayant pour but de préparer les éléments de l'histoire du diocèse.

2°. Les travaux de la Société consisteront principalement à rechercher, étudier, faire connaître et conserver les antiquités historiques et archéologiques du diocèse de Langres.

3°. La Société Lingone se compose de membres titulaires et de membres correspondants en nombre indéterminé. Les membres titulaires sont ceux qui habitent le diocèse.

4°. Les séances se tiennent au grand séminaire, dans un local particulier.

5°. Tous les membres qui assistent aux séances ont voix délibérative.

6°. L'admission d'un nouveau membre est prononcée à la majorité des voix.

7°. Il y a un président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant, un inspecteur, un conservateur et un trésorier.

8°. Le bureau d'administration est composé d'un président, choisi parmi les membres résidants à Langres, du conservateur, du trésorier et du secrétaire de la Société, remplissant aussi les fonctions de secrétaire du bureau.

9°. Le secrétaire présente à la Société le procès-verbal des séances, et le signe avec le président. Il rédige l'analyse des travaux de la Société, dirige l'impression des pièces dont la Société a voté l'impression.

10°. L'inspecteur se transporte, suivant que la Société le

juge convenable, aux lieux où se trouvent des monuments qu'il faudrait examiner d'une manière spéciale, et il rend compte de son inspection.

11°. Le conservateur prend soin des archives et objets appartenant à la Société. Il en dresse les inventaires et les catalogues. Il met en ordre les objets donnés, lesquels porteront en étiquette le nom du donateur.

12°. Le trésorier est le dépositaire des fonds qui proviennent des souscriptions et dons volontaires. Il inscrit les recettes et les dépenses dans un registre particulier.

13°. La Société tient ses sessions tous les trois mois ; avis en est donné aux membres par le secrétaire.

14°. Ces réunions trimestrielles ont pour but de traiter des intérêts de la Société. On y fait connaître les notices, mémoires et communications présentées par les membres.

15°. Un bulletin périodique, envoyé à tous les membres, paraît deux fois par an. Il contient les pièces dont l'impression a été votée.

16°. Le vote a lieu au scrutin secret pour les élections, les admissions et l'impression des ouvrages de la Société.

17°. Les élections se font tous les deux ans. La nomination aux charges appartient provisoirement au président.

18°. La cotisation, pour frais de publication et d'achats, est de 10 fr. par an. Elle est supportée par les seuls membres titulaires.

§ 2. Travaux de la Société.

1°. Les travaux de la Société se partagent en deux sections : l'histoire et l'archéologie.

2°. Les membres feront savoir au secrétaire l'objet de leurs travaux, afin que l'on connaisse la marche des études de la Société.

3°. Si l'on traite des points généraux, on s'efforcera de les rattacher à ce qui se trouve d'analogue dans la circonscription diocésaine.

4°. La Société formera un musée pour la conservation des objets qu'elle pourra recueillir.

Démolition du prieuré de Beaumont-le-Roger. — Le département de l'Eure est en ce moment témoin d'une destruction que M. Chassant, bibliothécaire à Evreux, vient de dénoncer dans la presse locale. On renverse l'église du prieuré de Beaumont-le-Roger, édifice du XIIIe. siècle, dont la valeur architecturale était encore rehaussée par une situation des plus romantiques. Ce monastère avait été transformé en manufacture de drap, et au point où en sont les travaux de démolition, l'église est dégagée des cloisons et des planches qui la faisaient méconnaître; mais elle n'a repris à peu près sa forme primitive que pour tomber tout entière. L'abside est détruite, et les arceaux brisés de la nef attestent l'imminence du danger qui la menace. Toutefois, on n'a pas encore touché au réfectoire ni à un cloître en ruines, dont le peintre Bouet, parcourant la Haute-Normandie, en 1844, avait fait un dessin.

On espère que l'éveil donné par M. Chassant pourra faire sauver de curieux fragments, des tombes et des statues qui gisent pêle-mêle au milieu des débris. Le département de l'Eure était déjà très-pauvre en édifices du XIIIe. siècle, et il est fâcheux de voir encore tomber ce prieuré plus monumental que bien des abbayes, et dont les belles ruines contribuaient beaucoup à rendre la ville de Beaumont-le-Roger intéressante pour les artistes.

Raymond Bordeaux.

Mémoires de la Société archéologique de Sens. — Parmi

les associations scientifiques de récente création, dues au mouvement généreux qui se propage dans les provinces, la *Société archéologique de Sens* mérite une attention particulière. Il n'en est pas qui comprenne mieux la noble mission de rechercher et de décrire les monuments nationaux.

Nous avons sous les yeux son Bulletin de 1846, fort remarquable par les notices qu'il renferme et les excellentes gravures qui en éclairent le texte.

Nous trouvons d'abord un aperçu rapide et plein de lucidité, sur la pensée constitutive et les travaux de la Société, par M. Giguet. Après la description étayée de vues et de plans, de deux dolmens de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (ferme de Montaphilan), par M. Chanoine, et celle du Menhir de Diant, près de Villethierry (Seine-et-Marne) par M. Vignon, viennent des études générales sur les monuments celtiques, par M. Prou. Cet érudit archéologue a résumé de main de maître tout ce qui a été dit sur cet important et difficile sujet, et pour cela s'est livré à de longues et laborieuses recherches.

M. Lallier s'est occupé des murailles gallo-romaines de la ville de Sens, et a divisé sa dissertation en six paragraphes.

1°. De l'état actuel des murailles gallo-romaines de Sens;

2°. Des inscriptions qu'on y a découvertes;

3°. Des bas-reliefs;

4°. Des fragments d'architecture et de sculpture d'ornementation;

5°. De l'époque de la construction de ces murailles;

6°. De leur histoire et des variations qu'elles ont subies.

Cette dernière partie est renvoyée au Bulletin prochain. Des planches nombreuses et d'un dessin aussi pur qu'il est, dit-on, fidèle, viennent doubler l'intérêt de ce recueil dont nous voudrions donner une analyse raisonnée, tant il est important et varié.

M. Vignon, que nous avons déjà cité plus haut, appelle l'attention des antiquaires sur l'église de Saint-Julien, bourg à six lieues de Sens, et présente le rapport de la commission chargée de rechercher les motifs les plus rationnels qui doivent faire supprimer ou conserver les jubés de la cathédrale de Sens.

Pour tous ceux qui connaissent ce bel édifice, c'est là une question on ne peut plus grave. Elle sera sans doute prochainement remise sur le tapis, et d'après le compte-rendu que nous venons de mentionner, on voit combien la controverse a déjà été vive et pressée.

Le Bulletin est terminé par un mémoire sur l'*Agendicum* des commentaires de César, par M. Auguste Allou. Cet auteur, après avoir rappelé les diverses opinions qui ont placé Agendicum à Sens, puis à Provins, les discute savamment l'une après l'autre, et conclut en faveur de la première de ces deux villes, tout en regrettant de n'avoir pu combattre *pro aris et focis*.

Qu'il nous soit permis en achevant cet aperçu si insuffisant, de féliciter la Société archéologique de Sens sur ce spécimen, du zèle qui l'anime et des puissants éléments dont elle se compose. Si elle continue, comme nous n'en doutons pas, à suivre la voie qu'elle paraît s'être tracée, nous aurons à enregistrer de nombreux et utiles résultats.

F. C.

Portrait de M. Cauvin, inspecteur-divisionnaire de la Société française. — On ne saurait assez honorer la mémoire des hommes dévoués et désintéressés qui ont travaillé avec courage à *l'œuvre de la décentralisation.* Dans un siècle oublieux, égoïste, ingrat comme le nôtre, il appartient aux Sociétés savantes des départements de conserver le souvenir

preuves nombreuses de son dévouement pour tout ce qui pouvait être utile aux sciences et aux intérêts du pays.

Au milieu des travaux judiciaires qui ont occupé sa vie (1), M. de La Fontenelle, admirablement organisé pour le travail, avait réuni une foule de documents historiques sur le Poitou; il a rempli pendant 15 ans les fonctions de secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers. Il appartenait à plus de trente académies qui s'étaient empressées de lui donner un témoignage d'estime en lui adressant le titre de membre correspondant.

Les publications de cet illustre académicien sont trop nombreuses pour être toutes citées ici. Pour ne parler que de ce qui intéresse l'archéologie, on lui doit une histoire de Fontenay, une nouvelle édition de la statistique de la Vendée, par Cavoleau; la Revue Anglo-Française, et plus de 60 mémoires ou notices, imprimés à part ou insérés dans divers recueils.

Durant le séjour que fit M. de Caumont à Poitiers, il y a 17 ans, pour étudier les monuments de ce pays, M. de La Fontenelle accueillit avec empressement l'idée de créer une compagnie pour défendre les édifices anciens contre le vandalisme. Plus tard il fut un de ceux qui se réunirent à Caen à l'appel de son jeune ami pour inaugurer la 1re. session du Congrès scientifique de France; il y présida la 4e. section de ce premier Congrès, et fut nommé *secrétaire-général* de la 2e. session qui se tint à Poitiers l'année suivante (1834): en 1835 il fut élu *président-général* de la 3e. session séant à Douai.

Depuis cette époque les travaux du conseil-général ne lui

(1) M. de La Fontenelle a été pendant plus de 20 ans conseiller à la Cour royale de Poitiers; il a présidé souvent les assises dans le ressort de cette Cour; il avait été Procureur du Roi dans la Vendée avant d'être nommé conseiller.

permirent pas toujours d'assister au Congrès, on le vit pourtant à plusieurs autres sessions, et il fit partie du bureau de la 4e. section, à Blois et à Angers (1836-1843). L'académie des inscriptions l'avait élu membre correspondant la même année que MM. Deville, de La Saussaye et de Saulcy. Rien ne manquait donc à M. de La Fontenelle, en fait d'honneurs académiques.

Il était depuis vingt ans chevalier de la Légion-d'honneur. Plusieurs fois on lui avait promis la croix d'officier, mais cette récompense devenue très-commune pour les littérateurs de Paris, ne se donne guère en province qu'aux hommes qui se mêlent de politique; M. de La Fontenelle ne s'en mêlait guère, il avait même de l'indépendance, quoique très-dévoué au gouvernement ; il n'a pas été nommé officier.

Quand l'Association normande fit des réclamations pour s'opposer à l'abaissement du droit d'entrée des bestiaux étrangers (1838), M. de La Fontenelle prit part à cette démarche comme délégué du Poitou. L'année dernière (1846) il assistait encore en cette qualité au concours de Poissy. M. de La Fontenelle avait des connaissances très-étendues qu'il n'a pas toujours su mettre en œuvre. C'était, on peut le dire, une encyclopédie vivante, et ceux qui l'ont connu intimement ont pu apprécier la variété de son instruction. La province perd en lui une de ses grandes notabilités scientifiques, un de ces hommes que l'on ne remplace pas parce qu'ils possédaient des traditions que la génération actuelle ne pourra jamais acquérir.

Une maladie grave avait donné, il y a 3 mois, les plus grandes inquiétudes sur la vie de M. de La Fontenelle ; mais il avait repris des forces et peu de temps avant sa mort il écrivait à M. de Caumont : « Je suis beaucoup mieux , j'espère bien aller « vous trouver, au mois de septembre, à Tours, au Congrès « scientifique. » Cet espoir ne sera pas réalisé, et la Société française le regrette bien profondément.

NOTICE

SUR

LE FONT BAPTISMAL DE MOUSSON;

Par M. Auguste DIGOT,

Inspecteur de la Société française pour la conservation des Monuments.

A l'est et près de la ville de Pont-à-Mousson s'élève une montagne isolée, de forme conique et d'une hauteur assez considérable. Du sommet de cette montagne on domine toute la partie septentrionale du département de la Meurthe, l'œil plonge dans les riches vallées de la Moselle et de la Seille, et ne s'arrête, au nord, que sur la masse imposante de la cathédrale de Metz, éloignée d'environ 5 lieues, et au midi sur la chaîne des Vosges, qui se perd à l'horizon. Cette position admirable avait attiré l'attention des Romains; ils y établirent un camp : on prétend même que le nom de Mousson que porte cette montagne, et qui s'écrivait au moyen-âge *Monscio*, est un souvenir du culte rendu autrefois à Jupiter (*Mons Jovis*, *Mons Jo*). Quoi qu'il en soit du plus ou moins de probabilité de cette étymologie, il est certain que les rois d'Austrasie bâtirent, sur l'emplacement du camp romain, une forteresse redoutable, qui passa ensuite entre les mains des comtes de Bar. Un pont fut construit sur la Moselle, et la bourgade qui s'élevait au pied de la montagne, à l'endroit où ce pont fut établi, prit le nom de *Pons-ad-Monscionem* ou de Pont-à-Mousson.

Le château des comtes de Bar acquit bientôt une grande

importance ; plusieurs d'entr'eux y résidèrent, et, vers l'année 1080, la comtesse Sophie, qui porta la souveraineté du Barrois dans la maison de Montbéliard, par son mariage avec Louis, comte de Montbéliard et de Ferette, la comtesse Sophie, disons-nous, fit élever dans son château de Mousson une chapelle qui existe encore aujourd'hui.

Lorsqu'on gravit la montagne, on rencontre à peu de distance du sommet une première enceinte assez délabrée ; le village actuel, qui remplace un ancien bourg, est construit entre cette première enceinte et le haut de la montagne. Si on continue à gravir, on ne tarde pas à arriver sur un plateau fort étroit, où se trouvait le château primitif des comtes de Bar. Le maréchal de Créqui en fit sauter une partie pendant les guerres du règne de Louis XIV. Toutefois, plusieurs pans de murailles subsistent encore, et leur appareil accuse une époque assez reculée.

Dans cette dernière enceinte s'élève l'ancienne chapelle castrale, qui sert maintenant d'église au village de Mousson. Les dimensions en sont très-exiguës. On entre d'abord dans une nef de forme oblongue, qui a été en partie reconstruite et n'a qu'un plafond en bois ; l'abside, voûtée en plein-cintre, offre une seule travée carrée ; mais sur le flanc méridional d'une portion de la nef et sur celui de l'abside règne une sorte de nef latérale, voûtée et composée de trois travées. La plus rapprochée de l'Orient a été séparée du reste de l'église par des cloisons modernes et remplace la sacristie qui a été détruite. Du reste, tout indique que cette petite église a été construite vers la fin du XIe. siècle. Les ouvertures sont à plein-cintre et de très-petites dimensions ; il y a même encore dans le pavé actuel, composé de petits carreaux en terre cuite, quelques briques vernissées de même forme et de même grandeur, chargées d'ornements et de figures qui n'ont pu être tracées que vers le XIe. ou le XIIe. siècle.

Les deux autres travées de la nef latérale s'ouvrent sur la nef principale, et les retombées des voûtes reposent sur des colonnes romanes accouplées, dont les chapiteaux sont couverts de si nombreuses couches de badigeon que nous n'avons pu les dessiner. Dans la travée la plus occidentale, ou plutôt vers la ligne qui la sépare de la suivante, se trouve le font baptismal que nous allons décrire.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les figures jointes à ce mémoire, et dues à l'habile crayon de M. Châtelain, architecte à Nancy, pour reconnaître que ce font baptismal est



contemporain de l'église dans laquelle il a été placé ; mais l'histoire vient ici en aide à l'archéologie.

En 1085, la comtesse Sophie, qui habitait assez souvent le château de Mousson, demanda à l'évêque de Metz, Heriman, dans le diocèse duquel se trouvait le château, l'autorisation d'établir un font baptismal dans la chapelle. Cette autorisation fut accordée sans difficulté (1), et il est très-probable que le font fut placé soit en 1085, soit dans une des années suivantes.

Son antiquité est tellement évidente qu'elle n'a jamais été révoquée en doute, même aux époques où on ne connaissait ni la demande de la comtesse Sophie, ni l'autorisation de l'évêque Heriman, et où l'archéologie du moyen-âge était encore à naître. Il y a plus ; on avait, comme cela arrive souvent en pareilles circonstances, considérablement vieilli ce monument ; et le P. Abraham, de la compagnie de Jésus, qui écrivit, vers le milieu du XVIIe. siècle, l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, dit que le font baptismal en question *paraît être du temps du grand Constantin* (2).

Ce font est en pierre du pays. Il est composé de deux gros blocs, dont l'un forme la cuve, et l'autre la base. Sa hauteur totale depuis le pavé est de 1^{m} 07 environ. Son contour est assez irrégulier ; il paraît, au premier coup-d'œil, à peu près circulaire, mais en réalité, il présente quatre arcs de cercle réunis par des colonnes engagées.

La hauteur totale se décompose de la manière suivante : à partir du sol, la base, haute d'environ 35^{c}., offre immédiatement au-dessus du pavé une sorte de gradin, de 5^{c}. d'épaisseur, sur lequel reposent douze animaux accroupis,

(1) V. dom Calmet, Notice de la Lorraine, article *Mouçon*, tom. II, col. 232.

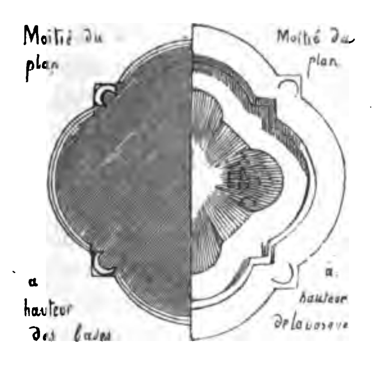
(2) V. Historia universitatis mussipontanæ, lib. I. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n°. 85.

dont la partie postérieure fait corps avec le massif du bloc. Au-dessus, ces douze animaux, et le massif dont nous parlons est couvert d'ornements en forme d'écailles ou de feuilles ovoïdes superposées.

Le bloc formant la cuve est haut de 72 cent. ; il présente : 1°. une sorte de filet assez épais, et qui sert de base aux personnages ; 2°. les quadrilatères sur lesquels sont sculptés les bas-reliefs ornant chacune des faces ; 3°. quelques moulures qui surmontent ces bas-reliefs ; 4°. enfin un rebord d'une épaisseur de 9 cent.

Les quatre faces de la cuve sont fort saillantes ; des moulures assez larges, mais d'un dessin extrêmement simple, bordent le sommet et les côtés des bas-reliefs. La partie inférieure de ces bas-reliefs n'a point de moulures, et les personnages reposent immédiatement sur le rebord qui surmonte la base.

Les colonnes, séparant les quatre faces, sont engagées à peu près dans un tiers de leur circonférence ; leur hauteur



totale est de 72 cent., c'est-à-dire la même que celle de la

contemporain de l'église dans laquelle il a été placé ; mais l'histoire vient ici en aide à l'archéologie.

En 1085, la comtesse Sophie, qui habitait assez souvent le château de Mousson, demanda à l'évêque de Metz, Heriman, dans le diocèse duquel se trouvait le château, l'autorisation d'établir un font baptismal dans la chapelle. Cette autorisation fut accordée sans difficulté (1), et il est très-probable que le font fut placé soit en 1085, soit dans une des années suivantes.

Son antiquité est tellement évidente qu'elle n'a jamais été révoquée en doute, même aux époques où on ne connaissait ni la demande de la comtesse Sophie, ni l'autorisation de l'évêque Heriman, et où l'archéologie du moyen-âge était encore à naître. Il y a plus; on avait, comme cela arrive souvent en pareilles circonstances, considérablement vieilli ce monument; et le P. Abraham, de la compagnie de Jésus, qui écrivit, vers le milieu du XVIIe. siècle, l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, dit que le font baptismal en question *paraît être du temps du grand Constantin* (2).

Ce font est en pierre du pays. Il est composé de deux gros blocs, dont l'un forme la cuve, et l'autre la base. Sa hauteur totale depuis le pavé est de 1^{m} 07 environ. Son contour est assez irrégulier ; il paraît, au premier coup-d'œil, à peu près circulaire, mais en réalité, il présente quatre arcs de cercle réunis par des colonnes engagées.

La hauteur totale se décompose de la manière suivante : à partir du sol, la base, haute d'environ 35^{c}., offre immédiatement au-dessus du pavé une sorte de gradin, de 5^{c}. d'épaisseur, sur lequel reposent douze animaux accroupis,

(1) V. dom Calmet, Notice de la Lorraine, article *Mouçon*, tom. II, col. 232.

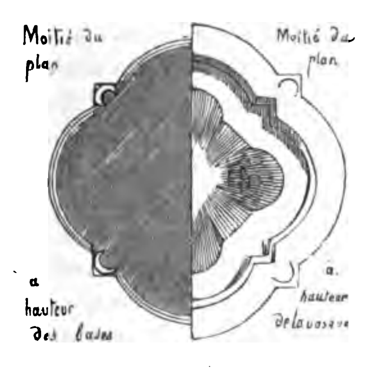
(2) V. Historia universitatis mussipontanæ, lib. I. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n°. 85.

dont la partie postérieure fait corps avec le massif du bloc. Au-dessus, ces douze animaux, et le massif dont nous parlons est couvert d'ornements en forme d'écailles ou de feuilles ovoïdes superposées.

Le bloc formant la cuve est haut de 72 cent. ; il présente : 1°. une sorte de filet assez épais, et qui sert de base aux personnages ; 2°. les quadrilatères sur lesquels sont sculptés les bas-reliefs ornant chacune des faces ; 3°. quelques moulures qui surmontent ces bas-reliefs ; 4°. enfin un rebord d'une épaisseur de 9 cent.

Les quatre faces de la cuve sont fort saillantes ; des moulures assez larges, mais d'un dessin extrêmement simple, bordent le sommet et les côtés des bas-reliefs. La partie inférieure de ces bas-reliefs n'a point de moulures, et les personnages reposent immédiatement sur le rebord qui surmonte la base.

Les colonnes, séparant les quatre faces, sont engagées à peu près dans un tiers de leur circonférence ; leur hauteur



totale est de 72 cent., c'est-à-dire la même que celle de la

contemporain de l'église dans laquelle il a été placé ; mais l'histoire vient ici en aide à l'archéologie.

En 1085, la comtesse Sophie, qui habitait assez souvent le château de Mousson, demanda à l'évêque de Metz, Heriman, dans le diocèse duquel se trouvait le château, l'autorisation d'établir un font baptismal dans la chapelle. Cette autorisation fut accordée sans difficulté (1), et il est très-probable que le font fut placé soit en 1085, soit dans une des années suivantes.

Son antiquité est tellement évidente qu'elle n'a jamais été révoquée en doute, même aux époques où on ne connaissait ni la demande de la comtesse Sophie, ni l'autorisation de l'évêque Heriman, et où l'archéologie du moyen-âge était encore à naître. Il y a plus ; on avait, comme cela arrive souvent en pareilles circonstances, considérablement vieilli ce monument ; et le P. Abraham, de la compagnie de Jésus, qui écrivit, vers le milieu du XVIIe. siècle, l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, dit que le font baptismal en question *paraît être du temps du grand Constantin* (2).

Ce font est en pierre du pays. Il est composé de deux gros blocs, dont l'un forme la cuve, et l'autre la base. Sa hauteur totale depuis le pavé est de 1^{m} 07 environ. Son contour est assez irrégulier ; il paraît, au premier coup-d'œil, à peu près circulaire, mais en réalité, il présente quatre arcs de cercle réunis par des colonnes engagées.

La hauteur totale se décompose de la manière suivante : à partir du sol, la base, haute d'environ 35^{c}., offre immédiatement au-dessus du pavé une sorte de gradin, de 5^{c}. d'épaisseur, sur lequel reposent douze animaux accroupis,

(1) V. dom Calmet, Notice de la Lorraine, article *Mouçon*, tom. II, col. 232.

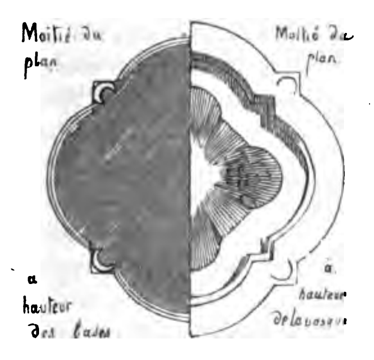
(2) V. Historia universitatis mussipontanæ, lib. I. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n°. 85.

dont la partie postérieure fait corps avec le massif du bloc. Au-dessus, ces douze animaux, et le massif dont nous parlons est couvert d'ornements en forme d'écailles ou de feuilles ovoïdes superposées.

Le bloc formant la cuve est haut de 72 cent. ; il présente : 1°. une sorte de filet assez épais, et qui sert de base aux personnages ; 2°. les quadrilatères sur lesquels sont sculptés les bas-reliefs ornant chacune des faces ; 3°. quelques moulures qui surmontent ces bas-reliefs ; 4°. enfin un rebord d'une épaisseur de 9 cent.

Les quatre faces de la cuve sont fort saillantes ; des moulures assez larges, mais d'un dessin extrêmement simple, bordent le sommet et les côtés des bas-reliefs. La partie inférieure de ces bas-reliefs n'a point de moulures, et les personnages reposent immédiatement sur le rebord qui surmonte la base.

Les colonnes, séparant les quatre faces, sont engagées à peu près dans un tiers de leur circonférence ; leur hauteur



totale est de 72 cent., c'est-à-dire la même que celle de la

contemporain de l'église dans laquelle il a été placé ; mais l'histoire vient ici en aide à l'archéologie.

En 1085, la comtesse Sophie, qui habitait assez souvent le château de Mousson, demanda à l'évêque de Metz, Heriman, dans le diocèse duquel se trouvait le château, l'autorisation d'établir un font baptismal dans la chapelle. Cette autorisation fut accordée sans difficulté (1), et il est très-probable que le font fut placé soit en 1085, soit dans une des années suivantes.

Son antiquité est tellement évidente qu'elle n'a jamais été révoquée en doute, même aux époques où on ne connaissait ni la demande de la comtesse Sophie, ni l'autorisation de l'évêque Heriman, et où l'archéologie du moyen-âge était encore à naître. Il y a plus ; on avait, comme cela arrive souvent en pareilles circonstances, considérablement vieilli ce monument ; et le P. Abraham, de la compagnie de Jésus, qui écrivit, vers le milieu du XVIIe. siècle, l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, dit que le font baptismal en question *paraît être du temps du grand Constantin* (2).

Ce font est en pierre du pays. Il est composé de deux gros blocs, dont l'un forme la cuve, et l'autre la base. Sa hauteur totale depuis le pavé est de 1^{m} 07 environ. Son contour est assez irrégulier ; il paraît, au premier coup-d'œil, à peu près circulaire, mais en réalité, il présente quatre arcs de cercle réunis par des colonnes engagées.

La hauteur totale se décompose de la manière suivante : à partir du sol, la base, haute d'environ 35^{c}., offre immédiatement au-dessus du pavé une sorte de gradin, de 5^{c}. d'épaisseur, sur lequel reposent douze animaux accroupis,

(1) V. dom Calmet, Notice de la Lorraine, article *Mouçon*, tom. II, col. 232.

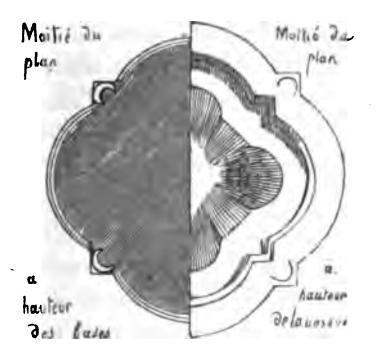
(2) V. Historia universitatis mussipontanæ, lib. I. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n°. 85.

dont la partie postérieure fait corps avec le massif du bloc. Au-dessus, ces douze animaux, et le massif dont nous parlons est couvert d'ornements en forme d'écailles ou de feuilles ovoïdes superposées.

Le bloc formant la cuve est haut de 72 cent. ; il présente : 1°. une sorte de filet assez épais, et qui sert de base aux personnages ; 2°. les quadrilatères sur lesquels sont sculptés les bas-reliefs ornant chacune des faces ; 3°. quelques moulures qui surmontent ces bas-reliefs ; 4°. enfin un rebord d'une épaisseur de 9 cent.

Les quatre faces de la cuve sont fort saillantes ; des moulures assez larges, mais d'un dessin extrêmement simple, bordent le sommet et les côtés des bas-reliefs. La partie inférieure de ces bas-reliefs n'a point de moulures, et les personnages reposent immédiatement sur le rebord qui surmonte la base.

Les colonnes, séparant les quatre faces, sont engagées à peu près dans un tiers de leur circonférence ; leur hauteur



totale est de 72 cent., c'est-à-dire la même que celle de la

cuve tout entière. Leur base se compose d'un filet qui se relie avec celui des faces, et de plusieurs moulures qu'il serait trop long d'indiquer, mais que le dessin de M. Châtelain reproduit très-exactement. Les bases sont ornées de ces feuilles recourbées que l'on rencontre assez fréquemment sur les colonnes et les piliers romans. Les fûts des colonnes sont cylindriques. La plupart des chapiteaux ne présentent que des feuilles disposées de différentes manières; l'un d'entr'eux a quelque analogie avec le chapiteau corinthien; un autre offre l'image d'un oiseau qui paraît être une espèce d'aigle, mais qui a quatre pattes. Les chapiteaux sont surmontés de tailloirs carrés, qui se rattachent au rebord supérieur des faces. Chacune des colonnes est engagée dans un enfoncement produit par la rencontre de deux faces curvilignes, et cet enfoncement est entouré d'un filet saillant, qui forme une sorte de quadrilatère très-allongé, dans lequel les colonnes sont comme encadrées; ce filet règne même entre les chapiteaux et les tailloirs, en sorte que l'on pourrait supposer que ces derniers sont une continuation du filet ou rebord supérieur dont nous venons de parler.

Les animaux qui soutiennent la cuve sont aujourd'hui presque au niveau du pavé de l'église; mais nous devons dire que, d'après une tradition consignée par Dom Calmet dans la *Notice de la Lorraine* (1), ces animaux reposent sur trois degrés, qui sont enfouis par suite de l'exhaussement du sol.

La vasque ou cuve proprement dite, creusée dans la partie supérieure du bloc principal, présente un diamètre qui varie de 45 à 93 centimètres. La forme de cette vasque est assez compliquée. Les bords de la partie la plus basse de cette vasque décrivent une sorte de carré avec des renflements semi-circu-

(1) Art. *Mouçon*, t. II, col. 232.

laires aux quatre angles. Le fond est percé d'un orifice de forme ronde et de la grosseur du doigt, qui correspond à un canal traversant les deux blocs, et par lequel on laissait écouler au-dessous du pavé l'eau qui avait servi à administrer le sacrement. Le bord de la cuve offre un petit gradin, destiné à recevoir un couvercle qui a disparu.

Le font baptismal de Mousson est admirablement conservé, et quand on se rappelle les nombreux siéges soutenus par le château et les moyens employés pour le détruire, on s'étonne que ce font ait pu nous arriver intact, après sept siècles et demi d'existence. Il a été couvert, à une époque que nous ne connaissons pas, d'une couche de couleur à l'huile ; mais cette couche, qui était fort légère, a déjà en partie disparu et n'altère en rien les détails des bas-reliefs. Il n'y a d'endommagées dans le font baptismal de Mousson que les têtes de trois ou quatre des animaux qui le soutiennent. Elles se trouvent aujourd'hui, comme on l'a vu presque de niveau avec le pavé, et par conséquent exposées à des chocs de toute nature.

Nous avons dit que ces animaux sont au nombre de douze, trois sur chaque face ; l'état de mutilation de plusieurs d'entre eux ne permet pas de reconnaître à quelles espèces ils appartiennent. Parmi ceux qui sont conservés, on remarque des lions, des dogues, des béliers et un singe, dont la tête a un développement remarquable.

Faut-il voir dans ces figures, bizarres au premier coup-d'œil, un simple caprice de l'artiste chargé de sculpter le font baptismal ? L'affirmative pourrait être soutenue, parce que les édifices religieux des XIe. et XIIe. siècles offrent un grand nombre de figures d'hommes ou d'animaux dans lesquelles on n'a pu découvrir encore aucune intention symbolique. Cependant plusieurs archéologues, qui ont visité

ce monument, et dont nous partageons l'opinion, pensent que les douze animaux qui supportent le font, et que celui-ci semble écraser, doivent être considérés comme le symbole des vices et des péchés dont le baptême purifie les chrétiens. Cette explication est sans doute hypothétique, mais elle est vraisemblable, et, quoique nous ne connaissions rien d'analogue, nous croyons qu'elle n'est nullement contraire aux idées et aux principes qui dirigeaient les sculpteurs de ces âges reculés.

Nous avons dit que les quatre faces du font baptismal étaient couvertes de quatre bas-reliefs. Ces bas-reliefs, qui sont fort saillants, offrent tous des représentations relatives au baptême.

Sur la première face (V. page 179), qui est tournée aujourd'hui vers le Septentrion, on voit saint Jean-Baptiste prêchant la pénitence aux publicains et aux soldats qui venaient en foule le trouver dans le désert, ainsi que le rapporte saint Luc : « Venerunt autem et publicani ut « baptizarentur, et dixerunt ad illum : magister, quid « faciemus ?... Interrogabant autem eum et milites, dicentes : « quid faciemus et nos (1) ?..... » Sur le bas-relief de Mousson, saint Jean est nimbé et un peu plus grand que les autres personnages. Il n'est vêtu que d'un manteau, qu'il tient serré de la main gauche, et qui laisse à découvert le bras droit et une partie de la poitrine. Ses cheveux sont courts et partagés sur le front ; il a également la barbe assez courte. Devant lui, c'est-à-dire vers la droite, se trouvent huit personnages disposés sur trois plans différents. Ceux qui occupent le premier plan sont couverts de tuniques à manches, serrées par des ceintures. Ils ont les

(1) V. Ev. secund. Luc. III, 12 et 14.

mains jointes et sont dans l'attitude de gens qui prient; un d'entre eux, dont la tunique est en partie cachée par un manteau, est agenouillé aux pieds du précurseur, qui lui impose la main droite sur la tête. On ne voit que le buste des cinq individus placés au second et au troisième rang.

Derrière ces huit personnages, figurant les publicains, se trouve un soldat revêtu d'une cotte de maille, qui lui descend jusqu'aux genoux. Il soutient une pique de la main droite et appuie le bras gauche sur un bouclier de forme triangulaire très-allongée, dont la surface n'offre d'autre ornement qu'une étoile assez saillante. Il porte le casque pointu des Normands, et ce casque est garni d'un nasal, dont la partie inférieure a été brisée.

Sur le second bas-relief, le précurseur, placé et vêtu exactement comme sur le premier, baptise deux juifs entièrement nus et qui sont plongés, non pas dans les eaux du Jourdain, mais dans une cuve en bois, de forme cylindrique, et garnie de plusieurs cercles. Les deux juifs qui reçoivent le baptême sont placés l'un derrière l'autre, et saint Jean pose la main droite sur la tête du premier. En arrière de la cuve se tiennent debout deux autres personnages, qui se disposent à recevoir le baptême à leur tour. Ils ne sont couverts que d'un linceul, dont ils vont se dépouiller. Entre eux et la cuve, c'est-à-dire vers le milieu du bas-relief, l'artiste a figuré un arbre, dont la tige arrivée à une certaine hauteur se partage en trois rameaux, qui soutiennent chacun un massif de feuillage, exactement semblable à un champignon. Il est probable que le sculpteur a voulu représenter un palmier.

La troisième face, qui regarde l'Occident, offre le baptême de Jésus-Christ. Le précurseur, qui baptise Jésus-Christ de la main droite, est encore dans le même costume

et dans la même attitude que sur la première face ; seulement



il est un peu penché. Le Sauveur, qui a dépouillé tous ses vêtements, est enfoncé jusqu'à la ceinture dans le Jourdain, dont les eaux s'amoncellent autour de lui. Jésus-Christ porte un nimbe crucifère ; il a les cheveux longs et partagés sur le front. Sa main gauche est dans le fleuve, et il bénit de la droite. Au-dessus de sa tête on a figuré le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, les ailes étendues et la tête en bas (1); plus haut encore, on voit la tête de Dieu le Père, portant un nimbe crucifère comme celui du Fils. Entre le Père et le Saint-Esprit se trouve une banderole, chargée de plusieurs cercles. D'un côté elle est jointe aux moulures qui bordent la partie supérieure du bas-relief et de l'autre elle se perd

(1) Le Saint-Esprit n'est point nimbé.

derrière la tête de saint Jean-Baptiste. A droite, c'est-à-dire vis-à-vis saint Jean, l'artiste a sculpté un ange debout, vêtu d'une longue robe, et les pieds nus ; il tient étendu le vêtement que Jésus-Christ va reprendre en sortant du fleuve ; plus haut, un autre ange qui vole, et que l'on voit en raccourci, balance près de la tête du Sauveur un encensoir, soutenu par des chaînes.

La quatrième face est tournée vers le midi ; elle représente une scène plus difficile à interpréter que les précédentes. Un évêque, debout, sans nimbe, la tête couverte d'une mître de forme écrasée, et tenant une crosse dans



la main droite, administre, avec la gauche, le sacrement du baptême à deux individus de petite stature et entièrement nus, qui sont plongés à mi-corps dans une cuve semblable à celle du second bas-relief. Au-dessus de

ces personnages, on voit un ange, qui semble descendre du ciel, et touche, presque de la main gauche, la tête des deux baptisés. Derrière l'évêque se trouve un clerc, tenant un évangéliaire. L'évêque porte une robe longue, une aube, dont l'extrémité inférieure est ornée de broderies, et une chasuble. Le clerc est revêtu d'une aube, à manches larges, et a les cheveux coupés en couronne.

Dom Calmet a voulu voir dans ce bas-relief la représentation du miracle de saint Nicolas, ressuscitant de malheureux jeunes gens, qu'un hôtelier avait assassinés, pour les dépouiller, et qu'il avait ensuite coupés en morceaux et cachés dans une cuve (1). Mais il est évident que Dom Calmet s'est trompé. 1°. L'évêque qui figure sur le bas-relief n'a point de nimbe ; ce n'est donc point un saint ; 2°. les enfants ressuscités étaient au nombre de trois, et sur le font baptismal on n'en voit que deux ; 3°. saint Nicolas était seul et déguisé en laïque lorsqu'il opéra ce miracle, tandis que notre évêque est accompagné d'un clerc et porte son costume épiscopal ; 4°. un pareil sujet n'eût pas été convenablement placé sur un font baptismal ; 5°. enfin saint Nicolas était encore peu connu en Lorraine, lorsque la comtesse Sophie obtint de l'évêque Hériman l'autorisation dont nous avons parlé. Son culte ne prit une grande extension dans cette province qu'un peu plus tard, après qu'une relique du saint évêque de Myre eut été donnée au prieuré de Varangeville (2).

Nous pensons qu'il ne faut voir dans ce bas-relief autre chose qu'une représentation du sacrement de baptême ; un évêque, assisté d'un clerc, administre ce sacrement à deux cathécumènes, et l'ange qui plane au-dessus d'eux figure l'esprit de Dieu descendant sur les nouveaux chrétiens. Au

(1) Notice de la Lorraine, art. *Mouçon*, t. II, col. 232.

(2) V. le même ouv., art. Saint-Nicolas, tome II, col. 142 et 143.

reste, nous ne donnons pas cette explication comme définitive, mais nous n'en voyons pas de plus raisonnable.

L'exécution du font baptismal de Mousson est assez bonne, et le coup-d'œil général en est satisfaisant ; il est vrai cependant que plusieurs des figures qui y sont sculptées prêtent beaucoup à la critique. Les personnages qui se trouvent sur le premier plan dans le tableau représentant la prédication de saint Jean-Baptiste sont beaucoup trop petits, si on les compare à ceux qui les avoisinent. Toutefois, la haute taille du précurseur n'a rien qui doive étonner, parce qu'au moyen-âge la grandeur physique était souvent le symbole de la grandeur morale.

Les anges qui sont soutenus dans l'air sur les troisième et quatrième bas-reliefs sont fort mal faits, et nous convenons que l'exécution de la plupart des figures est barbare ; quelques-unes cependant sont bien posées et d'un dessin assez correct.

Cette description et les planches qui l'accompagnent ont dû faire voir qu'il existe la plus grande analogie entre le font baptismal de Mousson et celui de Liège, exécuté en 1112, et qui a été récemment gravé et publié dans les *annales Archéologiques.* Trois des sujets représentés sur le premier sont identiques à trois des bas-reliefs du second. Seulement les deux derniers bas-reliefs de Liège, qui offrent saint Pierre et saint Jean l'évangéliste baptisant le centenier Cornelius et le philosophe Craton, sont remplacés, à Mousson, par un seul tableau, où nous croyons voir la représentation du sacrement de baptême.

Cette analogie singulière entre deux monuments exécutés à vingt-cinq ans d'intervalle, et dans des lieux assez distants l'un de l'autre, contribue à démontrer qu'il existait, au moyen-âge, une tradition et des règles dont on ne pouvait guère s'écarter, et que les formes hiératiques étaient déterminées en Occident comme elles le furent à Byzance.

EXTRAIT

D'UNE

NOTICE SUR UNE PIERRE SÉPULCRALE

DÉCOUVERTE DANS L'HOTEL-DE-VILLE DE LISIEUX ;

Par M. le D^{r}. BILLON.

(Présenté par M. CAMPION, membre de la Société française pour la conservation des Monuments.)

Arrachée depuis longues années de l'asile pieux qu'elle occupait, la pierre qui fait l'objet de cette note avait été engagée par sa face sculptée, dans les parois d'un petit réservoir établi à l'un des angles de la cour de l'Hôtel-de-Ville. A la fin de juillet dernier, des ouvriers employés à démolir le réservoir, après avoir renversé cette énorme pierre, s'arrêtèrent avec surprise à la vue d'un personnage sculpté en grand relief, qu'ils reconnurent aussitôt pour un prêtre. M. le maire de Lisieux, averti sur-le-champ de la valeur historique de la découverte qui venait d'avoir lieu, donna des ordres immédiats pour la conservation du monument qui fut bientôt déposé en sûreté dans le transept nord de l'église Saint-Pierre, où il se voit encore aujourd'hui.

C'est une dalle de marbre gris cendré, se rapprochant de celui que l'on extrait des carrières de Vieux, près de Caen, de 2^{m}. 15^{c}. de longueur, sur 90^{c}. de largeur au sommet et 60 à la partie inférieure. La plus grande épaisseur de cette dalle est

de 22c. ; elle est ornée au pourtour d'un talon renversé, dont la gorge est fortement accusée.

On y voit sculptée en ronde bosse l'effigie d'un personnage qu'il faut regarder comme un évêque, ainsi que je le démontrerai tout-à-l'heure, et qui a 1m. 66c. de hauteur. Cette effigie est encadrée entre deux grêles colonnettes dont le socle, formé par une gorge et un quart de rond, repose sur un soubassement que supporte le dos d'un dragon aîlé. Les colonnettes sont couronnées de chapiteaux composés de deux feuilles grasses roulées en volute et d'un tailloir d'où s'élèvent deux tourelles octogones dont les pointes sont brisées. La tête du personnage est abritée sous un arc à plein-cintre surmonté d'un petit fronton très-aigu, espèce de niche qui repose, avec les tourelles, sur le tailloir des colonnettes. Cette tête, ombragée de cheveux courts grossièrement contournés, est dépourvue de coiffure. On n'y voit point d'oreilles, à moins qu'on ne doive appeler de ce nom deux appendices carrés, arrondis à leur partie antérieure. La figure est imberbe ; l'absence de rides indique que la mort a saisi le prélat dans la vigueur de l'âge. Le corps est enveloppé de la chasuble antique, ample manteau, à plis larges et ondoyants qui se relève sur les épaules afin de laisser toute liberté aux bras et laisse à peine entrevoir la soutane, l'aube et l'étole. Les bords de l'ouverture supérieure de la chasuble forment une sorte de collet autour du cou du personnage. Les parements sont garnis de galons unis.

La main droite du prélat est levée et les premiers doigts de cette main d'une longueur et d'une maigreur remarquables, sont déployés comme pour bénir. La main gauche tient une crosse très-simple, recourbée en volute à son extrémité supérieure et qui ne dépasse pas le front de la statue. Les bras sont d'une brièveté choquante proportionnellement à la longueur du corps. Les pieds chaussés de sandales foulent un

dragon ailé, emblême des passions mauvaises combattues pendant la vie.

La disposition de la crosse démontre que le personnage est un évêque. La volute est tournée en-dehors ; or, on sait que cette disposition était universellement admise, dans les images d'évêques, pour montrer que l'autorité épiscopale s'exerçait à la fois sur le clergé et sur le peuple. On disposait en sens inverse l'extrémité supérieure de la crosse des abbés pour indiquer que leur juridiction ne s'étendait pas hors de l'enceinte de leur communauté.

Le travail de ce monument annonce l'enfance de l'art. La statue est raide, maigre, elle manque de proportions ; les draperies sont dénuées de relief et de souplesse. C'est l'œuvre d'une main exercée ; les imperfections sont la faute du siècle.

Le monument doit remonter à la première moitié du XIIe. siècle, à en juger par la similitude de ses caractères avec ceux des monuments de ce temps qui subsistent encore (1). Il révèle la physionomie de cette époque architectonique dans l'arc à plein-cintre qui surmonte la tête de la statue, dans les chapiteaux grossiers de ses colonnettes, dans la crosse épiscopale roulée en simple volute, etc. La barbarie du travail, la simplicité des détails, l'absence de tous ornements accessoires, portent irrésistiblement à attribuer à cette dalle funéraire une origine romane, et s'il pouvait rester sous le rapport de la date qui lui appartient, quelque doute, il disparaîtrait devant cette circonstance qu'au XIIe. siècle seulement on commença à décorer les tombeaux de la statue couchée du défunt.

Ainsi le monument est antérieur à la construction de l'église Saint-Pierre actuelle, qui remonte à la première période du

(1) Il existe deux tombeaux de la même époque dans l'église Ste.-Marie-aux-Anglais (canton de Mézidon), derrière les panneaux d'un lambris, dans le mur du chœur du côté de l'Evangile.

style ogival.. Si l'on examine les sculptures, les décorations les plus anciennes de ces édifices, dont on retrouve des vestiges dans le grand portail et dans les tombeaux du transept nord, on remarque qu'elles sont infiniment plus soignées que celles de la pierre dont j'ai donné la description.

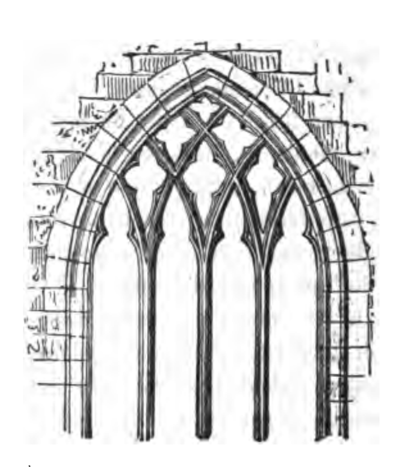
L'absence de toute inscription concourt avec la forme et la disposition de cette pierre pour démontrer qu'elle devait être enclavée sous une arcade. Dès le XIe. siècle, les personnages distingués étaient ensevelis dans des caveaux creusés dans l'épaisseur des murs des églises, sous des arcatures ornées (1). Il est très-probable que la pierre qui a été récemment retrouvée, était placée sur une excavation semblable soutenue soit par des colonnes à fûts très-courts on par un soubassement. Mais cette dalle antérieure au style ogival devait reposer dans un édifice roman. Une cathédrale romane a précédé celle que l'on admire aujourd'hui : bâtie par les évêques Herbert et Hugues d'Eu dans le commencement du XIe. siècle (de 1022 à 1049), elle fut dévorée par un incendie vers la fin de la première moitié du XIIe. siècle (1136). Ne peut-on pas raisonnablement supposer que notre pierre a fait partie de cette cathédrale, puisque nous ne retrouvons pas sa place dans l'église actuelle qui ne présente aucun des caractères de l'architecture romano-byzantine ?

Mes recherches ne m'ont pas appris de quel évêque le monument était destiné à honorer la mémoire. Pendant la période à laquelle le style de cette dalle m'a conduit à la faire remonter, plusieurs évêques se sont succédé sur le siége de Lisieux. Je laisse aux érudits le soin de rechercher auquel d'entr'eux elle a été dédiée.

En terminant, j'exprime le vœu qu'un local soit disposé

(1) V. la 6e. partie du Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont.

à Lisieux pour recevoir les débris antiques qui y ont été recueillis et qui se détériorent de jour en jour. Dans ce local viendraient prendre place de gracieux chapiteaux, de charmantes rosaces, des débris de la meilleure époque, des moulures hardiment profilées, précieux vestiges, provenant de la restauration de Saint-Pierre et actuellement entassés pêle-mêle dans une des chapelles de cette église, les urnes romaines, les médailles, les inscriptions tumulaires, les boiseries sculptées qui ont été trouvées à Lisieux et dans les environs. C'est dans ce petit musée qui ne tarderait pas à présenter un puissant intérêt, que devrait être déposé le monument dont j'ai voulu donner une idée et qu'on peut voir aujourd'hui, je le répète, dans le transept nord de notre ancienne cathédrale.



LETTRE

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT,

SUR UN ENCENSOIR EN BRONZE DORÉ,

TROUVÉ A BUCHHOLZ (DIOCÈSE DE TRÈVES);

Par Mgr. MULLER,

Evêque suffragant de Trèves, membre de plusieurs académies.

MONSIEUR,

C'est bien tard, que je m'acquitte de la promesse que je vous ai faite de vous procurer un dessin de l'encensoir roman que vous avez vu chez moi.

L'encensoir dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le dessin, est un digne pendant de l'encensoir de M. Benvignat, duquel M. Didron a donné une explication intéressante (Annales archéol., 5e. livraison du t. IV), soit que l'on regarde l'idée qui a inspiré l'artiste, ou l'habileté de l'orfèvre, ou le temps reculé auquel il appartient. J'ai trouvé cet encensoir dans une petite église d'un village du diocèse de Trèves, nommé Buchholz, près du château des ci-devant comtes de Manderscheid, et il est très-vraisemblable qu'il appartenait autrefois à la chapelle du château détruit depuis le XIe. siècle. Désormais ce vase fera partie du musée chrétien qui va être établi dans les chapelles du cloître de la cathédrale de Trèves.

Cet encensoir remarquable, qui doit être de la fin du XIIe. ou du commencement du XIIIe. siècle, est muni de quatre chaînes. Le plan nous montre une croix grecque dont les quatre bras ont des absides. Entre les bras de la croix, c'est-à-dire dans les quatre coins, s'élèvent des tourelles. Sur le toit de chaque bras on voit un des patriarches emblématiques du sacrifice du nouveau testament; Abel avec un agneau, Melchisedech avec le pain et le calice; Abraham qui est sur le point d'immoler Isaac (l'autel sur lequel se doit faire cet acte est signé d'une croix); et Isaac bénissant Jacob qui a prévenu son frère (Isaac debout, Jacob devant lui à genoux, et Esau derrière son père, le saisissant au bras gauche). A la sommité de la partie supérieure on voit Salomon assis sur un trône, qui est entouré de quatorze lions, que le dessin ne fait pas voir (3. Reg. 10, 18-20). La partie inférieure montre en demi-figures, Aaron avec l'encensoir, Moïse avec la verge, Isaïe et Jérémie portant chacun un livre.

Les parties décoratives hors de l'architecture sont à jour. Le tout est en bronze, fondu et doré. La partie inférieure devait contenir, pour porter les charbons, une cuvette en métal plein, parce qu'elle est ouverte en bas et à jour comme la partie supérieure. La dimension de l'encensoir dépasse d'un tiers celle du dessin. Il a une hauteur de neuf pouces et demi et une largeur de cinq pouces et demi. Le soutien des chaînes a trois pouces; le dessin en est par erreur diminué de plus d'un tiers.

L'explication de la symbolique de cette belle œuvre est complètement donnée par la légende. Je la transcrirai commençant par celle de la partie supérieure, descendant de là à celle de la partie inférieure.

SALOMON. CURAT. REGNUM. TERRESTRE. FIGURAT.
VIVIFICUM. VERUM. REGEM. PER. SECULA. RERUM.
ORDO. QUEM. VATUM. CIRCUMDAT. VATICINANTUM.
CHRISTUM. VENTURUM. CARNISQUE. NECEM. SUBITURUM.



ENCENSOIR À TRÈVES.

CONSPICIT. E. CELIS. REX. SUMMUS. MUNUS. ABELIS.
MELCHISEDECH. ISTO. SIMILATUR. MUNERE. CHRISTO.
NE. PERIMAS. ABRAHAM. QUEM. SIC. DEDUCIS. AD. ARAM.
DECIPIT. ECCE. PATREM. SUPPLANTANS. DENUO. FRATREM.

TUS. AARON. FUMAT. QUOD. LUCIDA. FACTA. FIGURAT.
VIRGA. DOCET. MOISI. SIT. MENS. DISCRETA. MAGISTRA.
CALLEM. MESSIE. DIREXIT. VOX. ISAIE.
GENTES. HEBRAICAS. PUER. INSTRUXIT. JEREMIAS.

Le soutien des chaînes porte en quatre cercles les bustes de quatre apôtres avec l'inscription suivante :

PETRUS. CUM. PAULO. TRADIT.
NOVA. DOGMATA. MUNDO.
CUM. JACOBO. PARIA. PROMIT.
QUIBUS. APOCALISTA (SIC).

On conviendra que l'artiste du moyen-âge a bien su faire d'un vase servant aux cérémonies du saint sacrifice de la messe un abrégé, pour ainsi dire, des dogmes, qui constituent l'essence de la liturgie à laquelle il devait être employé.

L'inscription du pied de l'encensoir nous nomme ou le donateur ou, ce qui est plus vraisemblable, l'artiste.

HEC. TU. QUISO (SIC). VIDENS.
GOZBERTUS. SIT. PETE. VIVENS.

J'ai reproduit exactement l'orthographe de l'écriture. La forme des lettres est donnée par le dessin. Il y a beaucoup d'abréviations, qui d'ailleurs ne font pas de difficulté. Les mots sont séparés l'un de l'autre par un point. Christum, Christo sont écrits, comme ordinairement dans ce temps-là, XPM, XPO.

Je dois remarquer que les anneaux par lesquels couraient les chaînes, à la partie supérieure, c'est-à-dire au chapeau

de l'encensoir, ne sont pas originaux. Ils couvrent une partie de la légende et j'en ai fait fondre quelques-uns pour arriver à trouver toutes les lettres. Dans l'origine ils formaient sans doute la coiffure des figures de la partie inférieure de l'encensoir (Aaron, Moïse, etc.), dans la tête desquelles sont attachés les bouts des chaînes.

J'ai mentionné ci-dessus l'encensoir de M. Benvignat et le mémoire plein d'érudition, dont M. Didron a accompagné la publication de la gravure de cet encensoir. Qu'il me soit permis à cette occasion de répondre à l'invitation faite par l'auteur de l'iconographie chrétienne de contribuer à l'explication de la légende de ce bel encensoir. M. Didron a pris l'abréviation VR͞AS pour VRENS, croyant que le graveur distrait avait posé l'A au lieu d'un E. Selon mon avis, il aurait fallu poser la ligne d'abréviation au-dessus du V͞, ainsi on devrait lire VESTRAS.

En mettant ensuite un signe d'interrogation après le mot MICHI, les vers ne seront plus embarrassés. Ils auront un sens à la fois simple et sublime que l'on peut rendre ainsi :

« Moi, Reinerus, je donne ce gage. Qu'est-ce que vous « m'en donnez en échange ? Vous devez à moi, quand je « serai en possession de la mort, des prières funèbres sem- « blables à celles qui ne manqueront pas à vous et, à mon « avis, vos prières seront des parfums agréables au Christ. »

En terminant cette lettre, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. de Willmowsky, qui m'a chargé de vous offrir ses hommages, s'occupe à présent de faire mouler la statue de la Vierge, qui décore la façade du cloître de notre cathédrale.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

LABYRINTHE DE SAINT-BERTIN.

M. G. Villers a présenté, en 1825, à la Société française, un mémoire intéressant sur un labyrinthe qui existe dans la salle capitulaire de Bayeux. Nous donnerons successivement les figures des monuments de cette espèce qui existent encore en France ou qui ont été récemment détruits. Nous commençons cette revue par le labyrinthe de St.-Bertin, décrit par M. Wallet, de St.-Omer, dans son intéressant ouvrage sur St.-Bertin. (Un vol. in-4°. avec atlas in-f°. Douai, 1843.)

« Il existe encore, dit M. Wallet, des vieillards dans le « pays qui ont souvenir de ce labyrinthe qui faisait partie du « pavé de l'église et se trouvait placé dans la nef transversale « de droite; il arrivait que les enfants et les étrangers qui le « parcouraient, troublaient l'office divin, ce qui a été cause, « nous a-t-on dit, qu'il fut détruit.

« Il paraît que ces sortes de décorations de pavés dans les « grandes églises étaient anciennement en vogue. La cathé- « drale d'Amiens avait au centre de sa nef son labyrinthe qui « était de forme octogone; construit vers 1288, il a été « détruit en 1825; on y voyait représentés les architectes de « l'église et l'évêque Evrart, et il portait une inscription en « vers français.

« On voit encore à l'entrée de l'église paroissiale de St.- « Quentin, bâtie dans le XII°. siècle, un labyrinthe dont le « parcours offre absolument la même combinaison que celui

« d'Amiens, l'un et l'autre ne présentant qu'un guillochis « octogonal, simple et continu.

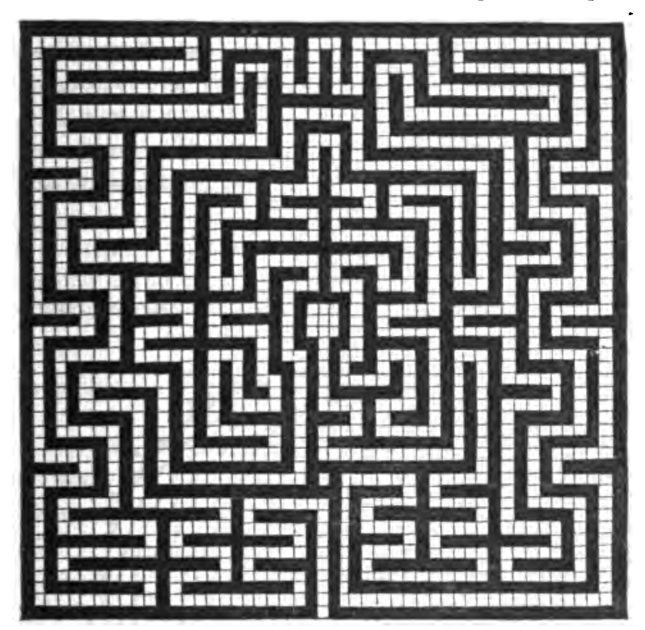
« Le labyrinthe de la cathédrale d'Arras existerait sans « doute encore sans la révolution. D'après la notice sur « cette ancienne cathédrale, publiée en 1829, et d'après « divers renseignements pris sur les lieux, nous avons « reconnu qu'il était placé un peu en avant dans la nef; « qu'il était aussi tracé en octogone et composé de carreaux « jaunes et bleus, présentant la même combinaison que « ceux d'Amiens et de St.-Quentin, dont nous venons de « parler. Mais ce que nous apprend de particulier cette « notice, c'est qu'en suivant à genoux, comme c'était « l'usage, la ligne de parcours en récitant les prières ordi- « naires, on était une heure à terminer ce pieux pélerinage: « aussi, dans certaines localités appelle-t-on ces sortes de « dédales *la lieue*.

« Au milieu du pavé de la grande nef de la cathédrale de « Reims, existait aussi, avant 1779, un labyrinthe construit « vers 1240, qui paraîtrait, d'après la description que nous « en donne Géruzez, avoir eu quelque rapport avec celui « d'Amiens. Cet auteur dit que, dès son origine, ce laby- « rinthe était un objet de dévotion et qu'au temps des croi- « sades on y faisait des stations pour tenir lieu de pélerinage « à Jérusalem.

« Nous dirons un mot d'un dessin de chemin de Jéru- « salem qui diffère d'un labyrinthe et qui se trouve gravé sur « une des dalles placées sous l'orgue de l'église de Notre- « Dame (ancienne cathédrale de St.-Omer). Ce dessin, ins- « crit dans un carré de 1m. 475m. de côté, était incrusté de « mastic; on y trouve représenté extérieurement, autour « d'un grand cercle, des montagnes, des villes, des fleuves, « des chemins, des animaux et le nom de IhERVSALEm; « dans l'intérieur du cercle divisé en trois compartiments

« horizontaux, sont placés divers autres emblêmes, malheu-
« reusement trop dégradés pour qu'il soit possible de bien
« déterminer les objets qu'ils représentent.

« Quant au labyrinthe de St.-Bertin, il paraîtrait qu'il



LABYRINTHE DE SAINT-BERTIN

« était composé, comme cela se faisait presque toujours, de
« carreaux blancs ou jaunes et de carreaux noirs ou bleus.
« Ce labyrinthe étant inscrit dans un carré; son chemin de
« parcours présentait, comme tous ceux que nous connais-
« sons, un guillochis simple continu, mais ce guillochis était
« ici à angles droits.

« Ce pavé était composé de 49 carreaux de chaque côté;
« par conséquent, sa superficie présentait un nombre de
« 2401 carreaux.

« Dans diverses localités, on appelait ces labyrinthes *la* « *lieue*, parce que, pour le parcourir à genoux, on mettait « une heure à faire le chemin. C'est ce qui nous a donné « l'idée de nous assurer quel était le parcours de celui de « St.-Bertin, comparativement à son tour extérieur ; nous « avons trouvé que ce parcours était de 1143 carreaux blancs, « et que le nombre de celui extérieur était de 196. Or, cette « longueur de chemin serait égale à 5 fois 3/4 le tour du la- « byrinthe plus 16 carreaux.

(M. Wallet, *Description de St.-Bertin.*)

LABYRINTHE DE CHARTRES.

Voici l'esquisse du labyrinthe à la cathédrale de Chartres.



M. Gilbert en a donné une courte description dans son mémoire sur cette belle cathédrale. « On voit, dit-il, au milieu

« de la nef, un labyrinthe exécuté en pierre bleue; les
« Chartrains l'appellent communément la *Lieue*; il a 668
« pieds de développement depuis l'entrée jusqu'au centre.
« Chez les Chrétiens, ces labyrinthes étaient considérés comme
« l'emblême du temple de Jérusalem; à l'époque des Croi-
« sades on y faisait des stations qui tenaient lieu du péle-
« rinage de la Terre-Sainte, comme cela s'observait dans la
« cathédrale de Reims au XIIIe. siècle. »

Dans un autre article nous figurerons plusieurs autres labyrinthes; la Société française recommande à tous ses membres de s'opposer à la destruction de ceux qui subsistent encore et que de nouveaux pavages des églises pourraient bien faire disparaître si l'on ne surveillait ces travaux.

D. C.

ARCHITECTURE CIVILE DU MOYEN-AGE A LA RÉOLE.

A la Réole, nous trouvons des restes de constructions romanes dans les maisons Guiton et Conqueret, rue Blandin.

Nous y remarquons trois fenêtres que nous allons essayer de décrire.

La fenêtre pratiquée dans le mur séparatif des deux maisons citées (ayant vue autrefois dans une basse-cour, une maison était moins large que l'autre) est à peu près bouchée. Cependant l'on aperçoit encore deux petites colonnes supportant deux petits cintres qui reposaient sur une troisième colonne. La fenêtre se trouvait donc divisée en deux baies par une colonnette.

Les bases des colonnettes reposaient sur un soubassement qui servait d'accoudoir. Une perpendiculaire, élevée sur la ligne horizontale de cet accoudoir jusqu'au sommet des petits cintres, aurait 1 mètre 22 centimètres de longueur.

Cette fenêtre se trouve ouverte dans un grand arc à plein-

cintre profilé d'un réglet, d'un quart de rond, d'un listel et d'un petit cavet.

Au-dessus, cinq segments de cercles sont disposés de manière à former une suite de compartiments profilés, destinés à recevoir des figures ou d'autres ornements. On y remarque trois têtes coupées, sculptées en ronde bosse. Celle du milieu a les yeux fermés, les cheveux exactement partagés sur le milieu du front, et la barbe peu fournie. Les autres figures sont dégradées.

Le grand cintre est supporté par des corniches qui reposent sur des colonnes : ces corniches sont taillées à dents de loup et à raies de cœurs.

Des têtes de monstres servent de chapiteaux à deux colonnes élevées de 1 mètre 22 centimètres ; leur piédestal ou soubassement a environ 2 décimètres d'élévation.

Le tympan sur lequel se trouvent les trois têtes sculptées a pour base une plate-bande taillée en labyrinthe reposant sur les petits cintres, supportés eux-mêmes par des colonnettes.

La corniche des colonnes se compose d'un réglet, d'un deuxième réglet découpé à dents de loup, d'un quart de rond chargé de cœurs rangés en chapelet, d'un petit listel, d'un cavet et d'un bandeau.

La base des grandes colonnes se compose d'un tore très-saillant, suivi d'un petit cavet, d'un listel, d'un plus grand tore, aussi très-saillant; d'un listel, d'un cavet et d'un soubassement.

Les petites colonnes portent des chapiteaux feuillagés, à volutes et dans le goût composite ; leur base se compose d'un réglet, d'un tore et d'une plinthe.

AUTRES FENÊTRES ROMANES. Deux autres fenêtres romanes se voient en-dehors des maisons Secondat et Guiton. Ces fenêtres étant semblables, il suffira d'en décrire une seule. (Les maisons Secondat et Guiton sont situées rue Blandin.)

Qu'on se figure d'abord un arc à plein-cintre (rentrant dans le mur de façade), formé d'un réglet et d'un cavet; puis un tympan tout uni, présentant un arc dont la corde se trouve découpée par trois petites arcades en fer à cheval, profilées chacune d'un cavet, d'un listel et d'un gros boudin. Ces cintres reposent sur quatre colonnes à chapiteaux feuillagés à l'instar des chapiteaux corinthiens, sauf les roses qui se trouvent ici remplacées par de petites têtes humaines. Ces quatre colonnes reposent, à leur tour, sur un accoudoir; c'était par leurs entrecolonnements que le jour pénétrait dans les appartements.

A l'intérieur, le mur forme plusieurs embrasures surmontées d'un grand arc à plein-cintre, dans lequel se trouvent compris deux autres arcs en retraite, puis les quatre colonnes de la fenêtre.

Ces deux derniers arcs sont découpés d'une manière singulière. Je ne saurais mieux rendre mon idée qu'en supposant un cintre formé d'une suite d'oreillers, réunis comme les grains d'un chapelet, un grand et un petit alternant symétriquement. Supposons encore que chaque oreiller ait ses côtés profilés de tores, de cavets et de réglets, et l'on pourra se former, par approximation, une idée de cet arrangement aussi curieux que bizarre.

Le plus grand arc découpé repose sur deux grandes colonnes à chapiteaux sculptés. L'un de ces chapiteaux offre une tête fantastique, l'autre des feuilles entourant une tête d'oiseau.

L'arc le plus rapproché de la fenêtre repose sur deux petites colonnes pareilles, en élévation, à celles qui garnissent la fenêtre; mais leurs chapiteaux représentent des têtes de monstres à dents longues et pointues.

L'on remarque dans la même maison quelques débris d'arcades romanes, et de petites fenêtres divisées chacune par une petite colonnette.

L'on y voit aussi une grande cheminée qui paraît être

d'une construction plus moderne. On sait que les cheminées romanes étaient semi-circulaires, et que leur tuyau se prolongeait à l'extérieur en forme de cône cerclé. La cheminée dont je parle est très-grande; elle rappelle, par sa forme, les cheminées du XVIe. siècle. On remarque sur son manteau une suite de petits arcs entrelacés et simulés.

Cette cheminée repose sur deux supports : sur l'un on voit un oiseau fantastique à tête humaine, et au-dessous une petite figure de femme, entourée d'un serpent roulé en spirale.

L'autre support représente un gros serpent ayant des pattes; au-dessous est une figure humaine. Ce serpent serait-il une salamandre, ou l'un de ces monstres fabuleux si redoutés au moyen-âge?

Au XVIe. siècle, les cheminées avaient un très-large foyer, et leur conduit était en forme de hotte renversée, ce qui ferait supposer que la cheminée que nous venons de décrire, ne remonterait pas à une époque plus reculée.

Il existe encore à la Réole beaucoup de maisons en bois : les unes à encorbellements, les autres portant des pilastres sculptés.

Quelques maisons présentent tous les caractères du style du XVe. siècle ou de la renaissance : ce sont des pignons aigus, des façades à médaillons, en demi-reliefs, représentant des têtes de princes, ou des bustes de personnages marquants de l'époque.

Plusieurs maisons, soit sur leurs portes, soit sur leurs fenêtres, soit même sur leur premier encorbellement en bois, offrent des cintres surbaissés dont le centre se relève de manière à former une accolade. Cet arc, on le sait, est caractéristique de la fin du XVe. et du commencement du XVIe. siècle.

Quelques maisons avaient des porches ou galeries, au moyen desquels on pouvait marcher à couvert : on en voit encore quelques restes à la place du Turon.

LAPOUYADE,

Membre de la Société française, président du tribunal de La Réole.

LE SACRIFICE D'ABRAHAM, A St.-BENOIT-SUR-LOIRE.

d'une construction plus moderne. On sait que les cheminées romanes étaient semi-circulaires [illegible]

LE SACRIFICE D'ABRAHAM, A St.-BENOIT-SUR-LOIRE.

Le sacrifice d'Abraham est un des sujets les plus fréquemment exécutés par nos sculpteurs du moyen-âge, et il est intéressant d'examiner les différentes manières de représenter ce trait de l'Histoire Sainte, aux différents siècles; nous réunissons une série de planches qui nous permettront d'établir plus tard des comparaisons que nous croyons dignes d'occuper l'attention des abonnés au Bulletin. Nous présentons dès ce moment l'esquisse d'un chapiteau roman



de St.-Benoît, sur lequel on voit le sacrifice d'Abraham.

Au centre, Abraham armé d'un glaive à deux tranchants, lève le bras pour frapper son fils qui se trouve assis sur un autel à colonnes, tandis qu'il lui tient les cheveux de l'autre main : l'enfant a l'air fort tranquille; l'ange qui survient lui

pose les mains sur la tête et sur l'épaule. Derrière Abraham est un personnage dans les jambes duquel paraît un bélier; de l'autre côté du chapiteau, on voit les préparatifs du sacrifice qui doit remplacer celui que l'obéissance d'Abraham était prêt d'accomplir, et déjà le bélier est posé sur l'autel.

Nous examinerons plusieurs autres chapiteaux de St.-Benoît, que nous ferons graver d'après les dessins de M. Victor Petit.

A. DE CAUMONT.

SYMBOLISME DE LA LUXURE.

La représentation des personnages dévorés par des serpents et des crapauds, a donné lieu à plusieurs explications dont la plus naturelle consiste à y voir le symbole de la luxure. M. Branche pense que l'on pourrait, selon les parties du corps auxquelles s'adressent les morsures, reconnaître l'espèce de péché capital auquel s'applique le supplice. M. Godard-Faultrier, appuyé sur un texte formel, a prouvé qu'au moyen-âge on avait regardé ce supplice comme celui des mauvaises mères. Dans la vision d'Alberic (XII), il a trouvé les lignes suivantes : « Supplice des mauvaises mères qui portent pendus à leur sein des serpents pour nourrissons..... » Deux serpents tétaient les mamelles de chacune d'elles... Ces femmes étaient celles qui avaient refusé de donner à boire de leurs mamelles aux orphelins et aux enfants sans mères, et qui, feignant de les allaiter, ne les allaitaient pas. Mais il semble que ce supplice n'était pas particulier à ce genre de crime, car lors des séances de la Société française à Metz, nous avons trouvé dans un des manuscrits communiqués avec tant de complaisance par M. Clerx, conservateur de la bibliothèque, une miniature représentant assis sur des trépieds entourés de flammes, des malheureux dont la langue et les parties sexuelles sont dévorées par des serpents et

des crapauds. Et les vers suivants mis au bas montrent que c'était le supplice des débauchés.

APRES JE VIS TREPIÉS AVIS
OU . . . . ESTOIENT MIS
TRES GRAT FOISSON DE MALEUREUS
DESSOUS LESQUELZ ESTOIT LE FEUS
QUI DE TOUTES PARS LES ARDOIT
ET ENTOUR EULZ FOISSON AUOIT
DE CRAPAULZ ET COULOEURES GRANS
ET AULTRES VERMINES NUISENS
QUI A TOUS LEZ LES MORDOIENT
ET TRES GRANDS GRIEFS LOUR FAISOIET
DE CEULZ PARLAT LANGLE BRIEFMET
LANGE
CE SONT DIST DESHONNESTE GENS
NEN PUIS DIRE QUE CHOSE VIL
ET DOIS SAUOIR QUE CE SONT CIL
QUI A MOY ET A MES COPAGNONS
PUENT PLUS EN TOUTES SAISONS
CAR ONT VESCU TRÈS ORDEMET
ET TRES LUXURIEUSEMENT
ET EN GUISES DEHONESTES
PRIUEES ET MANIFESTES
POUR LAQUELLE CHOSE VILMET
PRIS SONT ET TRÈS LAIDEMENT

Ce manuscrit, d'une exécution assez médiocre, porte le titre de *Explet de la pérégrination humaine compilée par frère Guille de Guyeville en* 1331.

C'est un de ces ouvrages qui, comme la divine comédie conduisant le lecteur au milieu des supplices de l'enfer, sont une source féconde où peuvent puiser ceux qui veulent expliquer les sculptures représentant les vices. Dans cet ouvrage, chaque péché capital passe devant l'acteur qui en décrit le costume et les emblêmes; ainsi, l'orgueil porte un soufflet, chaque emblême est en outre dessiné sur la marge avec son explication.

BOUET,

Membre de la Société française.

SÉANCE

TENUE AU MANS,

LE 2 MARS 1847,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Présidence de M. CH. DROUET, inspecteur de la division du Mans.

La Société française se réunit au Mans, le 2 mars, à l'occasion du passage de M. de Caumont, directeur de la Société; la séance s'ouvre à 7 heures, dans la salle du conseil général, à l'hôtel de la Préfecture.

Au bureau siègent M. CH. DROUET, président; M. MENARD, préfet de la Sarthe; Mgr. BOUVIER, évêque du Mans; M. DE CAUMONT, directeur de la Société; M. l'abbé TOURNESAC, inspecteur des monuments de la Sarthe; MM. RICHELET, HUCHER et LAMBRON DE LIGNIM, membres du conseil administratif, et l'abbé VOISIN, secrétaire. On remarque dans la salle quarante membres de la subdivision du Mans, et plus de cent autres personnes.

Dans son discours d'ouverture, M. le président se fait l'interprète de la Compagnie, pour exprimer à M. le directeur général la vive satisfaction qu'elle éprouve de le voir venir prendre part un instant à ses travaux; sachant d'ailleurs

combien M. de Caumont daigne apprécier son dévouement et son zèle. L'honorable M. Drouet remarque ensuite que le nombre des membres de la subdivision du Mans augmente à mesure que les études archéologiques se développent dans le pays; ce nombre était l'an dernier de 46, cette année il dépasse 74.

M. le président signale à la Société, comme un but très-important dans la mission qu'elle s'est imposée, la recherche et la transcription des chartes et autres documents manuscrits, relatifs à l'histoire du moyen-âge ; il invite les membres de la subdivision du Mans à déposer aux archives de la Société les pièces anciennes qui tomberaient entre leurs mains, et commence par exhiber un beau livre de comptes offrant les *recettes* et les *dépenses* de la collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, pour l'année 1451 ; puis un contrat de vente de la baronnie de Sillé-le-Guillaume, en date du 27 juin 1468. Ces deux pièces historiques servent à faire constater par M. Drouet que la *fête des fous* avait encore lieu dans la collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, en 1451 ; que 30 sous mançais, alloués pour cette *fête*, représentaient 60 sous tournois environ, et qui équivaudraient à 90 fr. de notre monnaie, etc.

M. le président met sous les yeux de l'assemblée de magnifiques plans de la cathédrale du Mans, dont on est redevable aux soins de M. Delarue, architecte du département, et de charmants dessins de MM. Prisse, Hucher et Ruillé, membres de la Société; dessins offrant les façades de plusieurs maisons monumentales du Mans.

M. Rouyer, employé des postes, lit une note sur une monnaie gauloise inédite, de système dénarial romain, découverte à Alonne, près du Mans. C'est une variété du quinaire très-commun, présentant d'un côté la tête de Pallas avec la légende DVRNACOS, et au revers les lettres AVSCRO,

au-dessus d'un cavalier en course, armé d'une lance qu'il porte en avant. Au revers du quinaire d'Alonne, il est impossible de lire autrement, entre les pieds du cheval, que AVSCROCOS, le nom du chef supposé des Eburons.

M. David, architecte au Mans, signale, dans un mémoire intéressant, la découverte d'un aqueduc romain suivant la direction des tuyaux qui maintenant alimentent plusieurs fontaines de cette ville. Le canal, ménagé au centre d'une masse de béton de plus d'un mètre en hauteur et en largeur, est de forme rectangulaire et présente un vide de 0,32^{m}. de largeur, sur 0,42^{m}. en hauteur, surmonté d'une partie cintrée, dont le diamètre égale la largeur; en sorte que le maximum en hauteur est de 0^{m},58. Le béton est formé de fragments de grès vert, noyé dans un mortier de chaux et de sable, mêlé d'une petite quantité de charbon de bois. Les surfaces du canal sont bien dressées et bien lisses; mais le recouvrement a été détruit en plusieurs endroits déjà. L'honorable membre cherche à démontrer: 1°. que cet aqueduc est d'une construction parfaitement semblable à celle des aqueducs gallo-romains de Fontenelles et de Monnet, venant également à la ville; 2°. que l'aqueduc d'Isaac fut construit avant ces derniers, comme étant d'une bien plus grande utilité pour la cité; 3°. que S. Aldric ne fit que réparer deux de ces aqueducs, ou qu'à quelques mètres de ce premier aqueduc il fit placer les tuyaux dont une partie sert encore.

A la lecture du mémoire de M. David, succède celle d'une notice où M. l'abbé Lochet fait une première description de la maison connue au Mans, sous le nom de « *maison de la reine Blanche*, » et qui semble n'avoir point été séparée autrefois de celle qu'on nomme « la cour Pôté. » Cette double maison, dans le style usité à la fin du XVe. siècle, est meublée à l'intérieur de boiseries et de plusieurs cheminées du XVIe.; en sorte qu'une nouvelle distribution faite à cette dernière époque permet à

peine de reconnaître celle du siècle précédent. M. Lochet s'efforce de démontrer que là fut le palais ou la cour de la Prévôté, d'où le nom de *cour Pôté*; et que ce tribunal ne tenait point ses séances au palais des comptes où siégeaient le Présidial et la sénéchaussée. Quoi qu'il en soit, cette maison présente encore de beaux reflets de sa riche décoration d'autrefois.

Cette notice, ébauchée seulement, est suivie d'une monographie des plus intéressantes de la maison connue au Mans, sous le nom de *Grabatoire*, par M. Espaulart. Ce grand hôtel du XVIe. siècle, est situé sur la place du château, vis-à-vis le portail de la cathédrale, et la tradition rapporte qu'avant la construction de l'édifice actuel, on en voyait un autre qui servait d'infirmerie pour les chanoines malades. Plusieurs délibérations du chapitre de St.-Julien font connaître que les travaux de l'hôtel que nous voyons, commencés par l'architecte Anselme Taron, sieur de la Croix, avant 1538, furent terminés le 3 janvier 1542. Loué en juin 1576 à M. de Château-du-Loir, pour la somme de 120 livres, au mois d'avril 1600, il fut divisé en deux corps-de-logis, occupés par deux chanoines. Pendant de longues années, il servit d'habitation aux gouverneurs du Maine; un chanoine l'occupait avant la révolution, et aujourd'hui le propriétaire est un autre chanoine, « objet d'étude pour l'archéologue; de rêves, pour le poëte; de contemplation, pour le peintre; de curiosité pour tous; nous, habitants du Mans, nous l'aimons ainsi qu'un vieil ami ».

M. Espaulart cède ensuite la parole à M. Richelet, qui lit un épisode de son voyage d'Italie, la maison de Ste.-Catherine, à Sienne. Enfin, la séance se termine par une allocution de M. de Caumont;

« Messieurs, dit-il, j'éprouve une entière satisfaction en voyant des travaux si intéressants et si bien dirigés. Les antiquités romaines et celles du moyen-âge sont étudiées dans ce pays

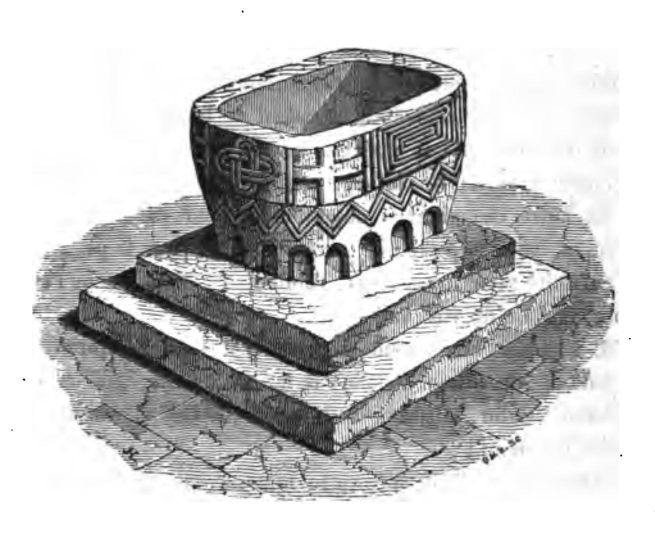
avec un succès complet. Interprète du conseil administratif, je dois adresser nos remerciements à votre digne président, et louer sans réserve la bonne impulsion qu'il sait imprimer aux diverses branches d'étude dans le Maine. Nous le prions de continuer avec le même zèle, en vous invitant à le seconder comme vous l'avez fait jusqu'ici. La Société française fera de son côté tout ce qui dépendra d'elle pour vous aider dans vos travaux ».

Dans la même séance, MM. SICAMOIS, officier de l'université, archiviste des Côtes-du-Nord; le Baron SAULLAY DE LAISTRE, président de la société archéologique des Côtes-du-Nord; CORNILLET, notaire à Lambelle, et CHARLES, archéologue à la Ferté-Bernard, ont été nommés membres de la Société.

Le Secrétaire,

L'abbé A. VOISIN,

De l'Institut des provinces de France.



SÉANCE

TENUE A TOURS,

LE 4 MARS 1847,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Présidence de M. le chanoine MANCEAU, inspecteur des Monuments d'Indre-et-Loire.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, hôtel de la Préfecture.

On remarque au bureau : MM. DE CAUMONT, V[te]. DE CUSSY, RICHELET, du Mans; N. CHAMPOISEAU, LAMBRON DE LIGNIM, DE SOURDEVAL, BOURASSÉ.

M. l'abbé Manceau exprime à M. de Caumont et à la Société française la reconnaissance qu'éprouvent, pour ses efforts et ses travaux, les archéologues de la Touraine. Il se plaît à reconnaître que l'influence de ses doctrines continue toujours à exercer son action dans la Touraine. Le cours d'archéologie chrétienne, dont les fruits sont si satisfaisants et en même temps si abondants, est toujours professé au petit séminaire par M. l'abbé Bourassé. Les travaux de la Société archéologique de Touraine offrent le témoignage des progrès constants des études historiques et archéologiques.

M. de Caumont fait connaître aux membres présents le but de la réunion. Pendant la durée du XV[e]. Congrès scientifique

qui doit se tenir au commencement du mois de septembre, à Tours, la Société française pour la conservation des Monuments historiques aura quelques séances spéciales. M. le Directeur de la Société annonce en même temps qu'il sera mis à la disposition des membres du bureau, pour être appliquée aux monuments historiques, après délibération, une somme de 500 francs.

M. l'abbé Manceau soumet à l'assemblée les plans projetés de l'église de St.-Etienne *extrà-muros* de Tours. Ces plans ont été dressés par M. Gustave Guérin, architecte de la cathédrale et membre de la Société française, dans le style du XIIIe. siècle. Le savant architecte a cherché constamment à s'inspirer des monuments de cette époque qui se trouvent à Tours et dans les environs. Il a heureusement appliqué un principe dont ne doivent jamais se départir les architectes chargés de construire des églises nouvelles, suivant un style quelconque du moyen-âge : c'est dans les édifices propres à chaque contrée qu'il faut aller chercher ses inspirations, au lieu d'étudier des monuments élevés sous des influences différentes et dans des pays éloignés. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette sage manière de procéder que certains architectes, d'ailleurs fort habiles, ont commis de véritables erreurs en important chez nous des formes empruntées à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Belgique, ou même à des provinces de la France, remarquables par un caractère architectonique particulier. Les plans de M. Guérin attirent, à juste titre, l'attention des membres de la Société. L'ensemble est unanimement approuvé : quelques détails seulement attirent des observations diverses de la part de certains membres.

Le même architecte, M. Guérin, dirige en ce moment la construction d'une chapelle fort intéressante en style ogival du XIIIe. siècle pour le petit séminaire de Tours. Il a déjà exécuté d'importants travaux dans le département d'Indre-et-

Loire, soit pour des réparations aux églises, soit pour des restaurations d'une autre nature. Dans tous les travaux qu'il entreprend, M. Guérin s'appuie constamment sur les principes les mieux établis de l'archéologie. Il vient de terminer dans l'église de St.-Saturnin, à Tours, la construction d'un magnifique autel en style du XVe. siècle. C'est une œuvre complète, où il a déployé non seulement les ressources de l'architecture, mais encore celles de la polychromie. Fidèle aux traditions d'autrefois, il n'a employé que des dorures et des peintures à la cire. Nulle part peut-être, en France, on n'a tenté encore dans ce genre un essai aussi considérable, qui ait été couronné d'un aussi grand succès. Quoique une description ne puisse donner une idée exacte de cette admirable composition, nous l'introduisons cependant ici, persuadés que les lecteurs du *Bulletin monumental* seront bien aises de se rendre compte des efforts qui se font partout pour opérer la renaissance dans l'art chrétien. Cette description a été lue par M. l'abbé Bourassé.

Dans toutes nos églises, les autels anciens ont disparu. Après le changement opéré dans les idées par la renaissance, on ne sut guère apprécier à leur juste valeur les œuvres artistiques de la période ogivale. Comme il arrive toujours dans les moments de réaction, par une faiblesse inhérente à l'humanité, on dépassa de beaucoup le but que l'on se proposait d'atteindre. C'est à cet emportement funeste que nous devons attribuer la perte d'une infinité de chefs-d'œuvre de tout genre, dont nous regrettons à jamais la destruction.

L'influence des nouvelles idées devait promptement montrer ses résultats dans l'application qu'on en fit aux édifices sacrés. Il est impossible, ou du moins extrêmement difficile d'introduire des modifications importantes dans la construction des vastes monuments achevés dans les derniers siècles

de l'ère ogivale. C'eût été d'ailleurs une entreprise au-dessus des forces et des ressources dont on pouvait disposer alors. On s'en prit donc aux accessoires qui sont aisément enlevés et remplacés dans nos églises. Dès lors, les autels, les chaires, les fonts baptismaux, les balustrades, etc., etc., des XIIIe., XIVe. ou XVe. siècles, firent place à des compositions nouvelles. Tout le vieux mobilier de nos cathédrales et de nos églises historiques fut sacrifié à l'engouement de la nouveauté. La religion et l'art firent des pertes irréparables. Le génie chrétien s'était plu constamment à décorer les autels avec une somptueuse magnificence, en suivant les inspirations de la foi; la matière la plus riche avait été mise à la disposition de l'art et avait acquis, à son contact, une valeur inestimable. La vue des rares fragments échappés au désastre est bien propre à donner à nos regrets plus d'amertume encore, tant on y découvre de délicatesse, de grâce, de perfection, de fantaisie, d'originalité; tant le sentiment artistique, guidé par la religion, y est fortement empreint par un charme particulier dans des dispositions et des ornements pleins de verve et de goût.

Dans toutes les villes de France où l'étude des antiquités du moyen-âge est cultivée, on a tenté de ramener, dans la décoration des édifices religieux, les principes qui jadis y avaient régné. Les efforts ont été plus ou moins heureux; ils ont été partout honorables, parce qu'il faut du courage pour lutter contre les préjugés; ils ont été utiles, parce qu'il faut s'appliquer avec un soin long et persévérant à l'étude des monuments pour en saisir le génie propre et la marche.

En plusieurs endroits, nous avons été témoins des tentatives, en ce genre, des architectes et des archéologues. Mais nulle part, nous sommes obligés d'en convenir, on n'a rien exécuté d'aussi grand et d'aussi complet que l'autel qui vient d'être établi dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin, à

Tours. L'habile architecte, M. Guérin, n'a rien négligé pour communiquer à cet autel vraiment monumental, le caractère architectural qui convient au système fleuri de la fin du XVe. siècle. Ce style lui était imposé par les lieux, puisque la partie ancienne de l'église actuelle de Saint-Saturnin, c'est-à-dire le portail, la muraille absidale, avec sa haute et large fenêtre, la nef collatérale du midi, datent des dernières années de Louis XI. Le style ogival flamboyant de la dernière époque n'est certainement pas la plus parfaite expression du mode architectonique ogival, surtout quand il s'agit de la simplicité des lignes et de la gravité générale de la composition, mais nul ne sait mieux se prêter au goût de l'artiste, sous le rapport de l'ornementation, de la fantaisie et du caprice. Un architecte médiocre a beaucoup de peine pour arriver à contrefaire ce style où tout se déploie, lignes et ornements, avec une abondance luxuriante; il faut un homme instruit et exercé pour s'élever au-dessus d'une vulgaire contrefaçon et donner à une composition de cette nature le cachet artistique qui la distingue aux yeux des vrais connaisseurs.

M. Guérin, depuis long-temps versé dans l'étude de l'art ogival, par suite des importantes réparations qu'il a été appelé à diriger à la cathédrale de Tours, a su remplir toutes les conditions désirables dans la construction du magnifique autel de St.-Saturnin. L'œil qui en contemple les diverses parties est satisfait des rapports harmonieux établis entre les différents membres du monument. L'architecte a heureusement évité un défaut dans lequel se laissent tomber presque tous ceux qui entreprennent des compositions dans le style ogival de la fin du XVe. siècle. Les détails d'ornementation n'étouffent point les lignes d'ensemble; de sorte que l'esprit se rend aisément compte des lignes essentielles, au milieu des formes accessoires, des feuillages, des festons et des dentelles. Nous

ne saurions trop insister sur ce point, parce que c'est là que se montre le signe du vrai talent : il ne faut jamais sacrifier à une décoration surabondante les parties essentielles, propres à satisfaire la raison. Depuis la base jusqu'au couronnement, l'autel de St.-Saturnin s'élève par étages distincts, et chaque étage, à mesure qu'il s'éloigne du sol, prend des feuillages plus nombreux, des découpures plus fines, jusqu'à ce que le sommet s'épanouisse en festons renversés et surélevés en pinacles et clochetons aigus.

Quand le spectateur se place à distance, au milieu de l'église, par exemple, il peut aisément se rendre compte de l'effet total de cette immense composition. Le regard n'est pas ébloui, ni distrait par les mille petits détails sculptés avec une exquise délicatesse ; il peut se reposer sans fatigue sur les membres principaux qui constituent la force et la structure générale de l'autel. Il distingue, au centre, le tombeau surmonté de son tabernacle pyramidal, et accompagné, au-dessus des gradins, de deux reliquaires latéraux. La magnificence qui reluit dans cette portion privilégiée de l'autel, fait voir aussitôt que l'artiste n'a pas oublié les traditions catholiques, et que la foi chrétienne a présidé à l'embellissement de cette *table* et de ce *tabernacle* où s'accomplissent, à chaque instant, les plus admirables mystères de la religion. De chaque côté de l'autel proprement dit et au-dessus du tabernacle, un gigantesque contre-rétable se déploie au-dessous de la grande fenêtre de la muraille absidale. Chaque moitié latérale commence et finit par une niche à pinacle, où sont posées de belles statues, dont nous parlerons bientôt. Le pinacle situé à l'extrémité s'élance en forme de clocheton effilé qui termine le plus heureusement possible la ligne d'accompagnement.

Lorsque, après avoir pris une idée générale de l'autel et de son rétable, le spectateur se rapproche et entre dans le chœur, il peut alors analyser les nombreux détails qui se détachent du

fond d'ensemble. L'autel proprement dit est à jour, trois arcades en ogives à doucine viennent reposer aux angles sur des pieds droits creusés en niche, où sont des statuettes. Les ogives sont ornées de dentelles en bois d'une telle légèreté que l'on serait tenté de croire qu'elles vont flotter au moindre souffle. Nous venons de dire que la partie antérieure du tombeau d'autel est à jour, c'est à la fois une idée liturgique et une idée archéologique qui ont présidé à cet arrangement. Pendant de longs siècles, et spécialement depuis Constantin jusqu'au XIVe siècle, les autels étaient ornés de *parements* de soie et d'étoffes précieuses. Les prescriptions liturgiques font souvent mention d'ornements de cette nature. Il faut lire dans l'ouvrage d'Anastase-le-Bibliothécaire, les détails curieux dans lesquels il entre à ce sujet, en faisant l'énumération des dons offerts aux églises par les papes dont il écrit la biographie. C'est donc une excellente intention que de revenir à l'imitation de l'antiquité ecclésiastique, et nous applaudissons de grand cœur à la résolution adoptée pour l'autel de Saint-Saturnin. Derrière les découpures en bois, on verra de riches draperies en soie, brodées avec toute l'habilité et l'élégance que les modernes ont acquises sous ce rapport. Ces parements seront de couleurs variées suivant les ordonnances de la liturgie toujours en vigueur. On obtiendra sûrement beaucoup d'effets de ces étoffes brodées dont l'emploi n'est guère aujourd'hui connu en France.

Nous aimons à appeler l'attention des amateurs sur le tabernacle placé au centre et au-dessus de la table de l'autel. C'est là que l'architecte a fait preuve de science et de goût. Il est difficile de rien concevoir de mieux achevé, sous le rapport de la délicatesse, de la grâce et du fini. Ce tabernacle forme à lui seul un petit monument à part : il a son plan particulier, ses colonnettes, ses nervures, ses arcades, ses contreforts, ses arcs-boutants, ses clochetons, ses feuillages. La

pyramide centrale qui le couronne forme un dais aigu d'un effet surprenant.

Nous serions beaucoup trop long, si nous succombions au désir de faire une description détaillée du contre-rétable. Qu'il nous suffise de dire que partout la pureté du trait et la correction des lignes relèvent les formes compliquées du style ogival flamboyant. Les profils sont nettement accusés, les moulures combinées de manière à produire un effet piquant par le jeu de la lumière et des ombres. Les nervures prismatiques n'ont pas la sécheresse qu'on peut quelquefois leur reprocher à bon droit dans certains ajustements du commencement du XVIe. siècle. La pensée de l'architecte a été fidèlement traduite par M. Lunel-Carré, menuisier-sculpteur, qui s'est déjà fait une réputation dans des travaux de ce genre.

Nous croyons remplir un devoir de justice en adressant à M. Guérin les éloges que mérite une composition si bien conçue et si bien exécutée. Tous ceux qui le connaissent n'attendaient pas moins de ses connaissances ; ce n'en est pas moins une obligation de payer au succès un tribut bien mérité d'approbation et de louanges.

Les statues et les statuettes de l'autel de St.-Saturnin sont dues au ciseau de M. Toussaint, auquel nous devons déjà les trente-six statuettes qui décorent la voussure principale de la grande façade de l'église métropolitaine de Tours. Les statues hautes de 1m50 sont étudiées consciencieusement dans le style de la fin du XVe. siècle, et exécutées avec le sentiment artistique qui distingue M. Toussaint. On sait que cet habile artiste a été choisi pour exécuter la statuaire dans la restauration de la Sainte-Chapelle de Paris, entreprise par le gouvernement. Les quatre statues représentent la sainte Vierge, saint Jean-l'Evangéliste, saint Pierre et saint Saturnin, évêque de Toulouse et patron de l'église. A voir l'expression des têtes, les poses, les draperies, les accessoires, on dirait

quatre statues arrachées à quelque église monumentale construite à l'approche de la renaissance ; et pourtant elles ont été composées spécialement pour l'autel de St.-Saturnin.

Après avoir examiné l'autel de St.-Saturnin au point de vue architectural, il nous reste encore à l'apprécier sous le rapport de la peinture.

Tous ceux qui sont initiés à la connaissance des beaux-arts, comme on les pratiquait au moyen-âge, savent que la peinture polychrome jouait un très-grand rôle dans la décoration. L'emploi de la polychromie n'est pas particulier au moyen-âge, les anciens l'avaient adoptée, et, nous possédons, outre les textes des historiens, des monuments qui démontrent ce fait intéressant. Nous avons actuellement beaucoup de peine à nous rendre compte de l'effet qui résultait de la large application de ce système. Chez nous, la peinture murale n'a guère laissé que des fragments dans les plus vieilles églises, et c'est avec une vénération profonde que nous devons veiller à la conservation des derniers vestiges échappés au temps et à la destruction. On ne connaît rien de plus complet, quant aux peintures murales, que la cathédrale de Ste.-Cécile d'Alby. Cette vaste église est entièrement recouverte à l'intérieur de peintures monumentales ; les voûtes elles-mêmes sont peintes et dorées. Il en est de même à la Sainte-Chapelle, à Paris, quoique ces deux monuments appartiennent à deux époques distinctes de l'art ogival. Mais souvent dans des églises moins riches ou moins privilégiées, on ne prenait pas le parti de peindre les murailles intérieures, on se contentait d'appliquer l'éclat de la dorure et de la peinture aux monuments accessoires les plus remarquables. Les autels surtout reçurent cette décoration pompeuse.

M. Guérin a voulu appliquer à l'autel de St.-Saturnin le système polychromique tel qu'il en comprenait l'exécution au XVe. siècle. Après avoir arrêté son projet, il a dû chercher

par quels procédés les anciens avaient réussi à donner à leurs peintures en même temps solidité, éclat et moelleux de tons. Il a reconnu que la *peinture à la cire* seule offrait toutes les conditions sous ce triple rapport.

Il ne nous appartient nullement de discourir sur les procédés techniques de ce genre de peinture généralement peu connu et peu pratiqué. Nous devons seulement en juger l'effet dans son application à l'autel St.-Saturnin. M. Guérin aura l'un des premiers, en France, le mérite d'avoir travaillé à faire revivre un mode de peinture trop long-temps dédaigné et très-convenable pour l'ornementation des églises. Le travail matériel a été exécuté par M. Vincent.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'effet de la peinture polychrome appliquée à l'autel de Saint-Saturnin, on ne saurait dissimuler le mérite artistique et archéologique de cet essai. Les couleurs vives ont été employées avec cette sage discrétion qui fait tempérer les tons resplendissants par des tons plus doux. L'écueil à éviter, c'était de choquer l'œil par la crudité des tons et pourtant l'artiste, pour être fidèle aux données archéologiques, ne pouvait user que de couleurs tranchées et *héraldiques*.

Il en est de la peinture décorative comme de la peinture historique, les descriptions les mieux senties ne sauraient en faire concevoir l'effet exactement; il est nécessaire de voir pour juger. Tous les connaisseurs s'accordent à donner leur approbation au bel essai tenté par M. Guérin, et quoique, au premier abord, l'œil dépourvu d'éducation première pour ce genre de peinture, hésite dans l'incertitude, il n'en demeure pas moins constant que l'autel de Saint-Saturnin est une des plus belles œuvres modernes tentées pour la décoration des églises. Ce monument fait honneur à l'église de Saint-Saturnin, et surtout à M. l'abbé Voisin, son curé, dont le zèle éclairé, malgré l'exiguité de ses ressources, ne recule devant aucune œuvre propre à augmenter la gloire de la religion.

M. de Caumont demande si l'on a exécuté les moulages dont il avait été précédemment question dans une séance tenue à Tours. M. le président répond qu'il a été fait un très-grand nombre de moulages déposés actuellement au musée de l'église Métropolitaine. Ces moulages ont été exécutés avec le plus grand soin et sont le commencement d'une collection qui deviendra sûrement de la plus haute importance.

M. le secrétaire appelle toute l'attention de la Société sur l'utilité de ces sortes de moulages. Rien n'est plus propre à faciliter l'étude qu'une collection bien ordonnée où l'on retrouve des formes analogues empruntées à différents édifices de provinces diverses.

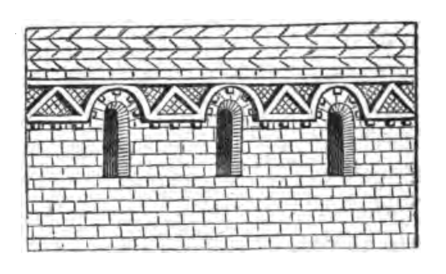
M. le président invite les membres de la Société à se transporter le lendemain au musée de l'église Métropolitaine, afin d'examiner l'état de la collection qui s'y trouve commencée.

M. Champoiseau entretient la Société de l'acquisition de l'église de St.-Julien. Ce magnifique monument a été arraché à la destruction et au vandalisme qui le déshonorait depuis longues années. On n'attend plus que l'accomplissement de certaines formalités administratives pour en commencer la restauration.

L'attention de la Société est portée par M. Bourassé sur les constructions religieuses de la période romano-byzantine primordiale. Si Grégoire de Tours mentionne beaucoup d'églises élevées en Touraine par ses prédécesseurs immédiats, il est incontestable, et cela paraît du moins tel à plusieurs antiquaires, que dans quelques-unes de ces églises on retrouve des vestiges des constructions de ces âges reculés. L'église de Cravant est assurément une des plus curieuses à étudier. Nous l'avons examinée avec le soin le plus minutieux, et nous avons acquis la conviction que la nef, à peu près entière, remonte à une époque antérieure au Xe. siècle : une fois cette conviction bien arrêtée, il n'y a pas grand effort à

faire pour la faire remonter au siècle de saint Grégoire lui-même. On se récriera sans doute ; et nous concevons mieux que personne que des réclamations soient énergiquement faites par des archéologues studieux qui n'ont jamais été à même de voir d'aussi curieux restes de la vénérable antiquité ecclésiastique. Mais il semble que toutes les conditions d'authenticité soient offertes à Cravant. L'abside a été refaite au XIe. siècle, probablement dans des dimensions plus vastes que l'abside primitive. Nous avons donc en présence les caractères du XIe. siècle et ceux de la vieille basilique. On peut comparer : l'erreur n'est guère possible. Aussi, nous le répétons, nous croyons fermement que le diocèse de Tours possède à Cravant un de ces excessivement rares édifices des siècles les plus reculés. C'est un fait très-intéressant pour l'histoire de l'architecture sacrée en France.

A l'appui de cette opinion, M. Bourassé présente un croquis des murs latéraux de Cravant. A cette vue, M. de Caumont est frappé de l'analogie qu'ils présentent avec ceux de l'église St.-Généroux (Deux-Sèvres) qu'il a visitée et décrite il y a plusieurs années : l'appareil est le même. Des



ÉGLISE DE SAINT GÉNÉROUX

frontons triangulaires sont également placés entre les fenêtres ;

en un mot, tout annonce pour ces deux églises le même système et la même époque.

A l'ancienne collégiale de Loches des travaux de restauration ont été entrepris sous la direction de M. le marquis de Bridieu et de M. Nogret, curé de la paroisse ; ils ont été exécutés d'une manière très-satisfaisante. M. le président qui a pu les examiner à plusieurs reprises différentes, se fait un plaisir d'assurer à M. de Caumont et aux autres membres de la Société que cette belle et intéressante église a repris ses caractères primitifs maladroitement altérés au siècle dernier.

A Tours on vient d'ériger une chapelle pour le nouveau monastère des Carmélites ; l'architecte est M. Pallu. Ce petit édifice a été construit dans le style du XIII[e]. siècle. Les caractères de cette admirable période architectonique, qui conviennent si bien à nos monuments religieux, ont été rendus d'une manière satisfaisante. Ainsi grâce à l'influence des nouvelles idées, au lieu d'une construction insignifiante, nous possédons une chapelle d'un bon goût et d'un effet remarquable. L'architecte s'est appliqué à compléter son œuvre en y introduisant des vitraux peints en grisailles exécutés à Choisy-le-Roi, et en ornant les portes d'entrée de pentures en fer.

M. le président fait connaître encore que l'église paroissiale de Bréhemont s'achève en ce moment. Tout en regrettant que cette église ne soit pas d'une pureté de style irréprochable, il se plaît à reconnaître cependant qu'elle a été bâtie sous de meilleurs auspices qu'un grand nombre d'édifices du même genre dans ces derniers temps.

Ont été proclamés membres de la Société :

Mg[r]. MORLOT, archevêque de Tours ;

MM. VIOTTE PRUDHOMME, de Tours;

LUZARCHES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours;

BIMBENET, archiviste de la Cour royale d'Orléans.

VISITE ARCHÉOLOGIQUE. — La Société française pour la conservation des monuments historiques s'est transportée, le 5 mars 1847, à l'église Métropolitaine pour examiner les réparations qui ont été faites au monument et visiter le musée établi dans une des grandes tours qui accompagnent la façade occidentale. MM. Manceau et Bourassé, chanoines et membres de la Société, ont dirigé la visite archéologique et donné aux membres présents toutes les explications dont ils pouvaient avoir besoin.

Les réparations faites à l'édifice peuvent être rapportées à deux chefs principaux, celles qui tiennent à la conservation matérielle du monument, celles qui ont rapport à son embellissement. Les travaux entrepris dans ce double but ont mérité l'approbation des membres distingués de la Société française qui les ont attentivement examinés. Partout ils ont trouvé qu'on avait scrupuleusement suivi les vrais principes qui doivent présider à toute restauration dans un édifice important. L'architecte s'est entouré des précautions propres à éviter toute erreur : il s'est pénétré des vérités proclamées avec tant d'éloquence par les sommités de la science archéologique, les Caumont, les Montalembert, les Didron, etc., etc., et a su avec un rare bonheur en faire l'application aux travaux qu'il a été appelé successivement à diriger.

Les membres de la Société ont surtout été frappés du rétablissement de la porte principale de la grande sacristie du chapitre et des accompagnements qui ont été conçus par M. Guérin et admirablement bien exécutés. La porte en bois sculptée avec une perfection remarquable, est digne d'entrer en comparaison avec les œuvres de même nature qui ont échappé à la destruction des derniers siècles. Les parties accessoires sont en rapport avec le style chargé d'ornements du commencement du XVI[e]. siècle, époque de la construction de la sacristie. Tous ont vivement regretté que M. Guérin fût absent et de ne pouvoir lui adresser les félicitations que méritent ses travaux.

Plusieurs membres, et spécialement M. Richelet, du Mans, ont examiné avec le soin le plus minutieux l'essai de réparation des vitraux peints du XIIIe. siècle qui garnissent les hautes fenêtres du chœur. Ces beaux vitraux, d'une conservation presque miraculeuse, avaient besoin d'être remis en plomb et d'être nettoyés. Depuis long-temps les plombs sont oxidés, et l'on peut craindre un accident. Le ministère a bien voulu confier à l'architecte de la cathédrale une tentative de réparation dont le résultat dépasse toutes les espérances. Les membres de la Société sont enchantés de pouvoir se rendre compte d'une opération si importante et si délicate : ils font des vœux sincères pour que le travail se continue et se complète. Ces vœux sont d'autant mieux fondés qu'il est difficile de rencontrer une aussi considérable verrerie du moyen-âge si peu détériorée. On ne saurait donc prendre trop de précautions pour en assurer à jamais la conservation à l'étude des antiquaires. La remise en plomb s'est effectuée à la cathédrale même, sans qu'aucun fragment n'ait été emporté au-dehors. Une salle, dans l'une des tours a été consacrée à cette destination ; des calques ont été faits, etc., etc. En un mot, toutes les mesures de précaution que peut inspirer la prudence, mesures indiquées dans les *Annales Archéologiques* de M. Didron et dans plusieurs articles insérés dans le journal l'*Univers*, ont été prises, sans qu'on s'en soit jamais relâché un instant. MM. Manceau et Bourassé ont été à même de surveiller toute l'opération et se sont fait un devoir de suivre avec la plus vive sollicitude la marche entière du travail.

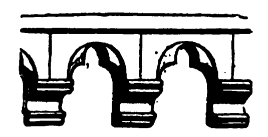
Les membres de la Société ont visité en même temps le musée archéologique fondé depuis quelques années dans une des salles des clochers de la cathédrale. Les moulages y sont assez nombreux, mais pas encore autant qu'on le désirerait. Ce sont les ressources exiguës dont on a pu disposer à cette

intention qui en sont la principale cause. M. l'abbé Bou
émet encore à cette occasion l'idée qu'il a déjà plusieurs
émise, de voir se pratiquer des échanges entre les div
régions où l'on s'occupe d'études archéologiques. M. de
mont approuve fortement cette idée et travaille de toutes
forces à faciliter ces sortes d'échanges si profitables
science. Les archéologues de Tours désirent ardemment
adopter de tous côtés une idée dont les résultats peuvent ê
immenses. MM. Bourassé et Manceau profitent de cette c
constance pour faire un appel à leurs collègues de la Socié
française par la voie du *Bulletin monumental.*

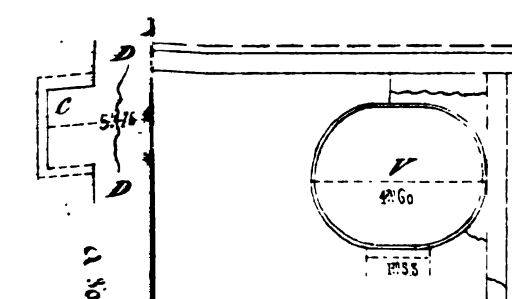
La visite terminée à l'église Métropolitaine, la Sociét
s'est transportée à l'église de Saint-Pierre-des-Corps où de
travaux de peinture sur verre ont été entrepris par M
Plailly, curé de la paroisse, homme aussi distingué par son
zèle que par sa science. Les essais mis sous les yeux de la
Société ont mérité ses éloges. En travaillant dans la voie qu'il
a embrassée et en continuant ses études déjà si savantes sur
la vitrerie du moyen-âge, M. Plailly dotera certainement
son église, pour laquelle il a tant fait, de vitraux remarquables.

Le Secrétaire,

J. J. BOURASSÉ, chanoine.



neur de 28m 10.



a 30m de là est un bois plein de ruines présentant des carrelages en briques carrées de 2 pieds de côté; à l'opposé il en existe de semblables (?).

FOUILLES

Faites par la Société Française

AU BUISSON PRÈS D'AUTUN

sur la propriété de

M. le Cte d'Esterno.

CHRONIQUE.

Monuments de Saintes. — La ville de Saintes a voté une somme de 6,000 francs pour l'acquisition de l'amphithéâtre et les travaux de terrassement à y faire. M. l'abbé La Curie est chargé spécialement de la direction du travail.

L'église abbatiale de Sainte-Marie est définitivement rendue au culte ; MM. les ministres de la Guerre et de l'Intérieur se chargent de tous les frais, en échange de l'église paroissiale actuelle, qui sera détruite.

Pouillé de Saintes. — Nous apprenons que M. La Curie vient de terminer le Pouillé de Saintes, et que ce livre sera présenté, en septembre prochain, au Congrès scientifique de France.

Questions recommandées par le conseil de la Société française pour les séances générales qui auront lieu à Sens, le 31 mai 1847, et les jours suivants.

I. Donner un aperçu des voies romaines qui arrivaient à Agedincum et de leur parcours dans le diocèse.

II. Décrire les *villæ* ou vestiges d'habitations gallo-romaines qui auraient été découvertes dans la même circonscription.

III. A quelle époque doit-on faire remonter les murailles de Sens ?

IV. A-t-on suffisamment étudié les fragments sculptés qui entrent dans la construction de ces murailles ? (la Société

française demande qu'on en fasse l'énumération et la description) ?

V. Ces fragments peuvent-ils fournir de nouvelles lumières sur l'état de l'art dans la contrée, sous la domination gallo-romaine ?

VI. Les débris de colonnes ont-ils été mesurés? A-t-on pu déduire de l'examen de ces débris des notions sur la hauteur et les proportions générales des édifices auxquels ils avaient appartenu ?

VII. Les inscriptions antiques trouvées à Sens ont-elles été réunies et publiées ? En quoi consistent ces inscriptions ?

VIII. Connaît-on la topographie de la ville romaine d'Agedincum ?

IX. Les fragments antiques provenant de la destruction des murailles, destruction que l'on ne saurait trop regretter, ont-ils été recueillis ? Où sont-ils déposés ? Quelles mesures devrait-on prendre pour que ce musée, s'il existe, reçût plus de développements par la suite ?

X. *Moyen-âge.* — Quels sont les monuments du moyen-âge qui, dans le diocèse de Sens, pourraient être attribués à une époque antérieure au XIe. siècle ?

XI. Quels sont les principaux monuments postérieurs au XIe. siècle ?

XII. Décrire la cathédrale de Sens, indiquer les dates précises des différentes parties de ce bel édifice. Décrire les verrières remarquables qu'on y voit. (M. le président adressera toutes les questions relatives à l'étude de cette cathédrale qu'il croira de nature à la faire connaître.)

XIII. Les ornements du trésor ont-ils été bien dessinés ? les décrire le plus soigneusement possible, s'attacher surtout aux ornements attribués à Saint-Thomas de Cantorbéry, préparer des dessins ou des calques de tous ces objets pour qu'ils soient gravés et annexés au compte-rendu de la session.

XIV. Quelles sont les autres églises du diocèse de Sens les plus dignes d'intérêt ? Quel est leur style, leur âge présumé, etc., etc. En présenter le catalogue, les décrire sommairement en tenant compte des différentes époques de leur architecture quand elles sont de différents styles.

XV. Faire l'histoire chronologique des anciens pavages des églises dans l'archevêché de Sens.

XVI. Connaît-on des tombeaux remarquables par leurs sculptures dans le diocèse de Sens ? Quelles sont leurs décorations ? Quelques-uns avaient-ils des statues couchées ?

XVII. Existe-t-il d'anciens autels dans les églises du diocèse, les décrire, en présenter les dessins.

XVIII. Même question relativement aux peintures murales.

XIX. Même question relativement aux vitraux, aux châsses, calices, encensoirs, crucifix, émaux, etc., etc.

XX. Existe-t-il à Sens des maisons construites en bois antérieurement au XVe. siècle ; en quoi diffèrent-elles des constructions postérieures ?

XXI. Quels sont les châteaux les plus intéressants du diocèse de Sens ? De quelles époques sont-ils ? Quelles particularités de construction et de distribution méritent d'être notées dans ces édifices ?

XXII. *Bibliographie.* — Donner le catalogue des ouvrages publiés depuis 50 ans sur l'histoire et les antiquités de la ville et du diocèse de Sens. DE CAUMONT.

Inscription de la mosaïque de Germigny-les-Prés (Loiret).

Une découverte vient d'être faite dans la petite église de Germigny, près de Saint-Benoît où se trouve la seule mosaïque que nous ayons dans ce genre en France.

En réparant cette mosaïque on a trouvé le complément d'une inscription dont on ne connaissait que les premiers mots ; on peut maintenant la rétablir ainsi qu'il suit :

III NONAS JANUARII DEDICATIO HUJUS ECCLESIE ANNO INCARNATIONIS DOMINI DCCC ET VI (806) SUB INVOCATIONE SANCTE GENEVRIE ET SANCTI GERMINI.

Cette église aurait donc été consacrée le 3 du mois de janvier, l'an 806, et ce serait, si ce n'est la plus ancienne de France à date certaine, au moins une des plus anciennes.

V. G. R.

Nouvelles publications archéologiques faites dans la circonscription divisionnaire de Bordeaux. — Nous donnerons de temps à autre à la Société française le catalogue des publications archéologiques qui paraîtront dans le sud-ouest de la France. Voici notre première note à ce sujet :

ACTES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX. — M. *L. de Lamothe:* Recherches sur les bénéficiers er sur l'église de St.-Michel de Bordeaux (travail rempli de recherches).

M. *G. J. Durand:* Sur un chapiteau de l'église de St.-Seurin de Bordeaux.

M. *Virac :* Privilèges de la ville de Langon.

M. *Lapouyade*, membre de la Société : Essai sur l'étude des monuments. — Revers des médailles romaines. — Statistique archéologique de la ville de La Réole.

M. *Marcel de Serres:* Animaux et végétaux figurés sur les monuments de l'antiquité.

M. *A. de Gourgue :* Sur une monnaie d'Aquitaine, inédite.

AMI DES CHAMPS (Bordeaux). — M. *L. de Lamothe:* Notice sur l'église romane de St.-Macaire. — Recherches sur le monastère de St.-Antoine-des-Feuillans, à Bordeaux.

ANNALES AGRICOLES ET LITTÉRAIRES DE LA DORDOGNE. — M. l'abbé *Audierne*, inspecteur de la Société : Notices sur les églises romanes d'Andrivaux et de Merlandes.

MM. *Audierne* et *de Mourcin :* Sur les aqueducs gallo-romains, trouvés à Périgueux.

MM. *Dessales* et *Charrière:* Quelques articles historiques.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE. — Elle publie des rapports annuels adressés au préfet. Le dernier était accompagné de dessins sur bois, et contenait des documents intéressants.

Charles DES MOULINS.

Emploi des fonds votés à Autun, par la Société française.—Des fonds étaient destinés à fouiller un tumulus, mais la tombelle de Laguet présentant de grandes difficultés, j'ai cru pouvoir dépenser cette somme en explorant un polyandre situé à 3 kil. d'Autun, et dans lequel on avait trouvé divers objets en or, dont je communiquerai le dessin. La saison était très-défavorable. Les objets les plus remarquables que l'ont ait déterrés, sont deux colonnes en granite rose et une sorte de caisse rectangulaire en même matière; j'adresserai à ce sujet une petite note.

Une somme de 200 fr. devait être employée à explorer la villa du Buisson. On verra par un petit plan fait à la hâte et par la légende qui l'accompagne, que nous n'avons pas perdu notre temps.

Le chapiteau de l'église d'Auxy n'est pas encore sculpté, et le voyage au Mont-Beuvray exige le retour de la belle saison.

Fouille de la villa du Buisson. — M. Desplaces de Charmasse, spécialement chargé de diriger les ouvriers, a fait pratiquer diverses excavations pour reconnaître l'étendue des ruines, et il suppose que leur surface peut être portée à 15,000^{m}. carrés.

La partie en friche a seule été explorée, et le plan ci-joint indique les substructions mises au jour.

Pour l'intelligence de ce plan, il est bon d'ajouter quelques indications qui serviront à expliquer la destination de chaque appartement.

A. Ecarries en patureaux.

B. Mosaïque de 14 couleurs différentes (fond blanc, bordure noire et rouge, en pierre, dessins en cubes d'émail). On n'a pas osé la découvrir en entier, de peur de voir la gelée la détruire en soulevant les cubes.

C. Partie de la mosaïque, bouleversée.

D. Portes.

E. Pavé en scaiolle (pierre calcaire brune très-compacte). Les murs sont enduits de stuc blanc composé de chaux vive et de marbre pilé; la surface présente des taches rouges, noires, vertes, jaunes, de la grosseur des cubes de mosaïque.

F. Espace rempli après coup d'un massif de maçonnerie de 0 m. 50 de hauteur, recouvert de ciment rougeâtre.

G. Deux murailles accolées.

H. Scaiolle.

I. Scaiolle à 0,20 au-dessous de H.

J. Ouverture dans la muraille.

K. Pavé de ciment brun foncé, parsemé de cubes variés de mosaïque, le tout poli après coup et par conséquent présentant des taches irrégulières. Les murs sont enduits comme en E.

L. Large porte.

M. Porte à montants en pierre de taille à rainures, pour recevoir d'autres montants en bois. Le seuil est en pierre de taille de la roche Mouron.

N. Pavé et enduit comme le pavé K. Dans ces deux chambres étaient des débris de peinture à fresque (lignes et feuillages vert, jaune et rouge).

O. Porte avec un seuil en pierre de taille.

P. Grande chambre pavée en scaiolle et contenant une

quantité de marbres taillés, des clous dont l'on se servait pour retenir les tuiles ; le tout mélangé de cendres et de charbon.

Q. Porte à deux battants dont on voit encore les crapauds. Le seuil est en pierre de taille percé de trois trous de 0,02 de largeur chacun. Le seuil étant usé par les pas, on peut en conclure que là était le passage le plus fréquenté de la maison.

R. Pavé en scaiolle.

S. Espace plein de décombres.

T. Scaiolle reposant sur un lit de pierres perdues de 0,80 d'épaisseur, pour préserver l'appartement de l'eau d'une source.

U. Hypocauste bouleversé, plein de clous, de débris de mosaïque, de tables et de corniches en marbre, de morceaux de porphyre, de marbres précieux et de granit taillés en rond, en carré, en losange, en triangle, etc. Les plus grands étaient de deux pouces.

V Espace circonscrit par deux arcs de cercle liés par deux lignes droites, enveloppé en partie par un massif de maçonnerie. L'intérieur était revêtu de marbre blanc et pavé de dalles de calcaire blanc et de marbre de Diou. On y a trouvé des coquilles de quatre espèces, des cubes de mosaïques en verre de couleur, des morceaux de chaux roulés dans une poudre bleue à base de cuivre.

X. Pavé en scaiolle.

Les marbres dominant dans l'édifice étaient : le cipollin vert, le marbre blanc veiné de rouge, le marbre blanc pur, le marbre de Paros, le marbre de Diou et le marbre violet.

Les autres matériaux étaient le granit à grain moyen très-bien appareillé, le calcaire oolitique, le grès bigarré, le calcaire blanc compacte, le calcaire concrétionné blanc ou albâtre translucide, et le schiste.

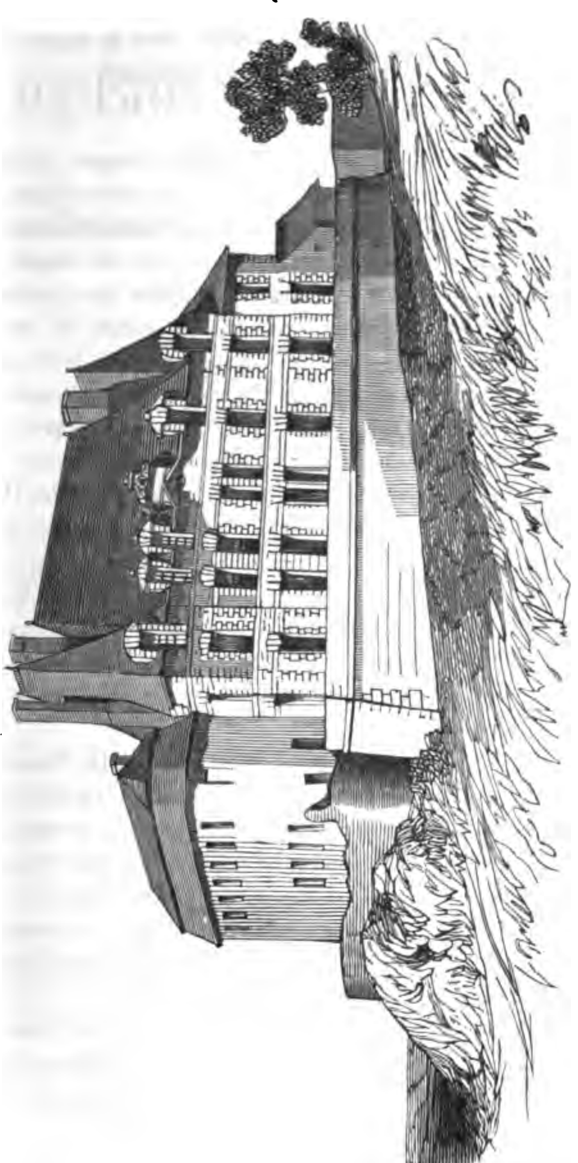
J. de Fontenay,

Membre du conseil de la Société française.

Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, par M. A. Toulmouche (1). — Tel est le titre d'un ouvrage très-important sur l'état de Rennes sous la domination romaine et sur les nombreuses découvertes faites dans la Vilaine il y a peu d'années, par suite des grands travaux opérés dans le lit de cette rivière. Ce volume est un des mieux faits et des plus remarquables qui aient été publiés depuis long-temps, et il est digne à tous égards de recevoir un prix de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, ou du congrès scientifique de France. Imprimé avec soin à Rennes, il se compose de 325 pages in-4°, et de 22 planches du même format. Nous reviendrons sur cette belle et bonne publication. D. C.

Le château de Courseulles: vœu pour sa conservation. — Le port de Courseulles qui appartenait à une compagnie vient d'être racheté par le gouvernement, en vertu d'une loi votée dans la dernière session. Cette mesure utile nous a rappelé qu'il y a quelques années on parlait de démolir l'ancien château, assez belle construction qui domine la partie haute du bourg, et dont le style dénote à peu près le règne de Louis XIII. Rien n'annonce aujourd'hui que cet acte doive s'accomplir. Il serait néanmoins à désirer que cet édifice (si les propriétaires sont dans l'intention de le vendre) devint propriété communale: on pourrait y établir la mairie, les écoles, les bureaux maritimes, etc., etc. Une place publique existe déjà devant ce château, tout y serait donc admirablement disposé pour une semblable destination. Courseulles est destiné à prendre de l'accroissement, et l'on comprend combien un aussi bel édifice peut être utile par la suite. Nous faisons donc des vœux pour sa conserva-

(1) Vol. in-4°. Rennes, Deniel, libraire-éditeur, 1847. Caen, Hardel, imprimeur.



VUE DU CHATEAU DE COURSEULLES (Calvados).

Bouet del.

tion, et s'il était question de le vendre, nous ne saurions trop inviter l'administration à en faire l'acquisition.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Mathias Mayor, membre étranger de l'Institut des provinces.* — La mort a frappé, il y a peu de jours, une des célébrités médicales de l'époque, M. le docteur Mayor, chirurgien en chef de l'hospice de Lausanne, membre étranger de l'Institut des provinces de France et d'un grand nombre d'académies de toutes les contrées de l'Europe. M. Mayor était âgé de 72 ans; sa longue et belle carrière a été illustrée par des découvertes importantes dans l'art de guérir, par des ouvrages précieux, des succès qui lui ont obtenu une réputation européenne.

M. Mayor n'avait pas manqué une seule fois depuis 7 ans d'assister au congrès scientifique de France; président de la section de médecine à Besançon, il a toujours fait partie du bureau de cette section dans les réunions suivantes. M. Mayor qui avait pu comparer la marche du congrès de France à celle des congrès Allemands et Italiens, trouvait les congrès de France mieux dirigés et aimait à s'y rendre au milieu de ses nombreux amis.

Doué d'une activité prodigieuse, on le vit en 1843 assister, à 8 jours d'intervalle, au congrès de France à Angers, et au congrès Italien à Padoue. Nous l'avions vu plein de santé, en septembre 1846, au congrès scientifique de Marseille; quelques mois avant il avait fait à l'Institut des provinces réuni à Orléans, des communications du plus haut intérêt; il fit aussi, à l'hospice de cette ville avec le plus grand succès, des opérations qui étonnèrent les praticiens du pays.

La perte de M. Mayor sera vivement sentie en France et en Suisse; il laisse un fils qui a embrassé la carrière de son père; le célèbre paléonthologiste Agassiz est son neveu.

D. C.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

(CHARENTE-INFÉRIEURE),

SEPTEMBRE 1846;

Par M. LACURIE,

Membre du conseil de la Société française.

MOSAIQUE DE BERNAY.—MOTTE FÉODALE DE St.-FÉLIX. —RAISON PRÉSUMÉE DES SOUDURES QUI SE REMARQUENT A QUELQUES ÉGLISES RURALES EN SAINTONGE.

(A M. de Caumont, directeur de la Société française.)

Je vous dois compte d'une excursion archéologique dans l'arrondissement de St.-Jean-d'Angély. Les détails que j'ai à vous donner vous intéresseront, je l'espère, d'autant plus que j'aborde une question dont on ne paraît pas s'être occupé dans le monde archéologique, bien qu'elle se rattache à la hiérarchie ecclésiastico-féodale du moyen-âge. Il ne sera pas sans quelque gloire pour notre modeste Société archéologique de Saintes, d'ouvrir la route dans l'étude de cette question autour de laquelle se groupent une foule de faits inexpliqués jusqu'à ce jour.

En 1841, M. le docteur Cornay, alors habitant la Rochelle,

nous signala l'existence d'une mosaïque antique sous le sol du jardin du presbytère de Bernay, arrondissement de St.-Jean-d'Angély; comme pièce de conviction, il joignit à l'avis qu'il nous donnait les fragments recueillis par lui, fixés sur le plâtre dans une petite caisse offrant une superficie de 50 cent. sur 30 environ.

L'histoire de cette mosaïque se résume en peu de mots : au nord du jardin et le joignant, s'élevait un tertre couvert de décombres; des murs en ruine y dessinaient plusieurs appartements de 3 à 4 mètres carrés. L'heureuse et utile pensée d'agrandir le jardin amena le nivellement de ce tertre. Mais les travaux ayant été faits sans précaution par des hommes qui ne voyaient que des terres à enlever et un espace à agrandir, je n'ai pu consigner qu'un petit nombre d'observations recueillies sur les lieux mêmes et dix ans après l'événement. Le pavé des appartements était lisse et dur ; les cloisons étaient tapissées de part et d'autre avec de petites pierres coloriées : dans le plus grand appartement furent trouvés deux squelettes couchés de manière à faire penser que le linteau d'une porte était tombé sur la tête de deux individus et les avait écrasés en même temps; plus au nord, toujours dans le même enclos, nouveaux murs, nouvelle suite d'appartements, chambres voûtées, ruines informes, amas de tuiles à rebords. En-deçà du mur de clôture et au midi du tertre, on avait reconnu sous le sol du jardin, à 50 cent. environ de profondeur, un vaste emplacement entièrement pavé en petites pierres de couleur. A l'ouest, la nécessité d'élargir le chemin de Bernay à Surgères ayant fait reculer de 2 mètres à peu près le mur de clôture du jardin, on avait reconnu le pavé déjà observé dans sa partie septentrionale. C'est sur ce pavé même que le nouveau mur repose, et c'est dans cette partie que M. Cornay a recueilli les fragments qu'il nous a envoyés.

Je regrette de n'avoir pas fait plutôt le voyage de Bernay ; j'aurais sûrement sauvé une mosaïque, dont les débris ont servi à macadamiser les allées du jardin du presbytère ! Mais la société archéologique de Saintes ne faisait que de naître ; le soin de trouver un local convenable pour le musée, l'appropriation de ce local à sa nouvelle destination, des fouilles à suivre dans les murs de l'hospice civil, l'établissement du médailler réclamaient ma présence ; plus tard, les travaux de restauration de la crypte de St.-Eutrope ont absorbé tous mes instants, en sorte que de délais en délais, nous en sommes réduits aujourd'hui à gémir sur une perte irréparable : la main des hommes a détruit en quelques semaines ce que quinze siècles avaient respecté !

Qu'il me soit permis d'émettre ici le vœu de voir l'autorité départementale prendre efficacement la défense de ces restes vénérables des temps anciens. Elle le peut, elle le doit dans l'intérêt de l'histoire et des arts. Et qu'aurait-elle à faire pour cela ? presque rien. Une circulaire prescrivant à MM. les maires de l'informer immédiatement de toute découverte faite dans leur commune, et portant défense expresse de ne rien détruire avant l'avis de qui de droit ; par suite de cette mesure tout ce qui est du ressort des architectes d'arrondissement et des agents-voyers, comme aussi tout ce qui tombe sous l'administration des conseils de fabrique, serait préservé d'un vandalisme d'autant plus déplorable qu'il est exercé par ceux-là même que leurs études et leur profession devraient tenir en garde contre la manie de détruire.

C'est assez vous dire, Monsieur et très-honoré collègue, que je suis arrivé trop tard à Bernay. Tout n'est pas perdu cependant, la partie nord du jardin a été fouillée à deux mèt. de profondeur, et 36 mèt. carrés de mosaïque sont détruits ; mais la partie sud n'a pas été touchée ; et là de nouvelles richesses nous attendent si nous ne prolongeons pas

trop les délais. Vous en jugerez par le dessin que je vous adresse et qui reproduit au centième de ses dimensions une mosaïque que j'ai déterrée : ce dessin vous en dira plus que la meilleure description.

Ce magnifique parquet était couvert de 50 à 60 cent. de terre, que M. le curé de Bernay, dont on ne saurait trop louer le zèle en cette circonstance, a bien voulu enlever lui-même, attendu qu'il nous a été impossible de trouver un manœuvre, tous étant occupés aux travaux de la vendange. La rosace centrale est brisée dans sa moitié du nord au sud ; partant de cette brisure le pavé s'affaisse sensiblement à mesure qu'il s'en éloigne vers l'est, effet produit par la chute d'un mur dont nous avons trouvé les débris ; à l'ouest, le pavé sert de fondement au mur de clôture, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Une couche épaisse de ciment d'une dureté remarquable, reposant sur un lit de sable, fixe les cubes qui composent la mosaïque. Ce ciment est formé d'une partie de chaux vive, d'une partie de calcaire blanc concassé, et d'une partie d'argile de tuilier ou de brique cuite, également concassée. Les cubes affectent six couleurs : le blanc et le gris, le rouge, le rose, le jaune et le bleu foncé. Je laisse à MM. les géologues le soin d'analyser ces diverses espèces de pierres que l'on m'a dit être : les blanches et les grises, un carbonate de chaux dur, celles-ci offrant des traces de péroxide de fer hydraté ; les roses et les rouges, un carbonate de chaux plus ou moins coloré par un péroxide de fer colcotar ; les bleus, carbonate de chaux fortement coloré, par un péroxide de fer hydraté ; enfin les jaunes, un grès à grains très-serrés, coloré en jaune clair par un péroxide de fer hydraté. J'avoue ma profonde ignorance à l'endroit de la chimie, aussi vous prierai-je de ne me considérer ici que comme le très-exact rapporteur de l'expérience pratiquée sur ces différentes pierres qui toutes, à l'exception du grès jaune, font effervescence à l'acide chlorhydrique. J'ajouterai,

toujours en ma qualité de rapporteur, que les terrains sur lesquels repose Bernay étant *oolitiques*, il ne s'y trouve en aucun endroit des grès jaunes, semblables à ceux qui ont été employés à cette mosaïque ; d'où l'on doit conclure qu'ils ont été importés dans le pays ; et comme la nature intime de ces pierres offre une grande analogie avec celles des mosaïques de Rome et d'Italie, on serait peut-être en droit de tirer cette autre conclusion, que l'Italie est le lieu d'exportation d'où ont été apportés, dans les diverses provinces, les matériaux nécessaires à la confection de ces sortes de tapis antiques.

Une parole inconsidérée, pour ne rien dire de plus, aurait déterminé la perte de cette mosaïque, si le temps n'eût pas manqué à ceux qui ont fouillé la partie nord du jardin. J'avais dans l'une des séances du congrès archéologique de Saintes, signalé les ruines d'une villa à Bernay. Jaloux de vérifier l'exactitude de mon allégation, M. M.... se rend chez M. le curé, lui déclare ses titres, et demande à visiter le jardin. Après un examen de quelques minutes, se fondant sans doute sur la conformation du terrain, notre savant prononça ces paroles que l'on a malheureusement prises trop à la lettre « M. le curé, « il n'y a rien ici ; ou s'il y a quelque chose, cela ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe », je cite textuellement. Fort de la déclaration d'un homme que son titre semblait devoir rendre plus circonspect, M. le curé se décida à faire ouvrir des tranchées de deux mètres de profondeur, dans un terrain jusque là demeuré inculte ; et le démon des ruines redoublant l'activité des travailleurs, nous avons perdu en quelques jours 36 mètres carrés d'une mosaïque, tapissant trois appartements (1).

(1) M. le curé de Bernay est surtout coupable et même le seul coupable, car il aurait dû arrêter les ouvriers, lui qui était sur les lieux et qui voyait la destruction qu'ils opéraient. *(Note du comité de rédaction.)*

Avec cette mosaïque a été détruite une petite fabrique hexagone, dont je ne saurais trop assigner l'usage, espèce de bassin en pierre de liais. Chacun des côtés mesurant 58 centimètres, était formé d'une table en marbre bleu, posée de champ, excédant de 8 centimètres le fond du bassin. Ces marbres ont été recueillis par M. le curé, et je les ai vus. Peut-être pourrions-nous voir ici une citerne, attendu que le fond du bassin se trouvait à deux mètres environ en contre-bas du niveau de la salle voisine. De plus, les marbres qui en formaient les côtés, annoncent évidemment qu'ils ont été brisés dans le sens de leur hauteur; et je comprends que ces tables auront dû céder à une forte secousse, et se briser un peu au-dessus du ciment où elles étaient retenues par leur partie inférieure.

Une serpe et un vase dont je ne connais pas d'analogue, ont été recueillis dans ces fouilles. Ces deux objets ont été déposés au musée de Saintes.

Traversé par plusieurs voies romaines, le territoire de Bernay faisait autrefois partie de cette suite de points fortifiés qui, depuis Muro, Muron, jusqu'à Sermonicomagus, Mansle, formaient comme une vaste ceinture entre les Santons et les Pictons. Là, a dû exister une villa, résidence d'un riche gaulois ou de quelque chef romain, juste appréciateur des agréments de la campagne, et surtout de la chasse, dans une contrée charmante et convenablement boisée. Nous pouvons donc voir dans les ruines découvertes à Bernay, les restes d'une somptueuse villa. La disposition des appartements, leur nombre, la richesse des enduits, plusieurs grandes mosaïques, les nombreux fragments de marbres et de briques à rebords, autorisent suffisamment la pensée que là, sur le bord d'un ruisseau limpide qui coule à quelques pas à l'est, existait une de ces fabriques dont notre Saintonge offre de si nombreux et si riches débris.

Bernay était, au XIIIe. siècle, un prieuré dépendant de l'abbaye du Bourg-Dieu ; il valait 500 livres ; à la fin du XVIIIe., il était à la nomination du Prieur de Candé, relevant lui-même de l'abbaye de St.-Etienne de Tonnay-Charente. La cure était passée du patronage de l'abbaye du Bourg-Dieu à la collation du Duc de Châteauroux. C'est dans les dépendances du prieuré que se trouvent les ruines romaines dont je viens de vous entretenir.

L'église, terminée à l'est par un chevet droit, percé d'une large fenêtre ogivale, n'offre rien de très-remarquable à l'intérieur ; c'est une simple nef, de la fin du XIe siècle, allongée de deux travées vers l'est dans le XVIe. A l'extérieur, l'antiquaire doit noter trois fenêtres à une seule voussure, dont la retombée est reçue sur une seule colonnette en retrait; de larges masques grimaçants en forment les chapiteaux. Le mur nord n'est percé d'aucunes fenêtres ; il faisait l'un des côtés de la maison du prieur. Pas de porte à l'ouest, mur plein, surmonté d'une campanille. Il ne paraît pas que l'église ait jamais été ouverte dans cette partie renfermée dans les anciennes dépendances du prieuré ; on y pénètre par une porte romane à trois voussures en retrait, reposant sur autant de colonnes engagées. Cette porte ouvre au sud, presque dans l'angle formé par le mur occidental, elle est du reste très-délabrée. Un fort joli bénitier, en marbre gris, et que l'on serait tenté de prendre pour un guéridon, est fixé près de la porte par un anneau de fer, tellement oxidé, qu'il y a tout à craindre pour ce joli meuble donné peut-être par pieuse damoiselle dont il ornait l'oratoire.

A peu de distance de Bernay, au nord-est, se déploie en amphithéâtre le joli village de St.-Félix, dominé par l'église, et ce qu'on appelle le château. J'avais hâte de visiter cette commune ; on m'avait annoncé des découvertes récentes, qui piquaient vivement ma curiosité : des auges en pierre, reliées

entr'elles par des conduits en plomb, avaient été trouvées sous une tombelle ; les travaux interrompus ne devaient être repris qu'après l'avis d'un homme compétent, etc., etc. J'arrive à St.-Félix, muni d'un briquet et de bougies, pour assurer ma marche dans les allées couvertes, ménagées sous la tombelle.

Un coup-d'œil a suffi pour apprécier la découverte signalée. Des travaux de terrassement pour élargir un chemin vicinal, ont révélé l'existence d'un bassin maçonné en pierres échantillonnées et disposées symétriquement par assises droites et par assises inclinées, offrant à l'œil un rang de feuilles de fougères entre deux assises horizontales. Ce bassin qui mesure un peu plus d'un mètre de largeur sur deux mètres de longueur apparente, car il n'est pas entièrement dégagé des terres qui le couvrent en partie, et qui semblent s'être affaissées par accident, avait à sa partie antérieure un conduit en plomb, sans doute pour l'écoulement des eaux. J'ai remarqué dans tout le pourtour du bassin, et à une hauteur de 40 centimètres environ, un enduit extrêmement fin et dur, ce qui me ferait soupçonner une fontaine ou une citerne à l'usage des gens du château dont je parlerai tout-à-l'heure. J'ai prié M. le curé de Bernay qui m'accompagnait, de faire part de ma pensée à M. le maire, et de l'engager à ordonner le nétoyage de ce bassin. Une source d'eaux vives serait un bien grand avantage pour ce village, surtout durant les chaleurs de l'été.

Une première enceinte défendue autrefois par un fossé presque comblé aujourd'hui, mais qui se dessine parfaitement au nord et à l'est ; à l'extrémité occidentale de cette cour, et dans une seconde enceinte entourée d'un fossé large et profond ; une éminence artificielle, arrondie, un cône tronqué, mesurant à son sommet 90 mètres de circonférence, et à sa base un peu plus du double, voilà, Monsieur et très-honoré

collègue, ce que l'on appelle encore aujourd'hui le château, réminiscence d'un passé déjà bien loin. En effet, j'avais sous les yeux l'emplacement « d'un de ces ouvrages militaires, d'une « de ces demeures féodales qui, du IXe. au Xe. siècle, cou- « vrirent nos campagnes lorsque la féodalité fut établie, alors » que chaque possesseur de fief commençait son établissement « par la construction d'une petite forteresse, ne fût-elle com- « posée que d'une seule tour, » ainsi que vous le faites remarquer au T. 5. de votre Cours.

Sur cette éminence a dû s'élever le donjon du noble Baron; le donjon a disparu, emporté par les siècles, mais « la prison souterraine où le jour ne pouvait pénétrer » existe encore; on y pénètre par une porte cintrée fortement maçonnée, ouverte au nord, presqu'au niveau du fossé. Elle se compose de quatre petites pièces carrées, creusées dans la craie et se communiquant par une ouverture basse et étroite.

Du haut de cette motte on découvre un vaste horizon, et l'on jouit d'un des plus beaux panoramas possibles.

A l'est, et dans la première cour ou enceinte, s'élève l'église et le prieuré. Là se trouvaient autrefois les magasins, écuries et autres servitudes, ainsi que les logements des gens du baron; il n'en reste d'autres traces que quelques pans de murs qui se révèlent à fleur de terre.

L'église de St.-Félix n'est qu'une simple nef, terminée à l'est par un mur droit. Elle accuse trois époques bien déterminées, dont les soudures sont très-apparentes; le sanctuaire me semble du XVIe. siècle; la partie antérieure, du commencement du XIIe.; le milieu est incontestablement plus ancien.

Ici, Monsieur, j'aborderai une question soulevée chez moi, par suite des recherches que j'ai été obligé de faire pour la rédaction des Pouillés de l'ancien diocèse de Saintes, travail passablement fastidieux, et que j'ai entrepris pour mes péchés. Je ne m'étendrai pas sur l'importance attachée à la connais-

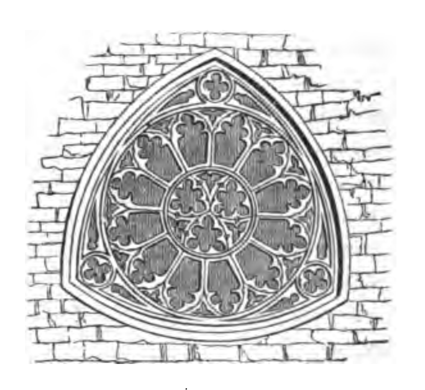
sance des pouillés au point de vue archéologique, mieux que moi vous savez l'apprécier; mais je vous ferai remarquer que dans le dénombrement des bénéfices ecclésiastiques, se trouvent les prieurés et les cures. Or, les cures étaient dans leur origine ce qu'elles sont encore aujourd'hui, certaine circonscription de terrain, confiée à l'administration spirituelle d'un prêtre spécialement délégué pour y administrer les sacrements; c'est ce qu'on appelle une paroisse. Les curés sont aussi anciens que le christianisme; nous voyons les Apôtres établir dans les églises nouvellement formées, des prêtres pour les gouverner conjointement avec l'évêque; dans la suite, le nombre des fidèles se multipliant, il fallut créer plusieurs curés dans la même ville et en établir dans les campagnes. Chacun de ces curés avait une église dans laquelle il assemblait ses paroissiens, et les églises étaient sans doute en rapport avec le nombre des fidèles qui constituaient la paroisse. Ainsi, dès leur fondation, les églises paroissiales, les cures étaient des édifices appropriés pour leur forme et surtout pour leurs dimensions, à l'usage auquel on les destinait.

Les prieurés doivent leur origine aux donations faites aux églises ou aux monastères. Du VIIe. au IXe. siècle ils étaient connus sous les noms de *cellæ*, *cellulæ*, *abbatiolæ;* c'étaient de simples chapelles domestiques, de petits oratoires où les moines envoyés pour les récoltes, ou pour faire valoir ou défricher les terres éloignées de leur monastère, célébraient l'office de leur ordre, aux heures prescrites par la règle. Les donations faites aux églises étaient souvent très-considérables; les prés, les bois, les ruisseaux, les moulins, les vignes, les maisons, les serfs, et toutes les dépendances comprises sous la formule *cum omnibus appendiciis suis*, exigeaient quelquefois l'œil des maîtres; il fallait entretenir ces biens, en serrer les récoltes, et toute une abbaye ne pouvait pas se livrer à ces soins; les immenses travaux d'assolement et de défriche-

ment dus aux enfants de St.-Benoit, exigeaient la puissance d'hommes entendus, pour maintenir l'ordre et donner une bonne direction aux travaux; les nonnes renfermées dans leur monastère, ne pouvaient pas vaquer aux soins d'une vaste exploitation, de là, la mission d'ecclésiastiques séculiers ou réguliers pour avoir l'œil aux intérêts du monastère, et ces hommes accomplissaient dans l'oratoire domestique tous les exercices de leur règle, dont rien ne dispensait. Cette mission fut d'abord temporaire; la nécessité de secourir les fidèles dans leurs besoins spirituels en fit prolonger la durée; on conçoit sans peine que les serfs employés à l'exploitation de ces biens s'exemptèrent peu à peu d'aller le dimanche et les fêtes chercher souvent très-loin, à leur paroisse les secours spirituels qu'ils pouvaient trouver sous leur main sans sortir; les malades, les infirmes de la contrée autorisèrent encore davantage les moines à les leur procurer, et ainsi insensiblement ces chapelles domestiques devinrent églises publiques. Et comme les populations s'agglomérèrent rapidement autour d'un centre d'activité, le simple oratoire ne put bientôt plus suffire aux exigeances de la localité; de là, la nécessité de lui donner plus de développement. Et c'est ce que je crois avoir observé dans la majeure partie des églises qui ne furent dans leur origine qu'un simple prieuré; toutes offrent des reprises considérables, des constructions symétriques surajoutées, remarques qu'on ne fait pas dans les églises déjà paroisses à l'époque de leur fondation ou de leur cession à un monastère.

Cette observation m'a frappé, et m'a conduit à chercher dans le développement de la population autour des prieurés, la raison des soudures que nous remarquons si communément aux églises rurales en Saintonge. La rédaction des Pouillés de l'ancien diocèse de Saintes, m'a beaucoup aidé dans mes recherches, en me fournissant la liste exacte des bénéfices et

leur nature ; et j'ai été amené à ce premier résultat que chacun peut vérifier, savoir que bon nombre d'églises rurales ont été allongées dans leur partie antérieure, avant le XIIIe. siècle, et toutes étaient d'anciens prieurés ; qu'un grand nombre d'autres églises rurales n'offrent aucunes soudures, ou n'ont subi que quelques modifications commandées, non par le besoin d'agrandir un local devenu insuffisant, mais par l'une de ces mille causes qu'amènent le temps et le caprice, et toutes étaient paroisses. Voici, Monsieur et très-honoré collègue, ce que je crois avoir observé dans notre Saintonge ; mais vous sentez que ces recherches sont encore trop peu avancées pour donner lieu à une conclusion.



NOTES

POUR SERVIR

A LA

DESCRIPTION DE QUELQUES ÉGLISES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE ;

Par M. Victor PETIT,

Membre de la Société française et de plusieurs autres Sociétés archéologiques.

LES CLOCHERS DE VILLAGE DES ENVIRONS DE SENS.

Le magnifique travail de M. de Caumont « La classification des monuments par époque et par province » a eu un immense retentissement et sert aujourd'hui encore de base aux études archéologiques, relatives aux édifices élevés en France durant la période du moyen-âge. Mais cette classification générale doit se subdiviser en de nombreuses catégories, afin de signaler à leur tour les humbles églises des villages, perdues au milieu des champs ou au fond des bois.

Le département de l'Yonne possède deux grandes cathédrales et de vastes églises abbatiales ; le plus grand nombre de ses églises de village n'offrent que peu d'intérêt. Presque toutes ne sont formées que de murailles massives, recouvertes de mortier ou de badigeon. Cependant quelques-unes de ces églises remontent à une haute ancienneté, et j'aurai à signa-

ler de beaux détails d'ornementation peu connus encore, même dans le département.

La constitution géologique du sol sur lequel on bâtissait a, de tout temps, exercé une très-grande influence sur la solidité, l'étendue et même la beauté des édifices. Cette influence était plus entière, plus complète encore à l'égard des églises, dans les localités pauvres ; là, il fallait absolument se servir des matériaux placés à proximité, quels qu'ils fussent ; tandis que dans les villes l'abondance des ressources pécuniaires permettait de choisir et même d'aller au loin chercher ce qui manquait. Les abbayes qui étaient presque toutes pourvues de riches donations, agissaient de même et ne négligeaient rien de ce qui pouvait contribuer à la beauté et à la solidité des immenses constructions dont nous admirons encore, après de longues années de dévastation, les innombrables ruines et les admirables débris. On le comprend, les églises de villages, alors même qu'elles étaient protégées par de riches seigneurs, ne pouvaient présenter que bien rarement un aspect monumental. On les construisait avec les pierres trouvées dans la localité ; que ces pierres fussent petites ou grandes, dures ou tendres, quelques ouvriers plus ou moins adroits les mettaient en œuvre, imitant, aussi bien que cela était en leur pouvoir, les vastes églises des villes ou des abbayes voisines. A cette imitation instinctive, nous devons de curieuses églises romanes ou gothiques, imposantes encore, malgré leur état de vétusté et de délaissement. Toutes celles qui furent bâties pendant la période du XIIe. au XVe. siècle, offrent, chacune dans son genre, quelques détails intéressants. Ainsi dans les unes on trouve de charmantes chapelles, élevées aux dépens de riches ou pieux donataires ; dans les autres, ce sont de brillantes verrières, de nombreuses dalles tumulaires finement ciselées, des rétables et des stalles.

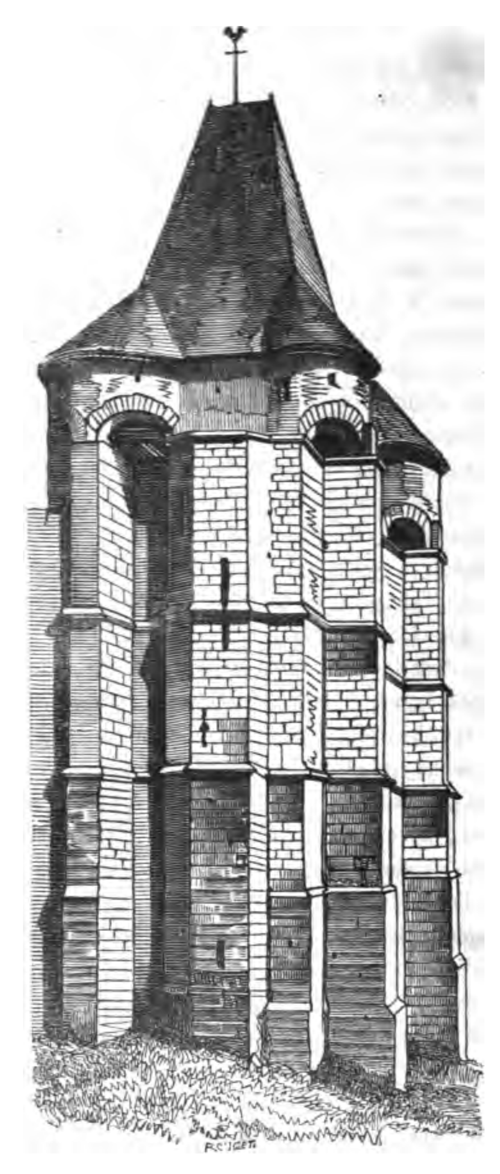
Plusieurs des églises de village du département de l'Yonne

ont conservé une partie de ces curieux débris ; peu à peu ils seront décrits dans le « Bulletin monumental ».

Une carte archéologique de ce département offrirait de singulières dispositions architecturales, toutes en rapport parfait avec les formations géologiques du sol. Voici l'ensemble de ces dispositions : on trouve dans quelques vallées de l'arrondissement de Sens un nombre considérable de roches, maintenant à fleur de terre, et dépendant du gisement si extraordinaire des groupes de grès de Fontainebleau. Ces roches brisées à l'aide de la mine, et ensuite taillées d'une grandeur et d'une manière uniforme, servent ou plutôt ont servi à construire les gros murs, les contreforts et les arcs boutants des églises de la contrée. A peine dégrossis par suite de leur dureté, ces matériaux présentent un aspect rustique, qui exclut toute élégance et toute légèreté.

Le dessin ci-joint, et qui représente le clocher de l'église de Soucy, village situé à quelques kilom. de Sens, peut donner une idée de leur construction générale. Un second clocher, dont le dessin est à la page suivante, complètera la description figurée de cette partie de nos églises de village. Ce sont partout les mêmes contreforts, les mêmes proportions et aussi la même rudesse de travail. Les toitures seules diffèrent ; elles sont généralement pyramidales et couvertes en ardoises ou en tuiles, jamais en pierre ni en plomb. Les flèches ou les croix qui les surmontent n'ont aucune valeur archéologique.

Dans l'arrondissement de Joigny, on retrouve encore quelques groupes de grès isolés, et le mode de bâtir est à peu de chose près le même. Cependant, on commence à reconnaître le voisinage et l'emploi d'une pierre calcaire tendre, d'un grain fin et très-blanc. Les églises offrent moins de lourdeur et de pauvreté ; plusieurs d'entre elles sont même remarquables par le fini de quelques détails d'ornementation. Plus on avance vers le sud, c'est-à-dire en parcourant les arron-



TOUR DE L'ÉGLISE DE SOUCY.

dissements de Tonnerre et d'Auxerre, plus on rencontre de jolies églises dont le caractère archéologique ne manque pas d'importance. Il n'est pas rare de reconnaître le style roman, richement brodé, ni le beau style ogival des XIIIe. et XIVe. siècles. La renaissance y est surtout admirablement représentée.

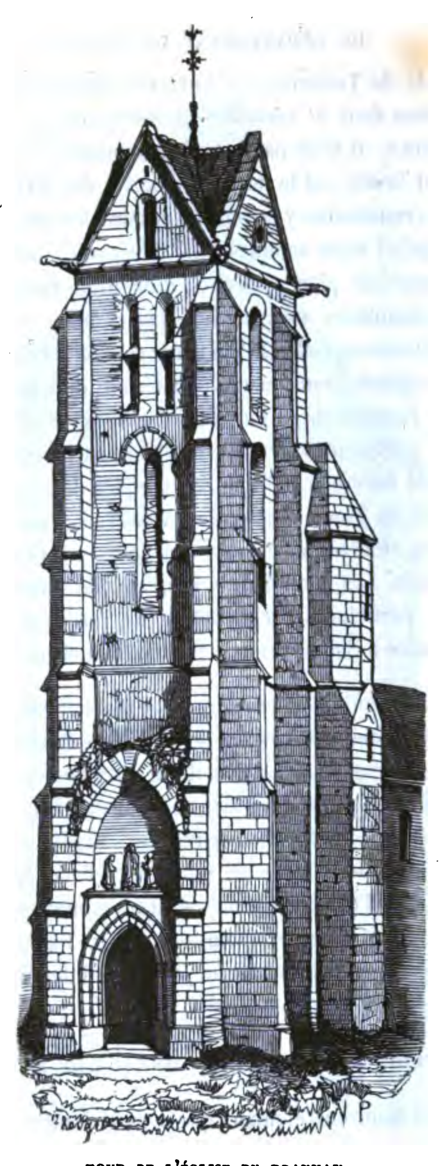
C'est qu'ici nous sommes dans une contrée formée d'immenses bancs de pierre calcaire, d'un grain facile au ciseau du plus minutieux ornemaniste. Les grandes carrières de Courson et surtout celles de Tonnerre sont bien connues. Leurs profondes galeries ont fourni les matériaux d'un grand nombre d'édifices considérables. On admire à Neuvy-Saultour, Saint-Tonnerre, Florentin, etc., de délicieux bas-reliefs, chefs-d'œuvre de finesse et d'élégance, sculptés dans cette pierre.

Au-delà du Tonnerrois et de l'Auxerrois, commencent les granites du Morvan, et un peu vers l'ouest, les calcaires durs du Nivernais. Les monuments religieux de l'arrondissement d'Avallon participent du caractère de force et de beauté qu'on admire à Saint-Père et à Sainte-Magdelaine de Vézelay.

Je reviens aux clochers des environs de Sens. Le dessin qui suit représente le clocher de l'église de Brannay. Bâti en grès, grossièrement appareillé, il offre le type des clochers du pays. Mais en l'absence de tout document historique, l'époque de la construction de ces tours massives devient fort difficile à indiquer. Peut-être remonte-t-elle au XIVe. siècle. Ici les détails d'ornementation, si utiles pour apprécier l'âge des monuments, nous manquent tout-à-fait. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet, lorsque je parlerai des églises elles-mêmes.

DESCRIPTION DE QUELQUES TOMBEAUX DU XIIIe. SIÈCLE.

Sans nul doute on s'étonnera que je parle d'une voie romaine, à propos de la description de quelques tombeaux du moyen-



TOUR DE L'ÉGLISE DE BRANNAY.

âge. J'expliquerai cette bizarrerie, en disant que j'aime à savoir ce que pouvait être autrefois la contrée que je traverse et dont j'étudie les monuments.

D'après des renseignements dignes de foi, on reconnaissait encore parfaitement à la fin du siècle dernier, l'empierrement d'une voie antique, allant de Sens, « *Agetincum, Agendicum* » à Alise « *Alesia* ». Cette voie n'est plus reconnaissable aujourd'hui sur le territoire Sénonais, par suite d'un empierrement nouveau, posé presque sans interruption sur l'ancien. Mais dans le pays Tonnerrois on le retrouve encore, et la belle carte du dépôt de la guerre, feuille 97, l'indique avec exactitude.

Suivant les annalistes Sénonais, le petit bourg de Cérisiers serait un lieu fort ancien, et tirerait son nom de sa position, à 17 kilom. de Sens, sur la voie antique, « *Cæsaris iter* ». Ce lieu appartenait, dès les premières années du XIIe. siècle, aux frères hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; ils y établirent une commanderie, qui bientôt devint la plus considérable de la contrée, et l'église qu'ils bâtirent subsiste encore en partie. C'est l'abside de l'église actuelle, ou plutôt de son collatéral, et dont voici une vue extérieure. La simplicité de cette abside (voûtée à l'intérieur en quart de sphère) exclut presque tout intérêt pittoresque ou archéologique. En voici le dessin.



Mais dans la nef de cette pauvre église, on remarque un curieux tombeau, datant de la première moitié du XIIIe. siècle, ainsi que l'indique une inscription latine, malheureusement presque entièrement effacée. Cette inscription est gravée autour de la partie supérieure du tombeau. On lit : ...... ANNO AB INCARNACIONE DNI. M. CC.XXVI. GUIDO BROSSARZ..... A PROESENTI VITÆ CURRICULO TRANSMIGRAVIT..... QUID SUM SI QUOERIS, HOC EGO SUM QUOD ERIS.

Une belle croix dont voici le dessin, est sculptée en relief au centre de la pierre.

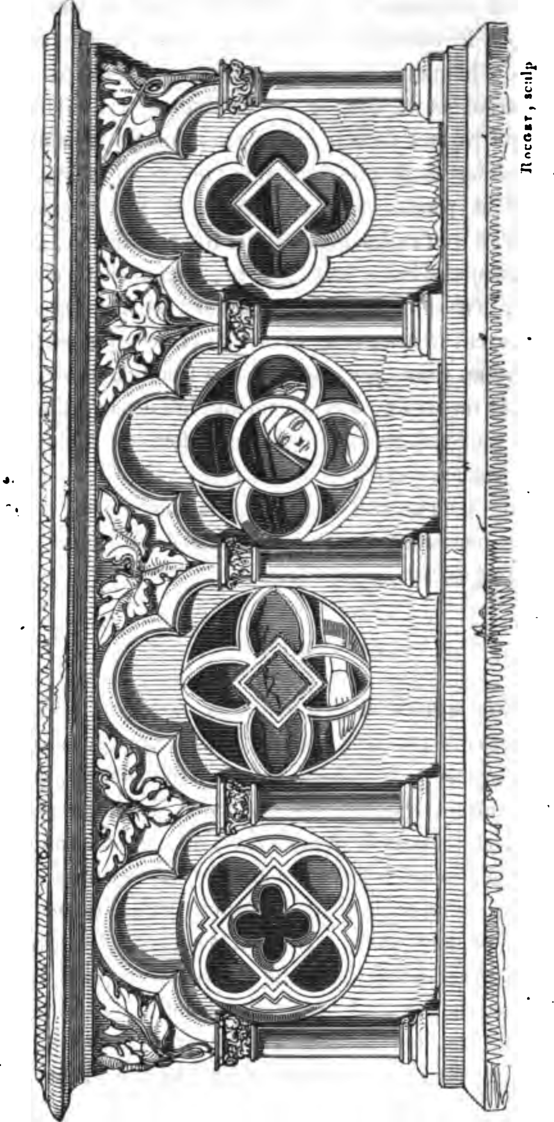


Pour suppléer à cette description, j'ai dessiné l'une des

quatre faces verticales de ce tombeau, dont la base est enfouie sous le carrelage, depuis que celui-ci a été relevé pour cause d'humidité. Les quatre faces sont divisées par des arcatures trilobées et dont la partie centrale est évidée à jour, ce qui permet de voir l'intérieur même de la tombe ; cette disposition ferait présumer que l'image en pierre du défunt y était placée. Elle a disparu, et les fragments sculptés qu'on voit maintenant ont été trouvés, dit-on, dans les ruines, aujourd'hui à fleur de terre, d'un ancien couvent d'hommes, détruit depuis longues années. Le lieu où était situé ce couvent se nomme le CLOÎTRE, et ce serait encore dans ces mêmes ruines que, suivant une tradition locale, on aurait trouvé une croix, déposée aujourd'hui dans l'église du village de Vaudeurs, situé à quelques kilom. de Cérisiers. C'est une curieuse croix romane, émail et cuivre, dont le « Bulletin monumental » donnera la description et le dessin, avec une note consacrée à différentes croix, conservées dans quelques églises de nos villages.

TOMBEAU DE DILO.

Après avoir traversé la petite ville de Cérisiers, dont je viens de parler, la route royale de Paris à Genève laisse à droite la chapelle peu intéressante des Trois-Maries, puis monte, en suivant les sinuosités du terrain, la longue pente qui conduit au sommet de la montagne. La chaussée antique de Sens à Alise franchissait au contraire cette montagne en ligne droite, et traversait un grand plateau ondulé qu'elle ne quittait plus et dont elle gravissait ou descendait les pentes toujours en ligne droite. La route nouvelle occupe le tracé ancien, et on s'avance au milieu d'une quantité innombrable d'arbres fruitiers, qui bordent les chemins, couvrent les champs en s'étendant de tous côtés à perte de vue. Tous ces



TOMBE DE CERISIERS.

arbres rabougris et tortus, laissent à peine entrevoir de loin en loin la silhouette gracieusement pittoresque de la belle forêt d'Othe, dont les ombrages, disent nos vieux historiens, servirent long-temps d'asile aux prêtres gaulois.

Vers les premières années du XIIe. siècle, quelques religieux de l'ordre de Prémontré vinrent s'établir au milieu de cette forêt, au fond d'une petite vallée, et à deux mille pas seulement de la voie antique. Nos religieux n'avaient pas cherché le voisinage du grand chemin ; ils durent regretter même de s'en trouver aussi rapprochés. Mais dans la solitude qu'ils avaient choisie, coulait un limpide ruisseau, alimenté par de magnifiques sources, aujourd'hui encore la seconde providence de toute la contrée. Ce fut sur les bords mêmes de ces eaux, toujours admirables, malgré les herbes et les joncs qui les salissent maintenant, que les jardins de l'abbaye furent plantés ; tandis que les grands bâtiments claustraux, ainsi que l'église, s'élèvent un peu au sud, sur la lisière de la forêt ; immense et magnifique parc, que des défrichements récents ont beaucoup amoindri.

On le voit, les frères religieux savaient choisir parfaitement l'emplacement de leurs abbayes, et, lorsque je donnerai la description de celles dont on admire encore les ruines dans le département de l'Yonne, il sera facile de se convaincre que, loin de chercher les contrées sauvages et isolées, ils mirent le plus grand soin à s'établir au centre des vallées les plus riches et les plus fertiles. Mais peut-être aussi, est-ce à leurs infatigables efforts, à leurs immenses travaux, qu'on doit la fertilité encore évidente des localités qu'ils possédèrent si long-temps.

En faveur des frères de Dilo, « *Dei locus* », c'est ainsi qu'ils avaient nommé leur pieuse retraite, Louis VI, les archevêques de Sens, les comtes de Champagne, les seigneurs de Joigny, et d'autres bienfaiteurs encore, se montrèrent

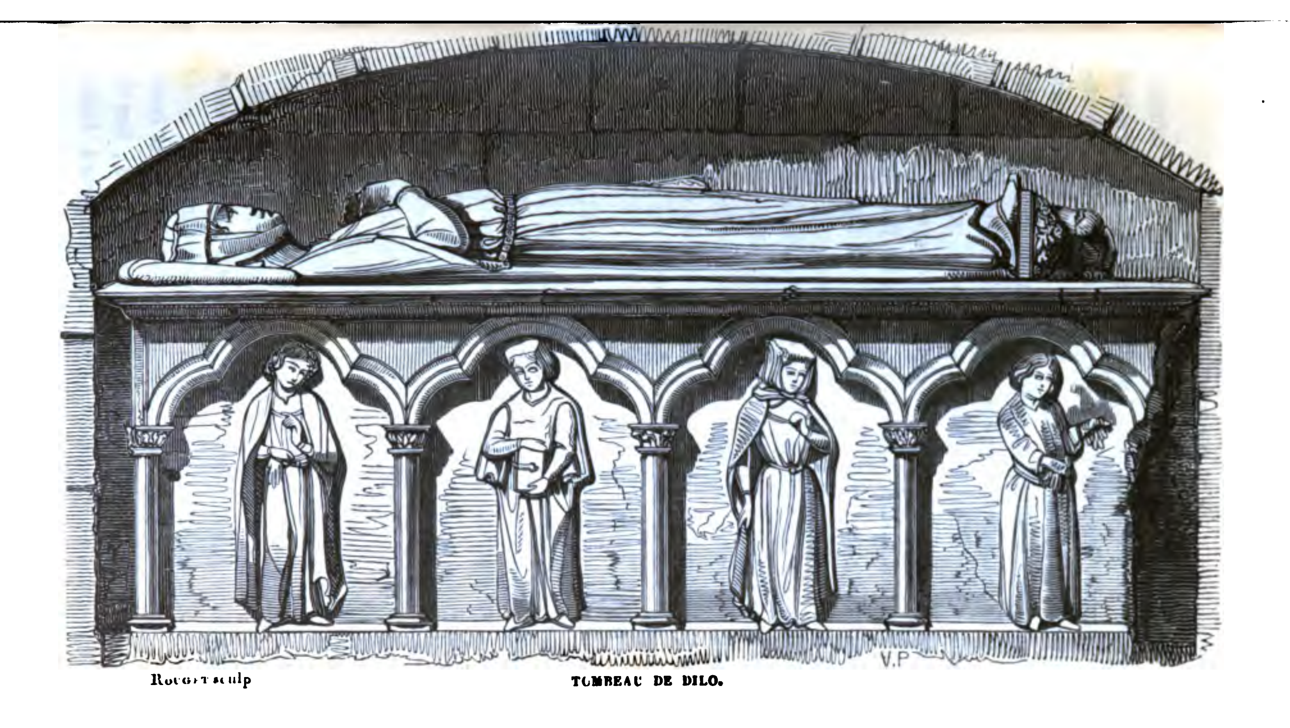
généreux. Trente ans après la fondation de leur première chapelle, les religieux de Dilo avaient édifié une grande et belle église, que consacra solennellement, le 10 mai 1168, Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. L'église bénite par le célèbre archevêque n'est pas parvenue intacte jusqu'à notre temps. Plus tard j'essaierai d'en donner une description; aujourd'hui je ne veux parler que d'un tombeau qui était placé dans le sanctuaire de l'église abbatiale. Infortunée église, dont les derniers débris viennent d'être vendus et dispersés.

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Dilo, on remarque le comte de Joigny, Guy II, et Adelaïs, sa femme, qui vivaient au milieu du XIIe. siècle, et aussi Guillaume, également comte de Joigny, qui mourut en 1179 et fut inhumé à Dilo.

Voici l'extrait d'une charte, rapportée tout entière dans la Gallia christiana, tome XII, et qui prouverait ce fait » *Ego Guillelmus comes Jovicinia....* (suit ici l'indication d'une rente faite à l'abbaye de Dilo, à cette condition): *Concessi etiam eis corpus meum in ecclesia Dei loci sepeliendum.... anno* 1179.

Or, d'après la tradition, le tombeau dont je donne ici le dessin, serait celui du comte de Joigny, et en l'absence de toute inscription, on présume que c'est celui de ce Guillaume, mort en 1179, époque qui correspondrait en effet au caractère architectural du tombeau et de la belle statue couchée dessus. En attribuant aux dernières années du XIIe. siècle ce petit monument, je crois ne pas m'éloigner beaucoup de l'époque réelle. Si les charmantes statuettes qui décorent le soubassement, ou plutôt le côté vertical du tombeau, semblent se rapprocher du beau type de la statuaire du XIIIe. siècle, les colonnettes et les arcatures trilobées, indiquent une époque antérieure, c'est-à-dire la fin du XIIe. siècle.

Ces statuettes délicieuses de pose et très-remarquables d'exécution, méritent d'être décrites avec détails, quant à leurs cos



Rouget sculp

TOMBEAU DE DILO.

tumes qui n'ont rien du caractère monastique ou de sainteté. Ce sont des costumes civils, les uns très-simples, les autres plus recherchés. Tels seraient, par exemple, ceux de la troisième statuette, qui représente une jeune femme ayant la tête couverte d'une coiffure carrée et très-ample. La quatrième statuette tient de la main gauche des gants, et de la main droite elle soutient un oiseau, un faucon sans doute, mais dont il ne reste plus que la queue; le reste du corps a été cassé. Les deux autres statuettes tiennent, l'une un livre à fermoir, l'autre des gants, détail de toilette qui peut sembler bizarre. Enfin une cinquième petite figure, sculptée sur l'un des petits côtés du tombeau, est entourée de feuilles d'érable, finement ciselées. Les chapiteaux sont ornés de glands et de feuilles de chêne et d'alisier; l'ornement feuillagé, placé aux pieds de la grande statue, représente des fleurs et des feuilles d'églantier. Ainsi le sculpteur a été chercher ses modèles dans la forêt qui entoure l'abbaye.

Qu'on me pardonne cette description minutieuse. Je tenais à signaler l'imitation parfaite des végétaux qui embellissent la tómbe de Dilo, végétaux que nous retrouverons sculptés de grandeur naturelle sur les chapiteaux des églises de Villeneuve-l'Archevêque, de Dixmont, etc. Ce sont presque toujours, dans le département de l'Yonne, autrefois couvert d'immenses forêts, des feuilles de chêne, de hêtre, d'érable et d'alisier; souvent aussi des feuilles de vigne et de lierre. On sait qu'en iconographie chrétienne, la vigne a un caractère symbolique.

Voici maintenant le dessin et les détails de la grande statue; ce dessin est assez grand pour suppléer à toute description. Cette belle statue, cassée par la moitié, lorsqu'on ouvrit le tombeau pendant la révolution, a 2^{m}. 10^{c}. de longueur.

Pendant de longues années cette belle tombe est restée exposée à toutes les injures de l'air. Mais en 1843, lors de la démolition complète de l'église, on la transporta à Joigny



STATUE DE GUILLAUME COMTE DE JOIGNY.

et elle fut déposée dans une des églises de cette ville, où on la voit encore, mais hélas! bien défigurée. On a placé debout le long de la muraille, la grande pierre où sont les statuettes qui, par cela même, sont maintenant couchées sur le flanc. Le corps de la statue est d'un côté, les jambes de l'autre, et tout cela est scellé avec du plâtre et de forts crampons en fer. Dépense qui eût été si utilement évitée, en se bornant à rétablir dans leur ordre primitif, le seul possible, les différents morceaux de ce curieux tombeau.

Il ne faut pas se plaindre pourtant, c'est déjà beaucoup qu'on ait songé à retirer des mains des démolisseurs, les grandes pierres qui, pendant plus de six siècles, servirent de tombe au comte Guillaume de Joigny.

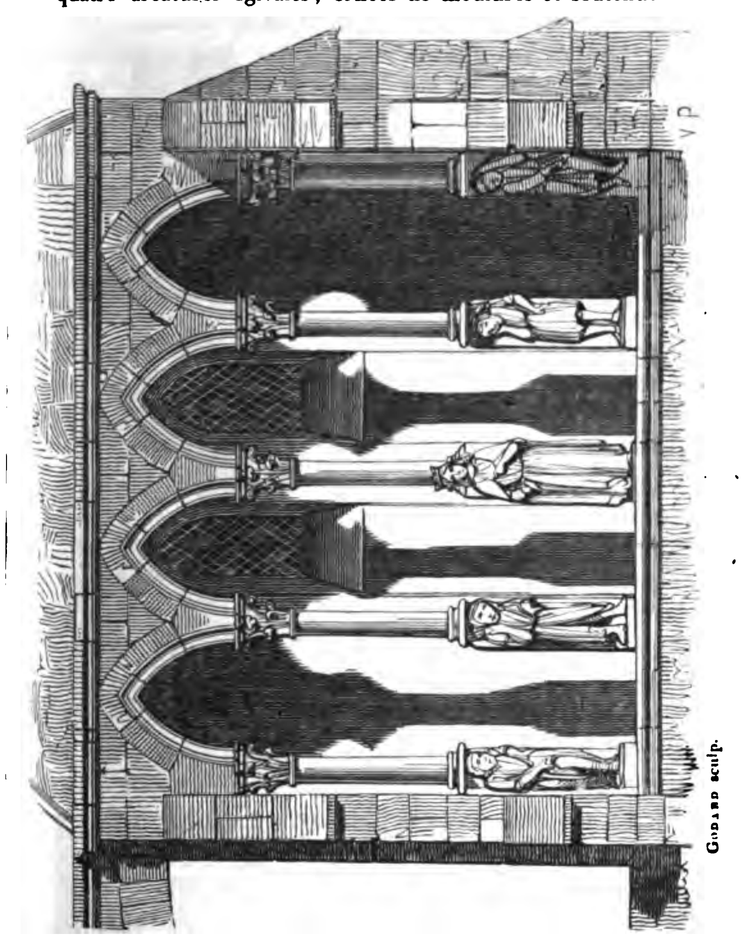
ÉGLISE DE MAILLY-CHATEAU.

Sur la rive gauche de l'Yonne, entre Clamecy et Auxerre, on aperçoit les ruines d'une forteresse féodale, bâtie au sommet de grandes roches escarpées, d'un aspect extrêmement pittoresque.

Ces ruines, remarquables par leur ancienneté, faisaient partie de l'enceinte fortifiée qui entourait le bourg de Mailly-Château, nommé ainsi pour le distinguer de Mailly-la-Ville, village situé à peu de distance, dans le fond de la vallée de l'Yonne.

Autrefois Mailly-Château était l'une des châtellenies les plus anciennes et les plus considérables du comté d'Auxerre ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un assez pauvre village, mais l'église mérite sous beaucoup de rapports l'attention des archéologues. Son portail offre, par suite de la tradition locale qui s'y rattache, un objet tout spécial et plein d'intérêt au point de vue iconographique. Pour suppléer à une longue description, j'ai dessiné la vue d'ensemble et les principaux

détails de ce portail. A la base du grand pignon, on remarque quatre arcatures ogivales, ornées de moulures et soutenues



par des colonnes à chapiteaux feuillagés. Ces colonnes posées sur des socles étroits et très-hauts, laissent derrière elles un espace assez large, formant terrasse et auquel on arrive

par un petit escalier. Sur la face extérieure de chacun des socles ou piédestaux des colonnes, est sculptée une statue, ayant environ les deux tiers de la stature humaine. Mais, soit que les pluies aient endommagé la pierre, soit que l'exécution n'ait pas été soignée, on ne retrouve pas dans ces cinq statues le beau caractère de la sculpture du XIIIe. siècle, époque indiquée par la forme et l'ornementation des ogives et des chapiteaux. Elles ne présentent, au contraire, qu'un ensemble assez lourd, que l'humidité, en rongeant la pierre et en la noircissant, a augmenté encore. Toutefois ces pauvres statues offrent un grand intérêt, parce qu'elles peuvent servir à éclairer une question iconographique, bien souvent débattue. Peut-on, doit-on ici, reconnaître dans la statue centrale, ainsi que le veut la tradition, Mathilde de Courtenay, comtesse d'Auxerre?



La comtesse Mathilde, ou plutôt Mahauld-la-Grande, c'est ainsi qu'elle est nommée par les anciens annalistes auxerrois, a laissé par ses chartes d'affranchissement, un grand souvenir historique et des actes d'un haut intérêt de localité. Aussi, le

savant abbé Le Bœuf les a-t-il rapportés avec soin, dans son « histoire d'Auxerre », précieux ouvrage devenu très-rare, mais qui va être réimprimé avec des additions considérables, dues aux savantes recherches de M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne.

La plus célèbre de ces chartes est celle relative aux habitants de la ville d'Auxerre ; elle est datée de Ligny-le-Château, (l'une des châtellenies du comté d'Auxerre). « *Actum apud Ligniacum castrum meum anno Incarnationis Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio, mense Augusto, die beati Petri ad Vincula.* »

Or, il serait positif que, vers cette même époque, et du consentement de l'évêque d'Auxerre, auquel Mailly-Château appartenait en partie, les habitants de ce bourg auraient obtenu leur charte d'affranchissement. Déjà, dès l'an 1180, à l'occasion d'un incendie qui les ruina presque entièrement, ils avaient obtenu de grands priviléges. Si pour perpétuer le souvenir de Mathilde-la-Grande, comme bienfaitrice de la contrée, les documents écrits nous manquent, au moins cette fois les monuments sculptés pourront en tenir lieu ; car une tradition locale et généralement acceptée indique les cinq statues de l'église de Mailly, comme représentant la comtesse Mathilde et les serfs de sa châtellenie. Une chose positive, c'est que la statue centrale est une femme, et qu'elle porte sur la tête une couronne seigneuriale, tandis que de la main droite légèrement appuyée sur la hanche, elle tient ou plutôt tenait un rouleau, sans nul doute une feuille de parchemin roulée. Malheureusement l'état de vétusté de cette partie de la statue a enlevé à ce détail important beaucoup de sa forme primitive. Toutefois il n'est pas assez indiqué sur le dessin ci-joint. Les quatre statues latérales offrent l'image de la douleur et de la fatigue. Représentent-elles les serfs, en rappelant aux nouveaux affranchis leur ancien état ; ou bien sont-elles tout simplement des statues placées là pour orner la face





extérieure des piédestaux ? Nulle inscription, nulle date ne vient sur le monument éclairer les recherches. Cependant il est impossible de voir dans ces cinq statues, des personnages de l'Histoire Sainte ; pas une d'elles n'est reconnaissable ni comme martyr ni comme saint. Aucune, pas même celle du milieu, n'a d'attribut religieux ; rien ne rappelle leur présence, et au XIIIe. siècle, une semblable omission n'est pas admissible.





Les vêtements simples et même grossiers des quatre statues latérales, contrastent sensiblement avec les draperies longues et amples de la statue centrale, qui est plus grande et plus noble d'expression. Enfin, on est amené à penser que ce sont des statues CIVILES.

Une fois par hasard, des statues représentant une comtesse et ses vassaux, ont

remplacé les personnages de l'Histoire Sainte, et cela, dans la première moitié du XIIIe. siècle, au-dessus de la porte d'une église, bâtie dans un petit bourg, dont les évêques d'Auxerre réclamèrent toujours la possession.

Les archéologues reconnaîtront-ils, d'après le dessin que je joins à cette note (dessin aussi fidèle qu'il m'a été possible de le faire), le caractère civil des statues de Mailly-Château? Admettront-ils qu'une représentation matérielle, une image en pierre, si je puis dire ainsi, de la charte d'affranchissement de la commune, ait été sculptée au-dessus de la porte de l'église. Pourquoi non ? N'était-ce pas d'ailleurs engager d'une manière formelle, irrécusable, la promesse jurée de maintenir la charte octroyée, promesse déjà jurée pourtant sur les Saints Evangiles, non-seulement par la comtesse elle-même, mais aussi par ses enfants et ses grands vassaux. L'abbé Le Bœuf donne à ce sujet de curieux détails, qui prouvent combien il fallait, au moyen-âge, entourer les promesses les plus solennelles, de précautions et de garanties.

A Mailly-Château, rien ne prouvait mieux l'acte d'affranchissement, aux yeux des gens qui ne savaient pas lire, que les « ymaiges » sculptées au-dessus de la porte de leur église.

Mathilde 1re., comtesse de Nevers et d'Auxerre, est morte le 29 juillet 1257, dans son château de Coulanges-sur-Yonne, « *Colengias super Iconam.* »

Par son testament elle fit de nombreuses donations à tous les établissements religieux de la contrée, et l'énumération en est longue. D'autres titres de la même époque, parlent des nombreuses châtellenies du comté.

Heureusement les débris de ces vastes et magnifiques constructions n'ont pas tous disparu, et peu à peu dans le « Bulletin monumental » quelques notes descriptives les feront connaître sous leur rapport pittoresque.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LE NIVERNAIS;

Par M. Georges DE SOULTRAIT,

Inspecteur des Monuments de l'Allier.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

Saint-Pierre-le-Moûtier (*Sancti Petri monasterium*) doit son origine à une colonie de Bénédictins de Saint-Martin d'Autun; ces religieux s'y établirent sur un emplacement concédé par la reine Brunehaut, mais leurs successeurs n'y fondèrent définitivement un prieuré que vers la fin du IXe. siècle.

Tels sont les commencements de cette ville qui devint l'une des plus importantes de notre province.

Il n'entre pas dans notre plan de donner ici l'histoire du monastère et de la ville, ce travail a été fait avec talent par M. Duclos (1); contentons-nous de rechercher les faits qui peuvent se rattacher à la construction de l'église.

Il est impossible d'admettre qu'il reste rien de l'édifice du IXe. siècle; d'un autre côté, nous trouvons dans Nicolaï (2)

(1) Voir l'*Annuaire de la Nièvre de* 1845, 2e. partie, p. 117.

(2) *Description générale du pays et domaine de Bourbonnais.*

qu'Archambault VIII fonda, en 1220, le prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, qu'il dota richement, après avoir fait construire l'église et le cloître de cette abbaye. Cette assertion est évidemment fausse : au XIIIe. siècle, le prieuré était fondé depuis long-temps, la ville était déjà ville royale, et en supposant même que le sire de Bourbon ait fait à cette époque de grandes donations aux religieux, l'examen le plus superficiel de l'église prouve une construction bien antérieure.

Comme on le voit, les données historiques sont peu nombreuses et d'une importance minime. Passons à la description archéologique.

L'*église* de Saint-Pierre-le-Moûtier se compose d'une nef, de deux collatéraux, de transepts fort peu développés et de deux absides, terminées maintenant par des murs droits (1); en outre plusieurs chapelles de différentes époques flanquent les collatéraux.

Tel est le plan général; avant d'entrer dans l'église, occupons-nous de son extérieur. L'édifice, entouré de constructions plus modernes, offre bien peu de ses caractères primitifs; la construction a été fort peu soignée, et les matériaux employés sont d'une qualité très-inférieure, ce qui est singulier dans un pays où la pierre n'est pas rare et où tant d'églises moins importantes sont d'une fabrique de beaucoup supérieure; cette pauvreté de construction est facile à observer au flanc nord de l'église qui forme un des côtés du cloître et qui est resté sans additions postérieures.

Les contreforts sont peu saillants et terminés en biseau, les fenêtres cintrées de moyenne grandeur sont fort simples, et des modillons grossiers soutiennent la corniche. Un antéfixe,

(1) Il y en avait nécessairement trois dans le plan primitif, mais celle de gauche ne fut jamais construite.

en forme de croix nimbée ou de nimbe croisé, est placé au sommet du mur terminal du chœur.

La façade occidentale est d'une grande simplicité ; elle est percée d'une porte cintrée dont les archivoltes sont des tores de différentes grosseurs, retombant sur une espèce d'entablement à feuillages indigènes ; des colonnettes de même grosseur correspondent aux tores, et le tout est encadré par une moulure cintrée que supportent deux têtes grossières. Le portail est en saillie sur la façade, au-dessus s'ouvrent trois fenêtres ogivales en tiers-point, et deux contreforts assez saillants le flanquent à droite et à gauche.

Le clocher qui s'élève à l'intersection des transepts est une tour carrée, basse et sans aucun caractère, percée sur chaque face de deux ouvertures en plein cintre ; au-dessus se montre une courte pyramide couverte en ardoise.

En somme, l'église est fort peu intéressante à l'extérieur, à part toutefois le joli portail septentrional que nous décrirons en parlant du cloître. Examinons maintenant l'intérieur. Dans son *Esquisse des principales églises du diocèse de Nevers*, M. l'abbé Bourassé dit que jamais la voûte de la nef n'a existé, nous ne pouvons être de son avis ; nous croirions plutôt que, lors de la première construction de l'église au XIIe. siècle, cette voûte fut achevée, ainsi que le collatéral gauche, alors en tout point semblable à celui de droite, tel que nous le voyons aujourd'hui ; puis, à une époque inconnue, cette voûte de la grande nef et le collatéral gauche furent détruits par un événement quelconque, et le collatéral seul fut rebâti au XIVe. siècle. Ce qui peut donner de la valeur à cette assertion, c'est que les piliers séparant la nef du collatéral gauche, sont évidemment anciens et semblables à ceux de droite, quant à la forme et à l'ornementation. Maintenant, lors de la construction de la basse nef septentrionale, s'est-on servi des anciennes

pierres pour élever des piliers, ou s'est-on contenté de supprimer deux de ceux qui existaient, laissant les trois autres tels quels, c'est ce que nous ne pouvons décider; quoi qu'il en soit, la nef, le collatéral droit, les piliers de celui de gauche et les absides sont du commencement du XIIe. siècle, le collatéral gauche de la fin du XIVe., et les chapelles des XVe. et XVIe. siècles.

La nef fort élevée comprenait cinq travées; la voûte, actuellement en planches, devait être en berceau et à plein cintre, renforcée par des arcs doubleaux retombant sur de hautes colonnes engagées qui, maintenant encore, montent jusqu'au haut des murs de la nef, et sont surmontées de chapiteaux (1).

Les fenêtres qui éclairent la nef s'ouvrent au-dessus des arcades; elles sont au nombre de neuf, six à droite et trois (dont deux bouchées) à gauche; elles sont cintrées et sans aucun ornement.

On remarque dans la nef quelques pierres tombales, effacées pour la plupart; une seule est encore lisible, elle indique la tombe de *Honneste dame Anne Dumouet, vivante femme de honneste homme et saige maistre Henri Bardin, advocat, laquelle décéda le* 8 *d'août* 1579. Au milieu de la pierre se dessine une croix fleuronnée, accompagnée d'une inscription latine assez bizarre, et de deux écussons, l'un portant une fasce chargée d'un cœur et accompagnée de trois croisettes; et l'autre, mi-parti des mêmes armes et de celles des Bardin, qui sont un trèfle soutenu d'un croissant.

Le collatéral droit communique avec la nef par six arcades en cintre surhaussé, qui reposent sur des piliers carrés, can-

(1) Il est à regretter que presque toutes ces colonnes soient coupées par le bas; cette dégradation, faite dans le but de donner de la place, ne date que de peu d'années.

tonnés de trois côtés seulement, de colonnes engagées ; du côté du collatéral c'est un simple pilastre sans imposte, qui soutient les arcs doubleaux ; ces arcs doubleaux, peu saillants et en plein cintre, séparent les six travées du collatéral ; les voûtes également cintrées sont d'arêtes. On voit encore dans le mur les traces de trois fenêtres refaites à différentes époques.

Le collatéral gauche reconstruit, comme nous l'avons dit, au XIVe. siècle, comprend quatre travées, séparées par des arcs doubleaux assez saillants à angles abattus ; les voûtes sont d'arêtes et garnies de nervures toriques ; ici tout est ogival, voûtes et arcades, les arcs doubleaux reposent sur des pieds droits à chapiteaux de feuilles écrasées, et les nervures sur des colonnettes ; une seule fenêtre éclaire le collatéral, elle est cintrée et sans caractère. En somme, l'ornementation de cette nef se ressent de sa construction primitive et de sa reconstruction ; ainsi quelques colonnes engagées sont restées telles qu'autrefois, d'autres ont, à la place de leurs chapiteaux romans, des guirlandes de feuilles et de fleurs indigènes, d'une exécution grossière ; on y remarque des roses, des feuilles de lierre, etc.

Les transepts sont courts et sans ornementation ; on y entre de la nef par un arc cintré retombant sur des pieds droits avec impostes, où se lit la date 1650 ; peut-être une coupole s'élevait-elle autrefois au-dessus de leur intersection ; maintenant il n'y en a plus de traces, elle est remplacée peu avantageusement par un plancher.

Dans le transept sud s'ouvre une petite abside, élevée de deux marches au-dessus de l'aire de l'église, voûtée en berceau, et terminée par un mur droit ; on y remarque, sous une arcade en anse de panier creusée dans le mur gauche, la statue tombale d'un religieux de l'ordre de St.-Benoît ; cette statue en pierre d'Apremont, est courte

et d'une fabrique peu soignée, mais elle ne manque pas de caractère ; nous la croyons de la fin du XVe. siècle. Elle a la tête posée sur un coussin et les pieds s'appuient contre une sorte de piédestal ; au-dessus de l'arcade un ange tient une plaque carrée où se lisait sans doute l'épitaphe, il n'en reste plus de traces ; dans l'intrados de l'arcade on lit plusieurs fois : *Gaude Maria*, *gaude Mater*. Ces mots sont en caractères gothiques sur des banderolles. Cette tombe est sans doute celle d'un prieur de Saint-Pierre, nous n'avons pu rien découvrir à ce sujet.

L'arc qui donne dans le transept droit est de la première construction ; il est cintré et repose sur des pieds droits à impostes, ornés de billettes : celui qui donne entrée dans la croisée gauche est ogival.

Sans doute la petite abside, où se trouve le tombeau du prieur, devait avoir sa correspondante dans le transept nord ; mais cette dernière n'a jamais été achevée : on trouve à la place un passage voûté en berceau qui conduit à la sacristie.

L'arc triomphal est légèrement en fer à cheval ; il repose sur des pieds droits à impostes ornés. L'aire du chœur étant beaucoup plus élevée que celle du reste de l'église, on y monte par six marches ; ce chœur est grand et voûté en berceau, quatre fenêtres cintrées sans ornement l'éclairent ; le mur droit terminal était autrefois percé de trois fenêtres cintrées, mais on les a bouchées pour couvrir les murailles d'une affreuse peinture à colonnes grecques noires et rouges, du plus déplorable effet.

A l'intérieur de l'église, l'ornementation se réduit aux chapiteaux des colonnes qui, suivant les pratiques bysantines, offrent la plus grande variété de formes et de motifs ; on y trouve un mélange de formes végétales et de compositions historiées ; mais ces dernières ne sont ici que des fantaisies d'artiste, ou peut-être quelques figures symbo-

liques, dont l'interprétation est, nous le croyons, bien difficile aujourd'hui. Les corbeilles de ces chapiteaux sont hautes, d'une belle forme, et les tailloirs épais, pour la plupart ornés de billettes ou de petites arcatures ; on retrouve plusieurs imitations plus ou moins heureuses du chapiteau corinthien ; nous ne décrirons que les compositions historiées :

Un roi, couronne en tête et sceptre au poing, occupe le milieu d'un chapiteau ; deux hommes, assis à ses côtés, gesticulent et semblent causer avec lui. — Deux hommes lèvent de grosses boules pour en frapper un crocodile qui déjà mord l'un deux ; ce sujet se trouve reproduit une seconde fois et fait évidemment allusion à la chasse de cet animal, que l'on prenait, croyait-on, soit avec du safran, soit avec des boules de poix. — Deux aigles de grande proportion. — Deux hommes se battent ; l'un a saisi la barbe et les cheveux de l'autre, à côté un homme et une femme s'embrassent ; l'homme tient la tête de la femme ; sur le même chapiteau, deux hommes se disputent un bâton qu'ils tirent chacun de leur côté. — Deux hommes vis-à-vis l'un de l'autre, derrière eux une femme nue debout (1), à côté un homme assis sur une chaise, joue de la lyre ; il est de profil ; un autre individu lui faisant face, tenait quelque chose dont on ne peut plus guère distinguer la forme ; plus loin un homme tient un ours debout devant lui par une chaîne qui entoure le col de l'animal ; à force de gratter, nous avons pu lire sur ce chapiteau l'inscription suivante, gravée en beaux caractères :

VIVENCIVS GIRALDVS FILIVS † VRSVS

Chacun de ces noms est placé au-dessus de l'un des per-

(1) Ce chapiteau et un autre encore offraient quelques détails obscènes : ils ont été mutilés.

sonnages : *ursus* au-dessus de l'ours ; nous laissons à de plus habiles l'interprétation de ce bas-relief. — Un homme assis, les deux mains sur son ventre ; à droite, un individu lui présente quelque chose ; derrière, un ange nimbé ; à gauche de l'homme assis, deux lions (1).

Ces chapiteaux sont d'un travail assez soigné, quoique le relief en soit faible ; ils ont beaucoup perdu de leur finesse, grâce à la couche épaisse de badigeon beurre frais dont les a empâtés la sollicitude peu artistique de MM. les curés de Saint-Pierre.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire les chapelles qui se sont élevées successivement contre les flancs de l'édifice ; elles ne se distinguent en rien de toutes les petites constructions de ce genre, dont les XVe. et XVIe. siècles ont garni tant d'églises, et aucune n'est assez soignée pour mériter une mention ; nous dirons seulement quelques mots des sujets sculptés qu'elles renferment.

Dans la chapelle à droite du portail, se trouve un assez joli bas-relief du XVIe. siècle : au milieu, la Vierge, assise devant la croix, tient sur ses genoux la tête de Jésus-Christ mort ; elle est accompagnée à droite de saint Jean l'Evangéliste et de saint Jean-Baptiste vêtu de sa peau de mouton ; à gauche, de saint Pierre et de sainte Catherine ; tout autour du bas-relief règne un gracieux cordon de feuilles entablées. Cette sculpture, en pierre d'Apremont, pourrait être exécutée avec plus de finesse, mais elle est d'un beau caractère, et l'on regrette que les têtes des personnages aient été brisées.

La chapelle qui termine le transept droit, renferme

(1) Il faut remarquer que ce dernier chapiteau qui se trouve couronner une des colonnes engagées de gauche, est moins fin, plus écrasé, et d'un caractère différent de celui des autres.

une sculpture d'un effet charmant ; ce bas-relief représente encore la Vierge, mais jeune et triomphante ; elle est couronnée et tient sur le bras gauche son divin fils nu, pressant une croix dans ses petits bras ; quatre anges, tenant des philactères, entourent leur reine et la regardent avec amour ; l'un de ceux du bas porte un rosaire en sautoir. Ce morceau est fort joli, les têtes pleines d'expression et le dessin très-heureux ; malheureusement on a imaginé de peindre le tout à l'huile d'un blanc sale, moucheté de noir. Enfin, dans l'unique chapelle du collatéral gauche, il faut voir un groupe d'une assez grande proportion, représentant une descente de croix.

Terminons par la description des cloches de notre église ; elles sont toutes deux du XV[e]. siècle et assez intéressantes. Autour de la plus grosse, qui est aussi la plus ancienne, se lit cette inscription en beaux caractères gothiques :

† Marie . svis . nommée .
Ov . non . de . la . Vierge . honorée .
Contre . ces . ennemis . ordonnée †
Bressoles.

Chacun de ces espèces de vers est séparé par un écusson bandé de six pièces, armes de la famille des Bréchard, sires de Bressoles ; les points qui se trouvent entre les mots, sont formés aussi d'un écusson portant une fasce chargée de deux étoiles et accompagnée en pointe d'un animal, d'un chien peut-être (1). Au-dessous de cette inscription se voit la date MIL. CCCC. L. V. (1455), et des médaillons représentant Jésus-Christ, la Vierge et des Saints.

L'autre cloche, un peu moins grosse, était jadis dans un

(1) On rencontre ces mêmes armes sur le mur extérieur de la chapelle du collatéral gauche, bâtie au XV[e]. siècle.

beffroi, au-dessus d'une des portes de la ville ; son origine municipale est constatée par l'inscription qu'elle porte :

En l'an mil cccc lxix (1469) me firent faire les bovrgoys et habitants de Saint Pierre le Moustier.

Au-dessous des écussons de France, surmontés d'une couronne fleurdelysée et accostés de deux petites églises, avec cette légende : *Sig. preposture Sancti Petri monasterii*. Puis, en grosses lettres cette autre inscription: *Sit nomen Domini benedictum ;* encore des écussons de France et d'autres portant une église sur un champ semé de fleurs de lys (1).

Cloître.—Ce cloître, qui était celui des Bénédictins, est borné d'un côté par le flanc nord de l'église ; contre le mur terminal du transept de ce côté, se trouve la porte par laquelle les moines passaient pour aller au chœur ; ce portail est d'une admirable exécution et peut entrer en parallèle avec ce que l'art du XIIe. siècle nous a laissé de plus gracieux : le tympan, renfermé par une arcade ogivale, est quintilobé ; au milieu Jésus-Christ, la tête couronnée d'un nimbe croisé, bénit à la manière latine, et tient la boule du monde dans sa main gauche ; il est assis sur un trône et entouré des quatre évangélistes, accompagnés de leurs animaux symboliques ; chacun d'eux occupe un des lobes ; deux anges portent des flambeaux aux pieds de Jésus-Christ, tandis que deux autres, placés au haut de la composition, tiennent des encensoirs. L'arcade est appuyée sur de petits édifices qui, suivant un usage général à cette époque,

(1) C'étaient les armes de St.-Pierre à cette époque ; depuis, ces armoiries ont été modifiées et la ville a porté : *De gueules, à une église d'argent accompagnée en pointe d'une clef double de même, posée en fasce ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

servent de chapiteaux aux colonnettes. Tout le tympan est encadré d'une archivolte de feuilles d'acanthe entablées, d'une grande délicatesse. Les sculptures étaient peintes ; on voit encore des traces de rouge et de vert au fond et sur les vêtements des évangélistes. Ce portail, œuvre des dernières années du XIIe. siècle, est, nous le répétons, fort remarquable ; il est à regretter que sa position dans la halle aux blés, l'expose aux pierres des enfants qui l'ont déjà très-endommagé.

Pour en revenir au cloître, nous dirons qu'il n'offre absolument aucun intérêt ; il est de construction moderne (1631), mais il en remplace sans doute un autre du XVe. siècle, à en juger par une porte surmontée d'un écusson et par une inscription tumulaire latine encastrée dans le mur, dont nous n'avons pu lire que la date 1482, vu la hauteur où elle se trouve placée.

Sainte-Babyle. — Nous ne parlerons que pour mémoire de l'église Sainte-Babyle, ancienne paroissiale de la ville, actuellement convertie en tuilerie.

Cet édifice se compose de trois nefs et d'un chœur ; la voûte de la grande nef a été détruite ; et toute cette partie de l'église offre peu de caractères ; mais les collatéraux ont conservé leurs voûtes d'arêtes à nervures toriques et à clefs de feuillage, qui annoncent le XIIIe. siècle : telle est, nous le croyons, la date que l'on peut assigner à la construction première de Sainte-Babyle ; mais après une destruction presque complète, peut-être un incendie, une partie de l'église fut reconstruite à la fin du XVIe. siècle, comme l'atteste cette inscription gravée en lettres bizarres sur un contrefort de la façade :

MIL : CINQ : CENS
QVATRE : VINGTS : ET
QVINZE : A : ETE : REFAIC.

Maisons. — Saint-Pierre possède encore quelques jolies maisons du XVe. siècle ; deux surtout doivent être remarquées : la première, faisant face au côté sud de l'église, est restée presque en entier ce qu'elle était autrefois ; la petite porte extérieure est surmontée d'un trumeau orné des plus gracieuses moulures. A l'intérieur il faut voir une jolie porte du XVIe. siècle, dont les vantaux sont très-finement sculptés ; on y remarque un petit saint Cyr monté sur son sanglier, des chasses, des arabesques, etc., etc.

L'autre maison n'a conservé du XVe. siècle que sa façade encore assez jolie, sous une couche du plus épais badigeon ; la porte, ogivale et garnie de moulures, est surmontée d'un crucifix ; on raconte dans le pays que la tête de ce crucifix se détacha d'elle-même pour tomber sur celle d'un patriote qui, pendant la révolution, se disposait à la mutiler.

Remparts. — La ville de Saint-Pierre était fortifiée dès la fin du XIIe. siècle ; nous doutons fort que les pans de murs et les quelques tours qui restent encore debout, datent de cette époque ; du reste, ces vestiges offrent trop peu de caractères pour que l'on puisse leur assigner une date certaine.

Le prieuré avait en outre une petite enceinte fortifiée ; le logis du prieur montre encore deux tourelles de défense.

Terminons cet article en disant que les archives de la mairie de Saint-Pierre contiennent encore un assez grand nombre d'anciennes chartes ; il nous semble en avoir vu quelques-unes antérieures au XIIIe. siècle ; il serait à désirer que l'on conservât soigneusement ces actes anciens, si importants pour l'histoire, et qui deviennent malheureusement de jour en jour plus rares.

SÉPULTURES ANCIENNES

TROUVÉES

A SAINT-PIERRE-D'EPINAY,

DANS LES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DE DIEPPE;

Par M. l'Abbé COCHET,

Membre de la Société française pour la conservation et la description des Monuments historiques.

---

§ I. Description.

De tout temps les grands travaux entrepris par l'Etat ou par les compagnies, ont amené la découverte d'une foule d'objets d'art et de monuments scientifiques. Aussi, les géologues et les antiquaires ont pu suivre avec beaucoup d'intérêt ces armées d'ouvriers occupées à creuser la terre et à percer les rochers. Le forage des puits artésiens, le curage des rivières, le creusement des ports et des bassins, le percement des tunnels et des canaux, les larges tranchées pratiquées sur la plaine ou dans le flanc des collines, ont souvent révélé à la science des trésors inconnus et inespérés. Nos musées sont remplis d'objets provenant de travaux publics entrepris pour tout autre but que pour des recherches scientifiques.

Sans sortir de notre pays, nous pouvons citer des meules à

broyer et une pirogue de barbares exhumées des bassins du Havre (1) ; une carrière remplie de 150 squelettes, découverte à Ecrainville le 5 juin 1778 (2), en cherchant des cailloux pour la route royale du Havre à Lille, que l'on faisait alors.

Les entreprises de chemin de fer, en bouleversant la surface de la France, ont amené déjà et amèneront encore de nombreuses découvertes. La ligne de Paris à Rouen a fait voir plusieurs tombeaux gaulois et romains. Au Vauvray, près Louviers, on a trouvé autour d'une *pierre longue* des hachettes en silex, emmanchées dans des cornes de cerf, de la poterie gauloise et des ossements humains (3). A Quatre-Mares, près Sotteville-lès-Rouen, on a exhumé, en mars 1843, deux tombeaux en pierre renfermant des vases en terre, des fioles de verre et de cristal, et des médailles de Constantin (4). La ligne du Havre a trouvé des urnes à Barentin ; et à la côte Ste.-Catherine, des boulets d'Henri IV et des coquillages fossiles.

La ligne de Dieppe n'aura pas été sans payer son tribut aux collections antiques, sans fournir son contingent aux observations archéologiques. Le territoire même de la ville a montré un filon jusqu'alors inconnu et d'une époque encore inexplorée.

Un antiquaire normand, qui fut notre premier maître ès-sciences archéologiques (5), nous avait fait la recommandation générale, fruit de ses longues observations, de faire

(1) Essai hist. et phys. sur les environs du Havre, par M. Pinel.

(2) L'abbé Dicquemare a donné dans le *Journal de physique* de 1779, une notice sur cette marnière qu'il visita avec l'abbé Anfray, propriétaire du terrain.

(3) Revue de Rouen.

(4) Revue de Rouen, année 1843, cahier d'avril.

(5) M. Emmanuel Gaillard.

une attention particulière à tous les lieux qui portaient le nom d'Epinay, pensant, dans son expérience, que là il y avait toujours des antiquités. L'année dernière nous avons eu l'occasion de constater cette vérité à Epinay, près Neufchâtel, dont les champs sont remplis de ruines romaines. Cette année, nous avons eu une nouvelle confirmation de cette vérité dans ce vieux hameau de Dieppe qui porte le nom d'Epinay (de Spineto), depuis le XIIIe. siècle (1).

Dans les vastes déblais entrepris pour l'entrée du tunnel qui doit mettre en communication la vallée de la Dieppe avec celle de la Scie, les terrassiers anglais ont rencontré une masse de sépultures tellement agglomérées sur un seul point que leur réunion peut constituer un cimetière antique.

Ce cimetière était placé sur le penchant d'une colline, à l'angle du chemin d'Arques et de la *rue du Câble*, l'endroit où *le fond des charbonniers* débouche dans la vallée de Dieppe. Il occupait un espace de 5 à 6^{m}. carrés, sa profondeur n'était autre que l'épaisseur même de la terre végétale dans laquelle il était renfermé. Cette couche, qui n'avait aux bords que 20^{c}. présentait au centre environ 2^{m}. de profondeur; c'était là que se trouvaient les 35 squelettes que les travaux du chemin de fer ont mis au jour. Le cimetière a disparu dans la tranchée désormais ouverte comme un abîme. Les ossements ont été recueillis avec soin et déposés respectueusement dans le cimetière de Dieppe. Quelques-uns ont été réservés pour des études et des expériences scientifiques. Six ou sept crânes ont été envoyés à Paris à M. Serres, professeur d'antropologie au muséum d'histoire naturelle; des fragments d'os ont été adressés à Rouen, à M. Girardin, pour être soumis à une analyse chimique.

Les premières sépultures étaient à fleur de terre, les der-

(1) Charte de Guillaume de Flavacourt, en 1282.

nières s'enfonçaient jusqu'à 2m. ; aucune ne dépassait le tuf. Pour deux ou trois seulement on avait pratiqué dans la craie une légère entaille. Le plus grand nombre avait les pieds tournés au midi et la tête au nord. Quelques corps cependant affectaient des directions opposées, les uns avaient les pieds à l'est et la tête à l'ouest ; d'autres les pieds au nord et la tête au sud. Deux d'entr'eux, inhumés l'un sur l'autre, formaient une croix avec leurs ossements.

Les têtes n'étaient pas toujours placées sur les épaules, ni après la colonne vertébrale, quelques-unes étaient aux pieds ou sur la poitrine ; la plupart avaient été inhumées la face vers le ciel : une pourtant regardait la mer.

Les têtes, et parfois les corps eux-mêmes, étaient entourés de gros cailloux : la présence de ces silex était toujours l'annonce infaillible d'une sépulture. On trouvait de ces pierres jusque dans les cercueils ; parfois la tête était posée dessus comme sur un oreiller.

Quatre vases en terre ont été trouvés dans ce cimetière ; trois seulement ont été conservés, le quatrième ayant été mis en pièces par les ouvriers. Ils avaient été placés sous les pieds des morts et plusieurs contenaient encore des phalanges et des métatarses. Ces vases sont petits, légers et peu épais, la terre en est rouge et vernissée de noir ou de gris. M. Féret, qui a fait une étude spéciale de la poterie des anciens, ne balance pas de les attribuer aux Francs du Ve. ou du VIe. siècle ; il leur trouve une grande ressemblance avec les vases trouvés à Douvrend, en 1838, au milieu de sépultures franco-germaniques. Pour moi je leur trouve une similitude frappante, pour la terre et la forme, avec ceux qui furent trouvés dans les jambes des squelettes des cimetières d'Etretat et de la Fontaine-le-Houx.

Outre ces trente cadavres qui paraissent avoir été déposés sans sépulture, il s'en est rencontré cinq qui étaient renfermés

dans des sarcophages. Quatre de ces cercueils étaient en pierre et un en plâtre. De ces cinq sarcophages je n'en ai visité que trois, les deux autres ont été ouverts par les ouvriers en mon absence.

Le premier cercueil en pierre fut trouvé le 12 janvier 1847. Il était posé sur le tuf à une profondeur de près de 2^{m}. ; l'auge avait 50^{c}. de profondeur, 2^{m}. de longueur, sur une largeur qui variait de 35 à 66^{c}. Le couvercle qui la fermait avait la forme d'un toit. Dans l'intérieur on a trouvé une tête et un morceau de fer oxidé que nous regardons comme le reste d'un sabre ou d'un poignard.

Deux autres ont été trouvés le 18 du même mois ; ils étaient placés côte à côte ; le plus petit avait 1^{m}. 88^{c}. de longueur ; le second 2^{m}. Ils étaient posés sur le tuf qui avait été affleuré pour les recevoir ; ils étaient d'un seul morceau, et la pierre en était si fraîche à l'intérieur que l'on pouvait reconnaître l'outil qui l'avait taillée ; elle avait été simplement hachée. Les couvercles affectaient la coupe d'un toit, particularité que l'on retrouve jusque dans les tombeaux du XIIIe. siècle. Tous deux étaient orientés les pieds au sud et la tête au nord.

Ces deux cercueils étaient vides, dans la partie supérieure, jusqu'aux deux tiers ; le troisième tiers, celui des pieds, était rempli d'une terre légère. Le plus petit possédait presque tous ses ossements encore en place, excepté la tête qui était aux pieds. Le plus grand n'avait que le crâne, qui se trouvait également aux pieds. Cela signifie, ce me semble, qu'ils avaient été visités, et que le dernier avait été violé.

Le troisième cercueil en pierre fut trouvé le 4 février 1847, à 25^{c}. sous le sol. Une terre légère comme de la cendre le remplissait tout entier. Le squelette était intact ; la tête, entourée de silex, était posée sur un caillou comme sur un coussinet. J'ai dégagé le corps avec soin, et j'ai reconnu

qu'il avait les bras et les mains rangées le long des côtes. Comme tous les autres, il avait les pieds au sud et la tête au nord.

Ces quatre cercueils étaient rétrécis vers les pieds et percés au fond, d'un trou à jour ; ce trou, qui avait la forme d'un entonnoir, était placé dans la partie de l'auge qui renfermait les pieds. Des trous semblables ont été observés dans les sarcophages du XIIIe. siècle, trouvés à la cathédrale de Troyes, en octobre 1844 (1).

La pierre dont se composent ces cercueils mérite d'être l'objet d'une observation. Je l'ai montrée à des maçons, à des tailleurs de pierre, et même à un architecte (2), et tous ont cru y reconnaître le Vergelé gros. Les archéologues qui l'ont vue ont jugé de même ; un marbrier seul a pensé que c'était du Saint-Leu. Quoi qu'il en soit, il paraît constant, par le grain de cette pierre, qu'elle provient des carrières des environs de Paris.

Un cinquième cercueil était en gypse, c'est-à-dire en plâtre gâché, dans la composition duquel entrait une certaine quantité de charbon de bois. Une couche de cendre grise en recouvrait les parois intérieurs. Le plâtre n'avait point partout une épaisseur, ni une cohésion égales. M. Féret présume qu'il a été coulé sur place. Le même antiquaire considère ce genre de sépulture comme fort rare ; en effet, on ne nous a guère signalé dans ce pays qu'un cercueil en plâtre, découvert en 1840, dans le cimetière de Beaunay.

L'année dernière, M. Lenoir a signalé au comité des arts et monuments, plusieurs tombeaux en plâtre trouvés à Paris,

(1) Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre, à la cathédrale de Troyes, par M. Arnaud, in-8°. de 16 pages. Troyes, Cardon, 1844.

(2) M. E. Barthélemy, architecte à Rouen.

par M. Labrouste, architecte du gouvernement, dans le lieu où se bâtit la bibliothèque de Ste.-Geneviève. L'un de ces tombeaux était peint; on y voyait des bandes d'encadrement, des losanges ornés de fleurs de lis. On le présume du XIVe. siècle. Avec ces tombeaux, était un fragment de terre cuite, des premiers siècles de l'ère chrétienne. M. Lenoir a fait transporter ces objets au musée de l'Hôtel-de-Cluny (1). Nos fragments, à nous, ont été déposés dans une des salles du collége de Dieppe.

On doit s'étonner de ne pas rencontrer plus de tombeaux en plâtre, ce genre de sépulture ayant duré long-temps parmi nous; car dans les lois des Burgondes, des Francs ou des Saliens, il est question de sépultures faites dans le plâtre (2). Dans notre diocèse, les préceptes lithurgiques en font mention jusqu'au XIIIe. siècle; un statut, donné par Maurice, archevêque de Rouen, contient ces mots: « Sepeliri vel in terrâ, vel super terram, in plastro, vel in trunco, vel aliocunque modo (3). » Or, comme nous trouvons de ces tombeaux à Paris jusqu'au XIVe. siècle, il faut en conclure que ce système tumulaire a été fort long-temps en usage.

§ II. Examen.

On nous demandera maintenant à quelle époque doivent remonter ces sépultures, à quelle race d'hommes elles appartiennent, et quelle était la religion des peuples auxquels ces débris humains paraissent appartenir?

C'est là une question fort délicate et à laquelle il n'est pas

(1) Bulletin archéolog., t. IV, p. 82, année 1846.

(2) *Ut nullus sepeliatur nisi in offo, vel in petrâ, vel in plastro.* Dom Bouquet.—*Sépultures nationales*, par Legrand d'Aussy.

(3) Statuts de Maurice dans le *spicilége* de Luc d'Achery, t. II.

aisé de répondre. Nous allons pourtant tâcher d'éclaircir ce mystère, exposer au lecteur nos raisons et nos doutes, afin de le mettre à même de se prononcer. Comme un aveugle qui marche dans une voie nouvelle, nous allons nous avancer en tâtonnant dans le chemin qui nous est ouvert, nous appuyant sur l'archéologie comme sur un bâton.

Nous plaçons les sépultures d'Epinay entre le Ve. et le IXe. siècle de notre ère, sans pouvoir préciser davantage. Nous les attribuons à la race franque, ou au moins à la période historique qui vit naître et mourir dans nos contrées, la domination des Francs.

Quant à la religion, il nous est plus difficile de nous prononcer; l'âge que nous leur assignons étant celui du passage du paganisme au christianisme. C'est entre le baptême de Clovis et celui de Rollon, que nous plaçons ce cimetière; or, dans notre pays, le paganisme durait encore au VIIe. siècle.

Lorsque saint Romain arriva à Rouen en 626, il en trouva les habitants adonnés à une foule d'idolâtries; lui-même renversa la citadelle des démons bâtie au septentrion de la ville: c'était une espèce d'amphithéâtre rempli de soupiraux et d'antres mystérieux, au milieu duquel s'élevait un temple de Vénus (1). Puis il parcourut son diocèse afin d'y pour-

(1) Rothomagi cives adeunt consulta petentes
Est ibi nam castrum murali robore firmum.....
In medio castri patet arce more theatri
Cui fanum Veneris titulus....
Ergò festinans diocœsis et abdita lustrans
Reperit erroris monumenta nefanda prioris
Et curiosorum quædam simulacra deorum.

Vie de saint Romain, par un poète anonyme du VIIe. siècle, dans le *Trésor des anecdotes* de Martenne et Durand, t. III, p. 1654, trouvée à l'abbaye de St-Ouen en 1717.

suivre, jusque dans leurs dernières retraites, le culte et les autels des faux dieux. De sa main puissante, il fit crouler les temples dédiés à Jupiter, à Mercure et à Apollon; et dans ses bras sacrés, il étouffa le monstre de l'idolâtrie, que la postérité reconnaissante peignit sous la forme d'un dragon, et désigna sous le nom de *gargouille* (1).

Pendant que saint Romain parcourait les bords de la Seine, saint Valery évangélisait ceux de l'Océan. Dans les premières années du VIIe. siècle, le saint ermite du Ponthieu sortit de sa retraite de Leuconaus et vint combattre le druidisme sur les rives de la Bresle. Il renversa un chêne sacré couvert de symboles mythologiques, et baptisa, dans une fontaine vénérée, les derniers idolâtres (2). Sa mission se continua encore sur toutes les côtes de l'Océan britannique, renfermées entre les rivières de Somme et de Seine.

Saint Ribert, moine et archevêque, hérita parmi nous de son bâton de pélerin apostolique. Il évangélisa les trois vallées de la Seie, de la Béthune et de la Varenne; dans cette dernière, il trouva son tombeau. Il nous a laissé encore ouverts, et livrés à la vénération des peuples, les saints baptistères, où il lava, dans les eaux de la régénération, les paysans infidèles.

Dans le même temps (645), saint Wandrille et ses disciples de Fontenelle, établis aux rives de la Seine, sanctifiaient

(1) Vix Rathomagum accesserat, et Veneris delubrum à paucis, qui in civitate supererant, paganis frequentatum funditùs evertit. Alia deinceps in diœcesi, Jovi, Mercurio et Apollini mancipata pariter disturbavit (Légende de saint Romain, insérée dans le bréviaire de Rouen.) — Maximè apud ultimos Caletes. Gall. Christ, l. XI.

(2) Valerius pervenit ad locum qui dicitur *Austa*, alias Augusta, juxta Auvæ fluvium..... Stipes erat ingens diversis imaginibus figuratus qui nimio cultu more gentium a rusticis colebatur. (Boll. vita. S. Valeric, mens. April. t. 1er., p. 16 et 17.)

par leurs prédications les bassins de la Bançon, de la Bòlbec, de l'Austreberte, de la Lézarde et de la Durdent. Pendant les invasions barbares, le pays de Caux avait vu se relever les statues et les images des idoles. Les paysans les honoraient partout d'un culte profane. A cette vue, une légion de solitaires sortit des grottes et des ermitages où elle était occupée à prier Dieu. Wandrille (1), Ansbert (2), Saturnin (3), Condède (4), Mardouin (5), Milon (6), parcoururent le pays la croix à la main, culbutant les arbres sacrés, comblant les fontaines et les mares miraculeuses, éteignant les feux et les bûchers, recouvrant de terre les amphithéâtres et les pierres vénérées, fermant partout les *grottes des fées*, les *trous fumeux*, les *puits à la monnaie*, les *cavernes prophétiques* et les *soupiraux mystérieux*. Puis, après avoir enseveli dans les ruines des villas les statues de Bacchus (7) et de

(1) Omnes Caletorum populi ità bruti et belluis simìles ante adventum illius in hâc regione fuerant ut, præter christianæ fidei nomen virtus in illis locis religionis abolita haberetur et ita per ejus prædicationem conversi sunt ut qui anteà diripiebant aliena posteà propria largirentur ac idolorum confringerent statuas quas dudùm anteà profano cultu venerabantur. Boll. Vit. St.-Wand., c. IV.

(2) Boll. vit. Ansbert. mense februario. — Vit. Wandregisil.

(3) Saint Saturnin, un des premiers religieux de Fontenelle, est appelé par le peuple saint *Atorni*. On montre sa vieille chapelle sur une des côtes de Fontenelle.

(4) Condède ou Condé fonda les cinq églises de l'île de Belcinac, et y mourut après avoir évangélisé les peuples de la contrée. —Hist. eccl. de Normandie, par Trigan, t. I.

(5) *Chronicon Fontanellense*, apud dom Bouquet, t. V.

(6) Auprès de Caudebec, on montre encore la grotte *Milon* où se retirait, dit-on, un ermite des premiers siècles.

(7) Statue de Bacchus en bronze doré, trouvée à Lillebonne, vers 1824.

Silène (1), de Latone (2) et de Jupiter (3), les vases et les images dédiés à Mercure (4), les mosaïques à l'effigie d'Apollon et de Cérès (5), ils se retiraient pour prier et pour mortifier leurs corps dans des antres, dans des cellules, dans des chapelles que l'on montre encore de nos jours.

Afin de confirmer l'œuvre des prêtres et des moines, les pontifes saint Eloi et saint Ouen (656-83) parcouraient les diocèses de Rouen, de Noyon et de Beauvais, conjurant les peuples de ne plus invoquer les noms de Neptune, de Pluton, de Diane, de Minerve et des génies qui n'étaient autres que des démons (6).

Il est donc évident que le paganisme n'était pas mort parmi nous au VIIe. siècle. Il l'était encore moins au VIe. Aussi, voyons-nous saint Godard (511) reprocher à ses peuples leur retour à l'idolâtrie (7); Childebert (554) prendre des

(1) Statuette en bronze de Silène, trouvée à Epinay, près Neufchâtel, au musée de Rouen.

(2) Statuette de Latone en terre cuite, trouvée en 1827 dans les ruines d'une *villa* entre Bracquemont et Graincourt.—Déposée à la Bibliothèque de Dieppe. (Soc. arch. de l'arrond. de Dieppe, p. 12).—Statuette semblable trouvée dans la mare de Lardillière aux environs d'Evreux.—Nombreuses statuettes de Latone, trouvées à la fontaine de Mirville où l'on prétend même qu'il y eut une fabrique de ces images.

(3) Jupiter tonnant trouvé au Vieil-Evreux, par M. Bonin.

(4) Minerve en bronze trouvée à Epinay, près Neufchâtel, en 1845.—Au musée de Rouen.—En 1833, cinq vases d'argent furent trouvés à St.-Jouin, dans une chaudière d'airain; au fond du plus beau d'entr'eux était un Mercure ailé avec cette inscription : *Deo Mercurio.*

(5) La belle mosaïque trouvée dans la forêt de Brotonne, montre une Cérès couronnée d'épis et un Apollon jouant de la lyre.

(6) Nullus nomen dæmoni aut Neptuni, aut Orci, aut Dianæ, aut Minervæ, aut Geniscivi invocare audeat.—Vie de saint Eloi, par saint Ouen, dans le spicilège de Luc d'Achery, t. v.

(7) *Normandie chrétienne*, par Farin.—*Rech. sur l'hist. religieuse, morale et litt. de Rouen*, par Th. Licquet.

mesures et rendre des décrets pour l'abolition de l'idolâtrie. Il veut que l'on renverse les temples et les statues dédiées au démon, et que l'on empêche les danseuses et les bohémiennes de parcourir les villages (1). Enfin, le pape saint Grégoire-le-Grand (595) ordonne au prêtre Candicus d'acheter les enfants anglais de 15 à 17 ans, parce qu'ils sont païens. « pueros anglos quia pagani sunt (2). »

Nous nous arrêterons ici, car les textes sont infinis pour démontrer qu'au Ve. et au VIIe. siècles, le paganisme était très-répandu et presque l'état normal de nos campagnes. Les enfants de saint Benoît ont été nos premiers missionnaires; saint Saëns, saint Leufroy, saint Philbert, saint Evrould, saint Valery, saint Ribert, saint Ouen, saint Eloi ont renversé les idoles, établi le règne de Jésus-Christ, exterminé les bêtes fauves, défriché nos forêts, bâti les églises et les monastères.

Revenons maintenant aux sépultures qui nous occupent; prouvons qu'elles ont tous les caractères des tombeaux de la transition, et montrons, par un examen détaillé, qu'elles ont la plus grande ressemblance, la plus complète analogie avec les sépultures bien constatées de cette curieuse époque.

Ce qui pourrait faire croire que ces sépultures sont chrétiennes, c'est leur pauvreté même, c'est-à-dire le petit nombre d'objets renfermés avec elles. Les païens étaient prodigues envers les défunts. Ils enrichissaient le mort, aux dépens de la vie, ils déposaient dans le cercueil tout ce qu'ils avaient de plus cher, tout ce qui avait été précieux au décédé. Aussi, dans les tombeaux gallo-romains, trouvons-nous des fioles, des vases en terre, en verre et en cristal, des monnaies,

(1) Simulacra constructa vel idola dæmoni dicata....... Bensatrices per villas ambulare. *Recueil des historiens de France*, par Dom Bouquet, t. IV, p. 114.

(2) Recueil des hist. de France, par Dom Bouquet, t. IV, p. 17.

des cuillères à encens, des coupes, des bouteilles, des armes, des amulettes, des instruments, etc. C'était un article de la foi païenne, de croire que les ombres revêtaient dans l'Elysée les dépouilles qui avaient orné le corps sur la terre.

Les chrétiens, au contraire, ne connaissant pour les morts d'autres richesses que les bonnes œuvres, distribuaient en aumônes le pain et le vin déposés sur la sépulture. Ils préféraient faire prier pour l'âme avec les dépouilles du corps, que de les livrer aux vers et à la pourriture. Voilà pourquoi les sépultures chrétiennes des premiers temps contrastent, par leur modestie et leur simplicité, avec les sépultures païennes de la même époque.

A Epinay, nous ne trouvons guère que le mobilier le plus rigoureux et le plus indispensable d'une inhumation chrétienne. C'est la pierre du cercueil, les clous de la bière, un simple anneau de cuivre, un petit couteau et quatre vases en terre cuite.

L'usage de placer des vases avec les morts date de la plus haute antiquité; on en trouve dans tous les tombeaux romains et même dans les sépultures gauloises de nos contrées. Il y avait des vases dans le tombeau en plomb trouvé à Rouen, rue du Renard, en 1828, et décrit par Hyacinthe Langlois (1); il y en avait aussi dans le cercueil de pierre trouvé en mars 1843, à Quatre-Mares, près Rouen, et décrit par M. Deville (2); il y en avait aux pieds des squelettes rencontrés, en 1841, dans les ruines romaines de Ste.-Marguerite-sur-Saône; il y en avait également entre les jambes et aux pieds des corps découverts à Etretat, en 1842 (3), au milieu des ruines

(1) Bulletin de la Société d'Emulation de Rouen, année 1828.

(2) *Revue de Rouen*, avril 1843.

(3) L'*Etretat souterrain*, fouilles de 1842. Revue de Rouen, mai et juin 1842.

de la villa romaine qui remplit l'enclos du presbytère ; enfin, il y en avait aussi aux pieds des squelettes trouvés à la Fontaine-le-Houx, dans la forêt de Lyons. Or, ces derniers, qui étaient de l'époque franque, ont la plus grande ressemblance avec ceux d'Epinay. Remarquons qu'à la Fontaine-le-Houx, était une bague dont le chaton portait une croix, ce qui indique que les premiers chrétiens ont passé là.

Cet usage antique une fois adopté, une fois sanctifié par le christianisme, persévéra parmi nous jusqu'au XVIIe. siècle. Nous ignorons ce que les païens mettaient dans les vases qui accompagnaient leurs sépultures, mais les chrétiens y plaçaient ordinairement de l'eau bénite et de l'encens destiné à brûler sur des charbons de bois. Voilà pourquoi quelques vases affectaient la forme d'une marmite ou d'une cassolette, témoin ces trépieds en terre cuite trouvés à la cathédrale de Troyes, dans des cercueils du XIIIe. siècle ; ils contenaient des cendres et du charbon, et ressemblaient aux marmites de terre encore en usage dans toute la Champagne (1).

Jean Beleth, liturgiste du XIIe. siècle, et Durand, évêque de Mende, son commentateur, nous apprennent que de leur temps on posait, dans le sépulcre des morts, de l'eau bénite et des charbons avec de l'encens (2). Aussi, dans tous les cercueils de cet âge, retrouvons-nous des vases en terre cuite, renfermant des charbons et des cendres. Citons pour exemple le sépulcre de Renaud de Calletot, visité en 1827, dans l'église de St.-Martin-la-Campagne (3), et les nombreux

(1) Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils en pierre, à la cathédrale de Troyes, par M. Arnaud.

(2) Johannes Beleth apud Durandum. — Voir les passages cités à ce sujet dans le 6e. volume du Cours d'antiquités de M. de Caumont, pages 320 et suivantes.

(3) « Sous les ossements, nous recueillîmes des fragments de deux petites urnes, dont l'une avait été posée sous les pieds, l'autre sous

pots en terre cuite, trouvés à l'abbaye de Graville (1). Le cimetière de Jumièges a montré des vases en terre percés de trous, pratiqués sans doute pour l'évaporation du feu. Nous avons retrouvé les mêmes caractères dans un vase exhumé, le 19 juin 1844, dans le cimetière de Martin-Eglise, et conservé par M. le curé du lieu.

Toutefois entre ces pots en terre blanche vernissés de vert, et les urnes grises d'Epinay, il y a tout un monde ; le cachet de l'antiquité est tout entier en faveur de ces derniers.

La qualité de la pierre est aussi de nature à suggérer des réflexions propres à éclaircir la question ; qu'elle soit de Vergelé ou de Saint-Leu, il n'importe ; elle provient à coup sûr des environs de Paris. Or, cette provenance lointaine suppose des communications établies, des moyens de transport existants, des relations commerciales enfin. Mais depuis longtemps on ne se sert plus dans notre pays de Vergelé ni de Saint-Leu pour les sépultures ; on ne trouverait pas un fragment de pierre de latomies parisiennes dans nos sarcophages postérieurs au XIe. siècle. Nous rencontrons la craie comme à Biville-sur-Mer, à Ancourt, à Guiberville ; le tuf, comme à Mantot-sur-Dieppe et à Bordeaux-en-Caux, mais de Vergelé pas un grain depuis le XIe. siècle ; tandis qu'autrefois il était fort commun. Citons entr'autres les cercueils de la côte de Pourville, ceux de Sainte-Marguerite-sur-Saône, dont un échantillon se trouve dans la collection de Dieppe : citons aussi les nombreux sarcophages du cimetière de Saint-Gervais

la tête du défunt. Ces armes, d'une terre blanchâtre et d'une couverte d'un beau vert, contenaient du charbon. » (Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe, p. 20.)

(1) En 1845, M. le curé de Ste.-Honorine-de-Graville a recueilli plusieurs fragments de vases funéraires, vernissés de vert, qui contenaient du charbon ; ils provenaient des nombreuses sépultures faites dans l'ancienne abbaye.

de Rouen aperçus en 1846 autour d'une maçonnerie en petit appareil chaînée de briques romaines (1). Construction et sépultures remontent au temps où saint Victrice roulait des pierres avec ses mains et portait des rochers sur ses épaules (2) pour construire un temple aux reliques de saint Gervais et de saint Protais, récemment envoyées de Milan par saint Ambroise.

Citons encore le tombeau dans lequel on enferma saint Romain, évêque de Rouen, mort en 640. Ce sarcophage que l'on voit à présent sous l'autel même de l'église de St.-Romain, est semblable pour la forme et la matière à ceux d'Epinay et de Saint-Gervais. Enfin, nommons dans notre département Saint-Aubin-des-Cercueils qui a pris son nom des nombreux sarcophages trouvés dans son cimetière. M. Pinel, qui en fit extraire un entier en 1812, le montra à des tailleurs de pierre qui, par le grain et les coquillages, l'estimèrent provenir des carrières des environs de Paris. Or, la tradition du pays veut que le cimetière de Saint-Aubin ait été l'ossuaire d'une armée romaine campée à la *Motte de Beaucamp*.

Il s'ensuit donc que la pierre de nos tombeaux appartient tout entière à la civilisation romaine, à cette civilisation qui ne disparut complètement pour nous qu'au XIe. siècle pour faire place à la civilisation moderne.

Une circonstance qui prouve combien les sépultures d'Epinay sont voisines de la domination romaine dans les Gaules, c'est que, dans la terre qui les recouvrait on a pu observer des fragments de tuiles à rebords et de tuiles convexes évidemment antiques. Il suit de là, ce nous semble, qu'à l'époque où l'on ensevelissait ici, les arts des Romains n'avaient point disparu

(1) Revue de Rouen, cahier de mai 1846.

(2) Juvat manibus volvere et grandia humeris saxa portare. Sanctus Victricius, de laude Sanctorum. Cap. XII.

du pays, ou que du moins les débris de leurs monuments jonchaient encore le sol.

L'usage de ces larges briques survécut à la domination romaine dans la Gaule septentrionale. Les premiers édifices religieux de nos contrées furent construits avec elles, soit en totalité, soit en partie. On trouve des briques romaines à la Basse-Œuvre de Beauvais, cette vieille cathédrale des premiers âges, à l'église de Vieux-Pont-en-Auge, qui est mérovingienne (1); à la crypte et aux fondations ensevelies de l'église de St.-Gervais de Rouen qui remonte au Ve. siècle. On en voyait aussi à Saint-Samson-sur-Rille, monument carlovingien détruit il y a 30 ans. Dans toutes ces constructions la brique est employée comme système régulier d'appareil, mais on la rencontre comme accident à Etretat, dans la chapelle de Saint-Valery, bâtie avec des matériaux romains avant le XIe. siècle; à l'église de Saint-Martin-l'Ortier, près Neufchâtel, où les tuiles, les meules à broyer et les épais mortiers entrent dans la construction. Cette église, assise sur des ruines romaines, a été construite avec des débris antiques comme celle de St.-Laurent, de Bayeux, qui s'élève sur les thermes de l'antique Augustodurum (2).

On ignore sans doute l'époque précise où l'on cessa de fabriquer des tuiles à la romaine, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'est pas dans notre pays un seul monument postérieur au XIe. siècle dans lequel on puisse citer l'emploi de la tuile à rebords, comme moyen régulier de construction. Ainsi le sol lui-même semble déposer en faveur de l'antiquité profane de nos tombeaux.

Ce qui me fait croire de plus en plus qu'ils sont païens,

(1) V. la description de cette église du Calvados par M. de Caumont.

(2) Sur les thermes antiques de la ville de Bayeux par M. Lambert. Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, t. XIV, p. 266.

c'est leur orientation. Les chrétiens plaçaient les morts les pieds à l'orient et la face tournée vers le ciel. La tête était disposée de manière qu'au jour de la résurrection, les fidèles eussent le visage tourné vers le Levant. Vivant ou mort le chrétien porte toujours sa pensée et ses regards vers Jérusalem, le lieu de son espérance, vers le calvaire d'où est venue pour lui la vie; vers le tombeau du Christ qui a vaincu la mort; vers cet Orient, enfin, d'où nous venons et pour lequel nous soupirons encore.

A Epinay les morts avaient la tête au nord et les pieds au midi, comme les hommes qui viennent de la mer et qui s'acheminent vers la terre; comme des enfants du Septentrion qui sortent du pôle et qui font voyage vers le midi : on les dirait morts en route, mais saluant du haut de la colline la terre de promission qu'ils venaient conquérir.

Les chrétiens joignaient les mains sur la poitrine et priaient encore sous la pierre du cercueil : les païens, au contraire, plaçaient leurs mains le long des côtes pour indiquer un repos parfait. Ici, nous avons observé à diverses reprises la position des bras et des mains, elles étaient toutes rangées le long des côtes, et pas une ne se joignait sur l'estomac comme chez les chrétiens, ni sur l'abdomen comme chez les chrétiennes. Les disciples du Christ aimaient à reposer à l'ombre de la Croix, ils se pressaient autour du temple et eux-mêmes en formaient la poussière sacrée, les tombes de nos aïeux composent encore le pavé des églises, l'autel lui-même n'était qu'un tombeau et l'église qui s'élevait au-dessus était appelée la *Basilique des Morts* dès le temps de saint Jérôme (1).

A Epinay, selon toutes les apparences, on ne trouvait ni église, ni chapelle auprès des sépultures. La chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens qui s'éleva plus tard aux pieds du coteau,

(1) Basilicas mortuorum. S. Hyeron. Orat. contra vigilantium.

ne date que de 1573, s'il faut en croire les chroniqueurs dieppois (1). Elle fut fondée au milieu de nos troubles civils et religieux par deux frères qui, fuyant le monde devenu un enfer, vinrent se faire ermites dans cette solitude. Leur chapelle et leur ermitage étaient placés dans ce jardin clos de murs, situé à l'angle de la route d'Arques et de la rue du Hâble. Un collége de marins s'y rattacha plus tard. Oratoire et cellules ont disparu à la révolution; et d'une pieuse pensée du XVIe. siècle, il ne reste plus que quelques pierres muettes que les vieillards seuls font parler.

C'est de nos jours seulement que les chrétiens des villes ont consenti à exiler loin du sanctuaire, leurs dépouilles mortelles (2). Ceux des campagnes se pressent toujours entre le

(1) Hist. chron. de Dieppe, Mss. anonyme. — Ce qui me fait croire que cette chapelle de St.-Pierre est récente, c'est le silence du Cueilloir et des chartes qui y sont contenues. Les églises de Saint-Jacques et de Saint-Rémy, les Maladreries de Sanval et de Saint-Ladre de Jérusalem, les chapelles de Saint-Nicolas-de-Caude-Côte, de Beaudoin, Eudes et de Saint-Sauveur-de-Longueil ont des propriétés et des donations. Jamais il n'est question de celle de Saint-Pierre, donc elle n'existait pas; car le moyen-âge ne connaissait guère de chapelles sans fondations.

(2) Les premiers chrétiens étaient aussi inhumés en dehors des villes, en vertu des lois romaines, mais toujours auprès d'une chapelle, d'une église ou d'un monastère. Ainsi, « à Reims comme au Mans, comme à Tours, comme dans toutes les vieilles cités gallo-romaines (notamment Autun, Sens, etc., etc., voir le 6e. volume du Cours d'antiquités de M. de Caumont, chap. III et IV. 300 pages de ce volume sont consacrées à l'histoire des sépultures en France), les chrétiens nouvellement convertis étaient ensevelis à une petite distance des murailles de la ville. Saint Galien, à Tours, fut enseveli dans le cimetière des pauvres à côté d'une petite chapelle qui s'appelait Notre-Dame-La-Pauvre et qui plus tard fut nommée Notre-Dame-La-Riche, quand on y eut déposé le corps de ce saint évêque et de son successeur. Au Mans, saint Julien fut enseveli dans le cimetière des chrétiens où se trouve aujourd'hui l'église de Notre-Dame-Du-Pré. A Reims, saint

vieil if et le clocher du hameau. Oserais-je le dire ? si la bénédiction ne les avait sanctifiés, et si la croix ne brillait au milieu d'eux, les cimetières modernes ressembleraient beaucoup à des dortoirs païens, car les païens avaient aussi leurs cimetières placés en-dehors de l'enceinte carrée des villes, comme le voulait la loi romaine. Dans cette partie de la Gaule que nous habitons, ils étaient tous placés à la pointe des collines; voyez à Dieppe ceux de Neuville (1) et de Caudecote, à St.-Valery celui de la côte d'Aval; à Etretat celui de la côte du Mont et à Yssart celui de la rue Mottière; les villes romaines de Juliobona (Lillebonne), de Rothomagus (Rouen), de Caracotinum (Harfleur) avaient placé leur cimetière sur le bord des voies publiques et au versant des coteaux. La première brûlait les corps et les déposait dans ces urnes si abondantes à la côte du Toupin. La seconde les enfermait dans des cercueils de vergelé dans ce cimetière de Saint-Gervais que bordait une voie romaine; la troisième destinait à ses habitants de larges sarcophages déposés au pied du Mont Caber, le long d'une cavée profonde.

Sur tous les autres points du département où l'on a trouvé

Rémy fut enterré dans la chapelle de Saint-Christophe, au milieu des fidèles qui étaient morts pleins des espérances chrétiennes. » (Rapport de l'abbé Bourassé au Congrès archéologique de Reims en 1845, dans le Bulletin monumental, t. XI., p. 528). A Rouen, saint Godard (529) fut inhumé dans une église du faubourg, dédiée à Notre-Dame, mais qui plus tard porta son nom. Dans la même crypte fut descendu le cercueil en pierre de saint Romain (640), assez semblable à ceux d'Epinay. Saint Tilleul ou Flavius (544) dut être enterré dans la chapelle de la rue du Renard, qui porte son nom, et au bord de la fontaine qu'il consacra par le baptême des infidèles. Enfin, saint Mellon (311) et saint Avitien (321) furent déposés dans la crypte de Saint-Gervais, au milieu d'un cimetière public tout rempli de cercueils de vergelé.

(1) Fouilles de Neuville-le-Pollet en 1845, in-8°., Péron, 1845, revue de Rouen, octobre 1845.

des sépultures antiques, généralement elles gisaient au pied ou sur le flanc des collines. Citons les urnes funéraires découvertes à Thiétreville, à Barentin, à Ingouville, à Graville et à Sainte-Marguerite-sur-Saône, sur la butte de Nolent.

Outre les cimetières publics, les anciens avaient aussi leurs cimetières domestiques, et ceux-là étaient toujours placés dans l'enceinte même de l'habitation, dans les jardins de la villa, *solebant veteres in œdibus suis sepeliri*, dit un liturgiste du XIIe, siècle (1). Nous avons la preuve formelle de cette assertion dans la villa de Sainte-Marguerite-sur-Mer où nous trouvons les hommes ensevelis avec leurs armes et leurs agraphes, les femmes avec leurs bagues et leurs ciseaux.

La sépulture qui nous occupe devait appartenir à la famille Franque qui habitait Epinay, qui exploitait peut-être les salines établies dans cette vallée dès le VIIe. siècle. C'étaient sans doute les propriétaires de cette motte de prairie appelée encore la *butte des salines*, c'étaient enfin les ancêtres de ces vieux *Sauniers des Mares d'Espinay*, de ces anciens *Salletants de Bouteilles* dont parlent les chartes, les coutumes et le cueilloir de M. Guillaume Tieullier, rédigé par ordre de messire Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen.

(1) Beleth apud Durandum.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

TENUE A CAEN LE 24 AVRIL 1847 (1).

La séance est ouverte à 1 heure sous la présidence de M. Léchaudé-d'Anisy.

Sont présents : MM. DE CAUMONT, P. A. LAIR, V[te]. DE BANVILLE, GAUGAIN, BELLIVET, DOUIN, PELFRESNE, architecte ; l'abbé LE PETIT et l'abbé VARIN, secrétaires.

M. de Caumont rend compte de la séance de la Société tenue à Paris le 29 mars dans les salons de la rue Duphot, (n°. 10), présidée par M. Lajard.

L'Académie de Munich envoie plusieurs ouvrages en échange du Bulletin monumental que la Société lui adresse.

Le conseil nomme M. l'abbé Tridon, inspecteur des monuments du département de l'Aube.

M. Commarmont donne des détails sur ses travaux et annonce la vente qu'il vient de faire de son cabinet d'antiquités, un des plus remarquables de France.

M. de Caumont donne lecture des lettres nombreuses, reçues des membres qui résident dans les différentes parties de la France.

(1) La séance tenue à Paris, le 29 mars, devrait précéder celle-ci ; une circonstance particulière nous force à en renvoyer le procès-verbal au prochain n°. du Bulletin.

M. l'abbé Cochet écrit pour signaler de nouvelles découvertes dans le département de la Seine-Inférieure.

MM. de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, Des Moulins, inspecteur divisionnaire à Bordeaux, donnent des détails pleins d'intérêt sur l'administration de la Société dans leurs contrées respectives. M. Boullanger, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz, et membre de la Société, annonce qu'il a trouvé trois autels et des fonts baptismaux du XIIe. siècle.

La lettre de l'honorable membre est ainsi conçue :

« J'ai trouvé, l'année dernière, à Longuyon, trois autels et des fonts baptismaux du XIIe. siècle, à Four-St.-Martin, dernier village français, sur la route de Bruxelles à Metz, j'ai vu dernièrement une charmante petite église dont le portail et l'abside appartiennent à la belle période byzantine, et très-probablement les piliers carrés de la nef remontent à une époque antérieure. Tout cela est trop peu de chose relativement à ce qui se trouve ailleurs pour que je vous en envoie des croquis ; mais j'éprouve un très-grand plaisir à en faire un objet d'étude. »

M. Gaugain présente le tableau définitif des recettes et des dépenses en 1846 ; avec les sommes précédemment réunies l'encaisse est de 16,000 fr. nets de toutes charges. Une commission est nommée pour l'apurement de ce compte. Des remerciments sont votés à M. le trésorier pour le zèle et le talent qu'il continue d'apporter dans l'exercice de ses fonctions.

L'impression du compte-rendu du Congrès archéologique de Metz est terminée. Ce volume de 400 pages a été soigneusement imprimé ; il contient plusieurs planches d'une belle exécution et sera prochainement adressé à tous les membres de la Société.

M. Pelfresne parle, au nom de M. Verolles et au sien,

des persiennes placées aux ouies du clocher de Norrey, réparé l'année dernière : elles sont d'un mauvais effet et d'une mauvaise exécution. Il entretient aussi le conseil 1°. d'une visite qu'il avait été chargé de faire à l'église de Rouvres et signale les réparations les plus urgentes à faire au clocher ; 2°. du projet de faire une voûte à l'église de Mézières ; il demande que cette voûte soit exécutée en plâtre. Enfin il annonce qu'il s'agit de faire une nef et d'élever un clocher pour l'église de Moult.

Plusieurs plans sont aussi présentés pour l'église que la commune de Caumont se propose de construire ; le conseil indique d'importantes modifications à faire dans ces projets.

M. Gaugain communique un plan d'autel pour l'église de Cagny, fait par M. Verrolles ; M. de Caumont préférerait que le style de cet autel fût conforme à celui du chœur de l'église qui est du XIVe. siècle et non du XVe. comme l'indique le dessin. Pour guider l'architecte dans la nouvelle composition qu'il pourra faire, il rappelle la description qu'il a donnée de l'église de Cagny dans le 2e. volume de la statistique monumentale du Calvados, et présente l'esquisse d'une crédence qui existe dans le chœur de cette église ; il serait bon, dit-il, de mettre l'autel nouveau en harmonie de style avec cette jolie niche du XIVe. siècle.

La discussion prolongée sur les autels déjà exécutés dans le style ogival et sur ceux qui sont en voie d'exécution, amène l'attention sur le projet d'autel que la Société avait chargé M. Bouet de composer pour l'église de Pont-l'Evêque, d'après le désir manifesté par M. le curé de cette ville. Ce projet dans lequel on s'est gardé avec raison de masquer une belle fenêtre de la dernière époque ogivale, est lui-même dans le style de l'an 1500 ou des premières années du XVIe. siècle. Il présente une gracieuse boiserie dont les colonnettes et les panneaux sont exactement copiés sur les boiseries de

l'époque. M. Bouet a surmonté cet autel d'un élégant tabernacle parfaitement proportionné avec l'autel, et en arrière une statue de la Vierge est heureusement disposée. M. de Caumont a fait graver cet autel pour qu'il soit reproduit dans le Bulletin et qu'il serve de modèle à ceux qui auraient besoin d'un type de cette époque. On peut le copier facilement en bois sans de très-grandes dépenses.

La discussion s'établit sur différents détails relatifs à l'ameublement des églises.

La Société apprend ensuite avec surprise et regret que M. le curé de Varaville a fait couper des fûts de colonnes pour établir des stalles dans le chœur de son église, que ces stalles ont été peintes en bois de citronnier; qu'on a fermé les fenêtres, en lancettes, du chœur, avec d'ignobles chassis de bois et de grandes vitres comme celles des maisons privées ; qu'enfin pour couronner cette œuvre d'ignorance artistique et de mauvais goût, on a fait une voûte cintrée là où il aurait fallu la faire en ogive, et établi des corniches droites très-saillantes au point où commence la voûte malencontreuse.

On peut se figurer l'effet déplorable produit par ces bourrelets horizontaux de chaque côté du chœur au-dessus de fenêtres ogivales très-élégantes dans le style du XIII[e]. ou du commencement du XIV[e]. siècle.

M. Gaugain n'avait aucune connaissance de ces travaux, qui vraisemblablement ont été faits à l'insu de l'évêché et en-dehors de tout contrôle administratif.

Différentes délibérations sont prises sur les votes de fonds en 1847, et à 4 heures la séance est levée.

LE PETIT, *secrétaire.*



AUTEL COMPOSÉ PAR M. BOUET POUR L'ÉGLISE DE PONT L'ÉVÊQUE.

CHRONIQUE.

Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont par M. Ed. Lambert. — « J'ai à vous annoncer une heureuse trouvaille faite dans notre arrondissement ; c'est la découverte d'une figurine de bronze, antique, d'une bonne exécution. Cette figurine entièrement nue, appartient indubitablement à Hercule. Sa tête, souriante et pleine d'expression, est légèrement inclinée vers le côté droit ; elle est entourée d'une couronne dont les bandelettes descendent gracieusement sur les épaules ; la barbe est courte et épaisse, les moustaches bien accusées. L'ensemble de la figure annonce la force, sa poitrine bien développée est couverte de quelques poils. Toutes les parties anatomiques sont bien senties ; en un mot, tout démontre que cette statuette appartient à une bonne époque de l'art. La pose indique que la jambe droite se portait en avant, comme dans l'attitude de la marche, la gauche était le point d'appui. Il y a lieu de penser, par la pose des bras, que la massue était supportée par la main droite, et que la dépouille du lion de Némée se trouvait placée sur l'avant-bras gauche. Les mains et les pieds sont disparus depuis long-temps, mais ce qui reste suffit pour faire reconnaître le mérite incontestable de l'art antique, dans cette production, qui doit appartenir au Haut-Empire. La hauteur totale de cet antique est de 9c. »

« Vous voyez que notre pays commence à prendre rang par les découvertes intéressantes que l'on y a faites, particulièrement depuis quelques années. J'espère que nous arrive-

rons enfin à mieux le connaître et à l'apprécier mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. »

Additions à faire au procès-verbal de la séance de la Société française, tenue à Bayeux, le 7 décembre 1846, pour cause d'omission. — M. Lambert signale à l'attention de l'assemblée l'existence de plusieurs chapelles domestiques placées dans des maisons canoniales, situées aux environs de la cathédrale de Bayeux; la première, dans la rue ou impasse des Prud'hommes, détruite et remplacée aujourd'hui par l'institution des Frères de la Doctrine chrétienne; renfermait, dans les combles élevés de son ancienne construction, une vaste chapelle ou oratoire, dont la partie supérieure, disposée en arc brisé, contenait un lambrissage avec nervures et pendentifs ornés, dans le genre de la grande salle des Procureurs du palais de justice à Rouen (1). On y remarquait des vestiges de peintures et de dorures;

La seconde, placée dans une maison au fond de l'impasse Glatigny, contre les anciens murs de la ville, vers le midi, occupait la gloriette d'une tourelle centrale, à pans, servant d'escalier à un antique manoir clérical, dont les fenêtres étaient décorées de croisées de pierre. Celle-ci, mieux conservée que la première, avait une voûte simulée, de forme ogivale, qui avait reçu des décorations peintes. On voyait au fond, vers l'est, l'emplacement qu'avait occupé l'autel; deux évêques crossés et mitrés, servaient d'accompagnement de chaque côté de la fenêtre absidale. Sur le côté droit, et dans l'appui d'une petite fenêtre, se trouvait une piscine destinée à l'écoulement des eaux qui avaient servi au sacrifice.

Mais la partie la plus intéressante était la voûte; on remarquait au milieu une grande figure barbue, assise, coiffée d'une

(1) V. *Monum. les plus remarq. de la ville de Rouen;* par M. de Jolimont. p. 41, in-f°.

tiare à triple couronne, ayant une colombe sur la poitrine, et Jésus crucifié entre ses genoux; c'est le symbole de la Trinité. Aux quatre coins de ce groupe, on voyait les animaux symboliques de l'Evangile avec les caractères qui les distinguent. Sur les côtés, des processions d'Anges avec des philactères qui partaient de leurs bouches, sur lesquels on avait inscrit, en lettres gothiques, le commencement de plusieurs versets des psaumes, indiquaient assez que ces esprits célestes étaient occupés à célébrer les louanges du Très-Haut. Au fond de ce petit oratoire, sur le mur à l'ouest, étaient peints deux personnages debout, en habit de docteurs, coiffés l'un et l'autre d'un bonnet, ayant la forme d'un cône tronqué. Celui de droite avait un camail rouge, et une robe de couleur gris-bleu; il tenait de la main droite, élevée à la hauteur de la tête, une fiole de verre, de forme elliptique, avec orifice un peu large: la main gauche était placée sur la poitrine. Son compagnon, vêtu d'une robe rouge, avait un camail gris-bleu et un bonnet de même couleur; il tenait, dans la main droite, un étui de dimension, paraissant renfermer des instruments, et la main gauche disposée de manière à laisser penser qu'il prononçait son aphorisme. Quoique ces personnages ne portassent point le nimbe ou cercle lumineux, signe de la béatitude céleste, il y a cependant lieu de croire qu'ils représentaient saint Côme et saint Damien, telle est du moins l'opinion de l'auteur de cette note.

La maison qui renfermait ces peintures ayant été concédée par l'autorité ecclésiastique à M. l'abbé Guérin, ancien secrétaire de l'évêché, après la mort de M. de Beaumont, à charge de reconstruction, les peintures ont dû disparaître entièrement. C'est pour en conserver le souvenir que ces détails sont consignés ici, et qu'un croquis du dernier groupe a été mis sous les yeux de l'assemblée.

Le même membre exprime le désir que la compagnie

veuille bien engager l'autorité ecclésiastique à faire placer des dalles tumulaires sur les corps des deux derniers évêques de cette ville, MM. Duperrier et Dancel, inhumés dans la crypte ou chapelle souterraine de la cathédrale. Ces dalles, gravées comme les pierres tombales du moyen-âge, devraient contenir les effigies épiscopales revêtues de leurs insignes, avec une épitaphe courant tout autour du listel de la pierre.

Des explications judicieuses et satisfaisantes sont données à ce sujet par M. Ed. Leforestier, qui se chargerait volontiers de la direction à donner à ce travail, qui pourrait être exécuté facilement par le gardien même de la cathédrale, M. Yvory.

La Société s'associe à cette manifestation, et charge M. l'abbé Rivière, présent à la séance, de vouloir bien transmettre ce vœu à qui de droit.

Réparations à l'église Saint-Jacques de Châtellerault (1). — On vient de faire à Châtellerault, dans l'église de Saint-Jacques, des réparations qui grâce à Dieu, ont été menées avec une remarquable intelligence. Ce monument, de l'époque de transition, était d'abord une église fort régulière, en forme de croix latine et dont l'abside, de style roman pur, attestait par le soin de son exécution une œuvre de la *véritable* renaissance. Au XVIe. siècle, sans toucher à ses bas-côtés, on y ajouta seulement des chapelles latérales qui portent d'élégantes marques de leur temps dans leurs jolies fenêtres à compartiments polylobés, dans les caissons et les pendentifs de leur voûtes, dans les écussons qui se dessinent aux retombées des nervures prismatiques et dont les armoiries ont malheureusement été effacées en partie par les antiquaires de 1793... — Mais vous savez qu'à ces antiquaires-là, qui étaient certainement de la pire espèce,

(1) Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.

ont parfois succédé quelques autres qui, pleins d'une bonne volonté respectable, n'en travaillaient pas moins sur le même patron, sous prétexte de restaurations pieuses. — C'est sous l'influence de ces malheureuses idées qu'on avait, il y a quelques trente ans, couvert tout le pourtour intérieur de l'abside de Saint-Jacques, d'une couche épaisse de plâtre, étendue sur une surface de 2 où 3^{m}. de hauteur, depuis le chanfrein circulaire jusqu'au niveau de l'ouverture inférieure des fenêtres; de là au pavé du sanctuaire une boiserie à panneaux parallélogrammes étalait le luxe de sa sculpture mesquine; le tout était revêtu d'une peinture à l'huile dont le fond rouge se mariait à celui des rideaux; inutile de dire que la fenêtre terminale s'était fermée au soleil levant, ce symbolisme apparemment n'étant plus de mise. Quelques autres avaient été rétrécies, élargies au caprice du plâtrier et du maçon. »

« La fabrique ayant compris tout ce qu'avait d'horrible une décoration de ce genre, consacra quelques milliers de francs à l'exécution d'un projet meilleur sur lequel elle dut consulter la commission archéologique diocésaine. Je me rendis sur les lieux, et l'inspection du monument, le rapprochement que j'établis entre ses caractères et ceux des églises de la même époque, me guidèrent dans le plan que je traçai d'une restauration qui devait rendre au sanctuaire sa physionomie primitive. On devait d'abord débarrasser les murs de leur plâtre, restituer aux fenêtres leurs dimensions dont les traces seraient probablement reconnaissables; les flanquer de petites colonnes engagées dans les angles de leurs pieds-droits, surmonter le toit d'une archivolte décorée des moulures variées du XIIe. siècle, et entre chaque baie, ouverte symétriquement déjà de côté et d'autre, former des arcades simulées qui les relieraient en décorant les parois. Ces dernières arcades n'étaient indiquées par moi que comme ornement de luxe qui pouvait n'avoir jamais existé, mais qui se trouverait en harmonie

avec tout le reste et qu'autorisaient d'ailleurs de nombreux exemples dans notre diocèse : j'y trouvais aussi une excellente raison de contenter les goûts de la fabrique qui voulait quelque chose de beau, et d'éloigner la décoration éventuelle que l'envie d'ornementer aurait pu attirer plus tard, peut-être à contre-temps, au milieu de nos belles sculptures. Que vous dirai-je ? On trouva sous le plâtre le plan que j'avais indiqué sans le voir ; il n'y eut qu'à réparer les dommages causés par le temps ou par les *restaurateurs* qui nous avaient précédés ; un habile entrepreneur, M. Janvier, sculpta tous les détails qui manquaient ; il copia sur les églises voisines que je lui indiquai, et sur quelques parties extérieures du monument lui-même, des moulures, des mascarons, des oiseaux et autres motifs qu'il a su rendre avec une grande vérité, et nous voilà possesseurs d'une abside qui peut rivaliser pour le type et l'exécution avec ce que le Poitou possède de mieux en ce genre.

« C'est là un excellent coup-d'essai pour notre Poitou, où le beau roman bysantin a prodigué ses richesses ; cet exemple portera ses fruits ; ceux même d'entre les critiques à préventions qui avaient condamné d'avance l'œuvre projetée, avouent que c'est le plus beau sanctuaire qu'on puisse avoir. Que sera-ce lorsque la fenêtre terminale, remarquable par les larges dimensions qui y distinguent le Châtellerandais des autres pays de notre province, y brillera du beau vitrail commandé à M. Lusson, du Mans ? Saint Jacques doit y revivre en pied, entouré des médaillons où se déroulera sa légende. J'espère qu'il sera bientôt placé, et ce beau tableau aura dans les moulures qui décorent cette grande baie, dans les colonnes qui soutiennent sa riche archivolte un encadrement digne de lui. »

« Je dois les plus grands éloges à la fabrique de Saint-Jacques et au clergé de cette paroisse qui ont parfaitement compris quel genre de restauration demandait un monument comme le leur : On n'en restera pas là, j'ose le promettre.

Après avoir donné les premiers soins au sanctuaire, on passera au transept, on marchera de là dans la nef jusqu'à la porte d'entrée dont les charmantes sculptures et la statuaire semi-gothique ont singulièrement souffert d'injures trop diverses ; on grattera les chapiteaux et l'appareil ; on débarrassera les fenêtres des énormes vitres qui les dénaturent. Je compte pour cette œuvre qui malheureusement sera lente, faute de ressources actuelles, sur le zèle bien entendu de M. Boislabeille, vicaire de la paroisse, qui seconde parfaitement M. le curé dans cette régénération locale de l'art catholique. »

« Notre commission archéologique diocésaine marche toujours. Nous venons de faire gratter et remettre en bon style la belle sacristie bysantine de Sainte-Radegonde, de Poitiers, que vous connaissez et que la fabrique s'était permis de badigeonner *en jaune rayé de chocolat*, sans égard pour les défenses formelles de la circulaire épiscopale du 24 janvier 1844. — Vous voyez que s'il y a des fabriques modèles, il en est encore dont l'éducation est peu avancée. »

L'abbé AUBER,

Membre de l'Institut des Provinces.

Congrès de l'Association Normande. — Le 15 juillet s'ouvrira, à Carentan, au centre de la plus riche région de la Basse-Normandie, le Congrès agricole de l'Association Normande : d'importantes discussions et une enquête sur l'état agricole du pays occuperont les quatre jours de la session.

Le 17 aura lieu un grand concours de bestiaux pour les cinq départements de la Normandie.

Le 18 aura lieu la distribution des grandes primes.

La Société française tiendra une séance publique à Carentan, le 15 juillet à 7 heures du soir, le jour même de l'ouverture de la session. Elle tiendra une seconde séance à Lessai le 20 juillet.

Congrès archéologique de la Société française, à Sens. —**Le Congrès archéologique de 1847 qui s'ouvrira le 31 mai, à 11 heures précises, dans la ville de Sens, entendra des mémoires sur des sujets autres que ceux qui sont indiqués dans les questions du programme : Nous invitons tous ceux qui auraient des mémoires à lire à les apporter à Sens le 31 mai, et s'ils étaient dans l'impossibilité de s'y rendre, ils pourraient adresser *franco* leurs manuscrits *poste restante, à Sens*, à M. le directeur de la Société française : Les propositions et demandes diverses devront parvenir au bureau par la même voie, avant le 29 mai.**

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Richard Séguin.* — M. Richard Séguin, né à Vire le 7 octobre 1772, est mort dans la même ville, le 23 janvier 1847. C'était un négociant qui toute sa vie avait recherché les pièces relatives à l'histoire locale, et possédait une des plus précieuses collections de manuscrits originaux qui existent en Normandie.

Malheureusement il n'avait pas reçu une éducation première suffisante pour tirer parti de ses trésors archéologiques. Il n'avait pas l'ombre du discernement nécessaire à l'historien, et le pauvre homme ne savait ni le français ni l'orthographe. Aussi faut-il être singulièrement en garde quand on lit ses ouvrages historiques, où nul ordre ne préside, où l'absence de critique est complète, et où les fautes d'impression ajoutent encore aux fautes de tout genre commises par l'auteur.

Quoi qu'il en soit, et quelque large que l'on y fasse la part des bévues, il se trouve dans ses livres des faits curieux, des indications utiles, des aperçus propres à mettre sur la voie de recherches auxquelles on n'eût jamais pensé.

Nous ne saurions vérifier aujourd'hui si la liste que nous allons donner est complète, mais voici ce que nous connaissons de Richard Séguin : *Essai sur l'Histoire de l'industrie*

du Bocage en général, et de la ville de Vire, sa capitale, en particulier, suivie d'une introduction, etc. Vire, Adam, 1810; 1 vol. in-18, de 416 pages; 2°. *Histoire militaire des Bocains.* Vire, Adam, 1816, 1 vol in-18, de 432 pages; 3°. *Histoire archéologique des Bocains, contenant les antiquités naturelles, civiles, religieuses et littéraires du Bocage.* Vire, Adam, 1822, 1 vol. in-18 de 396 pages; 4°. *Histoire de la Chouanerie et de la Restauration, de la Religion et de la Monarchie en France.* Vire, Adam, 1826, in-18, tome 1er. ; 5°. *Histoire du Pays-d'Auge et des évêques, comtes de Lisieux, contenant des notions sur l'archéologie, les droits, coutumes, franchises et libertés du Bocage et de la Normandie.* Vire, Adam, 1832, un vol. in-18, de 216 pages.

J. T.

— *Mort de M. Rivault, membre de la Société française.* — M. Rivault, membre de la Société française, au Mans, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis, dans la force de l'âge et lorsqu'une constitution robuste devait éloigner toute crainte d'une pareille catastrophe. M. Rivault, membre de la Société depuis dix ans, avait assisté à un grand nombre de réunions de la compagnie, soit au Mans où il passait une partie de l'année, soit à Caen, à Tours et dans plusieurs autres villes. Il avait siégé aux Congrès scientifiques de France, en 1836 à Blois, en 1839 au Mans, et en 1843 à Angers.

D. C.

— *Mort de M. Chauvin-Lalande.* — Nous apprenons aussi la mort de M. Chauvin-Lalande, membre de la Société française à Mamers. M. Chauvin-Lalande avait communiqué plusieurs notes à la Société, et avait assisté, en 1837, au Congrès archéologique qu'elle tint au Mans.

ESSAI

SUR LE SYMBOLISME ARCHITECTURAL

DES ÉGLISES,

Par M. l'abbé GODARD SAINT-JEAN,

Professeur d'Archéologie au grand séminaire de Langres, membre de plusieurs Sociétés savantes.

---

§ 1. Du symbolisme en général.

En écrivant cet opuscule sur le symbolisme des églises, je n'ai point la prétention de traiter à fond un sujet si vaste et si ardu. Mon but est de soumettre au jugement des archéologues certaines idées qui me semblent jeter quelque lumière sur cette face encore voilée de la science.

Au point de vue esthétique, nos vieilles cathédrales sont réhabilitées. Le concert des mille voix qui en glorifient la beauté merveilleuse n'est pas même troublé par les récriminations impuissantes d'une école aujourd'hui vaincue. Mais en sera-t-il de même au point de vue mystique ? Il est à craindre que l'on s'éprenne d'une admiration exclusive pour la forme de l'art, en architecture; que l'on s'arrête à la pierre, à l'épiderme du monument, sans prendre garde à la vie qui l'anime et dont le symbolisme est la source principale. Le rationalisme a semé dans les esprits les mieux disposés d'ail-

leurs, une sorte d'aversion pour les idées mystiques, une antipathie qui porte à les mépriser et même à les nier. Cependant elles sont vraies et belles, et d'un ordre si élevé que l'esprit, pour les saisir, ne s'incline pas, mais monte à ses conceptions les plus hautes.

Dans le sens le plus large, un symbole est un *signe* qui rappelle une idée ou un fait. On distingue le symbole naturel et celui de convention. Le premier repose sur le seul phénomène psychologique de l'association des idées : ainsi la fumée révèle naturellement l'idée de feu. On peut dire, en ce sens, « que tout objet, toute idée, est jusqu'à un certain point un symbole. Toute idée que nous saisissons excite effectivement en nous l'idée de ce qu'elle est, et l'idée d'une autre chose encore qui n'est pas elle. Tout objet que nous voyons nous donne l'idée de ce qu'il paraît, plus l'idée d'autres objets que nous ne voyons pas (1). » Mais le symbole artificiel n'a pas une connexion nécessaire avec son objet ; essentiellement équivoque, il est fondé sur des doctrines particulières, et pour le comprendre, il faut une initiation préalable. Son langage mystérieux se fait alors entendre à l'âme, par les ressemblances des objets visibles avec les choses invisibles sur lesquelles il attire notre pensée.

Il ne s'agit ici que du symbolisme artificiel (2). Avant de l'étudier dans l'architecture chrétienne, nous examinerons en général quelle est sa valeur. Est-il convenable d'exposer ce qui est en soi pur et saint, au moyen de signes méprisables

(1) Jouffroy, Cours d'Esthétique, 18e. leçon.

(2) Nous n'ignorons pas comment la philosophie allemande et les théologiens qui combattent le mythisme d'Outre-Rhin, ont déterminé les différentes espèces de symboles. Mais je peux être clair sans définir l'allégorie, l'image, le mythe, etc. D'ailleurs, parmi ces mots, il en est que nous n'emploierons pas, et d'autres que nous devons comprendre comme le moyen-âge.

en eux-mêmes ? Le symbolisme est-il conforme à notre nature, et en harmonie avec la raison et la foi ?

Il est conforme à notre nature. L'homme, esprit et matière, pénètre le monde supérieur aux sens par les symboles corporels. Incapables ici-bas de contempler la vérité face à face, nous arrivons à la connaître par les formes sensibles.

Il s'harmonise avec la raison. Par lui, l'intelligence produit ou plutôt découvre l'unité en reliant des êtres éloignés, le visible à l'invisible et le naturel au surnaturel. Glorieux apanage de la raison, il rattache la plus humble des créatures au plus élevé des êtres. Il est un foyer de vie où l'âme se dilate et s'agrandit. L'idée à demi exprimée par un symbole, laissée en quelque sorte dans le vague et l'indéfini, sollicite davantage le travail de notre âme, la remue plus fortement qu'une expression adéquate et précisant une limite à la pensée.

Saint Augustin a développé cette doctrine d'une manière admirable : « Les choses que nous saisissons par les insinuations symboliques sont éminemment propres à nourrir et à souffler, pour ainsi dire, le feu de l'amour qui nous conduit au repos en notre cœur ou dans la région d'en haut. Car elles émeuvent l'amour et l'enflamment plus que si elles s'offraient dépouillées d'apparences mystérieuses. Il n'est pas facile de l'expliquer. Mais une chose notifiée par allégorie est certainement plus expressive, plus goûtée, plus imposante que si on la déclarait en termes manifestes. Je crois que le propre mouvement de l'âme s'échauffe lentement tant que les liens terrestres l'embarrassent ; si, au contraire, on l'applique d'abord à des similitudes corporelles, et qu'on le reporte de là sur les choses spirituelles qu'elles figurent, il se développe par cette espèce de transition même, et s'allume comme si on l'agitait dans les flammes (1) ». Hégel était frappé de ce phénomène, quand

(1) « Ad ipsum autem ignem amoris nutriendum et flandum quo-

il enseignait que là où le symbole apparaît sous sa forme propre et indépendante, il porte en général le caractère de la sublimité (1) ; et Jouffroy, lorsqu'il sentait que la source de l'émotion esthétique est dans l'énergie symbolique des choses (2).

Non seulement il n'y a pas indécence à peindre en déguisements grossiers les réalités célestes, mais plus ils sont infimes, selon l'auteur du livre de la Hiérarchie, moins il faut les interdire. C'est qu'ils doivent refléter un monde dont un abîme infini les sépare ; alors leur abjection même sert à élever notre cœur en montrant qu'on n'essaie pas d'atteindre ce qui est inaccessible (3).

Remarquons-le bien, le symbole et le dogme catholique ont entr'eux une convenance intime. Celui-ci n'est pas à découvert ; ses rayons nous arrivent comme voilés, et il est juste que l'expression dont il se revêt, s'enveloppe aussi d'ombres diaphanes. Enfin, la morale chrétienne tend à dé-

dam modo, quo tanquam pondere sursùm vel introrsùm referamur ad requiem, ista omnia pertinent quæ nobis figuratè insinuantur : plus enim movent et accendunt amorem quam si nuda sinè ullis sacramentorum similitudinibus ponerentur. Cujus rei causa, difficile est dicere. Sed tamen ità se habet ut aliquid per allegoricam significationem intimatum plus moveat, plus delectet, plus honoretur quàm si verbis propriis diceretur apertissimè. Credo quod ipse animæ motus quamdiù rebus adhùc terrenis implicatur, pigriùs inflammatur. Si verò feratur ad similitudines corporales et indè referatur ad spiritualia quæ illis similitudinibus figurantur ipso quasi transitu vegetatur et tanquam in faculâ ignis agitatus accenditur. »

Ad inquisit. Januarii. Lib. II. Ep. 54.

(1) Cours d'Esthétique. De la forme symbolique de l'art. Introduction.

(2) Cours d'Esthétique, 23e. leçon.

(3) De la hiérar. cél. Ch. 1 et 2. — Raban Maur (de instit. cleric. lib. 3. c. 3) professe les mêmes idées.

gager l'homme de l'atmosphère terrestre, à spiritualiser jusqu'aux membres de son corps. Et n'est-il pas de l'essence du symbolisme d'illuminer les apparences les plus obscures et de transfigurer la matière ?

Si donc je démontre que le tailleur de pierres du moyen-âge a répandu sur ses monuments la lumière des sens mystiques, il faudra bien avouer que la religion et la raison lui applaudissent à la fois.

Passons des principes aux faits. Nous verrons le symbolisme remplir, dans les ouvrages de Dieu et de l'homme, un rôle qui doit nous disposer en sa faveur.

Tout esprit vraiment philosophique a compris le grand ouvrage de l'univers comme un immense et magnifique symbole où la divinité a laissé son empreinte. Dieu lui-même a voulu qu'elle fût reconnue de tous. L'Ecriture le proclame et les saints nous l'apprennent, eux qui entendaient une hymne de louange et d'amour au spectacle de la création (1). L'histoire du peuple de Dieu, les faits et les personnages de l'ancien Testament présentent un vaste ensemble de symboles prophétiques. Tout leur arrivait en figure, dit saint Paul, en parlant des Hébreux (2). Selon les Pères, « les paroles, la conduite, les mariages, les enfants, les actions des saints qui vécurent avant les temps du Christ sont le tableau de l'âge où l'on voit les nations entrer dans l'église par la foi au sang rédempteur » (3). Comment se ferait-il que l'Eglise, dans sa divine

(1) Ps. 18. — Ep. ad Rom. I. Invisibilia ipsius, à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur.

(2) Ep. ad Cor. ch. X, v. 11.

(3) Saint Augustin. De cathechiz. rudibus, c. 19. Horum sanctorum qui præcesserunt tempore nativitatem Domini, non solùm sermo sed etiàm vita et conjugia, et filii, et facta, prophetia fuit hujus temporis quo per fidem passionis Christi, ex gentibus congregaretur Ecclesia. Et ailleurs : in veteri testamento, novum latet : in novo vetus patet. — In exod. 9. 73.

liturgie, racontât sa propre histoire en redisant simplement celle des Hébreux ? Enfin, le Nouveau-Testament nous montre Jésus-Christ posant la base du symbolisme liturgique et architectural.

En instituant les sacrements, il a symbolisé un effet invisible opéré par la grâce, au moyen d'un signe sensible. « La chair, dit Tertulien, est lavée par le baptême afin que l'âme soit purifiée ; elle reçoit l'onction pour que l'âme soit consacrée à Dieu ; on la marque du sceau de la Croix, afin que l'âme possède une défense contre ses ennemis ; on lui impose les mains pour que l'âme soit éclairée des lumières du Saint-Esprit, et c'est pour la nourrir, que le corps participe au corps de Jésus-Christ. » Dans ce composé moral de paroles et d'une action sensible (1), il y a donc une figure au moyen de laquelle notre pensée monte plus haut que la matière, à l'effet surnaturel.

- Peut-être n'aurions-nous pas osé le dire, mais l'Eglise le chante dans son étonnante préface de Noël : l'humanité du Christ est comme un symbole par lequel Dieu a voulu que nous le touchions de nos sens, et soyons ravis d'amour pour les choses invisibles (2).

Le Seigneur a fondé le symbolisme architectural. Nous lisons au chapitre deuxième de l'évangile selon saint Jean, que Jésus ayant chassé les marchands du temple, « les Juifs prenant la parole lui dirent : par quel miracle nous montrez-vous que vous avez le droit d'agir ainsi ? Jésus leur répondit : détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours... Or, il parlait du temple de son corps : *Ille autem dicebat de*

(1) Accedit verbum ad elementum et fit sacramentum.

(2) ...Per incarnati Verbi mysterium, nova mentis nostræ oculis lux tuæ claritatis infulsit ; ut dùm visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibilium amorem rapiamur ; et ideò cum Angelis, etc.

templo corporis sui. Nous verrons l'Ecriture fournir de la sorte le point de départ des combinaisons symboliques.

Rappelons encore le caractère de certains livres de la Bible, en particulier de l'Apocalypse, et concluons que le symbolisme se manifeste à très-haut degré dans les œuvres divines.

Existe-t-il ainsi dans les œuvres humaines? D'abord il paraît dans les fausses religions. Chose digne de remarque! ceux qui méconnaissent la valeur du mysticisme chrétien, s'extasient en face de la mythologie antique, expression impure d'un noble sentiment qu'elle a dégradé, et devant les fables orientales, les cosmogonies allégoriques des Indiens et des Chinois, qui présentent dans la racine un fait analogue.

Quant à la littérature, quelle que soit la solidité des théories des Schlegel et des Heyne, sur le *fond* symbolique de tous ses antiques ouvrages, elle use nécessairement, dans sa *forme*, de l'élément figuratif dont la base est la comparaison produite sous des modes divers (1). Ainsi, Homère et Ossian, la légende et l'épopée, le mystère et la romance sont tout imprégnés, dans la forme et souvent dans le fond, de cet esprit qui recèle l'idée sous l'emblême; le fait, sous l'écorce empruntée, mais transparente. Au moyen-âge, la Divine Comédie résume excellemment ces caractères incontestables (2).

Il ne sied pas, en vérité, à quiconque se donne pour philosophe de prendre en pitié le symbolisme chrétien; car la philosophie n'est nullement étrangère aux conceptions de ce genre. Peu après la séparation des hommes au Sennaar, Fo-Hi compose, dans ses huit trigrammes, la synthèse du monde; l'hiéroglyphique égyptienne cache au fond des âges reculés sa physionomie énigmatique; cinq siècles avant notre

(1) Hégel. Cours d'Esthétique. ch. 3. De la symbolique réfléchie.

(2) Ozanam, Dante, IVe. partie. I. p. 288 et alibi.

ère, Pythagore annonce une doctrine consistant dans la langue et l'harmonie des nombres, et trois siècles après, Jamblique donnait aux éclectiques alexandrins des rites copiés sur nos sacrements. La Gnose et la Cabale sont pleines de ces figures, de ces rites mystérieux, plus ou moins informes, plus ou moins intelligibles, qui trahissent toujours une tendance à la mysticité. Sans doute, l'idée s'est corrompue dans les égarements de la raison ; mais elle subsiste et témoigne assez que le symbolisme répond à un besoin de l'homme, puisqu'il est un fait universel.

Nous le confessons ici, les injures que nos éclectiques prodiguent aux mystiques du moyen-âge, paraissent d'autant plus déplacées que, si l'on veut y prendre garde, le panthéisme contemporain se résout lui-même dans le faux mysticisme d'une idolâtrie subtile.

A Dieu ne plaise que nous mettions sur la même ligne la mystique chrétienne : ce serait confondre l'erreur et la vérité, le vice avec les biens de la grâce. Mais s'ils diffèrent par les moyens et dans les résultats, ils ont du moins pour fin commune de faire disparaître la matière en l'unissant au monde invisible ; seulement le panthéisme l'abolit, tandis que le christianisme l'ennoblit et la transfigure.

J'ai voulu, par cette rapide esquisse, éviter d'offrir les pieux symboles de nos églises comme un ensemble isolé, ou un ressort de dévotion dépourvu de caractères rationnels. On le voit, ils tiennent à la plus sérieuse étude de l'esprit humain et aux profondeurs de la théologie.

§ II. DU SYMBOLISME ARCHITECTURAL.

De son existence, de ses règles et de l'importance de son étude.

Je me pose cette première question : Existe-t-il un symbolisme architectural authentique ? J'entends un symbolisme

contemporain des monuments du moyen-âge, ayant inspiré l'ouvrier lui-même, et avoué par ceux qui ont pu nous léguer sa pensée. S'il existe, et j'espère l'établir, il faut l'accepter comme revêtu de l'autorité d'un fait, sauf à l'apprécier philosophiquement d'après les principes que nous venons d'émettre.

Parmi les causes du discrédit où sont tombées les mystiques interprétations, nous remarquons justement la liberté prise par certains auteurs d'en inventer à leur guise, et, si je puis me servir de ce terme, d'en fabriquer *à posteriori*. Livrées au caprice d'une imagination individuelle, elles perdent leur caractère scientifique pour entrer dans la catégorie des rêves ou des conjectures.

Au lieu de se livrer aux attraits d'une dévote sensiblerie, ou de s'évanouir dans le pieux nuage d'une poésie vaporeuse, que l'on ouvre les auteurs du moyen-âge qui ont écrit sur les églises des pages trop oubliées; c'est là qu'il faut apprendre quels sentiments faisaient battre le cœur des hommes de génie dont les ouvrages en architecture nous étonnent et nous ravissent; c'est là que l'on peut puiser des assertions certaines sur la pensée qui dirigea leur compas et figura ces plans grandioses et mystérieux dont nous cherchons la clef.

Les Ives de Chartres; les Honorius d'Autun; les Hugues-de-St.-Victor; les Guillaume Durand, représentants de leurs siècles, ont traduit pour la postérité, dans des livres magnifiques, l'idée tracée sur la pierre par le maître-maçon de leur époque. A coup sûr, ils nous ont donné son intention, sa pensée; et si, jusqu'à présent, un heureux hazard n'a pas découvert, dans la poudre des bibliothèques ou la nuit des greniers, le testament perdu de quelqu'ancien tailleur de pierres (1), nous pouvons, en attendant, recevoir

(1) Le livre du moine Théophile et le Guide de la Peinture autorisent à l'espérer.

avec une égale assurance, les explications d'ailleurs satisfaisantes de ses contemporains.

En effet, si un écrivain s'avisait d'exposer en un ouvrage sur les églises et les divins offices, les idées mystiques que Soufflot aurait voulu cacher dans toutes les lignes du Panthéon, ou M. Lebas, à Notre-Dame-de-Lorette; je le demande, quelle fortune aurait son livre? Or, le moyen-âge et ses grands hommes sont coupables de cette niaiserie que ne ferait pas le plus sot écrivailleur d'aujourd'hui, s'ils ont supposé, dans les cathédrales, un symbolisme qui n'y est point, auquel les architectes ne songeaient pas. C'est évident.

Mais une considération puissante confirme notre conviction. Par qui s'élevaient nos basiliques aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, alors qu'elles se développaient dans la plénitude de leurs mystères? Par le bras des peuples animés d'une foi brûlante et sous la direction d'artistes religieux, quand ils n'étaient pas moines comme Gilbert, Hilduard, Suger. Au XIIIe. siècle, il est vrai, la période hiératique touchait à sa fin (1); mais les Libergier, les Robert de Coucy, les Eudes de Montreuil avaient reçu ses traditions en héritage, et la lumière du cloître conservait encore sa pureté native entre les mains des séculiers. M^{e}. Félicie d'Ayzac a porté une grave accusation contre les architectes laïques des XIVe. et XVe. siècles. (Symbolique des pierres précieuses; ann. arch. octobre 1846.) Nous croyons que le mysticisme n'a vraiment péri qu'au déclin du style ogival. — Le monde, au XIVe. siècle, vivait encore de la vie des Tauler, des Rusbroch et des Suso. Le même esprit animait donc, et l'architecte qui a

(1) Voyez le Cours d'Antiquités monumentales de M. de Caumont, 4e. partie. Ch. 9. — Annal. archéol. t. 6, liv. 3. L'Art et les Moines, par M. de Montalembert.

bâti nos cathédrales, et le prêtre qui nous en révèle le sens sublime. Plus d'une fois, sans doute, ils se prêtèrent les ailes de leur génie, ils allièrent la flamme de leur foi, pour contempler, dans les hauteurs d'une inspiration commune, le type de leurs célestes monuments.

Aussi voyons-nous le rapport synchronique de l'apparition de ces grands ouvrages. Pendant qu'Honoré-le-Solitaire achevait sa *Perle de l'Ame*, Suger préparait les travaux de sa royale abbaye; et tandis que Durand le Spéculateur élabore son *Rational*, les assises de Notre-Dame de Chartres montent lentement vers le Ciel.

Enfin, les auteurs du moyen-âge font découler le symbolisme architectural de la source la plus pure, de la liturgie. Les rites de la bénédiction de la première pierre, de la consécration d'une église, etc., tiennent à l'architecture comme l'âme est unie au corps; la liturgie n'est pas l'esclave, elle est maîtresse de l'art qui n'en méconnut pas toujours les droits, et en reçut autrefois sa direction et sa vie. Il est donc prouvé que les mystiques exposent un symbolisme réel et non pas de vaines fictions, Maintenant, jusqu'à quel point doit-on s'en tenir à la lettre de leurs œuvres?

Il semble que l'on peut dire ce qu'ils n'ont pas dit, mais que l'artiste a peut-être pensé; puis, dans ce qu'ils ont admis, retrancher quelque chose.

Lorsqu'une idée générale est indiquée, il n'est pas déraisonnable de la poursuivre au-delà du texte, pourvu que des similitudes véritables invitent cette idée à se prolonger d'elle-même. Il est acquis, par exemple, que l'artiste a voulu tracer dans le plan de l'église le Sauveur en Croix. On emprunte aux livres des mystiques, à la liturgie, aux saintes Ecritures, les explications y relatives: voilà la base; mais si une relation saisissante et complétant le tissu des figures s'offre à l'esprit; la rejettera-t-il? non, sans doute; malgré le silence du texte,

et en vertu d'une authenticité probable, il l'accueillera et la présentera pour ce qu'elle vaut. De ce côté, je l'avoue, s'ouvre une porte à l'abus; il faut s'y arrêter, et se rappeler ces paroles de l'abbé Solesmes : « Entrevoir une certaine couleur générale de haute et gracieuse poésie, construire sur ces éléments un récit plus ou moins agréable, c'est chose facile, puisque c'est chose superficielle : mais la science n'est pas là (1). »

En second lieu, il n'est pas nécessaire d'admettre absolument toutes les raisons alléguées par les anciens auteurs. Les juges les plus modérés du procès entre les mystiques et les littéraux, conviennent que si les derniers défendent un système de naturalisme ignoble et déshonorant, les autres ont exagéré quelquefois, et trop accordé peut-être à l'arbitraire (2). Quand un sens n'a pour lui qu'une voix; lorsque tiré, comme on dit, par les cheveux, il ne se fonde sur aucune ressemblance palpable de l'objet matériel avec la pensée, il est convenable de l'abandonner; car il n'a plus que la valeur faussement accordée par D. Claude de Vert, aux raisons mystiques qu'il tenait en général pour « des pensées pieuses et édifiantes, et des idées arbitraires, si vous voulez, mais où on ne laisse pas de trouver de quoi s'instruire et se nourrir (3). » Du moins il faudrait dire avec St.-Grégoire de Nysse : « Ce que nous proposons se réduit à des conjectures; nous le soumettons au jugement des lecteurs. S'ils le rejettent, nous ne réclamerons point; s'ils l'adoptent,

(1) D. Guéranger, Instit. liturg., ch. 2.

(2) Lebrun. Explic. de la Messe. Préface. — Languet lui-même reconnaît que parmi les allégories des mystiques, plusieurs ne sont que des idées pieuses. *Du véritable esprit de l'Eglise*, etc.

(3) Lettre à M. Jurieu, sur les cérémonies de l'église, t. IV de l'Explic. simple et littérale, p. 350, 1re. édition.

nous ne serons pas plus contents de nous-mêmes (1). Point d'esprit de système, par conséquent. Il est également ridicule de jurer une guerre d'extermination aux raisons symboliques et de s'obstiner à en trouver partout, d'en semer à tort et à travers. »

Ce n'est pas qu'il faille, en cette matière, négliger la prudence des règles. Déjà nous en avons fixé plusieurs, et d'autres vont ressortir par la solution des difficultés suivantes.

On objecte : « Il est impossible de s'en rapporter aux mystiques sur le dessin qui a guidé le maître-maçon dans la construction des églises gothiques; ils ne s'entendent pas et se contredisent. L'un affirme que cette cathédrale est le symbole de l'éternelle Jérusalem; l'autre assure qu'on y reconnaît notre âme. Celui-ci déclare que les portes sont l'image de J.-C. ; celui-là m'adjure d'y voir les apôtres. »

Pour justifier cette variété, car il n'y a point opposition, il suffit d'une simple idée sur l'économie du mysticisme chrétien. Or, il fait subir à l'objet sur lequel il s'exerce, une triple transformation. Il l'envisage dans son état naturel, pour en saisir les similitudes, soit avec un fait visible de l'histoire, soit avec la morale, soit avec le monde supérieur et nos immortelles destinées. Il exposera donc, sous trois points de vue, ces analogies manifestant l'objet matériel par les sens allégorique, tropologique et anagogique. Le mysticisme, en un mot, est un prisme qui, placé vis-à-vis d'un objet, le décompose généralement en trois couleurs.

Qu'il soit appliqué aux Saintes Lettres, à la liturgie, à l'architecture, il suivra cette marche qui est vraiment grande, puisque rien ne lui échappe dans le domaine de la science et de la foi, puisqu'elle permet la synthèse de tous les êtres et de tous les temps. Guillaume Durand devant s'y conformer

(1) De vitâ Moysis.

comme les autres mystiques, l'expose en tête de son Rational. *Allegoria, est quandò aliud sonat in litterâ et aliud in spiritu: ut quandò per unum factum aliud intelligitur: quod si illud sit visibile, est simpliciter* ἀλληγορία: *si invisibile et cœleste tùnc dicitur* ἀναγωγή.... Τροπολογιά, *est conversatio ad mores, seu moralis locutio ad correctionem et morum institutionem, mysticè vel apertè respiciens* (1). Et plus loin: « En cet ouvrage, presque toujours ces divers sens sont employés pour une même chose, et l'on passe de l'un à l'autre ainsi que le lecteur attentif pourra clairement le remarquer (2). »

Il est aisé de concilier dès lors les explications différentes des auteurs, et c'est une erreur de croire qu'ils se combattent et se réfutent mutuellement.

« Si on ne peut leur reprocher, poursuit-on, d'avancer des choses contradictoires, il est vrai du moins qu'ils descendent à de triviales figures et qu'ils en prennent les motifs à un trop bas étage. Par respect pour une religion divine, on ne devrait point mettre au jour un symbolisme qui ne s'appuie pas sur ce qu'il y a d'imposant et de beau dans les temples. »

Je renvoie d'abord au sentiment de saint Denys l'Aréopagite précédemment cité. Selon la Bible, toute créature est très-bonne aux yeux de Dieu (3); et il n'est pas plus grand, dit saint Augustin, dans les Anges que dans les vermisseaux. Un vil emblême n'a donc rien d'inconvenant et ne saurait motiver qu'un scandale pharisaïque. Les Saints voyaient aussi bien que nous l'humilité de ces images et ils les approu-

(1) Rationale seu Enchiridion, etc... Proœmium, 10, 11.

(2) Loc. cit. n°. 12. In hoc autem opere, plerumquè circà idem diversi sensus adhibentur et de uno sensu ad alium transitur; quemadmodùm lector sedulus liquidò poterit intueri.

(3) Viditque Deus cuncta quæ fecerat, et erant valdè bona. Gen. c. 1., v. 31.

vaient. « Parmi les choses de la liturgie, dit Pierre Damien, en son livre du *Dominus vobiscum*, il en est qui semblent légères et frivoles par l'apparence, mais assises sur une éclatante vérité, si on les considère d'un œil moins charnel. » Il montre en exemple les vêtements sacerdotaux, la disposition du Tabernacle et jusqu'à la chaussure des clercs. Pourquoi nous débattre en mille arguments, s'écrie-t-il enfin, presque tout ce qui tient au culte extérieur est énigme, figure, mystère dans mystère! (*Totum penè.. mysterium latet in mysterio* (1).

D'ailleurs, le symbolisme dont il est ici question fut une science populaire, accessible au commun des Fidèles; une preuve est qu'on la lui enseigna dans les instructions qu'il recevait des pasteurs (2). Ne soyons donc pas surpris si elle demeure à portée des sens et de l'intelligence des simples. Toutefois, nous croyons qu'il existe un symbolisme plus élevé, sous les formes spiritualisées du nombre et de la géométrie, symbolisme que tous n'étaient pas appelés à comprendre. Les savants qui consacrent à sa recherche leurs veilles laborieuses mettront peut-être à même d'en juger. Mais ce n'est pas assez de constater l'emploi de certains nombres, il faut les expliquer; il ne suffit pas de prouver que les proportions de plusieurs basiliques sont identiquement les mêmes; il faut, après avoir établi l'unité de mesure, en découvrir la raison. Si on l'emprunte, comme il paraît, à la valeur numérique des lettres de l'alphabet hébreu, à la philosophie transcendante des Juifs, il est essentiel de démontrer au préalable que ces traditions étaient connues, acceptées,

(1) Lib. Dominus vobiscum, cap. 17. — Nonnulla in ecclesiasticis observationibus fiunt quæ in superficie quidem frivola videntur et levia; considerata verò subtiliùs magnæ virtutis videntur veritate subnixa.

(2) Ives de Chartres. De sacramentis ecclesiasticis sermones.

réalisées dans l'art par les architectes et les confréries de francs-maçons du moyen-âge (1). Cette tâche une fois remplie, on pourra tirer parti des lumières éparses çà et là, mais pauvres dans leur isolement.

Il est clair que les calculs opérés sans la base que nous demandons, seraient du genre des additions et des soustractions publiées tous les ans par l'Almanach prophétique.

De cette digression, j'arrive à conclure que le symbolisme a dû résider pour le peuple en des emblêmes vulgaires et faciles à pénétrer. Non, il n'y a point à rougir de leur naïveté; et si on ne l'étale pas tout entière, ce ne doit être nullement par respect humain, mais plutôt pour ne pas fronder maladroitement nos vieilles habitudes : *Non potestis portare modo* (2).

Avant de clore ce chapitre, il nous reste à dire quelle est l'importance du symbolisme architectural. L'archéologue essaierait vainement de révoquer en doute l'intérêt de son étude. Jamais il ne parviendra sans lui à la science complète des édifices religieux, lors même qu'il en suivrait les phases dans l'histoire et en examinerait les moindres détails : autant vaudrait soutenir que le médecin connaît l'homme, pourvu qu'il atteigne du scalpel toutes les fibres de nos organes.

Le symbolisme constitue en partie le beau de l'invisible, qui dans les arts est le plus parfait. Si vous le délaissez, vous découronnez le monument de sa gloire la plus pure; vous effacez

(1) Vid. Kabbala denudata seu doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica. Sulzb. 1677.—Et Bongo, numerorum mysteria ex abditis plurimarum disciplinarum fontibus hausta. Paris, 1618.

(2) On a pensé qu'il serait superflu de joindre à ces principes quelques autres règles fort simples. Ainsi, une raison mystique peut être seule, s'ajouter à une raison naturelle : plusieurs raisons mystiques ne sont pas incompatibles, etc.

la plus forte trace du sceau de la foi dont les peuples ont voulu l'empreindre. Au contraire, si vous faites luire son flambeau, les dalles de ce pavé, les pierres de ces murs, ces arcades, ces piliers gothiques, tout cela vit, tout cela palpite; l'âme du symbole y circule comme le sang dans les veines. Et, certes, je ne sais pas si le maçon du moyen-âge aurait bien eu d'autre part le droit de s'appeler *Maître de la pierre vivante.*

Les figures mystiques doivent avoir pour le chrétien des charmes particuliers. Elles l'instruisent et l'édifient; car elles élèvent la pensée à de hautes vérités, et le cœur, au-dessus de la terre. Nos églises seraient moins désertes, la piété serait moins rare si nous savions aller et conduire les autres à ce banquet ineffable. Rapprochons de nos lèvres ce calice trop long-temps éloigné; l'Eglise elle-même nous y convie, car elle demande souvent au Seigneur, dans ses prières publiques, de nourrir notre âme par l'intelligence de sa mystérieuse liturgie. Aurait-elle institué cette multitude de symboles remplie d'un monde d'idées, pour qu'ils deviennent, grâce à notre dédain, choses insignifiantes et mortes ? Ce n'est pas ainsi qu'on l'entendait autrefois. Raban Maur place la signification des choses mystiques, parmi les connaissances que le clerc doit posséder (1). Durand cite au jugement de Dieu les prêtres qui demeurent aveugles à cet endroit, et il leur adresse la terrible menace du psaume : *Ipsi verò non cognoverunt vias meas, quibus juravi in irâ meâ, si introïbunt in requiem meam* (2). Honorius d'Autun les compare à Tantale, mourant de soif au milieu des ondes et il trouve étrange

(1) Significationem rerum mysticarum. De inst. cler. lib. 3, c. 1.

(2) Rat. proœmium. — Le cardinal Bona dit que le Rational de Durand de Mende est nécessaire à tous les prêtres. De div. psalm. Notitia auctorum, en tête de l'édit. de Paris, 1678.

que l'on préfère à une étude si vitale, les abominables mensonges des poètes et les sophismes des philosophes payens, qu'il damne sans miséricorde (1). Il y a du vrai dans cette explosion d'une sainte colère.

Vous demandez alors, pourquoi l'on s'inquiète peu du symbolisme des églises. Demandez pourquoi, depuis 300 ans, on méprise l'architecture ogivale ; pourquoi l'on accuse le moyen-âge d'ignorance et de barbarie ; pourquoi l'on nomme RENAISSANCE la révolution qui a fait reculer politique, lettres et arts jusqu'au paganisme. Les nations ont des vertiges qui durent trois siècles.

Celui-ci, du reste, a des causes connues. Le Jansénisme et D. Claude de Vert ont fané, de leur souffle desséchant et pestilentiel, les fleurs du mysticisme chrétien. Les liturgies de récente fabrique n'en chérissaient pas les antiques parfums ; le protestantisme est venu en aide, s'évertuant à détruire la racine ; et je ne sais quel esprit mauvais a fini par obtenir qu'on ne les regrette même pas.

Espérons ; l'aurore d'un jour nouveau nous éclaire. L'archéologie, la liturgie et la mystique sont trois sœurs ; on ne réhabilite pas l'une sans l'autre. Or, la première est victorieuse ; l'autre marche au même triomphe, et les pamphlets, quelle que soit la main qui les signe, ne l'arrêteront point. Celle-ci retrouvera donc également sa couronne ; et, d'un concert unanime, nous dirons à tous les traînards du XVIIIe. siècle : oui, le moyen-âge est ténébreux, parce que vous ne le voyez plus, à travers la nuit que vous avez faite.

§ III. Exposé du symbolisme des églises.

Bénédiction de la première pierre.

La liturgie étant la principale source du symbolisme archi-

(1) Præfatio in Gemmam animæ.

tectural, nous devons assister d'abord à la bénédiction de la première pierre du temple. Ce mystère enseveli avec les fondations cachées annonce assez ouvertement qu'un édifice moral va s'élever en même temps que le monument matériel.

Bénir, c'est purifier et sanctifier. Le monde physique entraîné par la chute de l'homme a été maudit. Pour qu'il devienne apte à servir au culte divin (1), il faut qu'il soit lavé de sa souillure, puis enrichi d'une vertu surnaturelle; double effet de la bénédiction, par laquelle les mérites de la Rédemption lui sont appliqués.

L'église réserve à l'évêque le pouvoir de bénir la première pierre du temple, et ce n'est qu'en vertu d'une délégation de sa part, que le simple prêtre accomplit légitimement cet acte liturgique (2). Investi sur ce point de l'autorité épiscopale, voici l'ordre dans lequel il procède :

Pridiè quàm primarius lapis benedicatur, ligneam crucem in loco ubi debet esse altare, figat ipse vel alius sacerdos (3).

Dès la veille, une croix de bois est plantée sur l'emplacement de l'autel majeur (4), afin que l'on sache à l'avance la destination sainte de ce lieu et que, de ce moment, il soit respecté. Ce séjour de la Croix le prépare à devenir sacré de profane qu'il est, en expulsant les génies malfaisants répandus dans l'atmosphère, *principem potestatis aeris hujus* (*ad*

(1) On lit dans le Pontifical, à la consécration de la patène et du calice : quod arte vel metalli natura effici non potest altaribus tuis dignum, fiat tuâ benedictione sanctificatum.

(2) Beleth. div. off. exp. c. 2. — Durand. lib. 1, c. 1, n. 7.

(3) Rit. Rom. — c. f. Barufaldi. comment. Venetiis 1752. — Catalani. Rit. Rom. comment. illust. Patavii. 1760.

(4) Ubi debet esse altare. On sait qu'il n'y avait autrefois qu'un autel dans chaque église. Il figurait l'unité du sacerdoce. Grancolas; l'ancien Sacramentaire, tom. 2. Des autels.

Ephes. 2. 2). Le rituel prescrit *ligneam crucem*, parce que toute bénédiction découle de cette autre croix de bois qui porta sur le calvaire la Victime adorable. Aussi on la plante à la place du maître-autel où se renouvellera le même sacrifice.

Sequenti verò die, lapis in ecclesiæ fundatione ponendus, qui debet esse quadratus et angularis benedicatur hoc modo.

La pierre doit être carrée. L'église qui ne détermine rien sans raison, a exigé cette forme pour nous montrer qu'il faut rapprocher ce monument terrestre de celui qui apparut à l'apôtre dans sa vision apocalyptique. « Et un ange m'emporta sur une montagne grande et haute, et me montra la cité sainte, Jérusalem descendant du Ciel, du sein de Dieu.... et la cité était posée dans un carré, et sa longueur égalait sa largeur (1). » De plus, cette circonstance rappelle que la loi de grâce est le fondement de la loi mosaïque figurée par la cité juive, reconstruite par Jonathas, selon le récit du livre des Machabées. « Et Jonathas habita dans Jérusalem ; et il commença à bâtir et à reconstruire la ville ; et il dit à ceux qui travaillaient d'élever les murailles autour de Sion avec des pierres carrées pour la fortifier ; et ils firent de la sorte (2). »

La rubrique ajoute *angularis*. La pierre doit être angulaire parce qu'elle est le symbole de Jésus-Christ. Non seulement il est désigné comme *Pierre* dans l'Ecriture, mais comme pierre faisant la tête de l'angle. Isaïe le prédisait sous ce titre : *Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego mittam in*

(1) Et sustulit me in spiritu in montem magnum et altum, et ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem descendentem de cœlo a Deo.... Et civitas in quadro posita est, et longitudo ejus tanta est quanta et latitudo. C. 21.

(2) Et habitavit Jonathas in Jerusalem et cœpit ædificare et innovare civitatem. Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros, et montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem et ità fecerunt. Lib. 1, c. 10.

fundamentis Sion lapidem, .. angularem, .. in fundamento fundamentum (1). Le Roi-Prophète le voyait ainsi dans l'avenir. « Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. » (2) : Notre Seigneur s'est proclamé lui-même ce chef de l'angle. « Jésus leur dit : n'avez-vous pas lu dans les Ecritures, la pierre que les maçons rejetèrent, celle-là fut faite en tête de l'angle (3). » Saint Pierre et saint Paul l'ont répété dans leurs Epitres (4).

Le Christ est vraiment la pierre angulaire de l'église, fondement sur lequel s'assied tout l'édifice, et contre lequel se brisent tous ses ennemis. On la place à l'arête qui réunit les deux faces du temple, parce qu'il a joint les deux lois, les juifs et les gentils, le ciel et la terre :

Summi Parentis Filius
Domus supernæ et infimæ
Utrumque junxit angulum.
(*Hymne de la Dédicace*).

Alors le prêtre commence les cérémonies. Il est revêtu de ses ornements sacrés et de la chappe blanche, en souvenir du spectacle contemplé par l'apôtre saint Jean, dans la dédicace de la Jérusalem céleste, où il vit une grande multitude que personne ne pouvait compter et qui éblouissait par la blancheur de ses vêtements (5). Tandis que l'on chante le psaume *Quàm dilecta tabernacula tua*, il asperse d'eau bénite le lieu marqué par la croix, afin de le purifier et de mettre en fuite les esprits immondes. Les oraisons suivantes nous l'apprennent; et on y trouve une nouvelle raison de symboliser Jésus-Christ,.

(1) C. 28.
(2) Ps. 117.
(3) Matth. chap. 21, v. 42.
(4) Ad. Eph. II 20. — 1 Pet. II 6.
(5) Apoc. c. 7.

par la pierre bénite : *Domine Jesu Christe.. qui es principium et finis, in quo principio Deus pater ab initio cuncta creavit, sis, quæsumus, principium et incrementum et consummatio ipsius operis.*

Le prêtre ensuite grave le sceau divin de la croix sur chaque face de la pierre, au nom de la Trinité, dont il invoque la miséricorde sur ceux qui contribueront à bâtir l'église. On sait quels prodiges enfantait au moyen-âge l'espérance des faveurs du ciel ainsi méritées.

Après les litanies des Saints, gardiens de cette première pierre, dont la foi confie les destinées à leur protection, vient l'antienne : *Manè surgens Jacob erigebat lapidem in titulum.* Elle reporte la pensée jusqu'à l'âge où la divinité n'avait encore agréé d'autre temple que l'immensité de la nature consacrée par sa présence. La pierre du patriarche était le germe des temples futurs, comme celle-ci est le germe d'une église; toutes deux portent l'échelle mystérieuse qui appuie ses pieds sur ce monde, et touche en effet au séjour des anges.

Mais c'est en vain que l'homme essaierait d'établir une telle base, si Dieu ne l'affermit. C'est pourquoi l'on entonne le psaume *Nisi Dominus ædificaverit domum*, après lequel le prêtre pose la pierre en disant : « Dans la foi de J.-C., nous plaçons cette première pierre dans ces fondements, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, pour que fleurissent ici la vraie foi, la crainte de Dieu et la dilection fraternelle; et pour que ce lieu soit consacré à la prière, à l'invocation et à la louange du nom de ce même J.-C. Notre-Seigneur. »

L'aspersion générale et les vœux suppliants du *Miserere* achèvent de sanctifier ce lieu naguère profane; et l'on chante, sous l'antienne *O quàm metuendus est locus iste*, le psaume 86e, qui publie, dans la confiance et l'enthousiasme, l'his-

toire la plus frappante de toutes nos cathédrales (1).

Si l'on médite ces rites pieux, on s'aperçoit que le monument tout entier doit éclore de ces rudiments. Ils le contiennent comme la semence renferme l'arbre. Faites disparaître sous le sol cette pierre vivante; elle va s'épanouir à la surface, et développer au grand jour les trésors de sa fécondité.

Du plan cruciforme.

La croix introduite dans le plan des églises est le mystère le plus sensible de l'architecture chrétienne; toutes les parties de l'édifice concourent à l'effectuer. Quelques mots seulement sur le sens général de la croix nous en donneront tout à l'heure l'explication multiple.

Pour nos ancêtres, l'idée du plan cruciforme était une inspiration surnaturelle. On lit dans la vie de saint Porphyre, évêque de Gaze, qu'il pria l'impératrice Eudoxie de bâtir une église sur l'emplacement d'un temple des faux dieux. Celle-ci lui envoya une réponse favorable. « Parmi ses lettres se trouvait le plan de l'église en forme de croix, tel qu'il existe aujourd'hui par la volonté de Dieu. Il était enjoint de le suivre en construisant l'édifice. Saint Porphyre ayant lu,

(1) « Ses fondements reposent sur les saintes montagnes. Le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob. On a dit de toi des choses glorieuses, ô cité de Dieu ! Je me souviendrai de Rahab et de Babylone qui me connaîtront; les étrangers, le Tyrien et le peuple d'Ethiopie s'y sont réunis. Ne dira-t-on pas à Sion : un grand nombre d'hommes sont nés dans elle et le Très-Haut lui-même l'a fondée. Le Seigneur racontera dans l'histoire des peuples et des princes la multitude de ceux qui auront été dans elle. Ceux qu habitent en toi sont tous dans la joie ! » J'ai mis ce cantique sous les yeux du lecteur, parce que, s'appliquant à toutes les églises, il concorde parfaitement avec la théorie du symbolisme architectural.

et voyant le plan tracé, fut rempli de joie; car il savait que cela aussi s'était fait par révélation divine » (1).

Le témoignage des auteurs (2) et les monuments encore debout déposent de l'antiquité et de l'universalité qui rendent cette disposition symbolique des églises en quelque sorte obligatoire. Elle est devenue, depuis l'ère basilicale, une règle qui sans doute a souffert des exceptions (3), mais à laquelle on ne devrait se soustraire que pour des causes impérieuses.

La croix est le signe éminemment chrétien. Du moment qu'elle ordonne le plan d'une église, elle y laisse le sceau de la religion, impérissable comme l'édifice même. Voyez ce carré-long des églises modernes soi-disant grecques; il n'est presque pas nécessaire d'y toucher, pour le changer, au besoin, en salle de théâtre, en tout autre monument profane; nul vestige de christianisme ne fera soupçonner une violation sacrilège.

Mais s'il arrive, en des temps d'anarchie et d'impiété, qu'une église marquée du symbole de la croix, soit souillée par un usage indigne, les pierres, les pierres même protestent contre l'attentat. Le nom du Christ semble écrit sur la muraille en caractères indélébiles; il faut, pour l'effacer,

(1) Erat autem in aliâ chartâ intrà litteras descripta forma ecclesiæ in figuram crucis, quomodò nunc quoque Deo volente cernitur. Et continebant litteræ ut convenienter dictæ figuræ sancta conderetur ecclesia. Lætatus est autem S. Porphyrius cùm legisset, et vidisset formam descriptam. Sciebat enim hoc quoque factum fuisse ex divinâ revelatione. » Apud Boll. ad diem 26 febru.

(2) Evagre. liv. 1, ch. 14. — S. Grég. de Naz. carm. 9. — Grég. de Tours. Hist. Franc. lib. 2.

(3) Gemma animæ. lib. 1, c. 147. — Eusèbe. vit. Const. lib. 3. ca. 38 et ca. 50. — Les Orientaux, pour se conformer à la loi, ajoutèrent parfois des absides latérales au corps du monument. Georg. Cedrenus vit. Just.

raser le monument. Il tombe alors ; mais semblable au martyr qui préfère ne pas être, à n'être pas chrétien.

L'ÉGLISE DANS LE SENS ALLÉGORIQUE.

La méthode à suivre pour se rendre compte des sens mystiques attribués à l'architecture, n'est autre, nous l'avons dit en son lieu, que celle de l'interprétation des Saintes Lettres. Essayons maintenant de la mettre en pratique. Nous envisagerons le temple premièrement dans le sens de l'allégorie, c'est-à-dire pris comme expression d'un fait visible. A ce point de vue, on y découvre Jésus-Christ et l'Eglise militante.

I. *Jésus-Christ.*

Parlant de son Corps adorable, Notre-Seigneur avait dit : détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours (1). C'est le thème développé d'abord, dans les églises du moyen-âge.

La nef coupée en croix grecque ou latine par les bras du transept est l'image de la Croix du Calvaire. Elle représente le bois sacré chargé de son fardeau précieux ; les membres d'un homme y sont étendus. « La disposition de l'église matérielle, dit Durand, reproduit la forme d'un corps humain. Le cancel où l'autel est dressé figure la tête ; la croix résultant des saillies latérales, les bras et les mains ; la partie du couchant, le reste du corps (2). »

(1) Joan. cap. 2. v. 19.

(2) Dispositio autem ecclesiæ materialis, modum humani Corporis tenet. Cancellus namque, sive locus ubi altare est, caput repræsentat : et Crux ex utrâque parte, brachia et manus : reliqua pars ab occidente quicquid corpori superesse videtur. Rationale. lib. 1. cap. 1.

En beaucoup d'églises, le chœur déviant de l'axe de la nef se penche ordinairement à droite de l'autel, à gauche du spectateur. La fréquence de ce phénomène repousse l'hypothèse de mouvements imprévus d'une construction mal assise. Quiconque a voulu l'observer, demeure convaincu de l'intention des architectes. Par cette anomalie du brisement de l'axe longitudinal, ils ont peint la tête du Christ inclinée sous le poids de l'agonie et de la mort, suivant le récit des Evangiles : ayant baissé la tête il rendit l'âme (1).

Des auteurs modernes continuant l'idée principale, ont reconnu dans les dômes des églises du midi, les clous énormes qui transpercèrent les membres du Sauveur, et dans la coupole du centre, le diadême du Roi crucifié qui devait dater son règne de l'heure où il expirerait sur son trône : « Lorsque je serai élevé de terre, disait-il, j'attirerai tout à moi (2). »

Pour eux, la couronne de chapelles qui environnent le chœur, figure le chef de Jésus couronné dépines, et les arcades qui s'ouvrent autour de lui, les plaies profondes de son front déchiré. Les portes des transepts et de l'occident sont l'emblême des trous de ses pieds et de ses mains; et le sang qui ruisselle sur le fond rouge des verrières où la passion est souvent peinte c'est le sang de la victime qui n'est que blessures de la plante, des pieds au sommet de la tête (3). Nous avons appris par tradition, dit saint Charles Borromée, qu'étant sur la Croix, Jésus-Christ avait le visage tourné vers l'Occident (4). La basilique a donc son chevet au levant, de ma-

(1) Et inclinato capite tradidit spiritum.

Joan. c. 19, v. 30.

(2) Cùm exaltatus fuero à terrâ omnia traham ad me ipsum.

Joan. 12-32.

(3) Isaïe 1-6.

(4) Pastoral. IV. Part. Tit. 3. ch. 7.—Voyez J. Gretser ; de Cruce Christi. Lib. 1, c. 26. ; Ingolstadt. 1600.

nière que nous prions, les regards fixés sur la face du Sauveur. « En son Ascension, il s'élevait au Ciel du côté de l'Orient, et les apôtres l'y adorèrent. Il en descendra comme ils le virent y monter. C'est pourquoi, dans l'attente de sa venue, nous l'adorons à l'Orient (1). »

Tandis que Jésus mourait, sa divine Mère se tenait debout près de la Croix (2). Le sacrarium qui est devenu ensuite un édicule distinct de l'église, est considéré comme la Vierge elle-même. Le lieu où l'on garde les choses saintes, dit l'évêque Durand, et dans lequel le prêtre revêt les ornements sacrés, signifie le sein de la très-pure Marie où le Christ a pris le vêtement de notre nature. De même que le prêtre s'avance de la sacristie vers le peuple, ainsi le Christ né du sein de la Vierge est entré dans le monde (3).

Un pieux sentiment nous persuade qu'après la descente de Croix, Marie a soutenu sur ses genoux, reçu dans ses bras maternels le corps inanimé de son fils. Saint Bernard lui a mis sur les lèvres ces paroles dont le moyen-âge semble pénétré : « Je serrerai dans mes bras, et je baiserai mon enfant, mon Dieu et mon maître descendu de la Croix (4). » Le peuple a toujours aimé ce sujet de la vieille statuaire (5) ; et

(1) Rationale. lib. 5, cap. 2.

(2) Stabant autem juxtà crucem Jesu mater ejus et soror, etc. Jo. 19-25.

(3) Sacrarium sive locus, in quo sacra reponuntur, sive in quo sacerdos sacras vestes induit, uterum sacratissimæ Mariæ significat, in quo Christus se sacrà veste carnis induit; sacerdos à loco in quo vestes induit, ad publicum procedit : quia Christus ex utero virginis procedens, in mundum venit. Lib. 1. c. 1. n°. 38.

(4) Amplectar brachiis et depositum de cruce osculabor filium, Deum et Dominum meum.

(5) Popularis autem pietas delectatur depositione Christi in sinum matris. Molanus. Hist. ss. Imag. Lib. 4, c. 12.

je ne doute point qu'il ne soit symbolisé par la chapelle dédiée à la sainte Vierge, au fond de la plupart des cathédrales. Enfin la crypte ou l'église souterraine est le tombeau où fut enseveli le corps du Seigneur : *Posuit eum in monumento quod erat excisum de petrâ.*

La première pierre du temple, le temple tout entier représentent le Christ. Mais il y a dans l'édifice une partie dont il n'est que l'accessoire; un centre, sans lequel il demeure incomplet : c'est l'autel. Résumé d'une église catholique, il en a les sens mystérieux. Son importance et sa dignité, célébrées en termes si magnifiques par les Conciles et les Pères, n'éclatent pas moins dans la liturgie.

L'autel est le symbole du Christ, un signe qui rappelle les mystères de sa Passion.

C'est la table sur laquelle Notre-Seigneur célébra la Cène avec ses apôtres, instituant l'Eucharistie et le sacrifice de la nouvelle loi; c'est la Croix sur laquelle il a versé son sang; le sépulcre qui renferma son corps; et le sommet du Golgotha où fut offert le sacrifice sanglant qui se réitère à la messe, par une immolation non sanglante (1).

Les linges blancs qui recouvrent l'autel figurent le linceul de lin dont Joseph d'Arimathie enveloppa son divin maître, ou l'humanité sainte du Christ qui parvint à la gloire immortelle à travers les souffrances d'une victime (2). Le blanc, comme couleur liturgique désigne la joie et la pureté.

Le pontifical rapprochant du sens moral le sens allégorique, s'exprime ainsi : L'autel de la sainte église est le Christ lui-même; les pales et corporaux de cet autel sont les membres du Christ, c'est-à-dire les fidèles de Dieu, dont le Seigneur

(1) Amalaire Fortunat. lib. 1, c. 24. — S. Bernard. de cœnâ Domini. S. Thomas. 3. p. q. 83, art. 4-84. a. 1.—Conc. Trident. sess. 22. c. 1.

(2) Durand. Lib. 1, c. 2, n°. 14.

est enveloppé comme de vêtements précieux, suivant les paroles du Psalmiste ; le Seigneur a régné ; il s'est revêtu de gloire. (1). Différentes cérémonies confirment cette signification. Le Jeudi-Saint, les autels sont dépouillés, parce que Jésus abandonné des siens, la veille de sa passion, fut laissé comme nu et sans défense aux mains de ses ennemis (2). On lave l'autel avec de l'eau et du vin, parce que l'eau et le sang jaillirent du côté du Sauveur percé d'un coup de lance (3).

La croix posée sur l'autel est le trophée et l'étendart de J.-C. Il a vaincu le monde non par le fer, mais par le bois qui porta l'hostie d'un prix infini ; et s'il est vrai que les insignes des princes doivent briller en leurs palais, près de leur trône, il est juste aussi de voir dans la croix de l'autel, la bannière triomphale de Jésus (4).

La lumière de l'autel marque la doctrine que le Docteur par excellence qui s'est déclaré la lumière même, prêche à tous les hommes. Elle éclaire l'intelligence, elle échauffe le cœur. Il est écrit d'une étincelle émanée de ce foyer : *Lucerna erat lucens et ardens* (5).

(1) In ordinatione subdiaconorum.

(2) Honorius. Gemma an. lib. 3, chap. 86. — Albinus Flaccus. De div. off. De cœnâ Domini. — Ruperti abb. de div. off. lib. 5. cap. 30.

(3) Rupert. loc. cit. c. 31.—B. Isidori de eccl. offic. lib. 1. c. 28.

(4) St. Bonav. De exposi. missæ.

(5) C'est le sens général de la lumière liturgique. Ne devant pas nous écarter de l'architecture, il ne nous est permis de noter que ce qui s'y rapporte prochainement. Je remarquerai seulement à l'occasion des cierges, que les sens ordinaires se modifient par les circonstances. Aux enterrements, on représente par la lumière, la flamme de l'âme qui ne meurt point. A ténèbres, pendant la semaine sainte, les cierges qu'on éteint successivement figurent les prophètes qui se succédaient en Israël et que les Juifs mettaient à mort, selon ce reproche de J.-C. : Et toi, Jérusalem, qui tues les prophètes envoyés de Dieu, etc... En Grèce, un

La piscine, enfin, qui est voisine de l'autel et destinée à recevoir l'eau dont on se lave les mains, signifie la miséricorde du Christ effaçant nos fautes par le baptême et la pénitence (1).

Mystiquement, J.-C. se manifeste en toute chose comme tout s'appuie en réalité sur lui : *In ipso condita sunt universa, in cœlis et in terrâ, visibilia et invisibilia.. et omnia in ipso constant.* En vertu de cette présence universelle, il apparaît dans le tout et la partie ; dans la partie principale, et celle d'un ordre secondaire. Il n'est pas seulement l'église ; il en est encore la porte : *Ostium ecclesiæ est Christus : undè in evangelio : Ego sum ostium, dicit Dominus* (2).

Et en même temps qu'il est présent dans le symbole de l'autel, il est en toute vérité dans le calice. Celui-ci devient alors l'image du sépulcre ; la patène est la pierre qui servit à le fermer ; le corporal est le suaire du Seigneur ; le voile qui le dérobe à nos yeux montre la nuit qui se fit au dernier soupir du Christ, et la nuit spirituelle qui cache à la raison le *mysterium fidei* (3).

Je termine par l'encensoir. Honorius d'Autun ne laisse

cercle lumineux et des lustres à sept branches pendent au milieu du sanctuaire; au cancel brillent douze lumières au milieu desquelles il en est une qui les surpasse en hauteur. Or, suivant Siméon de Thessalonique, la couronne est le firmament où le Créateur fait rouler les astres; les chandeliers à sept lumières sont les sept dons du St.-Esprit ; et les douze flammes de la balustrade, les douze apôtres ayant au milieu d'eux Jésus-Christ. – P. Goar. Euchol. Græc. off. dedic. notæ. p. 850. Paris, 1647.

(1) Rati. lib. 1. c. 1. n. 39.

(2) Ratio. l. c. n. 26.

(3) Suarez. Disp. 81. Sect. 7.—St. Germain de C. P. Contemplation des choses ecclés. p. 139. Bibl. vet. Pat. Tom. 2. Græcolat. éd. du vaisseau.

rien à désirer dans le commentaire qu'il en donne (1). « L'encensoir signifie le corps de J.-C. ; l'encens, sa divinité ; le feu, l'Esprit saint qui habitait en lui. Si le vase est d'or, il marque l'excellence de sa divinité ; s'il est d'argent, la sainteté parfaite de son humanité ; de cuivre, il enseigne que sa chair a été fragile pour notre salut ; de fer, il insinue que cette chair livrée à la mort, l'a vaincue par la résurrection. S'il a quatre chaînettes, il indique les quatre éléments du corps du Seigneur et les quatre vertus cardinales dont il fut rempli. La cinquième chaînette qui aide à séparer le couvercle du vase, désigne l'âme du Christ qui abandonna son corps à l'heure du trépas. Mais s'il est monté avec trois chaînes, c'est que la personne du Christ se compose d'un corps humain, d'une âme raisonnable et de la divinité du Verbe. La quatrième divisant les deux parties, représente la force qui a sacrifié la vie du pasteur pour son troupeau. Enfin si une chaîne le soutient uniquement, il rappelle que Jésus seul est né d'une vierge immaculée, et que seul il est libre entre les morts. L'anneau dans lequel glissent les chaînettes, figure la divinité où sont renfermées toutes ces choses, et dont la majesté n'a pas de bornes. » — *Nonnulla in ecclesiasticis observationibus fiunt quæ in superficie quidem frivola videntur et levia ; considerata verò subtilius magnæ virtutis videntur veritate subnixa* (Pierre Damien) (2).

(1) Gemma. lib. 1. c. 12. — Guil. Dur. lib. 4. c. 8. — S. Germain. loc. cit. — Amalaire Fortunat. De eccl. off. lib. 3. c. 18. — Duranti, De rit. eccl. lib. 1. c. 9.

(2). Plusieurs inventaires du Trésor de St.-Mammès de Langres mentionnent une particularité bizarre. Il y avait au milieu du chœur, avant la révolution, un poisson d'argent qui était suspendu à la voûte par un fil d'archal. N'était-ce point la synthèse emblématique de la cathédrale entière ? *Piscis nomen, secundùm appellationem græcam,*

II. *L'église.*

L'apôtre saint Paul écrit aux Ephésiens : déjà vous n'êtes plus des étrangers hors de leur pays ; mais vous êtes citoyens de la cité des saints, vous êtes de la maison de Dieu, édifiés sur le fondement des apôtres, unis en J. C. principale pierre de l'angle ; sur lequel tout l'édifice étant bâti s'élève en temple saint pour le Seigneur ; et vous-mêmes vous entrez dans la structure de la maison de Dieu, par le St.-Esprit (1).

Une idée si nettement émise en la Sainte Ecriture ne pouvait être négligée des architectes, au moyen-âge.

Il y a, en effet, deux églises ; l'une matérielle, où l'on célèbre les divins offices ; l'autre spirituelle, qui est le peuple chrétien. La première consiste dans un assemblage de pierres ; et celle-ci dans une réunion d'hommes (2). Le symbolisme les identifie.

Nous faisons, dit Claude Villette, les portails magnifiques, élevés d'œuvre laborieuse, pour signifier la peine des apôtres de faire entrer le monde en l'église. On y met les images des patrons et des saints, parce que l'église du ciel protège l'église militante (3).

La nef, selon l'étymologie du mot, a la forme de navire.

in uno nomine, per singulas litteras, turbam sanctorum nominum continet, ΙΧΘΥΣ, *quod est latinè J.-C. Dei Filius Salvator.* (Optat de Milève.)

(1) Ad. Eph. C. 2. Jam non estis hospites et advenæ ; sed estis cives sanctorum et domestici Dei : superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu ; in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino : in quo et vos coædificamini in habitaculum Dei in spiritu.

(2) Rat. lib. 1. c. 1. n. 1.

(3) Les raisons de l'office et cérémonies, etc. in-4°. Paris MDCXI.

Les constitutions apostoliques le prescrivent dès la primitive antiquité. C'est que l'église catholique est, pour le genre humain, l'arche de Noé, hors de laquelle il n'y a point de salut. Saint Ambroise disait : cette église vogue sur la haute mer du siècle, afin de recueillir et de sauver les hommes durant le passage de ce monde (1).

Guillaume Durand observe que le chevet n'est pas dirigé simplement vers l'Est. Il est orienté sur l'endroit précis où le soleil commence à luire, non pas au temps du solstice, mais pendant l'équinoxe. Le Nord froid, brumeux, stérile, père de la saison rigoureuse, est considéré, en liturgie, comme la patrie du péché, du démon, des malheurs. Le Midi, dont la tiède haleine échauffe la terre et la féconde, est au contraire le séjour du bien, de l'esprit saint, des prospérités (2). Or, l'église voyage en cette vallée d'exil et de larmes, au milieu des afflictions et des joies. Sans se laisser abattre ni corrompre, elle marche directement à son époux qui est le grand Orient et le Soleil de Justice. La ligne médiane qui traverse la longueur du temple ira donc se perdre au point de l'horizon où le soleil équinoxial se lève (3).

Suivant le langage de saint Paul, les fondements de l'église sont les prophètes et les apôtres soutenus par la pierre angulaire. Les pierres innombrables qui s'y joignent, représentent la multitude des fidèles. Ecoutons le B. Ives de Chartres : « Les pierres amassées pour la construction furent

(1) Sermo II. Ecclesia ista natat in altum sæculi ut, prætereunte mundo, quos suscipit servet illæsos.

(2) Gemma. lib. 1. c. 22.

(3) Debet quoque sic fundari, ut caput rectè inspiciat versùs orientem, videlicet versùs ortum solis æquinoxialem, ad denotandum quod ecclesia quæ in terris militat, temperare se debet æquanimiter in prosperis et in adversis ; et non versùs solsticiale, ut faciunt quidam. l. c. n. 8.

coupées dans les montagnes, arrachées des entrailles de la terre, recueillies au milieu des champs. Puis la main du maçon, à coups de marteau et avec le secours de la règle, aplanit les morceaux difformes et raboteux. Arrivés par l'adresse de son art, à la régularité nécessaire, les matériaux gros et petits purent se ranger symétriquement. Nous voyons ces choses accomplies spirituellement dans le temple de Dieu. Vous, hommes de toutes sortes, illustres, humbles, pauvres, vous vous êtes réunis pour entendre la parole de vie; vous avez voulu dépouiller par la doloire de la discipline céleste, la rudesse de votre vie passée, afin d'être aptes à entrer en ordre, comme des pierres polies, dans l'édifice de Dieu, où le noble ne méprise plus le roturier; ni le riche, le mendiant, qu'il sait avoir au ciel la même part avec lui. Lorsqu'on allignait en assises les pierres polies de la muraille, on les resserrait par la ténacité visqueuse du ciment, en sorte qu'elles ne pussent quitter le rang à elles imposé, bien que parfois une petite semblât plus estimée qu'une grande, ou qu'une grande écrasât une petite. Et nous voyons les mêmes choses dans le temple qui n'est pas fait de main d'homme, où l'indissoluble charité lie ceux que l'unité de la foi rassemble, de façon que le supérieur ne se révolte point si on élève un inférieur, et que celui-ci ne réclame pas l'abaissement du premier. » (1)

Sans doute, il est des esprits distingués à leur jugement, qui dédaigneront ce symbolisme qu'un évêque du XIIIe. siècle prêchait à ses ouailles. Il est vrai, cependant, que l'on comprenait ainsi les plus simples objets. Claude Villette ne craignait pas de dire à un siècle *plus éclairé*, ce que le moyen-âge pensait des fenêtres des églises : « Les vitres

(1) B. Ivonis Carnotensis, De rebus ecclesiasticis libet. Sermo de sacramentis dedicationis.

sont les escriptures qui reçoivent la clarté du soleil, l'exposition du St.-Esprit, qui se parle et s'escrit par les bouches et plumes des docteurs catholiques et repoussent vents, neiges, grêles, les hérésies et fausses doctrines que le père de mensonge et de division forme.... Les barreaux de fer et clavettes de long et de large qui soutiennent les vitres, sont les conciles généraux œcuméniques, orthodoxes qui ont soutenu et approuvé les escriptures sainctes et canoniques, et leurs catholiques expositions des pères de l'église. Les deux colonnes étroites de pierre qui soutiennent et vitres et barreaux sont les deux préceptes de charité chrétienne, aimer Dieu et le prochain, qui embrassent toute l'escripture. Les fenêtres des églises sont longues et en ovale par le haut; la longueur montre la profondité et obscurité de l'escripturé, et comme les vitres sont hautes où on y peut avaindre que de la vue, aussi aux escriptures d'ordinaire le commun y comprend seulement le sens littéral; la rondeur montre que l'église ne se contredit point et s'unist de toutes parts à une foi catholique. Le cercle de pierre, ou rose, et, aux mères-églises, les trois roses de vitres, celle du bas de la nef et des deux croisées de l'église, figurent la divinité du Fils de Dieu qui nous est annoncé aux escriptures, et que les trois personnes en une essence de la Très-Sainte-Trinité, c'est le sommet de notre foi catholique. En quelques vitres, au haut, y a trois rondelles qui s'entretiennent en une ovale de la vitre et montrent un seul Dieu en trois personnes se connaître aux escriptures (1). »

Le chemin du ciel n'est pas le même pour tous et il y a plusieurs genres de vie dans l'église, parce que les vocations sont différentes.

(1) Les raisons de l'office. Paris, MDCXI. — Gemma animæ lib. 1, c. 130.—Rationale. lib. 1, c. 1, n. 24.

D'après Richard de St.-Victor, le sanctuaire représente les vierges ; le chœur, les continents ; et la nef, les époux. Le sanctuaire est plus restreint et plus beau que le chœur ; le chœur, à son tour, plus que la nef. Ainsi la virginité brille plus éminente et plus rare que la vertu des autres. La perfection graduée du travail que Richard de St.-Victor (1) reconnaît dans les églises est bien réelle, à l'extérieur et à l'intérieur. En avançant vers le sanctuaire, les clefs de voûte sont mieux soignées ; des rinceaux se déroulent ; les moulures se raffinent ; les corbeaux sculptés se mêlent aux modillons en biseau ; à tel point que, parfois, des personnes en prennent lieu d'imaginer des constructions successives. La raison naturelle, qui a dirigé l'ouvrier, ne détruit pas la raison mystique.

La vie contemplative de l'église est figurée par la crypte pleine de silence et d'ombre, que ne troublent pas une lumière distrayante ni les rumeurs de la foule (2). Sa vie active se manifeste au dehors par la masse imposante qui domine les frêles demeures plantées à son ombrage tutélaire. L'église combat sans cesse le démon et son armée. Cette lutte, l'architecte l'a tracée par l'orientation (nous l'avons vu), et, de plus, par l'ornementation du côté nord. Elle est plus sobre de sculptures. Si l'imagier y exerça librement son art, ce fut à la condition de représenter la guerre contre le vice, la laideur du péché (3). Dans cette bataille, les

(1) Cité par Durand. Je n'ai pas trouvé le texte dans l'édition de Rouen, 1650.

(2) Gemma. lib. 1. c. 134.—Rati. c. 1.

(3) Vainement des archéologues en doutent. (V. la cathédrale de Cologne, par M. de Roisin, p. 34.) C'est au nord que l'on voit cette théologie si curieuse du péché. A Langres, deux monstres confondent leurs têtes en une seule ; c'est l'acte du péché. L'âme *se bestialise :*

camps se confondent. C'est au jugement dernier qu'une justice inexorable séparera les deux cités, la paille et le bon grain. Aussi, à voir aux voussures des portes, aux contreforts, le long des galeries, se tordre cette légion d'êtres à nature équivoque, enfantée du cerveau de l'artiste sans doute après un rêve pénible, vous croiriez que l'enfer a fait irruption dans le Paradis. Tantôt ils rient de ce rire infernal du tentateur qui a réussi; tantôt ils ont la mine piteuse et enragée. Ce grand dualisme jette en effet l'église en des alternatives de succès et de revers. Mais n'entrons pas dans l'iconographie (1).

L'église enfin se compose de ceux qui parlent et de ceux qui écoutent, de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent. Les tours et les flèches représentent l'ordre des prédicateurs. Tous les mystiques nous l'enseignent. Le sommet élancé de la tour, c'est la perfection de son âme qui tend sans cesse vers le ciel; la croix du clocher, c'est la croix qu'il prêche et le résumé de sa doctrine. La cloche, c'est sa voix retentissant dans l'immensité: *in omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum.* Le rit de la bénédiction des cloches est assez clair.

On en trouvera plus loin l'explication tropologique. J'arrive au coq.

comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. A gauche, une bête hideuse en tient une autre sous ses griffes; première conséquence du crime: *qui facit peccatum servus est peccati.* A droite, deux dragons ailés rongent les seins d'une femme échevelée; seconde suite du péché: *mandabo serpenti et mordebit eos.* (Amos. 9.)

(1) Voyez plutôt deux excellents articles de M. Lamache. Université catholique, t. II, p. 376.

Le coq a été poursuivi par M. le chevalier Jo. Bard comme un symbole tout gaulois. Suivant ce *réformiste*, il s'est envolé trop haut ; il faut le faire descendre du faîte des églises au sommet des croix rogatoires, et lui substituer la girouette-étendard (1).

Les droits du coq sont faciles à défendre ; il peut se prévaloir d'une fort ancienne prescription. Dès le XII[e]. siècle, il était au poste qu'on voudrait lui ravir au XIX[e]. Le coq du clocher est populaire en France (2), et c'est trop d'ultramontanisme de le bannir, parce qu'il n'est pas italien. Le coq sort de la ligne des volatiles vulgaires, eu égard à son rôle dans le repentir de saint Pierre. La liturgie romaine est encore un titre pour lui.

Qu'on lise certaines hymnes de l'office divin, par exemple

(1) Nouveau programme d'un liturgiste, 1846, où l'on paraît confondre *antique* et *hiératique*, comme si la consécration de l'église ne valait pas celle du temps ; où l'on apprend que les cloches vinrent d'Orient en Occident ! etc... M. Bard allègue *la vénérable antiquité*. Avec cela les Jansénistes conduisaient à néant le culte extérieur.

(2) M. Bard n'ignore pas qu'au sein même de sa chère Burgundo-Lyonnaise le coq a été en honneur. Un évêque de Châlons-sur-Saône fit traduire par le P. Cloyseault, et modifier pour l'usage de ce diocèse, le Pastoral de saint Charles Borromée. On y lit : il doit y avoir au-dessus de chaque clocher, une croix de fer avec un coq de même métal. (IV. part., tit. 3, ch. 22.)

Je n'ai pas eu encore l'avantage de visiter l'Italie et j'ignore si les campaniles de ce pays n'ont jamais un coq à leur sommet ; ce que je sais mieux, c'est que les propres Actes de l'Eglise de Milan (De turri campanili) portent : Fastigium non triangulum, sed circulatum et pyramidale : in cujus summo, *ut mysterii ratio postulat*, Galli effigies *firmissimè affixa* crucem erectam sustinere poterit.

Pars. 4. Inst. fabr. eccles. lib. 1.

celle de Laudes, partie d'hiver, on verra quelle importance il a reçu de l'église :

Nocturna lux viantibus
A nocte noctem segregans,
Præco diei jam sonat,
Jubarque solis evocat.

Hoc excitatus lucifer
Solvit polum caligine,
Hoc omnis erronum cohors
Viam nocendi deserit.

Hoc nauta vires colligit,
Pontique mitescunt freta;
Hoc, ipsa petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

Surgamus ergo strenuè,
Gallus jacentes excitat,
Et somnolentes increpat,
Gallus negantes arguit.

Gallo canente spes redit,
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur,
Lapsis fides revertitur.

. . . .
Tu (Jesu) lux refulge sensibus,
Mentisque somnum discute:
Te nostra vox primum sonet,
Et vota solvamus tibi.

Qui osera maintenant attaquer le coq protégé par une autorité si grande et une si gracieuse poésie ? Le faire descendre ! Eh ! ne convient-il pas qu'il reçoive le premier

les rayons du soleil qu'il nous annonce et qu'il semble appeler.

On sait que des Ordres religieux n'avaient d'autre signal pour sortir du sommeil, que son chant matinal (1).

Le monogramme du Christ s'allie bien à la croix, et il en est de même de la girouette, image de la banderolle flottant au-dessus de l'Agneau nimbé; mais sont-ils plus beaux que le coq, partie intégrante du symbolisme des clochers? « A la poincte de l'éguille du clocher est le cocq, le prélat preschant éminent en l'église par sainctes vie et doctrine; le cocq chante à minuict, le vray prélat remonstre au peuple les pechez de la nuict du monde; le cocq réveille les dormans, les pasteurs esveillent les pécheurs à salut; le cocq prophétise à la diane le jour advenir, les prédicateurs annoncent le jugement lumineux de la journée advenir de Jésus-Christ (2). »

Si M. Jo. Bard exige encore d'autres témoignages vraiment italiens ou vraiment anciens, je lui indiquerai dans Bosio (Rema Sotterranea), le chapitre XLI, livre 4, saint Ambroise, saint Eucher, saint Grégoire, le vén. Bède y déposent en faveur du coq. Bosio termine en disant : Dalla

(1) Martene. De ant. monachorum ritibus. lib. 1. c. 1.

(2) C'est la version donnée par Cl. Villette de ces paroles du Rational : Gallus suprà ecclesiam positus prædicatores designat. Gallus enim profundæ noctis pervigil, etc. Hæc mysterio non carent : nox enim est hoc sæculum; dormientes sunt filii hujus noctis in peccato jacentes. Gallus, prædicatores qui distinctè prædicant et dormientes excitant, ut abjiciant opera tenebrarum... lucem venturam prænuntiant, dùm diem judicii et futuram gloriam prædicant; et prudenter antequam aliis virtutes prædicent, se à somno peccati excitantes corpus suum castigant.... hi etiam, sicut et gallus contrà ventum se vertunt, quandò increpando et arguendo contrà rebelles fortiter resistunt.

figura dunque del Gallo si poteva apprender la Vigilantia; la Compuntione de' peccati; et il modo di convertir le anime, non meno necessario che la Vigilantia e compuntione à que' primi christiani; li quali cometanti Predicatori, con le sante esortationi, e con l'esempio della vita, procuravano di convertir' il mondo; e di tirar le anime alla Cognitione di Dio; esponendosi per sciò con ardente charità à mille tormenti et à mille morti.

(*La suite à un prochain numéro.*)



LES TOURS D'ÉGLISES

DANS LE CALVADOS;

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société française.

(Dessins par M. Bouet, membre de la Société) (1).

J'ai préparé, il y a long-temps, un mémoire intitulé : *Examen comparatif des tours d'église dans les différentes parties de la France.* Ce petit travail qui se rattache à mes recherches sur la géographie monumentale du royaume, ne sera pas, je crois, dénué d'intérêt, et je l'aurais déjà publié si toutes les planches qui me sont nécessaires étaient gravées ; mais il m'en manque encore quelques-unes, et en attendant que j'aie réuni tous les types dant je désire illustrer mon mémoire, je vais présenter quelques considérations sur les tours d'église dans *le département du Calvados.*

Je ne crois pas qu'il y ait en France un département aussi riche sous ce rapport ; aucun ne présente un aussi grand nombre de pyramides du XII[e]. et du XIII[e]. siècle remarquables par leurs formes et le choix des matériaux. Je n'ai

(1) Les tours figurées dans cette notice font partie d'églises décrites dans les 1[er]., 2[e]. et 3[e]. volumes de la Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont.

pas l'intention de décrire ces tours gracieuses qui font l'ornement de nos campagnes, mais seulement d'examiner quelques-uns des types qui s'y rencontrent le plus souvent et d'en mettre les esquisses sous les yeux des lecteurs du Bulletin monumental.

Et d'abord nos tours romanes sont carrées, composées de plusieurs étages, percées de fenêtres dans les étages supérieurs (1), ornées d'arcatures dans les étages inférieurs.



ÉGLISE DE COMMES

Elles se terminent la plupart par des toits à quatre pans,

(1) Voir mon Cours d'antiquités, t. 4, p. 174.

soit en pierre, soit en charpente; les toits de pierre étaient rares au XIe. siècle, comparativement aux seconds; ils n'avaient pas habituellement la hauteur qu'ils prirent au XIIe. siècle.

La tour de Ver nous offre une des tours romanes les plus complètes que nous puissions citer dans nos contrées, mais ce n'est pas le type le plus ordinaire dans le département, elle se rapproche par ses étages superposés du type des tours romanes du midi de la France, du Piémont et de l'Italie. Je la présente parce qu'elle a conservé un toit en pierre peu élevé dans les proportions des toits de pierre qui devaient exister au XIe. siècle sur les tours romanes qui n'étaient pas couvertes en charpente.

On comprend que les toits ou pyramides en charpente n'ont pu résister aussi long-temps que les toits en pierre, il a fallu les refaire plusieurs fois depuis la construction des tours, et je n'en connais pas de très-anciens. Ceux qui nous restent et qui ne datent que de deux à 300 ans ont une forme pyramidale qu'ils n'affectaient pas dans le principe : tel est le toit en charpente qui couronne la jolie tour romane de Mesnil-Mauger, canton de Mézidon.

Les toits en charpente ont persisté dans les contrées où la pierre de taille était rare ou n'offrait pas de matériaux bien appropriés à l'œuvre, c'est là qu'on les trouve; et le Pays-d'Auge, dont j'ai fait connaître la constitution géologique dans ma Statistique monumentale, en présente quelques-unes de fort curieuses.

Dans les autres contrées on a souvent refait en pierre, vers le





Limare sculp.

TOUR DE VER

TOUR DE MESNIL-MAUGER.

XVe. ou le XVIe. siècle, les pyramides en charpente tombées de vétusté. Un grand nombre des pyramides en pierre qui couronnent aujourd'hui nos tours romanes accusent cette époque comme celle que voici de Rozel, arrondissement de Caen.



TOUR DE ROZEL.

Je ne connais pas dans le Calvados un seul exemple de tour en bâtière avant le XIVe. siècle, et celles que nous y voyons sont pour la plupart bien postérieures à cette époque.

Il suffit d'examiner pour reconnaître les soudures des deux gables qui supportent les toits à double égout si disgracieux des tours dites en bâtière, l'appareil en est toujours différent comme dans certaines tours romanes de l'arrondissement de Bayeux. On peut d'ailleurs être bien certain que les architectes du XIIe. et du XIIIe. siècle, dont le goût était si pur, n'auraient jamais songé à jeter un toit de maison au sommet des tours qu'ils élevaient dans nos villes et dans nos campagnes. Voici pour

exemple celle de Longraye.

Je viens de prononcer le mot XIII[e]. siècle : cette époque si belle était pour le Calvados ce qu'était pour la Grèce le siècle de Périclès.

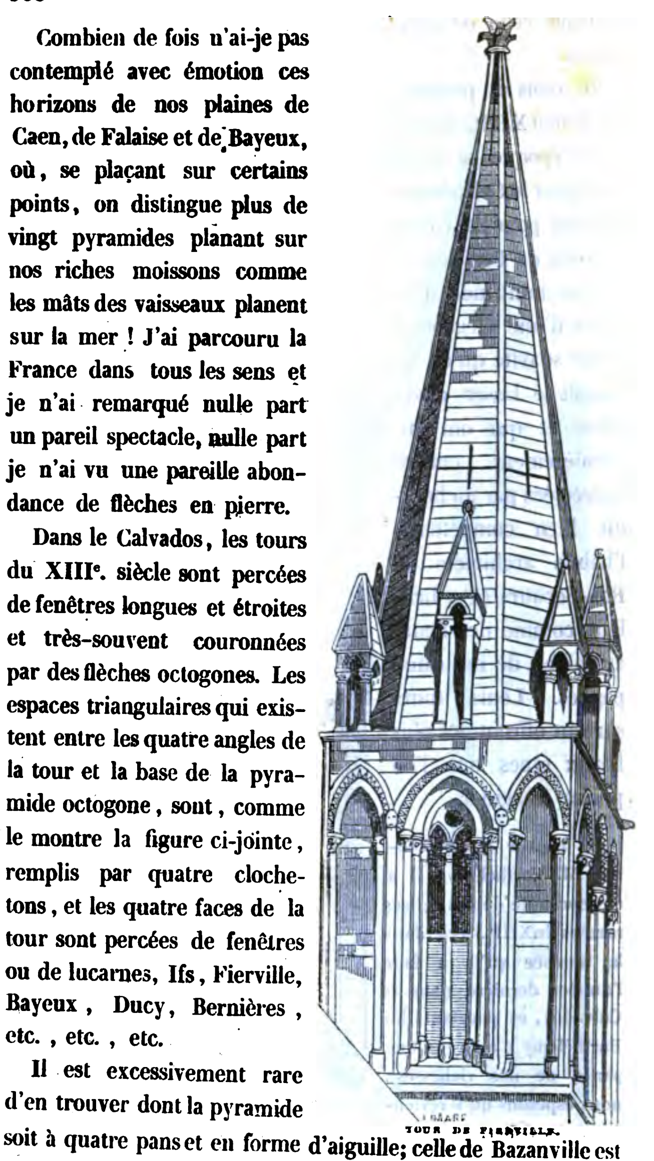
Une multitude d'églises d'une élégance, d'une suavité qu'on ne saurait se lasser d'admirer et qui ont été dernièrement encore appréciées par un homme bien compétent, l'habile architecte de Bon-Secours (1), brillent comme des fleurs au milieu de nos campagnes. Leurs tours surtout offrent les plus beaux types que l'on puisse imaginer.



TOUR DE LONGRAYE

(1) Tout le monde connaît M. Barthélemy ; il a été enchanté de nos églises rurales du XIII[e]. siècle, dans la tournée qu'il a faite l'année dernière dans le Calvados, et pourtant M. Barthélemy n'a vu qu'une partie de nos richesses : nous espérons qu'il reviendra nous visiter.

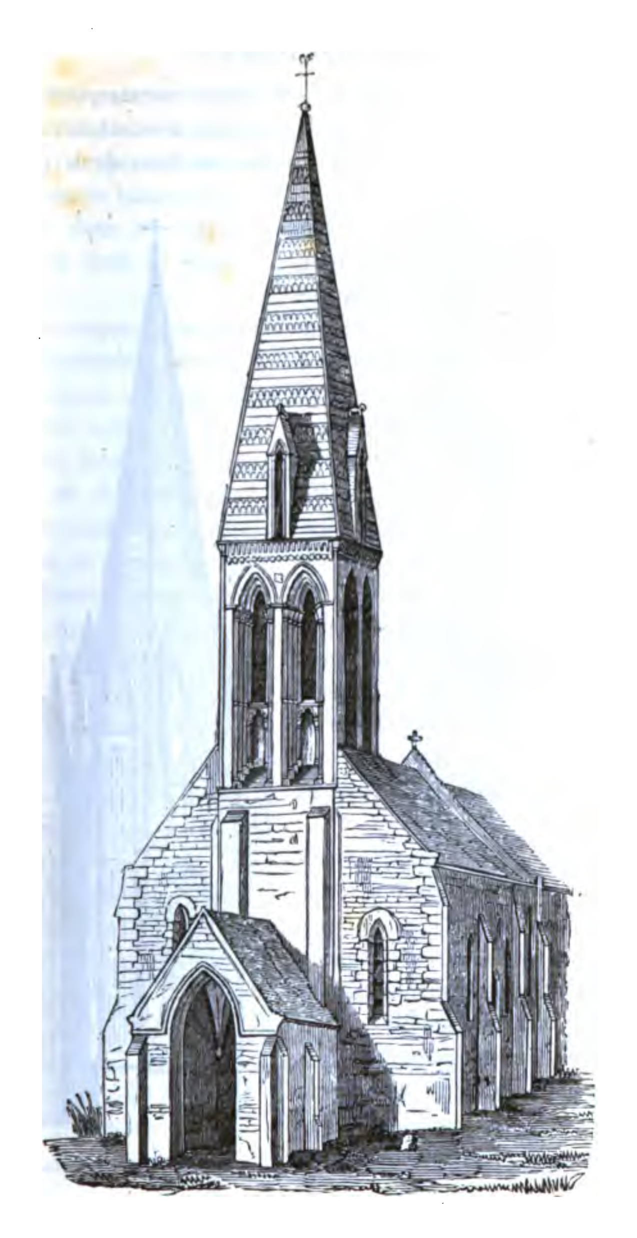
Combien de fois n'ai-je pas contemplé avec émotion ces horizons de nos plaines de Caen, de Falaise et de Bayeux, où, se plaçant sur certains points, on distingue plus de vingt pyramides planant sur nos riches moissons comme les mâts des vaisseaux planent sur la mer ! J'ai parcouru la France dans tous les sens et je n'ai remarqué nulle part un pareil spectacle, nulle part je n'ai vu une pareille abondance de flèches en pierre.



TOUR DE FIERVILLE.

Dans le Calvados, les tours du XIIIe. siècle sont percées de fenêtres longues et étroites et très-souvent couronnées par des flèches octogones. Les espaces triangulaires qui existent entre les quatre angles de la tour et la base de la pyramide octogone, sont, comme le montre la figure ci-jointe, remplis par quatre clochetons, et les quatre faces de la tour sont percées de fenêtres ou de lucarnes, Ifs, Fierville, Bayeux, Ducy, Bernières, etc., etc., etc.

Il est excessivement rare d'en trouver dont la pyramide soit à quatre pans et en forme d'aiguille; celle de Bazanville est



TOUR DE BAZANVILLE. 24

dans ce cas, et on peut la citer comme une exception : on conçoit alors qu'il n'y a plus de place pour les clochetons; les lucarnes seules existent sur chacune des faces de la pyramide.

Le Calvados ne nous présente point, au XIIIe. siècle, une combinaison que nous offrent les belles tours de la cathédrale de Coutances : je veux parler de la superposition de la forme octogone à la forme carrée dans l'élévation des tours, au-dessous de la pyramide. Nous en avons, il est vrai, un exemple dans la tour de Trevières, mais elle doit être de la fin du XIIe. siècle, et la partie carrée paraît un peu plus ancienne que l'autre, ce qui expliquerait le changement de forme, au lieu que les tours de Coutances sont du même jet depuis le bas jusqu'en haut.


TOUR DE COUTANCES

La forme octogone adoptée pour les tours, c'était à l'étage où le changement de forme avait lieu que devaient se trouver les clochetons destinés à remplir les quatre triangles existant par suite de la superposition de l'octogone au carré, c'est ce qui a lieu dans les tours de Coutances, et ces clochetons s'élèvent

à une grande hauteur pour garnir la base de la pyramide et accompagner les lucarnes percées dans les quatre autres faces de l'octogone.

La remarquable tour de la cathédrale de Senlis offre aussi un étage octogone au-dessous de la flèche terminale, mais elle est beaucoup plus légère et plus élancée que celles de Coutances, et de plus la pyramide porte sur chacune de ses faces une lucarne ; de sorte que sur ces huit ouvertures couronnées de frontons aigus, quatre tiennent les places des clochetons qui auraient été élevés aux angles de la tour carrée si celle-ci eût été continuée jusqu'à la naissance de la flèche octogone.

Par suite de cette disposition, les quatre clochetons de l'étage inférieur s'élèvent jusqu'à la naissance de la pyra-



TOUR DE SENLIS (partie supérieure).

mide, au lieu d'atteindre comme à Coutances une hauteur demesurée.

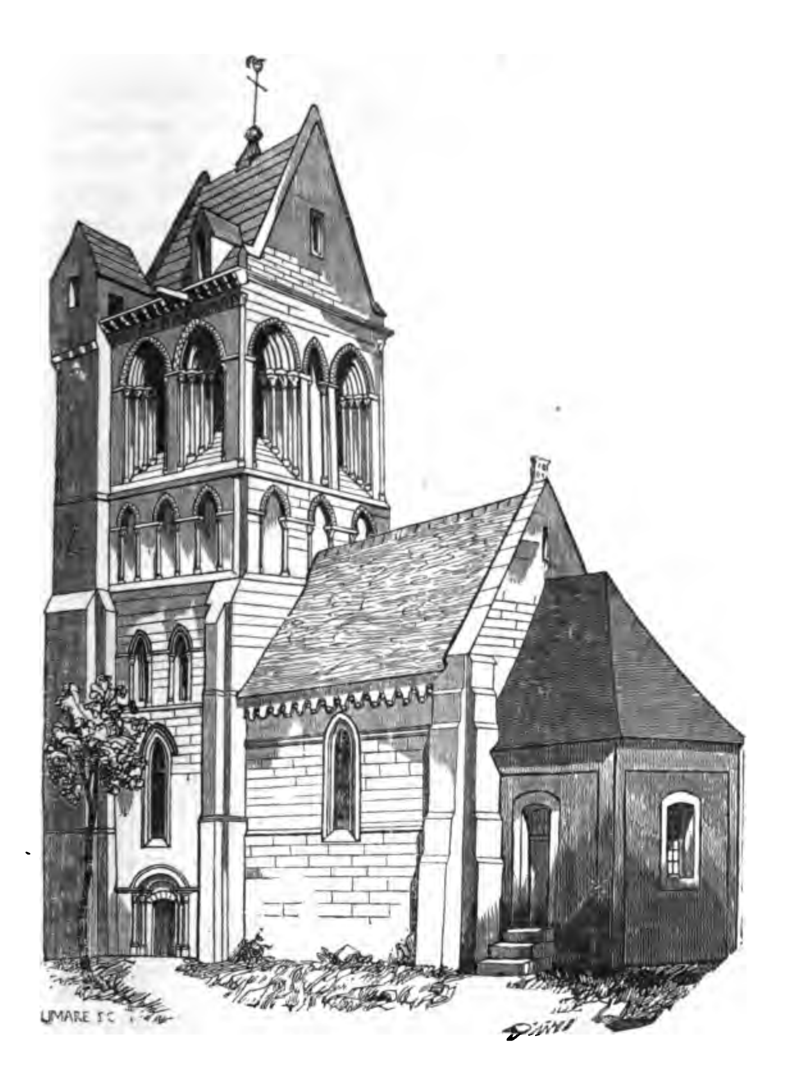
Mais revenons aux tours du Calvados. Beaucoup de tours du XIIIe. siècle n'ont pas été achevées ; d'autres, comme je l'ai dit, n'eurent d'abord qu'une toiture en charpente : de ce nombre, je crois, est la tour de Villiers-le-Sec, dont le style annonce bien la 1re. moitié du XIIIe., et qui, au XVIe. siècle probablement, peut-être même au XVIIe., reçut un toit en pierre à double égout, non seulement pour elle, mais aussi pour la tourelle en saillie renfermant l'escalier à l'un des angles de la tour.

J'ai fait observer il y a long-temps (Cours d'antiquités, t. IV, p. 177) que dans les tours d'églises des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, l'escalier forme presque toujours à l'un des angles du carré de la tour, une saillie ou tourelle qui vient se terminer à la base du toit (tours de la cathédrale de Bayeux, de St.-Etienne de Caen, de St.-Contest, de Ste.-Trinité de Caen, de Vaucelles, de Colleville-sur-Mer, etc., etc.).

Les *toits de pierre* semblables à celui de Villiers-le-Sec se rencontrent dans le Calvados aux XIVe., XVe., XVIe. et XVIIe. siècles ; souvent on les fit tout simplement en charpente, et c'est ainsi qu'on les trouve en abondance dans l'arrondissement de Vire où ils sont tous assez modernes.

J'ai dit que la plus ancienne tour avec toit en bâtière adopté pour couronnement *dans le plan primitif de l'architecte*, ne remonte qu'au XIVe. siècle (1) : l'exemple que j'en vais citer est intéressant et je ne peux négliger d'en

(1) Je crois cependant en avoir vu deux ou trois du XIIIe. : celle de Hubert-Folie paraît de ce siècle.



TOUR DE VILLIERS-LE-SEC.

offrir une esquisse : c'est la tour de l'église d'Evrecy ,



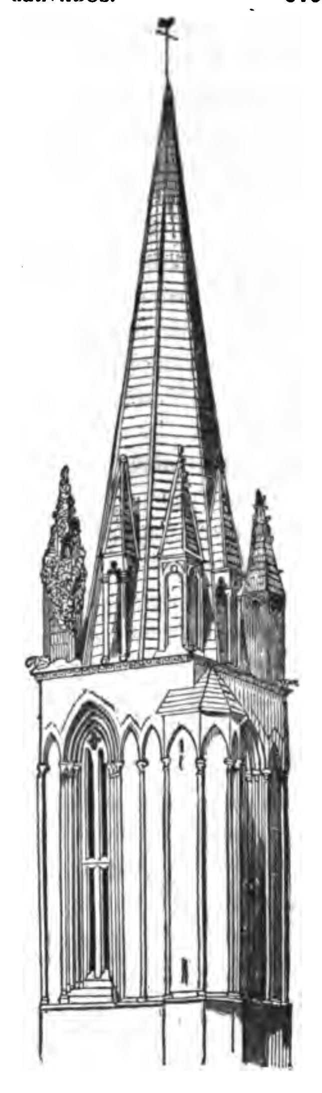
Bonet del

TOUR D'ÉVRECY.

décrite dans le 1er. volume de ma Statistique monumentale du Calvados, p. 136. Cette tour, bien moins élégante que celles qui se terminent en pointe, est pourtant belle dans son genre et construite en très-beaux matériaux; elle forme à l'entrée de l'église une masse imposante qui ne manque pas de noblesse.

Ce type, du reste, caractérise plutôt la fin que le commencement du XIVe. siècle; le type du XIIIe. fut bien plus souvent reproduit chez nous au XIVe. que celui dont la tour d'Evrecy nous fournit un exemple. Tout le monde connaît la belle tour de St.-Pierre, à Caen, qui date du premier quart du XIVe. siècle; en voici une autre (celle de Vierville-sur-Mer) que je crois aussi du XIVe.

Mais au XVe. siècle les tours massives furent décidément préférées. C'est alors qu'on en vit élever comme celles de Crépon, de Pont-l'Evêque, et de quelques autres localités.



TOUR DE VIERVILLE.

Dans le Calvados, le XV[e]. siècle est une époque assez pauvre pour les tours comparativement aux deux siècles précédents, disons pourtant que certaines tours ont été établies sur les transepts, avec assez de hardiesse, mais qu'elles sont loin d'offrir rien de comparable aux autres pour la grâce et l'élévation.

En Bretagne, les architectes ont continué au XV[e]. siècle d'employer les formes du XIV[e]., au moins dans certains cas, et en cela ils ont fait preuve de goût. Témoin la tour du Creisker, à St.-Pol de Léon, haute de 370 pieds, ornée d'arcatures et percée sur chaque face de deux fenêtres en ogive. De la plate-forme qui termine la tour s'élève une longue flèche découpée à jour et flanquée de quatre clochetons très-légers.

M. Mérimée a fait au sujet de ce clocher quelques observations très-justes (1), mais il re-



(1) Notes d'un voyage dans l'ouest de la France, p. 183.

connaît que, malgré ses défauts, c'est une des tours les plus remarquables de France.

Il est assez étonnant que dans un département comme le Calvados où les *flèches* étaient si nombreuses aux XIIIe. et XIVe. siècles, on n'ait pas au XVe. continué de construire des pyramides à jour comme en Bretagne, et comme on le fit alors dans quelques contrées où l'on était, au XIIIe. siècle, bien moins habile dans l'édification des tours. La charmante tour de Thann est une preuve de l'habileté des Alsaciens à reproduire au XVe. les types que nous abandonnions dans le Calvados pour les tours massives.


TOUR DE THANN.

Les seules tours d'églises appartenant au style de la renaissance dans ce département et qui méritent d'être citées, sont celle de Hottot-en-Auge et celle de St.-Patrice de Bayeux; cette dernière est originale et très-élégante; elle a été figurée dans le moyen-âge pittoresque. J'en ai donné aussi une gravure dans ma Statistique monumentale (t. 3e. art. Bayeux).

Nous sommes loin d'avoir indiqué tous les types qui ont été usités dans nos tours d'églises du Calvados; j'ai dû me borner aux plus importants : si nous avions voulu descendre aux types les moins intéressants, nous aurions vu

depuis le XIIIe. siècle jusqu'à nous de petites tours très-étroites simplement assises sur le mur qui sépare le chœur de la nef ou sur celui de la façade du côté de l'ouest.

Les églises de Bougy et de Villons ont des tours de ce genre décrites dans le 1er. volume de ma Statistique monumentale (pages 120 et 345).

Dans le Pays-d'Auge où les matériaux étaient rares, ces tours en encorbellement ont été imitées en bois : elles y sont extrêmement nombreuses.

Sans entrer dans les détails relatifs à la distribution géographique des édifices dans le Calvados et dans l'exposé des faits qui occupent naturellement une certaine place dans notre Statistique monumentale de ce département, nous dirons que toutes les tours figurées dans cet article, à l'exception de deux, sont situées dans la contrée la plus riche en édifices remarquables et que j'ai désignée sous le nom de région monumentale. C'est une preuve entre tant d'autres, de l'influence incontestable exercée sur la richesse ou la pauvreté monumentale de tous les pays, par la nature des matériaux qu'on y trouve. Le Calvados offre, comme on le sait, trois régions principales (V. ma carte géologique) : le *Pays-d'Auge* où la craie et les formations supérieures du grand dépôt jurassique ne fournissent guères que des matériaux peu solides ; le *Bocage*, à l'ouest, dont les grès et les schistes n'offrent que du moellon et le granite que des pierres difficiles à tailler ; enfin la région *du centre* ou de la grande oolite et du lias, occupent une grande partie des arrondissements de Caen, Bayeux et Falaise, et dont les magnifiques pierres sont homogènes, comme le calcaire grossier de Paris, mais plus fines de grain et peut-être sous ce rapport préférables. C'est

(1) V. mon Essai sur le synchronisme de l'architecture dans le 5e. volume du Bulletin monumental, p. 474.

cette région des beaux matériaux qui est aussi celle des beaux monuments : c'est là que se trouvent en général les belles églises rurales et les belles tours.

L'influence des matériaux est d'ailleurs évidente dans toutes les parties de la France ; cette influence a toujours été immense partout, et comme je l'ai dit dans un article spécial sur la géographie des styles, on conçoit que la rareté ou l'abondance de la pierre, la facilité des transports ou l'absence des voies de communication devaient déterminer à construire de magnifiques églises ou de rustiques chapelles ; d'autre part on ne peut faire avec toute espèce de pierre, quelle que soit la dépense qu'on y consacre, des monuments comparables à ceux des contrées les plus favorisées sous le rapport des matériaux. Une pierre tendre éclatant sous le moindre effort de l'outil n'a pas dû recevoir les mêmes ornements que les pierres homogènes d'une dureté moyenne et présentant des blocs d'un certain volume. Les calcaires lardés de coquilles ne pouvaient être travaillés comme les calcaires à grain fin. Enfin le granite, rebelle au ciseau, ne pouvait recevoir les mêmes moulures que les matériaux plus tendres.

La construction des belles tours est peut-être plus intimement subordonnée que tout le reste à la présence de matériaux faciles à tailler et fournissant des morceaux d'une certaine dimension ; on ne pourrait jamais élever avec de petites pierres les flèches élancées et à jour, dont nous parlions tout à l'heure ; il faut pour cela des pierres comme celles de Caen, de l'Isle de France, de Strasbourg, de la Basse-Bretagne, du Poitou, et de quelques autres provinces.

DE L'OGIVE

ET

DU PLEIN-CINTRE,

A PROPOS DE DEUX ÉGLISES DE CAMPAGNE ;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française pour la conservation et la description des Monuments historiques.

Il est généralement reçu parmi les antiquaires de Normandie, de France et d'Angleterre, qu'au XIe. siècle le plein-cintre régnait en souverain dans le pays que nous habitons. Il est également admis en principe, qu'au XIIIe. l'ogive avait complètement détrôné le cintre et qu'elle seule dominait en reine dans tout le Nord de l'Europe. Le XIIe. est désigné d'ordinaire comme l'époque de la transition, c'est-à-dire comme la période pendant laquelle s'opéra cette révolution architecturale. Mais à quel moment le cintre cessa-t-il de prédominer sur l'ogive pendant ce siècle ? A quel moment l'ogive commença-t-elle à s'allier avec le cintre dans ce laps de cent ans ; voilà ce qui est un objet de controverse parmi les savants ?

L'ogive fut-elle primitivement un accident, un mélange, une variété de l'espèce, un simple essai dans l'architecture de

nos temples ? Est-elle sortie du plein-cintre par hasard comme la fleur dégénérée d'une tige vieillie ? Ce rejeton bâtard est-il devenu à force de combats le chef de la souche et l'ornement de la famille ? Y eut-il primitivement deux architectures qui régnèrent simultanément dans le monde ; qui marchèrent de front, qui produisirent à l'envi des merveilles, qui étalèrent aux yeux des peuples leurs communs prodiges, les exposant pour ainsi dire au jury de l'opinion publique ? En d'autres termes, y avait-il une école d'architecture qui bâtissait exclusivement des églises suivant les règles et les traditions romanes, et une autre école qui bâtissait des églises ogivales à l'exclusion de toute alliance avec l'architecture cintrée ; voilà ce qui n'a pas encore été décidé et ce qu'il serait bien curieux de découvrir.

Nous sommes en mesure de prouver que ces deux écoles ont régné simultanément dans notre Normandie et ont vécu au milieu des peuples dans la meilleure intelligence. Leur lutte, si lutte il y eut, fut pacifique et libérale. Toutes deux se sont efforcées d'embellir le pays et de l'enrichir de leurs plus nobles créations. En un mot, cette rivalité a tourné tout entière à l'avantage de l'art et de la religion. L'opinion publique fut seule juge du débat, et c'est elle qui, à la fin du XIIe. siècle, adjugea la palme à l'ogive désormais maîtresse du champ de bataille.

L'existence simultanée de ces deux écoles est pour nous un fait démontré et acquis à l'histoire. Nous le prouverons par deux petites églises de campagne nées de cette lutte artistique et industrielle. Deux inscriptions, incontestablement du XIIe. siècle, seront toute la base de notre argumentation.

L'église d'Osmoy (1) est tout entière en plein-cintre dans sa nef et dans son clocher. Là, pas l'ombre d'ogive, pas le

(1) Arrondissement de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure.

plus petit détail qui appartienne à la période ogivale. La grande porte est un cintre orné de zig-zags, de frètes crénelées, de clous, de bâtons rompus, de damiers, etc., et de tous ces ornements qui appartiennent au genre roman du XIe. siècle. Les cintres du clocher sont supportés par des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages, de chimères, de monstres et d'oiseaux mangés par des têtes d'hommes. En un mot, c'est ici comme à Graville, comme à Gournay, comme partout, cette série de créations fantasmagoriques qui accusent le style roman chargé du bagage de l'architecture byzantine. Eh bien ! sous un de ces lourds pleins-cintres, à côté de ces chimériques inventions du génie roman, on lit, gravée en creux, sur une pierre de l'appareil, l'inscription suivante qui porte les caractères les plus authentiques de son époque :

✝ : ANNO : AB : INCAR·
NATIONE : DNI : M : CLXX
DEDICATA : ∸ : HEC : EC
CLESIA : VI : KL : MAII
IN : HONORE : ✝

Le reste de l'inscription n'a pas été achevé, quoique la pierre ait été réglée pour recevoir une légende plus longue du double. Nous ignorons pour quel motif on n'a pas ajouté, suivant l'usage, le nom du pontife consécrateur, ni des saints patrons auxquels l'église était dédiée ; mais ces détails liturgiques ne font rien à l'affaire qui nous occupe. Le point important, c'est la date, et celle-là y est tout entière et parfaitement lisible ; c'est en l'année 1170 que cette église a été bâtie et consacrée : or, elle est toute romane, donc on construisait encore, à la fin du XII[e]. siècle, des églises complètement à plein-cintre. Le fait me semble maintenant démontré.

Nous pourrions ajouter pour corroborer ce premier argument, l'église prieurale de S[t].-Thomas-le-Martyre du Mont-aux-Malades, bâtie par Henri II, en 1175, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry et en action de grâce de la levée du siége de Rouen, par Louis-le-Jeune et l'empereur d'Allemagne. Je citerai encore, mais avec moins de certitude, la chapelle de Saint-Julien, près Rouen, dite la *Salle-aux-Puelles*, donnée en 1183, par ce même Henri II, à la chartreuse de la *Ronde*, *pavé de St.-Hilaire*. Dans l'acte de donation, le duc-roi affirme qu'il a été lui-même le fondateur du parc dont il fait présent aux religieux. Enfin la mère de ce célèbre Plantagenet, l'impératrice Mathilde, fonda, en 1157, l'abbaye du Vallasse, et la fit consacrer le 5 mars 1181. Eh bien! les arcades de ce monastère sont toutes cintrées, mais quelques arcs se brisent et forment déjà l'ogive de la transition (1).

(1) Personne ne conteste que l'architecture romane a régné pendant le XII[e]. siècle concurremment avec les premiers essais de style ogival ; on pourrait citer bien d'autres exemples de ce fait. Dans le midi de la France et sur les bords du Rhin, le style roman a été fort souvent employé durant tout le cours du XIII[e]. siècle. *(Note du Comité de rédaction).*

Peut-être nous sera-t-il permis d'ajouter (en poursuivant toujours la thèse d'une école romane subsistant jusqu'à la fin du XIIe. siècle simultanément avec l'école ogivale) ; peut-être dis-je, nous sera-t-il permis de mettre en ligne de compte, dans ce bilan de plein-cintre, la basilique de Sainte-Honorine de Graville, que Guillaume Mallet, seigneur du lieu, donna, en 1201, aux chanoines réguliers de Sainte-Barbe-en-Auge. Rien jusqu'ici n'est venu prouver que cette belle construction cintrée soit antérieure à l'introduction des chanoines et à la magnifique réception que leur prépara l'héritier des conquérants de l'Angleterre.

Certains chapiteaux de la nef de Graville ont une ressemblance frappante avec ceux d'Osmoy. Ajoutons qu'il se rencontre dans l'église prieurale un caractère que l'on retrouve à *l'Abbaye-aux-Hommes* de Caen ; c'est que, si la nef est en plein-cintre, le chœur est en style ogival primitif. Cette particularité semblerait indiquer la transition d'une architecture à une autre.

Aussi, de là nous passons naturellement à l'ogive.

Un antiquaire savant et justement célèbre me disait un jour : « Je vous accorde sans peine que le plein-cintre a régné jusqu'à la fin du XIIe. siècle, ce siècle même lui appartient tout entier : l'ogive ne s'y montre que comme un accident ; jamais je ne pourrai accepter avant 1180 une église conçue et achevée dans le style ogival. »

Cependant je puis montrer une église bâtie tout entière dans le style ogival le plus complet au beau milieu du XIIe. siècle, et cela à côté d'une église romane construite en même-temps et à une lieue de distance. Je veux parler de l'église de Bures, voisine de celle d'Osmoy, et ancien prieuré de l'abbaye de Fécamp. Cette église est en croix et ne renferme dans son chœur, dans son clocher et dans ses transepts, aucune ouverture à plein-cintre ; toutes les fenêtres, toutes les portes, toutes les arcades sont

en pointe. Les fenêtres sont partagées en doubles et triples lancettes surmontées de roses unies. Les corniches n'ont que de simples consoles et les chapiteaux des colonnes présentent partout des feuillages et des boutons qui se recourbent en crosse.

Cette église est monostyle parfaitement homogène et d'un seul jet. Il est impossible d'y découvrir la trace d'une ruine, d'une reconstruction, d'une greffe ou d'une soudure. Or, dans ce monument ogival on lit sur la muraille du sanctuaire, à côté d'une croix de consécration :

ANNO AB INCARNATIONE DNI. MCLXVIII DEDICATA EST HÆC ECCLESIA A ROTRODO ROTOM : ARCHIEPO : XI KAL : JULII IN HONORE BEATI STEPHANI PTOM. ET SCI ANIANI EPI : ET CONFESSORIS.

C'est juste deux ans avant la consécration de l'église d'Osmoy.

Il s'ensuit donc que dans le même temps, dans le même pays, dans la même vallée, sur le bord de la même rivière, à une lieue de distance à peine, on trouvait deux écoles d'architecture, construisant chacune une église suivant des principes et des systèmes très-opposés.

Comparées l'une avec l'autre, les deux églises durent décider la question aux yeux des populations riveraines. L'église de Bures parut bien plus belle que celle d'Osmoy. La forme hardie et élancée de l'une contrastait avec la manière timide et accroupie de l'autre ; la première s'élançait vers le ciel à la voix du siècle des croisades et de l'affranchissement communal, au souffle de cet enthousiasme monumental qui venait de saisir le monde ; la seconde semblait s'abaisser vers la terre comme au temps des Païens et des Barbares. Elle rappelait le type imposé aux esclaves par les anciens dominateurs du sol adopté par les conquérants sauvages de la Gaule et continué par les rudes envahisseurs de l'Empire romain. Elle représentait aux yeux des populations l'âpre sauvagerie des

conquérants du nord dont le monde chrétien aspirait enfin à sortir.

La seule comparaison dut tuer la vieille architecture romaine, comme plus tard les formes simples et les allures réglées de l'architecture grecque tuèrent, à la renaissance, l'architecture ogivale, dont les formes étaient devenues trop libres, trop irrégulières, trop fantastiques même. Au XII[e]. siècle l'architecture ogivale était noble, belle, grande et majestueuse (1), elle présentait aux populations chrétiennes de cet âge, le type le plus digne du Dieu qu'elles servaient et adoraient dans l'Eucharistie.

Je ne veux pas dire pour cela que l'église de Bures soit la première bâtie en style ogival dans la Normandie, je suis loin de le croire, je sens tout ce que l'on a écrit, pour ou contre cette thèse, à propos de la cathédrale de Coutances; je suis loin de croire que la question soit jugée même pour ce premier point de discussion. S'il est une impression qui reste après la lecture des pièces du procès, c'est que M. l'abbé Delamarre et M. de Gerville pourraient bien avoir raison

(1) Cette belle forme de l'ogive dura cent ans et plus ; à partir de la moitié du XII[e]. siècle où elle était parvenue à sa maturité, jusqu'à la fin du XIII[e]. nous voyons le style ogival rester le même, grand, noble, simple et presque régulier. Toutes les églises consacrées parmi nous par Eudes Rigaud (1248-68), sont absolument semblables pour la forme et pour le type avec celles du commencement du siècle et même avec celles du siècle précédent. Il s'ensuit, ce me semble, que l'architecture ogivale a peu changé pendant cent vingt ans. En effet, prenons l'église de Bures comme point de départ, la collégiale d'Eu ou l'abbaye de Fécamp, comparons leur forme avec celle des églises de Neufchâtel (1248), de Gisors (1249), d'Auffay (1266), de Bolleville (1248), de Trouville-en-Caux et de Sainte-Agathe d'Alihermont (1267), de Sainte-Marie-des-Champs (1264) et de Sainte-Ursule de Beaubec (1266), nous n'y trouvons pas ou presque pas de différence ; de primé-abord le système est complet et ne se modifie plus.

contre M. Gally Knight et l'archéologie. Je vais plus loin, je suis convaincu que l'on peut étendre la discussion, pendante à Coutances, à toutes les cathédrales de la Normandie, toutes sont bâties dans le style en pointe et toutes sont à peu près contemporaines. Ainsi, à Bayeux, quel homme serait assez habile pour marquer la place où cesse la cathédrale élevée par l'évêque Odon, et montrer le point de départ où commencent les constructions ajoutées par ses prédécesseurs? Y a-t-il quelque part solution de continuité? les ogives des fenêtres et des travées supérieures ne semblent-elles pas se fondre et se marier parfaitement avec les cintres et les travées supérieures? et dans le chœur de Saint-Etienne de Caen, voudrait-on dire qu'il a été construit bien des siècles, bien des années même après la nef? la raison, l'expérience ne veulent-elles pas que l'un soit légèrement postérieur à l'autre? Enfin la cathédrale de Rouen, dont la majeure partie appartient au style ogival primitif, qui donc se chargerait de nous démontrer qu'elle n'est pas la même qui fut construite par Maurile et consacrée par ce grand pontife le 1er. octobre de l'année 1063? n'est-ce pas encore ce jour-là même que l'on célèbre l'anniversaire de sa dédicace? N'y rappelle-t-on pas par une cérémonie touchante pratiquée à la porte orientale et à la porte occidentale, ces deux croix lumineuses qui parurent ce jour-là dans le ciel, à l'Orient et à l'Occident du grand monument ducal et métropolitain? la flèche de pierre qui fut renversée par la foudre en 1514 et qui surpassait de la hauteur d'une pique celle de Robert Becquet n'était-elle pas appelée par les vieillards l'aiguille de Maurile? Enfin, n'est-ce pas toujours de l'année 1063 que l'on a daté, dans le diocese de Rouen, la dédicace de l'église, et le chapitre de la Métropole, si grand conservateur des traditions ecclésiastiques, n'écrivait-il pas tous les ans sur le cierge de Pâques le chiffre de ce fameux anniversaire?

Mais laissons cette matière délicate et contestée par nos maîtres et venons à des dates incontestables et incontestées (1).

Je ne sais pourquoi je suis tenté de croire que le style ogival dut être complètement réalisé et mis en pratique de 1140 à 1145, époque où la croisade monumentale se manifesta dans la Normandie et dans tout le reste de la France. Les premières traces de ce grand mouvement se révélèrent à l'abbaye de Saint-Denis, bâtie par Suger, en 1140, où les hommes s'attelaient pour voiturer les pierres et les tirer des carrières et des antres de Pontoise.

La même chose s'opérait avec des prodiges plus étonnants et une ferveur plus grande à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives construite par Haimon, en 1145. J'ai examiné avec soin cette église abbatiale qui subsiste encore : Je l'ai visitée avec le grand maître de l'archéologie, en France, M. de Caumont, et je suis resté complètement convaincu que le chœur, les chapelles et la plus grande partie de l'église appartiennent à la croisade racontée par Haimon. Or, toute cette partie est du style ogival le plus pur et le plus achevé ; donc ce style était entièrement formé en 1145.

Je dirai la même chose de la cathédrale de Chartres, élevée aussi en 1145, par cette fameuse croisade monumentale que raconte notre archevêque Hugues à Thierry, d'Amiens ; dans les tours du portail, alors en construction (*cujus turres tunc fiebant*), nous retrouvons l'ogive, avec des réminiscences du plein-cintre, il est vrai, mais l'ogive bien formée et bien caractérisée.

Nous retrouvons également l'arc en tiers-point dans les

(1) Nous ne saurions admettre ce raisonnement et nous aurions diverses objections à faire si nous ne voulions laisser aux auteurs toute liberté d'exprimer leur opinion, lors même qu'elle nous paraît sujette à contradiction.

(*Note du comité de rédaction*).

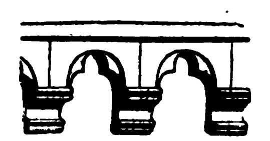
transepts de l'église de Saint-Jacques, de Dieppe, attribués au XIIe. siècle. Ce monument subsistait sous Henri II ; un texte de ce prince le démontre invinciblement. Or, tous les chroniqueurs et la tradition assignent pour première construction les deux portails de Sainte-Catherine et du Rosaire, et ici l'archéologie est d'accord avec l'histoire.

L'église collégiale de la ville d'Eu fut rebâtie à neuf en 1186 et cette église appartient au style ogival le plus pur et le plus parfait que l'on puisse voir. L'église abbatiale de Lisle-Dieu, fondée en 1187, appartient aussi à l'ogive primitive; on la retrouve également, mais mêlée au plein-cintre, dans la salle capitulaire de Saint-Georges de Boscherville, construite de 1157 à 1211 par l'abbé Victor qui y fut inhumé.

Une église tout ogivale dont la date d'érection est fort contestable, c'est l'abbaye de Fécamp. Quoique dans un article consacré à cette grande basilique nous ayons paru croire qu'elle n'était plus celle qui fut construite par Guillaume de Ros et consacrée par Guillaume de Bonne-Ame, le 15 juin 1106 ; quoique nous en ayons fait les honneurs à l'abbé Henri de Sully qui l'aurait rétablie après les incendies de 1168 et de 1170, nous devons ajouter pour l'acquit de notre conscience que rien ne démontre d'une manière définitive que cette dernière date soit meilleure que la première. Orderic Vital est très-précis, et aucun autre texte n'est venu contredire le sien. Or, s'il faut s'en rapporter au prince des historiens Normands, il s'ensuivrait que l'on aurait construit, dès la fin du XIe. siècle et tout au commencement du XIIe., une basilique ogivale du style le mieux formé. Nous laissons aux antiquaires le soin de décider cette grande question. Toutefois, nous tenons à mettre sous leurs yeux un exemple qui pourrait les faire pencher vers les témoignages historiques. Nous voulons parler de l'abbaye de Saint-Germer-de-Fly, qui a la plus grande analogie avec Fécamp. Cette ressemblance est si frappante

qu'un voyageur, nullement archéologue, qui la visitait avec nous, en 1843, s'écria en y entrant : « Il y a du Fécamp là dedans. » Je dois dire que cette observation m'avait frappé tout d'abord et je conviens qu'il y a des points de la plus grande similitude entre ces deux édifices. A Saint-Germer, le cintre domine, mais à côté des ouvertures cintrées s'ouvrent des travées ogivales et se découpent des triforiums dans le style en pointe le plus parfait. Or, Saint-Germer date de 1036 ; que comprendre à cette alliance ? Comment concilier l'histoire avec l'archéologie ?

En vérité, où est née l'ogive ? quels en sont les premiers monuments ? Je n'en sais rien ; plus je lis de traités sur cette matière, plus je m'y perds. Les monuments seuls paraissent devoir décider la question, mais combien ils semblent encore se contredire entre eux ; toutefois, pour mon compte, il est résulté de cette étude une conviction, c'est que l'ogive doit être reculée bien au-delà des limites qu'on lui assigne communément. L'archéologie est nouvelle, l'étude des monuments du moyen-âge date d'hier, les efforts des hommes et d'heureux hasards pourront avec le temps amener la solution de ces obscurs problèmes.



CHRONIQUE.

Eglise de St.-Germer.—Lettre adressée à M. de Caumont par M. l'abbé Barraud, inspecteur du département de l'Oise.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

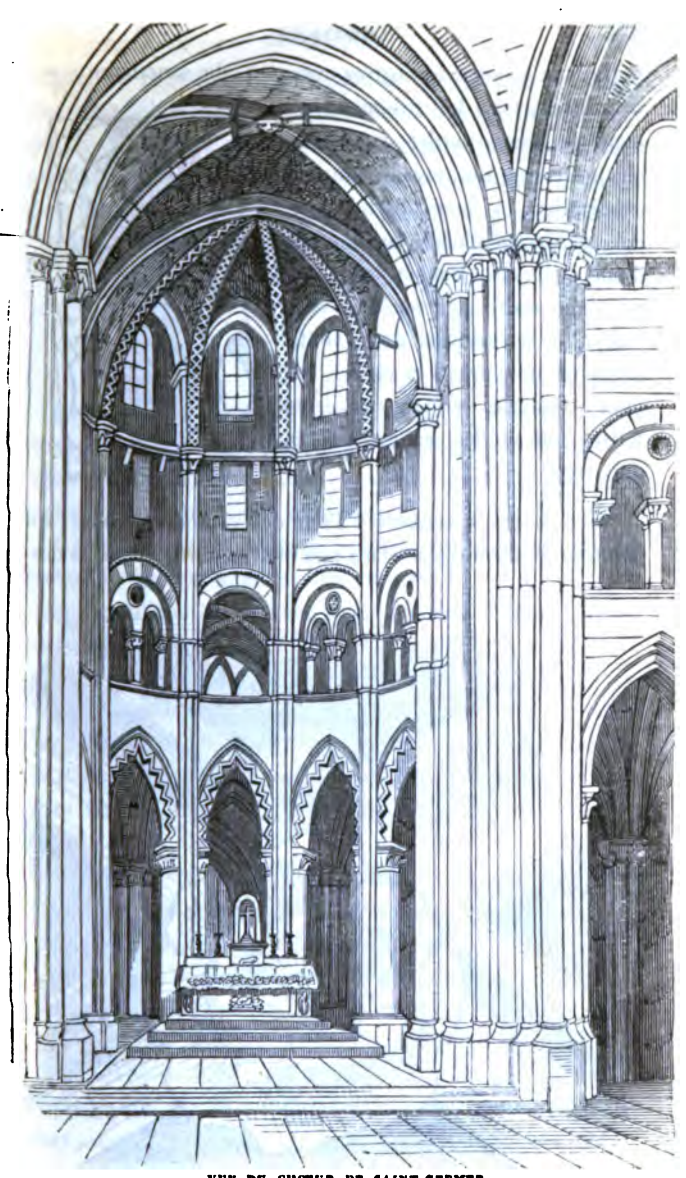
La Société française dans la séance qu'elle tint, à Amiens, le 6 novembre dernier, voulut bien, après avoir entendu le rapport de M. Bourgeois, curé-doyen de Grandvillers, mettre à ma disposition une somme de 500 francs pour les travaux les plus urgents à exécuter à l'église de Saint-Germer. Elle ordonna en outre qu'une nouvelle enquête serait faite pour constater si l'état dans lequel se trouve cet édifice est tel que paraît l'avoir indiqué M. Bœswilvald dans son rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, rapport qui a déterminé son Excellence à refuser toute espèce d'allocation. En ma qualité d'inspecteur du département de l'Oise, je fus chargé de former pour cette contre-enquête une commission, en adjoignant aux membres de la Société qui avaient été désignés, quelques architectes distingués. Cette tâche me parut difficile à remplir. J'avais lu la lettre qui vous avait été répondue par M. le Ministre de l'Intérieur ainsi que celle qu'il avait adressée à Mgr. l'évêque de Beauvais : cette lettre était conçue dans les mêmes termes. Il était évident pour moi qu'il persisterait toujours dans la résolution qu'il avait prise, tant que l'impression fâcheuse qu'avaient faite sur lui les conclusions de M. Bœswilvald et de la commission historique ne serait pas détruite par le témoignage d'un homme d'un mérite supérieur comme architecte, et ayant toute la confiance du gouvernement. Je

priais en conséquence Mgr. l'évêque de demander à M. le Ministre des cultes de vouloir bien envoyer sur les lieux un inspecteur-général, membre du conseil des bâtiments civils. M. Gourlier fut en effet désigné, et dans les premiers jours du mois de mars dernier, accompagné de M. le curé de Grandvillers et de M. l'architecte Weil, tous les deux membres de la Société française, il alla visiter l'église de Saint-Germer. L'état de ma santé ne me permit pas de le suivre. Aujourd'hui, M. le directeur, j'ai la satisfaction de vous apprendre que cette visite a eu tout le résultat que j'en attendais ; tout en admettant que l'on ne devait point penser à la restauration complète de ce vaste édifice, M. l'inspecteur-général a reconnu que l'on pourrait en prolonger encore très-long-temps la durée par de simples travaux de consolidation dont le prix serait peu élevé. Je suis convaincu qu'il aura écrit dans ce sens à M. le Ministre des cultes et qu'il lui aura même demandé avec instance de contribuer à ces travaux conjointement avec son collègue de l'Intérieur. Osons espérer que cette demande sera favorablement accueillie et que des fonds suffisants alloués par les deux ministères mettront bientôt à même de réparer un de nos plus beaux monuments de l'époque de transition, qui sera ainsi redevable de sa conservation aux mesures prises en sa faveur par la Société française. »

« Veuillez agréer, M. le directeur, l'assurance de ma respectueuse considération, BARRAUD.

Nous avions, comme on le voit, raison de ne pas désespérer du salut de la belle église de Saint-Germer; c'est avec joie que nous apprenons que notre siècle ne la verra pas démolir comme on pouvait le craindre après l'arrêt porté par des hommes de l'art.

Pour mettre les lecteurs à même de juger de l'importance de ce monument, nous avons fait graver une vue du chœur.



VUE DU CHOEUR DE SAINT-GERMER.

Cette vue montre les ogives romanes du sanctuaire, ornées de zig-zags. Les tribunes formant le second ordre ayant par chaque travée une arcade cintrée, subdivisée en deux parties par des arcades géminées surmontées d'une ouverture ronde; enfin au troisième ordre des fenêtres ogivales, et les arceaux de la voûte ornés de moulures fort riches, les unes conduites en zig-zag, les autres offrant les galons enlacés que voici :



Voici la figure sculptée à l'une des clefs de la voûte, au point de jonction des arceaux; on peut recourir, pour la des-

cription de cette importante église, au mémoire de M. l'abbé Bourgeois publié dans un des précédents volumes du Bulletin ; nous n'avons voulu que donner ici un aperçu de l'ordonnance grandiose du monument, et mettre les membres de la Société française à portée de mieux apprécier la justice des réclamations que nous avons adressées pour obtenir la conservation d'un des édifices les plus remarquables de France.

DE CAUMONT.

Congrès scientifique de France, XVe. session. — Le programme du Congrès scientifique de France vient de paraître ; nous allons reproduire quelques-unes des questions archéologiques qui y sont formulées :

« Quelles sont les causes, les développements successifs et les lois du symbolisme dans l'art chrétien ?

Quelle influence Foulques-Nerra, comte d'Anjou, grand constructeur de châteaux, a-t-il exercée sur le développement et les progrès de l'architecture militaire du moyen-âge ?

Quels sont les caractères qui différencient au XIIe. siècle l'architecture religieuse de la Touraine et de l'Anjou, de celle du Poitou ? Quelles limites géographiques doit-on reconnaître entre les deux régions monumentales que nous venons d'indiquer ?

A quelle époque remonte l'intronisation religieuse et féodale des évêques ? Existe-t-il, soit en France, soit à l'étranger, des documents relatifs à cette cérémonie ?

Quels sont l'origine, la destination primitive et les divers usages, aux différents siècles du moyen-âge, des parvis ménagés devant la porte principale des églises ?

Du XIIIe. au XVIe. siècle inclusivement, on remarque fréquemment sur les verrières l'image des artistes ou donateurs : a-t-on retrouvé aussi l'image des sculpteurs ou ar-

chitectes sur les sculptures en bas-reliefs qui ornent les tympans et autres portions historiées de nos églises gothiques ? Comment les distingue-t-on des autres personnages ou bien en sont-ils séparés et munis de quelques signes caractéristiques ?

Quelle influence les monuments élevés en Touraine, dans les premières années du XI[e]. siècle, ont-ils exercée sur les développements du style romano-byzantin (église de Saint-Martin, de Tours, rebâtie en 1001, consacrée en 1014. — Eglise de Preuilly, bâtie de 1001 à 1009. — Eglise de Beaulieu, bâtie en 1010. — Eglise collégiale de Notre-Dame-de-Loches, fondée en 963, consacrée en 965. — Eglise de Corneri, bâtie en 1018, etc.).

A quelle époque faut-il faire remonter la construction de l'enceinte antique des villes gallo-romaines, telles que Bordeaux, Angers, Sens, le Mans, Tours, etc., dont les fondements sont composés de débris de Monuments ? Quelle a été la cause de l'enfouissement de ces débris et de la destruction des édifices auxquels ils appartenaient ?

Quelles sont les analogies qu'offre la pile de Saint-Mars avec les autres monuments de même forme, et présumés du même âge, qui existent en France ?

La carte ancienne du pays des Turons a-t-elle été terminée ? Présenter cette carte au Congrès avec l'indication de toutes les localités où il a été découvert des antiquités romaines.

Quelle a été, depuis Alcuin, l'influence de l'école de Saint-Martin de Tours, sur le progrès des sciences et des lettres en France, pendant le moyen-âge ?

Quelle influence la forme des voûtes des XII[e]. et XIII[e]. siècles a-t-elle dû exercer sur l'origine et l'emploi de l'ogive ?

Comparer la poussée des voûtes ogivales avec celle des voûtes romanes ?

Quelles sont les fonctions de l'arc-boutant ? N'est-il employé seulement que pour s'opposer à la poussée des voûtes ?

Rechercher si dans la peinture sur verre, au XIIIe. siècle, les formes hiératiques, adoptées par les artistes de cette époque, n'auraient pas une analogie quelconque avec les règles qui régissent la science héraldique ?

La construction de l'église cathédrale a-t-elle attiré à Tours des artistes ou imagiers, qui aient fondé une école en cette ville ? A quelle époque florissait-elle ? Quels sont les monuments qui constatent son existence ?

Quels ont été l'état et les progrès de la sculpture aux XVe. et XVIe. siècles dans l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Blaisois ? Faire l'histoire des monuments créés par cette école ?

De l'influence d'Abraham Bosse sur l'art du graveur.

Rechercher les procédés propres à l'emploi de la cire en peinture décorative, en exceptant sa dissolution par l'emploi des sels, huiles ou huiles essentielles.

Comparer et faire ressortir la valeur particulière des peintures faites à la fresque et celles faites à la base de cire.

Vandalisme dans le département de l'Eure.—Les efforts des archéologues pour la propagation des saines doctrines sont souvent impuissants : et ce n'est pas seulement dans des contrées éloignées des centres littéraires et artistiques, que des actes de mauvais goût se commettent, puisque les monuments les plus connus et les mieux surveillés en apparence sont souvent victimes d'affligeantes dégradations. — A la cathédrale d'Evreux on voit en ce moment l'exemple d'un retour (heureusement partiel encore) vers le badigeon le plus détestable. Quelques tentatives hasardées depuis deux ou trois ans ont enhardi les badigeonneurs. Un chanoine nouveau a voulu rajeunir la chapelle mise en sa possession, et la pauvrette a vu successivement couvrir de peinture à

l'huile, ses voûtes, ses murailles, ses chapiteaux et sa belle clôture en chêne ouvragé. Les murs ont pris une teinte beurre frais, et une triple épaisseur de couleurs et de vernis donne à la vénérable grille la superbe apparence de l'acajou ou du palissandre. La frise de l'entablement de cette clôture à jour a seule échappé jusqu'ici à un tel barbouillage, et heureusement on peut encore y lire en une ligne de lettres d'or du temps de Louis XIII, cette inscription pieuse :

EGO AD DEI GLORIAM. HOC SACELLVM ORNAVI. IN QVO ET VIVVS ORABO. ET MORTVVS QVIESCAM.

ADRIANVS DE QVENEL. ARCHIDIACONVS ET CANONI. 1620.

Il faut dire toutefois qu'on a conservé sur le revers de cette frise en-dedans de la chapelle, quatre petits paysages oblongs avec personnages bibliques, peints à l'huile, qui paraissent du même temps que la grille, et qu'on a respecté les légendes explicatives tracées au-dessous en lettres blanches :

IAHEL • TVE • SISARA • IVGES IIII. LE SACRIFICE DABRAHAM • GENESE XXII. ESAV • VEND SA PRIMOGENITURE • A • IACOB • GENESE • XXV APARITION • DE LANGE • A • HELIE • ROIS • XII • C • XIX (1).

Un exemple mauvais est d'ordinaire suivi par des imitations plus fâcheuses encore. Un particulier qui jouit d'une autre chapelle inutile aux chanoines, a voulu aussi la farder à ses frais. Or, les couleurs encore vives d'une ancienne peinture murale se révélaient de temps à autre sous le blanc à la colle dont le temps commençait à faire justice. Il fallait un badigeon plus puissant, plus indestructible, et surtout racler d'abord le blanc qui s'écaillait. Alors, malgré les dégradations nouvelles que le grattoir venait d'opérer, quelques amis des arts ont pu contempler furtivement sur les murs,

(1) Un griffon sculpté sur un cartouche rapporté peut-être après coup, paraît avoir été le blason du donateur de cette grille.

sur les colonnettes, la légende de saint Côme et de saint Damien se déroulant tout entière dans de nombreux sujets expliqués par des phylactères couverts d'inscriptions gothiques. On eût sans doute pris des calques ou au moins des esquisses de ces intéressantes peintures du commencement du XVIe. siècle, si le badigeon nouveau n'avait été immédiatement appliqué ; car on allait en grande hâte dans cette œuvre de vandalisme, qui n'eût pas été tolérée il y a dix ans par l'administration de la cathédrale.

Quand cessera enfin la fureur de gratter et de badigeonner? On n'ignore pas qu'il y a d'autres moyens de maintenir dans les temples la netteté et la décente propreté qui doivent toujours y régner. On sait aussi que l'usage du badigeon était inconnu avant le protestantisme ; que c'est aux malheurs qui fondirent sur l'église au XVIe. siècle qu'on doit l'introduction et la première origine de cette souillure ; les réformateurs badigeonnant les temples où ils s'étaient installés pour en faire disparaître les peintures religieuses ; les catholiques blanchissant leurs églises pour cacher les saintes images outragées, dégradées et salies par des iconoclastes en délire.

— Voici un autre acte de vandalisme qui ne doit point passer inaperçu non plus. Le manoir des Commandeurs de Malte, l'antique commanderie de Renneville dont les voyageurs allant de Paris à Caen pouvaient voir les tourelles un peu avant le relais de la Commanderie, à quatre lieues d'Evreux, est en ce moment en pleine démolition. Il ne restera bientôt plus pour rappeler ce monument qu'une lithographie mal réussie sans doute, mais au moins d'un dessin très-exact et très-fidèle que M. Laumonier, de Conches, a mise au jour il y a quelques années. R. d. B. x.

Ont été nommés Chevaliers de la Légion-d'honneur : MM. Bouillet, inspecteur divisionnaire de la Société française, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand,

secrétaire-général de la 6me. session du Congrès scientifique de France.

NOEL CHAMPOISEAU, membre de la Société française, l'un des secrétaires-généraux de la XVe. session du Congrès scientifique de France, à Tours.

BEAUDOUIN, membre de l'Association normande à Pavilly (Seine-Inférieure).

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de La Liborlière, de Poitiers.* — M. de La Liborlière, ancien recteur de l'Académie de Poitiers, ancien membre du conseil-général de la Vienne, chevalier de la légion-d'honneur, membre de la Société française, est mort à Poitiers le 27 avril 1847. C'est une perte véritable pour les Sociétés savantes auxquelles il appartenait et pour tous ceux qui le connaissaient, car aucun homme n'alliait mieux que lui la bonté à la science et à l'étude. Homme vertueux et dévoué à son pays, M. de La Liborlière emporte l'estime de tous.

On connaît de lui plusieurs pièces de vers et diverses dissertations historiques et archéologiques ; la Société des antiquaires de Poitiers a publié de lui dans ses volumes plusieurs mémoires intéressants ; il était un des membres assidus de la compagnie : lors de la tenue du Congrès archéologique de France à Poitiers, en 1843, la Société française reçut plusieurs communications importantes de M. de La Liborlière sur les monuments de Poitiers ; il fut appelé à la présidence d'une des séances.

En 1834, M. de La Liborlière avait siégé au Congrès scientifique de France.

Mort de M. l'abbé Lecuir, membre de la Société française, à Saint-Lo. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Lecuir, enlevé inopinément par une fièvre cérébrale. M. Lecuir avait déjà donné des preuves de ses connaissances archéologiques et de son bon goût ; à peine âgé de 28 ans, il avait acquis des connaissances très-étendues : cette perte est infiniment regrettable.

ESSAI

SUR LE SYMBOLISME ARCHITECTURAL

DES ÉGLISES,

Par M. l'abbé GODARD SAINT-JEAN,

Professeur d'Archéologie au grand séminaire de Langres, membre de plusieurs Sociétés savantes.

L'ÉGLISE DANS LE SENS TROPOLOGIQUE.

La doctrine catholique seule a su donner à l'homme une juste idée de lui-même. Il sait par elle comment la grandeur et la bassesse, la vie et la mort, Dieu et le non-être se rencontrent en nous. Il sait pourquoi nous devons nous humilier jusqu'à l'anéantissement, et croire, le front dans la poussière, à notre dignité. Si misérables que nous soyons, la doctrine catholique nous considère comme temples de Dieu.

L'Esprit-Saint a honoré le chrétien de qualifications glorieuses ; mais celle-là est belle et instructive entre toutes. *An nescitis*, écrivait l'apôtre aux fidèles de Corinthe, *quoniam membra vestra templum sunt Spiritus Sancti?* Nos membres sanctifiés par les sacrements sont la demeure de Dieu ; tabernacle vivant, notre corps reçoit, sous forme de nourriture, le Verbe incarné. Notre âme, enfin, unie à Dieu par la cha-

rité, habite en lui et lui en elle; de sorte que nous devenons les temples de la Divinité, suivant le sens naturel et la force du terme.

La vie morale de l'homme est donc la troisième inspiration des églises du moyen-âge.

Elle se développe d'abord par la tropologie de l'orientation. Dans l'Orient est notre patrie, le paradis dont nous pleurons la perte. Nous prions tournés vers lui ; car nos soupirs le réclament (1). Le corps du Ciel (*corpus cœli*) et la lumière du jour se lèvent de l'Orient. Nos regards y sont dirigés durant la prière, pour signifier que nous devons être les cieux du Christ notre Orient et notre vraie lumière, afin qu'il daigne rayonner en nous (2). De l'Orient s'élance le roi des astres, symbole du soleil de justice qui promet à ses élus, après la résurrection, l'éclat du soleil même. Nous sommes donc tournés vers le levant, en espérance d'une résurrection pleine de gloire, parce que nous voyons monter, au milieu d'une splendeur immense, l'astre qui descendait au couchant comme pour mourir (3).

Le plan cruciforme convient au temple, symbole de l'homme

(1) In Oriente est patria nostra scilicet paradisus, undè expulsos nos dolemus. Orantes ergò contrà paradisum nos vertimus quia reditum illius petimus.

Gemma. ch. 95.

(2) Alia est (ratio) quia in Oriente surgit corpus cœli et lux diei. Ad Orientem itaque nos vertimus, quia Christum qui est Oriens et lux vera nos adorare significamus, cujus debemus esse cœli, ut lux ejus in nobis velit oriri.

(3) Tertia est qu'a in Oriente sol oritur per quem Christus sol justitiæ exprimitur. Ab hoc promissus habemus quod in resurrectione ut sol fulgeamus ; in oratione ergo contra ortum solis vertimus nos, ut solem angelorum nos adorare intelligamus et ut ad memoriam gloriam nostræ resurrectionis revocemus, cùm solem quem in Occidente quasi mori conspeximus, tantâ gloriâ resurgere in Oriente videmus. (Loc. cit.)

aussi bien qu'au temple symbole du Christ. La croix du maître est la croix du disciple. Elle renferme toute la vie chrétienne; elle est son principe et son modèle, l'emblême de ses vertus, le sentier qui mène à la consommation en Dieu. Je ne veux pas répéter ce que les mystiques disent de la Croix, dans un sens large et indépendant de sa structure; mais il importe que l'on sache comment le moyen-âge l'interprétait, en tant que symbole strictement pris. « Le Sauveur, par la figure de la Croix à laquelle il fut suspendu, signifiait les premières portes du salut, c'est-à-dire la Foi, l'Espérance, la Charité, et, en quatrième lieu leur persévérance. Les dimensions de la Croix sont en longueur, largeur, hauteur et profondeur. Il y a l'extrémité enfoncée en terre pour la soutenir; la longueur est dans la tige jusqu'aux bras; la largeur, dans leur ouverture; la hauteur, dans la partie correspondant à la tête. Or, ces dimensions sont le signe des quatre vertus susdites. La profondeur marque la foi mise la première au fond de l'âme et semblable à la base d'un édifice; la longueur, c'est la persévérance; la hauteur, l'Espérance qui nous transporte vers les choses célestes; et la largeur, la Charité » (1). Ainsi le plan cruciforme est un catéchisme de la vie spirituelle. Saint Paul nous fait sentir l'intérêt que nous avons à le bien savoir, lorsqu'il dit: Je prie à deux genoux le Père de N.-S.-J.-C. pour que vous puissiez comprendre avec tous les saints ce que c'est que largeur, longueur, hauteur et profondeur (2).

Si les observations d'un archéologue judicieux ne l'ont pas

(1) Ruppert, abbé de Tuits. De div. off. lib. 6. c. 9. Quid crucis figura significet.

(2) Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem D. N. J. C.... ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum. — Ad Eph. ch. 3. — Saint Aug. de doct. Christi lib. 2. c. 41. — Sermo 7 de verb. Apost. — St. Grég. de Nysse, orat. 1. — St. Bern. De amore Dei. c. 11.

trompé, l'architecte substitua, dans le plan de certaines églises le corps d'un martyr à celui de Jésus crucifié (1). De pareils faits sont une preuve de plus que la disposition du temple est imprégnée d'un sens moral, outre le sens allégorique.

Venons à l'analyse du monument.

Les maîtres de la perfection chrétienne distinguent trois vies de l'âme : la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive. L'âme, dans la première, se délivre spécialement de l'esclavage du péché : par la seconde, elle s'enrichit surtout de la science des vérités révélées ; la troisième est l'ineffable vie d'amour et d'extase qui perd l'âme dans l'infini (2). La basilique est partagée par ses trois vies.

L'enfant nouvellement né que l'on présente au baptême attend le prêtre au seuil de l'église, sous le sombre enfoncement du portail, dont l'obscurité figure la nuit de son âme (3). Qu'il renaisse de l'eau et du Saint-Esprit ; les démons qui l'obsèdent prendront la fuite et les Anges lui souriront. L'appareil de la vie purgative, le baptistère est à l'entrée de l'église (autrefois il était sous le porche ou formait un édifice séparé), afin que le premier pas dans le lieu saint réponde au premier pas dans la vie spirituelle. Lorsque le baptême s'administrait par immersion (4), la piscine avait

(1) Bull. mon. tom. 9. Inclinaison de l'axe des églises, par M. de Chergé. L'axe torturé de Saint-Savin représenterait le supplice de la roue enduré par le confesseur. A Saint-Génitour du Blanc, un ressaut considérable qui détache le chevet de la nef, serait l'image de la décapitation du martyr.

(2) Saint Denys. Hiér. ecclés. c. 6. Des diverses classes des initiés.

(3) Accedat ad limen ecclesiæ ubi foris exspectant qui infantem detulerunt. L'usage a prévalu contre la rubrique romaine, en plusieurs diocèses. Néanmoins les sages-femmes ont tort de pénétrer partout dans l'église portant des enfants non baptisés.

(4) Saint Thomas dit encore : Quamvis tutiùs sit per modum immersionis, quia hoc habet communior usus. 3 p. q. 66. art. 7.

sept degrés. On y descendait par quatre; on y montait par trois : *Fons origo omnium gratiarum est*, dit saint Isidore de Séville, *cujus septem gradus sunt ; tres in descensu propter tria quibus renuntiamus ; tres in ascensu propter tria quæ confitemur ; septimus verò qui et quartus, similis Filio hominis, extinguens fornacem, stabilitamentum pedum, fundamentum aquæ* (1).

Le baptistère doit être, et il est communément au bas-côté nord, à l'Occident. D. Martène et Catalani citent plusieurs passages de Pères, grecs et latins, desquels on peut arguer que cette circonstance n'est pas indifférente (2).

A peine l'homme a-t-il retrouvé le signe d'enfant de Dieu, que le malin esprit lui en ravit la beauté. Pour la recouvrer, il faut qu'il se prosterne au tribunal de la pénitence, autre appareil de la vie purgative. Le confessionnal, par conséquent, devrait se rapprocher du portail autant que possible, au lieu de se cacher dans les angles des transepts et des chapelles autour du chœur. On satisferait mieux aux règles mystiques et aux Canons qui ordonnent de confesser en l'église à la vue de tout le monde.

Du reste nous n'invoquons pas l'exemple des siècles hiératiques. Les plus anciens confessionnaux connus sont ceux que M. Didron signale *aux bas-cotés* de Notre-Dame, à Nuremberg, et qu'il attribue sinon au XIVe. siècle, du moins au commencement du XVe. (3). Le sixième concile de Paris et celui de Salisbury en 1229, parlent seulement du voile qui séparait la pénitente du confesseur, et le XVIe. siècle s'écou-

(1) Lib. 2. De off. c. 24. — Albinus Flaccus. De div. off. De sabb. sanc. Paschæ.

(2) Catalani. Rit. rom. comment. illust. Patavii. 1760. Tom. 1, p. 98.—D. Martène. De ant. eccl. rit. lib. 1.

(3) Ann. arch. tom. 1.

lait lorsque les conciles d'Aix et de Toulouse inaugurèrent ces meubles en France (1).

Au bain sacré du sang de Jésus-Christ, l'âme a revêtu de nouveau la robe d'innocence ; alors son devoir est de ne plus faillir et d'entrer en communication avec la vérité incréée. Le verbe se révèle et l'illumine d'enseignements qui ouvrent l'œil spiritualisé de l'intelligence aux mystères de la grâce. C'est pourquoi, dans le temple, plus avant que le baptistère, se dresse le Jubé, la chaire évangélique de laquelle se répand la semence de la parole divine. Les stupides ambonoclastes ont renversé d'un seul coup d'admirables créations de l'art et les symboles qui en dépendaient. Pour tous les mystiques, grecs et latins, le Jubé, c'est la montagne où la sagesse infinie annonçait aux peuples les voies du salut. Il domine à l'intérieur de l'église, parce que l'évangile commande à l'âme avec une souveraine autorité, et lui prêche une doctrine supérieure à toute doctrine humaine (2). Messire Gilbert Grimaud ajoute que l'ambon est élevé « pour signifier comme il faut élever nos âmes et nos pensées, pour bien ouïr l'évangile ; ou que sa lecture doit nous faire monter à Dieu, en surmontant le désordre de nos sentiments et de nos passions terrestres (3). » La chaire à prêcher introduite à l'apparition des ordres mendiants est, depuis le XVII[e]. siècle, héritière de ces significations. Elle doit se placer au midi par la raison que le diacre chante l'évangile en regardant le nord (4). Ici encore nous avons rompu avec le mysticisme.

(1) En 1585 et en 1550.

Thiers les stigmatise ainsi. Dissert. sur les Jubés. In-12, Paris 1688.

(2) Siméon de Thess. ap. Goar. Euch. græc. Paris 1747, p. 19. In ord. sacri min. notæ. Gavantus. Thesaurus etc., t. 1, p. 2, tit. 6, etc.

(3) La liturgie sacrée, tom. 2, p. 15. Paris 1686.

(4) Le diable a dit : Ponam sedem meam ab aquilone ; et Jérémie nous en prévient : ab aquilone pandetur omne malum super habitatores terræ.

L'âme initiée à la vie illuminative ne découvre pas entièrement le sein de Dieu dont l'essence est incompréhensible. Le jour sans ombre où l'on voit face à face commence à poindre ; mais nous ne voyons pas le sanctuaire éternel ; nous l'entrevoyons, comme le sanctuaire de nos églises, à travers le Jubé à claire-voie sculpté entre le chœur et la nef. C'est une tradition des voiles du *ciborium* qui dérobaient les mystères aux yeux des fidèles, pendant les plus solennels instants du sacrifice.

Il est possible à l'âme de franchir cette barrière sur les aîles de l'amour. La charité ne connaît pas d'obstacles : *Amor de impossibilitate non causatur ;.. valet igitur ad omnia,.. sicut vivax flamma et ardens facula sursùm erumpit secu-rèque pertransit.* (*Imit.*) La vie unitive est donc manifestée par le sanctuaire. Là, s'accomplissent les œuvres secrètes du saint amour : sacrifice et communion (1).

Mais il est des âmes pécheresses, pour lesquelles il n'y a plus, ce semble, de purification, d'illumination, d'union ; tant l'abus des grâces et l'énormité des crimes ont fait déborder sur elles la coupe de la colère de Dieu. Ah ! qu'elles ne se précipitent pas pour jamais hors de l'église. Espoir des désespérés, véritable fille de Noémi qui recueille l'épi brisé, délaissé du moissonneur, la Sainte-Vierge leur tend ses bras, dernier et sûr abri, par delà le sanctuaire.

L'âme chrétienne est encore symbolisée en certaines parties du temple.

L'autel figure notre cœur où nous devons immoler la concupiscence, les vices de la nature, et offrir au Seigneur l'hommage de nos actions et tout ce que nous sommes (2). Les vertus sont les blanches nappes de lin qui parent l'autel de pierre. Sa lumière est celle de la vie du juste : *luceat lux*

(1) St. Germain. Contempl. rer. eccl.
(2) Durand, lib. 1, c. 2.

vestra coram hominibus; et la croix signifie la mortification : *qui vult venire post me abneget semetipsum et tollat crucem suam* (1). La loi du renoncement à soi-même pour être tout à Dieu est le précepte qui inclut tous les autres ; ne soyons pas surpris, s'il reparaît encore dans la croix triomphale, posée au milieu de l'église comme il doit l'être au milieu du cœur (2). Les degrés de l'autel sont ceux de la perfection par laquelle l'âme atteint Jésus-Christ (3). Enfin, le coussin ou pulvinaire qui porte le livre du missel est l'image du cœur qui reçoit avec docilité les impressions de la foi (4).

La série des vertus nous entraînerait trop loin. J'indiquerai brièvement quelques symboles avoués des mystiques ; le lecteur pourra les peser à son loisir. Les fondements de l'église représentent la foi au dogme catholique. Les contreforts sont l'espérance qui élève l'âme et la fortifie. Le toit, c'est la charité *quæ operit multitudinem peccatorum.* Les quatre murailles sont les vertus cardinales. Le pavé désigne l'humilité : *adhæsit pavimento anima mea* ; la porte, l'obéissance, *de quâ Dominus, inquit : si vis ad vitam ingredi, serva mandata.*

Nous avons dit précédemment que les cloches figurent l'ordre des prédicateurs. A la rigueur, la tropologie n'en appartiendrait pas à un chapitre qui convient à l'âme en général ; mais cet écart me fournit le moyen d'observer en passant que l'église a ménagé des leçons spéciales aux classes, aux rangs divers de la famille chrétienne. Ainsi les vêtements liturgiques enseignent à chaque ordre ses obligations parti-

(1) Suarez. Disp. 81. sect. 15.

(2) Hugues de St.-Victor. Spec. eccl. c. 1. — Rationale. c. 1. n. 41.

(3) Honorius d'Autun. Gemma animæ. lib. 1. c. 136.

(4) Rat. lib. 4. c. 11. Il n'est rien dit des rétables, gradins, tabernacles, etc. On sait que tout cela n'a pas plus de trois siècles.

culières (1). Notre cadre ne s'étendant pas jusqu'aux tissus, je m'arrête à la cloche (2).

La dureté du métal apprend au prédicateur qu'il doit s'armer de courage contre l'ennemi ; *Undè Dominus : dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum.* Le battant, langue de la cloche qu'il frappe aux pinces des deux côtés, l'avertit de faire résonner les deux testaments. Le brayer de cuir qui maintient au cerveau le sommet du battant, conseille au prédicateur la modération. De même que la cloche tient au bois du mouton par des bandes de fer, le prédicateur doit embrasser la Croix par l'étreinte d'une invincible charité ; la corde qui, des hauteurs du clocher, descend à la portée de la main dans l'église, conseille à l'orateur chrétien de ne pas planer à perte de vue et de s'abaisser au niveau des humbles.

Grâce à la délicatesse de nerfs dont une éducation polie nous a doués, la naïveté de ces sens populaires causerait aujourd'hui des crispations à bien du monde. C'est de l'histoire pourtant et je n'ai pas cru pouvoir le dissimuler.

(1) Un exemple : Episcopus, dit saint Thomas, habet super sacerdotem nova vestimenta.. Per caligas, significatur rectitudo gressus. Per sandalia, quæ pedes ligant, contemptus terrenorum. Per succinctorium, quo stola cum alba ligatur, amor honestatis. Per tunicam, perseverantia, quia Josephum tunicam talarem habuisse legitur, quasi descendentem usque ad talos, per quos significatur extremitas vitæ. Per dalmaticam, largitas in operibus misericordiæ. Per chirothecas, cautela in opere. Per mitram, scientia utriusque testamenti, unde, et duo cornua habet. Per baculum, cura pastoralis, quo debeat colligere vagos, quod significat curvitas in capite baculi, sustentare infirmos quod ipse stipes baculi significat, et pungere lentos, quod significat stimulus in pede baculi. Per annulum, sacramenta fidei, qua ecclesia desponsatur Christo. Episcopi enim sunt in ecclesià loco Christi.—In suppl. ad 3 p. q. 40, art. 7.

(2) Rit. Rom. Bened. campanæ. — D. Remi Carré. Recueil curieux et édifiant sur les cloches. Ch. 8. Cologne 1757. — Durand, lib. 1, c. 4. De campanis.

Les livres d'église même contenaient ces simples détails (1).

La liturgie s'exprime à son tour en de frappantes cérémonies. Une onde pure lave la cloche que l'on essuie à l'aide de linges blancs, parce que le prédicateur doit être saint : *cœpit Jesus facere et docere.* Organe de l'Esprit de Dieu, il en possédera les sept dons marqués par sept onctions faites sur le métal : *non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis ;* et quatre faites à l'intérieur lui apprennent la nécessité d'être entièrement pénétré par ce feu divin : *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto et cœperunt loqui.* Le diacre chante l'évangile selon saint Luc, à la réception de Jésus chez Marie et Marthe, afin que le prédicateur sache, à l'exemple de la contemplative Marie, écouter la parole de Jésus-Christ avant de la répéter aux peuples : *Maria sedens secùs pedes Domini, audiebat verbum illius.* Cependant, sous le vase sonore, fume l'encensoir plein de riches parfums : *in thuribulo thymiama, thus et myrrham.* C'est que le prêtre et la cloche font monter à Dieu les vœux des fidèles.

L'encensoir est, en effet, le symbole du chrétien. *Potest etiam dici per thuribulum, cor hominis.* Les charbons ardens signifient la ferveur de la dévotion ; et l'encens qui se volatilise dans l'espace, le sentiment de l'âme qui s'envole vers le Seigneur : *Dirigatur, Domine, oratio mea sicut incensum in conspectu tuo* (2) *!*

Le temple et les parties du temple figurent l'âme chré-

(1) Voyez le Missel romain imprimé à Paris, en 1552, chez Thielman Hervet. Argumentum Missæ, après l'ordinaire de la messe.

(2) Le rational ajoute le sens de la navette : Navicula verò in quâ incensum reponitur, designat quod per orationem, quam incensum significat, de hujus mundi mari magno et spacioso, ad cœlestem patriam satagamus navigare.

tienne. *Templum Dei sanctum est quod estis vos.* (Cor. 1, c. 3.)

L'église dans le sens anagogique.

Au parvis des cathédrales, le temps finit son cours; l'éternité commence. Le trumeau qui sépare les deux ventaux de la grande porte annonce qu'on y arrive par deux voies, dont l'une mène à la mort de l'enfer et l'autre à la vie du Ciel. Regardez plutôt le bas-relief du tympan. L'imagier pour ne vous laisser aucun doute y sculpte les drames du dernier jugement, du pèsement des âmes, et du partage des élus et des réprouvés (1). L'intérieur de l'église est la Jérusalem céleste, le séjour des Bienheureux : *Verè non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli.*

Mais si vous voulez en découvrir toute la similitude, ne prenez pas la cathédrale vide, silencieuse, immobile : le Ciel ne saurait être une église déserte. Donnez-lui toute son âme : la foule dans les nefs; la hiérarchie sainte au chœur et au sanctuaire. Choisissez un jour de fête ; car le Ciel est la grande fête. Enfin voyez la basilique qui n'a pas renié l'antiquité, mais qui a laissé les choses à leur place et comparez.

« *Ecce sedes posita erat in cælo et suprà sedem sedens. Et qui sedebat similis erat adspectui lapidis jaspidis et sardinis; et iris erat in circuitu sedis, similis visioni smaragdine.* »

Voilà le trône épiscopal situé à l'abside, et l'évêque assis, représentant de la divinité. Il brille de la magnificence de ses ornements et de ses vertus semblables à l'émeraude, au jaspe, à la sardoine (2).

« *Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor, et super*

(1) Ce sont les sujets ordinaires.

(2) Cornelius à Lapide. Commentaria in Apocalypsim s. Johannis; c. IV. Anvers, 1784.

thronos viginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ. »

C'est l'hémicycle formé à droite et à gauche de l'évêque par les prêtres. Leur nom même signifie vieillard ; ils ont réellement la tête couronnée d'une couronne plus précieuse que l'or et leurs vêtements sont des robes blanches.

« *Procidebant viginti quatuor seniores antè sedem in throno.* » Ainsi le clergé pendant les offices s'incline, s'agenouille, se prosterne, rendant à Dieu le culte de latrie ; au vicaire de Dieu, l'honneur qui lui est dû.

« *Et vidi : ecce in medio seniorum agnum stantem tanquam occisum.* » Vis-à-vis la chaire du pontife, au milieu du chevet et des vieillards est l'autel de l'Agneau *comme égorgé.* Sous l'autel céleste, saint Jean aperçut les âmes des Saints mis à mort à cause du témoignage qu'ils avaient rendu au Verbe de Dieu ; la pierre de nos autels renferme aussi des reliques de Saints ; si elle les perd, elle n'est plus consacrée.

Les Anges qui balancent les encensoirs d'or, brûlent des aromates et chantent les louanges de l'Agneau (1), figurent les lévites et le chœur qui remplissent les mêmes fonctions dans l'église de la terre.

« *Post hæc vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus et tribubus et populis et linguis stantes antè thronum et in conspectu agni* (2). » Les horizons du temple s'élargissent ; le fleuve d'une multitude innombrable de fidèles se répand dans les nefs ; et le tonnerre de la voix du peuple fait retentir l'alleluia : » *Et audivi quasi vocem turbæ magnæ et sicut vocem aquarum multarum et sicut vocem tonitruorum magnorum, dicentium : alleluia !*

Hélas ! on n'entend plus dans maintes cathédrales qu'un

(1) Ch. 5, v. 8, 11, 12.
(2) Ch. 7, v. 9.

petit nombre de voix ; et quelles voix ! la sourde basse de deux chantres à gages, la crécelle de quelques chanoines, le fausset d'enfants de chœur égosillés. Autrefois il en était autrement; le chant du peuple ébranlait les voûtes (1). Pour arriver aux *grandes eaux* et aux *grands tonnerres* de l'Apocalypse, on fondait les bourdons de 30,000 liv. et on montait l'orgue à plus de 6,000 tuyaux d'étain (2). *Illud*, dit le moine de St.-Gall, *rugitu quidem tonitrui boatum coæquabat.*

Ces lampes de vermeil et d'argent où une flamme perpétuelle consume l'huile de l'olive ; ces cierges qui scintillent de toutes parts, ne sont-ce pas les lampes suspendues devant le trône de Dieu (3), et les justes semblables, au dire de la Sagesse, à des étincelles qui courent sur des roseaux desséchés (4).

Les attributs iconographiques de la statuaire et des peintures historiées corroborent cette assertion ; car ils représentent les Saints dans le paradis. Les vierges, les martyrs, et les docteurs jouissent, ainsi que la théologie le démontre, de ce degré de gloire que l'on nomme auréole (5) ; les élus tiennent des palmes dans leurs mains (6), et leur tête est couronnée du nimbe : *Lumina quæ circa capita sanctorum in ecclesia, in modum circuli depinguntur, designant quod lumine æterni splendoris coronati fruuntur. Idcircò verò secundum formam rotundi scuti pinguntur quia divina pro-*

(1) Voyez le mandement de Mgr. l'Evêque de Langres, sur le chant ecclésiastique ; première partie.

(2) Gerbert. De cantu et musica sacra, t. 2, p. 193 et 140, c. 3. De organis aliisque, etc...

(3) Apoc. c. 4, v. 5.

(4) Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundineto discurrent. Sap. c. 3. v. 7.

(5) Summ. Thom. suppl. q. 96 de aureolis.

(6) Palmæ in manibus eorum. Apoc. c. 7. v. 9.

tectione ut scuto nunc muniuntur, undè ipsi canunt gratulabundi : Domine ut scuto nos bonæ voluntatis tuæ coronasti (1).

Le Ciel n'est autre chose que la Trinité, l'océan sans fond et sans rivage de la substance divine figurée par les trois nefs de l'église. *Christum vero et Spiritum sanctum utrimque ad latus paternæ auctoritatis, quasi secundum lumen templum præbet* (2).

Au chapitre 21ᵉ. de l'Apocalypse, saint Jean ravi en extase décrit la ville éternelle dont le Seigneur est le temple. Elle lui parut tout éclatante de lumière, d'or et de pierreries, semblable à l'épouse parée pour son époux. Le vandalisme a défoncé les verrières peintes ; l'ocre et le blanc en bourre du badigeonneur, - Dieu lui pardonne ! ont tellement sali nos églises que la peinture murale a disparu presque partout ; mais jugez de leur aspect primitif par celui des monuments conservés plus ou moins intacts ou habilement restaurés. A la Sainte-Chapelle, par exemple, le moyen-âge rivalise avec la ville de l'Apocalypse. A la vue de ces parois resplendissantes de suaves et brillantes peintures, de ces voûtes d'azur étoilées d'or, de ces émaux qui reluisent incrustés dans la pierre, de l'or qui ruisselle le long des colonnettes, des vitraux que les rayons du Ciel traversent emportant les doux reflets de

(1) Gemma animæ, lib. 1, c. 133. Id. apud Dur.

(2) Euseb. Hist. Eccl. lib. 10, c. 4. Il est vraisemblable qu'on a voulu souvent rappeler la Trinité par le nombre de trois employé pour les arcades du *triforium*, les fenêtres de l'abside, etc. La légende de sainte Barbe ne permet guère d'en douter. La sainte, malgré la volonté paternelle, ayant fait ouvrir trois fenêtres à une maison de bains, son père lui demanda pourquoi trois fenêtres éclairaient la salle. Elle répondit : « Il y en a trois qui illuminent le monde : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ils sont un en essence. » Cette circonstance n'est pas oubliée dans la tour qui sert d'attribut à la Vierge martyre.

mille diamants, la pensée s'en va d'elle-même au récit de l'apôtre, et l'on est près de s'écrier avec lui : *Ego vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo !*

Quiconque voudra jeter les yeux sur l'office de la Dédicace des églises au bréviaire et au missel, restera certain que ce symbolisme n'est pas imaginaire.

Le cloître, dépendance des collégiales et des abbatiales, est aussi l'image du Ciel (1). Là, les justes figurés par les moines sont séparés des pécheurs, c'est-à-dire du monde. Dieu habite en eux. Ils ont tout en commun : *Cor unum et anima una.* Les cellules rappellent ces paroles du Sauveur : *In domo patris mei mansiones multæ sunt* (2).

Consécration des églises.

La consécration du temple est la confirmation et le complément de la mystagogie architecturale. En effet, le Christ et l'église, l'âme et le Ciel y reparaissent. Le catholicisme déploie rarement plus de pompe, rarement il nous instruit d'une manière plus élevée que par ce rit mystérieux. Il est inutile d'avertir que cet exposé succinct emprunte aux auteurs qui ont traité ce point liturgique, les seules choses essentielles à notre sujet (3).

(1) Gemma, l. 1, c. 149. Rat. lib. 1, ch. 1.

(2) Il y a long-temps que saint Ephrem a fait un beau parallèle d'un cloître et du paradis. De compunctione cordis. C. 2.

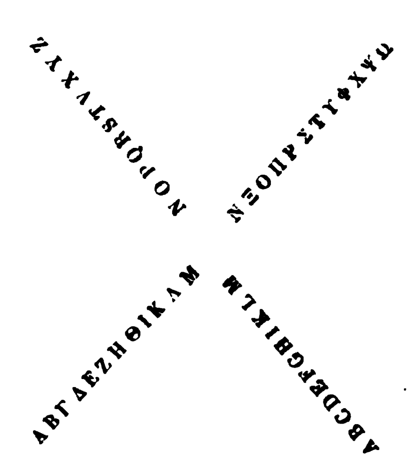
(3) C. F. Ives de Chartres. De reb. eccl. serm. De sacr. Dedic. — Hugues de St.-Victor, Spec. eccl. c. 2 ; De cær. c. 1.—Honorius d'Autun, Gemma, c. 150.—Durand. Rat. lib. 1, c. 6.—Raban Maur. De Inst. cler. c. 4. — St. Bernard. Six sermons de Dedicatione ecclesiæ. Paris, 1690. — Voyez encore Catalani. commen. in Pont. rom. — M. l'abbé Raffray, chanoine de la cathédrale de Langres. Beautés du culte catholique. t. 1, c. 9. Cet excellent ouvrage renferme aussi la question du symbolisme de l'architecture sacrée.

La Dédicace du temple est l'emblème de l'union nuptiale de Jésus-Christ et de l'église. Après d'imposants préparatifs, l'évêque représentant Notre-Seigneur, bénit l'eau à l'*atrium*, et asperge trois fois l'extérieur de l'édifice (1). Avant d'être consacré, il est l'image de la gentilité plongée dans les épaisses ténèbres de l'idolâtrie. Cette première aspersion figure le baptême que l'on confère au nom de la Trinité, et par lequel le Christ a voulu régénérer tous les peuples. Cependant douze cierges brûlent à l'intérieur, devant douze croix peintes sur les murailles. Ce sont les douze apôtres dispersés parmi les nations aveugles, afin de les convertir par la lumière de la foi et le feu de la charité.

Le peuple est sorti de l'église ; il n'y reste que le diacre, symbole du *fort armé* qui garde son domicile (2). Un plus fort que lui le chasse et distribue ses dépouilles. Le démon régnait sur le monde ancien. Le Christ est venu ; il a écrasé la tête du serpent, et donné l'empire à l'église. Voici donc l'évêque s'approchant de la porte fermée. Trois fois il la frappe de sa crosse ; car le pouvoir du Christ embrasse le Ciel, la terre et les enfers. Elle s'ouvre enfin et il entre en disant : *pax huic domui*, parce que le Sauveur entrant dans le monde lui apportait la paix et le réconciliait avec la Trinité. Le pontife se prosterne et prie comme Jésus au jardin des oliviers. Il ne salue point l'assistance par le *Dominus vobiscum ;* elle n'en sera digne qu'après la purification. Pour l'obtenir de la clémence de Dieu, elle doit le supplier avec Jésus-Christ. Le ministre l'y invite : *Flectamus genua.* — Du pied de son bâton pastoral, l'évêque trace, dans la cendre, sur le pavé, l'alphabet grec et l'alphabet latin :

(1) Je ne fais pas scrupule de suivre parfois l'ordre des mystiques français du moyen-âge lorsqu'il n'est pas conforme aux rubriques du pontifical d'Urbain VIII. On en conçoit la raison.

(2) Luc. X. 21.



Il écrit le premier en allant de l'angle gauche à l'angle droit, parce que les Gentils méritèrent, par la croix, d'être préférés à la synagogue réprouvée.

Le second va de droite à gauche, pour montrer que le juif perfide, après avoir abusé des bienfaits de Dieu, tomba sous l'anathême : ainsi Jacob croisa ses mains sur Ephraïm et Manassé (1). Les branches de ces deux alphabets figurent les nations que réunit la foi dans la croix. L'un est grec et l'autre latin, pour signifier que l'église d'Orient et l'église latine ne forment qu'une seule et même église catholique. C'est aussi pour rappeler que la sagesse et la puissance de l'antiquité se sont converties à Jésus-Christ. Enfin, ils se joignent en croix, parce que les deux Testaments se touchent au sommet du calvaire où le Messie s'est écrié : *consummatum est !*

Le pontife commence la consécration. Après le *Deus in*

(1) Genèse, c. 48.

adjutorium et le *Gloria Patri* on ne dit point l'*Alleluia*; car le démon n'est pas expulsé, l'heure de la résurrection n'est pas encore venue. Le Christ, sur l'autel où il expira, invoquait de même, dans une tristesse infinie, le secours de son père. Mais quand la mort et les démons auront subi la défaite du troisième jour, la joie succèdera aux convulsions de la nature en deuil. On mêle à l'eau bénite le vin, le sel et la cendre. L'eau et le vin désignent les deux natures en Notre Seigneur; le sel symbolise la divine sagesse, parce qu'il préserve de la corruption; la cendre est en mémoire de la Passion qui dévora comme un feu l'humanité de Jésus-Christ. L'évêque faisant avec cette eau des signes de croix sur le milieu de l'autel et aux quatre cornes, témoigne donc que toutes les parties du monde ont été rachetées du péché par les mérites de l'Homme-Dieu. Puis, il en asperge sept fois le tour pour signifier que le St.-Esprit réside en l'église. L'aspersion se poursuit à l'intérieur du temple, pendant le chant des psaumes qui célèbrent la ruine de nos ennemis; tandis qu'on prêchait le baptême à la Gentilité, la puissance de satan s'écroulait de toutes parts (1). L'eau surabondante est versée à la base de

(1) Ce n'est pas sans mystère que l'aspersion se fait avec l'hyssope ou des plantes aromatiques, l'absinthe, la laitue sauvage, la verveine.

L'hyssope, dit Levinius Lemnius (de Herbis biblicis, c. 26), est une lante d'un parfum et d'une saveur agréables. Elle est à la fois salutaire et douce. Elle purge la poitrine, soulage le poumon, dissout la pituite. On s'en sert pour combattre la pleurésie et les affections des reins contre lesquelles elle est d'une grande efficace. Aussi Dieu a-t-il ordonné dans le Lévitique et les Nombres (14-19), d'en user pour la purification des lépreux et des hommes souillés d'une impureté légale. David, adultère et homicide, se conformait à la loi de Moïse en priant Dieu de l'asperger avec l'hyssope. Bellarmin ajoute (in ps. 50) qu'elle marque de plus la foi et l'humilité, attendu que sa tige modeste ne s'élève pas et que ses racines rampent sous les pierres. Les mystiques du moyen-âge

l'autel, source d'où s'épanchent les flots de la grâce. On essuie la table de pierre avec le lin, qui parvient à la blancheur comme Jésus-Christ à la joie et à la gloire, par les brisements et les souffrances.

Ensuite on oint l'autel d'huile des catéchumènes et de saint chrême. Le Christ a reçu l'onction du sacerdoce et de la royauté ; sans cesse l'église reçoit celle du St.-Esprit. Des prières dignes d'une méditation éternelle accompagnent ces onctions et les encensements. Alors la fumée odorante et les parfums répandus embaument l'air du temple. C'est pourquoi l'on entonne le psaume *Fundamenta ejus*, sous l'antienne empruntée aux paroles d'Isaac : « *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni.* » Voilà l'odeur de mon fils comme celle d'un champ plein de fleurs et béni du Très-Haut. Que mon Dieu te fasse croître comme le sable de la mer, et te donne la bénédiction de la rosée du ciel ! « Quelle est donc cette campagne fleurie, aimée du Seigneur ? » C'est l'église, répond Honoré-le-Solitaire, c'est l'église qui exhale en tout l'univers la suave odeur de ses œuvres. Les roses sont les martyrs ; les lys, les vierges ; les violettes, ceux qui méprisent le siècle. Les herbes vertes sont les sages ; les fleuries, ceux qui progressent ; et celles qui portent leurs fruits, les âmes parfaites. »

L'évêque procède à l'onction des douze croix peintes sur les parois, et devant lesquelles sont allumés les douze cierges, images des Apôtres. Ces croix, sceau de Jésus-Christ, nous

disent communément qu'elle désigne la vertu de Jésus-Christ qui amollit le marbre de nos cœurs et opère leur guérison. Voyez Hugues de Saint-Victor, lib. 1. De sacramentis, c. 7. — Gemma animæ, lib. 1, c. 60. - Jean Rusbroch. Commentaria in tabernaculum fœderis, c. 120, p. 144. Cologne, 1692. —Vincent de Beauvais. Speculum naturale, lib. 10, c. 168-169, p. 786, édition de Douai 1624.

apprennent qu'il a pris possession de la terre par ses envoyés. Le chrême, composé d'huile et de beaume, atteste que le monde est rempli par la douceur et les vertus des disciples de l'Evangile, pierres de l'église spirituelle. Aussi on chante: O Jérusalem! tous tes murs sont des pierres précieuses; et tes tours seront construites de diamants; puis le psaume 147, *Lauda Jerusalem;* enfin deux répons, desquels il appert que le ciel, le temple, l'église, se confondent en une seule chose. La voici, Jérusalem, cette grande cité céleste ornée comme l'épouse de l'agneau, parce qu'elle est devenue son tabernacle. *Alleluia.* Ses portes ne seront point fermées durant le jour; jamais la nuit ne l'obscurcira. — Tes places, ô Jérusalem! seront pavées d'or pur, *Alleluia,* on chantera en toi le cantique de joie, *Alleluia,* et tous diront dans les rues, *Alleluia, Alleluia.* Tu resplendiras d'une éclatante lumière, et tu seras adorée des extrémités du monde »

Bientôt le pontife place sur les cinq croix gravées de la table d'autel, cinq croix de grains d'encens et cinq autres de cire auxquelles il met le feu : Jésus-Christ, l'hostie sans tache, a été offert en holocauste agréé de Dieu.

Après la bénédiction des vases et des ornements sacrés qui font partie du mobilier de l'église, on va chercher en procession les saintes reliques déposées dans un lieu voisin où l'on a chanté l'office de nuit. Symboles des ames captives aux limbes et ici-bas, elles sont introduites dans le temple par l'évêque, de même que les justes sont délivrés par le Christ et conduits en la maison de son père. *Ambulate, sancti Dei; ingredimini in civitatem Domini.* Mitre en tête et la truelle à la main (l'église a toujours su honorer l'ouvrier), le pontife scelle, au moyen d'un mortier bénit, la pierre du sépulcre où les reliques sont cachées suivant la vision de l'apôtre saint Jean. Quelquefois cela

s'exécutait derrière un voile, en signe que nous ne voyons pas le séjour des ames (1).

Les chants d'allégresse et de triomphe retentissent, les nappes blanches revêtent l'autel, les cierges s'allument; un grand mystère est accompli.

L'évidence du sens tropologique nous dispensera d'une longue analyse. La consécration d'un temple a pour type la sanctification de l'homme par les sacrements. L'eau bénite est celle du baptême. Trois fois on l'a fait pleuvoir sur l'édifice, à cause de la triple immersion baptismale. Les douze lumières représentent la doctrine des apôtres enseignée au catéchumène. Les alphabets sont les rudiments de la foi catholique. Ils se tracent en croix, parce que la Rédemption est l'abrégé de nos mystères. Saint Paul écrivait aux Corinthiens néophytes: *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum.* Les aspersions au-dedans de l'église montrent que la sainteté n'est pas chose extérieure et hypocrite, mais intime et vraie: *omnis gloria ejus filiæ regis ab intùs.* L'évêque verse l'eau sainte au pied de l'autel; le pasteur s'en remet à Dieu du soin d'achever ce que le zèle ébauche et ne termine pas: *quod ipse nequit, Domino humiliter committit, purgationem scilicet subditorum, cui ipse tanquam homo cooperari et collaborare potest, interior autem et perfecta mundatio solius est Dei* (2). Il tourne sept fois autour de l'autel, parce que le sacrement confère les sept dons du Saint-Esprit. Les onctions symboliques sont en usage au baptême comme à la consécration. On couvre de vêtements blancs la table du sacrifice et les lumières brillent dans l'église; de même le nouveau

(1) D. Martène. De ant. Eccl. rit. Lib. 2. ordo 8 ad bened. eccl. — Gemma, l. 1, c. 167.

(2) Yves de Chartres. De reb. eccl. sermones; de sac. dedic.

baptisé tenait un cierge à la main, comme la vierge chérie de l'époux, et gardait jusqu'au samedi *in albis*, la robe d'innocence, de joie et d'immortalité.

CONCLUSION.

Nous avons exposé le symbolisme populaire des églises, avoué par le moyen-âge, approuvé, complété par la liturgie (1). Peut-être ces quelques pages glanées çà et là seront-elles utiles à plusieurs. On s'habitue à étudier la forme artistique des églises sans réfléchir à la pensée de foi; comme on admire la sculpture, les pierres fines, l'émaillure et les nielles capricieuses d'une châsse sans apercevoir les reliques des saints. Ici la piété pourrait être seule blessée; mais là ce sera toujours au détriment de la science. Répétons-le avec toute l'énergie de notre conviction : au moyen-âge, l'église est avant tout une œuvre de foi, et qui ne croit pas ne comprend pas.

(1) L'archéologie religieuse demeure sèche et tronquée sans la liturgie, celle-ci, toutefois, ne se prend pas au vol, bien que certains archéologues d'ailleurs savants paraissent le croire. Nous recevons, à l'instant, du Ministère de l'Instruction publique, le Bulletin publié par le comité des Arts et monuments (4e. vol., 2e. no). Sous la rubrique *Liturgie*, on réédite gravement, comme curiosité archéologique, une hymne d'un livre d'heures du XVIe. siècle. C'est tout bonnement le *Quem terra, pontus, æthera* des matines de la Sainte-Vierge, dont l'office romain existe par millions. L'évêque Fortunat l'a composée. — Puis on est fort intrigué de rencontrer dans le même volume les commandements de l'Eglise au nombre de cinq. Où donc est celui-ci ?

Vendredi, chair ne mangeras,
Et le samedi mêmement ?

« De prime-abord cette omission présente un cachet de protestantisme. » Nous serions quasi tentés de soupçonner que ces messieurs antiquaires-liturgistes ne manient pas souvent les vieux Rituels, Eande, Manuale, où ce commandement ne se trouve jamais, ni même le Traité des Jeûnes du Père Thomassin qui leur apprendrait pourquoi.

CHAPITEAU ROMAIN

D'ORDRE COMPOSITE,

SERVANT DE BÉNITIER DANS L'ÉGLISE D'EPIRÉ

(MAINE-ET-LOIRE);

Par M. GODARD-FAULTRIER,

Inspecteur des Monuments de Maine-et-Loire.

MONSIEUR,

Allant un jour visiter Behuard avec M. l'abbé Choyer, nous entrâmes, chemin faisant, dans l'église d'Epiré (Maine-et-Loire), et bien nous en prit; car nous aperçumes, servant de bénitier, le reste d'un fût de colonne placé à l'envers sur un chapiteau très-fort, le tout en pierre calcaire dure et d'une couleur légèrement jaune, d'un très-beau ton.

A première vue, ces deux objets ne nous semblèrent pas pouvoir appartenir au moyen-âge, et nous avions raison; il suffit d'un œil médiocrement exercé pour s'en convaincre; mais sans plus d'examen, il nous parut qu'ils devaient remonter aux derniers temps de la période gallo-romaine. Sur ce, comme nous étions pressés, nous remîmes à un autre jour une plus ample vérification.

Plus tard, je me rendis à Epiré, accompagné de M. Bainville fils, auteur du dessin ci-contre, et lui aussi fut impressionné comme nous l'avions été; mais des impressions n'étant pas toujours des preuves, il me reste à vous en fournir.

Auparavant, toutefois, décrivons nos deux objets.

Le chapiteau est du nombre de ceux que, suivant Batissier (1), les architectes du XVe. siècle, en étudiant les monuments de l'antiquité, nommèrent *composites*, lesquels chapiteaux ne sont, à vrai dire, qu'une variété de l'ordre corinthien, « les savants étant d'accord depuis long-temps pour nier « l'existence de cette ordonnance architectonique (dite « composite) (2). »

La plus grande variété règne habituellement dans ces chapiteaux, auxquels il faudra bien, pour se faire comprendre, laisser le nom de *composites*. Cette variété provient de ce que « *l'architecture des Romains fut l'expression du « caprice et de la magnificence*, tandis qu'on peut dire de « l'architecture hellénique qu'elle est rationnelle, sévère et « majestueuse (3). »

M. de Caumont a prouvé, du reste, dans le 3e. volume de son Cours d'antiquités, combien le chapiteau corinthien offre de variété en Gaule et même en Italie; et depuis cette publication, il a réuni une très-grande quantité de faits nouveaux à cet égard.

Les volutes plus prononcées et enroulées à la manière ionique dans les chapiteaux dits *composites*, sans avoir, paraît-il, formé un ordre à part chez les anciens, ont établi néanmoins une différence entre le *corinthien*, proprement dit, et son *dérivé*.

Quoi qu'il en soit, notre chapiteau comme celui de l'arc de Titus a 1°. *deux rangs de feuilles d'acanthe;* 2°. *deux volutes* dont on n'aperçoit plus, il est vrai, que l'ombre; 3°. au-dessous de *l'abaque* un rang de perles; mais il en diffère 1°. en ce qu'il ne possède entre ces volutes qu'un seul *ove*,

(1) Page 243 de son Histoire de l'art monumental.

(2) Ibidem.

(3) Ibid., p. 245.

tandis que celui de l'arc de Titus en a trois; 2°. en ce que l'abaque, en partie brisé dans notre chapiteau, paraît avoir eu ses faces droites, tandis qu'elles sont cambrées dans l'autre; 3°. en ce que la corbeille du chapiteau d'Epiré, entre les hautes feuilles d'acanthe et le rang de perles, est entaillée de traits qui ne se rencontrent pas dans celui de l'arc de Titus; ces traits, d'un bon effet, semblent imiter les joncs verticaux, mais évasés d'une corbeille (1).

Tous ces caractères, y compris le galbe élégant de notre chapiteau lui-même, prouvent assez qu'il n'est point l'œuvre du moyen-âge; mais vous m'objecterez qu'il pourrait bien être un travail contemporain de la renaissance ou même postérieur. A quoi je réponds qu'il suffit de voir la manière large avec laquelle il a été fouillé, et de faire attention à la dureté de la pierre pour se convaincre que rien de pareil ne se rencontre dans le style contemporain de la renaissance et dans celui qui lui est postérieur. J'ajouterai pour ceux qui savent tenir compte des impressions, que notre chapiteau ou plutôt notre corbeille toute parée de ses feuilles, a je ne ne sais quel parfum de vieille souche qu'il est impossible de retrouver dans nos acanthes modernes: un odorat très-ordinaire ne s'y tromperait même pas.

Si donc ce chapiteau n'appartient ni aux temps modernes ni au moyen-âge, il ne peut être évidemment que gallo-romain. Mais auquel des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne est-il attribuable? Ici commence mon embarras. Cependant, si l'on compare le chapiteau de l'arc de Titus, qui est *du Ier. siècle* avec le nôtre, on verra que ce

(1) M. de Caumont a constaté que cet ornement se rencontrait sur beaucoup de chapiteaux gallo-romains; il a retrouvé des cannelures semblables sur les chapiteaux de la crypte de Jouarre.

(*Note du Comité de rédaction*).

dernier est d'un faire moins pur et moins savant, mais d'un autre côté, si on le rapproche de deux chapiteaux *composites* du musée d'Arles, et que M. de Caumont a dernièrement décrits dans le Bulletin monumental, 13e. vol., no. 2, page 124, il sera aisé de s'apercevoir qu'elle est d'une plus belle époque; or, les deux chapiteaux d'Arles sont classés du IVe. au VIe. siècle. Ils n'ont qu'un rang de feuilles d'acanthe et le galbe de leur corbeille est écrasé. Tout porte donc à croire que le chapiteau d'Epiré doit trouver place entre celui de l'arc de Titus et ceux du musée d'Arles, soit le IIIe. siècle.

Reste maintenant à déterminer la hauteur de la colonne par ce que nous possédons de la partie inférieure du fût qui, comme il sera prouvé, s'accorde bien avec le chapiteau. Ce fragment de fût est à sa base orné de deux filets et d'un tore au milieu; au-dessus de ces moulures, on distingue au pourtour de la colonne, trois rangs de feuilles imbriquées les unes sous les autres, et ayant plus ou moins l'aspect de feuilles de laurier. Ce fragment de fût est d'un diamètre, à sa partie inférieure, de 56c., et d'une hauteur, non compris le tore et les filets, de 37c.; quant à ceux-ci, ils ont une épaisseur de 85mill.

A l'encontre de ces mesures, nous devons donner celles du chapiteau qui a de haut 60c. de large; sur le tailloir, 62c.; et de diamètre, au-dessus de l'astragale, 42c.

Nous avons pris le diamètre du bas de la colonne qui est de 56c., et nous n'avons pas été peu surpris, en le superposant dix fois, de voir que ces dix diamètres répétés formaient précisément, à quelques millimètres près, la hauteur proportionnelle du fût et de la colonne réunie des ordres corinthien et composite. Il était donc évident que notre chapiteau et le fragment de fût appartenaient au même monument.

Ces points bien établis, en multipliant le diamètre de 56c. par 10, nous avons obtenu une hauteur, fût et chapiteau



compris, de.	5^{m}. 60^{c}.
Le piédestal, si les proportions en ont été aussi exactes, devait être de.	1 77
Et l'entablement, s'il y en a eu, de.	1 40
Au total.	8^{m}. 77^{c}.

Mais je suis porté à croire que cette colonne était isolée, car si elle avait appartenu à un temple, il eût été considérable et vraisemblablement il en fût resté des traces. Alors dans l'hypothèse d'une colonne isolée et en supprimant l'entablement haut de 1^{m}. 40, elle aurait eu de hauteur 7^{m}. 37^{c}.

Il ne nous a pas été possible de savoir d'où provenait notre chapiteau, seulement M. le curé d'Epiré, avec une complaisance que nous sommes heureux de signaler ici, nous mit en rapport avec l'un des fermiers de M. de Sevret, lequel fermier nous apprit que tout près de l'église l'on avait, il y a quelques années, découvert un blocage qu'à sa description nous reconnûmes très-bien pour avoir été une maçonnerie *amplecton more romano.* Etait-ce sur ce blocage que reposait la colonne? Nul n'osera l'avancer, mais du moins paraît-il constant que le mamelon d'Epiré possédait autrefois des constructions romaines, et qu'on ne voit pas alors pourquoi notre colonne n'y ait pas été dressée (1).

(1) Tout porte à croire que cette colonne n'était pas isolée; qu'elle faisait partie d'un monument romain, peut-être un temple que l'église aura remplacé. (*Note du Comité de rédaction*).

ÉTUDES HÉRALDIQUES

SUR

LES ANCIENS MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

DE LA VILLE DE CAEN ;

PAR MM. RAYMOND BORDEAUX, DOCTEUR EN DROIT,
ET GEORGES BOUET, PEINTRE,

Membres du Conseil de la Société française pour la conservation des Monuments.

2e Article (1).

On a pu voir dans la partie déjà publiée de ces études héraldiques, que l'ornementation des clefs de voûte ogivales y tenait une large place. Le blason proprement dit ne fait pourtant pas tous les frais de ces ornements si variés et souvent si soigneusement ouvragés, suspendus aux arceaux des églises depuis le XIVe. siècle. Malgré leur singulière variété, on peut se demander si tout a été laissé au caprice de l'artiste, si quelques règles n'ont pas déterminé le choix de tel ou tel ornement. Nous avons cru remarquer qu'un usage de cette nature a été suivi à peu près constamment dans les églises de Caen et des environs. La clef de

(1) Voyez le tome XII, p. 461.

voûte principale du chœur, celle qui forme, s'il y a une abside, le centre des nervures rayonnantes de la voûte, est d'ordinaire plus développée que les autres clefs, et semble avoir été consacrée de préférence à porter l'image ou l'emblême du patron de l'église.

Ainsi à St.-Pierre, le long cul-de-lampe orné qui pend de la voûte au-dessus du sanctuaire, est décoré d'une statue du prince des apôtres.

Un témoin oculaire de la dévastation de St.-Etienne-le-Vieux, qui nous racontait les singularités de cette église, nous a dit avoir vu enlever de la voûte une statue de St.-Etienne, qui frappait surtout l'attention des enfants. Effectivement il y a une niche de statue, vide maintenant, dans le grand pendentif qui descend de la voûte du chœur.

A St.-Sauveur-du-Marché, transformé en halle au blé, sur le pendentif de la clef qui réunissait le plus de nervures, pendentif déposé au musée d'antiquités, on voit les instruments de la passion du Sauveur.

A St.-Michel de Vaucelles, sur la clef de voûte au-dessus du maître-autel, saint Michel terrasse le dragon; dans le collatéral au-dessus de l'autel de la Sainte-Croix, il y a un crucifiement.

A Saint-Jean, à la clef principale, un aigle, symbole de l'evangéliste saint Jean; à un autre clef du chœur, l'agneau qui paraît se rapporter à l'autre patron, saint Jean-Baptiste. Dans la chapelle derrière le maître-autel, qui fut sans doute autrefois la chapelle de la Vierge, la clef représente la Vierge dans la gloire.

A St.-Gilles, le chœur n'a plus de sculptures : toutefois, saint Gilles figure à une grande clef dans la nef.

Si les autres églises de la ville semblent ne pas confirmer cette espèce de règle, c'est que leurs clefs de voûtes du chœur sont détruites (St.-Sauveur de la rue Froide, St.-Julien, St.-Ouen); ou sont d'une date moderne (St.-Etienne, abbaye,

Notre-Dame des Jésuites, Sainte-Paix); ou sont de l'époque romane et sans ornements (Sainte-Trinité, St.-Nicolas-des-Champs).

Ceci nous amène à parler des armoiries des églises. Les paroisses de Caen ne paraissent pas avoir eu d'autres emblêmes que les images de leurs patrons; si ce n'est Saint-Pierre où deux clefs en sautoir figurent sur plusieurs écussons de la renaissance. Mais les abbayes, prieurés, etc., au contraire, avaient des armoiries en règle qu'elles plaçaient sur leurs constructions, et dont elles marquaient d'ordinaire les livres de leur bibliothèque.

Il est déjà difficile de retrouver les écussons des communautés de Caen. En voici cependant le catalogue à peu près complet.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

ABBAYE DE ST.-ETIENNE. *De gueules à deux lions léopardés d'or*, suivant le brevet délivré par d'Hozier, le 20 septembre 1697 et qui existe aux archives du Calvados (1). On voyait encore récemment des poteaux ainsi armoriés dans un jardin de la rue Bicoquet : ils avaient servi autrefois à marquer les limites de la juridiction de l'abbaye, dont le blason paraît au reste avoir varié, car le manuscrit de Baillehache nous dit, au contraire, que les armes de ce monastère étaient : « Un escu party d'Angleterre et de Normendie, sçavoir *au premier de gueules à trois demy léopards d'or, armez et languez d'azur. Et au deuxiesme de gueules a deux demy-léopards au train de derrière d'or armez d'dzur.* » Ce ma-

(1) Archives du Calvados, par M. Léchaudé d'Anisy, t. 1, p. 317.— Caen, Hardel 1834. — Sur le pavillon d'entrée de l'abbaye de Saint-Etienne et sur le fronton du côté du parc, on voit le PAX mutilé de la congrégation de Saint-Maur. L'écusson de France, qui s'y voyait aussi, indiquait sans doute l'abbaye royale.

nuscrit ajoûte ; « Le sceau d'icelle abbaye est maintenant un portraict de Sainct-Estienne et de deux bourreaux qui le lapident. » (p. 78)

ABBAYE DE SAINTE-TRINITÉ. « Les armes de cette abbaye sont composées d'un écu tiercé des écus d'Angleterre, de Normandie et de Flandres : le premier *de gueules à trois léopards d'or armés et lampassés d'azur ;* le second *de gueules à deux demi-léopards au train de derrière d'or armés d'azur*, et le troisième *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, brisé d'une crosse d'or périe en pal* » (1).

ABBAYE DE N.-D. D'ARDENNES, près Caen. On trouve à la Bibliothèque de la ville ses armoiries coloriées sur le frontispice d'un cartulaire (2). Elles sont : *parties, au premier, d'un demi écusson de France; au deuxième, d'azur à la Vierge d'or, debout, tenant son fils sur un bras et de l'autre un rameau.*

HOTEL-DIEU. Prieuré de l'ordre de St.-Augustin, démoli. Nous avons retrouvé ses armoiries par hasard sur des livres (3) marqués d'un écusson *coupé d'azur et de gueules à trois fleurs de lys d'or* (ce sont les armes de Caen), *la fleur de lys en pointe accostée de deux béquilles d'or* (4).

(1) Manusc. des abbesses, p. 10.

(2) Cartulaire d'Ardennes, 3 vol. in-f°., M. sur parchemin.

(3) Les livres de la bibliothèque de St.-Pierre portaient simplement :

Ex Bibliothecâ D. D.
Rectoris et Capellanorum
Sancti Petri Cadomensis.

(4) Les armoiries du prieuré de l'Hôtel-Dieu de Rouen étaient, suivant FARIN, Hist. de Rouen, *d'azur à trois boëtes d'or, au chef d'argent chargé de trois croix de gueules*, l'écusson adossé d'un bâton prieural.

Un bâton de prieur et un bâton de chantre en sautoir derrière l'écu : cartouche des premières années du XVIIIe, siècle et au-dessous :

EX. BIBL.
CAN. REG. DOM.
DEI. CADOM.

COLLÉGIALE DU SÉPULCHRE. Ses armes n'ont laissé d'autres traces que deux écussons accolés, sculptés sur une sacristie du XVIIIe. siècle. Le premier est *d'azur à une croix en calvaire posée sur une nuée*, et surmontée d'un bâton de prieur ou peut-être d'une crosse. Le second, timbré d'une couronne ducale, avait un champ de gueules ; c'est tout ce qu'on peut voir de ces écussons presqu'anéantis à la révolution.

Les confrairies ont dû avoir aussi des armoiries plus ou moins régulières, et ce sont sans doute leurs écussons qu'on rencontre en plusieurs endroits des églises, chargés soit d'un cœur percé de flèches, soit de croix avec la couronne d'épines, soit encore des douloureux instruments de la Passion. Nous en avons déjà signalé quelques-uns qui indiquent probablement des parties d'églises élevées aux frais de ces associations pieuses.

CORPORATIONS SÉCULIÈRES.

VILLE DE CAEN. Elle portait anciennement *de gueules, au château donjonné d'or*. Le roi Charles VII, en reconnaissance de la fidélité de ses habitants, changea son écu, après l'expulsion des Anglais, et lui fit porter, *coupé d'azur et de gueules aux trois fleurs-de-lys d'or*. Depuis 1830,

elle a repris ses anciennes armoiries anglo-normandes, au château donjonné; et elle les surmonte d'une couronne murale, suivant l'usage introduit par l'armorial de l'empire (1).

UNIVERSITÉ. Voici ses armoiries sculptées au fronton de la Faculté de Droit, au palais de l'Université, armoiries que la révolution avait mutilées, mais qu'on vient de restaurer.

On les retrouve en tête des pancartes du Palinod, sur les affiches, thèses, où l'Université les plaçait, et sur le titre de quelques ouvrages imprimés pour les cours. Elles figuraient sur les litres funèbres aux obsèques du recteur, et sur le cachet de ce dernier.



Elles sont *d'azur au bras mouvant d'une nuée placée en chef, le tout au naturel, la main tenant un livre d'argent, droit et fermé, accosté à dextre d'une fleur-de-lys d'or et à senestre d'un léopard de même.* L'écu soutenu par deux masses d'argent.

Le livre est le symbole ordinaire des Universités, et se trouve tenu droit et fermé par une main mouvant de l'extérieur de l'écu, dans la plupart des blasons d'Universités, cités par le P. Menestrier (2). L'Université de Paris portait le livre sur un champ de France, d'azur à trois fleurs de lys: le champ de l'Université de Caen indique qu'elle fut fondée

(1) FR. VAULTIER. Hist. de la ville de Caen (1843), p. 16.
(2) MENESTRIER, de l'usage des armoiries, page 272.

par l'usurpation anglaise : on y trouve une fleur de lys et un léopard comme sur les monnaies d'Henry VI, symboles de deux couronnes qu'il prétendait réunir.

Enfin les corps de métiers avaient des bannières qu'on portait aux processions, et sur lesquelles se voyaient les insignes de chaque corporation. — Mais nous ne savons pas si, à Caen, quelques-uns de ces emblêmes avaient été réellement blasonnés, suivant les règles héraldiques, comme en maintes autres villes (1). La chaussette et le bonnet de coton figuraient sur les livrets des bonnetiers de Caen, à peu près comme aux facétieuses armoiries qui brillent sur la reliure de Jérôme Paturot, *illustré*.....

Il est temps de revenir à l'examen des paroisses que nous n'avons pas encore parcourues.

S. PIERRE.

Cure paroissiale, autrefois première paroisse de la ville.

A la clef de voûte de la cinquième chapelle, côté de l'évangile, se trouve l'écusson ci-contre :

Jacques Le Bas (Jacobus Bassus), imprimeur à Caen vers la fin du XVI[e]. siècle, mettait pour marque au frontispice de ses éditions, *un faucon empiétant un dauphin*, mais la tête élevée. On voit l'analogie et les différences qui existent entre cette marque et ce blason.

(1) A Lisieux et à Orbec, il y avait des armoiries de corporations relativement auxquelles ont peut consulter une notice historique de M.

Dans les chapelles et le collatéral de ce côté, des écussons non blasonnés ont été appliqués par-dessus quelques clefs de voûte à fleurons.

A droite et à gauche de la cinquième chapelle, même collatéral, deux pierres en forme d'écussons, sont incrustées sans saillie dans les pilastres. De pareils écussons incrustés existent au pilier de la chaire, dans le collatéral du côté de l'évangile : ils portent des traces d'enluminures ; le champ de gueules de l'un est encore évident.

Dans la chapelle qui sert de passage pour la sacristie, traces d'une litre ou ceinture funèbre sous le badigeon. — On y distingue encore un écusson deux fois répété, ainsi colorié : *d'argent à la tête de licorne de gueules, au chef de sinople chargé de trois croisettes d'or.* Ce blason paraît être celui d'Estienne Duval, seigneur de Mondrainville, très-riche négociant, mort en 1578, restaurateur du Palinod et bienfaiteur de la ville de Caen, qu'il sauva de la famine, et qu'il orna d'édifices, et par suite anobli sans finances le 24 mai 1549. Nous citerons plusieurs fois dans le cours de cet article des écussons de ce personnage, à l'hôtel duquel nous avons consacré la 1re. de nos monographies des maisons monumentales de Caen. Faisons remarquer dès l'abord les différences qui existent entre ces écussons, différences fréquentes à l'origine des familles nouvelles. Sur la litre que nous citons maintenant, la tête de licorne est de *gueules* sur *argent*, et le chef de *sinople.* Sur un fragment de vitre que nous donnerons plus loin, on trouve le chef *d'azur*, et sur une verrière voisine, toutes deux de l'hôtel de Mondrainville, la licorne est *d'argent* sur *gueules*, sans *chef.* Le chef aux croi-

de Formeville, sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux, depuis sa fondation comme corporation en 1435 jusqu'en 1791, dans l'*Annuaire de l'Association normande, de* 1838.

settes existe constamment sur tous les écussons sculptés aux édifices bâtis par Duval, mais deux siècles après dans la notice consacrée par d'Hozier aux descendants de Duval, on retrouve, comme à la verrière qu'on vient de citer, la tête de licorne d'argent sur champ de gueules, sans chef ni croisettes. Il est vrai qu'alors la famille Duval s'était greffée par une alliance sur la famille des comtes de Dampierre, en Champagne. DUVAL-DAMPIERRE porte, suivant d'Hozier, *de gueules à une tête et cou de licorne d'argent, posée de profil* (1). Ces variations mêmes font voir que la litre placée à Saint-Pierre vient bien de Duval de Mondrainville. Ceci révèle un fait notable, à savoir: que Duval aurait fait bâtir, au XVIe. siècle, cette partie du magnifique rond-poind de Saint-Pierre. Tout le monde, en effet, n'avait pas le droit de faire peindre une litre : au seigneur patron ou justicier appartenait seulement d'en entourer l'église intérieurement et extérieurement, mais un gentilhomme fondateur d'une chapelle pouvait y mettre à l'intérieur une litre avec ses armoiries, sans blesser le droit du seigneur-patron. La litre que nous signalons à Saint-Pierre, au-dedans d'une seule chapelle, est donc celle du fondateur : celles que, dans notre premier article, nous avons remarquées à Saint-Gilles placées à l'intérieur et à l'extérieur étaient au contraire des litres de patronage : aussi nous y avons relevé des armoiries d'abbesses de la Trinité, abbaye à laquelle appartenait le patronage de Saint-Gilles (2).

(1) D'HOZIER, Armorial gén. de France, regist. 1er., 2e. partie.

(2) La faculté de faire mettre une litre (*Vitta funebris*) était très-restreinte, *ne deformetur ecclesia*. Ce n'était pas un simple usage traditionnel, réglé seulement par les convenances, c'était un vrai droit, objet de dispositions des coutumes de Tours et de Loudun, droit garanti et régularisé par l'ancienne jurisprudence, consacré par de nombreux

Sur le dais d'une grande stalle à dossier, placée comme une chaire épiscopale, du côté de l'épître, il y a l'écusson ci-contre ; blasonné d'*un chevron accompagné de deux mo-*



lettes d'éperon en chef, et d'une coquille en pointe : couronne de baron surmontée d'une mitre (et d'une crosse) avec, au-dessous de l'écu, une devise grecque illisible.

arrêts. Il existe sur les droits de litre, de sépulture, préséance, etc., plusieurs ouvrages de vieux jurisconsultes : nous indiquerons à ceux qui souhaiteraient des développements, *le traité des droits honorifiques* de Mathias MARECHAL; on y a joint successivement d'autres opuscules sur la matière par SIMON, DANTY, DE ROYE, etc., ce qui forme en 2 vol. in-12 un corps complet d'opinions et de principes souvent réimprimé dans le siècle dernier, et où plusieurs auteurs de droit ecclésiastique et féodal ont puisé. — Ce qu'il y a de plus récent, est un article *sur le droit de litre et de sépulture*, donné par M. le baron de GIRARDOT, dans le tome III des *Annales archéologiques de Didron*, et une note reproduite par le *Bulletin monumental*, tome XIII, page 41 d'après le *Bulletin archéologique de Beauvais*—Voyez aussi le dictionn. histor. de droit normand, de HOUARD, v°. *droits honorifiques.*



En face, côté de l'évangile, sur le dais d'une chaire analogue, on voit cet autre écusson, également sculpté en bois : *écartelé au 1er. et 4e. d'un château donjonné de 3 pièces ; au 2e. et 3e. de trois fleurs-de-lys :* couronne de baron, mitre et crosse. Cette stalle porte la date de 1697.

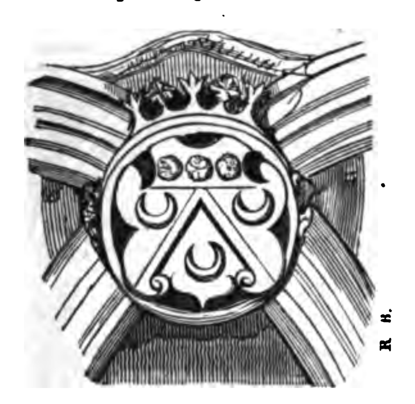
Sur le territoire de la paroisse Saint-Pierre, on trouve dans la cour de la Bourse, ancien hôtel d'Ecoville, l'écusson de Nicolas LE VALOIS, seigneur d'Ecoville au XVIe. siècle, qui fit élever ce pompeux édifice. Il portait : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, posés deux en chef et un à la pointe de l'écu ; et un chef d'argent, chargé de trois roses de gueules* (1).

Un écusson mutilé comme le précédent, parti de Le Valois et de . . . . lui fait pendant ; ce fut sans doute celui de sa femme, Marie DUVAL, d'une famille qui paraît avoir été différente de celle de Duval de Mondrainville.

Voici une clef de voûte de Saint-Jacques, à Lisieux, aux armes de Le Valois qui, possédant près de Lisieux la terre de Mesnil-Guillaume, avait sans doute contribué à l'érection

(1) D'HOZIER, Armorial général de la France, registre 1er., 2e. partie. M. POTIER DE COURCY cite dans son *nobiliaire de Bretagne* une famille LE VALOIS, sieur de Lauzerois, qui porte de *gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants de même.*

de l'église Saint-Jacques, qu'on bâtissait vers ce temps-là.

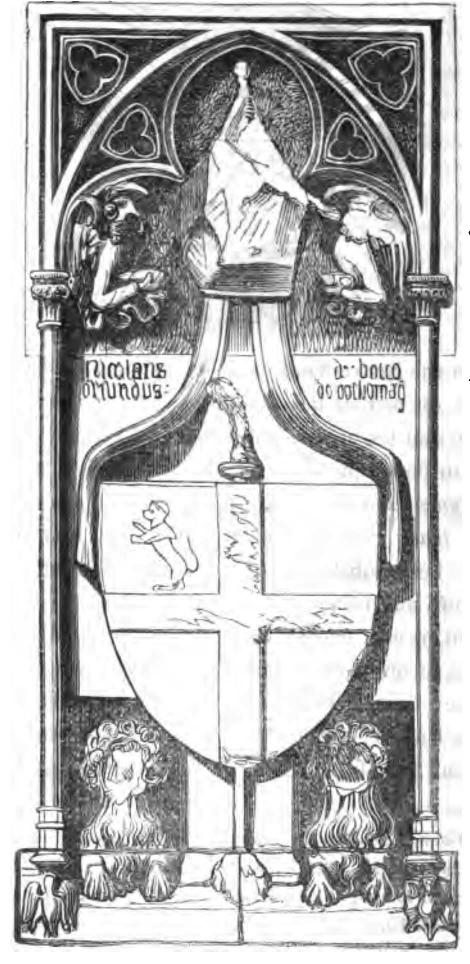


Dans la rue Neuve-Saint-Jean on voit encore aux anciens bâtiments du manoir des Evêques de Bayeux, une sculpture, où sont les armes mutilées d'un évêque de Bayeux, Nicolas Du Bosc, qui fit élever l'ancien évêché, et qui portait : *de gueules à une croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits, cantonnée de quatre lions d'or lampassés d'azur.* — Les symboles des quatre évangélistes semblent avoir été sculptés aux coins de la niche où se trouve cet écusson, et où on lit encore : *Nicolaus de Bosco oriundus de Rothomag.*

On voit encore dans la cathédrale de Bayeux le tombeau de cet évêque, dont Lachesnaye-des-Bois résume ainsi la vie (1) : « Nicolas Dubois, dit du Bosc, était conseiller au parlement de Paris en 1372, fut chanoine de Rouen et évêque de Bayeux

(1) Dictionn. généalogique, héraldique, chronolog. et historique, t. 1, p. 286. (Paris, 1757, in-8°.). — Son père, sa mère et d'autres parents étaient inhumés à Saint-Vincent de Rouen, où il fit pour leurs âmes une fondation le 15 juillet 1407. Il était né sur cette paroisse où sa famille était en crédit, comme le remarque Farin (t. IV, p. 323, édition de 1738) qui parle souvent des du Bosc dans son histoire de Rouen. L'un d'eux avait été maire de cette ville, et un autre, abbé de Jumièges.

en 1374, traita de la paix avec les Anglais en 1381, assista à la translation du corps du roi saint Louis en 1392, fut pre-

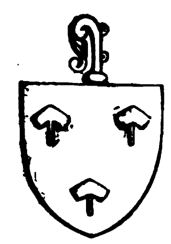


mier président de la Chambre des comptes, en janvier 1397, nommé chancelier au mois de novembre suivant, en la place

d'Arnaud de Corbie ; se démit, à cause de son grand âge, vers la fin de 1400 ; vécut encore huit ans entiers après sa démission, mourut à Paris le 20 septembre 1408, et son corps fut porté à Bayeux. »

Cette sculpture du XIVe. siècle est signalée ici pour la première fois. L'historien de Bras ne l'avait pas remarquée lorsque, recherchant qui avait fait construire le manoir épiscopal, il énumère les écussons qu'on voyait aux vitres, pour trouver l'auteur à lui inconnu de ce bâtiment. Et l'abbé De La Rue, en disant que des inscriptions faisaient attribuer les constructions de l'évêché à Nicolas Dubosc, laisse à entendre que ces légendes étaient toutes détruites.

Les du Bosc de Vitermont, qui possèdent près d'Evreux le vieux château de Grossœuvre, sont une branche de la famille de cet évêque chancelier (1).



On voit dans le jardin de l'ancien évêché les débris d'un beau tombeau de la renaissance ; celui d'une abbesse de la Trinité de Caen, Louise DE MAILLY, qui portait *d'or à trois maillets de sinople*. Voici son écusson sculpté sur un des chapiteaux du tombeau en question.

Enfin, rue St.-Jean, n°. 28, sur le manteau d'une riche cheminée du temps de Louis XIII, souvent signalée, on voit un blason, qui consiste en *une lame d'épée, ondée en pal, accompagnée de 6 merlettes 3 à dextre et 3 à senestre, rangées en pal*. Henniker attribuait ces armoiries, placées plusieurs siècles auparavant sur les pavés émaillés de la salle des gardes à l'abbaye de St.-Etienne, d'abord aux TALVAS, ensuite aux barons D'AULNAY. L'abbé De La Rue les donne comme l'écusson d'une famille LA HAYE, en Cotentin.

(1) Voy. sur la maison du Bosc, le P. ANSELME, t. VI, p. 353.

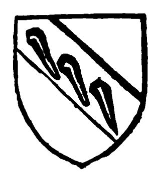
SAINT-JEAN. Paroisse.

Clefs de voûte. La grande clef de voûte au-dessus du maître-autel porte l'aigle emblême de l'évangéliste saint Jean ; une autre clef du chœur porte l'agneau de saint Jean-Baptiste.

La voûte de la seconde chapelle du collatéral du chœur, côté de l'épitre, probablement élevée aux frais d'un membre de la famille d'Oillamson (1), porte l'écusson suivant :



D'OILLAMSON, *d'azur à un espervier d'argent, becqué et membré d'or, empiétant un tonneau aussi d'or.*



Cet autre écusson figure à la clef de voûte d'une des travées du collatéral opposé, à gauche de la nef.

(1) Voyez sur la famille d'Oillamson, bien connue dans les environs de Falaise, et d'origine britannique, le dict. de Lachesnaye-des-Bois.

Vitres. Dans le transept du côté de l'évangile, qui est la chapelle du Sacré-Cœur, au milieu de la vitre, les débris d'un écu de France, avec couronne ducale.



Au-dessous et vers la droite, l'écusson ci-contre : *d'azur à deux étoiles d'or en chef, et en pointe une merlette vue de front aussi d'or.*



A la même hauteur, vers la gauche, cet autre écu, *parti au 1er. de la moitié du précédent, et au 2e. d'une moitié d'écusson d'azur au chevron d'or à 3 croissants d'or.*

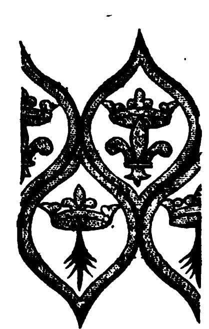
On lit dans la partie inférieure de la fenêtre ce fragment d'inscription où se trouvent plusieurs lettres accolées :

		M . PIERRE CON ·. DV. OILEVR. OR	
		PROVINCIA RES. AV. DEP DE. CAEN	
	A. FAICT. REP RES. DE. CETTE COMME. C		
	. . . . HOMME. ROB SON. P SS	DE. NOBLE ERT LEFEVRE EVR MATERNE	

Lachesnaye-des-Bois cite dans son Dict. de la noblesse une famille LE FÈVRE, de l'élection d'Argentan, comme portant

d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe. C'est sans doute à cette famille qu'on doit rapporter et l'écusson et l'inscription ci-dessus.

Dans le couronnement de la fenêtre orientale du transept de droite, où se trouve l'autel de la Vierge, on voit encore sur la vitre un blason qui paraît être : *de gueules à trois épées hautes d'argent.*



La fenêtre d'une des chapelles qui entourent le chœur, côté de l'évangile, présente des restes de vitres du règne de Louis XII, semées de France et de Bretagne.

Tableaux. Près des fonts de baptême, il y a quelques tableaux provenant du couvent des Carmes. L'un d'eux consacré à une allégorie expliquée par de nombreuses inscriptions porte ce titre : L'ORIGINE DE L'ORDRE DES CARMES.

Dans la partie supérieure de ce tableau, où figure Albert, patriarche de Jérusalem, carme fameux, on trouve un écusson dans lequel on reconnaît les armoiries de l'ordre des Carmes, d'après ce passage du P. Menestrier : « L'ordre « des Carmes porte un Escu tané ou noir, chappé ou mantelé « d'argent, pour représenter la couleur de leur habit. Ils y « ajoutent quelquefois trois Estoilles, deux de sable sur l'ar- « gent, et une d'or sur le tané ou sur le sable. Les Carmes « Déchaussés mettent une Croix sur la pointe du tané, et les « uns et les autres couronnent l'escu d'une couronne, sur- « montée de douze Estoiles en demy-cercle ou arc-en-ciel : « sur la couronne pour cimier un bras armé d'une épée flam- « boyante, et pour devise *zelo zelatus sum pro Domino Deo* « *exercituum.* C'est le bras d'Elie qu'ils reconnoissent pour

« Instituteur (1). » L'écu dont nous parlons ici a cela de remarquable que le bras armé d'Elie est placé en chef dans l'intérieur de l'écu, et qu'il est entouré d'une banderolle avec ces mots : IL EST LA GLOIRE DU CARMEL. — Au haut du beau rétable de l'autel maintenant consacré à la Vierge dans Saint-Jean, et qui provient de l'église des Carmes, on retrouve dans le couronnement du fronton, le bras armé pour cimier et au-dessous un écusson où l'on pressent sous le badigeon moderne le chappé de l'écu des Carmes avec la croix sur la pointe du chappé.

SAINT-SAUVEUR (N.-D), DE LA RUE FROIDE.

Cette paroisse, autrefois dédiée à la Vierge, et connue sous le nom de N.-D. de Froide-Rue, est maintenant consacrée sous le titre de St.-Sauveur. C'est une église bizarre, formée de deux nefs égales, et dont les détails pourraient être encore l'objet d'observations curieuses, quoiqu'elle ait épouvantablement souffert à l'intérieur.—Ses voûtes de bois ont conservé quelques pendentifs à rosaces; et voici ceux que nous avons pu distinguer :

1°. Dans la seconde nef, vers l'abside, un écusson chargé d'une grande fleur de lys. Cet écusson se retrouve sur une maison de bois, rue St.-Pierre, n°. 20, et dans la cour de M. Hardel, rue Froide, n°. 2. — Les familles des environs de Caen auxquelles on pourrait l'attribuer sont celles de Tilly, qui porte *d'or à la grande fleur-de-lys de gueules*, d'ARGENCES, de *gueules à la grande fleur-de-lys d'argent*, de S.-GERMAIN-L'ANGOT, branche d'Argences qui porte les mêmes armes, — de PARFOURRU *d'azur à une fleur-de-lys d'or*.

(1) MENESTRIER. Les recherches du blason, p. 182.

2°. Dans la même nef, à la travée où est la chaire, il y a contre les voûtes une espèce de pont, pour traverser au-dessus de cette nef : il est très-délabré, et difficile à voir à la hauteur où il est. Les balustrades de ce pont très-curieux présentent encore des spécimens de l'exquise menuiserie du XVe. siècle ; des panneaux à jour, percés en forme de fenêtres gothiques et soutenus par de petits contreforts à crochets, garnissent une partie des deux côtés de cette tribune, qui semble le reste d'un ancien jubé en bois. Il serait à souhaiter qu'on la débarrassât de toutes les choses sordides qui l'encombrent, et qui en quelque sorte la désignent pour la destruction. —Tout au près, au-dessus de la chaire à prêcher, on trouve à la voûte un écusson *blasonné d'un pal, accosté de deux croisettes*, déjà signalé dans le Bulletin monumental (1), et qui paraît être celui de la famille RENAUD DE SEGRAIS (celle du poëte de ce nom), suivant un savant très-versé dans la connaissance des armes des familles normandes, M. Olive, de Bayeux. Les mêmes armoiries, sculptées à la première voûte de l'église St.-Martin, à Laigle, côté de l'épître, dans un écusson féminin en losange, se retrouvent encore dans la cour de l'ancienne Halle, n°. 13, et nous les avons déjà publiées en parlant de l'hôtel de Duval de Mondrainville.



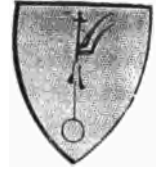
ÉCUSSON DE LA COUR DE L'ANCIENNE HALLE

(1) Tome XII, page 128.

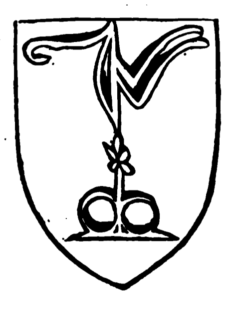
3°. Au bas de la même nef, ces armoiries tymbrées d'un chapeau de proto-notaire, sont placées à la voûte. Elles paraissent être celles de dom Jacques Patry, religieux de Saint-Etienne à la fin du XVIe. siècle et qui portait *de gueules à trois quinte-feuilles d'argent* (Manusc. de Baillehache) (1).



Au bas de l'autre nef, des cartouches placées à la voûte portent, plusieurs fois répétés, les monogrammes BB et LB. Un autre monogramme gothique peut paraître assez curieux, si on le rapproche de cet écusson d'une très-petite dimension, peint au milieu de la grande vitre blanche de la chapelle des fonts.

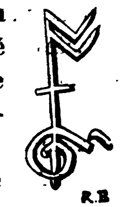


Un blason fort semblable se retrouve sous cette forme sculpté au bas d'une fenêtre dans la cour de la maison de M. Hardel, ancien presbytère adossé à l'église. (C'est à la fenêtre supérieure que l'écusson à grande fleur de lys déjà signalé se trouve.) La singularité de ce blason qui semble représenter des mouchettes, l'a fait mouler pour le musée d'antiquités avec la guirlande du XVe. siècle qui décore la fenêtre. Sont-ce réellement des mouchettes ? Est-ce un



(1) Voyez la généalogie de la maison des PATRY, dans le Dict. de la noblesse.

simple monogramme ? Des caractères semblables se trouvent au frontispice d'éditions gothiques, et voici un monogramme analogue que nous avons copié dans l'église de Louviers. Il semble que, simple chiffre d'abord, cet hiéroglyphe se soit transformé aussitôt en une véritable pièce de blason, qui serait peut-être plus unique encore que le fameux *créquier* de la maison de Créqui.

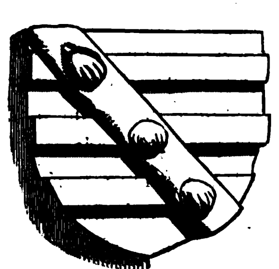


Sur une frise, à l'extérieur de l'une des absides de cette église, à l'angle de la rue Froide, il y a trois écussons. Nous n'avons pu distinguer que l'un d'eux où nous avons reconnu le blason de la famille Le Sens, dont l'hôtel était dans la rue Froide, et qui s'armait *de gueules à trois encensoirs d'argent.*

Plusieurs écussons sont à signaler sur des maisons dans le territoire actuel de cette paroisse.

Celui-ci est sculpté au-desssus de la porte d'une construction du XVe. siècle, dans la cour de l'auberge de la Croix-de-Fer, rue Notre-Dame, n°. 80, près de l'église.

De Foulongnes du Londel, *d'azur à trois fasces d'or, à une bande de gueulles chargée de trois coquilles d'argent, brochant sur le tout* (1).



Nous reproduisons ici les armoiries déjà publiées dans notre premier fragment sur les maisons de Caen (2), afin de rendre complet cet inventaire héraldique.

(1) Voyez l'article Foulongnes du Londel, dans le Dict. de la Noblesse de Lachesnaye-des-Bois, in-4°.

(2) Bulletin monumental, t. XII, p. 106.

Une tête de licorne, un chef chargé de trois croisettes, devise : ***En salut d'envie.*** **DUVAL DE MONDRAINVILLE. La devise n'est que l'anagramme de *Estienne Duval.* Cet écusson se trouve dans un escalier curieux de la Cour de la Monnaie. La chaîne et les cadenas qui l'entourent paraissent se rapporter à la charge de receveur-général des Etats de Normandie, dont Duval était revêtu.**

Ces armoiries présentent le même aspect que celles de la maison de LA CROIX DE CHEVRIÈRES en Berry, qui porte *d'azur à la tête et cou de cheval d'or au chef cousu de gueules chargé de trois croisettes d'argent* (1).



(1) Voyez SEGOING, VULSON DE LA COLOMBIÈRE, et l'Encyclopédie méthodique.



Les mêmes armoiries, cour de la Halle, n°. 13, sur une grande porte datée de 1534, et par conséquent antérieure à l'anoblissement de Duval, qui est du 24 mai 1549.

A côté sur la même porte, faisant pendant, un écusson déjà reproduit à l'article des voûtes de l'église de la rue Froide.

Enfin une verrière retournée et brisée, de l'ancien hôtel de Mondrainville, changé en imprimerie (cour de la Monnaie), et qui porte : *Parti, au premier, d'un demi écusson*



de gueules à la tête de licorne d'argent, cornée d'or ; au deuxième d'un demi écusson d'hermines à six roses de gueules ; qui sont Duval et Malherbe. Puis une autre verrière avec des débris de l'écusson de Duval.

Dans une maison nouvellement rebâtie, rue des Corde-

liers, n°. 7, on a replacé l'écusson ci-dessous, moins l'inscription grecque qui l'accompagnait lorsqu'il figurait dans



la cour sur un bâtiment supprimé. Cette légende grecque indique que ce sont les armes de la noble race de Denis de Vandes, *noble* habitant de Caen, et médecin du roi. — Jacques de Cahaignes a donné un article à Denis Porée, sieur de Vandes, *Dionysius Vandæus*, dans ses éloges des illustres citoyens de Caen. L'abbé De La Rue, dans ses notes

manuscrites sur Huet, dit que « *Henry IV annoblit Denis Porée, sieur de Vandes, parce qu'il avait guéri une de ses maîtresses.* » Aussi Denis semble-t-il n'avoir pas osé vanter sa race autrement qu'en grec, profitant ainsi du goût de son époque pour l'érudition. L'abbé De La Rue ajoute que « *les armes qu'il* (Henri IV) *lui donna annoncent son état.* » On voit ces armoiries au haut d'un très-petit portrait gravé de ce médecin, joint par l'abbé De La Rue à son exemplaire des *Origines de Caen.*



Nous les reproduisons ici, parce qu'elles sont très-différentes ; elles peuvent porter, en effet, outre l'*étoile en abysme*, *trois flammes ou lancettes à trois lames ouvertes.* Pourquoi Denis a-t-il remplacé ces armes par trois cœurs (1) ? Ces lancettes figurent, au reste, à l'angle de l'inscription grecque. — Nous insisterons sur ce personnage en décrivant son habitation dans nos *anciennes maisons de Caen.*

SAINT-SAUVEUR-DU-MARCHE.

La ville s'est emparée de cette ancienne église, intéressante sous plus d'un rapport, pour en faire une halle au blé. Le titre en a été transféré à l'église qu'on vient d'analyser.

Les clefs de voûte étaient pour la plupart de délicates sculptures des XVe. et XVIe. siècles. Celles de la grande nef, bas-reliefs placés très-haut, ont échappé au vandalisme.

La première, près de la tribune où furent les orgues, est un disque circulaire portant l'image de saint Sébastien.

(1) Armes analogues : DE LA COUR-BALLEROY, à Caen, S^rs^. de Garcelles, du Tronquay, marquis de Balleroy, *d'azur à trois cœurs d'or 2 et 1* (Segoing, Lachesnaye-des-Bois).

La seconde, de même forme, représente Jésus-Christ bénissant, le globe du monde sous les pieds.

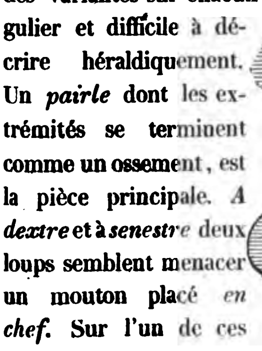
La troisième est un médaillon analogue où l'on voit Notre-Seigneur transfiguré.

Enfin la quatrième, près de la tour, vers le chœur, est encore circulaire et présente à son centre un écusson incliné chargé d'un lion rampant.

Remarquons ici que la transfiguration était la fête principale de cette paroisse, et qu'une des chapelles était dédiée à saint Sébastien.

Les voûtes du chœur ont été détruites ou défigurées par les bâtisseurs municipaux, mais la Société des antiquaires de Normandie a recueilli les riches clefs pendantes de la renaissance qui étaient suspendues à leurs arceaux. Quelques-unes sont chargées d'emblêmes héraldiques. La clef principale, reconnaissable à sa longueur et aux nombreuses nervures qui en jaillissent, porte sculptés à l'entour de son extrémité, comme on l'a dit plus haut, quelques-uns des instruments de la passion, l'échelle, la lance, la croix et la colonne avec les fouets.

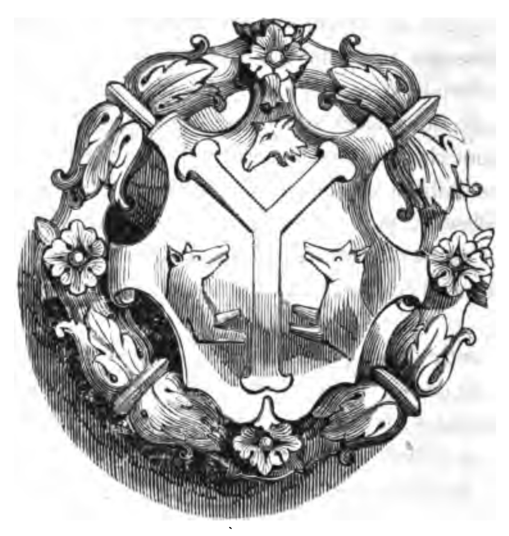
Un autre grand pendentif, colorié autrefois de rouge et de bleu, est décoré sur ses deux côtés d'un blason, sculpté avec des variantes sur chacun des deux écussons. Il est très-singulier et difficile à décrire héraldiquement. Un *pairle* dont les extrémités se terminent comme un ossement, est la pièce principale. *A dextre* et à *senestre* deux loups semblent menacer un mouton placé *en chef*. Sur l'un de ces





deux écussons les loups sortent du champ de l'écu ; sur l'autre, ils sont coupés à mi-corps et se dressent contre le *pairle*. Le champ est d'azur, et les pièces ont été dorées, comme on peut s'en assurer en écaillant le badigeon.

A deux clefs plus petites qui paraissent venir des collatéraux du chœur on retrouve les mêmes armoiries avec de nouvelles variantes. Sur l'une d'elles, l'écu est soutenu par deux anges d'une pose très-élégante ; l'autre clef est représentée ci-contre. Nous blasonnerons ainsi les armoiries qui



s'y trouvent : *(D'azur) au pairle ancré (recercelé?), accosté à dextre et à senestre de deux loups naissants et affrontés ; à la tête de mouton arrachée, en chef : (le tout d'or).* Une autre clef avec cartouche non blasonné, soutenu par deux faucons artistement sculptés, provient sans doute d'un arceau voisin.

Nous insistons sur ces singuliers écussons, parce qu'ils appartiennent assurément à celui qui fit élever ces voûtes,

et qu'à ce point de vue ils intéressent l'histoire. Les travaux faits au chœur de St.-Sauveur à la renaissance seraient donc dus à la libéralité de quelque riche particulier, dont les armes auraient été plus durables que le nom. C'est parmi les contemporains de Duval de Mondrainville et de Nicolas Le Valois, ces opulents citoyens auxquels Caen a tant dû au XVIe. siècle, qu'il faut chercher ce généreux constructeur (1); mais nous ne savons à quel personnage de leur temps attribuer ces armoiries, qui semblent par leurs formes peu constantes avoir été celles d'une famille nouvelle dans les rangs nobiliaires ou même celles d'un bourgeois opulent, cherchant à s'anoblir par un brillant emploi de sa fortune (2).

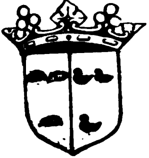
Dans le collatéral de droite, on trouve encore les armoiries suivantes :

Sur l'arcade de la dernière chapelle, vers le transept, est sculpté cet écusson :



(1) D'après des documents recueillis par l'abbé De La Rue, ce chœur avait été commencé en 1530 et terminé en 1546.

(2) Le pairle est d'un emploi très-rare en blason, et SEGOING dont le *Trésor héraldique* parut en 1657, disait : « Ie ne trouue point de « maison en France, qui porte de ces pièces, et i'en escris icy pour « ne rien obmettre. » — La ville d'Yssoudun a dans ses armoiries un *pairle* ou plutôt une Y. Voyez le blason de l'ENCYCLOPÉDIE.



Sur le mur qui la sépare du transept, il y a un reste d'ancienne litre, avec cet autre blason, meublé de trois hérissons et de trois canettes.

Enfin, à l'arcade de la chapelle voisine, ces armoiries sont sculptées.





Près de cette église, au coin de la rue Pémagnie et de la Place St.-Sauveur, au fronton de la lucarne d'une petite maison du style de la renaissance, qui fut celle d'Olivier de Brunville, lieutenant-général du bailli de Caen, mort en 1568, figure ce cartouche élégant portant les armoiries de BRUNVILLE, composées de râteaux. Nous devons l'attribution de ce blason à M. Du Feugray, ancien préfet, allié à la maison de Brunville. Au XVII[e]. siècle, les armes de Brunville ont subi une addition, car nous avons sous les yeux le réglement des

armoiries « d'Olivier de Brunville, Ec^{er}., sieur de Manneville, » où elles sont figurées : *d'argent à 3 râteaux de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or.* Ce « brevet délivré par Charles d'Hozier, le 20 septembre 1697, » est aux mains de MM. Fréderic et Eugène de Brunville : daté du même jour que celui de l'abbaye de St.-Etienne, il montre l'exécution de l'ordonnance fiscale de 1696, qui obligeait les gentilshommes à faire inscrire leurs noms et leurs armes sur un registre de l'Armorial général, et à recevoir de d'Hozier un certificat d'armoiries coûtant forcément 20 livres par personne.

Au coin de la rue aux Namps et de celle des Cordeliers, dans une maison où se trouvent, malgré des restaurations successives des restes d'architecture du XIIIe. siècle, et à laquelle se rapportent plusieurs discussions des historiens locaux, nous avons vu deux plaques de cheminées fondues vers la fin du XVIIe. siècle et toutes deux armoriées. L'une porte un écu *chargé d'un sautoir engreslé*, couronne de comte ; une tête de lion en cimier, supports deux lions ; colliers de saint Michel et du Saint-Esprit.

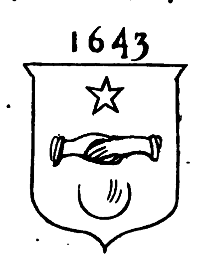
L'autre est décorée de deux écussons accolés, timbrés d'un même heaume taré de front, collier de saint Michel : le premier écusson porte un *sautoir engreslé accompagné de quatre croissants* ; support : un lion à queue nouée et fourchée : l'autre est blasonné d'un griffon ; support : une licorne. On peut l'attribuer à la famille des poëtes Vauquelin de La Fresnaye et Vauquelin des Yveteaux, dont les armes sont : *d'azur au sautoir engreslé d'argent, accompagné de quatre croissants d'or* (1).

(1) Segoing. Trésor héraldique, p. 124.

NOTRE-DAME DE LA GLORIETTE.

Bâtie par les Jésuites, donnée à l'Université qui la tint fermée, après la dissolution de la compagnie, cette église moderne est devenue paroisse en 1800.

Elle ne contenait pas d'armoiries. On voyait encore, il y a un an, peint sur la boiserie d'un rétable près les fonts baptismaux, l'écusson ci-contre : *d'azur à une foy . . . . à une étoile d'argent en chef, à . . . . . . en pointe.*



Ce rétable provenait de St.-Etienne-le-Vieux; on vient de le retoucher et l'ouvrier a fait disparaître l'écusson à titre de vieille peinture.

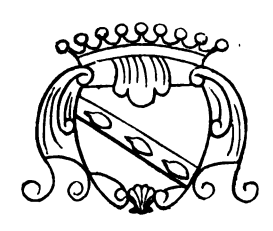
On lit au bas du tableau qui représente le baptême de J. C.

Ce tableau A esté donné par
Jacques Geruaise. l'un des
fondateurs de la chapelle.

L'écu ci-dessus est sans doute celui de ce Jacques Gervaise.

SAINT-JULIEN.

Dans l'aile du chœur, côté de l'évangile, on trouve deux tombes en marbre noir très-effacées par le frottement des pieds. Voici l'écusson et l'épitaphe qu'on distingue encore sur l'une d'elles :



CY REPOSE LE CORPS DE DAME
FRANÇOISE MADELEINE DESCHAMPS
EPOUSE ROLAND REVEL SEIGNEUR DE
BRETTEVILLE CONS^{r}. DU ROY
COM.^{re} AUX SAISIES, RE... ES ET
RECEV.^{eur} DES CONSIGNONS A CAEN
AGÉE DE 34 ANS
DECEDÉE LE 9 X^{bre} 1719.
PRIEZ DIEU POUR ELLE.

La collégiale du sépulcre, l'église autrefois paroissiale de St.-Georges, à l'entrée du château, et un édifice que l'abbé De La Rue a fait passer pour l'église primitive du château (quoiqu'il ne soit nullement prouvé que ce bâtiment ait jamais été une église) ; voilà trois monuments dont nous n'avons pu explorer l'intérieur, mais où il y a peut-être quelques blasons à recueillir.

COUVENTS.

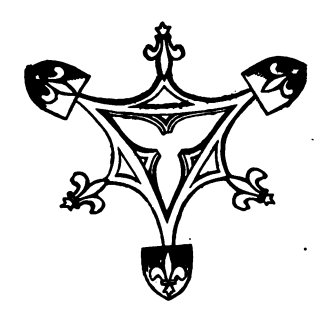
LES CARMES. Malgré les cloisons et les planchers qui défigurent leur ancienne église, les deux nefs égales qui la composent renferment encore plusieurs débris curieux. Les voûtes de bois de l'une de ces nefs ne nous ont pas présenté d'écussons, quoiqu'elles soient encore couvertes d'une suite de vastes tableaux représentant la vie de Jésus-Christ. Mais à l'intersection des voûtes en pierre de l'autre nef il y a encore des clefs sculptées. Nous figurons ici deux d'entr'elles. La première

est décorée d'un écusson chargé d'une grande fleur de lys



très-remarquable, puisqu'elle est formée de deux dauphins accolés.

La seconde a plus d'originalité que d'intérêt héraldique.



La tourelle de cette église porte encore à l'extérieur un écusson tymbré d'un casque avec lambrequin ; mais les pièces de cet écusson du XVIIIe. siècle ont été complètement mutilées.

Sur les murs de l'ancien réfectoire, on trouve encore les débris d'une vaste peinture murale, presqu'effacée par les fourrages qu'on entasse dans cette dépendance de la caserne

de gendarmerie. Voici un écusson de femme que nous avons relevé dans la partie supérieure de cette immense composition ; c'était sans doute le blason de celle aux dépens de laquelle on l'avait exécutée.



Parti, au 1er. d'un demi-écusson d'azur à trois cygnes d'or ; au 2e. d'un demi-écusson d'or au lion rampant de sable, au chef d'azur chargé de trois croissants d'or, 1 et 2. On ne peut d'ailleurs qu'assez mal juger des couleurs de cet écu, parce qu'elles sont très-ternies.

ÉGLISE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE.

C'était avant la révolution celle des Cordeliers. L'Université allait y faire ses cérémonies. Elle n'a qu'un seul collatéral aux voûtes duquel se trouvent des écussons endommagés. Sur le premier en entrant on distingue un personnage à genoux : sur le dernier, près de la sacristie, les armes de Caen, *coupé à trois fleurs-de-lys.* Une autre clef de voûte porte un casque avec lambrequins ; une autre, les trois fleurs de lys de France.

Sur le mur, au-dessus des piliers, dans la grande nef, il y a d'autres écussons non blasonnés.

« Un double rang de stalles garnissait le chœur de cette « église. Les supérieurs, au nombre de quarante à cinquante « portaient, au-dessus de l'abat-voix, un cartouche, sur le- « quel étaient peintes des armoiries. — L'écusson de l'Uni- « versité surmontait la première stalle à droite en entrant ; « le Recteur occupait cette place (1). »

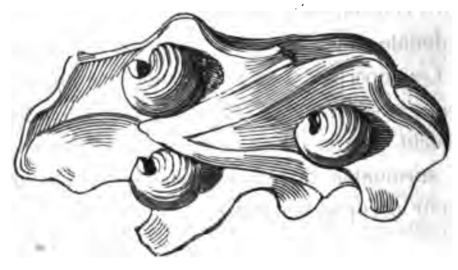
(1) Souvenirs d'un octogénaire de la ville de Caen, par M. CAUVIN. *Annuaire de l'Association Normande*, 1845, p. 509.

ANCIENNES BENEDICTINES.

Dans l'ancien couvent de l'Adoration Perpétuelle (rue de Geôle), où sont maintenant les FF. des écoles chrétiennes de la paroisse St.-Pierre, sur un grand corps-de-logis du XVIIe. siècle, on trouve ces armoiries, légèrement martelées à la révolution, — Effectivement « Madelaine de Moges, veuve « de Monsieur de Moüy, » fut la fondatrice de ce monastère, établi d'abord à Pont-l'Evêque le 18 septembre 1638, transféré à Caen le 20 janvier 1643 et qu'on appelait le *prieuré de Bon-Secours*. (D. Huet, Origin. de Caen). Et l'écusson de MOÜY, ou MOY, est de *gueules fretté d'or de six pièces;* celui de MOGES de *gueules à trois aigles à deux têtes d'argent*. Ces deux maisons étaient des plus illustres du parlement de Normandie (1).

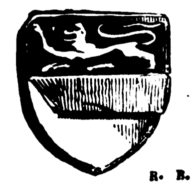


Dans une petite pièce voûtée, au sommet de la tour du XVe. siècle, qui s'élève auprès du temple des protestants, (tour qu'on croit avoir été celle de l'hôtel d'une famille de Loraille avant d'appartenir aux Bénédictines), on trouve aux intersections des arceaux trois écussons. Le premier en entrant paraît plus moderne que la voûte et a dû y être



(1) Voyez leur article dans le dict. de la noblesse de LACHESNAYE-DES-BOIS, et tout ce qu'en dit FARIN, hist. de Rouen.

appliqué à la renaissance, il est chargé *d'un chevron et de trois coquilles.* Le second porte *une fascé et en chef un lion passant.* Le troisième écusson au fond de ce réduit, paraît avoir été écartelé du second et du premier.



HOPITAL SAINT-LOUIS.

Au grand pavillon du milieu, sur le jardin, on voit dans le fronton des armoiries colossales à peine dégrossies; l'ébauche d'une énorme couronne fermée fait voir qu'on voulait sculpter là les armoiries royales.

Plus bas sur une fenêtre, à droite, on voit deux écussons accolés, de grande proportion. Nous ne savons à quel personnage ils appartiennent, le premier nous étant inconnu.

Quant au second *d'hermine à* 6 *roses de gueules*, 3, 2 et 1, il annonce une alliance avec la famille MALHERBE-AUX-ROSES.

Sur le fronton à gauche, un blason qui faisait pendant, a laissé à peine quelques traces.

Enfin sur la porte, au rez-de-chaussée, il y a des débris de l'écusson de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, au temps de la fondation de cet hôpital, à la fin du XVII[e]. siècle, et qui portait : *d'or à trois oliphants ou huchets de sable.*

Dans l'église, au milieu de la vitre blanche de la fenêtre du portail est peinte une H majuscule entourée de branches de laurier.

LES JACOBINS.

Leur église renfermait le mausolée de Jean Rouxel de Bretteville, célébrité Caennaise au XVI[e]. siècle: monument chargé d'inscriptions et où l'on voyait ses armoiries composées de trois couronnes de laurier (1).

Tels sont les écussons trouvés par nous sur les anciens édifices de Caen, dans des explorations artistiques et archéologiques suivies pendant plusieurs années. Si le lecteur se rappelle que nous n'avons voulu faire qu'un simple catalogue de renseignements, il excusera la sécheresse de notre travail. Nos recherches, fastidieuses à compléter, tendent à ceci : conserver des lambeaux de notre histoire locale que personne n'eût recueillis aujourd'hui, mais qu'on pourra utiliser en d'autres temps ; réunir des matériaux historiques dédaignés et

(1) Poëmata Joannis RUXELLI BRITOVILLANI Cadomensis.

menacés plus que tous autres ; sauver des documents qu'effacent à l'envi et les démolitions et les réparations ; donner enfin une idée de l'emploi possible du blason pour l'étude historique des monuments.

Peu de noms de famille sont joints à ces écussons : c'est que la plupart n'ont encore été signalés par personne, et que beaucoup ont été plus durables que le nom de ceux qui se flattaient, en les faisant sculpter, de rendre leur illustration impérissable.

On a négligé d'indiquer un grand nombre d'écussons sans armoiries, sculptés aux églises et aux maisons, malgré la richesse des accessoires de plusieurs; on a omis aussi beaucoup d'écussons de France, parce qu'on ne peut rien induire de la présence des trois fleurs-de-lys, placées le plus souvent arbitrairement dans les églises. Les fleurs-de-lys représentaient la France, autant que la royauté ; on en environna les autels. Ce fut un motif d'ornementation éternellement répété ; les artistes le répandirent avec une profusion que l'exécution des lois révolutionnaires semble avoir à peine diminuée. Une autre raison fit couvrir les églises de fleurs-de-lys : c'est qu'on trouva dans ces emblêmes une allégorie mystique. Sous Louis XIII, plusieurs auteurs firent à l'envi des explications symboliques de la fleur-de-lys. Me. Laurens Bouchel, advocat au parlement de Paris, plaça au mot *armoiries* dans sa « *grande Bibliothèque ou Trésor du droit françois* » un « Discours de la dignité et précellence des fleurs-de-lys, et des armes des rois de France. » Il y expose gravement comme quoi les trois fleurs-de-lys rappellent la Trinité ; comme quoi leurs trois branches sont les trois vertus Théologales ; comme quoi aussi leurs trois fleurons sont le roi, environné de *noblesse* ou *discipline militaire* et de *clergé et justice*, placés tous trois sur la barre qui « denote le royaume et le peuple de France, » etc. Ludovicus Vivaldus, écrivait

aussi une ouvrage à la louange des lys, qu'il qualifiait « d'œuvre royale » *Ludovici Vivaldi opus regale, de Laudibus trium Liliorum.* Claude Villette, chanoine de St.-Marcel-lès-Paris, dans ses *Raisons des cérémonies*, etc., n'est pas moins prolixe sur ce chapitre : il entasse les textes pour démontrer « *l'Excellence des fleurs-de-lys en l'Escriture*, et sous cette rubrique : « *La fleur-de-lys symbole de la piété françoise* » veut y découvrir un hiéroglyphe des mystères de la religion. Nos naïfs chroniqueurs s'associaient à ces plaisantes rêveries, en prétendant que les fleurs-de-lys remontaient jusqu'au baptême de Clovis, où un ange les aurait apportées : tous s'efforçaient de les rendre merveilleuses, nul n'épargnait les anachronismes. En fleurdelisant les églises, on n'oubliait pas d'alléguer le temple de Salomon, où les chapiteaux des colonnes imitaient des lys (1), et le chandelier de Moïse où la même fleur s'épanouissait à chaque branche (2). Ces idées bizarres ont certainement laissé des traces autre part que dans des livres oubliés, et nous ne doutons pas que la décoration de nos monuments religieux n'ait subi leur influence.

(1) 1er. livre des Rois, cap. 7, ỳ. 19 et 22.

(2) Exode, c. 25 ỳ. 31. *Lilia ex ipso procedentia.*

MONUMENTS, BLAZONS ET AUTRES Antiquités de l'abbeye royalle Saint-Estienne de Caën dessignés par Jacques Destouches Escuier Sieur de Rochemont de la paroisse de Hudimesnil ellection de Coutances suiuant les ordres de Monsieur Foucault Conseiller d'Estat, au mois de Mars mil sept cents six.

(Publié d'après un manuscrit de la bibliothèque royale (1), et annoté par MM. R. Bordeaux et G. Bouet).

Sur la premierre porte à l'entrée de la ditte abbeye il y a une demye figure d'ange qui tient les armes de France (2).

Sur la seconde porte distante de la premierre de 120 pieds, il y a vne grande figure S^t. Benoist telle qu'elle est représentée de lautre coté de cette feuille (3).

L'église a de longueur 324 pieds et de largeur 65. Elle est ornée de 3 belles tours dont il y en a une très-grosse sur le millieu de la ditte église et les autres sur le portail elles ont près de 300 pieds de haulteur.

Dans le millieu du cœur est le tombeau de Guillaume

(1) Cette espèce d'inventaire se trouve à la fin d'une histoire mss. de S. Etienne par Baillehache, à la biblioth. du Roi, n°. 9481 (fonds de Lancelot), n°. 83 (98), où M. Bouet l'a transcrit lui-même. Nous n'avons voulu rien changer aux fautes de style et d'orthographe de la pièce originale.

(2) Cette porte d'entrée fut sans doute détruite lorsque les bâtiments claustraux furent rebâtis à neuf, en 1704.

(3) Cette porte paraît aussi ne plus exister. La figure du manuscrit est assez mauvaise.

second deuxiesme du nom duc de Normendie et conte du Maine et depuis Roy dAngleterre premier du nom qui fonda cette abbeye de Caën, ordre de St. Benoist conioinctement avec celle de S[te] Trinité dudit Caën, du consentement de Mathilde de Flandre son espouse en l'an mil soixante et trois, pour six-vingts religieux avant la conqueste dAngleterre, qui se fit en vertu d'une bataille livrée au mois d'octobre l'an mil soixante et six, par la permission, consentement et permission du Pappe Victor deuxiesme du nom et de Maurille de Florence archeuesque de Roüen, pour satisfaction de ce qu'ils s'étaient mariés en degré défendu; lequel tombeau est de marbre de haulteur de 2 pieds 7 poulces et de largeur 3 pieds par le hault et par le bas 4 pieds 4 poulces qui est une grande pierre de carreau de Caën, laquelle a de longueur par le hault 7 pieds 2 poulces et par le bas 8 pieds 8 poulces au bouts duquel sont deux écussons sçavoir un de Normendie et l'autre dAngleterre. Des deux cotés dudit tombeau (1) il y a des vers latins en ces termes :

Hoc sepulchrum inuictissimi et clementissimi conquestoris Guillelmi
Dum uiueret, Anglorum Regis, Normanorum Cœnomanorumque
Principis, huius insignis abbatiæ pissimi fondatoris, cum
Anno 1562. vesano hereticorum furore direptum fuisset,
Pio tandem nobillium eiusdem abbatiæ Religiosorum
Gratitudinis sensu intandem beneficium largitorem instauratum
Fuit 1642. domno Joanne de Bailhache a ceterii protopriore
Per mathoel a Dangie de Renchy doctorem et cellerarium huius abbatiæ.

Et de l'autre côté du tombeau, il y en a vn autre en ces termes :

(1) On a donné un dessin de ce tombeau dans *Sandford's General Hist. of England*, p. 7, et dans la planche 24 de Ducarel, trad. par M. Léchaudé.

Qui rexit rigidos Normanos, atque Britannos
Audacter uicit fortiter obtinuit :
Et Cenomanences uirtute cœruit (1) enses,
Imperiique suis legibus apliiquit (2)
Rex magnus parua jacet hic Guillelmus in vrna,
Sufficit et magno parua domus domino
Ter septem gradibus se uoluerat, atque duobus.
Virginis in gremio phœbus et hic obiit (3).

A l'entrée de la chapelle de la Vierge qui est tout au bout du cœur il y a vn grand Epitaffe sur le pavé en ces termes suiuants (4) :

Hic Resurrectionem expectat vir nobilis et religiosus Dominus Rolandus Rouault hujus regalis abbatiæ magnus prior et Elemosinarius qui obiit die 8 *iunii anni* 1704 *ætatis suæ* 68 *anima ejus in pace Requiescat amen.*

Au hault de la ditte épitaphe il y a vn écusson pallé de six pals 3 d'azur et 3 d'argent. Ceux d'argent sont chargés de larmes de sable. Le dit Ecusson orne de deux palmes et surmonté d'un bâton a deux pommes. Mais il est à remarquer qu'au lieu des trois qui paraissent d'argent chargés de larmes de sable ils doivent estre d'or ; il faut que les larmes ayent esté faittes pour des gros points qui marquent l'or........

Sur la porte de laditte chapelle il y a vn écusson dans le fil agrame (*sic*) qui est de fer (5). Ledit Ecu est d'azur à la

(1) *Coërcuit.*

(2) *Applicuit.*

(3) Ces épitaphes diffèrent en plusieurs points de celles qui ont été déjà publiées dans Ducarel.

(4) Il y avait encore, l'an dernier, trois grandes pierres tombales devant la chapelle de la Vierge ; le pavage nouveau opéré dans St.-Etienne les a fait disparaître ; faites de pierres trop tendres, elles étaient au reste complètement usées.

(5) Cette porte en filigrane de fer a disparu avec les autres grilles de

croix recroisetée d'or au chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable ce sont les armes d'Antoine de la Croix......

Au coté de la chapelle de la Vierge uis-à-uis la chapelle saint Jean sur le paué il y a un grand epitaffe sur lequel y a 2 écussons à coté d'une figure de Religieux a chacquun desquels il y a vn aygle eployé soustenu dun baril ou tonneau. Et au hault de lécu vn baton à deux pommes; autour dudit Epitaffe est ecript; *Hic jacet Dominus Tanguidus de Ollienson olim prior claustralis* (1).....

Dans laditte chapelle St. Jean il y a contre le marchepied de l'autel trois grands Epitaffes celui du milieu est d'un religieux nommé Cheval qui porte fritté de 6 pièces audessus du dit ecu il y a une fleur de lys les deux qui sont au côté de celui du millieu sont pareils à ceux iay remarqués au hault de la vouste dudit cœur sçauoir celui du coté de l'éuangile porte d'herminnes de sable au chef endenté d'azur chargé de 3 espèces de grappes de raisins en facon de pommes de grenades ou plutost de pin d'or, se sont les armes de la Dangie de Renchy. Celui qui est du coté de lepître porte de gueulle au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes d'argent se sont les armes de Bailhache (2).

l'église. — On lit dans Ducarel : « Le maître-autel est entouré de grilles de fer, mais le travail n'en est pas aussi soigné qu'à celle de l'église St.-Ouen, à Rouen (Traduct. de M. Léchaudé-d'Anisy, p. 86.)

(1) Cette vaste pierre tombale, fort usée, a aussi disparu au commencement de 1846.

(2) Cette chapelle de S. Jean est maintenant consacrée sous le titre de la Vraie-Croix. Comme elle a encore son vieux pavage, on y retrouve les trois tombes dont parle notre manuscrit. Il faut espérer qu'elles seront conservées; mais comme les épitaphes n'ont encore été publiées par personne, qu'elles commencent à s'user, nous croyons bon de les

Vn peu au dessous de la petite porte du cœur du côté leuangille, il y a deux grands epitaffes graués sur le pavé la première est facée ou burlée de 10 pièces 5 d'or et 5 de

ajouter ici ; voici les épitaphes de Bailhache et de la Dangle, dont nous avons déjà parlé dans nos Etudes héraldiques :

..ΑΠΟ (Ici étaient les armoiries.) ΘΕΟΣ

HIC JACET *D J*OHANNES DE
BAILHACHE, QUI ZELO
ZELATUS PRO DOMO
DOMINI, HÆC SANCTA
VESANO HÆRETICORUM
FURORE PENE SUBVERSA
MUNDARI AC RENOVARI
CURAVIT. ASCETA FUIT
67 ANNIS, ASCETARUM
PROTOPRIOR 40. OBIIT
DIE 16 APRILIS ANNI
1644
AETATIS SUÆ 82
REQVIESCAT
IN PACE.

HIC JACET DOMNVS MAT-
THÆVS DE LA DANGLE DE
RENCHY PRESBYTER DOC-
TOR THEOLOGVS, REGA-
LIS HVIVS ABBATIÆ RELI-
GIOSVS PROFESSVS, NEC NO
CELLERARIVS VIR NON MI
NVS PIETATE, ET ANIMI CAN-
DORE SYNCERO QVAM ERV-
DITIONE AC GENERIS NOBILITA
TE INSIGNIS. OBIIT DIE...... O
BRIS, ANNO SALVTIS .....
72 AE.........

Au milieu on lit sur les côtés d'une pierre tombale qui représentait un religieux, cette inscription :

HIC · IACET. . . . . IACOBVS · DE ·
CHEVAL · RELIGIOSVS · PRESBITER · NEC · NON · HORTV...IVS.
DIE DECIMA · OCTAVA
. . . ENDIS · APRILIS · (*anno*). DOMINI MILLESIMO. SEXTENCE-
SIMO · 48 · PATER ET AVE.

Et au bas de l'image effacée :

. . . . INI MEI
. . . . SALTEM
. . . . MANVS
. . . . T. ME

sinople a la couronne de marquis sur lecu. Se sont les armes de Jean Morin de Banneville; l'autre est de gueules à 3 coquilles 2 et 1 Ce sont ses armes de Nicolas de Cairon (1).

Dans la chapelle St.-Nicolas il y a une pierre sur laquelle il y a une figure de Vierge assise sur une chaise tenant son petit enfant Jésus qui la regarde Et a leurs pieds un religieux à genoux ioignant les mains audessus de laquelle il y a de lecriture gothique en ces termes:

Obiit anno domini 1271
decimo octavo februarii obiit Joannes Bellet sacerdos ac monacus sancti stepani de cadomo professus (2).

Sur les deux petites portes qui sont aux deux bouts du grand autel il y a deux ecussons celuy du coté de leuangille est de Normendie et celui qui est du coté de lepître est de France au baton peri en bande surmonté dune mittre et d'une crosse (3).

Au hault de la voulte qui est sur le grand autel il y a 9 ecussons (4) un sur chacque cintre de chacque clef dont trois sont sans aucunes armes et deux autres qu'on ne peut distinguer a cause de leloygnement et de l'elevation, dans un il y paroist comme 3 calices ou 3 petits poteaux (5) sans en scauoir les couleurs ny les meteaux et lautre il y paroit une face vndée surmontée de 3 poissons et en pointe un lambel c'est pourquoi ie ne les ay pas faittes.

(1) Tout ce collatéral était dernièrement encore pavé de grandes tombes effacées. Devant la chapelle de St.-Nicolas, l'une d'elles portait encore les traces d'une tête et de mains incrustées en marbre.

(2) Cette dalle curieuse n'existe plus sans doute depuis long-temps, car la chapelle n'a pas encore été repavée.

(3) Les écussons ont disparu avec les grilles.

(4) Nous avons déjà signalé ces clefs de voûtes.

(5) Cela nous paraît plutôt 3 rocs d'échiquier.

Celui du milieu des 9 est plus grand que les autres qui est d'hermine au chef endenté de gueulle, armes de M. d'O arrière fils de Louis 6e. dit Legros roy de France.

Le segond porte d'azur au chevron d'or accompagné de 3 merlettes d'argent se sont les armes de Guillaume Morin sieur de Monville.

Le 3 de gueulle a 3 quintefeuilles d'argent 2 et 1 ce sont les armes de Jacques Patrix.

Le quatrième d'argent au sautoir engreslé de gueulle chargé de 5 bezans dor armes de Sillans.

Il y a encore un grand écusson qui est a la clef dune autre voutte du cœur qui porte de gueulle au sautoir d'argent accompagné de 4 merlettes de mesme ce sont les armes de Baillehache.

A une autre clef il y a encore un autre d . . . . à 3 pals. Je ne les faits pas ne pouvant sçauoir ny la couleur ny les meteaux à cause qu'ils ne sont que de careau blanc (1).

A la voulte juste sur le tombeau de Guillaume le Conquérant (2), il y a un grand ecusson peint de gueulle à 10 hermines de sable au chef endenté d'or chargé de trois espèces de grappes de raisin de gueulle. Ce sont les armes de la Dangie de Renchy, les pareilles sont aussi dans la chapelle S. Jean. Au lieu de grappes de raisin ce sont des pommes de pin. Ces armes se trouvant en plusieurs endroits et presque toutes différentes les plus assurées et les véritables sont celles qui sont faittes page 61 qui sont d'hermine au chef endenché d'azur à 3 pommes de pin d'or (3).

(1) Il paraîtrait, d'après ce qui précède, qu'en 1706 les autres clefs de voûte étaient coloriées.

(2) Ne pas oublier qu'alors le tombeau de Guillaume était à peu près où se trouve le lutrin.

(3) Ces armes n'existent plus nulle part, si ce n'est dans les deux manuscrits de Baillehache, auquel notre texte renvoie.

Au second pillier qui est du côté de l'Epitre proche l'entrée du cœur par une des petites portes, il y a une petite epitaphe de Louis Thouroude seigneur de la Heaule et à laquelle il y a un écusson d . . . à une face chargée d'une étoile laquelle face accompagnée de 3 roses d . . . 2 et 1 (1).

Au bas du cœur à la chapelle S. Pierre il y a 3 ecussons celui du milieu est de careau qui porte d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux couronnes d'or et en pointe d'une merlette au-dessus de l'un est un bourdon à deux pommes et autour deux palmes ce sont les armes de Mabré prieur (2).

Contre la muraille de l'eglise par dehors au dessus du chartrier qui est sur la sacristie il y a une pierre escripte en écriture gothique en ces termes :

Hic jacet frater Ricarius Beauvoisin quondam thesorarius huius monasterii qui obiit anno millesimo tresentesimo 38 ou *trigentesimo octavo, anima ejus requiescat in pace. Amen* (3).

Contre le mur de la chapelle de la Vierge par le dehors de la muraille il y a une pierre qui sert de massonnage laquelle est ecripte en ces termes :

Guillelmus jacet hic petrarum summus in arte
Iste novum Det premia perfecit opus Christus amen (4).

(1) Cette épitaphe ne se retrouve plus.

(2) Aucun de ces trois écussons n'apparait maintenant dans la chapelle St.-Pierre.

(3) Le grand bâtiment de l'abbaye élevé par frère Guillaume de la Tremblaye, peu d'années après la rédaction de ce manuscrit, et qui vient s'appuyer contre le transept de l'église, a sans doute masqué cette épitaphe.

(4) On trouve déjà des fac-simile de cette inscription dans Ducarel (édit. anglaise), dans la traduction qu'en a donnée M. Léchaudé d'Anisy,

Autre pierre par dehors contre la chapelle S. Jean, sur laquelle il y a aussi quelques lignes gothiques en ces termes:

Hic jacet albinus præpositus. Requiescat in pace amen (1).

Au-dessus des portes de l'apartement de Monsieur l'abbé et en plusieurs autres endroits l'écu de Martigny y est placé. Il était evesque de Castres et abbé de S. Estienne, il est enterré dans la chapelle de la Vierge au bout du cœur de lad[e] église.

Dans la première grande salle il y a quantité de vestiges d'écussons tant aux sommiérs, solives qu'à une ceinture qui est tout autour de la muraille lesquels ont été peints sur la chaux qui a mangé toutes les couleurs ce qui fait qu'on ne peut en distinguer que quelques uns que je représente ici.

(Nous supprimons ici les figures qui se trouvent dans le manuscrit, et nous ne conservons que les simples notices dont elles sont accompagnées).

et dans les monuments de Caen, par M. de Jolimont. Vaultier (*Hist. de Caen*) l'a reproduite en caractères ordinaires.

On remarquera la singulière distraction de l'auteur du manuscrit, qui a transposé les mots de la seconde ligne. Il avait au reste mieux lu que Ducarel, qui transcrit ainsi cette inscription :

GUILELMUS JACET PETRARIUS SUMUS IN ARCA
ISTE NOVUM PERFECIT OPUS DAT PREMIA CHRISTUS, AMEN.

L'abbé De La Rue a rétabli la véritable leçon :

Guillelmus jacet hic petrarum summus in arte
Iste perfecit novum opus det præmia Christus. Amen.

(1) Nous avions déjà remarqué cette seconde inscription totalement inédite, lorsque la Société des Antiquaires de Normandie a, sans la transcrire, annoncé son existence, qui venait de lui être révélée par un de ses membres, M. l'abbé Lecanu.

Burelé de 14 pièces, 7 de gueules et 7 d'argent.

D'or à trois fleurs-de-lys de gueules.

De gueules au pal apointy d'argent accompagné de 6 agaches de même (1).

D'argent à 2 pals de gueules.

De gueules à l'écu d'argent.

De gueules à six annelets d'argent.

D'argent au lion de gueules accompagné de billettes de même.

D'or fretté de gueules de six pièces.

D'argent au sautoir de gueules accompagné de quatre roses de même.

De sable à la bande d'argent au lion en chef de même.

De gueules à la bande d'argent.

De sable fretté d'argent.

De gueules au chevron d'argent chargé d'hermines. (Guistelles en Flandre) ?

De gueules à 6 losanges d'argent, 3. 3.

D'argent au lion de sable.

De sable au sautoir d'argent accompagné de 4 fleurs-de-lys de même.

De gueules à 3 bezants d'argent.

De sable à la croix d'argent.

De gueules à 6 roses d'argent, 2, 1, 2, 1.

De gueules à 3 quinte-feuilles d'argent posez en pal.

Pallé d'argent et de gueules 3 de chaque sorte.

D'azur au chef cousu de gueule chargé de 3 bezants d'or, 2 sur gueule, vn sur azur.

D'argent fretté de sable de 6 pièces. (Humièrres porte les mesmes armes).

(1) *Agaches*, espèces de merlettes, oiseaux héraldiques.

Dans le Réfectoire.

D'argent au lion de gueules à la bordure de sable chargé de 16 bezants d'argent.

Gironné de 8 pièces, 4 d'or et 4 de gueules. (Berangers en Dauphiné porte ces armes).

Burelé de 17 pièces, 9 d'argent et 8 d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout.

De sable à la fleur-de-lys d'argent.

De Bretagne au chevron de gueules.

D'argent à la bande de gueules à 6 coquilles de même.

De sable au sautoir d'argent accompagné de 4 molettes de même.

Echiqueté d'or et de gueules.

Bandé d'argent et de gueules.

De gueules à l'aigle éployé d'argent.

De sable à trois maillets d'argent.

De gueules à trois boucles d'or en fasce.

D'Hermine au pal de gueules.

D'argent à deux fasces de sable, accompagnées de 6 merlettes de même.

D'argent à la bande d'azur à la molette de gueules.

D'azur à la bande d'or surmontée d'un lion de même.

D'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermine sans nombre. (Armes de M^rs. du Saucey.)

D'or à la fleur-de-lys de gueules.

D'azur au chef cousu de gueules chargé de 2 besants d'argent.

Ecartellé d'or et de gueules. (M^rs. Daignaux.)

D'argent gironné de sable Grollée en Dauphiné, porte ces armes.

De sable au cornet d'argent au cordon d'or.

Les armes qui sont sur cette feuille sont aux gistes (*sic*) du réfectoire de ladite abbaye; il y en a beaucoup d'autres que je ne répète pas, parce qu'elles se trouvent faites ailleurs.

Il existe, aux archives du Calvados, deux manuscrits intéressants pour l'histoire héraldique de Caen. L'un est le *Matrologe de la confrérie de S. Nicolas*, *établie en l'église de S. Nicolas;* l'autre est le manuscrit des *Rectories*, où l'on trouve des armes de Recteurs de l'Université. Ces deux manuscrits ornés de nombreuses figures renferment surtout beaucoup de blasons de la bourgeoisie.



ARMOIRIES DE LA VILLE DE CAEN
depuis 1830.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE A PARIS,

Le 29 mars 1847,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Présidence de M. LAJARD, membre de l'Institut royal de France.

M. de CAUMONT, directeur de la Société, prie M. LAJARD de vouloir bien présider la séance. MM. LEPRÉVOST, député de l'Eure, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; V[te]. de CUSSY, de l'Institut des provinces; DE LA COUR, chef de la division des cultes au ministère de la justice et des cultes; RICHELET, du Mans, de l'Institut des provinces; DIDRON, secrétaire du Comité des Arts; DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut de France, directeur de la Revue Numismatique; DU CHALLAIS, employé au cabinet des médailles; Mq[s]. de VIBRAYE, de l'Institut des provinces; Paul HUOT, bibliothécaire à Versailles; Anatole DE BARTHÉLEMY, secrétaire-général de la préfecture de Saint-Brieuc, inspecteur-divisionnaire, sont invités à prendre place au bureau.—On remarque dans la salle : MM. Isidore LEBRUN, de Paris; C[te]. DE COURCELLES, de Lille; HUNAULT DE LA PELTRIE, d'Angers; SAUZEAU, de Niort; MAUFRAS, professeur au collége Rollin; COSNE DE CARDANVILLE, de Caen; V[te].

Théodose Du Moncel, de Cherbourg ; Giraud de Prangey, inspecteur des monuments à Langres ; Teilleux, docteur-médecin à Niort ; de Bussonnière, d'Orléans ; de Mecflet, du Calvados ; Derache, de Paris ; de La Villegille, secrétaire du Comité des Chartes, à Paris ; d'Hermigny, de Peronne ; Georges de Soultrait, inspecteur des monuments de l'Allier ; Steingel, paléographe, l'un des auteurs du grand ouvrage sur les peintures et ornements des manuscrits, la plupart membres de la Société.

M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, membre du conseil de la Société, tient la plume.

On remarque, sur le bureau, de grandes vues dessinée d'après nature, et lithographiées par M. le vicomte Théodose Du Moncel. Ces panoramas représentent Constantinople, Naples, Ancône, Neufchâtel en Suisse et quelques autres villes. Ces belles vues, qui sont examinées avec beaucoup d'intérêt, ont été admises à l'exposition de cette année.

M. Hunault de La Peltrie entretient la Société de l'enlèvement des statues de Fontevrault, ordonné par M. l'intendant de la liste civile. Ces statues de la maison royale de Plantagenet étaient celles de Richard Cœur-de-Lion, et d'Eléonore d'Aquitaine.

M. Hunault de La Peltrie émet le vœu que la Société emploie toute son influence pour faire recouvrer à l'Anjou ces monuments de ses anciens souverains, et qu'une commission soit nommée à cet effet.

M. Leprévost donne des explications à ce sujet. Il n'y a plus d'espoir de faire revenir ces statues à Fontevrault ; M. Leprévost, accompagné de M. Joly, architecte, a vu de bien tristes choses. La belle église de l'abbaye est transformée en filature, en ateliers de tissages de la maison centrale. L'abside seule est consacrée au culte avec son pourtour. — Lors de cette visite, les statues royales étaient placées dans une abside

basse, espèce de cave sombre et humide fermée d'une grille. M. Leprévost insista auprès de M. Joly, pour qu'on fît cesser cet état. On attendait alors le nouveau régime des prisons, et on espérait que la loi projetée amènerait à Fontevrault des changements qui permettraient d'ôter les ateliers installés dans l'église et de s'occuper de ce monument. — Les statues furent donc provisoirement délaissées encore. Puis, quelque temps après, elles disparurent. Leur enlèvement se fit avec mystère, en janvier 1846. M. Leprévost en fut informé par M. Grille, d'Angers, qui était indigné. — Les statues sont maintenant aux ateliers du Louvre, où l'une d'elles avait déjà subi une restauration, il y a peu de temps. Toutes sont peut-être à présent rajeunies et restaurées, ce qui est déplorable. — M. Leprévost croit que MM. les députés de Maine-et-Loire renoncent eux-mêmes à demander à la liste civile une restitution à laquelle elle se refuse. D'ailleurs, ajoute M. Leprévost, il serait difficile de replacer ces figures précieuses dans une église non encore rendue au culte, et qui long-temps encore servira d'ateliers. Quant à ce qu'on a dit et souvent répété, que ces statues passeraient le détroit, c'est un bruit auquel M. Leprévost ne croit pas. Le Roi y tient beaucoup pour le musée de Versailles, et c'est même pour cela qu'on ne veut pas les rendre. — M. Leprévost regrette, d'ailleurs, cette fâcheuse tendance qui fait dépouiller nos monuments et entasser leurs richesses et leurs ornements dans des collections; c'est une espèce de profanation, d'exposer ainsi des tombes royales à la curiosité publique ; il eût fallu ne mettre à Versailles que des copies et ne pas toucher aux statues originales, respectables surtout pour tous les Français de l'Occident dont ces princes ont été les souverains.

M. Didron croit aux bruits d'un enlèvement outre-mer. Il y a six ans, l'Angleterre a demandé positivement ces images royales; les annales de la Société royale d'Angers

en font foi. M. Didron croit en outre que, ces statues dussent-elles rester en France, il ne faut pas abandonner des démarches, même probablement inutiles. Il y a toujours un résultat, au bout du compte : cela fait peur, et empêche pour l'avenir des tentatives du même genre. Il est bon qu'on parle de cela aux Chambres, qu'on voie combien l'Anjou et le département de Maine-et-Loire ont été froissés. Les protestations servent toujours, elles entravent pour quelque temps la marche du vandalisme. Quand la grille ouvragée de la Place Royale à Paris fut détruite, les plaintes des archéologues ne purent pas sans doute arrêter une exécution commencée, elle fut mise au vieux fer, mais l'indignation des artistes et des gens de goût sauva au moins la grille du Val-de-Grâce, qu'un même sort attendait. Il n'y a enfin jamais d'inconvénient à exciter les passions archéologiques.....

M. Leprévost répond que la liste civile n'a jamais eu la pensée de consentir à laisser enlever ces statues par le gouvernement anglais. C'est pour elle-même qu'elle s'en est emparée. Au reste, le mécontentement excité par cette affaire de Fontevrault a aidé à faire porter à la cathédrale de Rouen le cercueil et les restes de l'impératrice Mathilde, trouvés dans des travaux de démolition à l'abbaye du Bec (diocèse d'Evreux). Il n'y avait pas là de monument, et les simples restes de cette reine Angevine seront mieux à Rouen, où se trouve déjà le cœur de son époux, que dans l'église trop peu importante de la paroisse du Bec. La liste civile manifeste, au reste, des regrets d'avoir pris ces statues, mais elle ne veut pas revenir en arrière.

M. de Caumont voudrait que la liste civile se contentât de moulages qu'elle ferait restaurer à sa guise. — Il propose de nommer une commission de trois membres pour faire des démarches, fussent-elles infructueuses, et pour témoigner le mécontentement de la province.

M. Lajard appuie cette proposition.

MM. de Cussy, Hunault de La Peltrie, Richelet et Paul Huot sont nommés pour faire partie de la commission.

M. Richelet demanderait, si la commission ne réussit pas, et seulement en désespoir de cause, des copies de ces statues pour placer à Fontevrault au lieu des tombes originales.

M. de Busonnière, d'Orléans, entretient la Société d'une histoire architecturale d'Orléans, qu'il rédige en ce moment et dont il expose le plan. Ce sera un ouvrage très-complet, exact, et comme seul peut en faire un homme du pays, placé sur les lieux ; il sera utile pour signaler aux étrangers des choses intéressantes, mais enfouies et difficiles à trouver. Ce livre sera divisé en deux parties : d'abord une histoire architecturale de la ville, 1°. gauloise ; 2°. romaine ; 3°. du moyen-âge ; en distinguant ces trois agrandissements successifs, ces trois enceintes de fortifications. Cette histoire formera le tiers de l'ouvrage. Ensuite viendront des monographies. En première ligne, celle de la cathédrale, édifice le plus important, sinon le plus beau de la ville ; car il y a bien à dire sur les éloges donnés à cette église, qui remonte au plus au XIIIe. siècle, mais où des constructions successives ont étouffé le style primitif. Louis XIV, pour l'embellir, y a mis du sien, et un *nec pluribus impar* rayonne encore sur la porte principale.... Une seconde monographie sera consacrée à l'église de St.-Agnan, moins remarquée, mais cependant bien plus curieuse que la cathédrale de Ste.-Croix. — Les fortifications formeront la troisième monographie : elles sont de quatre époques, et l'on trouve des restes de l'enceinte romaine. La ville s'accrut au Xe. siècle où des murs garnis de tourelles furent élevés sous l'épiscopat de l'évêque Gaultier. La troisième accrue eut lieu sous Louis XI. La quatrième et dernière enceinte est encore susceptible d'un assez grand intérêt à cause de son état de conservation.

En quatrième lieu, parmi ces monographies, se placeront les descriptions des maisons de la renaissance excessivement remarquables, qui enrichissent encore la ville d'Orléans.

M. Leprévost parle de la destruction de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, qui a fait tant de bruit et excité tant de regrets, et que l'administration municipale d'Orléans a exécutée malgré l'opposition et du gouvernement et de tous les hommes éclairés. On félicite sincèrement M. de Busonnière de n'avoir pas été membre de ce conseil municipal. Il reste encore à Orléans des chapiteaux précieux provenant de cet intéressant hôpital : il paraît que le gouvernement projette de les faire apporter au palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins : les archéologues d'Orléans craignent de voir enlever ce dernier reste d'un de leurs monuments. M. Leprévost demande à M. de Busonnière une note sur ce point.

M. de Caumont s'informe si M. de Busonnière s'est occupé des églises rurales. Non, répond M. de Busonnière, qui veut se renfermer dans l'histoire de la ville, afin, en restreignant son travail, de ne rien donner à l'imagination, et de passer seulement d'un fait avéré à un autre fait également certain.

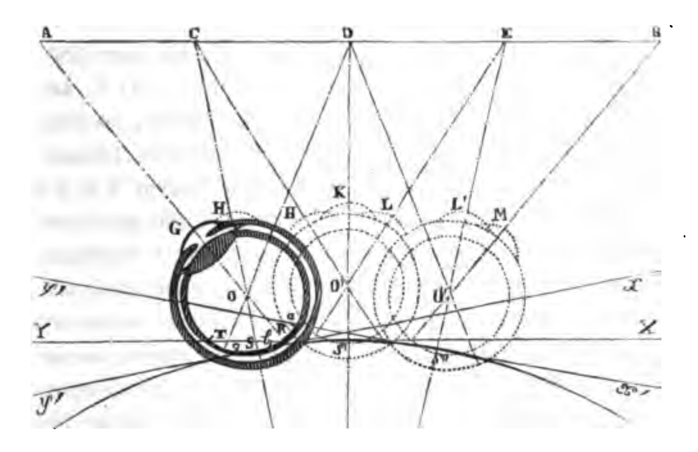
M. le président remercie M. de Busonnière au nom de l'assemblée, et le félicite sur une méthode si scientifique et si satisfaisante.

M. Théodose Du Moncel prend la parole pour expliquer la courbure convexe des lignes horizontales des temples grecs.

D'après lui, cette courbure n'aurait été imaginée que pour corriger un certain effet d'optique, qui aurait pu faire paraître concaves des lignes qui eussent été tracées parfaitement droites.

Cette observation qui ressort immédiatement de la théorie de la *perspective apparente* que M. Du Moncel a été le premier à traiter d'une manière mathématique, demande,

pour être expliquée, qu'on se reporte à la manière même dont s'opère le phénomène de la vision en se rappelant que la *rétine* sur laquelle viennent se peindre les objets au fond de notre œil, joue identiquement le même rôle qu'une *glace* de perspective. Seulement, cette glace est sphérique (1), et peut, par l'effet de sa mobilité dans une cavité ou orbite



également sphérique, se déplacer, et recevoir, sans interruption, la perspective des objets sur une assez grande étendue. D'un autre côté, on ne doit pas perdre de vue que, tout en accomplissant son mouvement de rotation, l'œil est soumis encore à un mouvement de translation qui dépend de la tête.

Supposons donc que la ligne AB ait nécessité un dérangement de la tête, représenté par l'arc S'S''. Si ce mouvement

(1) Il ne faut pas perdre de vue que le champ de la rétine étant assez restreint, les lignes sont toujours redressées dans leur impression directe.

eût existé seul, l'étendue de cette ligne, qui aurait correspondu à l'arc S'S″, aurait été délimitée par les rayons visuels SC, S″E, menés du centre de cet arc, et conduits, par le centre de l'œil, dans ses deux positions O et O″. Mais comme, en outre de ce mouvement, l'œil est soumis à celui qui lui est propre, il en résulte que ces deux mouvements se combinent et se prêtent un mutuel secours, de telle sorte que, tout en décrivant l'arc SS″, le plan de la rétine se trouve avoir accompli une révolution représentée par l'arc SS″, plus l'arc qui correspond au double de l'arc A O C. Lors donc que l'œil, pour percevoir la ligne entière, est obligé d'accomplir instantanément cette double révolution, l'impression résultante se développe, selon le plan tangent XY, à la dernière position qu'il a prise, c'est-à-dire, à celle qui correspond à la perception entière de la ligne. Or, le développement d'une intersection sphérique étant, comme on le sait, toujours une courbe, on comprendra facilement comment la ligne AB paraîtra creuse vers le milieu, et pourquoi la courbure ne devient sensible que pour les lignes un peu longues.

M. Didron annonce que cette courbure-là est encore bien plus visible dans les édifices gothiques, par exemple, aux deux plus grandes églises de Rouen, la cathédrale et Saint-Ouen. L'arc est même si prononcé que l'œil pourrait achever le cercle en continuant fictivement la courbure, qui d'ailleurs n'existe que pour les deux murailles les plus longues, celles de côté. Au Parthenon, au contraire, la courbure existe non seulement pour les parois latérales, mais encore pour les murs de face.

M. de BUSONNIÈRE reprend la parole pour demander si l'on connaît dans d'autres localités des souterrains analogues à des caves très-profondes et très-curieuses qui existent à Orléans, et dont voici une description sommaire. Elles sont placées au 3e. étage en contre-bas des maisons : on y descend

par un escalier en spirale assez étroit pour livrer difficilement passage à une personne un peu grosse. Elles présentent en outre une autre ouverture, grand soupirail probablement établi postérieurement à leur construction première, par lequel on descend encore le vin. Leurs voûtes sont garnies tantôt d'arcs doubleaux, tantôt d'arcs de cloître dont les cordons seraient carrés, si leurs arrêtes antérieures n'étaient abattues. Ces souterrains forment de longues galeries, souvent séparées par des cloisons aux limites de chaque maison actuelle.

M. Raymond Bordeaux connaît à Lisieux trois caves moins profondes, mais dont les voûtes à nervures, les chapiteaux du XIIIe. ou XIVe. siècle et l'apparence monumentale ont produit diverses hypothèses. Les personnes peu versées dans l'archéologie, frappées par l'analogie de ces souterrains avec des églises basses, supposent, à tort sans doute, que ces caves ont servi au culte pendant qu'on travaillait à la cathédrale de Lisieux, aux environs de laquelle elles sont placées.

M. Houël, qui s'était chargé de surveiller l'emploi des fonds votés pour la conservation du jubé de St.-Fiacre (Morbihan), lit une description de ce jubé, qui sera publiée dans le Bulletin monumental. — M. le président remercie M. Houël de son intéressante lecture.

Sur une question de M. de Caumont, M. Houël rend compte de l'emploi de la somme allouée, qui a servi à réparer la toiture de l'église, à remettre en état la base du jubé, et à empêcher ainsi l'eau et la pourriture d'anéantir ces brillantes sculptures en bois.

M. Teilleux, docteur en médecine à Niort, lit quelques fragments d'un mémoire sur des médailles celtiques. — M. Lajard lui exprime l'intérêt que la Société a trouvé dans sa communication. M. de La Saussaye examine les dessins et

les médailles de M. Teilleux. Quelques-unes de ces médailles trouvées à Niort sont inédites.

M. de Caumont demande à M. Danjoy, architecte chargé par le gouvernement des monuments du Calvados, si la belle église du prieuré de St.-Gabriel, rachetée par l'Etat, sera bientôt munie d'une toiture, car les voûtes souffrent beaucoup. M. Danjoy répond qu'il faut attendre les crédits qu'on emploiera au fur et à mesure. M. de Caumont prie M. Leprévost d'employer auprès de la commission du ministère son utile influence. MM. Leprévost et Danjoy s'entretiennent à ce sujet.

M. de Caumont : L'église de Ste.-Marie-aux-Anglais est une des plus curieuses, non seulement du Calvados, mais encore d'une circonscription beaucoup plus étendue. Ses murailles romanes sont recouvertes à l'intérieur de peintures d'un haut intérêt. Cependant ses toitures dégradées laissent passer l'eau ; il serait à désirer qu'une petite somme fût allouée par le Ministre pour cette réparation.

M. Leprévost en parlera à la commission historique.

M. de Caumont annonce à l'assemblée une bonne nouvelle relativement à la grande église de l'abbaye de St.-Germer. Les architectes chargés, d'après la demande de la Société française, de faire une troisième enquête, ont fait un rapport très-favorable. MM. Leprévost et de La Cour sont heureux d'apprendre qu'on a réfuté les devis pleins de mauvais vouloir des architectes envoyés d'abord, et que l'exagération des sommes qu'on prétendait nécessaires est désormais évidente. C'était sur les deux premières enquêtes que cette église célèbre avait pourtant été condamnée. M. de La Cour va s'occuper de faire revenir sur une détermination causée par d'inexacts rapports.

M. Lajard : « La Société reçoit avec reconnaissance les assurances que M. de La Cour veut bien lui donner. »

M. Georges de Soultrait annonce qu'il a entrepris la *Statistique monumentale* du département de la Nièvre ; il a déjà visité en entier l'arrondissement de Nevers. Les monuments du Nivernais ont été peu étudiés jusqu'à ce jour, et cependant un assez grand nombre d'entr'eux méritent d'attirer l'attention des archéologues et des artistes. Il faut espérer que, grâce au patronage et au zèle éclairé de Mg^{r}. l'évêque de Nevers, nos monuments, nos églises du moins, seront désormais à l'abri des restaurations et des embellissements dont plusieurs ont déjà tant souffert.

Parmi les meubles d'églises qu'il a remarqués dans ses courses, M. de Soultrait appelle l'attention de la Société française sur deux magnifiques triptyques qui se trouvent dans l'église de Ternant (canton de Fours) ; ces deux meubles représentant, l'un, le plus grand et le plus beau, la vie de J.-C., l'autre la vie de la Vierge, ont été donnés, au XVe. siècle, par Philippe de Ternant, chambellan du duc de Bourgogne, et l'un des premiers chevaliers de la Toison-d'Or ; ce seigneur est représenté avec sa femme dans les deux triptyques.

Les scènes diverses des vies de J.-C. et de la Vierge sont représentées en grand nombre par de petits personnages très-finement sculptés ; des volets peints intérieurement et extérieurement renferment le tout. Il serait à désirer que la Société pût accorder quelques fonds pour la consolidation de ces meubles.

La Société accorde 100 fr. ; M. de Soultrait s'engage à surveiller l'emploi de cette somme ; il adressera à la Société un rapport détaillé sur les triptyques ; il compte aussi envoyer la collection de toutes les inscriptions qu'il a rencontrées dans l'arrondissement de Nevers.

M. Didron prévient l'assemblée que deux rétables, venus de Belgique à Paris, sont à vendre à l'Alliance-des-Arts,

dirigée par MM. Lacroix et Thoré. Ils retourneront probablement en Belgique, car on en demande quinze ou vingt mille francs. L'un d'eux, qui sans doute provient de la cathédrale de Gand, représente la vie de saint Bavon.

M. Hunault de la Peltrie signale la découverte de quelques antiquités romaines faites à Angers, à l'occasion des travaux du chemin de fer.

La parole est à M. Huot pour la lecture d'un article sur le Vieux-Versailles.

Dans cette notice, M. Huot consacre une longue introduction à rechercher où commence et où finit le domaine de l'archéologie, en quoi cette étude du passé diffère de l'histoire, et à distinguer la véritable archéologie qui considère les objets matériels de ce qu'il appelle l'archéologie *sentimentale.* L'antiquité n'étant qu'une chose relative, M. Huot se demande « ce que c'est qu'un monument ancien, » et réfléchissant à la nouveauté des édifices de la renaissance comparés avec la cathédrale de Reims, moderne elle-même auprès des monuments romans dédaignés cependant par les savants adonnés à l'étude de l'antiquité romaine, il proclame qu'un Versaillais qui n'a dans sa grande ville déserte ni ogives ni pleins-cintres romans ou de la renaissance, fera, quoi qu'il en soit, de l'archéologie, en étudiant autour de lui les traces d'un passé plus rapproché de nous, mais qui s'efface néanmoins.

Le Vieux-Versailles, c'est donc pour lui la ville fondée par Louis XIV, en la considérant telle qu'elle était il y a deux siècles ; ville où le caractère des édifices les plus vieux ne consiste pas dans le profil de quelques moulures exclusivement gothiques, mais dans la ligne brisée des *toits à la Mansard.* Ne disait-on pas déjà, en 1684, en parlant d'une portion de Versailles, non encore complètement bâtie alors : *la Ville-Neuve* ?

M. Huot, en nous initiant aux *antiquités* de Versailles,

n'entre pas dans des descriptions monumentales ; il expose seulement la situation relative de toutes les habitations de la ville primitive, à l'occasion d'un « *Plan de la ville et chasteau de Versailles* » possédé par la bibliothèque dont il est le conservateur, et dont la date est assez fixée, puisqu'on voit en construction l'église paroissiale de Notre-Dame, commencée en 1684 et finie en 1686. A l'aide de ce plan, tout couvert d'indications de terrains à bâtir, M. Huot nous fait voir, mais sans les décrire, les habitations du bon La Fontaine, de La Quintinie, du médecin Fagon et du sculpteur Mazières, celles des bourgeois ignorés, puis les hôtels des grands seigneurs, Duras, Lavallière, Roquelaure, Luxembourg, Dangeau, Coislin ; le pavillon de Monsieur ; la demeure du peintre Lebrun, voisine des hôtels de Louvois, de Richelieu, de Bouillon, de Soissons, de Créquy, de Lafeuillade, de Noailles : l'architecte Mansard, à côté du duc de Montausier ; l'habitation transformée depuis, de « M. l'évêque de Meaux, » le cloître des Pères Récollets, puis un cabaret qui a survécu à tout cela.

Le château et les églises de Versailles étaient des sujets trop vastes pour rentrer dans une simple revue des choses *anciennes* de cette ville nouvelle. La cathédrale, cet édifice toujours en première ligne parmi les richesses archéologiques des autres cités, n'est pour Versailles même qu'une chose moderne ; car le plan dont entretient M. Huot, ne porte rien sur l'emplacement vague où Louis XV devait plus tard élever un évêché, une cathédrale et un quartier nouveau.

Voici un fragment de la conclusion de l'esquisse de M. Huot :

« Tel était l'aspect de Versailles en 1685 ; le château, les « écuries, la vénerie, le grand-maître, s'étalant à l'aise au « centre de la ville dont ils occupaient plus du tiers. A « droite les chétives maisons du hameau disparaissant avec

« leur église sous les contructions nouvelles du cloître des « Récollets, du grand-commun, des hôtels de Lorges et de « Beauvilliers; puis, ça et là, des places vides encombrées « de pierres de taille, de matériaux attendant la main-« d'œuvre; quelques-uns même attendant une destination. « De chaque côté de la Place d'Armes, toute la noblesse « de France étalant sur deux rangs ses somptueux hôtels aux « portiques uniformes, formant au palais du souverain comme « une haie respectueuse........ »

Des remercîments, au nom de l'assemblée, sont adressés à M. Huot par M. Lajard.

M. Lajard veut bien à son tour communiquer quelques renseignements relatifs à la découverte que, depuis le départ de M. Botta pour la France, un voyageur anglais, M. Layard, a faite des ruines de deux palais assyriens qui avaient été recouverts de terre, comme le palais de Khorsabad. Ceux-ci sont contigus et situés à Nimroud, lieu distant d'environ 11 lieues des ruines de Ninive. L'un de ces deux palais paraît être contemporain de celui de Khorsabad; l'autre est d'un style beaucoup plus ancien et offre, dans les inscriptions en caractères cunéiformes qu'on y a trouvées, quelques noms de rois assyriens que MM. Rawolinson et Layard croient pouvoir rapporter à la première dynastie.

M. Lajard, à cette occasion, annonce que les encouragements qui lui ont été accordés par M. le Ministre de l'instruction publique, vont lui permettre de continuer la publication de ses recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident, et de commencer la mise au jour de ses travaux sur le culte public et les mystères de Mithra. L'auteur entre dans quelques détails sur le plan et la distribution des trois parties dont se composera ce dernier ouvrage, et qui seront accompagnées d'un recueil de planches comprenant près de neuf cents monuments figurés. Ce tra-

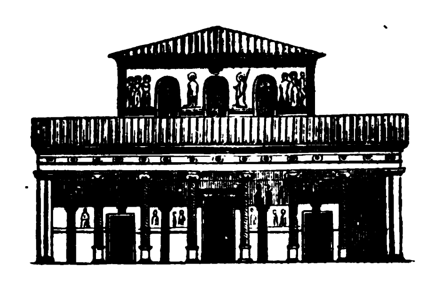
vail fera connaître tout le système religieux des Perses, de même que les recherches sur Vénus offrent une exposition complète du système théogonique et cosmogonique des Assyriens.

M. de Caumont prie le secrétaire de consigner au procès-verbal les remercîments donnés à M. Lajard par l'assemblée pour avoir bien voulu la présider, et pour lui avoir annoncé la bonne nouvelle de l'apparition de son grand ouvrage, en ajoutant qu'on ne peut trop remercier aussi M. le Ministre de l'instruction publique de l'avoir mis à même de le publier.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

Raymond BORDEAUX.



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France.—La session du Congrès archéologique de la Société française pour 1847 (1re. partie) vient d'être close à Sens : sous tous les rapports elle a été satisfaisante ; environ 100 membres ont assidûment suivi les séances, et l'intérêt qu'elles ont offert était tel que les dames de la ville s'y rendaient en grand nombre et n'ont pas cessé d'écouter avec plaisir les discussions. Mgr. l'archevêque de Sens a présidé les premières séances. M. de Magnitot, sous-préfet, M. le Maire et les principaux dignitaires de la Société siégeaient au bureau. On a remarqué parmi les derniers M. *de Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure ; M. l'abbé *Crosnier*, inspecteur du département de la Nièvre ; M. l'abbé *Tridon*, inspecteur de l'Aube ; M. *de Lambron*, secrétaire-général du Congrès scientifique de France ; M. G. *de Soultrait*, inspecteur de l'Allier ; M. *de Fontenay*, membre du conseil-général administratif à Autun ; M. l'abbé *de Voucoux*, d'Autun ; M. le marquis *de La Porte*, de Vendôme ; M. *Gaugain*, trésorier en chef de la Société ; M. *Prou*, président de la Société archéologique de Sens, M. *Vignon*, secrétaire, et M. *Lallier*, vice-président de la même Société.

M. *Thiollet*, professeur à l'école d'artillerie de Paris, et M. *Pernot*, peintre, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, ont rivalisé de zèle, pour dessiner les monuments et les débris antiques de Sens. M. *de Caumont* a démontré que les ruines dites Camp-du-Sciar, n'étaient autre chose

que les restes d'un monument dont le plan se rapporte à celui des thermes de Dioclétien, à Rome, et qui avait probablement eu une destination pareille. M. l'abbé *Crosnier*, a donné les interprétations les plus judicieuses des sculptures qui décorent les églises de Sens et des environs. M. *Lallier* a décrit avec un incontestable talent les pierres antiques trouvées dans les murailles et interprété leurs inscriptions.

M. Prou a présenté un mémoire sur les fouilles récemment faites dans plusieurs tombelles.

La course archéologique du 4 juin à Villeneuve-le-Roi et à St.-Julien-du-Sault a présenté le plus vif intérêt. La belle église de Villeneuve-le-Roi, la grosse tour cylindrique du château, qui rappelle celle de Coucy, ont été examinées dans tous les détails. M. le maire de Villeneuve et M. le curé ont reçu la Société avec beaucoup d'empressement ; toutes les cloches ont été sonnées à son arrivée.

A St.-Julien-du-Sault, la même réception a été faite à la compagnie. M. l'abbé Crosnier a expliqué avec bonheur l'iconographie de l'église.

Au retour, le savant docteur Bally, revenu depuis quelques jours seulement d'un long voyage, a offert à la Société toute entière, une collation dans les charmants bosquets qui environnent son habitation, à une lieue de Villeneuve-le-Roi.

Les mémoires lus par M. *Prou*, de Sens, M. *Bulliot*, d'Autun, l'abbé *Tridon*, de Troyes, M. *de Voucoux*, d'Autun, M. *de Canchy*, M. *de Vernanges*, de Sens, M. *Tarbé*, et plusieurs autres membres, ont jeté beaucoup de jour sur les questions du programme.

On a vivement regretté l'absence de M. le V[te]. de Cussy, inspecteur divisionnaire de la Société, que la maladie de son beau-père avait subitement appelé à Londres.

M. Vincent Larcher, peintre-verrier, de Troyes, avait fait

une exposition de plusieurs verrières qui ont été examinées par une commission.

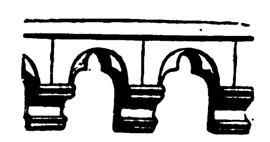
Après avoir entendu le rapport de M. Delligant, organe de cette commission, le Congrès a décerné une médaille d'argent à M. Vincent Larcher.

Une médaille d'argent a aussi été décernée à M. Le Héricher, d'Avranches, pour son ouvrage intitulé : l'Avranchin historique et monumental. M. de Caumont a déclaré, au nom de la Commission, que cet ouvrage était à ses yeux le meilleur de ce genre qui ait paru en France depuis long-temps. S'il eût été accompagné de planches, il eût pu obtenir une médaille d'or, mais il n'en a aucune, et le programme de la Société faisait, des figures, une condition expresse.

Le 5 juin le Congrès a été clos après une brillante séance qui a duré près de 4 heures.

La seconde partie de la session aura lieu à Angoulême les 15, 16 et 17 septembre, et à Limoges les 20, 21, 22 et 23.

M. Des Moulins, inspecteur-divisionnaire, est chargé des préparatifs de cette seconde partie de la session du Congrès archéologique de 1847.



ublié à Caen, par M. de CAUMONT.



D.

LE CHATEAU

DE LA FERTÉ-BERNARD,

Par M. L. CHARLES,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Tous ceux qui ont parcouru la route de Paris à Nantes par le Maine, se rappellent sans doute avec plaisir l'impression qu'ils ont ressentie, lorsqu'après avoir échappé aux plaines nues et monotones de la Beauce, ils ont aperçu, pour la première fois, la délicieuse vallée de l'Huine à Nogent-le-Rotrou. Jamais changement de site ne fut si subit et si agréable; à une plaine d'une désolante uniformité, où rien n'arrête et ne repose la vue, succède tout-à-coup un frais paysage; ce sont de riches prairies où se dessine le cours sinueux d'une rivière; c'est un vallon resserré entre deux chaînes de collines parallèles, dont l'une se trouve toujours en perspective et forme le fond du tableau. Ces prairies si vertes et si fraîches au printemps, se couvrent de bestiaux à l'arrière saison; des laitières y vont traire le lait qu'elles emportent dans un seau sur leur tête, avec une adresse surprenante, mais qui rappelle toujours involontairement la fable de La Fontaine. Les coteaux jaunissent avec les moissons, et le paysage tout entier présente un spectacle, aussi digne d'inspirer le crayon du peintre ou l'imagination du poète, que les charmantes rives de la Loire.

Après Nogent-le-Rotrou, la première ville que l'on rencontre en entrant sur le département de la Sarthe, est la Ferté-Bernard, chef-lieu d'un canton aussi riche que fertile. On l'aperçoit à demi voilée sous de longs peupliers au fond de ses prés, qui pendant la révolution ont failli lui valoir le surnom de Prairial, en remplacement de celui de Bernard, fortement suspect de féodalité. Son clocher gothique qui se dessine sur le ciel, les toits aigus de vieilles fortifications, l'Huine qui l'entoure de ses bras et lui forme comme une ceinture, lui donnent une physionomie pittoresque et historique qui intéresse et qui séduit.

La Ferté-Bernard, aujourd'hui petite ville, fut, en effet, au moyen-âge, une place de guerre importante. Par sa position, en avant de l'île de France, sur les confins de la Normandie, elle fut appelée à jouer un rôle dans les guerres du XIIe. et du XVe. siècle contre « nos ennemis et adversaires les Englais » ainsi que les appellent les chroniques de la fin du XVe. siècle.

La Ferté, depuis plus de 600 ans, se compose de deux quartiers, la ville haute et la ville basse : cette dernière seule, baignée par l'Huine et par ses dérivations, fut entourée de murs, de glacis et de fossés remplis des eaux vives de la rivière, et l'on peut encore aujourd'hui, en en faisant le tour, distinguer, au nord, et principalement au midi, les restes de sa forte ceinture de remparts et de tours.

On pénétrait dans cette enceinte, par deux portes extrêmement défendues. Celle de l'est, qui a servi de bibliothèque publique, est détruite depuis une dizaine d'années ; la porte de l'ouest existe encore et sert d'hôtel-de-ville. Les deux tours massives qui accompagnent le pavillon carré, les meurtrières dont elles sont percées et les coulisses du pont-levis et de la herse, encore apparentes, annoncent aux voyageurs qui arrivent par la route de Normandie, l'entrée d'une ville fortifiée.

A l'angle sud de la place était bâti le château. C'était un vaste polygone, de forme très-irrégulière, défendu d'abord par les bras de l'Huine qui l'entourent sur toutes ses faces, et par une double enceinte de murailles et de tours. La première ligne de remparts sur la rivière était soutenue intérieurement par une terrasse d'une douzaine de pieds d'épaisseur, qui bordait les douves et servait de chemin; puis venait une seconde ceinture garnie de tours comme la première; c'était dans cette enceinte qu'on trouvait enfin la cour du château, la demeure et la chapelle seigneuriale, au sud et à l'est. Les murs de ces bâtiments étaient eux-mêmes d'une énorme épaisseur, deux mètres au moins; de sorte qu'ils pouvaient être considérés comme un troisième rempart ajouté aux deux autres. Cette forte citadelle avait deux issues; l'une sur la campagne, et l'autre sur la ville. La porte extérieure ou poterne des prés, au sud-ouest était couverte, au-delà du bras de rivière sur lequel était jeté un pont-levis, par une tour sortant du fond de l'eau et tenant à un rempart avancé, dont il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer la forme ni l'étendue. Cette tour, qui date de 1480, et dont il nous est resté le devis et l'adjudication, coûta 400 livres, somme considérable pour le temps : ce serait aujourd'hui plus de 6,000 fr. de notre monnaie.

Pour rendre l'accès du château plus difficile encore et pour plus de sûreté, les deux enceintes n'étaient point percées au même endroit. Lorsqu'on avait pénétré dans la première, il fallait faire un assez long détour le long des douves et défiler entre deux murs, pour trouver la porte de la seconde.

L'entrée par la ville, au nord-est, était plus remarquable que la poterne des prés, et elle a été plus long-temps reconnaissable; elle était située sur la place de la Lice, dont le nom vient sans doute des exercices et des passes d'armes qu'exécutaient les écuyers et gens du châtelain sous les yeux des

dames et des jouvencelles du manoir seigneurial. On passait sur un pont-levis un petit bras de l'Huine, et l'on pénétrait dans les douves à travers une première ligne de murs; on détournait à gauche, et l'on trouvait bientôt le portail de la seconde enceinte et de la cour même du château. Ce portail était un donjon carré d'une grande hauteur, d'une curieuse architecture, auquel se rattachaient bien des souvenirs et tout l'intérêt que donne une longue existence. On le disait antérieur aux croisades et peut-être contemporain de Charlemagne; mais sans lui donner une telle antiquité, on pouvait raisonnablement le faire remonter au XIIe. siècle, au temps des guerres saintes en Orient. Le peuple voyait dans cette vieille construction un témoin des cruautés de l'oppression féodale. On racontait des histoires effrayantes; le fait est qu'à l'intérieur, au premier étage, les murs étaient garnis d'anneaux de fer tout usés par le frottement; et qu'au rez-de-chaussée, une petite porte à demi engagée sous terre et une espèce de couloir voûté semblaient conduire en des profondeurs inconnues. Pour nous, de pareils souterrains ne sont plus que des routes dérobées, des moyens de communication, nécessaires à la défense de la place, que des tunnels employés pour la guerre par l'art militaire du moyen-âge, avant que l'industrie moderne ne les fît servir à la civilisation. En un mot, la porte du château, par sa position, par son extérieur, semblait résumer en elle-même toute l'histoire féodale; triste, noire au-dehors, elle évoquait à la fois de sombres et de brillants souvenirs; en bas les oubliettes et la justice expéditive des barons; en haut les machicoulis, les meurtrières et tout l'appareil de la guerre au XIIe. et au XIIIe. siècles; en avant, sur la place de la Lice, sous les fenêtres des étages supérieurs, les jeux guerriers, les passes d'armes, les brillants coups d'épée. Bien des fois sans doute, une jouvencelle vint épier derrière ses étroites ouvertures les combats de la

Lice, et encourager par sa présence le damoisel qu'elle préférait : bien des fois aussi, le jeune homme dut sentir battre son cœur sous son armure d'acier. Ce devait être encore sous ces fenêtres que le trouvère, partant à l'entrée de la belle saison, faisait entendre son plus doux chant, et attendait de la châtelaine un dernier regard et un dernier adieu ; mystérieuses entrevues, charmantes apparitions, qui nous ont valu ces croyances superstitieuses de sylphes, de fées, d'enchanteresses et toute cette fabuleuses poésie qui colore les récits du moyen-âge. Il semblerait que les vers suivants eussent été faits pour le donjon de la Ferté-Bernard :

> Guerrier des jours passés, redis-moi ton histoire,
> Vieux donjon d'où viens-tu, tout meurtri par le temps.
> Quand la nuit, sur ton front, met son écharpe noire,
> L'écho mystérieux te parle-t-il de gloire ?
> Des souvenirs d'amour charment-ils tes vieux ans.
>
> Alf. ROUSSEAU.

Richelieu qui fit une guerre si opiniâtre aux châteaux et qui donna des ordres en 1630, pour en faire démolir une grande partie, ne toucha point au manoir de la Ferté, qu'il devait acheter quelques années plus tard ; la révolution, si hostile aux forteresses qu'elle regardait comme autant de bastilles, ne dérangea pourtant pas une pierre de ses murs ; mais il n'avait traversé deux révolutions et survécu à la ruine de la féodalité et de la royauté, que pour tomber sous les coups d'un démolisseur vulgaire, quoique depuis long-temps il ne fût habité par personne, et que les bâtiments fussent abandonnés ; soit indifférence, soit autre chose, on avait respecté les remparts. En 1816, on reconnaissait au sud, à l'ouest et au nord, la première ligne de murailles avec ses tours dans les fossés. Puis venaient les douves abritées par de hauts murs tapissés de lierre, exposées au soleil couchant et arrosées par un petit

ruisseau qui communiquait d'un bras de rivière à l'autre; lieu charmant où l'on entendait le sifflement du vent dans les lierres et les ronces sans le sentir; espèce d'Eden d'une fertilité étonnante, et dont tous ceux qui l'ont connu ne parlent qu'avec un vif sentiment de regret. Au-delà des douves, la dernière enceinte fortifiée de deux tours au nord-ouest, formait toujours la cour, dont l'entrée était défendue par le portail carré, contemporain des croisades. Mais bientôt un mandataire de la famille Richelieu, peu soucieux du gré des Fertois et de l'intérêt historique de la ville, fit disparaître ces derniers vestiges de son importance passée. Les douves divisées en jardins furent louées à différents particuliers; les murailles furent rasées, le curieux portail, vainement reclamé par la Société des Arts, du Mans, n'échappa pas plus à la destruction. Il ne reste aujourd'hui de toutes les fortifications au nord, à l'est et à l'ouest, que le chartrier debout, mais reblanchi, recrépi et dépouillé du manteau de lierre que lui avait donné le temps, la vieille tour est vide; elle a mal gardé ses trésors, et les archives pillées en 93 ont été brûlées sur la place publique par le peuple qui anéantissait ainsi ses propres annales avec les droits de ses anciens maîtres.

On trouve encore au sud-est, dans la cour, une aile de bâtiments, et à l'est la chapelle située près l'endroit où se trouvait le portail; mais ils offrent peu d'intérêt et presque plus d'architecture, depuis qu'on a voulu les approprier aux besoins de plusieurs ménages. Dernièrement nous avons voulu visiter en détail ces vieilles reliques. La chapelle où l'on a dit la messe jusqu'à la révolution, a été transformée successivement en salpêtrière et en magasin, nulle trace de sculpture; tout a disparu. Mais sur l'une de ses faces latérales, nous avons découvert l'espèce de tribune ou plutôt de chapelle particulière où le seigneur et sa famille devaient assister à l'office divin. Elle se compose de deux travées

voûtées en pierre et qui étaient probablement ouvertes du côté de la chapelle principale ; un pilier composé d'un faisceau de colonnettes accouplées et ornées de chapiteaux soutient les voûtes de ce côté ; au fond, on distingue deux niches sur la même ligne et une plus grande plus haut : sur la paroi de gauche, on trouve aussi des colonnettes ; leurs chapiteaux, les clefs de voûte, les dais et les culs-de-lampe des niches indiquent par leur sculpture et leur ornementation le commencement du XVe. siècle. Ce lieu sert aujourd'hui de cellier et presque d'écurie.

Dans la portion du château encore existante, il n'y a plus trace de l'ancienne distribution et des vastes appartements ; les énormes cheminées ont été murées et rétrécies, et nous avons encore aperçu au-dessus de l'une d'elles, à 6 ou 7 pieds d'élévation, deux écussons, l'un de France, l'autre écartelé de France et de Navarre. Les lieux ont bien changé de maîtres. Les vastes pièces ont été divisées par des cloisons et louées pour la plupart à des familles peu aisées. Etrange contradiction entre le présent et le passé, et qui paraît être une réparation réservée par la providence aux richesses de l'oppression féodale. Le serf est venu s'associer au foyer de son seigneur, il a remplacé le maître jusque dans sa demeure. Et les oppresseurs que sont-ils devenus ?

C'était dans cette portion du manoir qu'au XVIIe. et au XVIIIe. siècles, les seigneurs qui ne l'habitaient plus, placèrent leurs baillis ; c'était aussi là que, bien avant cette époque, logeaient les commensaux du châtelain, dans un temps où l'hospitalité féodale était magnifique et désintéressée. On prétend que le corps de bâtiment le plus remarquable a été détruit depuis longues années, et l'on remarque, en effet, à l'angle nord de ce qui existe, des pans de murs déchirés, qui annoncent une autre construction se dirigeant parallèlement au cours d'eau qui longe la Lice. Au reste, le plan que

nous donnons avec cet article, fera mieux comprendre la disposition du château que toutes nos explications.

Quels qu'aient été les bâtiments détruits, l'aile encore debout offrait il y a quelques années, et avant que de nouvelles distributions l'eussent rendu méconnaissable, la demeure féodale dans toute sa simplicité; vastes appartements, étroites fenêtres, hauts planchers à solives apparentes, larges cheminées à manteau élevé et chargé d'écussons. Tout semble avoir été sacrifié à la nécessité de la défense, et l'épaisseur des murs annonce plutôt un poste militaire qu'une habitation de plaisance. C'était, en effet, par sa position, un poste important et presqu'imprenable. Il était éloigné des collines qui dominent la ville et entouré des bras de l'Huine qu'on pouvait faire déborder au moyen d'écluses pour inonder les approches de la place et éviter un assaut. Sa situation, au milieu de la vallée, est du reste charmante; des fenêtres du sud, le regard plonge à perte de vue dans la vallée arrosée par les cours sinueux de l'Huine et de la Même; et de la plaine on aperçoit aussi de loin cette portion du château; aussi malgré la triple ligne de murs qui le protègent de ce côté, semblerait-elle avoir servi plusieurs fois de point d'attaque. Car on trouve dans les attérissements que la rivière a formés, des chênes entiers avec leurs branches, jetés là sans doute par les assiégeants qui voulaient faire un pont et arriver à l'assaut.

Le château de la Ferté a reçu dans ses murs d'illustres hôtes, des rois, des prélats, de grands capitaines. De nobles familles y ont long-temps vécu.—Au XIe. siècle, Avesgaud, évêque du Mans, s'y renferma et s'y défendit sans succès contre le comte du Maine, Herbert Eveille-Chien. Il fut forcé de se rendre, fit la paix avec son ennemi par l'entremise de Fulbert, évêque de Chartres, et retourna sur son siége épiscopal. Mais il n'y fut pas long-temps tranquille. Toujours persécuté par Her-

bert, il se vit contraint de résider à la Ferté. C'est cet évêque que quelques traités nomment Duesgaudus (1).

Quarante années après l'événement que nous venons de retracer, une guerre de peu d'importance amenait à la Ferté le roi de France, Louis VII, Henri II, d'Angleterre, et le cardinal de Pavie. Le ministre Romain voulait rétablir la bonne harmonie entre les deux monarques, mais ses sympathies étaient toutes pour l'Anglais. La conférence à peine commencée, un seigneur de Bretagne de la suite du Roi de France, reprocha hardiment à Henri, l'outrage qu'il avait fait à sa fille, jeune enfant du nom d'Alia, qu'il retenait à Londres en ôtage et qu'il avait souillée comme plus tard une princesse française du même nom. L'entrevue, après un pareil début, ne pouvait produire aucun résultat; la paix ne fut, en effet, conclue que l'année suivante à Montmirail, à trois lieues de la Ferté (1169) (2).

Le même Henri devait avoir avec Philippe-Auguste, le fils et le successeur de Louis VII, et au même lieu, une conférence aussi malheureuse que la première. Les deux princes, dans un moment d'enthousiasme, avaient pris la croix; Saladin venait de gagner la bataille de Tibériade (1187). L'infidèle était maître de la Ville Sainte; l'abomination de la désolation était dans le temple. Mais des différents survenus entre eux les empêchaient de tenir leurs promesses et retardaient l'exécution de la croisade. Le pape Clément III, ému de compassion au récit de quelques chrétiens échappés du massacre, et indigné de ce que deux princes en présence des maux de la religion, osassent s'occuper de misérables querelles, dépêcha vers eux le cardinal d'Anagni pour rétablir la

(1) Faits relatifs à la Ferté, tirés de l'histoire du Maine de Renouard.

(2) Simplicien 111, 51.

concorde. Henri II qui avait sans doute pour principe, comme un roi de Macédoine, de faire un pont d'or pour arriver à son but, avait gagné le prélat par avance, mais sa ruse le servit mal encore cette fois. Lorsqu'on se fut rendu au lieu de l'entrevue, Philippe accusa le cardinal d'avoir *flairé les Sterlings anglais ;* celui-ci répondit par une excommunication, quand Richard, surnommé depuis Cœur-de-Lion, qui préludait alors à sa bouillante renommée, s'élança sur le légat pour le percer de son épée. Ce dernier eut à peine le temps d'éviter une attaque aussi imprévue ; il monta sur sa mule et s'éloigna rapidement. Les archevêques de Reims, de Rouen, de Bourges et de Cantorbéry qui étaient venus à la Ferté, comme arbitres, et qui avaient été présents à cette scène, suivirent l'exemple du cardinal d'Anagni, et la guerre recommença aussitôt. Elle ne fut pas de longue durée. Philippe prit en quelques jours la Ferté et quatre châteaux forts qui en défendaient l'approche. Il emporta Montfort, Malestable, Beaumont et le Mans, et fit signer à son ennemi le traité ignominieux de la Colombière (1189).

Il fallait que le château de la Ferté fût dès lors considérable pour que deux rois, un légat, quatre archevêques pussent s'y loger, eux et leur nombreuse suite (1).

L'année suivante, il s'y passait une scène touchante. Bernard, sire de la Ferté, était attaqué d'une maladie mortelle. Jeune encore, il avait passé la plus grande partie de sa vie sous son armure, au milieu du tumulte des armes, et l'idée ne lui était pas venue jusqu'alors de descendre dans sa conscience et de s'inquiéter s'il avait toujours été juste. Le mal l'avait surpris au milieu de ses occupations guerrières et l'avait laissé seul avec sa conscience et son Dieu. Un soir, songeant à sa fin prochaine, il fait venir son fils nommé Bernard,

(1) Le Corvaisier 463, histoire de France, de Velly et Villaret.

comme lui, sa femme, Hugues, son frère et quelques vassaux fidèles; il leur raconte qu'il a jadis emprunté, à Tours, dix livres, sous le sceau de l'abbaye de La Couture et qu'il n'a point acquitté cette dette, malgré la vive réclamation des moines. Il les supplie de restituer à l'abbaye la somme qu'il lui doit et meurt. Bernard, après les funérailles de son père, se rend avec sa mère et son oncle à La Couture, et s'oblige en présence du doyen de la collégiale de St.-Pierre de La Cour et de Geoffroi Mouchien, sénéchal du Maine, à rester en ôtage, si à l'octave de la Toussaint il n'a pas soldé la dette de son père; plusieurs vassaux jurent sur l'évangile de garantir l'engagement et d'accomplir les dernières volontés de leur seigneur mourant.

Les deux Bernard, dont il vient d'être question, appartenaient à la branche puînée de la maison de Bellême, branche qui remonte plus haut que le XIe. siècle, peut-être que le Xe., et qui a long-temps possédé la seigneurie de la Ferté: elle ne s'éteignit qu'à la fin du XIIIe. siècle. Après elle, la seigneurie changea souvent de maître. Cent ans plus tard elle appartenait à la maison de Craon. En 1384, Pierre, indigne héritier de ce nom, possédait avec la terre de Sablé, le manoir de la Ferté et la châtellenie qui y était attachée. Prodigue et débauché, il commença par dissiper 100,000 liv. que Marie de Blois envoyait par son entremise à son mari, pour l'aider à conquérir le royaume de Naples. Louis d'Anjou, privé de ce secours, vit son armée décimée par la faim et par la maladie, lui-même mourut à Bari, le désespoir dans l'âme. Ce coup d'essai ne porta pas bonheur au sire de Craon. Il se fit l'instrument de la haine du duc de Bretagne contre le connétable de Clisson, et tenta de l'assassiner dans une rue de Paris. Charles VI, indigné de ce qu'on eût attenté à la vie du compagnon d'armes de Duguesclin, fit raser et transformer en cimetière le somptueux hôtel que Pierre de Craon

possédait à Paris et prononça la confiscation de tous ses biens. Pendant ce temps, Jeanne-de-Chatillon, épouse du coupable, se tenait au château de la Ferté avec Marie, sa fille, qui était bien, au dire des chroniques, la plus belle personne de son temps : lorsqu'on exécuta la sentence de confiscation, on les chassa sans pitié, demi-nues, sans leur laisser où reposer leur tête. « L'amiral fut chargé d'aller prendre possession du « beau château de la Ferté où l'on croyait que le sire de « Craon se tenait caché ; il n'y trouva que sa femme Jeanne- « de-Chatillon et sa fille Marie, la plus belle personne de « son temps ; il les chassa demi-nues, sans leur laisser un « asile. Il y avait bien pour plus de 40,000 écus de meubles « en ce château. » Ce n'était pas dans son manoir que Pierre était caché ; il s'était réfugié chez son protecteur le duc de Bretagne ; et l'on sait que ce fut en allant combattre le protecteur et le protégé que Charles VI devint fou dans la forêt du Maus (1392) (1).

Après la douce Marie de Craon, si sévèrement punie pour le crime de son père, nous apparaît une plus mâle figure et de glorieux souvenirs.

Seize années se sont écoulées ; la châtellenie confisquée et donnée au duc d'Orléans, frère de Charles VI, est revenue à la maison d'Anjou, créancière de la famille de Craon pour les 100,000 liv. que Pierre avait dissipées ; en 1411, elle est devenue baronnie ; en 1417, les Anglais commencent, en dévastant le Maine, cette rude guerre dans laquelle Charles VII doit reconquérir son royaume. Ce fut dans ces graves conjonctures qu'un capitaine breton, nommé Louis d'Avaugour, homme de cœur et de courage, fut chargé de défendre la ville (2) et le château de la Ferté, et d'y commander au nom des

(1) Histoire de La Couture.

(2) Histoire du pays Fertois. Mss.

jeunes princes d'Anjou. Il ne faillit point à sa tâche. Le comte de Salisbury vint assiéger la place, et pendant quatre mois il la battit avec du canon, arme encore nouvelle, mais qui, tout imparfaite qu'elle était, épouvantait les habitants et renversait des murailles impuissantes contre de tels instruments de destruction. D'Avaugour ne capitula que lorsqu'il eut perdu tout espoir d'être secouru et de faire une plus longue résistance; le général anglais, traître à sa parole, le retint prisonnier contre les clauses de la capitulation; mais il sauta du donjon où il était renfermé dans la rivière, la traversa à la nage et se rendit à Sablé qui tenait encore pour Charles VII (1).

Une année après cette singulière évasion, Ambroise de Loré, gentilhomme manceau, emporta d'assaut, en 8 jours, la ville et le château qui, défendus par des Français, avaient soutenu quatre mois de siége. Louis d'Avaugour fut réintégré dans son emploi; et à sa mort, il fut enterré dans l'église de Notre-Dame-des-Marais où l'on voyait encore son tombeau en 89. C'était une large table de marbre noir, encadrée de sculptures, surmontée de pleureuses, et l'on y avait gravé en lettres d'or le récit des exploits du défunt. En 93, une population égarée brisa le monument et en dispersa les débris. La belle action du gouverneur et la reconnaissance des Fertois étaient de trop vieille date pour pouvoir protéger son tombeau. Il existait encore en Bretagne, vers 1770, une famille du nom d'Avaugour, qui portait pour armoiries de sable au chef d'argent. Nous pensons, si elle existe encore, qu'elle doit compter le capitaine du XVe. siècle parmi ses ancêtres.

Le château de la Ferté a eu encore à soutenir, à la fin du XVIe. siècle et dans les guerres de la Ligue, un autre siége dont les détails nous sont mieux connus que le premier. Il

(1) Le Corvaisier, 684.

est même resté une copie d'une relation imprimée de ce siége, relation rédigée vraisemblablement peu de temps après l'événement. Voici dans quelles circonstances il eut lieu :

Henri IV, après avoir pris le Mans, avait laissé une armée au prince de Conti, pour achever la soumission de la province. La ville de la Ferté, soumise aux Guise et attachée au parti de la Ligue qui était celui de ses seigneurs, devait tout d'abord attirer son attention ! Aussi eut-elle sa préférence. Il l'investit dès l'ouverture de la campagne, en 1590, et livra deux assauts qui furent vigoureusement repoussés. La ville avait alors pour gouverneur un homme de courage et de talent, comme en 1424. C'était un descendant des empereurs d'Occident, dont la famille s'était réfugiée en France, après la prise de Constantinople, Dragues de Comnène. Avant d'être attaqué, il avait eu soin de faire réparer à ses frais les remparts du château ; aussi, pendant quarante jours, il repoussa toutes les attaques. Enfin, convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance pour faire triompher sa cause, il capitula et se retira avec toute sa garnison, mèche allumée et enseignes déployées, escorté par un régiment ennemi.

Une épisode assez singulière a signalé ce dernier siége. A l'approche de l'ennemi, beaucoup de femmes de la campagne, craignant d'être exposées aux violences de l'armée royale, composée de gens de toute nation et assez peu disciplinée, s'étaient refugiées dans la ville. Elles n'y furent pas plutôt renfermées que, passant d'une extrême peur à une extrême confiance, elles voulurent retourner dans leurs familles. Malgré toutes les remontrances qu'on put leur faire, elles profitèrent de quelque relâche dans l'attaque pour s'acheminer par la poterne du château et gagner la plaine. Elles n'avaient pas fait deux cents pas qu'il arriva ce qu'on avait prévu ; les assiégeants accoururent en foule vers elles. De Comnène qui, des remparts, apercevait cette scène, résolut

d'en tirer parti et de faire payer cher aux soldats royaux leur indiscipline. Le lendemain, à pareille heure, une troupe de femmes sortaient par la poterne des prés. Comme la veille, les assiégeants ne se firent pas attendre : mais au moment où ils s'approchaient, les prétendues femmes qui n'étaient que des ligueurs déguisés, dégagèrent rapidement leurs bras et les reçurent à la pointe de leurs armes; la majeure partie des galants resta sur la place. Les vainqueurs avaient mis malheureusement trop de temps dans leur exécution, pour que les compagnons des victimes n'accourussent pas à leur secours (1).

René de Bouillé, capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes, et d'une des plus considérables familles du Maine, arriva à la tête de ses soldats, et força la mascarade à rentrer dans la place plus vite qu'elle n'en était sortie. Ce stratagême a donné lieu au proverbe : « Il ne faut que deux aquelles de « la Ferté pour étrangler un loup. » Cette aventure racontée par la suite à Henri IV, mit le Béarnais en fort belle humeur et lui fit dire : « Ha ha! le manceau a donc été aussi « fin que le grec ; je l'ai toujours connu pour aussi advisé « que valeureux. » (Ste.-Foix, VI, 304.)

Le siége de 1590 termine l'existence historique du château de la Ferté. De la famille de Lorraine à laquelle il appartenait alors, il passa en 1628 dans celle de Villars-Brancas. La duchesse de Villars, née d'Estrées, vint y demeurer ; elle a laissé dans le pays des souvenirs tellement durables, qu'ils se conservent encore par la tradition. On lui attribue généralement des goûts peu féminins, des mœurs peu en rapport avec l'époque où elle vécut; elle aimait, dit-on, à se promener sur les remparts à cheval, au galop, et si l'on en croit de vieux récits où les cachots et les oubliettes jouent un grand rôle, elle se serait bien

(1) Histoire du pays Fertois, Mss.

des fois défait de ceux qui lui déplaisaient, peut-être après lui avoir trop plu. On prétend qu'elle employait pour cela la ruse décrite par Walter Scott au dénouement de son roman de Kenilworth, et qu'elle attirait sur une trappe ses victimes qui disparaissaient pour toujours. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ces faits sont peu vraisemblables et combien la tradition exagère visiblement; pourtant si la dame de Villars avait toujours eu des mœurs douces et pures, il est probable qu'on n'aurait point ainsi outragé sa mémoire. Il n'est pas une personne originaire de la Ferté, ou y ayant passé sa vie, qui ne connaisse le nom de Mme. de Villars et quelques traits prétendus de son séjour au château ; il existe à l'Hôtel-de-Ville un vieux tableau représentant une châtelaine à cheval, on vous dit que c'est madame de Villars ; son nom est appliqué à tout. On ne connaît point ainsi Marie de Craon, la plus belle et la plus intéressante personne de son temps ; d'après les chroniques, la tradition n'a point conservé le souvenir de ses malheurs, et rien ne rappelle cette douce figure du XIVe. siècle; nous n'en avions nulle connaissance, et il nous a fallu fouiller dans des annales étrangères pour la découvrir et la signaler ; serait-ce, comme on l'a souvent dit, que, si le malheur et les douces vertus donnent une place dans le ciel, elles n'en donnent point dans l'histoire.

Le duc de Villars ne conserva pas long-temps la baronnie de la Ferté. Le cardinal de Richelieu l'acquit en 1641, pour 400,300 liv., à une époque où les terres étaient à bas prix; la coupe des bois de haute futaie et des taillis fournissait seule un revenu de 201,000 ; ainsi le ministre avait fait un excellent marché. Il fit revivre et confirmer pour sa terre le titre de duché, baronnie, pairie, qu'elle possédait de droit dès 1573, et la transmit à sa famille qui l'a possédée jusqu'à nos jours. Les ducs de Richelieu ne vinrent faire de visites à la Ferté

qu'à de fort longs intervalles, et n'habitèrent point le château. Cette indifférence a causé sa ruine : abandonné à des régisseurs étrangers au pays, il a fini par être démoli et par disparaître presque totalement.

Nous regrettons vivement cette destruction inutile, non pas par un amour inconsidéré, irréfléchi pour tout ce qui est vieux, mais dans l'intérêt bien raisonné de notre pays.

Ceux qui ont visité la Basse-Loire et la Seine savent combien est merveilleux l'effet produit par l'aspect de l'ancienne demeure de Barbe-Bleue et de Robert-le-Diable. Notre château, lui, n'avait point dans son passé, grâces au ciel, de si terribles épisodes ; mais, comme tous les vieux manoirs, il était l'image vivante d'une époque qui ne reviendra plus, mais qui a été glorieuse et qui sera toujours intéressante. Ne fût-ce que pour contraster avec nos mœurs, nous voudrions apercevoir encore ses tourelles, son donjon aux toits en poivrière, nous voudrions pouvoir le visiter, et après nous être tenus sous le coup d'un sombre rêve du moyen-âge, nous réveiller dans la sécurité et le bien-être que le présent nous donne.



UN MOT

SUR DEUX DES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES

INSCRITES DANS LE PROGRAMME DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

(QUINZIÈME SESSION);

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société française pour la conservation des Monuments.

Nous avons, dans le précédent n°. du Bulletin, indiqué les principales questions archéologiques, qui seront discutées cette année dans le sein du congrès scientifique de France, dont la 15e. session s'ouvrira à Tours *le 1er. septembre;* nous allons présenter quelques réflexions sur deux de ces questions; elles nous ont paru d'autant mieux choisies, qu'elles s'appliquent à des faits qui se sont accomplis dans la région où siége le Congrès, qu'elles seront comprises de tous, et que la discussion qu'elles provoqueront aura pour résultat si non la solution absolue des problêmes, au moins des éclaircissements et des renseignements utiles pour l'histoire de l'art.

Nous nous sommes souvent élevé contre le choix que l'on a fait précédemment de sujets de discussion trop généraux, trop vagues : ceux que nous allons examiner, ont le double mérite d'être exempts de ce reproche et de se rattacher néanmoins d'une manière directe aux faits généraux qui constituent l'histoire de l'architecture en France : ce sont

donc, nous le répétons, deux questions excellentes et parfaitement choisies pour un Congrès scientifique.

La première est ainsi conçue :

Quelle influence Foulques Nerra, comte d'Anjou, grand constructeur de châteaux, a-t-il exercée sur le développement et les progrès de l'architecture militaire du moyen-âge ?

Evidemment, cette question doit se résoudre en Touraine, si elle obtient quelque part une solution. Et nous espérons qu'elle aura provoqué, de la part des savants de Tours et d'Angers (sans exclure du concours les antiquaires des autres pays), des recherches approfondies sur l'âge des édifices, qui doivent servir de point de départ dans la discussion, puisqu'ils sont en quelque sorte les seuls témoins à invoquer dans le débat.

Les dates bien étudiées, la question n'en sera pas moins très-difficile encore, car il s'agira de déterminer si les monuments militaires de Foulques avaient, à l'époque où ils furent élevés, plus d'importance que les autres, s'ils accusaient des progrès, des innovations dans le système de défense : or, la comparaison demande de longues observations, en supposant que les éléments ne manquent pas.

Sans doute il est assez naturel de penser que Foulques Nerra retira quelque fruit de ses voyages au point de vue du perfectionnement des arts ; et l'examen de certains donjons attribués à ce prince, semble annoncer dans ses architectes une certaine habileté ; mais en supposant que ces donjons soient plus remarquables que d'autres que l'on pourrait citer du même temps, on peut d'abord faire cette question : *Est-il certain que les donjons romans attribués à ce comte d'Anjou, n'aient pas été reconstruits par ses successeurs ?*

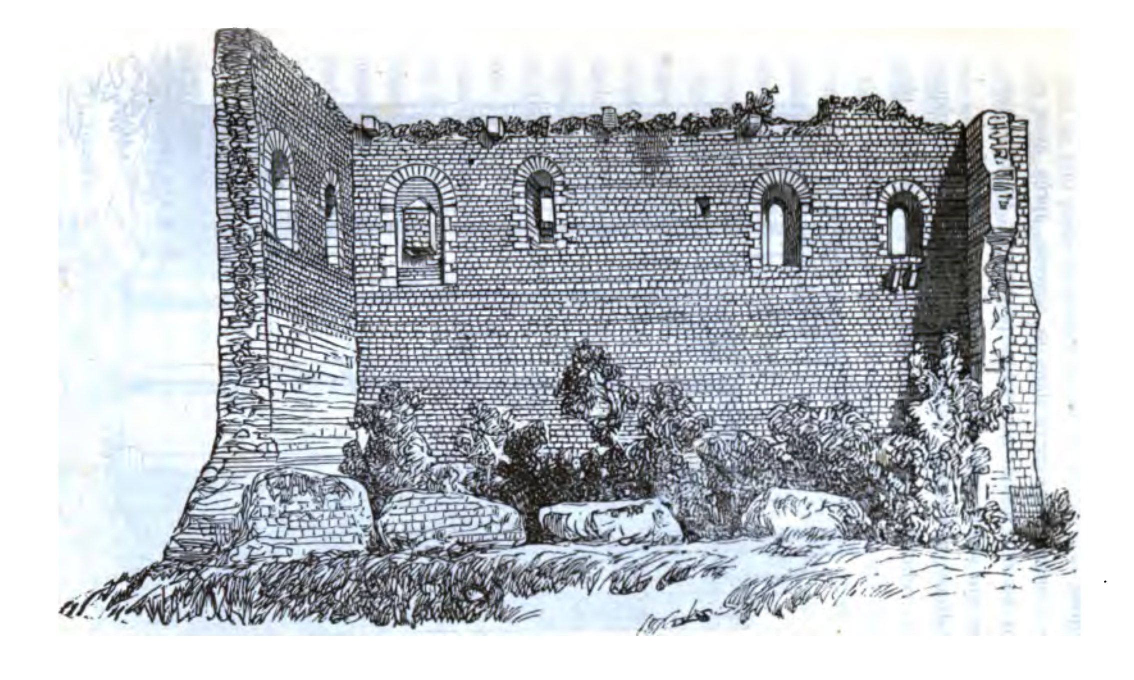
Voilà ce qui, dans tout examen de ce genre, arrête l'observateur, car les faits qui peuvent autoriser à admettre une reconstruction ne se découvrent souvent qu'après de patientes

recherches, auxquelles les studieux antiquaires du pays ont seuls le plus souvent la possibilité de se livrer. C'est donc avant tout aux savants de la région monumentale où se tiendra le Congrès, à apporter, dans la discussion, les éléments, les documents historiques qui devront lui servir de base. Le Congrès pèsera l'opinion des monumentalistes, *puis il jugera.* C'est ainsi que tout procès archéologique doit être conduit, instruit et terminé, quand un jugement peut être rendu, ce qui n'est pas toujours possible.

Pour moi qui n'ai fait que passer rapidement en Touraine, la question est ardue et d'une solution difficile. En effet, si tous les donjons n'ont pas été construits en même temps, si les uns remontent au commencement, les autres à la fin du règne de Foulques, ils peuvent offrir des différences qui s'expliqueront de deux manières. Selon les uns, ces dissemblances attesteront des progrès opérés sous le règne de Foulques; mais pour d'autres, la conclusion à tirer sera que *les uns sont de son époque, les autres d'une époque postérieure.* Dans l'absence de documents incontestables, cette dernière conclusion serait même fort raisonnable.

Un fait qui m'a frappé il y a long-temps, quand j'ai parcouru, le crayon à la main, les rives de la Loire, c'est que les ruines, assez considérables encore, du donjon de Langeais, que l'on rapporte à l'an 999, ont encore des fenêtres dont les clavaux sont formés alternativement de pierres cunéiformes et de briques, système généralement usité chez les Romains; ainsi, ce système et l'emploi de la brique dans les clavaux avait persisté jusqu'à la fin du Xe. siècle : je ne le retrouve ni dans le donjon de Montbazon, ni dans celui de Loches, ni dans quelques autres attribués à ce comte, et qui tous, sous ce rapport, annonceraient une date postérieure, une école d'architecture un peu différente.

Là, précisément naît la difficulté dont je parlais tout-à-l'heure : faut-il attribuer cette dissemblance au progrès opéré

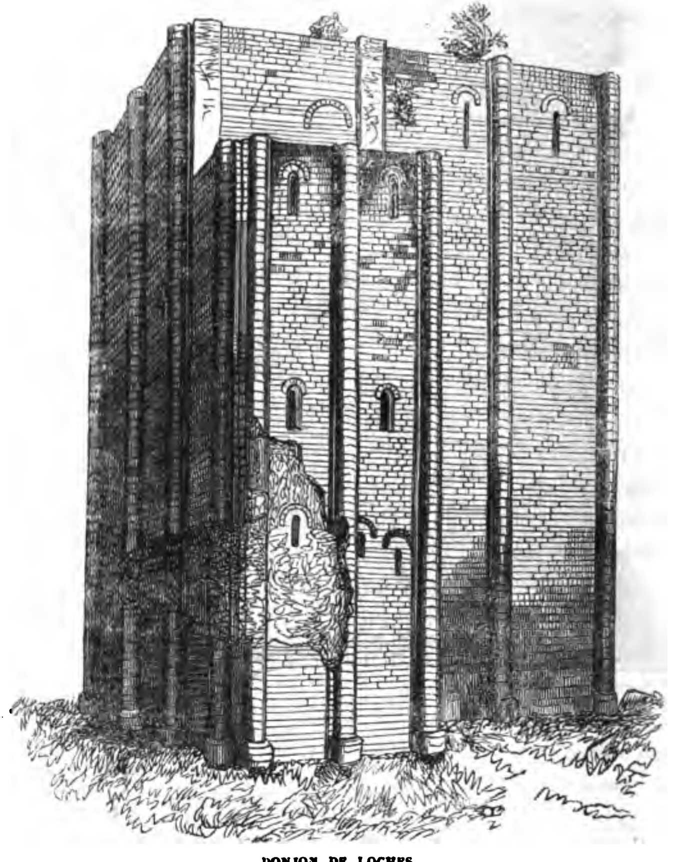


RUINES DU DONJON DE LANGEAIS (INDRE-ET-LOIRE).

par Foulques, à l'époque où ils furent construits, ou bien faut-il en conclure qu'ils appartenaient à des temps postérieurs à Foulques.

Le Congrès examinera dans sa sagesse, après avoir entendu les conclusions qui seront présentées, les faits historiques qui seront produits, comme pièces du procès.

Je disais que l'on cite, parmi les donjons attribués à Foulques Nerra, celui de Loches, un des plus remarquables et des plus



DONJON DE LOCHES.

importants et que j'ai dessiné, publié et décrit dans le 5e. vol. de mon Cours d'antiquités. Ce donjon s'élève encore à plus de 100 pieds au-dessus du sol. Il se compose de deux parties, savoir : une tour principale, carrée-longue, ayant environ 76 pieds de l'est à l'ouest, et 42 pieds du nord au sud; secondement, d'une tour également carrée-longue, mais beaucoup plus petite, qui s'applique contre la première en formant du côté du sud une espèce de corps avancé.

Cette addition au corps principal du donjon avait primitivement la même hauteur que lui; elle est à présent un peu moins élevée, ses dimensions répondent à la moitié de la tour principale, car elle a hors œuvre 38 pieds sur 21 : on peut la considérer comme le vestibule du donjon (1).

Le donjon de Loches est si bien établi, si élégant dans son genre, avec ses contreforts ornés de demi-colonnes cylindriques, que je doutais en l'examinant qu'il appartint au XIe. siècle. Je supposai qu'il pouvait avoir été construit au XIIe. siècle. Je pense que les membres de la Société archéologique de Touraine auront éclairci, par leurs recherches, un doute que j'exprimais dans mon Cours *il y a quinze ans*, et qu'ils nous donneront des renseignements à ce sujet. Si ce château est du temps de Foulques, c'est un bel exemple des constructions militaires de l'époque, non seulement, il est remarquablement bien construit, mais encore il est d'une conservation parfaite.

Le donjon de Montbazon, qu'on attribue aussi à Foulques Nerra, est moins bien conservé; diverses portions ont été refaites, et pourtant il offre aussi beaucoup d'intérêt. Je demanderai encore aux Antiquaires de Touraine s'ils ont fait des recherches sur la date de ce château qui offre, comme celui

(1) Voir pour la description détaillée du château de Loches le tome 5, p. 168 et suivantes de mon Cours d'antiquités.

de Loches, des contreforts cylindriques, et qui paraît à peu près du même temps dans ses parties les plus anciennes.

Mais pour revenir à la question formulée dans le programme, peut-on voir, dans les constructions attribuées à Foulques Nerra, quelque chose de particulier, un système différent de celui qui était suivi ailleurs au XIe. siècle? j'en doute: les donjons de Nogent-le-Rotrou, de Beaugency et quelques autres décrits dans mon Cours, sont construits d'après les mêmes principes, et il serait difficile de prouver que les châteaux de Foulques aient servi de modèle aux grands donjons qui s'élevèrent plus tard: disons seulement que ceux qu'on lui attribue, s'ils sont réellement son œuvre, et je voudrais sur ce point de nouvelles recherches, attestent un progrès marqué dans l'architecture militaire et des constructeurs habiles. Mais ce progrès devait s'opérer en même temps dans d'autres contrées; et la nécessité où se trouvèrent les barons au XIe. siècle et dès la fin du Xe., d'élever des forteresses pour conserver leur puissance et leur sécurité, fut, sans doute, la cause principale du progrès de l'architecture militaire dans toutes les parties de la France.

Il est pourtant un point de vue à considérer, c'est que dans la France occidentale et centrale, les donjons romans offrent un type particulier. Ce sont, comme nous l'avons dit ailleurs, de robustes tours carrées parfois très-spacieuses, et pouvant elles-mêmes soutenir un siége.

Ainsi la Saintonge (tours de Pont, de Broue, de Lislot, etc., etc.), la Touraine et quelques provinces du centre (Loches, Montbazon, Semblancey, Beaugency), Le Maine (Beaumont-le-Vicomte), la Normandie (donjons de Falaise, Caen, Chamboy, Arques, Brionne, etc., etc.), avaient aux XIe. et XIIe. siècles des donjons carrés plus ou moins

spacieux, mais répondant au type du château de Loches, sauf les détails de distribution : c'étaient la reproduction plus ou moins fidèle du prétoire des châteaux gallo-romains, dont le *castellum* de Jublains nous offre des débris si remarquables et si précieux.

En Angleterre même système, même forme pour les donjons des XIe. et XIIe. siècles : j'ai, il y a plus de quinze ans, comparé dans mon Cours d'antiquités, le donjon de Loches à celui de Rochester (p. 214 et suiv., t. 5e.), et montré qu'ils provenaient l'un et l'autre d'un même système : toutefois, il faut le dire, celui de Rochester, qui ne date que de la deuxième moitié du XIe. siècle, annonce une époque *plus avancée;* effectivement j'ai démontré que Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs encouragèrent de tout leur pouvoir, en Angleterre, la construction des châteaux-forts, ce qui contribua puissamment au perfectionnement de l'architecture militaire au XIe. siècle. Guillaume fut merveilleusement secondé dans ses vues par Gundulphe qui, de moine de l'abbaye du Bec, devint évêque de Rochester. Il est reconnu que cet architecte, habile ingénieur, introduisit diverses améliorations tendant à augmenter la force, la commodité et la beauté des châteaux. C'est à lui qu'on attribue les perfectionnements que montrent plusieurs donjons anglais, soit dans la distribution des appartements, soit dans la conduite des escaliers, soit dans les portes d'entrée ; on croit aussi qu'avant lui la herse n'était point en usage en Angleterre. Gundulphe mourut en 1095 ; les donjons de Rochester, de Cantorbéry et quelques autres lui sont attribués (V. mon Cours d'antiquités, t. 5).

Si le type des donjons carrés est plus spécial à la France occidentale qu'à aucune autre partie du royaume, et qu'on puisse en faire remonter le type jusqu'aux châteaux gallo-ro-

mains, les perfectionnements introduits au XI[e]. siècle soit par Foulques Nerra, soit par d'autres, consistèrent dans la grandeur des édifices et le choix des matériaux plutôt que dans le plan, le *patron* des châteaux.

Maintenant que j'ai terminé sur la question formulée au programme, j'en présenterai une autre qui me paraît pour le moins aussi importante pour l'histoire militaire en France, et que je formulerai ainsi :

Doit-on admettre que les donjons cylindriques aient été adoptés sous le règne de Philippe Auguste, de préférence au donjon carré, partout où l'architecture ogivale était elle-même préférée à l'architecture romane, mais que la forme carrée ait continué d'être employée pour la tour du donjon, dans les contrées où le style ogival ne s'acclimatait qu'avec peine comme dans le midi, de sorte que deux systèmes auraient été en vigueur durant le XIII[e]. siècle, l'un d'après lequel le donjon carré était toujours préféré, et l'autre d'après lequel le donjon cylindrique était substitué au donjon carré.

Cette question demande des éclaircissements, je vais les donner :

J'ai démontré, dans mon Cours d'antiquités (t. 5[e].), que l'emploi de la forme cylindrique, pour la tour du donjon, coïncide avec l'introduction du style ogival : j'ai prouvé par des faits, que durant l'époque de transition on avait adopté fréquemment pour le donjon la forme cylindrique ou poligonale (tour des Montils, de Château-Renault, de Gisors, de Conches, etc.), et qu'au XIII[e]. les tours cylindriques très-

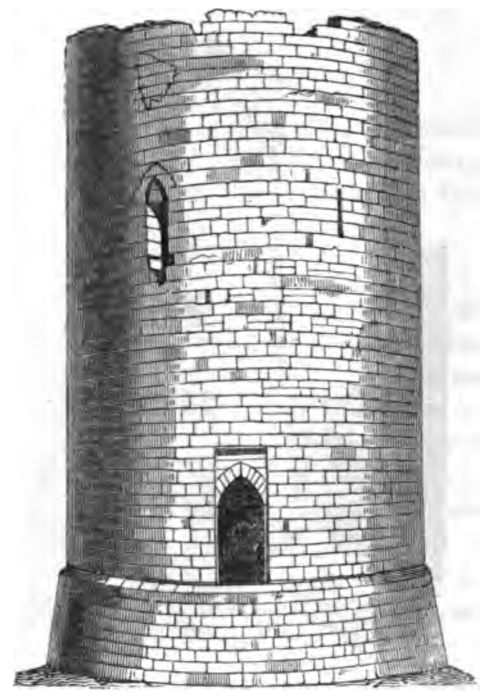
élevées, et dont le magnifique donjon de Coucy nous offre un si beau type, avaient décidément prévalu.



TOUR DE COUCY.

Mais depuis, j'ai recueilli des faits nouveaux qui me portent à croire que ces tours cylindriques n'ont été aussi belles et aussi importantes que là où l'architecture ogivale elle-même était en prospérité. C'est principalement dans l'Ile-de-France, et dans certains départements, où il existe de beaux édifices religieux dans le style ogival que je trouve les beaux donjons cylindriques : *les Rois de France, depuis Philippe-Auguste, paraissent avoir affectionné ce type ;* la belle tour de Villeneuve-le-Roi nous en offre la preuve. Un peu moins grande que celle de Coucy et d'ailleurs privée de deux étages, elle

est aussi bien construite que celle-ci, et présente à l'intérieur à peu près la même distribution.



TOUR DE VILLENEUVE-LE-ROI.

Je trouve d'un autre côté des donjons carrés du XIIIe. siècle et du XIVe. dans d'autres pays où le type roman et le style ogival de transition se sont conservés long-temps, de sorte que je répondrais affirmativement à la question que j'ai posée. Ainsi se manifesteraient, dans l'architecture militaire, des faits de synchronisme analogues à ceux que nous offre l'architecture religieuse ; on aurait eu, suivant les contrées, deux sortes de donjons, les uns conformes à ceux qui avaient existé anciennement, les autres, résultat des innovations introduites par les architectes, qui avaient créé l'architecture

ogivale, désormais préférée dans les régions du Nord et du centre (1).

Je compte prier les membres du Congrès d'examiner si ces idées sont fondées, de citer les faits qui peuvent les appuyer ou les contredire.

Je passe à la seconde question du Congrès scientifique de Tours, que je me propose d'examiner; elle est ainsi conçue :

Quels sont les caractères qui différencient au XIIe. siècle l'architecture religieuse de la Touraine et de l'Anjou, de celle du Poitou? Quelles limites géographiques doit-on reconnaître entre les deux régions monumentales que nous venons d'indiquer?

Cette question est la plus intéressante du programme, au point de vue de *la Géographie monumentale*. J'avais établi, il y a déjà long-temps, dans un aperçu qui a été lu au Congrès du Mans (2), que l'architecture romane de la Touraine se distinguait de celle du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge. Les caractères tirés de l'ornementation la rattachent plutôt à l'architecture du Maine, de l'Anjou et de la rive droite de la Loire. Il est vrai de dire, pourtant, que les voûtes en coupoles, dont la Touraine présente deux exemples à Fontevrault et à Loches, ne se rencontrent jamais au nord

(1) On dira peut-être que la belle tour cylindrique d'Aigues-Mortes, dite *tour de Constance*, contredit mon opinion, en ce qu'elle offre dans le midi de la France, où l'architecture ogivale s'est très-difficilement acclimatée, un donjon comparable à celui de Coucy, puisqu'elle a 90 pieds de hauteur et 60 pieds de diamètre; c'est au contraire une preuve à l'appui de mon système, car cette belle tour a été construite par saint Louis qui s'embarquait à Aigues-Mortes pour la Terre-Sainte : c'est donc l'œuvre d'architectes étrangers au midi et qui suivaient le type adopté par les Rois de France.

(2) Essai sur le synchronisme de l'architecture, tome II du Compte-rendu de la Session du Congrès scientifique de France, tenue au Mans, en 1839.

de la Loire, et que, sous ce rapport, le fleuve semblerait former une limite entre les écoles architectoniques. Mais pour les autres caractères, il n'en est pas ainsi, et d'ailleurs les coupoles sont exotiques en France; elles sont à Fontevrault et à Loches une exception.

J'aurais beaucoup d'exemples à citer de moulures absolument identiques et travaillées de même dans le Maine et la Touraine (le Mans et Tours), et sur les deux rives de la Loire, ainsi les *ourlets* ou bandelettes conduites en zig-zag sur les archivoltes des arcades, des portes ou des fenêtres, se trouvent à chaque pas en Touraine; on les voit dans les restes de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, comme ils existent à la cathédrale du Mans et dans d'autres églises du Maine et de l'Anjou, qui n'offrent que très-rarement les tores conduits en zig-zag, si communs en Normandie, et qu'il faut bien se garder de confondre avec l'ornement dont je parle en ce moment.

Evidemment, l'architecture des monuments romans les plus ornés de la Touraine sont fort simples, comparés à ceux du Poitou et de la Saintonge.

Je ne crois pas que l'Anjou ni la Touraine aient une seule église à broderies compliquées à riches galons, comme N.-D. de Poitiers, N.-D. de Saintes, comme les églises de Civray, d'Angoulême, ni comme les deux brillantes églises de campagne (Retaux, Rioux), que nous montra, en 1844, M. Lacurie.

Le roman de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, très-différent du roman normand, se distingue donc aussi par des caractères assez tranchés du roman poitevin. On y trouve des tores et peu d'historiation, sauf les arcades du cloître St.-Aubin, qui sont, en quelque sorte, une exception, un bijou incrusté au milieu d'un cercle d'églises assez simple d'ornementation.

C'est aux hommes livrés, en Touraine, à l'étude des mo-

numents, à ceux qui ont *arrosé de leurs sueurs* cette partie de la France, à déterminer rigoureusement les limites qui peuvent être tracées entre la région monumentale du Poitou et celle de l'Anjou et de la Touraine, *la Vienne pourrait, sur quelques points, limiter les deux régions; la ligne de séparation pourrait peut-être ensuite être conduite au nord de Thouars, département des Deux-Sèvres.*

Une chose intéressante à indiquer, et que j'ai annoncée précédemment, c'est que le roman breton est, en quelque sorte, un embranchement du roman de la Touraine, du Maine et de l'Anjou; j'ai regardé la Bretagne comme formant avec les trois provinces précédentes une même région monumentale aux XIe. et XIIe. siècles, ou si l'on veut, *une sous-région.*

On voit que le style roman de la Touraine et de l'Anjou s'étendait assez loin vers l'ouest; il nous serait difficile d'indiquer les limites en avançant vers l'est, mais la question, telle qu'elle est formulée, demande spécialement une *délimitation entre l'école architectonique de la Touraine et de l'Anjou et celle du Poitou au XIIe. siècle.* Or, nous venons de l'indiquer d'une manière générale, il est vrai, mais pourtant suffisamment exacte, si l'on considère qu'en géographie monumentale il n'est pas aisé de circonscrire absolument les régions, et qu'il faut plutôt les indiquer que les tracer *rigoureusement.*

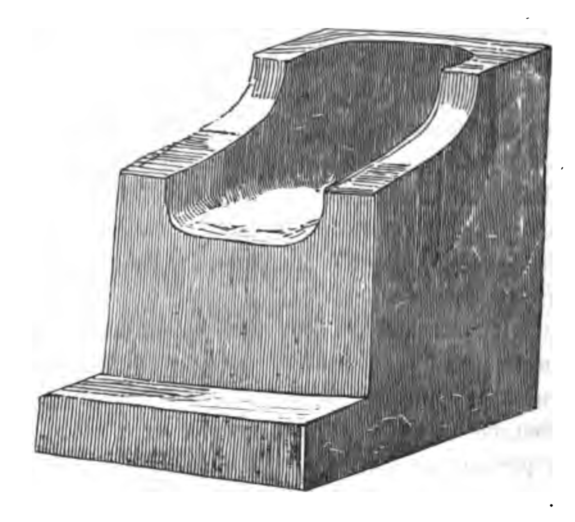
Nous avons examiné les deux questions qui nous ont paru les plus intéressantes, au point de vue spécial de la contrée où se tiendra le Congrès : d'autres questions du programme pourront amener des discussions instructives et utiles, telle est la question suivante :

A quelle époque remonte l'intronisation religieuse et féodale des évêques ? Existe-t-il en France et à l'étranger des documents relatifs à cette cérémonie ?

Il faudrait quelques recherches que nous n'avons pas eu l'occasion de faire pour fixer absolument l'époque de l'intronisation féodale des évêques; l'intronisation religieuse remonte aux premiers siècles. Quant à la seconde partie de la question, nous pouvons affirmer qu'il existe une foule de documents relatifs à cette cérémonie dans les différents diocèses de France, et tout ce qui se rattache à ces anciens usages est fort curieux : à Bayeux, par exemple, la prise de possession du nouvel évêque se faisait de la manière suivante :

Le nouvel évêque venait coucher la veille au prieuré de Saint-Vigor, à un quart de lieue de Bayeux, qui, suivant la tradition, aurait occupé l'emplacement d'un ancien temple d'idoles.

Le lendemain, les religieux et le clergé le conduisaient processionnellement à l'église du lieu et le faisaient asseoir dans une chaire de marbre *cathedra* d'une forme très-ancienne,



CHAIRE DE SAINT VIGOR.

appelée dans un ancien cartulaire *cathedra lapidea sancti*

Vigoris, et qui existe encore dans la sacristie de l'église (1).

De là, le prélat donnait sa *première bénédiction* au peuple, revêtu de ses habits pontificaux, puis il s'acheminait vers la ville, à cheval et processionnellement.

Deux barons devaient l'accompagner : le baron de Beaumont-le-Richard tenait le côté droit : c'était une servitude de son fief de Beaumont, qui dépendait de l'évêché, ainsi que l'indique le passage suivant, de l'aveu des fiefs et arrière-fiefs de l'évêché de Bayeux :

Et icelle seigneurie (Beaumont le Richard) et les fiefs et arrieres fiefs qui en dépendent et sont tenus, sont a nous subgietz a cause de nostre dicte temporalité en ung espervier de rente chacun an entre la saint Jéhan et la saint Pierre d'Aoust, ou vingt sous à la saint Michiel avecques quatres livres tournois de rente. Et avecques ce est subgiet ledict seigneur de Beaumont, de convoier et mener l'Evesque d'iceluy Bayeux pour la première foys qu'il vient prendre la possession d'iceluy Eveschié, depuis le prieuré du dict lieu de Saint Vigor jusques à la mere eglise du dict lieu de Bayeux. Et pour ce doibt avoir le cheval sur quoy icelui Evesque vient et descend au lieu de Saint Vigor pour icelle première foys. *Item est le dict seigneur de Beaumont a rayson d'icelle seigneurie subgiet envers nous a cause de notre temporalité, en reliefs, XIIIes. aides coutumières quant ils chaient, avecques les droitures et hommaiges appartenant, et faire service de deux chevaliers chacun par quarante jours au Duchié de Normandie au mandement du Roy et ung chevalier hors de la Duchié comme les aultres de la Duchié sont subgietz.*

(1) Cette chaire épiscopale est taillée dans un bloc de marbre rougeâtre analogue à celui de Vieux, près Caen.

Le seigneur des fiefs de Saint-Vast et d'Onde-Fontaine tenait la gauche du prélat, et devait, comme le précédent conduire l'évêque depuis l'église de Saint-Vigor jusqu'à la cathédrale : il avait en récompense *la première coupe ou hanap ou autre vessel en quoy boit ledit évêque la première fois qu'il dîne en son manoir ou hôtel épiscopal, audit lieu de Bayeux.*

A Coutances, les choses se passaient à peu près comme à Bayeux, l'évêque descendait de veille à l'Hôtel-Dieu, d'où il se rendait à la cathédrale.

Le seigneur de Gonneville tenait l'étrier de l'évêque lorsqu'il descendait de cheval, et le servait à table le jour de la prise de possession; c'était une fonction attachée à son fief. La haguenée de l'évêque, et la coupe d'or de laquelle il s'était servi à table, lui étaient dues pour ce service.

Nous voyons dans l'histoire des évêques de Coutances, qu'en 1647, le sire de Gonneville reçut ces deux choses qui lui étaient dues, *mais qu'il les rendit aussitôt avec la plus grande courtoisie* (1).

Nous pourrions citer successivement divers diocèses où les mêmes usages existaient lors de la prise de possession des évêques; on verra sans doute au Congrès de Tours chacun des membres de la section d'archéologie produire des renseignements sur ce qui se passait à cette occasion, dans un grand nombre de villes épiscopales du midi de la France et dans les pays étrangers; ces communications devront offrir un certain intérêt.

(1) V. Histoire des évêques de Coutances, par M. Le Canu. Coutances 1837.

TRÉSOR DE GOURDON ;

Par M. ROSSIGNOL ,

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

(Extrait des Memoires de la Société archéologique de Châlons).

Dans le Charollais, à égale distance de la Bourbince et de la Guye, près de Mont-Saint-Vincent, existe un petit village appelé Gourdon (*Gurdunum*), bâti sur un monticule enfermé dans les bras de deux petits ruisseaux. Placé à l'extrémité occidentale de l'arrondissement de Châlon-sur-Saône, et isolé des grandes voies de communication.

Dans les anciens titres, ce lieu est appelé *Gurdunense monasterium.* C'est là qu'au VIe. siècle vivait saint Désiré ou Didier, dont parle Grégoire de Tours, qui l'avait visité. Didier était un solitaire en haute vénération. Quelques années après sa mort, ses restes furent transportés par saint Agricole, évêque de Châlons-sur-Saône, à trois-cents pas de cette ville, dans la fameuse léproserie de Saint-Jean-des-Vignes, où ils furent retrouvés en 874.

Une tradition dont l'origine est inconnue, mais qui s'est conservée jusqu'à nos jours, signalait l'existence d'un trésor caché dans le voisinage de l'église de Gourdon. Plusieurs fois des fouilles ont été faites sur l'emplacement désigné, mais elles avaient toujours été sans résultat. La tradition du trésor commençait à se confondre avec toutes ces voix mystérieuses qui veillent sur les ruines, quand une jeune bergère a dé-

couvert fortuitement, presqu'à fleur de terre, à l'ombre d'une pointe de rocher et sous une large brique romaine, le trésor qui était depuis si long-temps l'objet des rêves du village, savoir:

Un petit vase et un plateau en or massif, accompagnés de cent quatre médailles en or, de deux modules, et de quatre empereurs.

Si ces objets composaient tout le trésor de Gourdon, il n'était pas considérable, car le vase et le plateau ne pèsent ensemble que cinq cent vingt grammes; mais les condamnations de la Justice nous donnent le droit de supposer qu'elle n'a pas eu connaissance de tout ce que la terre contenait.

DESCRIPTION DU VASE. — L'élévation du vase a 0,075



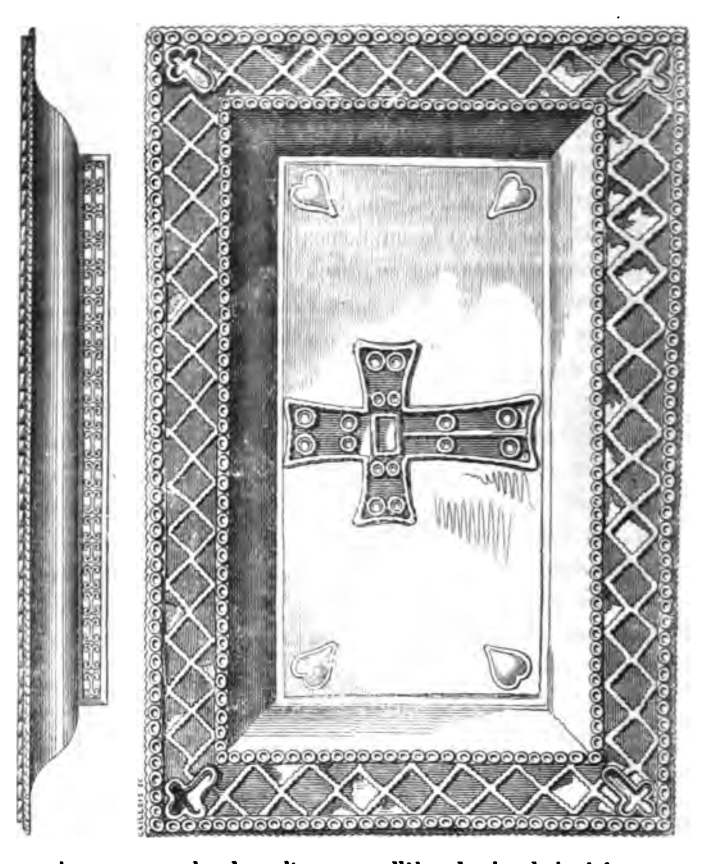
millimètres, et son plus grand diamètre 0,046, les oreilles

non comprises. Il est composé d'une coupe supportée par un pied conique, formant à peu près le tiers de la hauteur totale. La coupe est profonde, cannelée par le bas, ornée dans sa partie supérieure d'une ceinture de six *cœurs*, les uns de grenat, les autres de turquoises décomposées. Ils sont divisés en deux groupes, qui ont tous les honneurs de l'ornementation. C'est pour les *cœurs* et autour d'eux que se joue ce fil granulé qui monte, qui descend, qui les sépare, qui les réunit, qui les touche un moment pour se retirer ensuite, qui s'incline devant eux et se brise pour les embrasser : toute cette zône de *cœurs* est encadrée dans un double filet mouvant, qui n'est retenu au flanc du calice que par seize petits anneaux dans lesquels il est passé.

Le pied de ce petit vase, dans toute son étendue, est sillonné de canelures à arêtes vives, qui vont en diminuant de la base au sommet du cône, comme les canelures de la partie inférieure de la coupe vont, au contraire, en augmentant, du fond où elles convergent au flanc du vase, qu'elles font ressembler à un calice sortant d'une rangée de pétales d'or. Les deux parties du vase, le pied et la coupe, sont réunies par un nœud garni d'un fil granulé; enfin, il est flanqué de deux oreilles dont le bas est fixé dans une des canelures. Quant à la partie supérieure, elle est formée d'une petite tête d'oiseau, dont les yeux sont de grenat, et qui s'appuie par le bec sur les lèvres de la coupe.

Description du plateau. — Le plateau est un parallélogramme, dont les grands côtés ont un peu plus de dix-neuf centimètres, et les petits un peu moins de treize; les bords sont formés d'une plate-bande de deux centimètres de largeur. Elle se compose d'une chaîne de losanges, formés de plaques de grenat à encadrements ondulés; les côtés extérieurs sont également garnis de la même substance, qu'on

retrouve encore dans une foule de petits barils juxtaposés,



qui composent les deux lignes parallèles des bords intérieurs et extérieurs de cette plate-bande. Pour rendre probablement plus vive cette couleur de sang qui la distingue, l'artiste avait mis sous chaque plaque de grenat un morceau de soie rouge, que le temps a fait disparaître, mais dont l'empreinte est restée sur la face des cristaux avec laquelle il était en contact.

Après cette plate-bande, la dépression du plateau commence et se fait par une pente légère; cette dépression a seize millimètres de profondeur. Aux quatre angles du fond se trouvent, un peu en relief, quatre cœurs en turquoises décomposées, encadrés de filets d'or; une croix, également saillante, orne le milieu du plateau qu'elle partage en deux parties, laissant toutefois à droite et à gauche deux espaces vides et lisses.

Cette croix centrale, elle aussi, est relevée de trente plaques de grenat; il n'y a rien dans ce signe sanglant qui ne soit de couleur rouge. Si l'on n'y retrouve pas les figures ou compartiments de la plate-bande, ce sont au moins la même couleur et les mêmes encadrements. Sur le point où se coupent les deux lignes qui forment cette croix, est une plaque carrée, rouge comme tout le reste, rouge comme le sang de la victime. Cette croix a ses extrémités un peu épatées, et l'une de ses branches un peu plus longue que l'autre.

Ce plateau, enfin, repose sur une élégante petite galerie en or, de huit millimètres de hauteur. Elle est à jour, et formée d'une série d'X arrondis, couchés sur le flanc les uns à côté des autres, et contenus entre deux bandes d'or.

ETAT DE CES OBJETS. — Ces petits meubles, en or massif et d'un titre très-élevé, sont d'une belle conservation; tout ce qui est or est à peu près intact, mais une grande partie des plaques de grenat est perdue; tous les morceaux d'étoffe rouge sont réduits en une substance pulvérulente d'une couleur qui tient le milieu entre le bleu et le vert.

MÉRITE ARTISTIQUE. — La valeur du travail est assez mince; l'artiste a laissé partout les traces de son marteau, malgré les efforts du râcloir. Les canelures repoussées sont inégales dans leurs contours, dans leur largeur, dans leur profondeur. Les oreilles du petit vase, bien que partageant en deux parties égales le nombre des canelures, en réalité ne divisent pas exactement la coupe, au moins

dans sa partie inférieure ; cette tête d'oiseau a le bec peu fendu d'un côté, il est fendu de l'autre jusqu'à l'œil. Les dix-huit petits anneaux qui retiennent le fil mouvant, et que l'artiste a voulu régulièrement espacer, sont loin de répondre à sa pensée. Les soudures sont grossièrement faites ; on voit dans quelques endroits de petites protubérances produites par la fusion ; l'ouvrier n'a pas même pris la peine de les faire disparaître. Le plateau a dans son fond des pièces ajoutées très-visibles, et qui sont destinées à boucher des trous qu'avait probablement faits le batteur inhabile. Les dispositions symétriques sont mal prises ; une faute est quelquefois réparée par une irrégularité plus choquante. Dans la légère galerie du plateau, on voit, par exemple, une massive plaque d'or ajoutée au lieu et place d'un élément à jour.

AGE DES OBJETS. — A quelle époque faut-il donc faire remonter ces meubles qui portent des traces évidentes d'ignorance, de grossièreté ou de barbarie ? Les médailles qui ont été trouvées avec eux nous donnent une réponse péremptoire : ils ont plus de treize cents ans d'existence. En effet, à l'exception de deux pièces un peu plus anciennes, dont l'une est de Zénon et l'autre de Léon, toutes les autres, au nombre de cent deux, sont d'Anastase et de Justin, son successeur, qui a régné, de 518 à 527, sur le trône de Constantinople. Les plus anciennes sont plus ou moins usées par le frottement ; on voit qu'elles ont long-temps circulé. Les dernières, celles de Justin, ont les traits vifs, les lettres anguleuses ; la circonférence est fraîchement coupée ; quinaires et sous d'or sont à fleur de coin ; on dirait qu'ils ont passé de l'atelier du monnayeur dans les mains de celui qui les a enfouis.

S'il n'y avait eu qu'une pièce monnayée, elle n'eût donné qu'une induction de peu de valeur, mais il y en avait une quantité considérable : ce sont autant d'inscriptions qui se répètent et se soutiennent ; il faut en accepter la signification,

et placer entre 518 et 527 l'époque où le trésor a été caché.

Le vase de Gourdon, évidemment, n'était pas un de ces calices, vastes coupes destinées à la communion générale. Mais il y avait des messes privées, *singulares ;* dans ce cas, le calice était *très-petit ;* preuve, celui que l'on conservait avant la Révolution dans le trésor de l'église de Saint-Séverin de Maëstricht, et dont ce même saint faisait usage du temps d'Attila. Ce calice était aussi petit qu'aucun de ceux dont on se sert de nos jours. Les grands seigneurs, même laïcs, eurent leurs chapelles privées, dont les vases n'étaient pas plus grands que ceux dont il est fait mention dans le testament du comte Eccard, fils de Hildebrant, contemporain de Charlemagne. Si le vase de Gourdon est encore trop petit pour être mis au nombre des calices *privés*, pourquoi ne serait-il pas une des *ampullæ*, connues aujourd'hui sous le nom de *burettes*? Après l'oblation, l'archidiacre prenait une burette de vin *amulam*, qu'il versait à travers un couloir dans le calice. Un sous-diacre allait prendre la burette d'eau *fontem*, et venait la présenter à l'archidiacre, qui en versait en forme de croix dans le calice qu'il plaçait sur l'autel. Voilà ce qui se passait avant Charlemagne, précisément du temps de Justin et d'Anastase, dont les médailles accompagnaient les vases de Gourdon. D'ailleurs le plateau ne semble pas destiné à recevoir un vase unique ; à droite et à gauche de la *croix centrale*, gemmée, rugueuse et un peu en relief, il y a deux petites places lisses, où les deux vases devaient reposer.

Peut-être ces vases sacrés appartenaient-ils au monastère de Gourdon, dont Grégoire de Tours peut faire supposer l'existence à cette époque reculée, et qui se trouvait sur le passage des Francs, d'Autun à Agaune. A de plus habiles la décision.

OCCASION DE L'ENFOUISSEMENT DU TRÉSOR. — Le caractère des vases de Gourdon est antique, et les médailles

qui les accompagnaient fixent notre attention, entre 518 et 527, sur le règne de Justin, celui qui demanda un *formulaire* au pape Hormisdas. Ce qui se passait alors dans nos contrées était certes de nature à faire cacher les trésors, surtout ceux des rois. La Bourgogne est envahie au midi par une armée de Théodoric, au nord par les enfants de Chlothilde. Sigismond est trahi et battu; il se cache, et les moines d'Agaune le livrent avec sa famille aux mains des Francs, qui l'égorgent. Tout fut mis à feu et à sang; on passa au fil de l'épée les enfants, les femmes, les vieillards; on pilla les églises comme les palais, c'est un effrayant tableau qu'une invasion, dont chaque soldat combat pour s'enrichir, et croit que le droit du vainqueur est le droit de tout faire impunément. Les Francs ne quittèrent la malheureuse Bourgogne qu'après l'avoir entièrement ruinée. Ceci se passait en 524, précisément sous le règne de Justin, dont les médailles, les dernières du trésor, ont une fraîcheur que la circulation ne leur avait pas encore fait perdre, et sont toutes frappées au même coin, tandis qu'il y en a plus de *trente* pour Anastase.



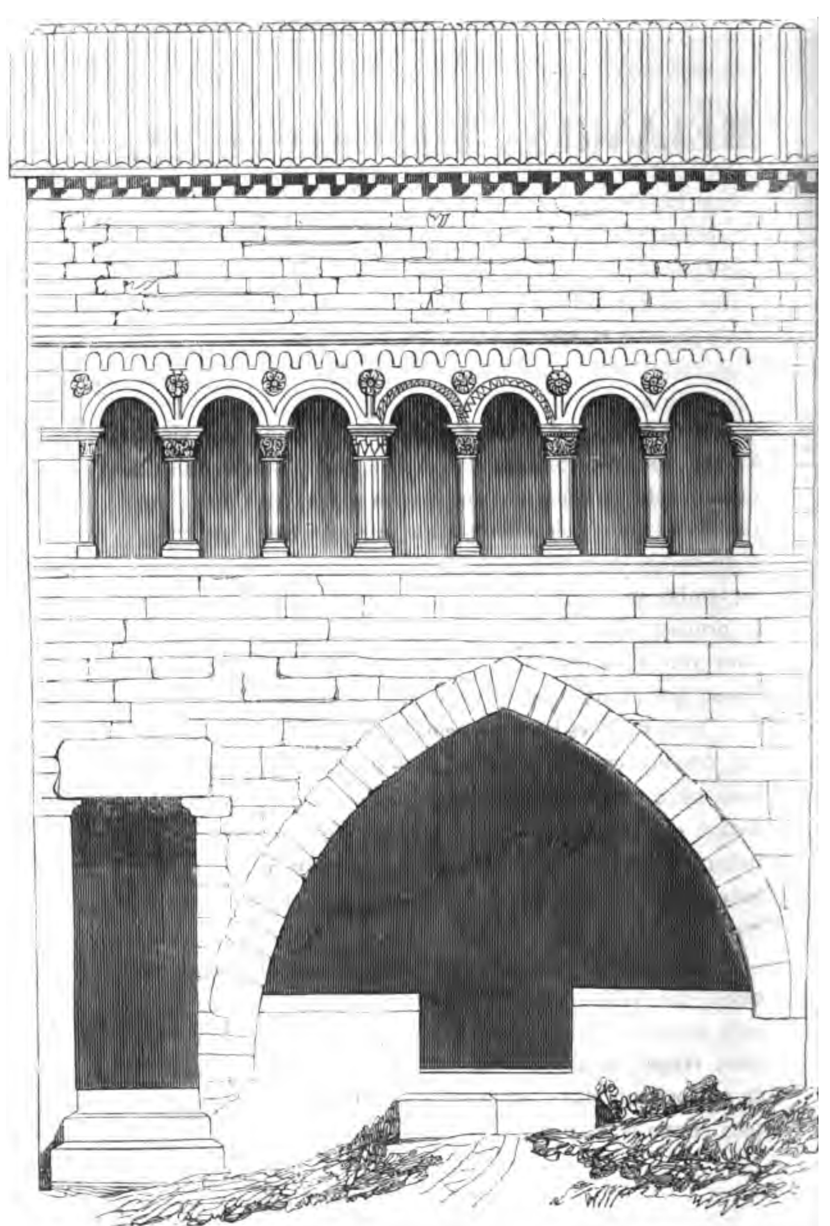
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

MAISONS ROMANES DE CLUNY.

Lettre adressée à M. de Caumont. « Lorsque vous vîntes à Lyon, vous me témoignâtes le désir d'avoir, pour le Bulletin monumental, un dessin d'une maison romane de Cluny, que j'ai relevé l'année dernière ; je me suis empressé, au retour d'un voyage bien intéressant que j'ai fait dans le courant de septembre sur les bords du Rhin et en Belgique, de remplir la promesse que je vous avais faite, de réduire ce dessin pour vous l'envoyer. Vous le trouverez donc ci-joint réduit autant que possible pour les dimensions du Bulletin.

« Vous voulûtes bien me demander aussi une petite notice sur ces intéressantes maisons de Cluny, dont je ne puis vous offrir qu'un spécimen bien incomplet. Je vais chercher autant que possible à rappeler mes souvenirs pour vous satisfaire, regrettant beaucoup de ne pas avoir pris quelques notes qui puissent rendre intéressant ce que j'ai à vous dire.

« Cluny compte environ douze maisons romanes, trois ou quatre du XIIIe. siècle, beaucoup du XVe., je ne me rappelle pas en avoir vu du XIVe. Les maisons romanes à un ou deux étages, au-dessus d'un rez-de-chaussée, ont beaucoup de rapport entr'elles, quant à l'ensemble, et celle dont je vous envoie le dessin, une des mieux conservées, peut vous



ANCIENNE MAISON A CLUNY.

donner une idée de toutes les autres. A l'intérieur, des remaniements successifs ont altéré les formes premières, et il est malheureusement impossible, d'après ce qui reste, de se faire une idée du logement de nos pères aux XIe. ou XIIe. siècles. J'ai comparé le caractère de la sculpture de ces maisons avec les restes mutilés de l'église de l'ancienne abbaye appartenant d'une manière bien certaine au XIIe. siècle, et il m'a paru que ces maisons, pour la plupart, devaient être d'une construction antérieure ; l'ornementation en est en général simple et traitée avec moins de détail et de finesse. Les chapiteaux présentent presque tous des feuilles renversées ; plusieurs sont rangées de manière à figurer la palmette antique, ou bien sont ornés de dents de scie, frètes ou billettes ; quelques fûts de colonnes sont plus riches que ceux de l'exemple que je vous offre : je me rappelle en avoir vu plusieurs entourés de perles, cordes ou feuillages ; tous, comme d'usage, sont variés, et, c'est vraiment une chose admirable et qui me surprend toujours, que la richesse et l'abondance d'imagination des artistes de ces époques.

« Dans mon exemple, la porte à gauche est évidemment de l'époque de la construction, mais le grand arc en ogive à côté m'a paru une restauration postérieure ; dans le plus grand nombre de ces maisons, du reste, la partie du rez-de-chaussée n'offre plus rien d'intéressant.

« Je termine ici, Monsieur, des détails qui ne peuvent être que bien incomplets, regrettant beaucoup de ne pouvoir vous en transmettre de précis sur la position de ces maisons dans la ville, leur nombre exact, et les nuances qui les distinguent, mais le peu de temps que j'ai passé à Cluny, employé en grande partie à dessiner les restes précieux de l'ancienne église abbatiale, ne m'a pas permis de m'occuper, autant que je l'eusse voulu, de cette rareté archéologique.

« Veuillez, Monsieur, croire à la haute considération avec laquelle je suis un de vos dévoués disciples,

DESJARDINS,

Membre de la Société française.

ARCHITECTURE ROMANE DU CALVADOS COMPARÉE A CELLE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE.

Lorsqu'on lit la Statistique monumentale du Calvados, on est frappé de cette singularité, qu'un pays où fourmillent des monuments si riches en ornementation géométrique, soit si pauvre en ornementation historiée. C'est à tel point que, sur plus de cent soixante églises décrites dans le premier volume de la Statistique, et dont les trois quarts au moins sont en partie romanes, il n'y en a qu'une seule, celle de Ruqueville, qui présente une suite de chapiteaux à personnages du douzième siècle, comme on en voit tant dans le Poitou, le Périgord, le Bordelais et la Saintonge. Partout ailleurs qu'à Ruqueville, ce ne sont que feuillages sur les chapiteaux, têtes plates sur les archivoltes, têtes isolées çà et là, tympans très-rares et très-simples, modillons grimaçants ou obscènes, statuettes très-rares et très-simples, et d'une rusticité dont nous avons à peine l'idée dans nos provinces d'en deçà de la Loire. Est-ce à dire que, comme on a cru pouvoir le présumer, le sud-ouest de la France ait conservé l'architecture romane jusqu'après le XIIe. siècle et quand déjà le nord avait depuis long-temps adopté le style ogival ? Est-ce à dire que, l'imagerie ayant fait des progrès, nos provinces ont exécuté des sculptures plus avancées et par conséquent plus difficiles sur des monuments de formes vieillies, et qu'ainsi, tout en suivant le progrès pour la sculpture, elles sont restées arriérées pour l'architecture ? Je ne le pense pas. Nous avons moins construit, et en général moins bien

construit en style ogival qu'on ne l'a fait dans le nord où l'ogive est née ; mais nous avons suivi synchroniquement le mouvement de l'art. Quant à nos monuments de forme romane, ils sont aussi de l'époque romane, et sous ce rapport nous avons même une avance chronologique d'un demi-siècle peut-être sur le nord. On trouve des preuves multipliées de ce fait en Périgord, où l'ogive se montre habituellement dès le XII[e]. siècle, et surtout en Saintonge, où, dès la seconde moitié du XI[e]. siècle, le style dit de transition déployait déjà ses plus élégantes richesses, par exemple à Sainte-Marie de Saintes (1047). Ce n'est pas ici le lieu de prouver des allégations que j'indique en passant; mais il me paraît hors de doute qu'en fait de monuments du style roman dans le sud-ouest, on doit toujours hausser les dates incertaines, jamais les abaisser. Quant à la différence d'ornementation, géométrique au-delà de la Loire, historiée en-deçà, ce n'est point une question d'infériorité relative sous le rapport de l'art, ni de différence chronologique, mais bien une question de goût, d'école régionale, pour me servir de l'expression employée par M. de Caumont.

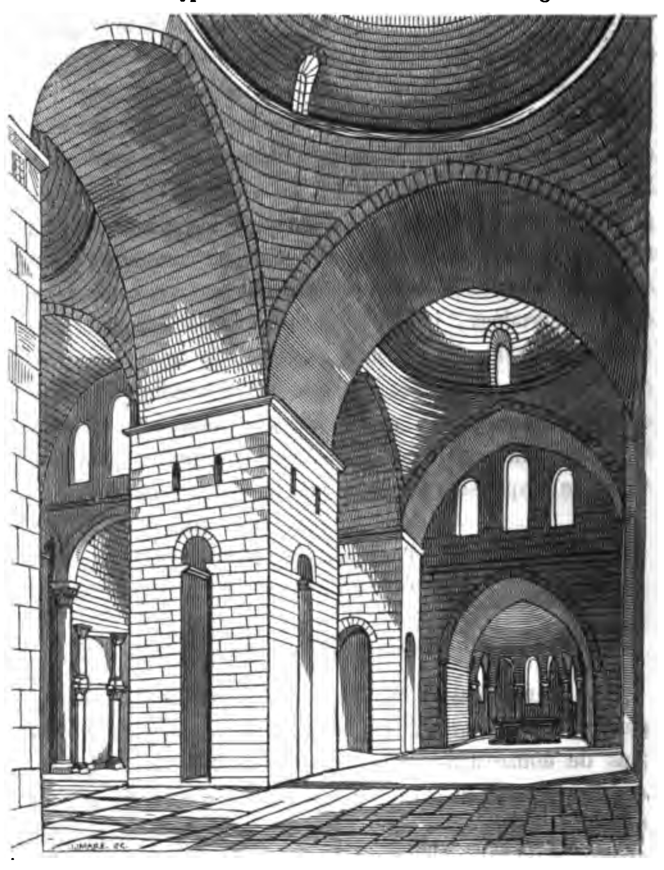
DES MOULINS.

(Rapport à l'Académie de Bordeaux sur le 1[er]. vol. de la Statistique monumentale de M. de Caumont.)

LES ÉGLISES A COUPOLE EN FRANCE.

Les monuments à coupoles sont décidément beaucoup plus nombreux qu'on ne le pensait. J'en connais déjà plus de douze dans le seul département de la Dordogne, et je sais qu'il en existe au moins autant hors du département. — Vous savez, Monsieur, car vous l'avez dit, ce me semble, à propos de la cathédrale d'Angoulême, qu'on n'en trouve pas au nord de la Loire. J'ajouterai qu'on n'en trouve pas non plus au sud de la Garonne. Je crois fermement qu'ils

se rattachent tous par Saint-Front de Périgueux à la grande souche byzantine, c'est un point capital que je m'efforcerai d'établir au moyen de plans et de coupes à une échelle uniforme, où l'on pourra suivre les dégradations successives d'un seul et même type commun à Saint-Front de Périgueux et à



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-FRONT.

Saint-Marc de Venise. Il devenait très-important pour moi

de constater la vraie date de Saint-Front ; je pense y être parvenu. Ce singulier édifice a été construit peu de temps après Saint-Marc, de 976 à 1047, au moment où des colonies de Vénitiens se fondaient dans la région centrale de la France. Lors de l'an 1000, la comtesse Emma de Périgord, mère de l'évêque Martin, bâtissait l'abside ou chapelle de Saint-André, ce qui prouve que les constructions étaient déjà assez avancées. — L'église à coupoles de Saint-Jean-de-Côte, en Périgord, a été bâtie par l'évêque Raynaud de Thiviers, dans la seconde moitié du XIe. siècle ; celle de Saint-Astier, dans la première moitié du même siècle, par l'évêque Raoul-de-Couhé. Celle de Saint-Avit-des-Autels date de 1117 et de 1142. La cathédrale d'Angoulême est de 1101 à 1130 ; celle de Saintes, dont il ne reste qu'un des transepts, était du même temps. Les églises de Fontevrault et de Cahors ont été consacrées par le pape Calixte II : ainsi des autres. La plus ancienne, après Saint-Front, serait, je crois, la cathédrale du Puy-en-Velay. En somme, la seule présence de voûtes en coupoles dans une église, n'est point un signe de haute antiquité.

Je comptais publier cette année mon livre qui sera intitulé : « *De l'architecture bizantine en France ;* » mais, quoique j'y travaille depuis six ou sept ans, il ne sera pas prêt avant l'hiver prochain, à cause des planches.

DE VERNEILH,

Membre de la Société française.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

PRIEURÉ DE BULLES (OISE).

L'église de ce prieuré, qui maintenant sert de grange, paraît dater de la fin du XIe. siècle ; elle a sans doute été

construite ou lorsque Hugues réorganisa la collégiale, ou lorsqu'il fit venir les religieux de Vézelay. C'est un bâtiment oblong de 30m. de long, de 6m. de large, et de 15m. de haut.

Le portail, placé entre deux contre-forts carrés, est formé par une arcade à plein-cintre, offrant trois rangées d'ornements, et supportée de chaque côté par trois colonnes cylindriques. Les bandes d'ornements, ainsi que les colonnes qui les supportent, sont disposées sur des plans différents. La bande inférieure, qui se trouve sur le plan le plus éloigné, présente des feuilles découpées, rangées les unes à côté des autres, et occupant chacune toute la largeur d'un claveau. Leur base nouée par une espèce de galon, occupe la partie supérieure de la bande, et, comme elles se replient sur elles-mêmes, leur sommet est également tourné vers le haut. — La seconde archivolte est ornée d'une rangée de roses épanouies, encadrées dans une bordure circulaire couverte de petits boutons de fleurs. Ces roses se rattachent à une tige perlée, qui serpente au-dessus d'elles, en formant de nombreuses volutes. La troisième bande, placée sur le même plan que la muraille qu'elle supporte, est inscrite dans une moulure saillante sur laquelle court une légère guirlande, et qui repose de chaque côté sur une tête grimaçante, au niveau de l'imposte. Cette bande, vers le milieu de sa largeur, présente une moulure creuse disposée en zig-zag. Son arête inférieure est garnie de deux tores également en zig-zag, et formant, par leur contact, une espèce de chaîne lozangée.

Au-dessous de l'angle du tailloir des chapiteaux, s'avancent des têtes plus ou moins monstrueuses, de la bouche desquelles partent des branches perlées munies de larges feuilles qui recouvrent toute la surface de la corbeille. Les fûts des colonnes

ont deux mètres de hauteur ; leurs bases ont disparu par suite de l'exhaussement du sol.

Le tympan est entièrement nu, ainsi que le linteau. La porte, pratiquée primitivement au-dessous de ce linteau, a été remplacée, au XVIe. siècle, par une large baie presque carrée qu'accompagnent plusieurs moulures cylindriques.

Entre les colonnes du portail et les contre-forts qui l'accompagnent, on remarque, de chaque côté, à la base du mur, une arcade simulée à plein-cintre d'environ 1m. 50c. de hauteur. Celle de droite seulement est encadrée dans une bordure saillante ornée de têtes de clous. Une suite d'arcatures de la même hauteur garnissent encore à droite le bas du mur au-delà du contre-fort.

A l'angle droit de la façade existe une tour quadrangulaire : elle s'élève à la hauteur d'environ 10m., et supporte une mauvaise charpente qui remplace la flèche octogone renversée à l'époque de la révolution.

Une fenêtre à plein-cintre, d'assez grande dimension, surmonte le portail ; une autre fenêtre, de même forme, mais beaucoup plus petite, est pratiquée au haut du pignon.

(Bulletin de la Société de Beauvais).

En reproduisant cette description nous avons eu pour but de signaler un fait qui, sans doute, n'a pu être aperçu par l'auteur de la note précédente, mais qui se rapporte à un sujet d'étude, auquel je me suis particulièrement livré : je veux parler de la géographie des styles et des caractères qui différencient l'architecture romane, quand on l'observe dans plusieurs provinces.

Or, en examinant le portail du prieuré de Bulles, je trouve dans les ornements qui décorent les archivoltes, notamment

dans les roses et les galons que voici, des caractères qui me



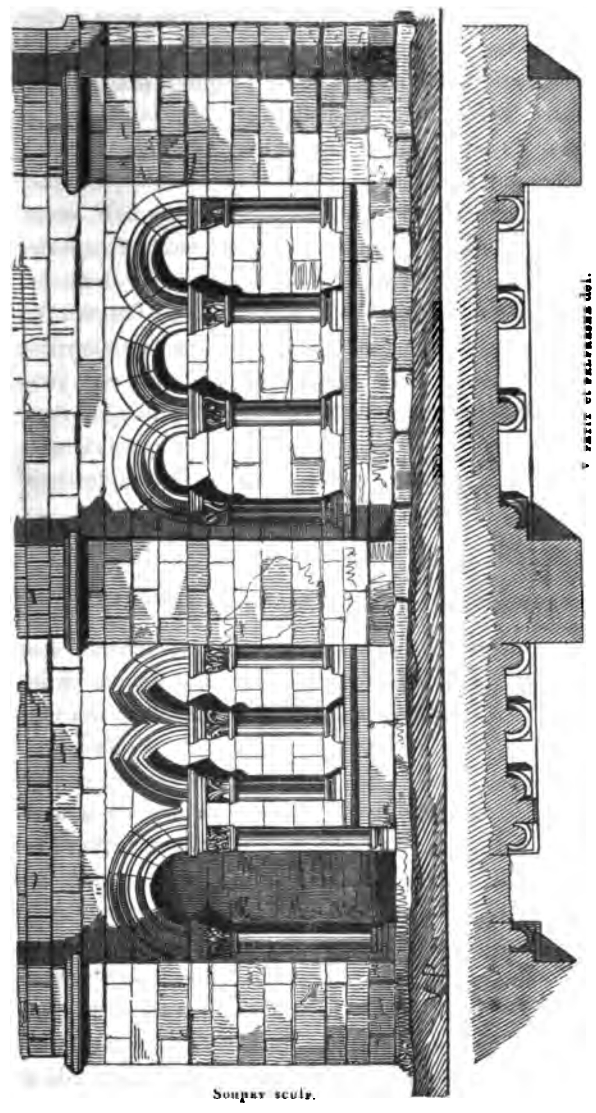
paraissent se rattacher à l'école de la Bourgogne ou de la France centrale plutôt qu'à celle du nord. Or, ce fait s'explique facilement, quand on sait que l'époque de la construction de l'édifice correspond à celle où Hugues fit venir des religieux de Vézelay pour réorganiser la collégiale. Ce furent alors probablement, ou des moines de Vézelay ou des architectès de ce pays, qui construisirent l'église, et il n'est pas étonnant que les moulures soient étrangères au département de l'Oise.

C'est ainsi que le synchronisme de l'architecture vient parfois corroborer les documents historiques.

A. DE CAUMONT.

OGIVES ROMANES DE L'EGLISE DE MOULT (CALVADOS).

Tout ce qui tend à expliquer les causes de la présence de l'ogive dans les monuments à plein-cintre mérite d'être noté; nous avons souvent constaté des faits qui montrent comment l'ogive a été, au XIIe. siècle, mêlée aux cintres, toutes les fois que le défaut d'espace forçait d'avoir recours à l'arc brisé pour obtenir un niveau égal dans l'extrados des arcatures avec des arcades de diamètres inégaux. Le Calvados nous a offert, dans nos études sur la statistique monumentale, plus d'un exemple de ce mélange des ogives avec les cintres, et nous avons souvent trouvé le motif qui



FRAGMENT DE L'ÉGLISE DE MOULT.

l'avait déterminé : l'église de Moult, entr'autres, nous a offert un exemple assez intéressant de cette combinaison, pour que nous ayons cru devoir en reproduire l'esquisse dans le tome 2 de notre Statistique monumentale.

Le mur du sud est orné d'arcatures, les unes à plein-cintre, les autres en ogives ; ces arcatures m'ont paru mériter d'être figurées ici, et sont caractéristiques du XIIe. siècle. Ce n'est pas seulement la présence de deux arcatures ogivales qui me font admettre cette date de transition, car il est certain que le défaut d'espace en a seul déterminé l'emploi. La travée voisine renferme, en effet, trois arcatures cintrées, égales en diamètre, mais dans l'autre une porte était pratiquée ; elle prenait plus du tiers de l'espace, il fallait donc rétrécir les deux ouvertures voisines, et pour que l'extrados arrivât à la même hauteur que celui de la porte et des arcatures cintrées, il fallut adopter la forme ogivale.

DE CAUMONT.

BASILIQUE DE SAN FREDIANO, A LUCQUES.

Les proportions et le plan de ce temple Lombard, sont exactement ceux assignés par Vitruve à la basilique civile, et par Grégoire-de-Tours à la basilique chrétienne. Sa longueur du fond de l'abside majeure à la porte *Regia* est de 64^m. : ajoutez-y l'espace du narthex qui dut exister, et vous rentrez rigoureusement dans les deux cents pieds des auteurs contemporains de ces vieux édifices. La basilique de San Frediano est la seule, parmi toutes celles de Lucques, qui présente sa façade tournée vers le levant : on a dû chercher un motif à cette condition exceptionnelle, étrange dans une cité où la règle de l'orientation sacrée, inconnue à Rome, mais admise comme principe, à partir de la Toscane, dans tout le reste de l'Italie, a toujours été invariablement et religieusement observée. On a donc pensé que l'*Augusteum* aurait cédé sa

place à la façade actuelle, tandis que la *tribune* serait allée prendre celle de l'entrée principale : plusieurs dispositions matérielles semblent déposer en faveur de cette opinion que domine toutefois la raison morale.

Voici maintenant ce qui pourrait l'infirmer ; immense respect que l'on avait, dans les temps moyens, pour le sanctuaire, le *naos* proprement dit ; absence de vestiges et de fondements de l'abside primitive sur l'emplacement qu'elle devait occuper, constatée par une fouille régulière. Quant au point d'appui pour leur sentiment qu'ont cherché, dans la position du clocher situé au flanc méridional de l'abside majeure, les avocats du déplacement, on me permettra de le trouver précaire. Le *campanile* n'a jamais eu, en Italie, une situation invariablement déterminée. A St.-Laurent-hors-les-Murs, de Rome, il s'élève dans les mêmes conditions qu'à San Frediano ; à St.-Michel de Lucques, il surgit également au flanc méridional du sanctuaire. J'avoue que l'opinion des savants qui admet le déplacement de l'abside de la basilique, me paraît la plus probable, la plus chrétienne, et que je l'admets sans restriction, malgré le démenti donné par la fouille, démenti qu'il serait trop long d'expliquer par des circonstances matérielles que le lecteur devinera.

La basilique de San Frediano est à trois nefs, fermées par une abside majeure demi-circulaire et deux absides mineures terminées carrément ; c'est un parallélogramme parfait, où, comme dans la basilique constantinienne, les croisillons ne se montrent pas même en germe et à l'état d'esquisse. L'harmonie de la figure pleinement basilicale ne se retrouve altérée secondairement qu'à l'extrémité des deux contre-nefs, vers le revers de la façade, par le renflement qu'elles ont subi dans cette région, mais qui n'intéresse point la nef royale. Vingt-quatre travées à plein-cintre formées par des colonnes toutes antiques, à l'exception d'une seule, de marbre ou de

granit, différant de diamètre entre elles, coiffées de chapiteaux ou corinthiens ou composites, inégales en hauteur, ce à quoi on a remédié en abaissant ou en exhaussant les bases, séparent la grande nef des bas-côtés. L'absence d'un triforium naval, l'austérité ascétique des lignes, la charpente visible qui abrite le vaisseau, les trous de boulin encore apparents sur les murailles faites de belle pierre monumentale, d'une couleur admirable et variée, libres de toute décoration postiche, de tout ornement hétérogène, de tout appareil de badigeon et de peinture, tout concourt à donner une énergique et mâle impression à cette nef sévère dans laquelle douze petites baies à plein-cintre, pour chaque flanc, sous lesquelles rampe une corniche, seule profilation qui rompe la monotonie de cette immense zône lisse, versent ce jour sobre qui convient à la méditation. C'est la basilique latine dans toute la nudité de son ossature, avant que les flots d'or de la mosaïque n'aient ruisselé sur elle. La hauteur considérable de l'édifice paraît encore s'augmenter par suite de la disette de profils qui le caractérise. Quant au sentiment religieux développé par ce temple, il est presque égal à celui que produit en nous la cathédrale *gothique*. Malheureusement on ne trouve ici ni la *confession* des basiliques latines, ni le chœur, ni les ambons, ni la chaire épiscopale, ni le ciborium, ni aucun de ces meubles dogmatiques de la primitive église. Le niveau de cet édifice, dont l'aire n'offre qu'un pavé grossier, n'est pas le même partout ; quatre degrés sur-exhaussent l'espace que dut occuper le chœur ; et trois marches surélèvent encore l'emplacement du *presbyterium* et de *la tribune*, ou abside majeure, dont l'arc triomphal est très-prononcé et qu'accidentent deux étages formés de trois fenêtres à plein-cintre, oblongues, d'un type ferme, mais d'une ornementation pauvre.

On remarque sous la contre-nef septentrionale, une antique

vasque pour le baptême par immersion, toute de marbre blanc, d'un naïf travail, offrant à son pourtour des personnages grossièrement sculptés en bas-reliefs et tirés de l'Ancien Testament, et citée par M. de Caumont dans ses notes sur quelques monuments de l'Italie (tom. 7e. du Bulletin monumental).

On accède dans cette basilique, dont les flancs mêlés de pierre et de marbre n'offrent rien de régulier, par quatre portes, l'une latérale, sur la rue nommée *Via san Frediano*, les trois autres s'ouvrant à la façade et représentant les portes trinitaires de la basilique latine; la porte *Regia* est couronnée d'une frise très-riche; aucun pronaos ne l'abrite, et on ne trouve point à ses pieds ou à sa tête ces lions sculptés, dont l'absence ici milite encore en faveur de l'opinion favorable au changement d'orientation.

Deux appareils de mosaïque impriment à cette façade, qui me semble l'œuvre de la seconde moitié du XIIIe. siècle, un sceau de splendeur qui frappe le monumentaliste. L'une supérieure, à fond d'or, représente le Christ *in gloriâ*, flanqué de deux anges, et occupe le fronton; l'autre inférieure, aussi à fond d'or, mais d'un travail moins châtié, figure les douze apôtres. Au-dessous de cette seconde mosaïque, règne un portique composé de colonnettes de marbre sans arcs dans les entre-colonnements. L'abside, extérieurement, offre un appareil monumental : on y retrouve les deux rangs de fenêtres, chacun composé de trois baies très-espacées et très-étroites, que nous avons accusées au-dedans, et un triforium extérieur, formé de colonnettes de marbre, sans arcades intermédiaires, aux chapiteaux les plus variés. Le renflement absidaire est dominé par un fronton, correspondant à l'arc triomphal, donnant le profil de la toiture, percé d'un *oculus* et couronné à sa cime d'un aigle en marbre blanc. *Le campanile*, posé au flanc méridional du temple auquel il adhère, près de l'abside, présente la figure d'un carré-long, dont la

face la plus large regarde la rue San-Frediano : ses quatre faces sont dissemblables quant au nombre des fenêtres. Ce clocher est le plus ample et le plus haut de la ville de Lucques ; sa base est évidemment contemporaine de la nef, et dément toute opinion qui pourrait admettre le déplacement du clocher. Il est accidenté par quatre étages de baies progressivement nombreuses de bas en haut, et par un cinquième étage postérieurement sur-ajouté, percé de deux grosses fenêtres informes et grossières, que couronne une plate-forme, hérissée de créneaux en forme de dents, nommés *merlons*, qu'on retrouve si fréquemment en Toscane, notamment à la basilique de Frésole.

Cher. Joseph BARD.



SÉANCE ADMINISTRATIVE

TENUE A VAUX (Calvados),

LE 9 AOUT 1847,

Par la Société française pour la conservation des monuments.

Présidence de M. l'abbé LE PETIT, secrétaire-général de la Société.

La Société française avait pensé qu'une réunion, dans laquelle il serait spécialement délibéré sur l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais et sur quelques autres, pourrait avoir lieu dans le pays même où sont situés ces édifices, et elle avait accueilli la proposition que lui fit M. de Caumont de recevoir chez lui, à Vaux, les membres de la Société française qui pourraient assister à la réunion : le lundi 9 août fut fixé pour la séance. En vertu de cette décision, la séance s'est ouverte à une heure et demie.

Etaient présents MM. l'abbé LE PETIT, curé-doyen de Tilly, secrétaire-général de la Société; baron DE LA FRENAYE, de Falaise, membre de l'Institut des provinces; RENAULT, membre de la Société, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, à Coutances; Victor PETIT, membre du conseil de la Société, à Paris; BILLON, membre de la Société, à Lisieux; PELFRESNE, architecte, à Caen; de MONTBELLIARD, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Semur.

M. de Caumont rend compte de la correspondance.

M. Legrand, maire de St.-Pierre-sur-Dives, exprime ses regrets de ne pouvoir s'absenter de St.-Pierre à cause du marché qui se tient le lundi dans cette localité. M. Barthélemy, architecte, qui avait annoncé son arrivée, écrit, qu'à son grand regret il se voit dans l'impossibilité de s'absenter de Rouen. MM. LACURIE, de Saintes; DES MOULINS, de Bordeaux; GODARD-FAULTRIER, d'Angers; LAMBRON DE LIGNIM, de Tours; l'abbé CROSNIER, de Donzy; BEAUDOT, de Dijon, adressent diverses notes et des communications qui sont renvoyées à l'examen du bureau central de la direction. M. Ch. DE BLOIS, de Quimper, fait parvenir le dessin d'une tour qui vient d'être élevée à la paroisse de St.-Martin, de la même ville. Cette tour fort élégante, et qui est vue avec intérêt par le conseil, est l'œuvre de M. Bigot, jeune architecte plein de mérite. M. l'abbé Cochet attire l'attention sur deux vases gallo-romains, dont un est en verre, trouvés dans le cimetière de Loudinières, près de Dieppe. L'un de ces vases sera figuré dans le Bulletin.

M. l'abbé Santerre, de Beauvais, vicaire-général de Pamiers, annonce qu'un Cours d'archéologie a été, à son instigation, professé cette année au séminaire de cette ville. Deux exemplaires de l'histoire sommaire de l'architecture religieuse seront adressés à M. l'abbé Santerre, pour être donnés en prix aux meilleurs élèves du Cours.

M. de Cayrol, membre de la Société française et de l'Institut des provinces, à Compiègne, annonce que la belle église des Minimes est toujours abandonnée, malgré les réclamations faites par la Société, et qu'elle va toujours en dépérissant; la Société pourra voter un nouveau secours de 100 fr. pour consolider cette église : elle tiendra d'ailleurs une séance à Compiègne dans le cours de l'année 1848.

M. l'abbé Le Petit présente le dessin d'une cheminée assez

intéressante, qui existe dans le pavillon de Vendes, cité dans la Statistique monumentale du Calvados. Cette cheminée porte une inscription attestant : *que le logis a été basti en* 1625.

M. de Caumont rappelle que le but principal de la réunion est d'aviser aux moyens de consolider l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais. La Société française vote pour cet objet une somme de 200 francs; la Société d'émulation de Lisieux contribue pour 100 fr.; le propriétaire du château voisin, M. de La Porte a promis 200 fr. Dans cet état de choses, M. Victor Petit, et M. Pelfresne, membres du conseil de la Société, ont, avec M. de Caumont, visité hier l'église de Sainte-Marie, et ont examiné en détail l'état de l'édifice. M. V. Petit l'a dessinée avec soin; M. Pelfresne a fait le devis des travaux les plus urgents. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Le Petit, Billon, de La Frenaye et Pelfresne, il est décidé que M. Billon s'entendra avec M. le Sous-Préfet de Lisieux et M. le Maire de Doux-Marais, commune à laquelle est réunie celle de Sainte-Marie, pour faire commencer les travaux les plus urgents, dans le but de consolider les murs du chevet et du sud, dont l'écartement a fait des progrès depuis quelques années.

M. Billon donne les détails suivants sur diverses églises de l'arrondissement de Lisieux et des contrées voisines.

NOTE DE M. BILLON.

Aucunes des églises de la banlieue de Lisieux ne sont monumentales; elles étaient presque toutes romanes. Mais on a peine à s'en convaincre, tant elles ont été dénaturées du XVe. au XVIIe. siècle. Sous l'enduit qui se détache, on reconnaît dans quelques parties l'*opus spicatum*, formé par des pierres assez brutes ou de gros silex disposés obliquement, de manière à représenter les feuilles de fougère. A toutes ces

églises, on rencontre soit libres, soit plus souvent bouchées, quelques fenêtres très-étroites, à plein-cintre, semblables à des meurtrières. Toutes ces baies ont été remplacées par d'ignobles ouvertures très-larges, à plein-cintre ou carrées du plus pitoyable goût. Les fenêtres, du XIIIe. siècle, avec colonnettes et archivoltes sont très-rares. Quelques lancettes simples avec chanfrein se retrouvent encore assez fréquemment. Le chevet, toujours droit, est souvent percé d'une fenêtre rayonnante à meneaux grossièrement travaillés. Ces fenêtres sont toutes bouchées par l'application de rétables en bois. A presque toutes ces églises, on retrouve quelques fenêtres flamboyantes, ce sont les seuls détails qui impriment à ces églises un cachet monumental. Les nefs voûtées en pierre n'existent nulle part. Je ne connais que trois chœurs voûtés en pierre, un seul avec arceaux. — Les clochers sont tous couverts en ardoises ou en bardeau.

Nos églises ont subi les actes du vandalisme restaurateur, et les décorations du plus mauvais goût sont encore en vogue. — Les curés, sans consulter personne, entreprennent des travaux considérables, qui toujours ont pour but de défigurer leurs églises.

Au Mesnil-Guillaume, on a allongé la nef dans le goût le plus ridicule.

A Roques, on vient de fermer deux fenêtres du chevet, et de percer, sur le parois nord du chœur, une fenêtre carrée. —Pretreville nous offre aussi des actes de mauvais goût.

La chapelle du prieuré de Firfol, aujourd'hui à usage de grange, présente une construction de la première moitié du XIIIe. siècle, assez intéressante. Les fenêtres sont à colonnettes, et leur baie est partagée par un meneau bifurqué. Les voussures de l'archivolte reposent sur une tête grimaçante. L'abside terminée par un mur droit, a été percée, au XIVe. siècle, par une magnifique fenêtre rayonnante, servant

de rétable. — On y rencontre encore un autel en pierre de 1m. 33c. sur 1m. 70c.

L'église de la commune de Firfol possède un vieil encensoir, dont le couronnement en forme de coupole, garni de têtes d'anges, pourrait dater de Louis XIII.

Glos possède de curieuses stalles, venant de l'ancienne abbaye de Cormeilles (elles sont du temps de Louis XIV), un joli et curieux lutrin de Louis XV, un Christ en ivoire d'un très-grand prix. Un petit chandelier en cuivre, peut-être du XI ou XIIe. siècle, de 10 à 12 cent. ; une nappe d'autel avec des figures représentant des centaures et d'autres ornements curieux.

Norolles a deux tuniques avec personnages, de la fin de la renaissance.

A Saint-Vincent, canton de Thiberville, est un devant-d'autel représentant la passion, peinte sur bois, en cinq compartiments, qui doit dater de la fin du XVe. siècle.

Drucourt, même canton, offre des fonts baptismaux curieux, de la renaissance ; on y voit des dauphins buvant dans des calices semblables, pour la forme, à des ciboires ; on a à regretter la destruction d'un joli jubé, en bois, du XVIe. siècle.

Montfort, près Gacé, possède des fonts baptismaux en plomb, du XIe. siècle, formés par quatre panneaux soudés ensemble, sur lesquels sont sculptés les douze mois de l'année. On trouve aussi dans cette église plusieurs tableaux en albâtre représentant la passion du Christ ; ils ont été peints et dorés, ils peuvent appartenir au XIVe. siècle.

On a découvert dernièrement dans la chapelle de la Vierge de St.-Pierre de Lisieux, derrière des lambris en bois, de jolies colonnettes avec arcades ; entre ces colonettes il y a des bas-reliefs en pierre représentant les scènes de la Passion, et qui étaient des *ex voto*. Des plaques en marbre, qui annonçaient les donateurs, ont été enlevées pendant la révolution.

Les stalles de l'église St.-Pierre de Lisieux, sont très-curieuses et en harmonie avec le style de l'église.

L'église de Saint-Germain, de Pont-Audemer, possède une cloche du poids de 3,000, et portant la date de 1518 : comme elle doit être refondue prochainement, il serait à propos de replacer l'ancienne inscription.

L'église des Carmélites de cette ville possède un beau tombeau d'autel du XIVe. siècle, formé par des colonnettes, entre lesquelles sont placées des statuettes, avec dais.

Des arcades romaines avec briques et clavaux, ont été trouvées récemment à Lisieux dans les boucheries, en creusant des caves sous terre pour une maison. Des murs complètement formés de briques romaines ont été trouvés au milieu de nombreux décombres romains.

M. Billon annonce ensuite que des réparations doivent être faites au château du Breuil, près Lisieux, qui peut remonter au temps de Louis XIII. M. de Caumont répond qu'il a fait dessiner ce château pour sa Statistique monumentale du Calvados ; il prie M. Billon d'engager le propriétaire à ne point altérer, dans ses réparations, le style de l'édifice.

M. de Caumont rappelle que M. Leroi-Beaulieu, alors maire de Lisieux, avait promis à la Société française réunie en cette ville en 1836, de faire déposer dans un local disposé *ad hoc*, les objets antiques trouvés lors de la construction de la caserne de gendarmerie, près de la cathédrale ; il n'a pas été donné suite à cette promesse, ce qui est très-regrettable. M. Billon est prié de presser l'administration actuelle de réaliser la promesse faite en 1836 par M. Leroi-Beaulieu.

M. Renault annonce que M. Quenault, maire de Coutances, avait aussi promis, en 1844, à la Société française, d'établir un musée d'antiquités à Coutances, et qu'aucunes dispositions n'ont encore été prises pour réaliser cette pensée ; la

Société charge M. Renault de rappeler à M. Quenault le vœu qu'il avait formé en 1844 et qu'il voulut bien accueillir à cette époque.

M. le baron de La Frenaye annonce que la commission nommée cet hiver, à Falaise, pour aviser à la répartition des fonds votés par la Société n'a pu terminer encore son travail: elle sera priée de se réunir de nouveau.

La Société recommandera au nouveau curé de Vieux-Pont-



ÉGLISE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE.

en-Auge de ne faire aucune réparation à son église sans en référer à la Société française.

M. Pelfresne présente le devis qu'il a préparé pour les réparations à faire à l'église de Rouvres, et s'exprime ainsi :

« Dans une séance tenue à Falaise le 29 janvier dernier, la Société française me fit l'honneur de me charger d'examiner l'état de dégradation dans lequel se trouvait la tour de l'église de Rouvres; je me suis rendu, le 19 avril dernier, dans

cette commune, et je m'empresse de vous faire connaître le résultat de mes observations.

« La tour de l'église de Rouvres me paraît être de la fin du XIVe. siècle ou du commencement du XVe. La mauvaise qualité de la pierre du pays employée à sa construction, a occasionné la destruction presque complète de tous ses ornements.

« La balustrade en pierre qui couronnait la base carrée a été détruite et remplacée par un petit mur d'appui en moëllon, lequel, par sa trop grande hauteur, nuit beaucoup à l'aspect général de la flèche; il serait donc bon, dans l'intérêt de l'art, d'en opérer la reconstruction.

« Les petits clochetons d'angle de la tour qui étaient en même temps destinés à servir de contre-forts à la flèche (1), ont aussi été supprimés et produisent l'effet le plus disgracieux qu'il soit possible de voir. La reconstruction de ces tourelles serait nécessaire, non seulement sous le rapport de l'art, mais encore sous celui de la conservation.

« Les ouvertures de la tour sont dans un état de dégradation déplorable ; une partie des moulures est entièrement détruite, et c'est à peine s'il serait possible d'en distinguer la forme. Les ornements intérieurs qu'elles renfermaient n'existent plus. Plusieurs lézardes se sont manifestées dans les murs de cette partie de la tour, et particulièrement dans l'angle renfermant l'escalier. — La restauration de cette partie de la tour me paraît indispensable; car non seulement

(1) Je pense que ces petites tourelles étaient faites dans ce but, car j'ai cru remarquer qu'au XIIIe. siècle, même au moment où on abandonna la forme carrée pour appliquer l'octogone aux flèches, les angles saillants de ces tourelles étaient toujours pleins. Au XVe. siècle l'arcade qui s'y trouvait est bouchée et accompagnée d'un contre-fort dans le genre des fillettes de l'église St.-Pierre de Caen.

elle nuit à la solidité de la flèche qui, n'étant pas retenue dans les angles, peut s'affaisser, mais encore parce que quelques années d'attente feraient perdre les traces des détails primitifs et en rendraient la restauration impossible.

« Les tourelles centrales qui existent encore sont extrêmement curieuses; elles se composent de colonnettes supportant des arcades et d'un trèfle à jour renfermé dans un pinacle, particularité assez rare dans les églises de notre pays. Les flèches qui les surmontent sont hexagones et privées de leur sommet. Plusieurs fois déjà des travaux de consolidation mal entendus y ont été faits à l'aide de crochets en fer : la restauration de ces tourelles me paraît aussi indispensable pour les préserver d'une ruine prochaine.

« La flèche, extrêmement légère, n'ayant que $0^{m}.14^{c}$. d'épaisseur dans sa partie inférieure est percée d'ouvertures en forme de trèfles, d'une très-grande dimension. La partie supérieure déversée, par suite d'un tremblement de terre dans le siècle dernier, a perdu beaucoup de son aplomb. Plusieurs lézardes se sont manifestées dans toute la hauteur; elles doivent être attribuées à l'événement que je viens de signaler et principalement à la suppression des tourelles d'angle qui la privaient de ses principaux points d'appui. La restauration de la flèche, la reconstruction de sa partie supérieure, serait bonne à faire sous le rapport de l'art comme sous celui de la consolidation. »

Les conclusions du rapport sont adoptées et seront transmises à Mg^r^. l'évêque de Bayeux.

Sont proclamés membres de la Société française : MM. de Clézieux, à St.-Ilan, près St.-Brieux; Violette, curé de Saint-Jacques de Cosne (Nièvre); Genvrain, instituteur à Damblainville (Calvados).

CHRONIQUE.

Publications prochaines de M. A. de Barthélemy.—M. A. de Barthélemy, inspecteur divisionnaire de la Société française à Saint-Brieux, s'occupe d'un ouvrage assez volumineux sur l'histoire de la corporation des monnayers depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution française : il recherche, comme base et preuve de son travail, tous les renseignements que peuvent fournir l'archéologie et l'histoire. Nous invitons les membres de la Société française qui auraient observé, soit dans les vitraux, soit dans les sculptures, etc., etc., des figures relatives aux monnayers, à les signaler à M. A. de Barthélemy qui citera soigneusement les noms des personnes auxquelles il devra d'utiles renseignements.

Travaux des membres de la Société française. — M. l'abbé Le Comte, de Braisne-sur-Vesle, près Soissons, a dessiné la plus grande partie des chapiteaux et des détails remarquables des églises du département de l'Aisne.

M. Bouet vient de passer un mois au Mont-St.-Michel où il a dessiné avec beaucoup de soin les différentes parties de ce curieux et colossal édifice. M. Ch. Des Moulins continue ses pérégrinations dans le Périgord où M. de Verneilh, son collaborateur et son ami, et M. Léo Drouyn, membre de la Société, sont retournés depuis le printemps. M. le Vte. Du Moncel doit être parti pour la Suisse ; M. le Vte. de Cussy a été inopinément appelé en Angleterre ; M. Jules de Buyer, de Besançon, a visité la Normandie, la Bretagne et la Touraine, après le Congrès archéologique auquel il assistait ; M. Raymond

Bordeaux travaille à plusieurs monographies; M. de Caumont, qui a pressé l'impression du second volume de la Statistique monumentale du Calvados, doit entreprendre une inspection dans plusieurs départements du centre. M. Ch. de Blois, continue ses recherches archéologiques et fera d'importantes communications au Congrès de l'Association Bretonne qui, cette année, aura lieu à Quimper, dans la seconde quinzaine de septembre.

Direction fâcheuse donnée aux restaurations et aux arts. — Les restaurations faites, sur différents points de la France, sont, pour la plupart, détestables, exécutées sans surveillance et données comme gratifications à des architectes en faveur, chez lesquels l'amour du profit étouffe l'esprit de conservation : aussi ne cherche-t-on qu'à agrandir et à aggraver les plaies pour tirer un plus grand prix des remèdes.

Les architectes abusent trop souvent du désir qui se manifeste partout de conserver les édifices ; ils profitent de ce bon esprit du public pour l'exploiter à leur profit sans que l'autorité vienne les rappeler à l'ordre. Un courageux Pair de France, que la Société française s'honore de compter parmi ses officiers, M. le Cte. de Montalembert, vient de réclamer à la tribune contre ces abus que plus d'une fois la Société a déplorés sans pouvoir y porter remède. Puisse la voix éloquente du noble Pair être plus puissante, et nous guérir des plaies qu'il a signalées avec tant de franchise. Nous croyons devoir reproduire quelques-unes des éloquentes paroles du noble Pair :

« La manie qu'on a de démolir, pour les reconstruire, des parties entières de monuments où se manifestent de légères détériorations, cette manie a le tort d'être très-dispendieuse, et de plus celui de transformer en véritables dé-

gradations, les restaurations entreprises sur différents points du royaume.

« C'est ainsi que la basilique de Saint-Denis est devenue ce que nous la voyons aujourd'hui. Là, il y a deux dégradations distinctes : dégradation à l'extérieur, dégradation à l'intérieur. C'est la foudre qui a commencé le mal en abattant l'ancienne flèche. Cette flèche, on a voulu la rétablir ; mais a peine la nouvelle flèche était-elle achevée, qu'on s'est aperçu que la tour croulait sous le poids. De nouveau la flèche a été abattue et elle sera reconstruite.

« Quant à l'intérieur de Saint-Denis, on a fait des choses bien plus étranges : on a trouvé que les caveaux n'étaient pas suffisamment garnis de statues : il n'y en avait que sur les tombeaux des prédécesseurs de Henri II et sur celui de ce prince ; on a voulu qu'il y eût là des statues de Henri III, de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV, et qu'a-t-on fait ? On est allé chercher au palais de la rue des Petits-Augustins des statues prises au hasard, qu'on a baptisées du nom de tels et tels rois. Il en est même une, celle de Louis XV, qui n'a été composée que de débris pris à quatre statues de femmes. Voilà ce qu'on offre à l'admiration des curieux qui veulent bien admirer, et à la risée des connaisseurs.

« M. le comte de Montalembert, parcourant les divers ministères, signale l'abandon ou la dégradation de divers monuments : la cathédrale de Bourges, l'église collégiale de Mantes, l'abbatiale de Vendôme ; le collége des Bernardins, celui des Célestins et l'hôtel Carnavalet, à Paris.

« Il se plaint de la tendance des conseils municipaux à faire bon marché de tout ce qui ne se recommande que sous le rapport archéologique ; il cite Orléans, Avignon, Caen, et Toulouse où l'administration de la guerre a déshonoré la magnifique église qui contient le tombeau de Saint-Thomas-

d'Aquin, en coupant l'édifice en deux par un plancher, de manière à faire de magnifiques écuries et de superbes greniers, et en consacrant la chapelle au dépôt des chevaux morveux.

« L'honorable membre a signalé ensuite nos constructions modernes, comme étant très-laides et très-dispendieuses. Il a critiqué le style bâtard, le gothique de la décadence adopté pour l'église de Sainte-Clotilde, qui coûtera, grâce à ce choix bizarre, la somme énorme de 4 millions.

« L'orateur a déploré la nature de l'enseignement païen qui se donne en France, en matière de beaux-arts ; on y fait toujours la même chose ; quelle que soit la destination du monument à construire, c'est toujours le même style, c'est toujours une réduction du Parthénon ou de tout autre monument grec.

« Arrivant au tombeau de l'empereur, M. le Cte. de Montalembert en critique quelques détails et s'élève surtout contre les allégories dont on a résolu de l'orner, quand les victoires de Napoléon offraient de si brillants sujets de bas-reliefs.

« Il suffit, dit-il, d'indiquer quelles sont ces allégories pour en faire justice : ce sont le Code civil, le Code pénal, l'Université, le Concordat, le Commerce, sans doute en souvenir du blocus continental ; enfin, ce qui couronne le tout à merveille, *la centralisation administrative.* Peut-on pousser plus loin le ridicule ? N'aurait-on pas pu choisir des sujets de nature à mieux inspirer les artistes ? »

Congrès de l'Association normande à Carentan. — Le Congrès de l'Association normande pour les préparatifs duquel MM. de Caumont, Renault, inspecteur divisionnaire, et Castel, secrétaire-général de la session, avaient donné tous leurs soins, a eu lieu à Carentan avec la solennité accoutumée et a produit les plus heureux résultats. Des questions

importantes au point de vue de la pratique et de la théorie, ont été discutées dans les quatre jours de la séance, par les membres de l'association qui se pressaient au nombre de 200 dans la salle consacrée aux élections. — M. Durand, professeur à Caen, a, pendant deux séances, exposé ses idées sur le produit comparé de la vache à lait et du bœuf à l'engrais; sur le meilleur emploi à faire des prairies naturelles, et sur diverses questions non moins intéressantes. Le concours provincial de bestiaux a été admirable, plus de 300 animaux de l'espèce bovine ont été exhibés.

La Société française a tenu une séance sous la présidence de M. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure, M. Le Métayer des Planches, remplissant les fonctions de secrétaire: le procès-verbal sera publié ultérieurement.

Les 19 et 20, une commission de la Société française a fait une excursion à Périers, Lessay, La Haye-du-Puits, Saint-Sauveur, Briquebec et Lille-Marie. Le compte-rendu de cette intéressante promenade a été rédigé par M. G. de Villers, et sera également publié dans le Bulletin. — A Lille-Marie, la commission a été reçue avec le plus amical empressement par M. le comte d'Aignaux, membre de la Société, propriétaire du château auquel se rattachent d'importants souvenirs.

Essai historique sur Coutances, par M. Renault, *membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques. In-8°. de 3 feuilles.* — Dans un résumé succinct et rapide, l'auteur indique les faits principaux qui se rattachent à l'occupation de Coutances par les Romains; ainsi, l'existence, dans le pays, de plusieurs voies romaines qui passaient par Coutances; l'établissement d'un aqueduc qui conduisait les eaux dans la ville; la construction de bains publics dont on découvrit les vestiges il y a quelques années.

Rappelant les noms de tous les puissants barons du Cotentin qui allèrent les uns à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume, de Falaise, et les autres, à la croisade avec le duc Robert, il cite les principaux faits militaires de l'histoire de la province, dans lesquels Coutances joua un rôle sous les ducs de Normandie.

Quand la province fut réunie à la France, Coutances, comme les autres villes, n'apparaît que rarement dans l'histoire. Alors, l'auteur a recueilli tous les faits qui intéressent la ville, et qui ont mérité d'échapper à l'oubli. C'est ainsi qu'il s'occupe des établissements religieux ou civils qui ont existé dans Coutances. Cette ville eut à souffrir des malheurs qui affligèrent le pays pendant les guerres des XIVe. et XVe. siècles, entre la France et l'Angleterre, et ensuite des guerres religieuses qui la désolèrent pendant une partie du XVIe. siècle. Après avoir parcouru le XVIe. siècle, l'auteur, par un esprit de prudence et de discrétion, s'est arrêté aux premiers événements qui signalèrent la fin du XVIIIe. siècle.

Retour de M. Victor Petit. — M. Victor Petit est de retour d'un voyage en Italie, entrepris dans le but de terminer le dessin du magnifique candélabre qui existe dans la cathédrale de Milan. Ce chef-d'œuvre d'orfévrerie, qui n'a pas moins de 4m. 68c. de hauteur, porte le nom *d'Arbre de la Vierge :* il offre une immense quantité de figures. M. Victor Petit a passé près de six semaines à faire ses dessins avec cette exactitude consciencieuse, avec cet amour de l'art qu'il apporte dans tous ses travaux. Les dessins reproduisent l'objet de grandeur naturelle : les nombreuses figures ont été moulées en plâtre, rien n'a été négligé par M. Petit, pour donner à son magnifique dessin toute la perfection désirable.

D. C.

Abandon de la mosaïque de Miennes (Eure-et-Loir). — Nous avons décrit, il y a long-temps dans le Bulletin, la belle mosaïque découverte à Miennes, près de Châteaudun. L'administration départementale fit, il y a quelques années, construire une cabane en planches pour protéger cette mosaïque intéressante, et l'on devait espérer que cette cabane serait entretenue. Cependant il n'en est rien. M. Victor Petit, membre de la Société, nous annonce que la cabane tombe en ruine et que la pluie tombe sur la mosaïque, qui sera bientôt gravement détériorée si l'on n'y remédie prochainement. Nous appelons sur ce fait l'attention de M. de La Saussaye, inspecteur divisionnaire de la Société française, et nous le prions de provoquer des mesures qui assurent la conservation de l'intéressante mosaïque de Miennes. D. C.

Programme du cours d'archéologie professé par M. l'abbé Godard. — Le cours d'archéologie professé au séminaire de Langres, par M. Godard-Saint-Jean, membre de la Société française, est peut-être le plus complet de tous ceux qui ont été professés depuis quelques années dans les séminaires; c'est donc avec plaisir que nous donnons dans le Bulletin l'indication des sujets que traite le professeur : on verra que le plan suivi par M. Godard-Saint-Jean est conforme en tout point à celui que la Société française a recommandé. Nous félicitons M. Godard d'avoir si bien disposé les diverses parties de l'enseignement archéologique qu'il a créé à Langres, et nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire ici le programme du cours professé par cet honorable membre de la Société française.

1°. HISTOIRE ET DESCRIPTION DES PHASES DE L'ARCHITECTURE DEPUIS LE XIe. SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

I. *Classification des styles architectoniques du moyen-âge.*

— Comment, et jusqu'à quel point les formes d'un monument donnent-elles la date de sa construction ?

II. *Période romano-bysantine.* — Décrire le plan et les parties d'une église construite en style romano-bysantin. — Différents arcs. — Du nom et de l'origine de l'ogive. — Critique de l'art aux XIe. et XIIe. siècles.

III. *Période ogivale.*
- Style ogival à lancettes. De l'art au XIIIe. siècle.
- Style ogival rayonnant. De l'art au XIVe. siècle.
- Style ogival flamboyant. De l'art aux XVe. et XVIe. siècles.

Topographie du style ogival. — Différentes écoles.

IV. *Période moderne.* — La renaissance. Caractère de cette époque au point de vue des arts. Le temps présent. Réaction. Une église ogivale coûte-t-elle moins cher qu'une église d'ordre grec ? En quel style convient-il de bâtir les églises nouvelles ?

2°. ESTHÉTIQUE.

Qu'est-ce que le beau ? Pourquoi en juge-t-on diversement ? Les différents genres d'architecture se réduisent à trois types correspondant aux trois vies de l'homme. Qu'est-ce que l'art chrétien ? La religion chrétienne, en droit, est-elle favorable aux arts ? Parallélisme des révolutions littéraires et architecturales.

3°. SYMBOLIQUE.

I. — *Du symbolisme en général.* — Sa définition. Sa valeur. Du symbolisme des nombres.

II. — *Du symbolisme architectural.* — Il existe, et il était dans la pensée des artistes au moyen-âge. Quelles furent ses

sources principales ? Coup-d'œil sur son histoire. Moyens et règles pour le découvrir.

III. *Exposé du symbolisme architectural.* — Bénédiction de la première pierre d'une église. L'église, dans le sens allégorique, figure Jésus-Christ, et l'église militante, dans le sens tropologique, représente la vie morale de l'homme. Dans le sens anagogique, elle est l'emblème de la Jérusalem céleste.

Les rites de la consécration d'une église résument le symbolisme architectural.

4°. ACCESSOIRES ET MEUBLES.

I. *Statuaire.* — Indiquer le caractère général des statues à différentes époques. Statuaire chrétienne et statuaire païenne.

II. *Des mosaïques.* — Origine, matière et confection des mosaïques. Leur emploi chez les anciens. Dans les monuments bysantins et durant la période latine. A la renaissance. Mérite des ouvrages en ce genre.

III. *Des peintures.* — Différents genres de peinture. Histoire de l'emploi des fresques. Pourquoi les anciennes fresques sont rares en France. Mérite de cette peinture, qui seule se marie bien à l'architecture. Des tableaux mobiles.

IV. *De la vitrerie.* — Du verre peint et de la peinture sur verre. Origine et histoire. Procédés. Verre coloré dans la masse. Peinture en apprêt. Procédé mixte. Comment on compose un vitrail. — Caractères chronologiques de la peinture sur verre. De l'emploi des verrières peintes.

V. *Emaillures.* — Des nielles. Des émaux. Emaux incrustés. Email en apprêt. Email sur émail cru. De l'emploi des émaux. Principaux centres de fabrication.

VI. *De l'autel.* — Matière des autels. Nombre. Genres.

Forme des autels. Ciborium. Voiles. Degrés. Gradins. Tabernacle. Suspensorium et Conditorium. Places et positions de l'autel. Rétable. Reliques, etc.

VII. *Baptistères et fonts baptismaux.* — Notions sur les rites du baptême. Des anciens baptistères. Fonts en cuve, pédiculés, à caryatide, caliciformes, etc. Couvercles des Fonts.

VIII. *Tombeaux.* — Notions sur les sépultures du IVe. au XIe. siècle. Tombeaux apparents. Tombeaux non apparents du XIe. au XVIe. siècle. Tombeaux non apparents. Lanternes des morts. Croix des cimetières. Tombeaux apparents. Leurs places dans l'église. Règles héraldiques suivies dans la représentation des morts sur leurs tombeaux. Caractères chronologiques.

IX. *De la clôture du chœur.*

X. *Des Jubés.* — Noms. Places. Matière et formes. Emploi des jubés. De la démolition des Jubés. Chaires à prêcher.

XI. *Boiseries d'églises.* — Portes. Stalles. Confessionnaux.

XII. *Tapisseries.*

XIII. *Calices et patènes.* — De l'usage des calices. Espèces. Matière et richesse. Ornements et forme des calices. Patènes. Du chalumeau qui servait à la communion.

XIV. *Dyptiques.* — Nom. Usage et forme.

5°. VÊTEMENTS LITURGIQUES.

(Le temps a manqué pour traiter cette partie; l'étude en est remise à l'année prochaine.)

6°. ICONOGRAPHIE.

I. *Questions générales. — Qu'est-ce que l'Iconographie et*

quelle en est l'importance? Intention de l'église en multipliant les saintes images. *Quels sont en général les sujets traités par l'Iconographie au moyen-âge? Les imagiers avaient-ils un code imposé par l'église et réglant l'exercice de leur art?* Il faut que les saintes images ne soient pas opposées à la foi. Elles doivent ne pas blesser les mœurs. De l'exactitude historique en iconographie.

II. *Hiéroglyphique chrétienne des premiers siècles, expliquée par les Pères.*

Du caractère hiéroglyphique des Icônes durant les premiers siècles. Influence du paganisme et de la gnose.

La croix nue, alliée au monogramme du Christ. Le poisson. Faits. Textes. L'agneau. Décret du concile Quini-Sexte. La colombe. La main. La Trinité. La barque. Le rocher. Le candélabre. Le coq. L'ancre. L'olivier. La palme. L'épi de blé. Le cep de vigne et les raisins. La lyre. Le phénix. Le pélican. La licorne. Le paon. Symboles des évangélistes.

III. *Iconographie proprement dite.* — Des signes généraux caractéristiques. Définir et expliquer : le nimbe, l'auréole, la gloire, leur application.

1°. Trinité. — Différentes manières de représenter les personnes distinctes réunies.

2°. Notre-Seigneur Jésus-Christ. — De la beauté de Jésus-Christ. Des portraits de Jésus-Christ. Ses images. Images de la Circoncision, du saint nom de Jésus, de l'adoration des Mages, de la Cène. — La croix, sa légende, ses formes, ses couleurs. — Le crucifiement. Accessoires : Clous, Couronne d'épines, Ecriteau, le crâne L'agneau au pied de la croix. Les deux larrons. L'église et la synagogue. Les saintes femmes au tombeau. Résurrection. Ascension. Jugement dernier.

3°. La sainte Vierge. — Portraits : Immaculée Conception. Annonciation. Pamoison. Mort et Assomption de la Sainte-Vierge.

4°. Les Anges. — Expliquer les nombreux signes qui les distinguent. Saint Michel.

5°. Attributs des apôtres et des évangélistes.

6°. Expliquer, d'après l'histoire ou la légende, les Icônes des saints dont les noms suivent selon l'ordre du martyrologe: Sainte Geneviève. Saint Antoine, le feu, le cochon, le livre, le thau, la tentation. Saint Sébastien. Saint Fabien. Sainte Agnès. Saint Ignace. Saint Charlemagne. Saint Thomas d'Aquin. Saint Grégoire-le-Grand. Saint Patrice. Sainte Gertrude. Saint Joseph, âge, métier, rameau. Sainte famille. Saint Georges. Saint Bernardin. Saint Jean-Baptiste. Saint Pierre et saint Paul, leur place respective. Sainte Madeleine, la pécheresse. Marie, sœur de Lazare. Famille de sainte Anne. Sainte Marthe, sa légende et celle de saint Lazare. Saint Christophe, sa légende. Saint Pierre-ès-liens. Saint Dominique. Saint Laurent. Sainte Claire. Sainte Hélène (Constantin). Saint Bernard. Saint Augustin. Saint Jérôme. Stigmates de saint François. Saint Bruno. Saint Denis l'aréopagyte, Saint Hubert. Saint Martin. Sainte Elisabeth de Hongrie. Sainte Cécile. Sainte Catherine. Saint Eloi. Sainte Barbe. Saint Nicolas (diversité d'opinions), sans mitre. Saint Ambroise. Sainte Lucie. Saint Jean l'évangéliste (calice et serpent).

7°. MOYENS DE CONSTRUCTION.

Ce que les moines, les sociétés maçonniques et le zèle des peuples faisaient au moyen-âge pour élever les églises. Recherches historiques.

8°. CONSERVATION ET RESTAURATION.

Conservation. Principe général. Mesures conservatrices. Surveillance des couvertures. Déblai des voûtes. Gouttières saillantes. Végétations parasites. Assèchement des murs. Ha-

bitations attenantes aux églises. Précautions relatives aux verrières, aux tableaux.

Restauration. Principe général. Difficultés d'une bonne restauration. Différents degrés de restauration. Des matériaux et de quelques procédés à employer pour les restaurations : appareil, ciment, substitution du fer au bois et à la pierre. Substitution du bois à la pierre. Moulage en ciment. Carton-pierre. Toitures métalliques. Grattage des édifices. Du badigeon. Procédés pour le débadigeonnage.

9°. ARCHÉOLOGIE MUSICALE.

Instruments de Musique.

I. *Cloches.* — 1°. De l'étude des cloches. 2°. Du nom et de l'invention des cloches. 3°. Commencement de l'usage des cloches dans l'église, et par quel moyen les fidèles des premiers siècles se réunissaient pour l'exercice du culte public. 4°. Quels instruments remplacent les cloches en Orient. 5°. A quelle fin l'église emploie les cloches. 6°. De leur poids. De quelques cloches remarquables. 7°. Exposer comment on les fond. (Inscriptions. Noms de fondeurs). 8°. Formes auxquelles on reconnaît l'âge des cloches. 9°. Bénédiction et sens mystique des cloches.

II. *Orgues*, etc.

LETTRE

A M. HENRI GÉRENTE

SUR

LES ANCIENS PEINTRES SUR VERRE DE TRÉGUIER ;

Par M. A. DE BARTHELEMY,

Inspecteur-divisionnaire de la Société française pour la conservation des Monuments.

MON CHER AMI ET CONFRÈRE,

Je viens vous entretenir de quelques faits tout nouveaux, que j'ai eu le bonheur de recueillir et qui ne tendent à rien moins qu'à prouver que la ville de Tréguier avait d'habiles peintres sur verre, et qu'une partie de la Bretagne leur doit ces belles verrières dont bien peu ont échappé aux projectiles révolutionnaires et aux spéculations des marchands d'antiquités. C'est un détail qui, je crois, n'est pas sans intérêt pour la province, et pour vous qui continuez l'œuvre de ces anciens *victriers.*

Il y a quelques jours, j'allai visiter l'église de Notre-Dame-de-la-Cour, dans ce département ; j'y allais pour voir les vitraux qu'elle contient, et aussi pour arrêter, de concert avec nos confrères, MM. Geslin de Bourgogne et Guimart, les mesures à prendre pour la conservation des verrières. Après avoir long-temps considéré la maîtresse vitre qui tient le fond

du chœur et qui est consacrée à l'histoire de la Sainte Vierge, je me livrai à mes études héraldiques, car cette fenêtre est un véritable armorial. Le tympan, dans ses nombreux compartiments flamboyants, contient une vingtaine d'écus armoriés: c'est un catalogue hiérarchique des gentilshommes de la paroisse, au milieu du XVe. siècle, depuis le souverain jusqu'au seigneur ne possédant pas fief, mais résidant dans la circonscription de l'église.

Il est peut-être peu de pays comme la Bretagne où l'on ait tenu davantage à avoir ses armes peintes sur les vitraux, où l'honneur d'être à un pied plus haut fût plus disputé; il y eut maints procès pour cette prééminence, et quand la justice avait parlé, il ne restait plus au *débouté* que la vengeance qu'il exerçait souvent en brisant l'écu de son adversaire triomphant.

Dans les églises de campagne, on peut distinguer la hiérarchie nobiliaire de la paroisse, le haut justicier, le moyen, puis le bas, le gentilhomme tenant fief noble, le gentilhomme qui n'était que locataire, et enfin celui qui ne possédait pas de fief. Dans les cathédrales, les familles avaient des chapelles dont les verrières suivaient les mêmes règles; elles étaient chargées de l'entretien et de la réparation, et quand elles les négligeaient, le chapitre, après les avoir mis en demeure, pouvait adjuger ces chapelles à d'autres familles dont les écussons venaient remplacer ceux des fondateurs déchus (1).

Au bas de cette grande verrière de Notre-Dame-de-la-Cour,

(1) Je donne à la suite de cette lettre un jugement de la Cour des Réguaires de Tréguier, rendu pour forcer les fondateurs de chapelles à en entretenir les verrières, à peine de déchéance. Quelquefois, du reste, ce n'était pas à une famille qu'appartenait une chapelle, mais à un fief; de telle sorte que, ce fief tombant aux mains d'un individu non noble, ce roturier avait droit de présentation.

je remarquai une longue inscription en partie fruste, mais dont il reste cependant assez pour prouver l'existence de peintres sur verre Bretons ; la voici :

. . . . . . TR. PETER PV LETAVPS POLIVIER LECOQ ET IEHN LE LEVENA VITRIERS DE LANTREGVER ET FVT LADICTE VITRE FAITE DE LOBLACION ET AVMONES.....

En voyant ces mots, je me souvins aussitôt que sur le vitrail de St. Yves, à Moncontour, qui porte la date de 1537, j'avais remarqué que les paysages qui servent de fond rappelaient assez fidèlement le pays Breton, et même les environs de Tréguier (1) ; cette observation était bien de nature à me faire rechercher si, dans les archives départementales, il n'y aurait pas de documents qui établissent l'existence des peintres sur verre de cette ville.

Je compulsai les anciens comptes de la fabrique de la cathédrale de Tréguier depuis le XVe. siècle (2), et je relevai les mentions suivantes dans lesquelles les peintres de vitraux de Notre-Dame-de-la-Cour se trouvent principalement cités. Il y a tout lieu de penser que ces artistes, ayant été chargés de décorer toutes les principales fenêtres de la cathédrale de Tréguier, avaient une grande renommée dans le pays, et que la plus grande partie des vitraux de cette époque des

(1) Il semble même que dans le paysage, l'artiste ait voulu représenter quelques-unes de ces pierres colossales si communes en Bretagne, où elles étaient et sont encore souvent entourées d'une certaine vénération, souvenir d'un culte qui remonte aux temps primitifs.

(2) Ces comptes sont déposés aux archives départementales des Côtes-du-Nord : les plus anciens remontent au milieu du XVe. siècle ; ils sont rédigés chacun par le chanoine-procureur de la fabrique de la cathédrale, et sont le résumé annuel de la gestion de chacun, présenté au chapitre.

diocèses limitrophes, sont dus à Olivier Lecoq et Jehan Levenan (1).

1468. *Compte de Bertrand de Boisgelin.*

« Item a Olivier Le Coq et son compagnon
« pour la grande vitre, de l'argent du pardon. IX liv. X s.

« Item pour une autre foiz le premier jour
« de décembre receut ledit Le Coq et son com-
« pagnon. VIII liv.

« Item a Olivier Le Coq et Jehan Levenan
« pour la grande vitre. XX liv.

« Item a Olivier Le Coq et Jehan Levenan
« victriers pour réparer la victre de la chapelle
« Ste.-Katherine du commandement de l'é-
« vesque, le VIII aost. » XXVI s.

Cette grande vitre coûta en tout 98 liv. 60 s., ainsi qu'il résulte d'une quittance contenue dans ce compte et signée *J. Levenan* et *Oliv. Le Coq. vier.*

1684. *Compte de Charles Robert.*

Olivier Le Coq et Jehan Levenan font et habillent les deux vitres du cloitre dont l'une avait été rompue par des prisonniers et reçoivent pour ce travail XL s. Dans la même année, ils réparent pour XX s. la fenêtre située au-dessus de celle de la librairie, ainsi que celle de la chapelle Sainte-Catherine, pour X sols (2).

(1) Au XVe. siècle, Tréguier se faisait remarquer par certaines tendances au progrès; cette ville avait déjà une imprimerie. Les reliques de saint Yves attiraient de nombreux pélerins, les rois et les ducs enrichissaient la cathédrale et donnaient des priviléges très-étendus aux évêques. On peut considérer Tréguier comme un centre pour les arts, en Bretagne, à cette époque.

(2) Les guerres interminables qui désolaient la Bretagne causaient la ruine des verrières qui devaient souvent être réparées. On voit ici que des prisonniers, dans une évasion, avaient abîmé une fenêtre; dans

1507. *Compte du sieur Le Pape.*

Jehan Macé, le 4 août, reçoit 8 sols 3 den. pour la réparation des vitres d'une fenêtre dans la chambre du secrétaire de l'église.

1516. Jean Macé, moyennant XXX sols, répare les vitres de la cathédrale.

1552. *Compte de Jacques du Mousterou.*

Guillaume Michel, vitrier, répare moyennant XLVII sols VI den. les vitres de la chapelle St.-Yves de Kermartin.

1624. Jean Lagot, vitrier de la cathédrale.

1652. Robin, vitrier, ainsi que le sieur Magnet, mentionné avec lui en 1648.

1673. Jégot, vitrier, répare les vitres placées en haut de la chapelle St.-Fiacre.

Pour terminer ces quelques mots sur nos peintres sur verre bretons, j'ai pensé, mon cher confrère, qu'il serait assez curieux de faire connaître un devis de *vitrier* dressé le 7 décembre 1606, par *Noel Allayre*, pour l'abbaye de Beauport (1).

« Du septieme jour de decembre 1606 :

« A esté faict marché avecque maistre Nouel Allaire vis-« trier de faire les sept vistres du chapitre scavoir la vittre « du milieu toute en voyre paint cuyt figuré d'une Trinité au « desir d'une fueille a taille douce qui lui a esté baillée et un « relligieux embrassant le pied de la croix, les aultres six « seront en voyre blanc excepté qu'au bas y aura la repré-« sentation d'un religieux et celle d'un sainct telle que la « devotion des religieux sy adonnera, tout ce en bon voyre

le siècle suivant, les Espagnols, les troupes des Ligueurs et celles du Roi, continuèrent ces dévastations.

(1) Le marché se trouve dans les archives de l'ancienne abbaye de Beauport, ordre de Prémontré, à la préfecture des Côtes-du-Nord.

« cuict, et ce que ledict Alaire fera les paneaux de chacune « vittre estroys et fournira a chacun paneau deux petites « barres et deux locquets de fer avecque leur coupille de fer « pour le prix de dix huict soubz le pied de voyre painct et « recuyct, et le pied de voyre blanc pour cinq soubz et four- « nira le tout dans le quinzieme jour de febvrier prochain, « en tesmoign de quoy ledict Alaire et religieux ont signé ce « présent marché lesdicts jour et an que dessus. » — *Signé :* N. Allayre, F. Fx. Konen, Le Borgne, J. Legual, Jac. Gelin, G. Cillart, Fr. A. Grandjean.

Voici ce que j'avais à vous communiquer sur nos peintres sur verre; c'est peu de chose, mais enfin j'ai toujours la satisfaction de faire connaître le premier quelques détails sur l'état de l'art, au XVe. siècle, que vous exercez avec tant de zèle et de succès en Bretagne. Il reste maintenant à étudier les produits des ateliers de peinture sur verre de Tréguier, à chercher s'ils n'ont pas travaillé d'après des cartons emprun- tés à d'autres artistes; quand j'aurai étudié ces questions, je viendrai encore vous en parler : je ne fais que poser ici un point de départ.

1602. 21 *juillet.* « Du jugement de la Court du Regaire « de Treguier l'audiance tenant davant monsieur le Sene- « chal, presant et assistant monsieur l'alloué dicelle a com- « paru de sa personne venerable missire Mathurin L'hostis « recteur de Plongonnez chanoine en leglize cathedralle dudit « Treguier et apresant procureur et administrateur de ladicte « eglize et chappelle monsieur St.-Yves demandeur en re- « queste par laquelle il a remonstre que les vitres desdites « eglize et chappelle en plusieurs endroictz sont cassees brisees « et rompues tellement quil est malaise de dire la messe ny « celebrer le service divin en plusieurs chappelles mesmes « au cœur de ladicte eglize cathedralle et que esdictes chap-

« pelles et vitres plusieurs gentilzhommes a luy incongneuz
« ont encorres leurs armes et intersignes demonstranz quilz
« estoient et sont tenuz dentretenir lesdictes chappelles et
« vitres ce quils nont fait ny ne font aulcun debvoir de faire
« au prejudice du publicq service de Dieu et entretenement de
« ladicte eglize laquelle se cassemate et ruyne a ces moyens
« recquis que estat eust este faict desdites vitres et armoiries
« y estans et quil luy eust este permis faire appeller ceulx
« quil pourra congnoistre porter lesdictes armes et ceulx qui
« y pourroient pretendre interest par ban et cry publicq a la
« croix du Martray a jour de marche pour reparer lesdictes
« vitres avecq intymation que sur leur deffault ledit deman-
« deur pourra bannir ladicte reparation et bailler desormais
« lesdictes vitres a ceulx qui deuement repareront lesdictes
« chappelles et vitres avecques pouvoir dy mettre leurs ar-
« moiryes et intersignes comme pouvoient faire les precedantz
« qui ont mancque et failly a leur debvoir laquelle requeste
« contient en expedition que ceulx qui pretendent armoiries
« escussons et interest particulier ausdictes vitres soient appellez
« tant en personne et domicille pour le regard de ceulx dont
« ledict demandeur a congnoissance que par ban et cry publicq
« pour le regard de ceulx qu'il ne congnoist suyvant laquelle
« expedition dattée du trentiesme may dernier signee Jean de
« la Noe icelluy demandeur a remonstre avoir par le moyen de
« maistre Ollivier de Quefelec sergent de ceste Court donné
« assignation a tous lesdictz pretendantz lesdictes armoiries
« escussons et interest particullier aulx vittres desdictes
« eglises comparoir ce jour ceans pour se voir condampnes
« ausdictes reparations ou sur leur deffault icelles estre bail-
« lees a qui vouldra les prandre desormais ausdictes con-
« ditions cy davant recquerant que ledict sergent ouy sur
« l'effect desdictes bannyes appel eust este faict desdictz pre-
« tendantz lesdictes armoiries escussons et interrest particulier

« ausdictes vitres et ledict Le Quefelec presant de sa personne
« jure par sermant dire veritté et interroge a par sermant
« affirmé avoir a la requeste dudict L'hostis oudit nom banny
« et proclame a haulte et intelligible voix pres la croix du
« Martray de ceste ville estant au boult de la halle dicelle,
« Carrouere et aultres endroitz accoustumes a faire teilles et
« pareilles proclamations de justice les mercredis cinquiesme
« douziesme et dixneufviesme de juign aussy derniers jours
« de marche en ladicte ville tout l'effect teneure et substance
« de ladicte recqueste et de lexpedition dicelle et declare a tous
« ceulx et celles qui ont et pretendent armoiries escussons et
« interrest particullier ausdictes vitres desdictes eglizes que
« faulte a eulx de faire reparer lesdictes vitres ilz seront bail-
« lees a ceux qui deuement le vouldroict reparer et entretenir
« en ladvenir avecq pouvoir dy mettre leurs armoiryes et
« intersignes comme pouvoient auparavant faire ceulx qui ont
« mancqué et failly ausdictes reparations donnant a ceste fin
« terme et assignation a ceulx et celles qui pretendent aulcun
« dit interrest aulx reparations desdictes vitres quilz eussent
« a comparoir ce jour lieu et heure ceans pour se voir con-
« dampner ausdictes réparations ou sur leur deffault icelles
« estre baillees a qui les prandra desormais ausdictes con-
« ditions et entrautres avoir este presentz et par luy appellez
« a recordz Mathieu le.... vraison et Nouel le Borgne lesquelz
« presantz de leurs personnes jures pareillement et interro-
« gees ont conformement dit avoir este presantz a voir et ouir
« ledict Le Quefelec faire lesdictes bannyes aux jours lieux
« et endroitz ci davant declarez et en lendroit appel fait par
« ledict sergent de tous ceulx et celles qui ont et pretendent
« armoiryes escussons et interrest particullier aux vitres des-
« dictes eglises a comparu de sa personne nobles home Henry
« de Kerguech sieur de Kericu, le Verger, Karrest, etc.,
« lequel a dit les vitres estantes en ladicte eglize cathedralle

« au cœur dicelle au dessous des petites portes l'une d'un « coste l'aultre de l'aultre luy appartenir, et fait offre de les « reparer dans la Sainct Michel prochaine venant, aussi a « comparu de sa personne noble maistre Gilles le Bugalle mary « espoux de damoiselle Francoyse Estienne sieur et dame « de Kernechmartin qui a dit avoir une vitre en ladicte chap- « pelle de saint Yves et offert la reparer dans la Toussainctz « prochaine venant, et tous les aultres par navoir comparuz « ny aulcun pour eulx ont este jugez deffaillantz vers et « contre ledict demandeur en l'assignation quilz avoient com- « paroir ce jour lieu et heure ceans par le proces verbal des « bannyes cy davant cottez en lendroit apparu pour record « du presant deffault. Sur quoy faisant droit ont este lesdicts « sieurs de Kericu et Bugalle de leurs consantementz con- « dampnez reparer lesdictes vitres qu'ilz ont adonne avoir en « ladicte eglize cathedralle de Lantreguier et chappelle de « Sainct Yves dans lesdicts termes de Sainct Michel et Tous- « saintz prochains venantz et ordonne que les deffaillantz « seront inthimes à ban et touttes inthimations que faulte à « eulx de comparoir que les vitres dont est cas seront baillees « par ledict demandeur audict nom a autres a la meilleure « condition qui se presantera et permis de bannir et appeller « par ban tous pretendantz interrest ausdictes vitres aulx « parroesses de ceste jurisdiction et aulx villes de Lannyon, « Morlaix, Guingamp, Pontrieu, La Rochederien et aultres « et pour faire les exploitz en ce recquis ont este les sergentz « de tous seigneurs haultz justiciers commis faisantz de leurs « exploitz deue relation. Faict en l'auditoire a Lantreguier le « mercredy vingt uniesme jour de juillet an mil seix centz « deux. »

NOTE

SUR

LA CATHÉDRALE DE SAINT-BRIEUC ;

Par M. Charles GUIMART,

Conseiller de Préfecture et membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Nos confrères, MM. Geslin de Bourgogne et l'abbé Prudhomme, ont publié, il y a trois ans, un mémoire sur la monographie de la cathédrale de Saint-Brieuc (1).

Dans ce travail nos savants confrères, par une étude approfondie du monument, reconnaissent avec sagacité les époques auxquelles se rapportent les différentes parties de l'édifice.

Aujourd'hui nous nous proposons de traiter quelques détails qui ne sont pas compris dans ce premier article. Nous étudierons les écussons armoriés qui se trouvent encore gravés dans notre cathédrale, et qui, à défaut de textes, peuvent servir de dates certaines.

Le temps, et surtout le marteau révolutionnaire, les ont fortement endommagés, mais un examen attentif nous en a

(1) Annales de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, 1844, p. 19 et suiv.

fait reconnaître le plus grand nombre ; nous indiquerons ensuite les personnages qui furent enterrés dans l'église et le lieu de leur sépulture.

Nous savons d'avance que ce catalogue ne sera pas complet, mais nous apportons tout ce que nous avons trouvé et sommes le premier à produire une notice de ce genre, sur une église bretonne.

Les clefs de voûte du chœur portent un écusson chargé d'une croix ancrée ; ces signes héraldiques sont répétés sur de petits écussons semés dans quelques parties des voûtes, et disposés de manière à avoir été évidemment placés là, lors de leur construction. Nous pensons que ce sont les armes de l'évêque Guy de Montfort (1346-1359), qui portait *d'argent à la croix ancrée de gueules, virolée et givrée d'or.* Les mêmes écussons se retrouvent encore aux clefs de voûte et parsemées sur différents points de la voûte elle-même du transept méridional.

Ce prélat avait fondé une chapelle qui portait son nom et dont nous parlerons plus bas.

A l'intersection des transepts, la clef de voûte porte des macles qui sont les armes de Geoffroy de Rohan (1370-1375), qui portait *de gueules à neuf macles d'or, trois, trois et trois.* Ce prélat avait en outre donné à sa cathédrale un vitrail orné des armes de sa famille, et qui garnissait la première fenêtre du chœur du côté de l'Evangile (1).

(1) Nous trouvons cette mention dans un manuscrit qui existe aux archives du département des Côtes-du-Nord ; ce manuscrit intitulé : *Catalogue des évesques de Sainct-Brieuc........ jusques en mil six-cens-douze*, fut composé sous l'épiscopat de André le Porc de La-Porte. Au f°. 27 on lit : « *Ce prélat fonda un anniversaire en l'église* « *cathédrale qui se célèbre le second de novembre chacun an. Les armes* « *de sa maison et le pourtraict de son père sont en une des verrières* « *du cœur de la dicte église du costé de l'évangile.* »

Les clefs de voûte de la nef sont détruites; si elles étaient armoriées autrefois, elles devaient porter le blason de Mg[r]. Frétat de Boissieux, qui les fit reconstruire à la fin du siècle dernier.

La chapelle du Saint-Sacrement, primitivement sous l'invocation de saint Mathurin et de saint Guillaume, porte à toutes ses clefs de voûte un écu disposé quelquefois en bannière et chargé de fasces; ce sont les armes d'Olivier Duchastel (1505-1523), qui portait *fascé d'or et de gueules de six pièces.* Ce fut, par conséquent, ce prélat qui acheva ou répara l'œuvre commencée au milieu du XV[e]. siècle, par l'évêque Jean Prégent, son prédécesseur.

Les armes de ce dernier, *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois molettes de même,* sont au-dessus d'une délicieuse petite porte conduisant à une tourelle adossée au chevet de la chapelle. Le tombeau de Jean Prégent fait le pendant de cette porte; c'est une labbe en plein-cintre, ornée d'une archivolte formée d'une large et riche guirlande admirablement sculptée. La statue du prélat a disparu, il ne reste que son écusson soutenu par deux anges; porte et tombeau sont cachés par une immense boiserie du XVIII[e]. siècle (1).

(1) Le manuscrit précité s'exprime ainsi f°. 37 : « *Le grand et digne* « *evesque (Jean Prégent) fist bastir à ses fraizs ceste grande chappelle* « *faisant l'une des aisles de la dicte cathédralle appellée de St. Guil-* « *laume aultrement de St. Mathurin, la rendit complette en l'estat qu'elle* « *est encore aujourd'huy et audessus d'icelle fist construire une belle* « *et grande chambre servant de librairye.* » — Relativement à Olivier Duchastel on lit au f°. 42 : « Qu'il fit des choses dignes d'éterniser sa « mémoire tant en l'église cathédrale qu'aux maisons épiscopales qu'il « entretint et embellit. »

Au milieu du XVII[e]. siècle, une chapellenie fut fondée dans cette chapelle par le chanoine Mathurin Milon sieur de la Villemorel. Elle était, à cause de cela, à la présentation des possesseurs de ce fief.

Pendant que nous nous occupons des constructions faites par cet évêque à St.-Brieuc, il ne paraîtra sans doute pas superflu de signaler ici une église du diocèse, dans laquelle il opéra d'importantes réparations; je veux parler de la délicieuse chapelle de Notre-Dame-de-la-Cour, dans la commune de Lantic.

Cette église, du XVe. siècle, est remarquable par ses beaux vitraux. La chapelle latérale a été construite par Jean Prégent. A l'extérieur, en haut du pignon, on voit sculptées, sur un écusson adossé à une crosse, les armes de ce prélat. Dans l'intérieur, il y avait une grande verrière et une fenêtre plus petite; les vitraux de la grande sont presqu'entièrement brisés; on n'aperçoit plus que quelques débris des animaux symboliques des Evangélistes, du Soleil et de la Lune, et d'autres signes qui indiquent qu'autrefois on y voyait l'histoire de Jésus-Christ.

La petite fenêtre est mieux conservée. En haut, sont les armes de Jean Prégent, surmontées d'une crosse, le panneau de droite représentait saint Nicolas, revêtu d'une robe blanche, tenant un livre; au-dessous, une foule d'individus des deux sexes et nus, lèvent les bras vers lui.

Une légende très-fruste laisse voir les caractères suivants:

S : NICOL
IENNNO
.... S : LEZE.

Sous Jean Prégent il se passa à Saint-Brieuc un fait assez curieux pour être relaté ici. Ce fut la réclusion volontaire d'une femme par dévotion. Voici ce que dit à ce sujet le manuscrit déjà cité : « *Il* (l'évêque) « *est remarqué avoir enclos en une maison près l'église St. Guillaume* « *une religieuse que l'en requist, appellée Robine Lefrançois, de la* « *ville de Foulgères, après avoir solennellement voué entre les mains* « *de ce prélat viduité, continence et chasteté. Ce fut le dymanche de* « *Reminiscere, en mars mil-quatre-cens-soixante.*

Le panneau de gauche représente saint Bernard vêtu de blanc ; de la main droite il tient un soleil, de la gauche un livre, au-dessous sont trois mitres adossées à trois crosses et la légende :

LES TROIS MITRES
SIGNIFIET COMENT
SEINZ BERNARD.
FVT A III EVE.....

Nous avons remarqué à une autre fenêtre un fragment de verre qui vient évidemment de la chapelle et qui porte ces mots :

..... CEANS COMMENCE PAR
M" IEHA P GENT EVES.....
DA A IAMAIS EN PPET......

Mais revenons à la cathédrale. Derrière le chœur, au midi, on voit deux chapelles dont l'une est maintenant sous l'invocation de sainte Philomène et de sainte Appolline, et l'autre sous celle de sainte Anne et de saint Joseph. Ces chapelles ont été construites par l'évêque Christophe de Penmarch (1471-1505), prédécesseur d'Olivier Duchastel. Aux clefs de voûte on voit ses armes, *d'or à trois merlettes de sable deux et une* (1).

(1) Les armes blasonnées ici sont celles de Pénmarch moderne ; Penmarch ancien portait *de gueules à la tête de cheval d'argent bridé d'or*, ce qui était des armes parlantes ; *Pen* signifiait tête et *March*, cheval, en breton.

Dans le registre de Fief des Régaires de l'évêché de Saint.Brieux, on lit au f°. 574, « que la chapelle St.-Gilles, située en la dite rue fut « fondée par Mgr. Christophe de Penmarch qui donna 500 liv. aux « Cordeliers pour aider à faire l'œuvre et prier pour lui ; ses armes y « étaient gravées en bosse et peintes sur les vitraux.

On sait qu'on lui doit aussi la construction du couvent des Cordeliers et la chapelle St.-Gilles qui était située dans la rue de ce nom.

On attribue à Geoffroy de Rohan la construction de la chapelle de la Vierge qui forme le chevet de la cathédrale (1) ; la clef de voûte a disparu et les murs sont cachés sous une boiserie du plus mauvais goût qui nous a empêché de voir si quelques blasons viennent à l'appui de cette assertion.

Après la chapelle de la Vierge, on en trouve deux qui forment le pendant de celle de l'évêque de Penmarch. La première est détruite et occupée par une de ces affreuses échoppes qui entourent la cathédrale ; elle fut construite par l'évêque Guy de Monfort, dont elle porte le nom ; la seconde porte à sa clef de voûte un blason composé d'une bande accompagnée de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe. Nous ne connaissons que deux familles en Bretagne dont les armoiries se rapprochassent de celles-ci ; ce sont les familles Le Voyer et Ducouédic qui portaient, la première *de gueules à la bande d'or, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même*, et la seconde, également *de gueules*, mais *à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles en chef et en pointe d'un croissant de même.*

Après cette chapelle, la dernière, avant le transept, placée sous l'invocation de saint Gilles, porte à la clef de voûte un écusson chargé seulement d'un chef. Ce blason se trouve reproduit au sommet et de chaque côté d'une labbe placée au fond. Ce sont les armes d'Avaugour, *d'argent au chef de gueules.*

(1) V. le mémoire cité de MM. Geslin et Prudhomme, page 38. Cette chapelle était primitivement sous l'invocation de tous les saints.

Deux prélats de la maison d'Avaugour occupèrent le siége de Saint-Brieuc; Louis, de 1315 à 1319, et Jean, suivant d'Argentré, de 1319 à 1329. Nous n'osons pas néanmoins donner cette fondation à l'un de ces évêques, ou du moins nous ne pouvons dire quel est le membre de la famille d'Avaugour qui fut enseveli dans la labbe en question, car Jean fut transféré à Dol en 1329, et Louis serait inhumé aux Cordeliers, à Guingamp.

Après avoir relaté ce que nous avons retrouvé concernant les chapelles de la cathédrale, nous parlerons des tombeaux qu'elle renferme.

Nous avons déjà signalé celui de Jean Prégent, dans la chapelle du Saint-Sacrement; à côté est celui du chanoine Henri Rolland, recteur de Plestin, mort à la fin du XV[e]. siècle, qui fit construire sa labbe et la fenêtre qui est au-dessus (1). On y remarque un écusson portant une croix engreslée, mais cette pierre est évidemment rapportée et probablement enlevée d'une des deux places vides qu'on remarque de chaque côté de la labbe.

A côté se trouve une autre labbe sur laquelle nous ne pouvons rien dire, pas plus que sur celle où est maintenant

(1) Nous avons vu aux archives du département un marché en date du 8 août 1582 dans lequel on explique les réparations à faire à la chapelle de la Ville-Bougault dans l'église St.-Guillaume de St.-Brieuc, on y lit : « *Fault faire à neuff, la feurmaere de pierre de tail de la* « *grant fenestre de la dicte chappelle....... de la même forme et faczon* « *que une fermeoir et fenestre que fist auttres foiz fere et bastir feu* « *vénérable M*[e]. *Henry Rolland, chanoine de St.-Brieuc et recteur* « *de Plesten audessus de sa labbe en la chapelle St.-Mathurin estant* « *en l'eglise cathédralle du dit St.-Brieuc.*

A ce devis est joint un plan qui a pu nous prouver de la manière la plus évidente que la fenêtre en question existe encore à la cathédrale au-dessus de la labbe dont il s'agit.

le corps de Mg[r]. de la Romagère, mort en 1841, placée dans le transept du midi. Au fond de ce même transept, on a ouvert, il y a peu de temps, une nouvelle chapelle dédiée à saint Yves; on a percé une porte dans un ancien tombeau, mais nous n'avons pu retrouver son vocable ni le nom du défunt enterré dans la labbe.

Dans l'une des chapelles de Penmarch, on voit le tombeau du prélat fondateur, dans l'autre celui de son frère. La labbe de Guy de Montfort a disparu avec la chapelle et nous avons signalé déjà le tombeau aux armes d'Avaugour, dans la chapelle St.-Gilles.

Avant de quitter cette partie de l'édifice, nous rappellerons que l'évêque Denis de la Barde fut enterré dans une labbe derrière le chœur, où repose maintenant Mg[r]. de Cafarelli.

Près de la chapelle d'Avaugour se trouve encore une labbe dont l'écusson est effacé, nous ignorons qui l'occupait avant Mg[r]. Jacob, évêque constitutionnel.

Les évêques Olivier Duchastel (1505-1525), Nicolas Langelier (1568-1595) et de Marconnay (1601-1618) reposaient dans le chœur.

Nous avons remarqué dans la chapelle de la Vierge deux pierres tombales représentant des évêques; ces dalles proviennent sans doute du chœur, mais elles sont dans un trop mauvais état pour pouvoir être déterminées.

Une tradition attribue à Guillaume Le Bescheux (1125-1131) la construction d'une labbe dans une chapelle nommée Notre-Dame-de-la-Serche, et il y aurait été enterré.

La position précise de cette chapelle est inconnue aujourd'hui; nous croyons cependant pouvoir la déterminer.

Le manuscrit que nous avons déjà eu occasion de citer dit qu'*il fut ensevely en une labe eslevée que vivant il avait faict bastir en la chappelle Nostre-Dame-de-la-Serche, du costé du septentrion.*

Plus loin nous lisons que Guillaume Eder (1428-1431), *fut ensevely dans une labe........ en la chapelle Nostre-Dame-de-la-Serche, du costé du midi vis-à-vis le tombeau de Guillaume le Bescheux* (1). Or, la seule chapelle où l'on trouve ainsi deux labbes, l'une dans le mur septentrional, l'autre dans le mur méridional, est située dans le transept du nord ; c'est aujourd'hui un endroit abandonné et clos qui sert de magasin, mais où les labbes sont parfaitement conservées.

Allain de Léon (1419-1424), selon le manuscrit déjà cité, *embellit la cathédrale d'une labbe belle et bien élabourée en laquelle après sa mort son corps fut mis et sur icelle une belle grande vittre comprenant toutte la haulteur et la largeur de la croisée parsemée des armes de la maison de Léon et de celles de Rohan en alliences* (2).

Nous ne voyons pas de chapelle autre que celle où sont actuellement les fonts qui puisse être celle de Léon ; c'est la seule où il y avait une labbe d'un bon travail, surmontée d'une fenêtre qui tient toute la largeur de la chapelle elle-même. Au milieu de cette labbe se trouve encore la place d'un écusson qui portait évidemment les armes du défunt ; la boiserie cache aujourd'hui cette place que nous avons pu nous convaincre exister réellement.

L'évêque Guillaume Angier (1384-1403) avait aussi donné la verrière qui existait au haut du chœur. Il y était représenté et au-dessous on lisait : *En l'an de grâce mil-trois-cens-quattre-vingts-dix-neuf, Guillaume Angier, évesque de St.-Brieuc, fist faire ceste vittre* (3).

(1) V. manuscrit cité f°. 34.

(2) V. manuscrit cité f°. 33.

(3) V. manuscrit cité f°. 29.

Dans le transept méridional on voit encore aujourd'hui, dans une petite fenêtre très-élevée, un fragment de vitrail assez considérable sur lequel sont peintes les armes de ce prélat qui portait *vairé d'argent et d'azur de huit pièces.*

L'évêque Hervé Huguet (1431-1441) fut enterré dans la cathédrale, mais nous ignorons dans quelle partie.

Voici maintenant les personnages principaux qui furent enterrés à la cathédrale. On remarquera que les anciennes labbes réservées particulièrement aux chanoines, reçurent les dépouilles de plusieurs d'entr'eux.

D'abord, nous devons dire que rien ne nous a paru conserver le souvenir d'Eudon, oncle du duc Hoël, qui, suivant d'Argentré, fut inhumé dans la cathédrale de St.-Brieuc, en 1079 (1).

XV[e]. siècle, Guillaume de la Boissière, chanoine, recteur de Planguenoual.

Christophe de la Boissière, chanoine, oncle du précédent.

François de la Rue, chanoine.

Jean Le Gouloé, dans la chapelle St.-Jacques.

Yves Annahubo, dans la chapelle St.-Martin.

Pierre Leclerc, dans la chapelle.

Jean Ardenets et ses deux neveux, dans la chapelle St.-Jean, près des fonts.

1780. — Mathurin Millet, chapelain du Guélambert, enterré dans la labbe placée au bas de la nef du côté du Martray, vis-à-vis la chapelle St.-Jacques.

C'est la dernière labbe de la nef près de la tour du nord.

17... — Maurice Gassion, chanoine, dans la labbe auprès du grand bénitier.

Jean Pabous, chanoine, dans la chapelle Ste.-Apoline (2).

(1) V. d'Argentré, histoire de Bretagne, chap. 41, liv. III.

(2) Il faut remarquer que nous donnons aux chapelles, autant que possible, leur ancien nom; cette chapelle S[te].-Apoline ne doit donc

1781. — Jacques Le Maigre, chanoine; dans la chapelle de la Reverche, dite Notre-Dame-de-la-Compassion.

1782. — Henri Desgrets, chanoine, dans la labbe du St.-Sacrement, du côté de l'épître.

1783. — Réné Florion de la Guérande de la Ville Colin, chanoine et chantre, dans la labbe de la chapelle du Sacré-Cœur, du côté de l'évêché.

1785. — Jacques le Beschu, chapelain de la Vallée, dans l'avant-dernière labbe vers la chapelle St.-Jacques. Dans la nef, on voit trois labbes, celle de Jacques le Beschu est celle du milieu, puisque la chapelle St.-Jacques était sous la tour du nord.

1789. — Christophe Le Nouvel, chanoine, dans la labbe du grand bénitier, du côté de la place du pilori.

Jean, Guy de Durfort, chanoine, dans la labbe au-dessous de la chapelle du St.-Sacrement, du côté des loges (1).

Dans le courant du XVIIIe. siècle, plusieurs laïcs obtinrent le droit d'être ensevelis dans la cathédrale; voici ceux dont nous avons retrouvé les noms :

Yves Collin, dans la chapelle St.-Christophe (de Penmarch).

Jeanne Quémar, dans la chapelle du St.-Sacrement, près du tombeau de saint Guillaume (2).

pas être confondue avec celle de Penmarch qui est aujourd'hui sous le même vocable.

Nous ne pouvons affirmer d'une manière bien positive quelle était la chapelle St.-Jacques au siècle dernier.

(1) Dans cette labbe on voit aujourd'hui le tombeau de l'évêque André le Port de Laporte qui mourut en 1631. Ce monument a été transféré, il y a peu d'années, de la chapelle St.-Charles, située près du couvent des Ursulines, maintenant la caserne.

(2) Saint Guillaume était enterré dans un petit caveau au-dessous de la statue qui porte aujourd'hui son nom placée entre deux colonnes vis-à-vis l'autel de la chapelle actuelle du St.-Sacrement (ancienne chapelle St.-Guillaume).

Guillaume Houisset, enterré le second près de l'autel du St.-Sacrement, du côté de l'épître.

Louise Ségouin, dame du Préauray, enterrée près de la labbe de Vincent Plessix, dans la chapelle du St.-Sacrement.

Georges Jaffeux, enterré dans la même chapelle, près de la porte, du côté de la nef (1).

Il nous reste maintenant à parler d'une chapelle qui, pour nous, est encore une énigme; c'est l'ancienne chapelle St.-Jacques placée dans le porche de la tour du nord, bouchée, pense-t-on, pendant la guerre de la fin du XIVe. siècle.

A la clef de voûte on voit en bannière, l'écu de Bretagne, *d'hermines*, et sur plusieurs autres points on remarque un autre écu souvent répété, portant une *branche de houx adextrée d'un croissant.*

MM. de Geslin et Saullay de Laistre pensent que ce sont les armes parlantes d'Alain de La Rue (2).

Nous en doutons, attendu que ce prélat tint très-peu de temps le siége de St.-Brieuc, que d'ailleurs on n'est pas certain de l'époque à laquelle il vivait et que rien n'a encore permis d'affirmer de quelle famille il était issu. En outre, aucun des écussons ne porte les insignes épiscopaux. D'un autre côté, est-il probable qu'un évêque eût consenti que, dans sa cathédrale, ses armes fussent placées au second rang? En tous cas on les eût adossées à la crosse.

Si nous devons voir ici des armes parlantes, nous penserions plutôt que ce sont celles de François de la Rue, qui, au XVe. siècle, était chanoine de St.-Brieuc et fut enterré

(1) Dans cette chapelle nous avons reconnu une pierre tombale qui porte le nom de Mathilde, dame de la Villehélia, décédée en 1669.

(2) Tout le monde connaît la plante nommée *rhue* ou *rue* en médecine.

dans la cathédrale, ainsi qu'on le voit dans le testament du chanoine Guillaume de la Boissière (1).

En terminant cette note, nous rappellerons que nous n'avons pas eu la prétention de compléter le travail commencé par nos confrères, mais nous avons voulu apporter comme eux le tribut de nos recherches et de notre observation à ceux qui un jour, nous nous plaisons à l'espérer, entreprendront une description générale de notre cathédrale.

(1) Archives du département.



TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Pour la conservation des Monuments,

EN SEPTEMBRE 1847.

La Société française s'est transportée en septembre dernier dans trois villes où elle a tenu d'importantes sessions ; en attendant que les procès-verbaux de ces réunions soient imprimés, nous allons indiquer rapidement comment elles se sont succédées à Tours, à Angoulême, à St.-Junien et à Limoges.

Les séances tenues à Tours ont eu lieu pendant le Congrès scientifique de France. La première s'est tenue le 1er. septembre, sous la présidence de M. l'abbé MANCEAU, inspecteur d'Indre-et-Loire. M. l'abbé CROSNIER, inspecteur de la Nièvre, tenait la plume comme secrétaire.

MM. Cte. Ch. DE BOUILLÉ, de Nevers ; l'abbé LE BOEUF, curé de St.-Julien-sur-Calonne ; Bon. DE MATHAN, capitaine de lanciers ; l'abbé BONNOT, curé de Bétry (Nièvre) ; l'abbé SÉNÉCHAUT, curé de Chassagnes (Vienne), ont été nommés membres de la Compagnie.

Le 3 septembre une séance à laquelle assistaient plus de 100 membres, s'est ouverte à 7 heures du soir, sous la présidence de Mgr. MORLOT, archevêque de Tours. MM. DE CAUMONT, DE CUSSY, DE CAIX, RICHELET, LACURIE, DES MOULINS, MANCEAU, CHAMPOISEAU, BOURASSÉ, CROSNIER, DE LA SICOTIÈRE, HUOT, siégeaient au bureau. MM. SANTERRE, vicaire-général de Pamiers; OPPERMAN, capitaine de lanciers; DE BUZONNIÈRE, d'Orléans; BONNETAT, professeur d'archéologie à Pamiers, ont été proclamés membres de la compagnie. Une discussion s'est engagée sur la distribution de 500 fr. mis à la disposition du bureau pour réparations d'églises. Diverses communications ont été faites par MM. Huot, Des Moulins, Champoiseau, Crosnier, Launay de Vendôme.

Une séance administrative s'est tenue le 6 septembre, sous la présidence de M. DE CAUMONT. MM. TESTE-DOUET, de Paris, et Paul DE WINT, de Reims, ont été proclamés membres de la Société.

Le 8 septembre, deux séances ont eu lieu, la première sous la présidence de M. l'Inspecteur-divisionnaire DES MOULINS, de Bordeaux; la seconde sous la présidence de M. de CAIX, membre du Conseil. M. DIDRON, M. MANCEAU, M. DE CAUMONT, M. HUOT, M. LACURIE, M. BOURASSÉ, etc., etc., siégeaient au bureau.

Diverses questions artistiques et archéologiques ont été débattues : MM. Didron, Daly, de Caumont, l'abbé Masson, de La Sicotière et quelques autres membres ont été entendus. MM. Daly et Didron ont traité particulièrement plusieurs questions qui ont vivement intéressé l'assemblée.

Dans les mêmes séances et les séances suivantes, MM. l'abbé BRIFFAUT, de Saumur; LORIQUET, de Reims; GIVELET, de Reims; Emile BOULARD, de Richelieu; DE MOREL, d'Alençon; MAME, de Savenières; l'abbé LE MASSON,

curé de Dieuse (Meurthe); LE CLERC DE LA PRAIRIE, président du comité archéologique de Soissons; DE BOIS-LECOMTE, membre de plusieurs Académies, à Paris; le chevalier DE PINEUX, de Paris, ont été nommés membres de la Société française.

Par décision du Conseil, M. l'abbé POQUET a été proclamé inspecteur du département de l'Aisne; M. le Cte. DE MELLET, inspecteur du département de la Marne.

Réunions à Angoulême. Le Conseil de direction, composé de MM. *de Caumont*, directeur; *Des Moulins*, inspecteur-divisionnaire; *Gaugain*, trésorier en chef, *Léo Drouyn*, inspecteur de la Gironde; l'abbé *Lacurie*, membre du conseil, à Saintes; l'abbé *Michon*, inspecteur de la Charente; *Bromett*, de Londres, s'est réuni à Angoulême le 14 septembre.

Le lendemain 15, la séance s'ouvrit à 9 heures du matin, dans la salle du Conseil municipal; M. de Caumont, directeur de la Société, engagea Mgr. l'évêque d'Angoulême à présider les séances du Congrès : Monseigneur déféra à cette invitation.

M. Abel Cognasse fut ensuite nommé secrétaire.

M. de Caumont prit la parole; il indiqua rapidement quel est le but de la Société française, quels services elle a rendus, soit en votant des fonds pour réparer les édifices anciens, soit en donnant des conseils aux architectes, soit en popularisant les connaissances archéologiques par ses publications, les cours d'archéologie qu'elle a établis et encouragés partout, soit enfin par ses Congrès, véritable enseignement où les hommes d'étude viennent se communiquer leurs découvertes, discuter les faits, coordonner les observations et en déduire des conséquences.

La Société française a servi de lien commun aux archéologues et aux Sociétés elles-mêmes, qui ont rendu d'immenses services en se vouant à l'étude spéciale des contrées où elles siégent, mais qui ont besoin d'être mises en rapport entr'elles par des réunions telles que les congrès. M. de Caumont termina en indiquant l'ordre qui serait suivi pour les travaux pendant la session.

On procéda ensuite à la nomination d'une commission pour la distribution des fonds; elle fut composée de MM. Michon, de Lathonne, Drouyn et Lacurie.

Mgr. l'évêque ayant exprimé le désir de voir le Congrès s'occuper des travaux qui pourraient être faits à l'église cathédrale de St.-Pierre, et des parties qui devraient être démolies, pour restituer à cet édifice son caractère primitif; une commission composée de MM. Des Moulins, Drouyn, de Verneilh et Lacurie, fut nommée pour faire un rapport qui serait discuté en assemblée générale. Sur l'observation de M. de Caumont, M. de Chancel, président de la Société archéologique d'Angoulême, fut proclamé membre né de toutes les commissions; une promenade à l'abbaye de La Couronne et à l'église octo-absidale de St.-Michel, fut décidée.

M. Drouyn présenta ensuite des observations sur les églises du département de la Gironde, il fit passer de nombreux dessins sous les yeux de l'assemblée, qui en admira la variété et la parfaite exécution; le jeune artiste archéologue s'exprima ainsi : « Pas d'école proprement dite pour l'architecture romane dans la Gironde; grande ressemblance avec les églises de l'Angoumois et de la Saintonge, avec une ornementation moins riche et surtout moins chargée de feuillages; mais dissemblance totale avec les églises de la Normandie et de l'Angleterre. Beaucoup d'enroulements, de feuillages, mais très-peu de moulures géométriques.

« La Saintonge me paraît être le centre de la plus riche ornementation, qui va diminuant insensiblement vers le sud et le nord, mais qui se perd presque totalement lorsqu'on arrive dans le centre du Périgord. Comme ressemblance entre ce pays-ci et la Saintonge, je citerai la façade de l'église de Blazimont, sur laquelle on trouve des moulures flabelliformes de la plus grande beauté, ressemblant à celles de Parthenay, figurées par M. de Caumont dans le Bulletin monumental; ce sont les seules que je connaisse dans la Gironde; le combat des vertus et des vices, des chasses, etc.; le tout traité dans le même ordre et de la même manière que sur les églises de Civray et de Parthenay; le portail de l'église de Castelvieil, ressemble à celui de Cognac, dont M. Michon a publié le dessin; on y voit un zodiaque absolument semblable, et une psycomachie; l'abside de l'église de Langoiran, très-belle de forme, et presque aussi chargée d'ornements que les plus riches de la Saintonge; en un mot, une grande quantité de détails ressemblant à ceux de ce pays, quoique généralement traités avec moins de verve.

« Les moulures géométriques qu'on y rencontre rarement, sont généralement plus maigres que celles qu'on trouve dans le nord, et traitées d'une autre manière; on en voit un beau spécimen au portail de Cardan. Quant aux plans et aux proportions, ils ressemblent à ceux de toutes les petites églises de campagne. Quelques-unes de nos façades me paraissent très-belles et me semblent former une école à part, en ce qu'elles sont plus sobres d'ornementation et que cette ornementation, de même que toute la disposition de l'architecture, est plus légère et plus svelte.

« Il n'y a pas de ces larges, hautes et lourdes arcades mêlées avec les petites, pas une partie de la façade chargée d'ornements outre mesure, tandis que le reste de la façade

n'en a pas, ou n'en a que peu; je citerai les églises de Loupiac, St.-Pierre-du-Petit-Palais, Labrède, Aillias, etc. Les absides de ces églises sont également très-belles et de la même école que les façades.

« Les clochers sont ou de simples porte-cloches, à pignons triangulaires percés d'une, de deux ou de trois baies, ou des clochers carrés très-lourds et sans grâce, composés généralement d'un rez-de-chaussée et de trois étages sans flèches. Je citerai comme les plus remarquables, ceux de S^{te}.-Croix et de St.-Seurin, à Bordeaux; ceux d'Izon et de St.-André-de-Cubzac, etc. En un mot, nous n'avons pas une école bien tranchée, seulement notre école se distingue en quelques points de celle de l'Angoumois et peut former une branche à part. »

Après ces observations, qui furent écoutées avec le plus grand intérêt, Mgr. l'évêque d'Angoulême appela l'attention sur l'église de Marcillac-Lanville, qu'on pourrait, avec une centaine de francs, mettre à l'abri des inondations périodiques qui compromettent sa solidité.

Dans cette séance M. le Mq^{is}. DE NICOLAY, membre du Conseil-général de la Sarthe; DE LATHONNE, d'Angoulême; DE SAZERAC DE FORGES, d'Angoulême; Adémare DE SAZERAC, id.; DE CHANCEL, président de la Société archéologique de la Charente; l'abbé YOUF, supérieur du Bon-Sauveur de Caen; TRIGER, ingénieur civil au Mans; FILLEUL, juge au tribunal d'Angoulême, ont été proclamés membres de la Société française.

La seconde séance s'ouvrit à 3 heures sous la présidence de M. RIVAULT, maire d'Angoulême; MM. DUFAU, ingénieur en chef en retraite, et FRUCHARD, grand vicaire, furent nommés membres de la Société. M. de Verneilh, de la Dordogne, fut introduit et prit place au bureau. On en-

tendit un rapport de M. Des Moulins sur la restauration de la crypte de St.-Eutrope de Saintes, sous la direction de M. Lacurie, et un mémoire de M. l'abbé Michon sur les caractères qui distinguent, dans l'Angoumois, les églises les plus anciennes.

Le même jour le Congrès visita la cathédrale et le château d'Angoulême.

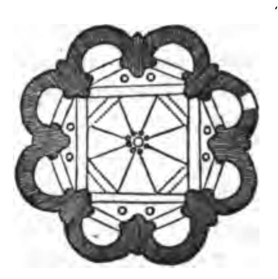
Le 16 septembre la 1re. séance s'ouvrit à 8 heures du matin sous la présidence de M. l'abbé LACURIE, membre du Conseil; M. Ernest AVRIL DE LA VERGNÉE, de Niort, fut proclamé membre de la Société, sur la présentation de M. DE LA VERGNÉE, son frère, présent avec lui à la réunion.

M. l'abbé Michon présenta un savant aperçu sur la direction des voies romaines dans le département de la Charente.

A midi, le Congrès partit d'Angoulême sous la présidence de M. Michon, pour visiter différents monuments des environs, savoir : l'église St.-Michel d'Entraignes, le château de Loisellerie et les belles ruines de l'abbaye de la Couronne.

Cette promenade offrit le plus vif intérêt. Saint-Michel est une église octogone à huit absides, qui rappelle l'église sépulcrale de Fontevrault, et qui date de la deuxième moitié du XIIe. siècle.

M. de Verneilh en a levé un plan qui sera publié plus tard dans le Bulletin.



Plan de l'église de Fontevrault.

Sur le tympan de la porte d'entrée est représenté l'Archange terrassant le dragon. M. Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde, a fait, séance tenante, un croquis très-exact de ce bas-

relief autour duquel on lit : *factum est prælium in cælo Michael præliabatur cum dracone.*



TYMPAN DE L'ÉGLISE St.-MICHEL.

Le château de Loisellerie offre une entrée assez intéressante, une chapelle et des portes de la fin du XVe. siècle, et d'autres parties plus modernes.

La Société a été accueillie avec empressement par le propriétaire.

L'abbaye de La Couronne a demandé plus de temps, ces magnifiques ruines ont été examinées dans le plus grand détail et ont donné lieu à des observations diverses présentées par MM. Michon, de Verneilh, Des Moulins, de Caumont, Léo Drouyn, Lacurie, Gaugain, Cognasse, de Sazerac, qui ont analysé successivement l'ornementation, les restes de peintures et toutes les parties de l'édifice.

D'après les documents historiques, l'abbaye de La Couronne

consacrée en 1201 avait été commencée en 1171 ; c'est un monument de transition qui (sauf les parties occidentales du XV[e]. siècle), offre des sculptures romanes parfaitement traitées et dignes d'être étudiées avec attention.

L'exploration s'est terminée par une visite à l'église communale de La Couronne, église romane voûtée en pierre, au centre de laquelle s'élève une tour octogone à toit conique arrondi, dont les pierres figurent, comme à Notre-Dame de Poitiers, des feuilles imbriquées, tournées de bas en haut, comme le sont habituellement les feuilles de laurier sur les colonnes antiques, imitation plus exacte de la nature végétale, mais qui doit nuire à l'écoulement des eaux. Beaucoup d'autres églises de l'Angoumois présentent ce caractère et des tours de même forme.

A 5 heures 1/2, la Société rentra en séance sous la présidence de M. Bromett, membre du conseil; elle entendit un mémoire de M. Michon, sur les importantes découvertes d'antiquités romaines faites à Chassenon, l'ancien *Cassinomagus* de la carte de Peutinger, ville romaine dans laquelle il subsiste encore des murs antiques considérables, hors terre, et où des fouilles ont été habilement dirigées par M. Michon.

Le même jour, à 8 heures du soir, le Conseil général administratif a tenu une séance spéciale dans laquelle plusieurs délibérations ont été prises.

M. l'abbé *Aubert*, de Poitiers, a été nommé inspecteur-divisionnaire en remplacement de M. de *La Fontenelle de Vaudoré*, décédé.

M. *Lacurie* a été chargé de l'administration d'une division comprenant la Charente-Inférieure et la Vendée.

M. Félix de *Verneilh* a été nommé inspecteur de la division comprenant les départements de la Haute-Vienne, de la

Creuse et de la Corrèze, en remplacement de M. le conseiller Bussière, démissionnaire.

M. l'abbé *Texier*, inspecteur de la Creuse, a été nommé inspecteur de la Haute-Vienne.

M. de Saint-Mesmin a été proclamé secrétaire-général honoraire du Congrès archéologique de France, dont la session de 1848 s'ouvrira à Dijon (MM. Baudot, de Dijon, et de Fontenay, d'Autun, avaient été précédemment nommés secrétaires).

MM. Des Moulins et Drouyn ont été autorisés à employer, le premier, une somme de 150 francs à la réparation de la voûte de St.-Avit-Senieur; le second, une somme de 50 francs pour consolider la croix de Nérijean (Gironde).

Le 17 septembre, la séance du matin a été présidée par M. LÉO DROUYN, inspecteur de la Gironde. Cet honorable membre de la Société a communiqué un porte-feuille des plus riches et présenté des observations pleines d'intérêt sur l'architecture militaire du moyen-âge dans la Gironde et le Périgord.

Cet aperçu a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. de Caumont, de Verneilh, Des Moulins, Michon, Avril de La Vergnée, et plusieurs autres membres.

M. Des Moulins a lu un fragment d'un mémoire considérable sur les autels.

La Société a visité après la séance un reste de l'enceinte gallo-romaine d'Angoulême et une église de la ville qu'elle n'avait pas encore examinée.

A 3 heures a eu lieu la séance de clôture présidée par Mg^r^. l'Evêque. M. de Verneilh a d'abord lu le rapport de la commission chargée de présenter un plan de restauration pour la cathédrale d'Angoulême. Ce rapport a été adopté et sera imprimé. Après diverses communications, on a passé à

la discussion relative à la distribution des 500 fr. mis par la Société française à la disposition du bureau pour des restaurations d'édifices dans le département de la Charente. Après une discussion à laquelle ont pris part Mgr. l'Evêque, M. Michon, M. Gaugain, M. de Sazerac et les différents membres, il a été arrêté que les 500 fr. seront répartis de la manière suivante :

Eglises de *Marcillac-Lanville*	200
Borret	100
Mouthiers	100
Berneuil	100

M. Michon, inspecteur de la Charente, a été spécialement chargé de diriger les restaurations.

Avant la clôture de la séance, M. de Caumont a prononcé une allocution dans laquelle il a jeté un coup-d'œil rapide sur le résultat des travaux accomplis par la Société en trois jours, et remercié les habitants, principalement Mgr. l'Evêque, M. le Maire, M. de Chancel et M. Michon, du concours qu'ils ont prêté à la Société française.

Le même jour, à 10 heures du soir, MM. de Caumont, Gaugain, trésorier de la Société; Des Moulins, inspecteur de la division de Bordeaux; de Verneilh, inspecteur de la division de Limoges; Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde; M. Bromett, membre du Conseil de la Société, sont partis d'Angoulême.—Le lendemain, à 8 heures du matin, ils s'arrêtaient dans la petite ville de St.-Junien, où M. le curé, MM. les vicaires, M. Bourgouin et quelques autres habitants leur firent les honneurs de l'église.

Cet édifice a été décrit par M. Mérimée dans un rapport fait au ministre et intitulé : *Notes d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin.* M. Des Moulins s'est empressé de

l'analyser à la demande de ses confrères. Ces notes ont été lues dans une des séances tenues à Limoges quelques jours après.

M. Léo Drouyn dessina les détails et plusieurs figures du tombeau de saint Junien, monument extrêmement remarquable de la sculpture du XIIe. siècle. M. l'abbé Arbellot a tout récemment publié une description de ce monument précieux. C'est son livre à la main que la Société l'a examiné, et voici quelques passages de sa brochure :

« Le tombeau de saint Junien, dit M. l'abbé Arbellot, est placé dans l'église paroissiale de la ville qui porte ce nom, à l'extrémité orientale du chœur, à quelques pas derrière le maître-autel. Il est de pierre calcaire très-fine, et, malgré quelques dégradations légères, il est dans un bon état de conservation. Uni, dans le principe, au maître-autel, il en est complètement détaché depuis qu'on a placé plus avant dans le chœur l'autel de marbre au bas-relief magnifique qui vient de l'abbaye de Grandmont, c'est-à-dire depuis 1819. Avant cette époque, l'autel était placé, d'après une règle de la liturgie catholique, sur les reliques même de saint Junien, dont le sarcophage intérieur, dépassant la longueur du tombeau sculpté, s'avançait jusques sous la pierre destinée au sacrifice. Depuis qu'on a séparé et avancé l'autel, on a masqué le vide qu'il a laissé par un massif en plâtre de même dimension que le tombeau. Tout cet ensemble forme un quadrilatère qui a 1m. 18c. de hauteur et 0m. 30c. de plus, si l'on y comprend le soubassement, 0m. 83c. de largeur moyenne, 1m. 85c. de longueur, et 2m. 72c. de longueur totale, c'est-à-dire en y comprenant le massif de plâtre qui le termine.

« Le côté du tombeau tourné vers l'orient représente le Christ triomphant au milieu d'une auréole ovoïde. Autour de

sa tête rayonne le nimbe crucifère, attribut des personnes divines : ses cheveux sont bouclés, son visage barbu, son air majestueux et sévère. Sa main gauche s'appuie sur un livre scellé, qui repose sur son genou gauche ; sa main droite est élevée pour bénir : il bénit à la manière latine, c'est-à-dire en élevant les trois premiers doigts. Il est vêtu d'une tunique aux plis gracieux, ornée, sur le cou, d'un large galon enrichi de pierreries, et un léger galon de perles semblablement ouvragé, borde une manche étroite, à mailles de réseau, qui couvre le bras droit, et s'échappe de dessous cette tunique aux amples proportions ; de longues draperies sont jetées avec élégance sur ses épaules ; ses pieds nus sont posés sur un escabeau. Dans les quatre angles du cadre qui renferme l'ovale divin on voit les quatre animaux, mystérieux symbole et attributs des quatres évangélistes : ils sont nimbés, et déploient leurs ailes.

« Au-dessus de l'encadrement du Christ, on lit, sur une ligne horizontale, l'inscription suivante en lettres onciales entaillées en creux : HIC IACET CORPVS SCI IVNIANI IN VASE IN Q^VO PRIVS POSITVM FVIT.

« Sur le côté droit du tombeau, au milieu de douze niches garnies de statuettes et rangées trois à trois par ordre symétrique, on voit, dans une auréole ovoïde, la Vierge mère tenant son enfant divin. Elle est assise sur un trône : un nimbe aussi magnifique que celui du Christ rayonne autour de sa tête ; son front est ceint d'une bandelette ornée de perles et de pierreries ; un long voile entoure son visage ; sa main droite montre un lis ; sa main gauche soutient l'enfant Jésus qui se tient debout sur le genou gauche de la Vierge. Le divin enfant porte le nimbe croisé ; il est vêtu d'un manteau et d'une tunique aux plis légers ; il tient un sceptre de la main gauche, et son bras droit est gracieusement replié autour du cou de sa mère. Sur le rebord de l'au-

réole elliptique est entaillée en creux, en lettres onciales, l'inscription suivante, dont les caractères accusent le XIIe. siècle.

AD. COLLVM. MATRIS. PENDET. SAPIENCIA. PATRIS ⁝
Ω
ME. XPI. MATREM. PRODO. GERENDO. PATREM ⁝
MVNDI. FACTOREM. GENITRIX. GERIT. ET. GENITOREM ⁝
MATERNOSQ. SINVS. SARCINAT. HIC. DOMINVS.

La sagesse du *père* est au cou de la *mère;*
Du Christ je suis la *mère,* et je porte mon *père*,
Mère de l'*Eternel*, je porte mon *auteur*,
Et mon sein *maternel* soutient le *Créateur.*

« L'autre côté du tombeau présente, comme le côté droit, douze niches garnies de statuettes, et rangées dans le même ordre symétrique, au milieu desquelles on voit une porte cintrée, fermée par deux serrures et deux cadenas anciens. On ne l'ouvre qu'à l'époque solennelle des ostensions septennales. Au-dessous de cette porte, au milieu d'une auréole circulaire, traversée par une croix aux branches égales, se montre l'agneau symbolique qui, depuis l'origine du christianisme, a été une figure du Christ; il porte le nimbe croisé. L'auréole circulaire qui l'encadre est portée par deux anges nimbés et ailés, à la taille renversée, semblables, en un mot, à ceux qui soutiennent l'auréole elliptique de la Vierge.

« Sur les deux faces latérales du tombeau, on voit, dans des niches aux arcs surbaissés, vingt-quatre statuettes sculptées en haut relief, et représentant des vieillards. Ils sont rangés trois à trois, douze du côté de la Vierge, et douze du côté opposé; ils sont barbus, assis sur des trônes et drapés dans de riches vêtements. Le nimbe, attribut de la sainteté, se montre derrière leur tête; des couronnes entourent leurs

fronts : ils tiennent, d'une main, une coupe au cou allongé; de l'autre, une cithare.

« Du reste, les petites arcatures qui les renferment sont décorées avec tout le luxe du style roman fleuri : l'art bysantin a déployé toutes les richesses de son ornementation capricieuse au-dessus des arcs surbaissés, sur les chapiteaux des colonnettes, sur les fûts surtout, qui sont tour à tour losangés, cannelés en spirale, imbriqués, chevronnés, contre-chevronnés, chargés d'étoiles, d'entrelacs et d'enroulements.

« Nous lisons dans ce chroniqueur que Pierre Viroald, qui fut élu évêque de Limoges en 1099, se faisait remplacer, pour les fonctions épiscopales par Raynaud, évêque de Périgueux, à cause d'une infirmité qui le força, quelques années plus tard, à se démettre entièrement de sa charge. L'évêque Raynaud, sur les instances de Ramnulphe II, V^e. prévôt de St.-Junien, vint à Comodoliac (ancien nom de St.-Junien), le 12 des calendes de novembre (21 octobre) de l'année 1100, pour faire la dédicace de l'église.

« Après avoir fait cette consécration, dit le chroniqueur que nous avons déjà cité, Raynaud de Périgueux ôta le chef de saint Junien de la châsse de bois peint où ses ossements étaient renfermés, et le déposa dans deux coupes de vermeil; pour ses autres reliques, il les mit dans deux coffrets de bois, qu'il ferma et lia fortement avec des cercles de fer; puis, ayant placé rez-terre, auprès du maître-autel de l'église, le sarcophage où Rorice II avait inhumé autrefois le corps de saint Junien, il déposa les deux coffrets de bois dans ce sarcophage, qu'il ferma en le faisant couvrir d'une pierre, et en joignant ces deux pierres par un mélange de chaux et de ciment.

« Au mois d'avril de l'année suivante (1101), Raynaud de

Périgueux suivit en Palestine Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, qui y conduisait une armée, forte, selon quelques historiens, de cent soixante mille hommes. Mais, avant d'arriver au but désiré, cette armée fut taillée en pièces par les Sarrazins. Les croisés laissèrent cinquante mille des leurs sur la place. « Raynald de Périgueux y mourut avec les autres; le reste se sauva comme il put..... Ce jour du combat fut le 18 octobre 1101. »

Ecoutons maintenant le chroniqueur Maleu :

« Après l'*heureux passage* de saint Raynaud, dom Ramnulphe fit orner le sarcophage de saint Junien d'une clôture de pierre et d'images sculptées (*dominus Rampnulphus fecit ipsum sarcophagum clausura alia lapidea et imaginibus lapideis adornari*) ; puis, ayant placé, sur la partie supérieure du monument, quelques barres de fer, il y adapta en dernier lieu une fort belle pierre : Il y mit ces barres de fer de peur que, cette pierre superposée venant à tomber ou à se briser, sa chute ou sa fracture n'endommageât le sarcophage intérieur; et, pour perpétuer le souvenir de cette translation, il fit graver, dans l'intérieur de la clôture, sur une pierre du monument, *aux pieds du sarcophage*, l'inscription suivante : *Hic jacet in ipso vase corpus sancti Juniani, in quo sepelivit eum Roricius episcopus. Raynaldus vero, petragoricensis episcopus, qui meruit martyr fieri, collegit eum in scriniis ligneis infra vas repositis.* »

Ainsi ce tombeau a été fait après la mort de Raynaud de Périgueux, arrivée en 1101 : il date donc des premières années du XIIe. siècle. »

L'église de St.-Junien renferme un font baptismal en granite d'un très-grand diamètre, et un bénitier, espèce de cuve, à 7 lobes également en granite, qui attirèrent spéciale-

ment l'attention de MM. de Caumont, de Verneilh et Drouyn. Une belle tombe en cuivre qui existe dans le chœur, fut estampée par M. Bromett.

Après la visite de l'église, des cloîtres et des bâtiments voisins, la Société a examiné plusieurs maisons construites en granite et qui paraissent remonter au XIIIe. siècle. MM. de Verneilh, Gaugain, de Caumont, sont ensuite descendus sur le bord de la Vienne, pour y examiner l'ancien pont et la chapelle Notre-Dame. Cette chapelle, visitée par Louis XI, reçut de ce prince une augmentation considérable, comprenant tout ce qui forme la nef et les bas-côtés; une inscription atteste que cette augmentation fut terminée en moins de 3 ans : les colonnes en granite en sont assez légères; voici l'inscription :

ANNO MILLENO NOVIES LI SEMEL (1451)
ISTA REGINÆ COELI FACTA CAPELLA FUIT
QUĀ QUE SEQUENS TERNVS MIRANTER PERFICIT ANNUS
PRINCIPIUM PRÆBET MARS FINEM QUE NOVEMBER
M CCCC LI

Le pont est plus intéressant; il a été décrit avec plusieurs autres par M. de Verneilh, qui le croit du XIIIe. siècle. Les piles offrent du côté du courant des massifs en forme d'ogive, destinées à diminuer la force des eaux.

Le soir, la Société a quitté St.-Junien pour se rendre à Limoges où devait s'ouvrir une session archéologique, le 20.

Séances générales à Limoges. Cette session s'ouvrit à 10 heures du matin, dans la salle destinée aux séances académiques près du Musée, dans les anciens bâtiments de la Cour royale.

Trente membres s'étaient fait inscrire pour faire partie de la Société française et prendre part aux séances.

M. de Caumont, après en avoir conféré avec ses confrères

MM. l'abbé Texier, de Verneilh, Gaugain, Des Moulins, Drouyn, a appellé au bureau, avec invitation de présider la séance, M. Alluaud aîné, ancien maire de Limoges. M. Alluaud a remercié l'assemblée. M. de Caumont, après avoir tracé l'ordre de la session, a commencé l'enquête archéologique.

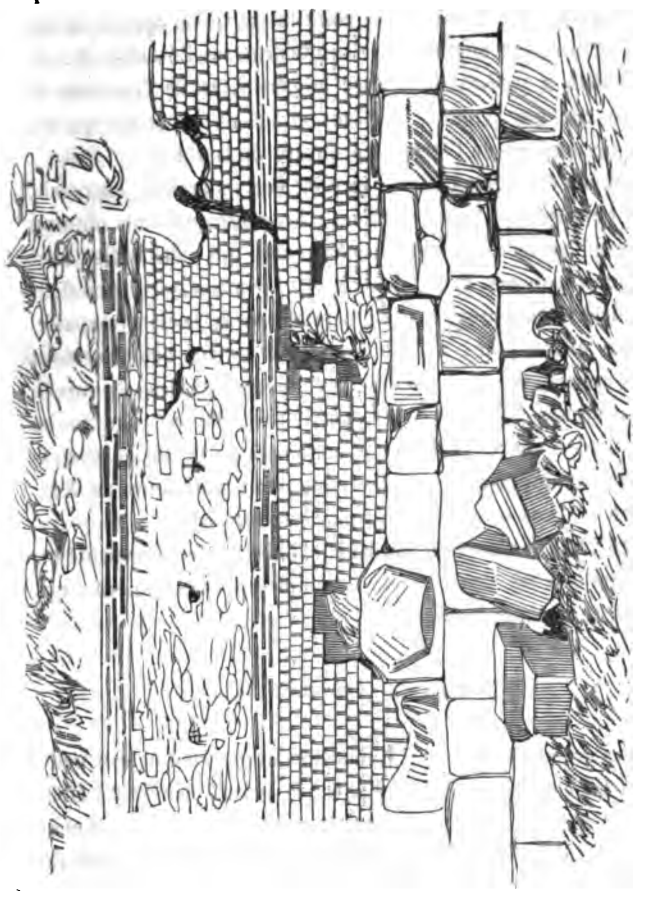
Après l'épuisement des questions relatives aux monuments celtiques, M. de Caumont a passé aux monuments gallo-romains ; d'après les réponses qui ont été faites, il a témoigné sa surprise de ce que la topographie de Limoges, sous la domination gallo-romaine, ne fût pas encore connue, et que les études n'aient pas été plus attentivement dirigées vers ce point ; il a recommandé à la Société archéologique, nouvellement formée à Limoges, de s'en occuper sérieusement.

On a répondu qu'aucun aqueduc ne conduisait d'eau dans la ville antique ; que les sources locales suffisaient aux besoins. M. de Caumont a révoqué en doute ces assertions, il a fait prévoir que de nouvelles recherches feront découvrir des aqueducs amenant l'eau de distances plus ou moins éloignées dans la ville gallo-romaine.

M. le Maire de Limoges a engagé la Compagnie à visiter les caves très-nombreuses sous la ville, ce qui a été fait par une commission composée de MM. Nivet, de Caumont, Jules de Verneilh, Léo Drouyn, Des Moulins, Gaugain et l'abbé Arbellot ; ces caves sont creusées dans le granite désagrégé appelé tuf : celles qui ont été voûtées annoncent en général le XIIIe. et le XIVe. siècles, quelques-unes le XIIe. : du reste la commission n'a pu en visiter que quelques-unes. La Société archéologique de Limoges fera bien de continuer cette visite.

M. de Caumont a insisté sur l'étude des murailles romaines qui ont dû entourer l'ancienne cité de Limoges, et il a cité

les murs du Mans et de Tours, ceux de Sens si remarquables encore.



FRAGMENT DES MURAILLES ANTIQUES DE SENS.

Il pense qu'on pourrait trouver quelques débris de l'enceinte gallo-romaine de Limoges, si des recherches étaient faites avec soin.

Il a été bien reconnu par l'enquête que la ville romaine de Limoges s'étendait d'abord sur tout l'espace occupé par la

ville actuelle, et que vers le IVe. siècle il fallut abandonner une partie de cet espace pour se concentrer sur un point facile à défendre et à fortifier : ce point fut ce qu'on appelle la cité où se trouvent aujourd'hui la cathédrale et l'évêché. M. de Verneilh a parfaitement tracé le périmètre de l'enceinte de cette cité qui, comme au Mans et à Sens, n'occupe qu'une partie minime de l'étendue primitive de la ville.

M. de Caumont a porté l'enquête sur les arènes, les palais, les temples, les voies romaines ; les renseignements obtenus ont été consignés dans le procès-verbal qui a été rédigé avec beaucoup de soin et de talent par M. Leymarie, secrétaire de la Société académique, et qui sera publié par la Société française.

Le même jour, à midi, la Société a visité l'emplacement des arènes, quelques débris de colonnes antiques, le musée d'antiquités déjà fort intéressant, puis elle est rentrée en séance à 3 heures et demie. L'enquête a porté sur la géographie du moyen-âge, sur les monuments antérieurs au XIe. siècle et ceux de la période romane-secondaire.

Le 21, à la séance du matin, M. l'abbé Texier a présenté un aperçu sur les caractères de l'architecture en Limousin, qui peut se résumer ainsi.

NOTE DE M. TEXIER.

Les grands édifices du Limousin ont été commencés pendant la période romane. Solignac, le Dorat, Bénévent, Obasine, Beaulieu, St.-Léonard, Meymac, Uzerche, étaient achevés avant la fin du XIIe. siècle ; le premier tiers du siècle suivant a vu terminer St.-Junien, St.-Yrieix, Tulle, Bourganeuf et Evaux.

La date de ces dernières églises rend leur architecture un peu indécise. Il est curieux cependant d'y suivre la transition du roman au gothique, et d'y voir en présence les deux systèmes de construction qui devaient se succéder.

La transition n'est brusque nulle part. A la Souterraine, des piliers romans dans la masse se couronnent de chapiteaux gothiques et supportent une coupole elliptique. A St.-Junien, des colonnes à bases gothiques portent une voûte en berceau et sont suivies d'un mur percé d'une rose ogivale. Il semble qu'il y ait une sorte de compromis, de transaction sage et prudente entre les deux architectures.

A l'époque romane, la variété des plans est aussi remarquable que la différence des édifices. A la Souterraine, la croix se termine carrément à toutes les extrémités, et les collatéraux s'arrêtent au transept ; il en est de même à St.-Junien. A Solignac, la nef sans bas-côtés se voûte en coupoles. Au Dorat, les collatéraux font le tour de l'abside. Partout les différences des élévations sont aussi remarquables que celles des plans.

Il est bien difficile de juger d'un coup-d'œil une architecture aussi riche de différences ; toutefois, nous résumerons en quelques mots nos observations personnelles.

Construites très-souvent avec les mêmes matériaux que les édifices de l'Auvergne élevés à la même époque, les églises limousines de la période romane ont, avec les premières, des ressemblances frappantes. A la gravité et aussi à la pesanteur, on reconnaît la même famille architecturale. Dans les deux provinces, la décoration habituelle des grandes portes se composent de voussures carrées en retraite, dont les angles rentrants se remplissent de colonnettes supportant des tores de mêmes proportions formant archivolte.

Mais d'autre part, aux chapiteaux en calcaire, aux arcatures prétentieuses jusques dans leur pesanteur, aux clochetons qui flanquent les portails, on devine l'influence du Poitou et de son système particulier. On le retrouve avec sa richesse dans le tombeau de St.-Junien et dans la porte méridionale de l'église de Beaulieu. L'architecture du Limousin a donc une parenté évidente avec celle du Poitou. La dureté

du granite, les difficultés de la taille des matériaux rebelles, expliquent sa sévérité et sa physionomie particulière.

Pour nous résumer, nous dirons que le roman limousin sert de transition entre l'école du Poitou et celle de l'Auvergne.

J'y ai long-temps cherché le système de décoration de la Normandie et ses chevrons caractéristiques; on ne les rencontre qu'en deux monuments: à la cathédrale de Tulle et à l'église d'Argentat (Corrèze).

Quoique le système ogival ait été introduit d'assez bonne heure en Limousin, au XIIIe. siècle, notre architecture hésite à prendre les formes gracieuses et légères de l'architecture du Nord. Notre gothique primitif, ogival par la forme, est roman par la lourdeur. Je citerai pour exemple les églises d'Aixe et St.-Pierre à Limoges. Dans ces deux monuments, des chapiteaux du XIIIe. siècle couronnent des piliers ronds, gros et courts. Ne faut-il pas y voir l'influence des matériaux? Cette influence n'est pas moins apparente dans l'ornementation, et lui donne sur-le-champ un aspect particulier, Ainsi, nous n'avons que deux systèmes de chapiteaux à cette époque. Un ou deux rangs de fleurs-de-lis recouvrent leurs pétales comme des volutes, ou des feuillages lancéolés embrassent une pomme. C'est en vain qu'on chercherait les crochets saillants, les feuillages si variés du Nord.

L'ogival primitif du Limousin a encore un autre caractère. Les nervures, au lieu de se montrer seulement sur les arêtes des voûtes ogivales, y courent très-souvent au nombre de huit et fortifient ainsi la partie élevée comme la partie saillante. Au musée, une clef, provenant de l'église de St.-André, montre ce système; on le retrouve fréquemment et notamment à la Souterraine, à Bourganeuf, à la commanderie de Charrières.

Le 21 *à* 2 *heures*, une autre séance a eu lieu sous la présidence de Mg^r. l'Evêque de Limoges. M. Des Moulins a lu l'intéressante description qu'il avait faite, le 18, de l'église de

St.-Junien; puis, M. de Caumont a entretenu le Congrès des inscriptions qui pourraient être placées dans le Limousin, pour rappeler des faits qu'il importerait de populariser et qui peut-être sont déjà oubliés ou inconnus des masses. M. le baron de Vernon et M. le Maire de Limoges ont fait à ce sujet deux propositions.

Après ces diverses communications, la Société s'est transportée, sous la conduite de Monseigneur, à la cathédrale qu'elle a visitée dans toutes ses parties; elle est descendue dans la crypte pour y voir les curieuses peintures à fresque qui existent encore sur la voûte, et qui offrent la représentation du Christ. M. l'architecte Chabrol a mis la plus grande obligeance à conduire la Société dans toutes les parties de la cathédrale, dans les galeries, sur les plates-formes; les plans de restauration qu'il a conçus ont été expliqués et discutés.

La Société a protesté contre toute idée qui tendrait à renverser la tour qui, séparée de l'église par suite de l'inachèvement de celle-ci, pourrait y être unie, si on se décidait à construire la nef : cette tour ne se trouvant pas placée dans l'axe de la nef, quelques personnes mal inspirées et l'évêque lui-même paraissaient assez disposés à en faire le sacrifice. La Société ne pouvait que réclamer énergiquement contre un pareil vandalisme.

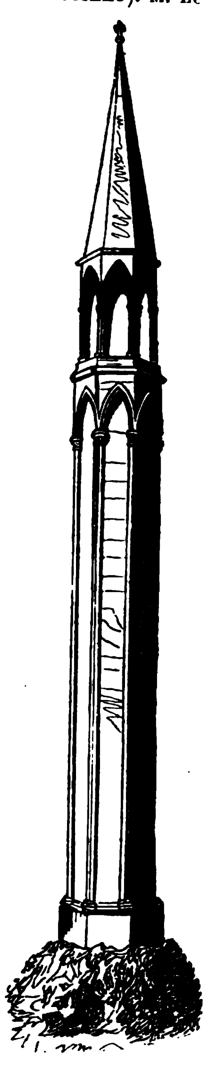
Heureusement M. Chabrol, architecte, apprécie tout le mérite de cette belle tour et veut la conserver, lors même qu'il serait vraiment question d'achever la nef. On ne saurait trop l'en féliciter.

Après trois heures passées à la cathédrale, la Société s'est retirée.

Le 22 *septembre*, la séance du matin a été remplie par l'enquête sur les fonts baptismaux, les autels, les fanaux de cimetière, etc.

M. Texier a cité une cuve baptismale romane en granite

et d'une grande dimension, au Dorat (Haute-Vienne). M. Le Cointre a signalé un font pédiculé dans l'église de Montrol; MM. de Sales et Félix de Verneilh en ont indiqué d'autres, il a été répondu à M. de Caumont qu'on n'a point trouvé de fonts en plomb dans le Limousin.


FANAL DE RÉ.

Les autels anciens, dont plusieurs peuvent être romans, n'offrent pas d'intérêt et reposent sur des massifs cubiques.

Quant aux lanternes des morts, elles sont encore nombreuses et variées de formes; rondes, octogones, carrées, ces colonnes ont toutes, comme le dit M. de Caumont dans son Cours (6e. partie), un autel orienté à la base. Le fanal de St.-Gousseau présente cette particularité que l'on fait encore aujourd'hui la quête pour y entretenir la lampe qui pourtant n'est plus allumée.

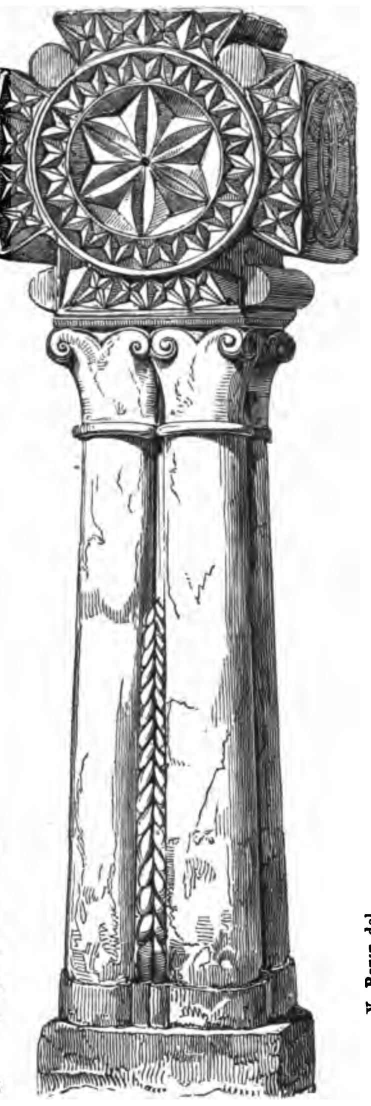
A ce sujet, M. de Caumont a rappelé les figures de fanaux données dans le Bulletin monumental et dans son Cours; il a présenté un nouveau dessin de fanal carré (d'Antigny), et celui d'un autre fanal dessiné par M. le Roi, membre de la Société française, et qui existe dans l'île de Ré, en Saintonge.

M. G. Lecointre a signalé le fanal de Montrol-Senard, qui est carré comme celui d'Antigny ; il est de tradition que plusieurs villages voisins contribuaient à l'entretien de la lampe ou du fanal qui était suspendu dans la lanterne.

Les croix sculptées ont donné lieu à des communications intéressantes. M. Léo Drouyn a parlé des croix de la Gironde.

M. de Caumont a cité diverses croix observées par lui sur différents points de la France ; il a recommandé de conserver et de classer celles qui existent. On en trouvera de tous les âges, a-t-il dit, depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVIe. qui mériteront d'être décrites ou dessinées.

M. l'abbé Arbellot



CROIX DU XIIe. SIÈCLE.

a lu une notice sur deux monuments de St.-Junien.

Dans la seconde séance du 22 *septembre*. M. l'abbé Texier a lu un mémoire sur les peintures à fresque dans le Limousin.

M. de Verneilh en a lu un autre sur le château de Châlus, sous les murs duquel Richard-Cœur-de-Lion reçut la flèche dont il mourut. Un charmant dessin de M. Jules de Verneilh illustrera cet intéressant mémoire qui sera publié dans le Bulletin.

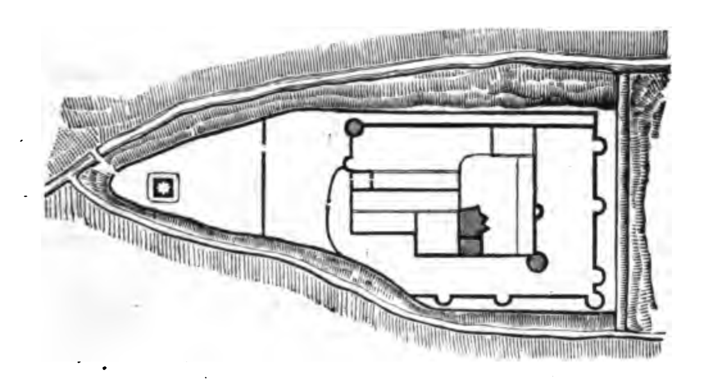
La question relative aux émaux et aux vitraux en Limousin, a été traitée avec une grande supériorité par M. Texier et par M. Alluaud. Les détails techniques donnés par ce dernier ont captivé pendant trois quarts d'heure l'attention de l'assemblée.

Le 23, la Société française a fait, sous la présidence de M. Texier, inspecteur de la Haute-Vienne, une course archéologique pleine d'intérêt qui a été favorisée par le plus beau temps. M. Félix Verneilh remplissait les fonctions de secrétaire. M. Nivet avait bien voulu s'occuper des préparatifs de cette excursion.

La Société a fait une première station à Solignac, célèbre abbaye fondée primitivement par saint Eloi, et dont l'église actuelle a été consacrée en 1142 : cette église à coupoles avait été depuis long-temps étudiée par MM. de Verneilh et Texier qui en ont expliqué toutes les parties. M. le curé a, de son côté, reçu la Société avec empressement et lui a fait voir quelques objets anciens appartenant au trésor de l'église. M. Léo Drouyn a dessiné une vue générale de l'abside du transept nord, pendant que M. J. de Verneilh dessinait de son côté l'une des portes de l'ancien mur qui défendait l'abbaye.

A une heure, la Société est partie pour Chalusset dont le vaste château situé sur un escarpement de granite au confluent

de deux rivières lui avait été, avec raison, signalé comme un des plus intéressants du pays.



PLAN IDÉAL DU CHATEAU DE CHALUSSET.

Elle est restée plus de 3 heures à examiner ces ruines qui offrent un des exemples les plus beaux à étudier des grands châteaux des XIIe. et XIIIe. siècles, bâtis sur des escarpements naturels. M. Jules de Verneilh a levé un plan de la principale enceinte qui sera publié plus tard.

MM. Jules de Verneilh et Léo Drouyn ont dessiné plusieurs vues des tours. Des discussions se sont élevées au milieu des salles entre les membres de la Société qui s'est applaudie d'avoir pu étudier ainsi en détail un château aussi beau et encore aussi bien conservé.

A six heures, la Société rentrait à Limoges, à sept heures la séance de clôture s'est ouverte sous la présidence de M. Alluaud. Après l'adoption de plusieurs vœux, la répartition des fonds mis à la disposition de l'assemblée a été faite ainsi qu'il suit :

Solignac	200 fr.
Pont.	150 fr.
Moulages à la cathédrale. . . .	150 fr.

MM. de Verneilh, Texier, Laymarie, Arbellot, surveilleront l'emploi de ces fonds.

M. Alluaud a pris la parole, et dans un discours vivement applaudi il a résumé les travaux du Congrès avec une exactitude telle que pas une observation n'a été oubliée.

M. de Caumont a remercié M. Alluaud du concours qu'il a prêté à la Société ; il a aussi remercié M. le secrétaire Laymarie, MM. Des Moulins, Texier, de Verneilh, Drouyn, baron de Vernon et tous les membres de la Société archéologique qui ont secondé les efforts de la Société française ; efforts, dont le seul but est de populariser les connaissances archéologiques et de faire respecter les monuments.



Il a recommandé l'étude des tissus anciens, dont aucun n'a encore été trouvé dans le diocèse, mais que de nouvelles recherches pourraient faire découvrir ultérieurement ; il a cité un certain nombre d'anciens ornements qui, ignorés pendant longtemps, ont depuis peu d'années attiré l'atten-

tion. Pour donner une idée de l'intérêt que peuvent offrir ces objets précieux, il a cité la chasuble de saint Thomas de Cantorbéry qui existe à Sens, où elle a été au mois de juin



CHASUBLE DE THOMAS BECQUET, A SENS.

dernier étudiée par la Société française; les autres ornements attribués à ce saint personnage, et qui évidemment

remontent au temps où il vivait, entr'autres la mitre ornée



Sotain, sc.

MITRE DE THOMAS BECQUET.

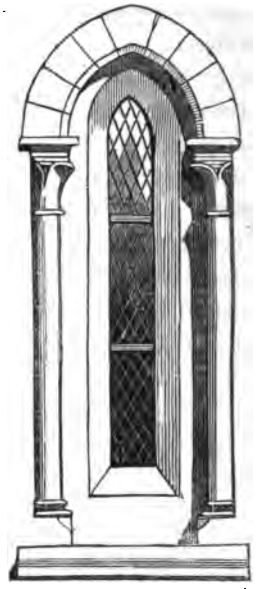
de galons byzantins, les manipules, le bonnet et quelques autres objets.

Puis il a parlé de cinq à six autres tissus plus anciens encore dont l'existence vient d'être signalée et qui seront prochainement figurés dans le Bulletin monumental.

M. de Caumont a ensuite indiqué quelques travaux auxquels pourront se livrer avec fruit les archéologues du Limousin; il a surtout insisté pour qu'on s'occupe de publier la Statistique monumentale de la Haute-Vienne, canton par canton, en joignant des figures aux descriptions quand il en sera besoin. La gravure sur bois, a-t-il dit, peut être em-



ployée avec avantage pour ce genre de publication :



une modeste église de campagne n'exige pas une planche bien grande pour être reproduite fidèlement ; à plus forte raison, quand on ne trouve dans un édifice qu'un fragment qui mérite d'être figuré comme une moulure, une fenêtre, des modillons, faut-il peu de place ; ces petites esquisses, en se plaçant dans le texte, animent les descriptions, les fait lire avec plus d'intérêt, et la gravure sur bois seule, permet l'intercallation des planches dans le texte.

Telle petite maison, celle-ci par exemple qui, dessinée dans un grand format, aurait



peu d'intérêt, en acquiert beaucoup quand on la reproduit sans prétention dans la courte description qu'on y consacre. Or, les constructions du XVIe. et du XVIIe. siècles ont un intérêt relatif; dans une campagne où avec l'église elles forment tout ce qu'il y a d'antérieur au XVIIIe. siècle, il

sera bon de les signaler, lorsque dans une ville on les regarderait à peine.

M. de Caumont a parlé des principaux sujets d'étude que doit embrasser une Statistique monumentale, et a terminé en montrant que le temps presse, que bientôt on aura perdu une grande quantité d'édifices publics ou privés, que chaque année on en voit disparaître une quantité considérable, et que les Statistiques monumentales devront être partout commencées sans retard.

Après la clôture de la session, MM. Des Moulins et Léo Drouyn sont retournés à Bordeaux par Périgueux; M. Gaugain est allé au Dorat, à Montmorillon et de là à Tours; M. le docteur Bromett est parti pour le midi de la France, il visitera Cahors, Toulouse, Perpignan, ira à Barcelone et s'embarquera vers la fin de l'été pour Rome. M. de Caumont est parti de Limoges, pour Châteauroux, il a visité Déols dont il avait reçu précédemment pour le Bulletin, des dessins dus à l'habile crayon de M. Hucher, du Mans.

Ce qui subsiste des ruines de l'abbaye de Déols est magnifique et date du XIIe. siècle. Une tour intacte, un pan de mur qui l'avoisine, les restes du collatéral nord et quelques autres débris, montrent l'importance de cette belle abbaye, et font vivement regretter qu'elle n'ait pas été conservée.

La tour carrée, admirablement construite, est couronnée par une pyramide conique en pierre, quatre clochetons cylindriques terminés en cône, comme la tour, occupent les angles qui devaient résulter de l'application de la base de la toiture conique sur le carré de la tour. Nous voyons ici un exemple de ces tours romanes à toits coniques en pierre, dont l'Angoumois et le Poitou présentent beaucoup d'exemples, qui ne se trouvent jamais en Normandie ni dans le nord : là, les toits coniques sont toujours à 8 pans : cette



TOUR DE DÉOLS.

dernière forme vaut mieux que l'autre ; mais il est bon de constater, un usage, un fait de géographie monumentale qui a son importance : à Déols, les pierres du toit conique sont unies, elles n'offrent pas, comme à Poitiers, et dans l'Angoumois, de saillies figurant des écailles ou des feuilles : les entablements de la tour de Déols sont traités avec beaucoup de soin, ils ont beaucoup de relief ; on ne remarque point de figures grimaçantes sur les modillons, la plupart offrent des cylindres superposés, reliés par une bande verticale.

La décoration des murs à l'intérieur de cette tour est d'une richesse vraiment remarquable. Sur le chapiteau d'une colonne, deux monstres ailés d'un très-grand relief et affrontés, boivent dans un calice ; sujet qui a été souvent signalé ailleurs par M. de Caumont, notamment sur un chapiteau du Mans déjà figuré dans le Bulletin et que nous reproduisons de nouveau. Le bas-relief du chapiteau de Déols était



d'un bien plus grand effet que celui du Mans et les figures sont d'une saillie considérable.

Sur d'autres chapiteaux placés à un niveau plus élevé, on voit des oiseaux à deux corps et à une seule tête, d'un style

et d'une élégance qui rappelle les meilleures sculptures du Poitou : deux pilastres romans sont au même niveau, garnis d'entrelacs d'une élégance et d'une délicatesse comparables aux sculptures de la renaissance. Au sommet d'un de ces pilastres est un sagittaire, et sur l'autre, en regard de la flèche, un quadrupède à corps humain, les bras élevés et écartés.

Près de là, sur un chapiteau de colonne, se distingue un personnage assis, la tête appuyée dans la main droite, entre deux lions rugissants qui lui posent les pattes sur les genoux : peut-être est-ce Daniel dans la fosse aux lions ; l'air méditatif indiqué par la position de sa tête appuyée dans ses mains, montre peut-être sa quiétude au milieu du danger et sa confiance dans la protection divine.

M. de Caumont a relevé à Déols diverses moulures qui appartiennent au roman d'Outre-Loire et que l'on trouve parfois dans celui du Maine et de l'Anjou, mais jamais en Normandie. Ces détails augmenteront encore la série de moulures dessinées pour l'essai de géographie monumentale, dont il prépare depuis long-temps une nouvelle édition accompagnée de figures.

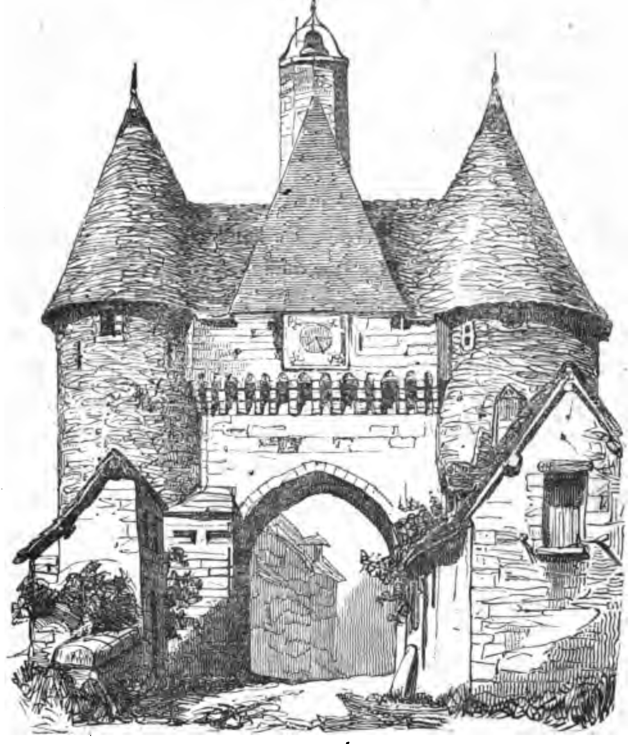
Dans la cour de l'établissement d'orphelines qui occupe une partie de l'abbaye de Déols, sont des fragments sculptés provenant des murs détruits. Une clef de voûte offre l'agneau symbolique avec le nimbe non crucifère.

Un chapiteau est orné de deux oiseaux du plus beau style, dont un se mord la queue en passant la tête entre ses jambes et l'autre dans la même position paraît becqueter un quadrupède ressemblant à une grenouille. M. de Caumont a prié M. Bodin, maire de Déols, de faire respecter ces sculptures, qui servent de siéges aux enfants dans la cour, et qui seraient beaucoup mieux placées ailleurs.

Les restes des bâtiments claustraux dans le jardin des orphelines, montrent des fenêtres ogives et des restes de voûtes du XIIIe. siècle.

Une belle porte romane garnie d'une archivolte de feuillage et d'un autre feston obtus s'élevant depuis le sol, se voit aussi dans le jardin où elle sert à abriter une statue : grâce à cette destination, cette belle arcade sera probablement conservée. La porte carrée qui s'ouvre au milieu est bordée de fleurons crucifères très-élégants que l'on trouve assez souvent Outre-Loire, à l'époque de transition.

Déols était fortifié au moyen-âge; M. Hucher a dessiné une porte qui subsiste encore et qui est flanquée de deux



PORTE DE DÉOLS.

tours; les machicoulis, ornés de festons subtrilobés, annon-

cent une époque qui ne peut remonter au-delà du XIVe. siècle ou du XVe. Les coulisses de la herse occupent le centre de la voûte de cette porte qui a bien pu être élargie du côté de la ville.

L'église principale de Châteauroux était de transition, elle a été retouchée dans toutes les parties au XVe. siècle; elle n'offre plus à présent que peu d'intérêt.

Une petite chapelle du XVe. siècle existe près du vieux pont sur le bord de l'Indre.

Le château, qui dépend aujourd'hui de la préfecture, est lui-même de cette époque et en grande partie. Avec ses tours cylindriques, ses toits élevés, il présente un très-bel effet de masse vu à distance.

On vient de bâtir dans le faubourg une église ogivale assez élevée et dont tous les détails sont moulés en plâtre. Cette église n'a coûté que 60,000 fr.

On voit, jeté dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, bâtiment assez mesquin et fort étroit, dans lequel sont entassés les bureaux de la Mairie, le tribunal de 1re. instance, la justice de paix, la bibliothèque, etc., etc., quelques débris antiques (fûts, bases de colonne, etc.) provenant de St.-Marcel, près d'Argenton, qui était une station romaine et où l'on a trouvé d'intéressants débris. Il est fâcheux de voir ces morceaux entassés avec des pavés de rebut; si la place manquait, il eût mieux valu les laisser où ils étaient que de les transporter au chef-lieu, mais la place ne manque jamais quand on veut tirer parti du terrain, et dans la cour même où ils sont, ils pourraient provisoirement rester si cette cour était déblayée des pavés inutiles, et que les sculptures y fussent convenablement rangées sous un petit hangar.

Il faut espérer que le tribunal sera placé dans un local plus convenable, et que l'espace qu'il occupe sera donné pour l'accroissement de l'Hôtel-de-Ville, alors on pourra commencer un musée.

Les voies et les stations romaines de cette partie de la France jusqu'à la Loire, ont été étudiées avec soin par M. de La Saussaye. Le grand monument de Thésée-sur-Cher est toujours dans le même état de conservation. Les objets antiques découverts dans les campagnes sont recueillis par les habitants et passent dans les collections publiques ou privées. On sait combien les cimetières gallo-romains de la Sologne ont produit d'urnes cinéraires intéressantes. M. le marquis de Vibraye, inspecteur de Loir-et-Cher, a entrepris depuis quelques années des recherches sur des points qui n'avaient pas encore été fouillés.


RUINES GALLO-ROMAINES DE THÉSÉE.

M. de Caumont se proposait d'aller de Châteauroux à Fongombault, abbaye située à dix ou douze lieues de cette ville; une circonstance imprévue l'a forcé de remettre cette excursion à l'année prochaine.

M. Hucher, du Mans, a d'ailleurs exploré déjà les grandes ruines de cette abbaye. M. de Caumont possède les dessins

qu'il en a faits, l'un d'eux a même été gravé, le voici : c'est



ARCADE A FONGOMBAULT.

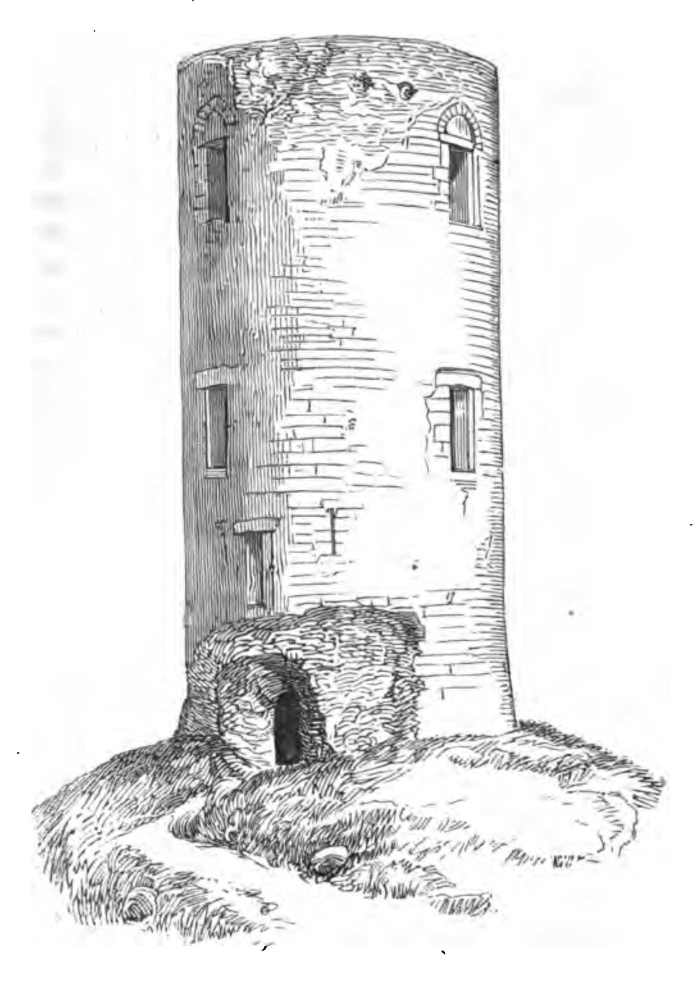
une belle arcade dont l'ornementation est *toute Poitevine*, s'il est permis de parler ainsi. Les rosaces qui décorent la première archivolte se voient souvent dans cette région monumentale aussi bien que les moulures des autres archivoltes.

M. Hucher avait encore exploré quelques autres localités de l'Indre, notamment Gargillesse, sur les bords de la Creuse,



où l'on voit une statue tumulaire fort intéressante, citée dans le Cours d'antiquités de M. de Caumont, t. 6.

De Châteauroux M. de Caumont s'est dirigé sur Issoudun, dont il voulait spécialement examiner le donjon.



TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN.

Cette belle tour cylindrique, sur laquelle un épi triangulaire est soudé du côté de l'escalier, est construite sur une espèce de motte assez élevée et entourée de quelques constructions accessoires qu'il fallait franchir pour accéder à la porte de la grande salle.

Cette salle était effectivement, comme dans la plupart des autres tours, au-dessus d'un appartement répondant au rez-de-chaussée et dans lequel on n'entrait que par une trappe circulaire pratiquée au centre de la voûte.

La grande salle est octogone, ornée de colonnes qui supportent les huit arcades du pourtour et les arceaux de la voûte. Les bases des colonnes ont des pattes, ce qui annonce la fin du XIIe. siècle ou le commencement du XIIIe. Les chapiteaux n'ont point été sculptés et n'offrent que des blocs carrés.

Une autre salle existait au-dessus de celle-ci; le couronnement ancien du donjon est détruit : il est probable qu'un toit conique recouvrait et terminait cette tour, dont l'élévation était ainsi occupée par trois grands appartements, celui du rez-de-chaussée, la grande salle ornée d'arcatures et la salle supérieure.

On entre aujourd'hui dans la salle inférieure par une brèche pratiquée récemment dans l'épaisseur de la muraille.

On a fait à cette tour quelques réparations qui ne paraissent pas suffisantes; le toit en zinc est mal entretenu, il pleut dans la salle supérieure; on pourrait remédier à cet inconvénient et à d'autres qui accusent une certaine négligence de la part de ceux qui sont chargés de la conservation du monument.

Quelques autres monuments peuvent être examinés à Issou-

dun ; le collége est placé dans les bâtiments d'une ancienne abbaye : le cloître est encore en partie conservé ; il paraît de la fin du XIIe. siècle ; les arcades reposent alternativement sur des pilastres quadrangulaires et sur des colonnettes ; l'ornementation des chapiteaux est toute végétale ; les bases attiques très-bien tournées ont des pattes.

Dans l'ancienne église de l'abbaye, qui est aujourd'hui un café, existe une crypte assez bien conservée, dont les colonnes et les chapiteaux annoncent le XIIe. siècle.

L'église paroissiale est assez vaste ; une partie de la nef appartient au style ogival de la première époque, d'autres parties sont plus anciennes sous le clocher.

Le chœur et ses bas-côtés paraissent du XVe. siècle ; le chevet est percé d'une grande et belle fenêtre flamboyante, garnie de vitraux.

Il y a quelques anciennes maisons à Issoudun. On a commencé à former une bibliothèque à l'Hôtel-de-Ville : elle ne renferme encore que 1200 volumes.

M. de Caumont est allé d'Issoudun à Bourges en passant par Charost et St.-Florent-sur-Cher.

Avant de se rendre à Tours il avait fait une courte tournée dans la Sarthe, et avait présenté à Tours quelques notes sur les monuments de ce département.

Le donjon de Beaumont qui borde la route royale est heureusement conservé : si les soubassements ont été enterrés par le remblai qu'il a fallu faire pour accéder au pont suspendu, au moins la partie principale est-elle dans un bon état de conservation, et pouvons-nous espérer qu'elle subsistera long-temps.

L'église de Beaumont offre, à l'archivolte de sa porte romane, des têtes plates dessinées par M. le Vte. Du Moncel, dans une excursion précédente. Du sommet de chacune de

ces têtes partent des espèces de tentacules ou des mains grossières qui remplissent les vides existant entre ces figures.



Les monuments du Mans ont été examinés dans tous leurs détails; soit lors des diverses réunions tenues dans cette ville sous la présidence du savant de regrettable mémoire, M. Cauvin, soit sous la présidence de son digne successeur M. Drouet. La Société française a d'ailleurs tenu, en 1837, le Congrès archéologique au Mans; et depuis, MM. Tournesac, Lottin, Hucher, Richelet, Espaulart, David, et plusieurs autres membres de la Société ont tenu les lecteurs du Bulletin au courant de ce qui s'y est passé d'important et des mémoires qu'on y a faits sur l'histoire et l'archéologie locale. La séance tenue le 2 mars dernier, a montré avec quelle activité se préparent divers travaux descriptifs, mais il est une création nouvelle, importante, sur laquelle il faut appeler l'attention, c'est le *musée d'antiquités* pour l'établissement duquel la Société française avait voté des fonds, et qui, grâce à l'extrême dévouement de M. Drouet, est déjà fort remarquable. M. Drouet est véritablement le créateur de ce musée, et depuis quelques mois plusieurs morceaux d'un grand volume y ont été placés. On peut citer surtout le magnifique plan, en relief, des ruines gallo-romaines d'Allonnes, exécuté à l'échelle de 5 centimètres

pour mètre, et reproduisant avec une scrupuleuse fidélité, l'appareil et tous les détails de construction (pavés, hypocaustes, placages, etc., etc.). Il n'existe pas de plan aussi important que celui-là, et l'on ne saurait trop encourager à en construire de semblables partout où l'on découvre des monuments gallo-romains, car le souvenir ne peut en être complètement conservé par des descriptions ni par des plans gravés.

Les tombeaux achetés et transportés tout récemment, au moyen de 400 fr. votés à Sens, par la Société française, sont encore du plus haut intérêt, et meublent très-convenablement aussi la grande salle où se trouve le plan des constructions d'Allonnes. M. Drouet, M. Hucher, et M. David, architecte, membre de la Société, qui a dirigé tous les travaux d'appropriation du local et de disposition des objets, méritent les plus grands éloges.

L'atelier dirigé par M. Tournesac continue de produire d'excellentes sculptures et de donner aux constructions religieuses et à leur ameublement la meilleure direction.

M. Hucher poursuit ses belles recherches numismatiques et archéologiques.

On voit que les travaux de la Société française sont conduits avec l'activité désirable dans les sept ou huit départements que nous venons de parcourir, nous ne doutons pas qu'ils ne soient aussi satisfaisants dans d'autres régions que nous examinerons à leur tour, quand l'occasion s'en présentera.

NOTICE

SUR

LE JUBÉ DE SAINT-FIACRE;

Par M. HOUEL,

Inspecteur de la Société française, directeur du Haras-du-Pin.

Le jubé de St.-Fiacre est certainement un des plus curieux et des plus gracieux monuments que nous ait légués l'art du moyen-âge. Il porte la date de 1460, époque glorieuse dans les fastes artistiques de la Bretagne. Après les guerres sanglantes qui l'avaient déchirée, après le renom des champs de bataille, cette province eut enfin quelque répit sous le sceptre ducal de Jean; elle en profita pour ajouter à ses lauriers les palmes du génie. Ses fils, poussés par une ardeur semblable à celle qui jetait leurs bataillons dans la mêlée, se mirent bravement à fouiller le bois et la pierre; il en jaillit les miraculeuses étoiles qui scintillent dans les campagnes bretonnes et dónt les plus brillantes s'appellent le folguat et le jubé de St.-Fiacre.

On sait que les jubés étaient des constructions soit en pierre soit en bois qui, dans les églises primitives, servaient à séparer la nef du chœur, et aussi à annoncer aux fidèles la parole de Dieu. Sur des piliers, quelquefois sur un mur

fermé par des grilles, s'élevait une longue galerie où l'on accédait par un escalier, c'était l'ambon ou jubé; il pouvait contenir plusieurs lecteurs et servait aussi pour les prédications, les prêtres prêchaient souvent du pied de l'autel, mais saint Chrysostôme préférait l'ambon. L'ambon fut en usage pendant 14 siècles dans la chrétienté; il ajoutait au mystère dont s'enveloppaient à cette époque les rites religieux: on a pensé que cette séparation des fidèles, *de l'enceinte sacrée ouverte aux seuls lévites*, ce demi jour jeté sur l'autel par les ciselures des arceaux, avaient une affinité mystique avec les voiles qui couvraient le sanctuaire du temple de Jérusalem.

Peu à peu l'usage de l'ambon disparut, il fut remplacé par des grilles pour la fermeture du chœur et par des chaires pour les prédications; celles-ci ne remontent pas au-delà du XVe. siècle, mais leur commodité, leur simplicité, la facilité de les établir, fit entièrement abandonner les jubés. Ceux de pierre, quoique beaucoup plus rares, se conservèrent plus long-temps à cause de la difficulté de leur destruction : heureux sont les monuments robustes. Les plus précieux, en effet, des débris des vieux âges, doivent leur conservation, non à la vertu, mais aux vices de l'homme, s'il ne détruit pas, c'est par paresse et lâcheté; le Vandale a peur de briser sa hache et le monument reste......... ! Ceux de bois disparurent promptement, d'abord des cathédrales, bientôt des églises paroissiales, et furent recueillis dans les chapelles plus simples dont ils formèrent bien souvent l'unique décoration. On cite peu de jubés en bois en Bretagne; les plus remarquables sont, dans le Finistère, ceux de l'Ambader, de St.-Herbat et de la Roche-Maurice. Dans le Morbihan, ceux de St.-Avoye, de St.-Nicolas et de St.-Fiacre; mais ce dernier dont nous nous occupons les passe tous. Comme ensemble, rien n'est plus majestueux et sévère que ce magnifique travail; comme détail, il rassemble tout ce que l'art le plus avancé, le ciseau

le plus délicat et le plus savant, créèrent de plus gracieux. C'est un caprice de dessin, une fougue d'imagination, une délicatesse d'exécution, qui semblent s'allier difficilement avec la naïveté proverbiale des imagiers du moyen-âge. Oh! de quelle sévérité n'usera pas à notre égard la postérité, quand nous méconnaissons ces merveilles écloses sous les doigts de ces *tailleurs d'images*, de ces *ouvriers* que les *artistes* de notre âge ne peuvent égaler qu'en les copiant.

Le jubé est porté sur un grillage en bois, ouvert par trois portes, dont une grande au milieu et deux plus petites; les piliers de la porte principale sont ornés de statuettes représentant diverses particularités de la vie de saint Fiacre, patron de la chapelle. D'un côté monte une gracieuse branche de vigne et de l'autre une branche de chêne qui vont aboutir au sommet, à la gueule d'un masque de dragon. Du reste, cette porte ainsi que le soubassement, sont une restauration évidente et portait le cachet de la renaissance; cette partie n'a jamais été peinte.

Le jubé proprement dit commence à la frise qui surmonte les portes: cette frise est sculptée dans toute sa longueur et présente des sujets fort curieux; le centre est occupé par l'effigie du Christ au tombeau; d'un côté un prêtre dit la messe, et de l'autre un moine est en prière; le côté gauche représente diverses scènes de tentation; le côté droit, la fameuse légende du renard qui prêche. L'église fit un grand usage, surtout vers les XIe. et XIIe. siècles, des sculptures symboliques que l'on a appelées avec beaucoup de justesse des *catéchismes iconographiques;* ce fut principalement dans la décoration extérieure des églises que les sculpteurs de cette époque cherchèrent à inspirer le dégoût du vice pour la peinture des tourments des damnés, ou la représentation hideuse ou satirique du vice lui-même. Cette coutume qui a donné lieu plus tard à tant de conjectures bizarres était logique dans

des siècles de foi et de simplicité et où l'immense majorité des hommes ne savait pas lire ; l'instruction populaire ne se faisait que par les prédications et les emblêmes qui parlaient aux yeux, voilà pourquoi la piété de nos pères multiplia à l'infini les images dans les décorations des églises du moyen-âge. Mais à mesure que l'écriture et la lecture devinrent plus communes, du moment surtout où l'imprimerie parut, l'usage du symbole s'amoindrit par degrés, et finit par disparaître de l'architecture. Il se réfugia dans les décorations intérieures des monuments et particulièrement dans les sculptures des jubés, des chaires, des stalles et autres boiseries.

La plupart des sujets furent tirés de l'ancienne iconographie, quelques-uns furent copiés, d'autres modifiés, d'autres furent entièrement changés, en général ils gagnèrent en convenance et en appropriation ; nous aurons occasion d'en voir plus d'un exemple.

Le renard qui prêche les poules vient de l'ancienne iconographie, il se trouve à l'église de Saint-Germain-des-Prés ; M. l'abbé Cousseau y voit la traduction de ce passage de l'écriture : « *Défiez-vous des faux pasteurs qui sont des loups ravissants revêtus de la peau des brebis :* » Le renard, dit-il, emblême de fourberie et « d'astucie, représente le fauteur d'hérésie, le faux docteur, « l'idée est la même, sauf cette différence, que le prédicateur « a encore un vice de plus. » Dans la première scène, le renard habillé en moine et prenant l'air dévotieux, prêche du haut d'une cage les poules qui l'écoutent, le bec tendu, puis on le voit se glisser sous la cage et venir se jeter sur ses crédules auditeurs. Mais ici le faux docteur ne triomphera pas, les brebis ont reconnu le loup ravissant de l'écriture ; les poules s'élancent bravement sur le renard et le saisissent de toutes parts. Enfin dans la dernière scène, le renard couché sur le dos, expire éventré par les poules qui s'acharnent sur

son cadavre ; c'est le triomphe de la foi sur l'hérésie. Les brebis ont plus fait que de se méfier du faux pasteur, elles l'ont démasqué et vaincu. Ce petit drame est de la composition la plus naïve et la plus spirituelle : le travail en est gracieux, il annonce un ciseau habile et exercé.

Au-dessus de la frise s'élève le corps du jubé, c'est là que l'artiste a épuisé tous les secrets de son art : il est formé par cinq têtes d'ogives gracieusement coupées ; les pendentifs sont ornés de fonds de lampes, d'où s'envolent de petits anges aux poses séraphiques, aux longues robes et aux ailes blanches, tels que les voyaient dans leurs rêves les artistes des siècles de foi.

Le jubé est dominé par un calvaire d'une belle et grande composition. Le Christ expire sur la croix, ayant à droite et à gauche le bon et le mauvais larron.

La face du jubé qui regarde le chœur est d'un travail aussi achevé que le reste ; elle est formée de dix cadres remplis par une dentelle de boiserie, offrant chacun un dessin différent. C'est tout ce que l'art gothique à jamais produit de plus parfait. Les pendentifs, pareils à ceux du côté de la nef, sont terminés par des statuettes de dragons et de monstres, dans lesquels on peut retrouver le *singularis ferus* de l'Écriture.

Sur les deux pendentifs du centre, on voit deux figures non symboliques ; ce sont deux anges portant sur la poitrine deux écussons, dont malheureusement le vandalisme a haché les blasons, c'étaient sans doute ceux des donateurs du monument : les quatre autres nous ont paru offrir des sujets symboliques ; nous allons en proposer l'explication.

Ces sujets rentrent tout-à-fait dans la classe de ces cathéchismes iconographiques dont nous avons parlé.

Mais nous allons voir avec quelle convenance et quelle délicatesse ils sont traités. Le premier, vers la gauche, offre

un bel arbre chargé de fruits ; un homme y monte et cueille des fruits : il regarde de côté pour voir si personne ne l'aperçoit. C'est le vol, et ici voyez l'habileté de l'artiste ; s'il se fût agi d'exécuter le symbole du vol dans une ville ou dans ces contrées où ce crime est organisé, il eût représenté un homme emportant de l'or ou des objets précieux ; mais dans la rude et austère Bretagne, que dérobait-on ? quelques fruits à l'arbre du chemin ! Le second tableau est aussi curieux, mais un peu trop naïf ; ici l'artiste était à l'aise, voilà bien un vice du pays ; voyez cet homme à large face et à large abdomen ; un baril est à ses côtés et d'autres symboles non moins positifs en font évidemment l'emblême de l'ivresse. C'est là un type local ; l'artiste n'eût pas peint cette image dans une contrée méridionale ; ailleurs, il eût représenté la Gourmandise, un des sept péchés capitaux, et il a voulu spécifier de quelle gourmandise il entendait parler. On sait que depuis César, le Celte aime à noyer dans le vin les chagrins de la vie.

Le troisième tableau représente un jeune homme et une jeune femme, revêtus d'habits somptueux, se promenant ensemble dans un bosquet ; ici, rien n'annonce au premier abord un but satirique : je pense cependant que l'artiste a voulu stigmatiser un vice comme dans les autres. Sous ces traits efféminés et langoureux, c'est la Luxure qui se promène ; mais il y a loin, il faut en convenir, de cette simple allégorie aux sombres images de la femme aux serpents, si souvent répétée par les sculpteurs des XIe. et XIIe. siècles.

Le quatrième tableau est encore un type local, c'est le trop fameux *sonneur* armé de sa cornemuse ; voilà le symbole de la danse, cette danse bretonne qui, depuis deux mille ans, semble comme instinctive à toute la race Celtique dont elle est le plus grand et presque le seul plaisir. Ce symbole est répété à l'infini dans les catéchistes iconogra-

phiques des églises bretonnes, quelquefois, comme ici, sous l'emblême unique du joueur de cornemuse, quelquefois sous celui de la danse entière.

Tout le jubé est peint de couleurs assez fortes, mais d'un bon goût et convenablement assorties. Le soubassement, tout comme nous l'avons dit, n'a jamais été peint. Cette partie est une restauration que nous pensons appartenir au XVIIe. siècle.

Tel est le jubé de Saint-Fiacre, dont cette incomplète description ne peut donner qu'une faible idée.

Il reste maintenant à donner le nom de l'artiste, ou mieux, comme il le disait lui-même, de l'*ouvrier* qui nous a laissé ce chef-d'œuvre; il mérite d'être compté parmi ceux des artistes célèbres qui honorent la Bretagne.

On lit dans un écusson à gauche, sur la façade qui regarde la nef:

L'an 1440, *fut faite cette œuvre par le Lougan, ouvrier.*

Malheureusement, ce magnifique travail est en ruine; la pourriture le ronge de toutes parts. Déjà des efforts ont été tentés pour sa conservation, 100 francs ont été votés et employés à consolider les parties inférieures du jubé; mais les secours obtenus sont insuffisants; il faudrait que l'administration accordât une somme convenable pour qu'un artiste intelligent pût réparer dignement l'œuvre du modeste ouvrier *le Lougan.*

NOTE

SUR

LA DALLE FUNÉRAIRE DE MARTIAL FORMIER,

A SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne),

Par M. l'abbé ARBELLOT,

Membre du conseil de la Société française, à Limoges.

Entre le tombeau de saint Junien et le maître-autel de l'église, on voit une large dalle funéraire en cuivre représentant un abbé (1), revêtu de ses plus riches ornements, la mitre en tête et la crosse à la main. Il se montre au milieu d'un cadre architectural de gothique fleuri, que décorent de gracieuses figurines. Ces dalles en cuivre sont extrêmement rares en France : d'après ce que nous a dit un archéologue anglais, elles sont plus communes en Angleterre.

Avant le déplacement du maître-autel, qui s'appuyait autrefois, comme on sait, sur le tombeau même de saint Junien, cette dalle était placée devant les degrés du marchepied; depuis ce déplacement, la partie inférieure de cette dalle se trouve cachée par un degré postérieur du marchepied de l'autel. C'est là que repose depuis trois siècles, Martial

(1) Et non pas un évêque, comme a dit M. Ardant dans l'Historique monumental du Limousin.

Formier (d'autres disent Fournier), ancien abbé de St.-Jean-d'Angély, et chanoine de St.-Junien. Autour de cette dalle on lit cette épitaphe en lettres gothiques :

CI : GIST : NOBLE. HOMME. MAITRE. MARCIAL. FORMIER. LICENCIÉ. EN. DROIT. CANON. IADIS. ABBÉ. DE. SAINCT. IEHAN. DANGE[LI. ET. CHANOINE. DE. CEANS. ET. MOURUT. EN. AIGE. DE, QUATRE, VINGT. DIS. ANS, LE. QUATORZIÈME. IOUR, DE. MARS. MIL. CINQ] CENS. ET. TREIZE. ANIMA. EJUS. REQUIESCAT. IN. PACE. AMEN.

Le P. Estiennot, qui rapporte cette épitaphe dans ses fragments d'histoire d'Aquitaine (Bibl. royale, t. 2, p. 29), l'a lue de cette manière : *Ci gist noble homme*, etc., *chanoine de céans..... lequel trespassa le III. jour de mai*, etc. Comme la partie de l'inscription que nous avons mise entre deux traits est cachée par l'autel, nous n'avons pu, par nous-mêmes, juger quelle est la meilleure leçon : nous adoptons toutefois celle que nous avons donnée, d'après des auteurs limousins, qui ont signalé l'erreur d'Estiennot.

Martial Fournier. Cette erreur du savant bénédictin a été reproduite par les auteurs du Gallia Christ. nova (t. 3, addit.), et de l'ouvrage intitulé : Clergé de France, qui dit ces mots sur Martial Fournier, dans le catalogue des abbés de St.-Jean-d'Angély.

49e. abbé : « Martial Fournier de la Villate, qui était abbé en 1479 et en 1500 ; il se demit et mourut le *trois mai* 1513. »

Voici d'autres détails sur Martial Fournier, que nous trouvons dans le P. Bonaventure : En 1488 « Jean Barton, évêque, consacra l'église de St.-Junien sous le nom du saint, en présence de Martial Fournier, protonotaire du Saint Siége, abbé commendataire de St.-Jean-d'Angély et archiprêtre de St.-Junien, etc. (t. 3, p. 731). »

Sépulcre ou calvaire. C'est ce Martial Fournier, qui fit élever dans la chapelle basse de St.-Martial, attenant à

l'église de St.-Junien, le sépulcre ou calvaire qui a été à-peu-près détruit dans les jours mauvais de la révolution. Estiennot, dans ses Fragments d'Hist. d'Aquitaine (t. 2, p. 29), lui attribue l'érection de ce monument, où l'on voyait ses armes. « C'est lui, dit l'abbé Legros, qui, après avoir mangé pendant soixante ans le pain de chanoine, fit faire le très-beau, mais très-négligé et très-mal exposé sépulcre de Notre-Seigneur, qu'on voit dans la chapelle de St.-Martial, attenant à l'église de St.-Junien, et où sont ses armes : écartelé au 1 et 4 d'or; au 2 et 3 à cinq points d'or, équipolés à 4 de sable, à la bande de gueules, danchée, brochant sur le tout. (Mém. sur les Chap. du Limousin, p. 385.)

Les débris curieux de ce monument qui sont restés sur le lieu même, quelques fragments admirables dispersés dans la ville, font regretter la dévastation de ce calvaire, les vieillards qui l'ont vu en parlent encore avec admiration. M. Mérimée a exprimé les mêmes regrets : « On m'a fait voir encore, dit-il, dans son voyage en Auvergne (p. 110), un autre tombeau dans une chapelle basse et presque souterraine. Il est orné de deux têtes de lions tenant un anneau dans leur gueule, et d'un assez beau caractère pour qu'on puisse les regarder comme antiques (1). Dans la même chapelle, on a réuni autour de ce sarcophage plusieurs statues, toutes fort mutilées, qui paraissent avoir fait partie d'un calvaire du XVe. siècle. Les débris de ces statues, autrefois peintes et dorées, méritent quelque intérêt, non seulement sous le rapport des costumes curieux qu'elles conservent, mais encore pour leur exécution qui révèle un artiste assez habile. » (Notes d'un voyage en Auvergne, p. 110.)

(1) Ces têtes de lions ne sont pas *antiques*, mais *imitées de* l'antique. A l'époque de l'érection de ce monument, la renaissance approchait, et le goût pour les ornements païens commençait à *renaître*.

NOTICE

SUR L'ÉGLISE PRIEURALE DE SIGY,

(Arrondissement de Neufchâtel) :

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Vers le milieu du XIe. siècle (1040), pendant que les Hugues de Gournay fondaient la collégiale de St.-Hildevert, les Hugues de la Ferté construisaient, sur les bords de l'Andelle, dans leur terre de Sigy, une abbaye en l'honneur de saint Martin et de saint Vulgain, confesseurs. Hugues Ier. était un des plus puissants châtelains de la contrée et un des plus riches seigneurs terriers du pays ; aussi dota-t-il magnifiquement la naissante abbaye, et dans la charte de fondation qui nous a été conservée, nous voyons parmi les signataires Mauger, archevêque de Rouen, les évêques de Séez et d'Evreux, les archidiacres du diocèse, de nombreux abbés et une foule de ducs, de comtes et de sénéchaux (1),

Ce n'est pas tout. A ces biens terrestres et fragiles il ajouta

(1) Carta fundationis abbatiæ de Sigeio. *Gall. christ.* t. XI. — *Hist. de l'abbaye de St.-Ouen*, par Pommeraye. p. 412-413.

un trésor incomparable qu'il avait conquis au prix de bien des sueurs, et qu'il conservait précieusement dans sa tour inexpugnable de la Ferté ; je veux parler du corps de saint Vulgain, apôtre de la Morinie, qui au milieu du VI[e]. siècle, passa d'Angleterre en France, à la voix de Dieu, pour évangéliser les peuples, demi-payens, du nord de la Gaule (1). Le disciple de St.-Colomban mourut à Lens en 590, et son corps y fut long-temps entouré d'un culte public. Hugues de la Ferté s'en empara et lui donna pour châsse une abbaye tout entière.

Hugues II ne se montra pas moins généreux que son père en faveur du monastère de Sigy, cette fondation de sa famille. Il lui donna les patronages des églises paroissiales de St.-Martin de Sigy, de Bruquedalle, du Boulley, de Ry, d'Argueil, de Gaillefontaine, de Saumont, de St.-Samson et de la Ferté; puis il ajouta la dîme de ses forêts, de ses moulins, de ses péages, de ses chevaux, de ses bœufs, de ses porcs, de ses brebis, de ses fromages, de ses pêcheries (2) et de toutes ses possessions dans le pays de Bray.

Ce pieux gentilhomme, voulant se dépouiller de plus en plus dans ce monde pour s'enrichir dans l'autre, mit de côté tous les soucis de cette vie mortelle pour ne s'occuper plus que des douceurs de la vie contemplative. Il se fit moine de l'abbaye de St.-Ouen, et reçut sur sa tête la couronne cléricale, gage pour lui de la couronne des élus. Mais en entrant à Rouen il déposa, aux pieds de saint Pierre et de saint Ouen, patrons du grand monastère, la charte de donation de

(1) La vie de St.-Vulgain se trouve dans Pommeraye, *Hist. de St.-Ouen*, p. 456. On y lit que ce Saint ayant abordé dans le pays des Morins, y trouva le peuple baptisé, il est vrai, mais *propter prædicatorum inopiam nondùm planè cultûs divini attigisse notitiam.*

(2) *Hist. de St.-Ouen*, par Pommeraye, p. 413. — Arch. départ.

l'abbaye de Sigy et le soumit pour jamais à la tour suzeraine de la puissante abbaye. Il ne mit pour toute condition à ce pieux vasselage que l'obligation d'offrir tous les jours, à Sigy, le saint Sacrifice de la messe pour le repos de son ame, celle de son père, de sa mère, et enfin celles des nobles comtes Richard, Robert et Guillaume de Normandie (1). Aussi toutes ces dispositions furent-elles confirmées avec empressement par les rois d'Angleterre, Henri Ier. et Henri II, protecteurs de l'abbaye de St.-Ouen (2).

Un des articles du contrat obligeait le monastère de St.-Ouen à entretenir continuellement à Sigy six religieux pour y faire le service divin. Il paraît que l'abbaye-mère s'acquittait assez mal de cette obligation, puisqu'en décembre 1261 et en janvier 1262, Eude Rigaud ne trouva au prieuré de Sigy que trois religieux y compris le prieur. Le couvent était dans un état déplorable, on n'y faisait plus l'office; les livres d'église étaient hors de service, et les revenus étaient tombés de plus de 1,000 liv. qu'ils étaient à 150 liv. (3). Tant de revers avaient dénaturé la fondation des Sires de la Ferté et avaient fait descendre leur belle abbaye à l'humble rang de prieuré; titre modeste qu'elle perdit encore par la suite des temps, tandis qu'une sage administration faisait monter le prieuré de St.-Victor-en-Caux au rang d'abbaye qu'il a toujours conservé depuis (4).

(1) Charte de Hugues II; *apud Pommeraye*, p. 413.

(2) Chartes de Henri 1er. et de Henri II. *Ibid.*

(3) *Regestrum visitationum.* Dans sa visite pastorale à l'abbaye de St.-Ouen, le pontife engagea l'abbé à renvoyer à Sigy trois religieux qu'il en avait enlevés, et à rendre à ce prieuré certains revenus dont il l'avait privé (21 mars 1262).

L'abbé de St.-Ouen y eut égard; le 4 août 1266, Eude Rigaud trouva, à Sigy, 6 religieux. *Regest. Visit.*

(4) *Hist. de St.-Ouen*, par Pommeraye, p. 362.

Le prieuré de Sigy fut complètement délaissé par les moines de St.-Ouen à l'époque des guerres de la ligue. Un sieur de Morgny, commandant du fort Sainte-Catherine, s'empara violemment de ses revenus, et depuis ce temps la mense a cessé d'être conventuelle. L'abbaye de St.-Ouen l'a conservée comme un bénéfice simple jusqu'à la révolution.

Le peuple, toutefois, n'en a pas perdu la mémoire. Il montre autour de l'église les restes de l'ancienne maison des moines, et il rattache cet ancien souvenir de gloire locale jusqu'aux débris cachés sous l'herbe.

Cependant, il faut bien le dire, il reste encore de cette puissance déchue, le plus beau souvenir d'elle-même. Je veux parler de l'église, véritable monument rural, que je crois bâtie à la fin du XII[e]. siècle. Je suppose que l'édifice roman, construit par Hugues dans la première moitié du XI[e]. siècle, aura disparu lors des guerres de 1152 qui ravagèrent les bords de l'Epte et de l'Andille. Cette église aura sans doute péri dans l'incendie qui consuma le château de son fondateur, et moins heureuse que la tour de la Ferté, la tour de Sigy se sera abimée dans les flammes (1).

Mais comme c'était le temps de la ferveur et de l'enthousiasme monumental, elle sera sortie de ses ruines plus belle que jamais, dans la seconde moitié du XII[e]. siècle ; aussi l'ogive s'y montre-t-elle nue et sans ornements. On dirait un enfant qui vient de naître.

Avant d'entrer dans l'examen détaillé de l'église, il faut savoir qu'elle était tout à la fois conventuelle et paroissiale. La paroisse dédiée à saint Martin, consistait dans la nef, séparée du chœur et des transepts par un mur de refend. L'autel

(1) Munitionem Hugonis de Garnaco quam veritatem nominant, assultu capiens, igni tradidit exceptâ turre quæ in alto monte sita est. Robertus a monte append. Ad Sigebertum apud Bouquet, t. XIII, p. 294.

paroissial était placé là où est actuellement la chaire. Le vaisseau, du reste, est extrêmement simple, seulement le portail est orné de tores; il appartient évidemment, ainsi que la fenêtre qui le surmonte, au style ogival primitif. Dans le côté nord de la nef, on remarque quelques fenêtres à ogives fort anciennes. Les poutres transversales qui soutiennent le toit ont été retravaillées à la fin du XVIe. siècle.

La partie la plus remarquable de l'église c'est le sanctuaire, délicieuse abside à sept pans dont la voûte est soutenue par huit arceaux. Ces arceaux s'appuient sur autant de faisceaux de trois colonnettes dont les chapiteaux sont formés d'un double rang de cornes ou de boutons en crosse. La clef de voûte est ornée d'une peinture représentant un écusson d'azur portant lion d'or et trois roses d'argent.

Je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement des fenêtres ogivales aiguës du chœur de Sigy avec les fenêtres de la nef de l'abbaye l'Isle-Dieu. La ressemblance m'a frappé et si elle était aussi grande que ma mémoire le suppose, ce serait une preuve de plus de l'époque que j'assigne à la reconstruction du prieuré, car l'Isle-Dieu fondée en 1187 fut consacrée en 1207 (1).

A droite et à gauche du chœur sont deux chapelles latérales appartenant également au style ogival le plus simple et le plus primitif. De ces deux chapelles une seule a été conservée, c'est celle de la sainte Vierge. C'est là que fut inhumé, en 1282, Nicolas de Beauvais, 20e. abbé de St.-Ouen, démissionnaire après une longue et sage administration. Il se retira à *la dite prieurté de Sigey, y mourut et fut enfouy al Mou-*

(1) *Relation géographique et historique de l'établissement de l'abbaye de l'Isle-Dieu*, dressée en 1760 par Delarue, abbé de l'Isle-Dieu. Chez M. Ed. Quesnel, à Auzouville.

tier d'icelle devant l'autel de Notre-Dame al Senestre du côté du cueur (1).

L'autre a été supprimée dans les siècles derniers pour en faire une sacristie. Le transept sud a été également condamné pour y asseoir le clocher. Les voûtes de cette partie de l'église sont complètement brisées. Celle de l'ancien clocher, entre le chœur et la nef, a été remplacée par un *lambry fait par Nicolas Crespin en* 1738.

Quoi qu'il en soit de ces restaurations sans goût et de ces aveugles mutilations, l'abbaye de Sigy n'en reste pas moins une des plus belles églises rurales du diocèse. Un curé, homme de goût, pourrait, à peu de frais, rendre à ce monument toute sa beauté native. Il serait aisé de faire disparaître cette couche d'ocre jaune qui a enlevé à ce délicieux sanctuaire sa teinte antique et vénérable. Les murs parasites qui ont germe entre le clocher et les chapelles tomberaient comme par enchantement. Les voûtes ne seraient pas trop coûteuses à rétablir. Le clocher reprendrait sa place naturelle sur la croix de l'église, et l'édifice deviendrait un des plus réguliers et un des plus purs que l'on puisse voir dans nos campagnes. Le voyageur qui parcourrait alors la vallée de Bray, serait surpris de rencontrer dans un vallon sauvage une aussi belle production de l'art chrétien ; tandis qu'aujourd'hui si l'œil de l'antiquaire sait en saisir les beautés à travers les blessures du temps et des hommes, le cœur du catholique ne peut que s'affliger de cet esprit d'oubli et d'indifférence qui a pesé si long-temps et qui pèse encore sur nos monuments religieux,

(1) *Hist. de St.-Ouen*, par Pommeraye, p. 362. — *Chronique des Antiquités de l'abbaye de St.-Ouen*, 1649. Mss. archives départ.

CHRONIQUE.

XVe. session du Congrès scientifique de France. — Une grande transformation s'opère de nos jours dans le monde académique : aujourd'hui que les connaissances sont le domaine de tous, les grandes réunions académiques fondées par M. de Caumont, sous le nom de Congrès, sont devenues indispensables ; elles ont pour but :

« *D'abord*, d'activer et d'encourager les travaux de chacun, en réunissant les hommes qui peuvent s'éclairer mutuellement de leurs conseils.

« *En second lieu*, de rechercher les moyens de donner aux travaux des savants réunis en corps, une direction meilleure, un plan mieux défini, l'ensemble et l'unité qui leur manquent.

« *Troisièmement*, d'examiner l'état actuel des sciences et des lettres, et de discuter les questions générales qui en intéressent l'avancement et la prospérité.

Ce but a été atteint dans toutes les contrées où des sessions ont eu lieu, et les 18 volumes (1) de comptes-rendus publiés, depuis 1833, par le Congrès, sont un ouvrage des plus curieux à lire : on y voit l'histoire des études et de leurs progrès dans les départements durant les 15 années qui se sont écoulées depuis que M. de Caumont a importé en France

(1) Cette collection ne se trouve à Paris que chez un seul libraire, M. Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

ces grandes réunions que l'Allemagne avait inaugurées plusieurs années auparavant, sous les auspices du savant Cte. Alexandre de Humbold.

On y voit comment pendant les premières années il fallut lutter contre l'indifférence et le mauvais vouloir des Sociétés savantes existantes : aujourd'hui la cause des Congrès est gagnée, ils n'ont plus que des partisans et chaque année l'institution grandit de plus en plus. Si l'on pouvait en douter, il suffirait d'examiner la révolution opérée dans les travaux d'un grand nombre d'académies : nous en voyons beaucoup, en effet, qui suivent à présent la marche des Congrès et leur plan de travail, quelques-unes même ont poussé l'adoption du principe jusqu'à transformer leurs séances publiques annuelles en Congrès locaux pour lesquels il se publie un programme de questions à discuter.

C'est là une preuve éclatante de la victoire remportée par les Congrès et de l'adoption du système nouveau d'études par ceux mêmes qui l'avaient déprécié d'abord ; mais une preuve plus positive encore de leur importance croissante peut être tirée du nombre des personnes qui les fréquentent. Ce nombre augmente chaque année et il augmentera de plus en plus, nous expliquerons plus tard pourquoi.

Cette année c'était à Tours que siégeait le Congrès scientifique de France, 980 membres figuraient sur la liste et 700 au moins assistaient aux séances : M. le docteur Bally a été élu président-général du Congrès ; les vice-présidents-généraux étaient, dans l'ordre des suffrages, MM. de Caumont ; baron d'Angelier ; Roux, de Marseille ; et Richelet du Mans.

Voici les noms des principaux membres de la Société française qui ont siégé aux séances de la section d'archéologie, présidée par M. l'abbé Bourassé :

Mgr. Morlot, archevêque de Tours ; Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers ; MM. de Caumont, directeur de la Société française ;

l'abbé Manceau, inspecteur d'Indre-et-Loire; l'abbé Voisin, membre du conseil de la Société; Bally, de l'Institut des Provinces; Lallier, de Sens; l'abbé Bandeville, de Reims; Didron, secrétaire du Comité des Arts et Monuments; comte de Mellet, de la Marne; Dufour, d'Amiens; Taillard, de Douai; l'abbé Poquet, de Soissons; Verdier, de Paris; de La Saussaye, de Blois; marquis de Vibraye, de Loir-et-Cher; Richelet, du Mans; Espaulart, du Mans; de La Sicotière, d'Alençon; Ernoux, d'Angers; Lecointre-Dupont, de Poitiers; l'abbé Auber, membre de l'Institut des provinces, id.; Lacurie, de Saintes, id.; Cartier, d'Amboise; V[te]. de Cussy, de Paris; Paul Huot, de Versailles, inspecteur de Seine-et-Oise; Launay de Vendôme; Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire, de Bordeaux; Pernot, de Vassy (Haute-Marne); G. de Soultrait, inspecteur de l'Allier; Teste d'Ouet, de Paris; l'abbé Santerre, vicaire-général de Pamiers; Du Challais, de Beaugency; C[te]. de Chasteigner, de Bordeaux; Loriquet, de Reims; César Dally, architecte, à Paris; Eugène Lecointre, de Poitiers; de Bois-Lecomte, de Tours.

M. Paul Huot, membre de la Société française, faisait partie du secrétariat. Parmi les vice-présidents figuraient M. Cartier, d'Amboise; M. Taillard, de Douai; M. Bandeville, de Reims.

La section d'archéologie était la plus nombreuse avec celle des beaux-arts; on y a discuté avec talent des questions fort importantes. Quelques-unes de ces discussions ont été reportées en séance générale où elles ont vivement intéressé et impressionné l'assemblée composée parfois de 1,000 auditeurs. Nous citerons les magnifiques improvisations de M. le comte de Falloux, député de Maine-et-Loire, les brillantes improvisations de M. de La Sicotière, sur le caractère de Louis XI, sur le symbolisme dans l'architecture du moyen-âge, et les savantes répliques de plusieurs membres, les

profondes discussions de M. de Boislecomte, de Tours; de M. Lallier, de Sens; discussions dont la clarté rendait l'intelligence facile à tous; le charmant discours oral de M. le colonel Jacquemin, qui a tracé rapidement l'histoire de l'harnachement depuis les anciens jusqu'à nous.

M. Huot, qui avait montré à Reims un incontestable talent, a chaque jour fait des rapports du plus haut intérêt, soit sur les promenades archéologiques de la section, soit sur les séances qu'il était chargé de reproduire en sa qualité de secrétaire : jamais on n'avait mis plus d'esprit dans la reproduction des discussions, de talent dans la traduction en quelque sorte, de ces discussions verbales, souvent un peu confuses et qui ont besoin de recevoir une forme nouvelle du secrétaire, quand il a le talent nécessaire pour opérer cette transformation; or, il en faut souvent beaucoup. M. Huot a montré combien ce travail lui était facile : il a constamment mérité les applaudissements de l'assemblée.

La première question d'archéologie appelait la discussion sur les causes, le développement et les lois du symbolisme dans l'art chrétien; question immense qui n'a pu être suffisamment développée, malgré le nombre et l'habileté des orateurs, mais qui du moins a reçu des commentaires attachants. M. l'abbé Crosnier, de Nevers, a exposé l'histoire du symbolisme dans un mémoire riche d'aperçus et de savoir; M. l'abbé Corblet, de Beauvais, a lu un éloge de l'architecture chrétienne symbolisée par tous ses détails; cet éloge, sur la demande de la section, a été relu en séance générale. M. l'abbé Bandeville, de Reims, a parlé aussi sur la question, également traitée avec beaucoup de talent et d'intérêt, par MM. Ernoult, d'Angers; de La Sicotière, d'Alençon; le comte de Mellet, Du Challais, Onésyme Le Roy, et Dally, directeur de la *revue architecturale*. Le point culminant était de savoir quelles limites

il fallait imposer au symbolisme, s'il se trouvait naturellement restreint à certaines règles au-delà desquelles les artistes avaient pu donner l'essor au caprice de leur imagination; ou si, n'accordant rien à sa volonté personnelle, on doit lui refuser d'avoir rien sculpté ou peint dans les églises qui ne fût l'expression d'une pensée arrêtée d'avance et avouée par l'esprit religieux. Ce dernier sentiment a trouvé des antagonistes; et les discussions vives, animées, qu'il a soulevées, ont occupé plusieurs séances en soutenant toujours l'attention. Il semblait qu'on eût volontiers disserté jusqu'à la fin du Congrès sur un sujet si fécond; si actuel, et sur lequel, en effet, il reste encore à faire beaucoup de livres.

Le symbolisme religieux agit dès l'origine du monde, se manifeste au déluge par l'arc-en-ciel, la colombe et l'olivier; paraît à l'époque évangélique dans les comparaisons employées par le Sauveur lui-même; peut-être ensuite dans les constitutions apostoliques par l'orientation imposée aux églises, et sort enfin des catacombes où les plus simples images offrent souvent le souvenir des premiers chrétiens et de leur culte. Passant aux périodes les plus caractéristiques du moyen-âge, le symbolisme reste purement chrétien aux Xe., XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, mais vers le XIVe., l'élément féodal se glissant dans l'église, y établit sa domination, y mêle les idées du pouvoir temporel et jette parmi les symboles catholiques des images qui peuvent bien ne représenter que des idées profanes: mais ces images ne sont pas en aussi grand nombre que quelques-uns veulent bien se le persuader, et, au moyen de l'observation et de l'étude, on arrive maintes fois à y reconnaître une intention morale qui renferme encore un sentiment chrétien. — Quant aux sources du symbolisme, elles sont dans *l'Ecriture Sainte*, dans les *Pères de l'Eglise*, dans la *Tradition historique* qui comprend avec l'Histoire Sacrée ou Ecclésiastique, la *Légende* et les *Fabliaux*. Pour

se faire du symbolisme une connaissance nette et complète, il faut se livrer à des études sérieuses, attentives et profondes de ces trois sources. Avec elles on parviendra à expliquer les figures les plus inexplicables en apparence, et l'on se convaincra que rien d'arbitraire n'en a déterminé le choix, qu'au contraire une intention bien arrêtée, quoique souvent peu comprise, a présidé à toutes les œuvres d'art qui servent de décoration à nos édifices religieux. A ce sujet, et comme argument contre ces principes, on a cité jusqu'à satiété depuis dix ans, un texte de saint Bernard, dont les adversaires du symbolisme ont cru pouvoir déduire, qu'au XIIe. siècle on n'attachait aucun sens aux images monstrueuses et grotesques semées dans l'ornementation de cette époque; il est résulté de cette citation ramenée au Congrès de Tours et précédée de tout ce qui s'y rattache nécessairement, un sens qui ne contredit plus la science, puisqu'il prouve que saint Bernard n'a jamais reproché à ses religieux l'emploi de ces sculptures et comme choses purement insignifiantes, mais comme objet de luxe, qui coûtaient cher; et dont la dépense pouvait être mieux employée par des gens qui se faisaient obligation de la pauvreté évangélique.

On a parlé ensuite, à propos de Foulques Nerra et de son influence sur le développement de l'architecture militaire au moyen-âge, des châteaux et de l'époque à laquelle la forme cylindrique avait remplacé la forme carrée. — Les notions exposées sur ce point par M. de Caumont, et sur lesquelles on s'est trouvé généralement d'accord, sont développées dans le précédent n°. du Bulletin.

Des faits intéressants ont été produits; M. Duchallais a cité un document prouvant que le vieux donjon de Langeais, figuré par M. de Caumont (Bulletin, t. XIII, p. 517), et dans lequel on voit encore des briques, était antérieur à Foulques Nerra, comme les caractères architectoniques ten-

daient à le faire supposer ; les châteaux de Montrichard



DONJON DE MONTBASON.

et de Montbason ont été avec celui de Loches analysés par M. de Caumont. M. Verdier a donné des détails sur le donjon de Semblançay et sur plusieurs autres ; la discussion a été intéressante et instructive, elle sera reprise plus tard au sein de la Société française.

L'art héraldique a été aussi l'objet de quelques dissertations faites par MM. Lambron, Duchallais, de Mellet, baron de Mathan ; il en est ressorti que dès le XIIe. siècle on avait arrêté des règles fixes qui déterminaient les pièces et les couleurs. Plusieurs exemples de rois de France, entre autres Philippe-Auguste, changeant les pièces honorables de certains chevaliers après des actions d'éclat, font adopter cette conclusion. Néanmoins cette question nous a paru avoir été peu étudiée, et le serait pourtant utilement.

Les recherches historiques ont tenu peu de temps ; certaines autres qui tiennent à l'art et que l'archéologie peut revendiquer à bon titre, n'ont pu avoir de solution, faute de discussion : le temps pressait, et d'ailleurs, dans ce Congrès comme dans quelques autres, un trop grand

nombre de sujets d'études encombraient le programme ; beaucoup des plus intéressants ont dû être renvoyés.... à l'une des prochaines sessions.

Des courses archéologiques dans la ville , des excursions dans les campagnes environnantes ont fait tour à tour connaître aux étrangers les richesses monumentales et les belles ruines de la cité et de la banlieue. On s'est pris surtout d'un profond intérêt pour la belle et triste église de St.-Julien , dégradée encore et malheureuse, mais qui, rachetéee par le zèle éclairé de Mgr. Morlot , archevêque de Tours , par le dévouement généreux du Conseil municipal et des souscriptions particulières, enfin par le secours efficace du gouvernement , va retrouver bientôt sa vieille gloire sous l'influence pleine de talent de M. Gustave Guérin, architecte du département et de la ville , aux soins duquel on devra déjà dans quelques mois la jolie chapelle gothique du petit séminaire.

Le Congrès a été fort remarquable ; nationaux et étrangers semblaient un même peuple n'ayant qu'une même bannière, et cet heureux accord a semblé inspirer les paroles si belles, si limpides, si avidement écoutées de M. le vicomte de Falloux, député de Maine-et-Loire, qui est venu charmer une séance générale par un discours où le ton charmant des convenances les plus délicates l'a constamment disputé à l'élévation des pensées et à la pureté d'un style et que l'assemblée a plusieurs fois couvert d'applaudissements.

L'abbé AUBER,
Inspecteur-divisionnaire de la Société française.

XVIe. session du Congrès scientifique de France. — Messieurs les secrétaires-généraux de la XVIe. session du Congrès scientifique de France se sont réunis pour aviser aux préparatifs du prochain Congrès, ils ont fait choix des secrétaires

de section et du trésorier. Les questions qui feront partie du programme seront choisies dans les séances ultérieures de la commission préparatoire.

Compte-rendu de la XIVe. session du Congrès scientifique de France. — L'impression du compte-rendu de la XIVe. session du Congrès scientifique de France est terminée ; ce compte-rendu forme deux volumes in-8°. ornés de planches.

On ne saurait trop féliciter M. Roux, secrétaire-général, pour les soins qu'il a apportés à cette publication. Les deux volumes, très-bien imprimés, sont pleins d'intérêt et montrent de plus en plus l'utilité de la grande réunion dont la XIVe. session s'est tenue à Marseille. Ces deux volumes peuvent être présentés comme modèles à suivre par MM. les secrétaires-généraux de la XVe. session. La ville de Marseille a fait frapper, en commémoration du Congrès, une belle médaille dont tous les membres ont reçu une épreuve.

L. M.

Congrès scientifiques étrangers.—Le Congrès scientifique Allemand siégeait cette année à Aix-la-Chapelle ; en raison du voisinage de cette ville, on aurait pu croire que la France eût eu beaucoup de représentants ; ils y étaient peu nombreux : les plus distingués étaient M. Du Vernoy et le docteur Roux, membres de l'Institut, qui avaient déjà, en 1842, siégé au Congrès de Mayence. Le Congrès Allemand n'est pas assez annoncé en France ; les journaux ne font pas connaître le lieu choisi pour la réunion. Le Congrès italien est au contraire annoncé par des circulaires. La session de cette année, à Aix-la-Chapelle, a été, à ce qu'il paraît, d'un intérêt médiocre, elle n'a pas réuni non plus autant de membres que plusieurs des réunions précédentes.

Le Diario a publié le compte-rendu des séances du 9e.

Congrès des savants réunis à Venise. La plupart des journaux Italiens qui commentent ce document, s'accordent à présenter cette réunion comme la plus stérile qui ait eu lieu depuis l'institution du Congrès italien.

« Les circonstances politiques ont réagi d'une manière défavorable sur les travaux de l'assemblée, auxquels n'ont pris part qu'un petit nombre de savants de l'Italie inférieure; les régates à Venise, l'œdipe du Cirque-Olympique à Vicence, la fête des fleurs à Padoue, la visite aux antiquités de Polo, en Istrie, toutes les magnificences hospitalières de Venise envers ses hôtes, ont naturellement absorbé, au profit du plaisir, une large partie du temps réclamé par la science; mais pourtant des discussions intéressantes ont été agitées avec fruit : entre autres, celles de l'application de l'éther, l'examen chimique des eaux des puits artésiens, l'appréciation de divers procédés et théories agronomiques, etc. »

Singulier auto-da-fé à Gênes. — On lit dans un journal : « Depuis des siècles les Génois conservent avec un patriotique « orgueil les drapeaux de plusieurs trophées conquis sur les « Pisans. Ces monuments de leur gloire passée, déposés dans « diverses églises, rappelaient aux générations actuelles les « guerres acharnées que se livraient au moyen-âge les fières « républiques italiennes. Dans un *noble mouvement* de réconciliation et *d'oubli*, Gênes a résolu D'ANÉANTIR CES TROPHÉES « et a invité une députation de Pise à venir assister aux *fêtes* « qui doivent sceller à jamais les liens de la fraternité italienne. »

Nous ne nous serions jamais douté que l'union et la fraternité Italienne dussent être cimentées à Gênes, par un *autodafé* si ridicule aux yeux des hommes sensés. *Ce noble mouvement*, pour se servir des expressions du journal, nous rappelle le temps de la révolution française, où, pour faire oublier la féodalité, on brûlait les monuments les plus rares, les docu-

ments les plus précieux pour l'histoire des pays. Ce que faisaient des hommes sanguinaires et ignorants, on va le faire à Gênes en 1847, on va arracher ces trophées qui excitent à bon droit la curiosité des étrangers et les anéantir aux huées d'une ignorante populace ; le tout au nom *de la fraternité italienne* !!!

Si l'on veut absolument les faire disparaître, qu'on les dépose dans un musée, mais que dans aucun cas on ne les brûle. Est-ce que l'anéantissement de ces drapeaux conquis dans les guerres diverses et de ces chaînes de fer enlevées à l'ancien port de Pise, pourra jamais effacer des faits burinés en caractères indélébiles par l'histoire? Evidemment non, et il y a un aveuglement inconcevable de la part de ceux qui offrent le sacrifice et de la part de ceux qui pourraient l'accepter : il serait bien aux habitants de Pise de donner une leçon de générosité à leurs amis de Gênes en refusant de s'associer aux fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion d'un acte de barbarie et de l'anéantissement de monuments *qui appartiennent à leur histoire aussi bien qu'à celle de Gênes.*

X.

Restauration des peintures murales de la sacristie de Sainte-Radégonde de Poitiers. — Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.—On sait ce que vaut dans l'estime des archéologues cette jolie annexe d'une de nos plus belles églises. La sacristie de Sainte-Radégonde que je crois de fort peu antérieure à la reconstruction de la nef, due à la 2e. moitié du XIIe. siècle, est un ouvrage du genre bysantin fleuri, entièrement exécuté, sur ses quatre faces égales, en pierre de grand appareil régulier. La voûte, de petit échantillon allongé, se divise en huit compartiments par des nervures cylindriques partant de la clef et retombant sur les chapiteaux de 12 colonnes tronquées dont la base est remplacée par des têtes tantôt gracieuses, tantôt sévères ou grotesques; quelques-unes

de ces têtes sont historiques, si l'on en croit une tradition que nos plus savants antiquaires n'ont pas dédaignées : les autres présentent dans les traces de leurs caractères divers des idées symboliques. Aux quatre angles de cet intérieur, et accolés aux parois de la coupole, on distingue les quatre figures consacrées des évangélistes tenant chacune leur livre ouvert avec les noms, en caractères des XIIe. et XIIIe. siècles, des écrivains sacrés qu'elles représentent. La clef de voûte est ornée d'une petite statuette, en haut-relief, du Père céleste, bénissant à la manière latine : sa figure est tournée vers l'orient, et les deux culs-de-four qui garnissent les deux angles de ce même côté portent, sculptés de la même manière, l'un, l'image de Dieu le Fils ; l'autre, celle du St.-Esprit sous l'emblême mystérieux de la colombe.

Tout cet ensemble, d'une grande élégance, et dont certaines parties, telles que les chapiteaux des petites colonnes, ont été fouillées avec une délicatesse irreprochable, était vu primitivement revêtu de couleurs variées dont l'effet avait disparu plus tard sous la brosse de cinq ou six générations de badigeonneurs. On allait renouveler une fois de plus l'ignoble opération, quand l'Ange gardien du monument a tout-à-coup interposé son influence protectrice. Les couches nouvelles de la chaux officielle furent grattées avec celles que déjà elle abritait, et quelques mois plus tard, guidé par les indices de l'ancienne peinture, éclairé par de mûres réflexions, par des recherches faites dans l'église même, par l'étude des restaurations de ce genre entreprises à la Sainte-Chapelle, enfin par les indications du Comité des Arts et Monuments, on a pu rendre à ce curieux édicule sa physionomie première en lui restituant les peintures qu'il réclamait. Le fond de la voûte est bleu ciel, parsemé d'étoiles d'or. Les nervures bistres sont chargées dans toute leur hauteur de fleurs jaunes à six pétales et d'oiseaux qui semblent s'élever quelques-uns

sans le secours de leurs ailes, vers le Dieu qui est le centre de toutes choses. Les figures humaines animées par le ton naturel des couleurs diraient bien haut par leur expression toute seule, indépendamment des notions que l'art nous a laissées, que le moyen-âge n'avait pu séparer la peinture de la sculpture. Une archivolte qui décore la porte d'entrée, et dont les feuillages et les moulures ont aussi leurs couleurs propres, est très-riche d'effet et contraste savamment avec la teinte uniforme des murs, sur lesquels un fond gris est tout simplement semé de croix et de fleurons plus foncés, encadrés dans des losanges sans nombre formées par des lignes qui se coupent en diagonales, du niveau du sol à la naissance de la voûte.

« Somme toute, je puis attester à la Société française que tous les soins possibles ont été donnés à cette restauration importante, qu'elle a été exécutée par M. Honoré Hyvonait, peintre de notre ville, avec toute l'intelligence qu'on avait attendue de lui, et que nulle œuvre de ce genre n'a jamais été plus digne de l'intérêt des archéologues et des artistes. Une seule chose manquera encore à la sacristie de Sainte-Radégonde et probablement ne lui sera pas donnée de sitôt : ce sont des verrières aux mille couleurs dont les reflets viennent se marier à sa toilette intérieure et donner dans cet étroit espace le gracieux et complet spécimen de tout ce que la peinture chrétienne des temps de foi vive avait de séduisant et de pieux. Ce ne serait pas là une grande dépense. Deux fenêtres romanes, longues et rétrécies, éclairent seules ici le sud et l'occident. Si la Société française voulait un jour augmenter en leur faveur le nombre de ses bonnes œuvres, si généralement appréciées, elle contemplerait notre gratitude dont je suis heureux de lui offrir aujourd'hui l'expression pour le bien qu'elle nous a fait.

L'abbé AUBER.

Séance administrative tenue à Caen, le 15 octobre, par la Société française, sous la présidence de M. le marquis DE LA PORTE, *de Vendôme.* — La Société a tenu le 15 octobre une séance administrative très-intéressante sous la présidence du savant et respectable marquis *de La Porte*, de Vendôme. MM. *Lambert*, de Bayeux; de *Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure; *Le Petit*, secrétaire-général; *Richelet*, du Mans; *Lair*, *Bouet*, *Guy*, *Pellerin*, *Bellivet*, *Bourdon*, *Le Flaguais*, de Caen, assistaient à cette séance.

M. de Caumont y a rendu un compte sommaire de ce qui a été fait par la Société dans les différentes villes où elle a tenu des séances dans le courant de septembre; puis il a donné connaissance des nombreuses lettres de correspondance adressées de différents points de la France depuis le 20 août dernier. Parmi elles, deux lettres du Ministre de l'Intérieur annoncent qu'il a été fait droit aux réclamations adressées par la Société réunie à Limoges, et que les renseignements nécessaires pour compléter le dossier relatif aux monuments recommandés, a été immédiatement demandé à M. le Préfet de la Haute-Vienne.

M. Ed. Lambert a lu quelques fragments d'un ouvrage très-important dont il s'occupe sur les jetons; plusieurs des jetons décrits par le savant numismate intéressent particulièrement la ville de Caen.

Le Conseil a vu avec beaucoup d'intérêt un projet dû à M. Lair, de Beauvais, architecte, à Bayeux, pour le rétablissement de la chapelle de Saint-Gerbold, à Ver, près Bayeux; des remercîments ont été votés à M. Lair de Beauvais.

Le plan de l'église de Bavent et divers projets d'autels gothiques pour l'église de Cagny ont été communiqués par M. Gaugain.

M. le curé de Cintheaux a entretenu le Conseil du projet qu'il a conçu de rétablir des fenêtres romanes qui ont été autrefois mutilées, dans le mur méridional du chœur de cette église.

M. Bouet a annoncé que par suite de travaux imprudemment faits à l'intérieur de l'église de Cully, la tour romane de cette église était fortement compromise et en danger de s'écrouler : Le Conseil a déploré le droit que s'arrogent les fabriques et les communes de faire des travaux sans en donner communication à l'autorité, et qu'elles confient le plus souvent à des hommes sans goût et sans capacité. C'est pour la centième fois que des faits semblables se reproduisent. L'administration seule pourrait y mettre un terme. M. Bouet est chargé de dessiner avec soin la tour de Cully avant sa démolition.

M. Le Petit a annoncé qu'une sacristie allait être ajoutée à l'église de Missy. M. de Caumont a rappelé que le côté sud de l'église est percé d'une belle porte du XIIIe. siècle qu'il a figurée dans sa Statistique monumentale du Calvados, et qu'il serait à désirer que la sacristie fût placée du côté du nord où l'église n'a pas le même intérêt que du côté opposé.

M. Bourdon, membre de la Société française, sur le point de publier une monographie du Mont-St.-Michel, in-f°., avec 12 grandes planches dessinées d'après nature et lithographiées par M. Bouet, avec un incontestable talent, a donné quelques détails sur cette importante publication. M. Bouet a communiqué une belle lithographie de l'église St.-Pierre et plusieurs autres dessins.

M. le comte de Vigneral, membre du conseil de l'Association normande, à Ry (Orne), a été proclamé membre de la Société.

Inspection de M. Mérimée. — M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques, est arrivé à Caen dans la première quinzaine d'octobre; il est ensuite allé à Bayeux, à Falaise, à St.-Pierre-sur-Dive et à Lisieux.

Fouilles exécutées aux Monts-d'Eraines, près Falaise, par M. Jenvrain. — M. Galeron avait signalé, sur les Monts-d'Eraines un point jonché de briques et de tuiles à rebords, qui annonçaient l'existence d'un édifice gallo-romain.

Un jeune instituteur, M. Jenvrain, membre de la Société française pour la conservation des monuments, antiquaire plein de zèle, vient de pratiquer des fouilles sur cet emplacement, elles ont été couronnées d'un plein succès; plusieurs appartements dont un terminé par une abside semi-circulaire, des médailles de *Néron*, *d'Adrien*, *d'Antonin-le-Pieux*, *de Constantin*, *de Posthume*, des styles en bronze, des épingles en ivoire et beaucoup d'autres objets, tels sont les résultats déjà obtenus. Les fouilles continuent.

Exécution des plaques portant des inscriptions historiques votées par la Société française à Amiens.

La Commission chargée de l'exécution des plaques votées à Amiens a présenté le rapport suivant :

La plaque de St.-Martin d'Amiens, fondue en relief, a coûté chez M. Bouilliand, fondeur à Paris. .	45	»
Port de cette plaque, à Amiens, ...	3	75
Payé au serrurier pour la sceller.	2	»
Payé à M. Bouilliant pour la plaque qui devait être placée à St.-Valery, en mémoire du départ de Guillaume pour la conquête de l'Angleterre (V. le tome XII du Bulletin, p.), large de 160^{c}., sur 1^{m}. de haut.	120	»
La facture du fondeur s'élevait, pour la plaque et l'emballage, à 140 fr., mais sur nos observations il a consenti à faire une réduction de 20 fr.		
Port de cette plaque de Paris à Amiens, et d'Amiens à St.-Valery-sur-Somme.	3	70
Payé au menuisier pour ouvrir la caisse. . . .	1	»
Payé au serrurier pour la pose de cette plaque sur la façade de l'entrepôt, à 6^{m}. de hauteur. .	9	»
Port de deux lettres de Paris.	»	80
Total. . .	185	25

Ces deux plaques sont en zing coulé ; ce métal a été préféré comme résistant mieux à l'action du temps que la fonte

qui finit par s'oxider. Les caractères sont en relief et dorés sur un fond noir.

La plaque de St.-Valery est ainsi conçue :

De ce port
en 1066
Guillaume de Normandie
partit
à la tête d'une flotte de 400 *voiles*
Pour la conquête de l'Angleterre.

Au bas, j'ai fait mettre : S. F. P. L. C. D. M. H. (Société française pour la conservation des Monuments historiques.)

La Commission que vous aviez désignée pour composer le texte des deux inscriptions a tenu de nombreuses réunions ; il n'était pas facile de s'entendre sur les détails historiques que l'on ferait entrer dans la composition de la plaque, mais enfin nous avons fini par tomber d'accord.

Une autre difficulté s'est bientôt présentée, M. le maire de St.-Valery tenait à ce que cette plaque fût scellée au-dessus d'une ancienne porte de la ville, qui a bien l'avantage de dater du XIIe. siècle, mais qui malheureusement fait face aux champs et n'est aucunement fréquentée par les étrangers qui n'entrent à St.-Valery que par La Ferté. La commission a pensé que le seul emplacement convenable pour cette inscription devait être l'entrepôt, vaste bâtiment situé en face du port, à l'entrée de St.-Valery et sur la grande route d'Abbeville à Eu. La plaque se trouve là parfaitement en évidence et frappe les regards de tous les étrangers qui n'entrent à St.-Valery que du côté du canal.

Le texte de la plaque de St.-Martin a soulevé moins de discussion dans le sein de la commission ; en voici les termes :

Emplacement de l'abbaye St.-Martin-aux-Jumeaux
fondée en 1073
où on lisait cette inscription :

CHY SAINT MARTIN DONNA UN MANTEL
EN L'AN TROIS CHENT ADJOUTEZ TRENTE SEPT.

La partie que je souligne forme le distique qui, dès le XV[e]. siècle, se trouvait gravé sur une plaque de cuivre dans le chœur de l'ancienne église. J'ai pensé qu'il était convenable de le conserver à cause de sa forme naïve, qui porte avec elle le cachet épigraphique du temps.

Maintenant, Messieurs et chers collègues, j'ai à vous exprimer la reconnaissance de la population tout entière pour l'empressement que vous avez mis à faire verser les fonds nécessaires pour ces deux inscriptions. L'exemple donné par la Société française portera ses fruits; la Société archéologique d'Amiens se propose de porter chaque année à son budget une somme qui, toute modeste qu'elle soit, lui permettra cependant de consacrer aussi sur plusieurs points de la province les faits les plus intéressants de l'histoire locale, et notamment ceux qui se rattacheront plus particulièrement à l'histoire générale de France, et c'est à votre généreuse et honorable initiative que la Picardie devra la première application de cette œuvre toute patriotique. DUFOUR,

Membre de la Société française.

Séance publique annuelle de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.—L'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres a décerné cette année, comme les années précédentes, des médailles d'or et des mentions honorables aux auteurs des meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales.

Une médaille d'or de 500 fr. a été décernée à M. de Caumont pour le 1[er]. volume de la Statistique monumentale du Calvados : voici comment s'exprime à ce sujet dans son rapport lu en séance publique le savant M. Le Normand, organe de l'Académie : « La Statistique monumentale du Calvados, « par M. de Caumont, est un ouvrage dont le premier volume

« a fixé notre attention d'une façon toute particulière. M. de
« Caumont, par ses anciens et utiles travaux, semblait appelé
« mieux qu'un autre à accomplir une pareille tâche, peut-
« être même s'est-il surpassé dans cette dernière production.
« En suivant l'ordre topographique, le seul qui soit vraiment
« approprié à ce genre de travail, il a soin de joindre à la
« description des monuments la copie ou l'analyse des titres
« originaux qui s'y rattachent : par ce moyen, l'art de l'an-
« tiquaire et celui du diplomatiste se pénètrent et s'éclairent
« réciproquement : le second donne au premier la garantie de
« l'exactitude; le premier remédie à la sécheresse du second.
« L'auteur obtient ainsi quelque chose de nourri et de sub-
« stantiel, qui fait un livre plein d'intérêt de ce qui n'appa-
« raissait d'abord que comme une simple nomenclature. »

En acceptant l'honorable distinction qui lui a été conférée, M. de Caumont a mis à la disposition de l'Académie, pour être donnée en prix l'année prochaine, une somme de 500 fr., valeur égale à celle de la médaille qui lui a été décernée.

Parmi les membres de la Société française qui ont obtenu des mentions honorables, nous citerons M. *J. de Fontenay*, d'Autun; M. *Le Cointre-Dupont*, de Poitiers; MM. *Fillon*, de Fontenay; *de Chergé*, de Poitiers; M. *Woillez*, de Beauvais; M. *Texier*, de Limoges; M. l'abbé *Coch t*, de Dieppe; M. *Toulmouche*, de Rennes; M. *Alphonse de Boissieu*, de Lyon; M. *Bizeul*, de Blain; M. *Ed. Clerc*, de Besançon; M. *Bouillet*, de Clermont, et M. *Chaudruc de Crazannes*, de Castel-Sarrazin.

Construction d'une église dans le style du XIIIe. siècle à St.-Illan (Côtes-du-Nord). — On connaît l'intéressante colonie fondée à St.-Illan (Côtes-du-Nord), par M. Achille Du Clézieux, membre de la Société française pour la conservation des monuments. M. Du Clézieux a voulu que l'église de la colonie fût construite dans le style du XIIIe. siècle, et

la Société française a de tout son cœur applaudi à cette pensée digne de l'esprit élevé auquel la Bretagne doit l'établissement de St.-Illan.

M. Pelfresne, architecte, membre de la Société française, à Caen, a été chargé de l'érection du monument qui sera surmonté d'une tour très-élégante, calquée sur nos plus belles flèches du Calvados.

Les fondations sont terminées; au printemps l'église sortira de terre : M. Pelfresne enverra des appareilleurs de Caen, pour diriger les travaux, et la belle pierre calcaire de cette ville sera exclusivement employée pour les parties saillantes du monument.

Résultat des fouilles de Londinières. — Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont. — J'ai trouvé sur les bords de l'Aulne, entre les sépultures Franques de Douvrend et de Perfondval, tout un cimetière mérovingien des premiers temps. Il y avait des squelettes d'hommes et de femmes, d'enfants et d'adultes, très-peu de vieillards. M. Serres, de Paris, l'un de nos anatomistes les plus distingués, dont les études spéciales ont porté sur les races humaines, est venu visiter les découvertes de Londinières.

Les corps étaient dans des fosses taillées dans la craie, mais ils paraissaient avoir été *inhumés assis*, particularité que je n'ai vue signalée nulle part, ni dans vos ouvrages, ni ailleurs (1). Comme les Francs dont vous parlez dans votre 6e. volume, ceux-ci avaient au côté le sabre, sur les jambes la francisque, l'arbalète, la framée. Des boucles de bronze serraient à la ceinture des couteaux de fer. Les pieds reposaient sur des vases de toute couleur. — Le plus curieux de cette fouille a été la découverte du squelette d'une femme

(1) Nous avons cité à l'article Pierrepont, dans le 1er. volume de la Statistique monumentale du Calvados, p. 339, des sépultures dans lesquelles on a vu des squelettes assis. On peut voir aussi, à ce sujet, le Bulletin monumental, t. 8. (*Note de M. de Caumont*).

jeune encore (de 25 à 30 ans), M. Serres l'a emporté pour le muséum; elle avait aux pieds un vase rouge, à la ceinture une boucle en bronze, un couteau de fer, sur la poitrine des fibules ou agraffes en bronze, au cou un collier de perles en verre coloré, et aux tempes des boucles d'oreille. Sur son sein reposait un enfant de 4 à 5 ans.—A côté était un homme armé de toutes pièces.

L'abbé COCHET.

Résultat des nouvelles fouilles faites à Anse (*Rhône*).— *Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.*)— « Dans la séance de la Société française, tenue à Lyon le 25 août 1846, rapportée pages 465 et suivantes du volume consacré aux actes de la XIIIe. session de nos Congrès de la Société française, j'annonçais qu'une allocation de 500 fr. venait d'être faite sur les fonds du Ministère de l'Intérieur, pour faciliter de nouvelles recherches. Vous voulûtes bien, au nom de la Société française, y joindre la promesse d'une somme de 100 francs pour la même destination. Les fouilles, au succès desquelles vous vous êtes intéressé ont été exécutées au mois d'octobre dernier, dans le voisinage des mosaïques, et particulièrement aux lieux même où s'était trouvée gisante la statue découverte en 1845. J'ai aujourd'hui le regret de vous apprendre que ces fouilles, conduites par l'autorité locale, et auxquelles j'ai porté moi-même une attention suivie, n'ont produit la découverte d'aucune nouvelle statue, d'aucun fragment intéressant. Une colonne en briques renversée et brisée, et quelques fragments de colonnettes cannelées, de moulures et de corniches en marbre blanc, sont avec de nombreux débris de tuiles romaines, les seuls résultats des fouilles entreprises. Les divers points sur lesquels il était le plus raisonnable de fonder des espérances étant suffisamment explorés, les fouilles ont été arrêtées avant l'entier épuisement du crédit ouvert par le Ministre.

« La continuation n'en aurait pas été motivée par l'état des lieux et par les probabilités du succès. Dans une telle situation, j'ai dû m'abstenir de recourir au crédit que vous m'aviez ouvert sur les fonds de la Société française, me réservant de vous en demander le renouvellement, si le hasard faisait surgir plus tard des révélations inattendues.

« Un fait qui se rattache aux fouilles qui viennent d'être abandonnées, et qui peut-être ne se reproduira jamais, m'a paru offrir assez d'intérêt pour devoir vous être signalé. A une profondeur de deux mètres environ, et bien au-dessous du niveau où se trouvaient entassés les débris que j'ai cités, il s'est trouvé un vaste amas de chaux fusée non encore convertie en mortier. J'ai voulu faire un essai pour savoir si cette chaux avait encore conservé sa force d'adhésion. Je l'ai mélangée et triturée avec du sable, et cet essai a parfaitement réussi, le mortier fait avec cette chaux, fusée depuis plus de seize siècles, s'étant montré, dans un échantillon de construction, avec les mêmes qualités que celui qui aurait été fabriqué avec de la chaux d'origine récente. PEYRÉ,

Inspecteur de la Société française, membre du Conseil-général du Rhône.

Géographie ancienne de la France. — M. de Caumont qui s'occupe d'un travail sur les *villæ* gallo-romaines découvertes en France, réunit tous les plans inédits et même édités de ces constructions; il prie les membres de la Société française et tous les archéologues qui possèdent des documents sur les monuments romains de cette espèce de les lui transmettre avec des plans s'ils peuvent s'en procurer.

La Franche-Comté à l'époque romaine; par M. Ed. Clerc, conseiller à la Cour royale de Besançon, inspecteur de la Société française. — Tel est le titre d'un ouvrage fort remarquable qui a mérité cette année de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, une mention très-honorable et que nous nous empressons de recommander aux hommes

studieux, surtout à ceux qui s'occupent de la recherche si intéressante des débris de l'âge romain disséminés sur le sol. M. Ed. Clerc a réuni patiemment tous les faits qui peuvent retracer l'état de la Franche-Comté sous la domination romaine, les villes, les camps, les voies antiques, les *villæ* ou bourgades ruinées ont été soigneusement décrits et marqués sur une carte qui accompagne l'ouvrage. La topographie de Besançon sous la domination romaine, a été indiquée sur une carte spéciale. Il y a long-temps que la Société française demande de pareils travaux. M. de Caumont les recommandait chaudement encore au mois de juin dernier au Congrès archéologique tenu à Sens, nous ne pouvons donc que proposer le livre de M. Clerc comme un exemple à imiter dans d'autres contrées. Que dans chaque ville d'origine romaine on fasse ce qui a été fait à Besançon, et les résultats seront immenses pour la géographie ancienne de la Gaule.

Des planches excellentes accompagnent le volume qui se compose de près de 200 pages grand in-8°. D. C.

Nouvelle traduction de Vitruve, par M. Maufras, membre de la Société française et de plusieurs autres Sociétés savantes, professeur au collége Rollin.

Rien de plus important qu'une bonne traduction de Vitruve, et l'on sait combien laissaient à désirer toutes celles qui avaient paru jusqu'ici. Un jeune professeur parisien, que la Normandie revendique, vient de publier cette traduction si désirée; il n'a rien négligé pour rendre son œuvre digne de l'attente des savants; l'importance des notes, le talent avec lequel M. Maufras a su rendre les passages les plus difficiles de l'auteur latin, lui assurent dès ce moment une place des plus distinguées parmi les traducteurs les plus habiles de notre époque. Nous félicitons donc bien sincèrement M. Maufras et nous ne doutons pas qu'un si beau succès ne l'engage à entreprendre successivement d'autres traductions. D. C.

Publications de la Société française. — L'impression du compte-rendu du Congrès archéologique, tenu à Sens, est



Bou·t del.

ANCIENNE MAISON DE BOIS A SENS.

fort avancée, et sera, comme les années précédentes, illustrée de diverses figures ; on a même fait graver des spécimens de quelques maisons anciennes du département de l'Yonne.

Les procès-verbaux des séances tenues à Tours, pendant le Congrès scientifique, puis à Angoulême et à Limoges, entreront dans ce volume qui ne sera ni moins nourri ni moins intéressant que le compte-rendu des séances générales de 1846. Ce volume pourra être envoyé dans le mois de février à tous les membres de la Société française.

Nous rappelons à ce sujet que le Congrès archéologique de la Société se tiendra en mai 1848 dans la belle ville de Dijon. Le savant M. de St.-Mesmin, M. Beaudot, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, et M. J. de Fontenay, d'Autun, secrétaires-généraux de la Session, seconderont puissamment M. de Caumont dans les préparatifs de cette réunion qui sera, dit-on, très-nombreuse.

Manuel d'architecture religieuse au moyen-âge par M. Peyré, inspecteur de la Société française pour le département du Rhône, enrichi de figures par M. Desjardins, architecte, membre de la Société française, à Lyon (1).

Ce livre est excellent, et de tous les abrégés ou manuels qui ont paru depuis la publication du Cours de M. de Caumont qui a formulé les principes, c'est peut-être le plus consciencieux et le meilleur. M. Peyré n'a pas imité ces abréviateurs plagiaires qui fourmillent depuis quelques temps et qui se dispensent de citer les ouvrages dans lesquels ils ont puisé ; il est trop loyal et trop riche de son propre fonds pour procéder de la sorte. Il a rendu justice à ses devanciers et nous l'en félicitons.

(1) Lyon, imprimerie de Léon Boistel-Guilbert et Donet, libraires-éditeurs.

M. Peyré a suivi la méthode analytique adoptée par M. de Caumont. Il a, siècle par siècle, examiné chaque membre du corps architectonique ; c'est, comme il le dit dans sa préface, la *méthode botanique qui procède par l'appréciation successive des organes variés dont se compose la plante avant de l'embrasser dans son apparence et sa constitution la plus générale.* Cette méthode nous paraît aussi la meilleure. Le manuel de M. Peyré forme un joli petit volume format Charpentier, parfaitement imprimé.

M. Desjardins, membre de la Société française, s'est associé à M. Peyré pour cette œuvre inspirée par l'amour de la science et le désir de populariser dans le sud-est de la France les connaissances archéologiques. Les 22 planches très-remarquables qui accompagnent ce texte, sont l'œuvre de M. Desjardins; nous félicitons cet habile architecte du choix judicieux qu'il a fait des types et de l'habileté avec laquelle il a su les reproduire dans un petit format : rien de plus pur et de plus net que ces jolies planches gravées sur acier.

L. M. F.

Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Dumesnil, précédée d'une introduction par M. Jules Labarthe (1).

Sous ce titre, il vient de paraître un bel ouvrage grand in-8°. orné de planches, parfaitement imprimé, et qui renferme des notions très-complètes et puisées aux meilleures sources sur l'histoire de la sculpture, de l'émaillure, de l'orfèvrerie, de la peinture, de la calligraphie, de la céramique, de la verrerie, etc., etc., etc.

L'auteur est M. Labarthe, et son livre, qui annonce un archéologue très-instruit et très-judicieux, est une véritable

(1) Un fort volume grand in-8°. de 838 pages, illustré de vignettes et accompagné de plusieurs planches. Paris, imprimerie de Duverger, 1847.

histoire de l'art. Nous en recommandons la lecture à ceux qui s'occupent d'études archéologiques : il devra bientôt faire partie de toutes les bibliothèques des hommes spéciaux.

Album historique et pittoresque de la Creuse, rédigé par divers archéologues (1), *publié par M. B. Langlade.*

Pendant que M. l'abbé Michon poursuit avec succès son intéressante publication sur les monuments du département de la Charente, son exemple est suivi dans le département de la Creuse, où l'on a fait paraître un beau volume in-4°. orné de lithographies et de vignettes. Sans être comparables aux jolis dessins de M. Rivault qui ornent la statistique monumentale de M. Michon, les vues des monuments de la Creuse ont de l'intérêt et sont en général satisfaisants au point de vue du pittoresque. Le texte rédigé par divers auteurs montre que le mouvement archéologique s'est propagé dans le département de la Creuse où d'ailleurs il existe, à Gueret, une société académique très-laborieuse et qui a rendu de grands services.

Décoration donnée par S. S. Pie IX à M. Gaugain. — Nous apprenons avec infiniment de plaisir que M. Gaugain, trésorier de la Société française pour la conservation des monuments, a été récemment nommé, par sa Sainteté Pie IX, chevalier de l'Ordre de St.-Sylvestre. M. Gaugain, par les nombreux services qu'il a rendus, par l'incontestable habileté administrative dont il a donné des preuves en maintes occasions, méritait à tous égards cette flatteuse distinction.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de Magneville, membre de*

(1) Un volume grand in-4°., de 172 pages, accompagné de vignettes et de lithographies.

l'Institut des provinces et de la légion d'honneur. Un homme qui avait rendu les plus grands services aux sciences et à l'archéologie, M. de Magneville, membre de l'Institut des provinces, du conseil administratif de la Société française, fondateur du musée d'histoire naturelle de Caen, vient de mourir dans sa 73ᵉ. année. M. de Magneville, issu d'une famille ancienne qui accompagnait Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre, a écrit plusieurs mémoires estimés, sur la géologie et l'agriculture ; on lui doit aussi plusieurs notices archéologiques ; il avait présidé successivement toutes les Sociétés académiques de Caen, et fait pendant long-temps partie du conseil municipal de la ville et de la commission administrative des hospices ; l'Association Normande l'avait choisi pour un de ses inspecteurs divisionnaires ; sous la restauration, il fut candidat pour la députation, et réunit 221 voix.

M. de Magneville avait un jugement très-sûr ; excellent observateur, toutes ses notes ont une valeur réelle ; dévoué aux principes de la décentralisation, ses efforts ont eu constamment des résultats utiles pour le pays et sa mémoire y sera toujours vénérée. Une foule de notabilités se pressaient à son convoi, plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Le deuil était conduit par son gendre M. le Cᵗᵉ. Du Moncel, pair de France. Une notice de M. de Caumont paraîtra dans l'Annuaire Normand, pour 1848 : elle fera connaître la vie, les œuvres de M. de Magneville, et les nombreux services qu'il avait rendus à la science et au pays.

Mort de M. le marquis de Martainville, membre de la Société française. Une perte plus récente est celle de M. le marquis de Martainville, ancien maire de Rouen, sous la restauration, un des plus riches propriétaires de la Seine-Inférieure. M. de Martainville a toujours montré le dévouement le plus empressé pour tout ce qui pouvait intéresser le pays et la conservation des édifices qui le décorent.

Membre de la commission d'antiquités formée à Rouen, il y a 25 ans, il fit ensuite partie de la Société des antiquaires de Normandie, et plus tard de la Société française. Délégué de la Société d'agriculture de Rouen, au Congrès central d'agriculture en 1844, il prit la parole dans cette grande assemblée pour développer une proposition qui intéressait l'agriculture de la province qui l'avait délégué. M. de Martainville faisait partie d'un grand nombre d'académies.

M. le marquis de Travanet, membre du conseil-général du Cher, n'appartenait point à la Société française, mais il avait pris part aux Congrès, et nous lui devons ici un souvenir.

C'est un de ceux qui avaient figuré avec le plus de succès dans les diverses sessions du Congrès central d'agriculture. M. de Travanet est auteur de la Physiologie de la terre, en 2 volumes; ouvrage qui renferme d'excellentes idées; d'un rudiment agricole estimé, et de plusieurs autres livres, notamment d'un roman critique destiné à prémunir les agriculteurs contre l'engouement des nouvelles méthodes : M. le marquis de Travanet venait de créer un journal agricole intitulé l'Avant-Garde ; il était d'un âge peu avancé, et tout faisait espérer qu'il rendrait encore de nombreux services à l'agriculture française, quand la mort l'a frappé.

L'Association normande a perdu M. le marquis de Chasseloup Laubat, ambassadeur près la Confédération Germanique, qui avait offert, en 1846, la plus amicale hospitalité, à son château du Bourg, aux savants qui s'étaient rendus au Congrès de l'Association et aux courses de Pin.

M. de Chasseloup avait fait des travaux considérables à ce château et au magnifique parc dont il n'était propriétaire que depuis quelques années. C'était ainsi un conservateur des monuments, puisque les grands châteaux même, lorsqu'ils

sont modernes, font partie des richesses monumentales de la France.

Le général Coletti, ministre de la Grèce, a droit aussi aux regrets de la Société française ; M. de Caumont avait eu des rapports avec lui pendant qu'il résidait en France, comme ambassadeur de Grèce. Le général qui appréciait les travaux de la Société française demanda, pour les académies de son pays, quelques-unes des publications de la compagnie qui lui furent envoyées. Une Société archéologique fut ensuite fondée en Grèce. M. de Caumont et plusieurs archéologues français reçurent le titre de membres honoraires de cette compagnie. M. Coletti s'était, pendant plusieurs années, fait inscrire au nombre des membres du Congrès scientifique de France dont il comprenait la haute portée. Il est mort à Athènes, premier ministre du Roi Othon ; c'est pour la Grèce une perte immense et bien difficile à réparer.

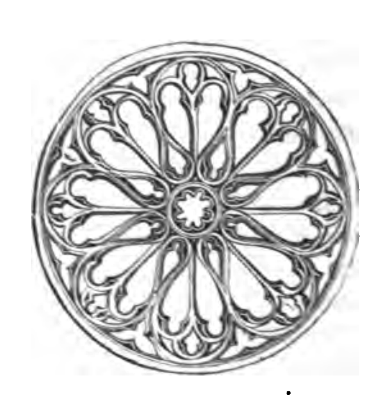
B. X. Y.

Mort de M. Brongniart. — Quelques jours après la mort de M. Coletti, à Athènes, la France perdait M. Alexandre Brongniart, membre de l'Institut et professeur de minéralogie au muséum d'histoire naturelle, commandeur de la Légion-d'honneur, directeur de la manufacture royale de Sèvres. M. Brongniart qui avait si puissamment contribué aux progrès de la géologie, et dont le nom sera toujours une grande autorité dans la science, avait aussi étudié l'archéologie et s'y était livré avec ardeur, dans sa vieillesse. Nous lui devons le bel ouvrage intitulé : *Des arts céramiques chez les anciens et les modernes* (2 volumes in-8°. avec atlas de 60 planches), qui a paru il y a deux ans. La science de M. Brongniart est trop connue pour que nous ayons besoin de la faire valoir ici, mais sa bonté ne saurait être trop signalée pour ceux qui n'auraient pas eu l'avantage

de le connaître. La maison de M. Brongnart était ouverte à tous les amis des études sérieuses, on y trouvait chaque semaine tout ce que Paris renfermait d'étrangers distingués; c'est là que nous avons rencontré, pour la première fois, l'illustre comte Alexandre de Humboldt, M. d'Omalius, M. Léopold de Buch, et d'autres grandes notabilités : pendant 20 ans, nous avons trouvé dans M. Brongniart, l'ami le plus aimable et le plus cordialement dévoué ; à notre époque égoïste et jalouse, le vide laissé par la mort de M. Brongniart ne sera pas comblé de long-temps. On pensera long-temps avec regret à l'homme éminent que la mort vient de nous enlever.

A. DE CAUMONT.

FIN DU XIIIe. VOLUME.



TABLE

DU XIII°. VOLUME DU BULLETIN.



